



HAL
open science

Spécificités et enjeux de l'Union du Fleuve Mano (UFM) dans les dynamiques d'intégration régionales en Afrique de l'ouest (1959 à 2014)

Fodé Bangaly Keita

► **To cite this version:**

Fodé Bangaly Keita. Spécificités et enjeux de l'Union du Fleuve Mano (UFM) dans les dynamiques d'intégration régionales en Afrique de l'ouest (1959 à 2014). Histoire. Université Sorbonne Paris Cité, 2018. Français. NNT : 2018USPCC012 . tel-02089773

HAL Id: tel-02089773

<https://theses.hal.science/tel-02089773>

Submitted on 4 Apr 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Thèse de doctorat de l'Université Sorbonne Paris Cité

Préparée à l'Université Paris Diderot

Ecole doctorale 382, EESC

CESSMA, UMR 245

**Spécificités et enjeux de l'union du fleuve Mano (UFM) dans
les dynamiques d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest
(1959 à 2014)**

Fodé Bangaly KEITA

Thèse pour l'obtention du doctorat d'Histoire

Dirigée par Odile GOERG et Ismaël BARRY

Présentée et soutenue publiquement à Paris Diderot le 19 décembre 2018.

Présidente du Jury : BERTRAND Monique (IRD, CESSMA – UMR 245)

Directrice de thèse : GOERG Odile (Paris Diderot-CESSMA, UMR 245),

Co-directeur de thèse : BARRY Ismaël (Univ. Général Lansana Conté, Conakry, Guinée)

Rapporteur : BOILLEY Pierre (PR, Univ. Paris I, IMAF,)

Rapporteur : GOEH-AKUE Michel (PR, Univ. de Lomé, Togo)

 Except where otherwise noted, this work is licensed under
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/>

[Insérer le logo correspondant à la licence choisie]

Titre : Spécificités et enjeux de l'union du fleuve Mano (UFM) dans les dynamiques d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest (1959 à 2014)

Résumé : Après l'accession des pays Ouest-africains à l'indépendance, plusieurs alliances supranationales ont été scellées. Mais, la recherche de l'Union s'est faite dans une certaine contrariété idéologique car, il ya eu des panafricanistes et les chercheurs des Communautés Economiques Régionales parmi les chefs d'Etat. C'est dans ce contexte que trois organismes d'intégration firent leur apparition: il s'agit de l'Union du Fleuve Mano (UFM), la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEAO), devenue l'UEMOA plus tard. L'UFM a été créé sur la base du voisinage géographique et en tenant compte des liens socioéconomique et culturel séculaires existant entre les peuplements identiques. Son but était de faciliter les transactions commerciales entre les populations se trouvant séparées par le tracé frontalier colonial. Mais, le vrai problème était la question de marchés. Face à la mondialisation, les pays relativement petits en termes de population ont souvent eu du mal à s'insérer dans l'économie mondiale. Ils s'organisaient au sein des ensembles de mise en commun des ressources. Cependant, de 1973 à 2014, l'UFM n'a pas réussi à transformer ses pays membres pour deux raisons : Premièrement, dans sa structure, au lieu de créer une commission régionale, les Etats membres ont mis en place un secrétariat général. Deuxièmement, en raison des crises sociopolitiques, les pays membres de l'UFM ont fait moins de réalisations concrètes.

Mots clefs : Histoire de l'Afrique, intégration régionale, Union du Fleuve Mano, Afrique de l'Ouest.

Title : Specificities and challenges of the Mano River Union (UFM) in the dynamics of regional integration in West Africa (1959 to 2014)

Abstract : After the accession of the West African countries to independence, several supranational alliances were sealed. But, the search for the Union was done in a certain ideological contrariety because, there were panafricanists and the researchers of the Regional Economic Communities among the heads of state. It is in this context that three integration organizations emerged: the Mano River Union (UFM), the Community of West African States (ECOWAS) and the Community of West African States (ECOWAS). States of West Africa (CEAO), later became WAEMU. The MRU was created on the basis of geographical proximity and taking into account the centuries-old socio-economic and cultural links between identical settlements. Its purpose was to facilitate commercial transactions between populations separated by the colonial frontier. But, the real problem was the question of markets. In the face of globalization, relatively small countries in terms of population have often struggled to integrate into the global economy. They organized themselves in pools of resources. However, from 1973 to 2014, the UFM failed to transform its member countries for two reasons: First, in its structure, instead of creating a regional commission, Member States set up a general secretariat. Secondly, because of the socio-political crises, the MRU member countries have made less concrete achievements.

Keywords : History of Africa, regional integration, Mano River Union, West Africa

DEDICACE

A ma mère Hadja Tenin KOUROUMA qui a été déscolarisée à bas âge pour être donner en mariage «forcé». Elle a ainsi tenu sa promesse de faire de moi, un homme instruit.

A mon père, feu Dr El hadj Kandas KEITA, décédé en Guinée à mon absence, loin de lui, concentré sur ma thèse à Paris. De son vivant, malgré sa petite pension de retraité, il n'a ménagé aucun effort pour la réussite de mes études.

A mon épouse Mariame SIDIBE et à mes enfants Billy, Nagnouma et Sona pour leur patience et soutien moral.

A mes collègues Enseignants-Chercheurs de l'Universitaire de Kindia, de l'Université de Sonfonia et de l'Université de Kankan, pour leur solidarité.

DISSERTATION

«Un environnement économique mondial en rapide évolution exige que nous avancions à grands pas et de façon rationnelle pour parvenir à l'intégration régionale. Nos anciens engagements en faveur de la coopération transfrontalière nous y incitent et les besoins et les aspirations de nos peuples nous y obligent».

Alpha Oumar KONARE, ancien Président du Mali et ancien Président de la Commission de l'Union Africaine, cité par DIAPOL, *Dynamiques transfrontalières en Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala, 2007, p.2.

**SPECIFICITES ET ENJEUX DE L'UNION DU FLEUVE MANO
(UFM) DANS LES DYNAMIQUES D'INTEGRATION REGIONALES
EN AFRIQUE DE L'OUEST (1959-2014)**

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE.....	13
1 ^{ère} PARTIE : DES PREMIERS ORGANISMES D'INTEGRATION OUEST-AFRICAINS A L'EMERGENCE DE L'UFM DE 1959 à 2008.....	34
CHAPITRE 1 : Historique du regroupement des Etats en Afrique de l'Ouest de 1959 à 1975.....	36
CHAPITRE 2 : L'UFM dans la perspective de l'intégration régionale de 1973 à 2008.....	48
CONCLUSION PARTIELLE :.....	67
2 ^{ème} PARTIE: LES ENJEUX DE L'UFM DE 1973 à 2014.....	70
CHAPITRE 3 : Les transports, enjeux de l'UFM de 1973 à 2014.....	72
CHAPITRE 4: Les échanges, enjeux de l'UFM de 1973 à 2014.....	91
CHAPITRE 5: Autres enjeux de l'UFM de 1980 à 2014.....	115
CONCLUSION PARTIELLE:.....	138
3 ^{ème} PARTIE: LES PAYS MEMBRES DE L'UFM BOUSCULES PAR LES CRISES ET LA REACTION DES ORGANISMES REGIONAUX ET INTERNATIONAUX DE 1989 à 2014.....	142
CHAPITRE 6 : La crise libérienne et son impact dans la région du fleuve Mano de 1989 à 2003.....	143
CHAPITRE 7: La crise sierra-léonaise et son impact dans la région du fleuve Mano de 1991 à 2003.....	175
CHAPITRE 8: L'intégration des réfugiés et personnes déplacées dans la région du fleuve Mano de 1989 à 2003: Le cas des libériens installés en Guinée forestière (Guéckédou, Lola, Macenta, N'Nzérékoré et Yomou).....	206
CHAPITRE 9: La réhabilitation environnementale en Guinée forestière dans les années 1990.....	247
CHAPITRE 10 : La crise de l'épidémie à Virus Ebola et la nécessité de coordination régionale dans le domaine de la santé en 2014.....	265
CONCLUSION PARTIELLE:.....	275
CONCLUSION GENERALE :.....	281
ANNEXE, SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE.....	285
ANNEXES.....	287
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE	357
TABLE DES MATIERES.....	384

REMERCIEMENTS

Sans le concours d'un certain nombre d'institutions et de personnes, ce travail n'aurait pas vu le jour. C'est pourquoi, il m'est un devoir agréable d'en citer quelques-unes afin de leur signifier toutes mes reconnaissances. En premier lieu, je remercie très sincèrement les autorités compétentes de la France et de la Guinée dont la coopération a permis de réunir certaines conditions indispensables à la réalisation de la présente Thèse de Doctorat. En plus de cette coopération, c'est le lieu de remercier très sincèrement ma directrice de thèse, Professeure Odile GOERG, dont l'appui constant et efficace auprès de l'Ambassade de France en Guinée a joué un rôle capital dans l'acquisition de la bourse de formation. A cela s'ajoute son encadrement pédagogique et scientifique de qualité pour lequel je tiens à lui rendre un vibrant hommage. A travers elle, je remercie tout le personnel de l'Université Denis Diderot Paris 7, très enthousiaste et disponible.

En Guinée, mes remerciements s'adressent particulièrement à Monsieur le Professeur Ismaël BARRY qui, malgré son calendrier très chargé, a accepté d'assurer la codirection de cette thèse. A travers lui, je remercie aussi mes professeurs de Licence de l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry, de la Maîtrise (Master 1) de l'Université Général Lansana CONTE de Sonfonia-Conakry et du Master 2 de l'Université de Kankan.

Enfin, à tous ceux qui, de près ou de loin ont contribué à la réussite de cette thèse, mes sincères remerciements.

TABLE DES SIGLES

AOF : Afrique Occidentale Française
BAD : Banque Africaine de Développement
CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CER : Communauté Economique Régionale
CICR : Comité International de la Croix Rouge
CRC : Central Révolution Council
CRDI : Centre de Recherche en Développement International
ECOMOG : Force d'Intervention Militaire de la CEDEAO
F.CFA : Franc de la Communauté Financière Africaine
GRAO : Groupe Régional de l'Afrique de l'Ouest
HCR: Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
INPFL : Imndépendant National Patriotic Front of Libéria
LDF L : Liberian Defense Force liberation
LPC : Liberian Peace Council
LURD : Libériens Unis pour la Réconciliation et le Développement
MINUL : Mission des Nations Unies au Liberia
MCI : Ministère de la Coopération Internationale de la Guinée
MODEL : Movement for Democracy in Liberia
MPCI : Mouvement Patriotique de Cote d'Ivoire
MVE : Maladie à Virus Ebola.
MPIGO : Mouvement pour le Grand Ouest Ivoirien
MPJ : Mouvement pour la Paix et la Justice
MRU: Mano River Union
MSF: Médecins Sans Frontière
MUNISIL : Mission des Nations Unies pour la Sierra-Léone.
ONG : Organisation Non Gouvernementale
OUA : Organisation de l'Unité Africaine
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
REFEMAP : Réseau des Femmes leaders et Parlementaire de l'UFM
RUF: Revolutionary United Front
SOD: Division des Opérations Spéciales
SSS: Service Spécial de Sécurité

UA : Union Africaine

UDEAO : Union Douanière des Etats de l'Afrique de l'Ouest

UE : Union Européenne.

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest-Africain.

UFM : Union du Fleuve Mano.

ULIMO: Unit Libération Mouvement.

INTRODUCTION GENERALE

INTRODUCTION GENERALE

Ce travail porte sur l'histoire de l'intégration dans la région du fleuve Mano en Afrique de l'Ouest. Ses bornes chronologiques se situent entre 1959, correspondant à la naissance de l'Union Guinée-Ghana (UGG), premier organisme d'intégration mis en place et 2014, marquant l'avènement de la Maladie à Virus Ebola (MVE) dans la région du fleuve Mano, autrefois appelée, Fièvre Hémorragique à Virus Ebola (FHVE). Le choix de 2014 comme borne supérieure de cette recherche s'explique par le fait que l'avènement de la MVE dans la région du fleuve Mano a amené la nécessité de la coordination régionale dans le domaine de la santé. Pour arriver à bout d'Ebola, les pays membres de l'UFM ont défini un plan régional de riposte.

En effet, de 1959 à 1975, l'une des caractéristiques de l'histoire politique ouest-africaine a été la recherche des alliances supranationales au sein des ensembles régionaux à degrés d'intégration plus ou moins élevés¹. Motivées d'une part par la proximité géographique et d'autre part par la volonté de soutenir leur prospérité économique², les pays ouest-africains ont tenté plusieurs expériences de constructions régionales dans les premières décennies des indépendances (1960-1980). Même les pays qui sont restés longtemps fermés (procommunistes) ont ouvert leurs économies à des moments donnés, en participant à des programmes de mise en commun.

D'abord, de 1958 à 1961, au nom des souverainetés nationales retrouvées, la classe politique ouest-africaine a tenté de réagir aux Etats-nations hérités de la colonisation en créant une structure régionale unique, dépassant tout cloisonnement linguistique ou d'appartenance coloniale. Mais le choix de l'approche pour parvenir à un tel objectif les a divisé notamment, au cours du Congrès du Rassemblement Démocratique Africain (RDA) au collège technique de Bamako.

D'une part, Félix Houphouët BOIGNY³ et la section ivoirienne du parti RDA soutenaient la thèse d'une indépendance économique de chaque pays vis-à-vis des autres⁴. D'autre part, le

¹Hélène GRAILLOT, «La longue marche de l'Amérique latine vers l'intégration», *Revue française de Science Politique*, 1969, Vol.9, n°3, pp : 604-644.

²Lambert Opara OPIMBA, «L'impact de la dynamique de l'intégration régionale sur les pays de la SADC: Une analyse théorique et empirique», Thèse de Doctorat, Université Montesquieu, Bordeaux IV, 2009, p.7.

³Serait né le 18 octobre 1905 à N'Gokro (Yamoussoukro) et mort le 7 décembre 1993. Surnommé « le sage » ou même « Nanan Boigny » ou « Nanan Houphouët » ou encore « le Vieux » (au sens africain du terme), Félix .H. B a été le « père » de l'Indépendance de la Côte d'Ivoire.

⁴XXIème Assemblée Régionale de la Francophonie (ARF), Bilan de l'intégration régionale, Région Afrique, mai 2013, pp.1-4.

15 février 1958, le Parti du Regroupement Africain (PRA), réuni au palais Bourbon à Paris a refusé de s'unir sous la bannière du RDA, soutenant l'antithèse d'une indépendance économique, en créant une Union Fédérale des Etats (UFE). Cette opposition de vue a mis en face deux tendances contradictoires dans la recherche de l'Union Politique et Economique des Etats en Afrique de l'Ouest de 1958 à 1975.

La première tendance s'inspirant de l'idéologie panafricaine, mouvement qui visait à regrouper les peuples africains au sein d'une même nation (Etat), a été à l'origine des premiers projets de regroupement⁵. Elle a été initiée par les présidents N'Kwamé NKRUMA⁶, Sékou TOURE⁷ et Modibo KEITA⁸. La deuxième tendance abordait dans le sens de la recherche des Communautés Economiques Régionales (CER). L'Union du Sahel-Bénin (USB) ou le Conseil de l'Entente (CE), créée par le traité de Paris du 9 juin 1959 a été la première ébauche de cette recherche de coopération économique en Afrique de l'Ouest⁹. Elle a regroupé quatre anciennes colonies françaises à savoir la Haute volta, le Niger, le Dahomey et la Côte d'Ivoire. Héritée de la colonisation, elle a eu pour objectif de préserver l'héritage colonial en matière d'intégration en construisant une union douanière dans les cendres de l'Afrique Occidentale Française (AOF), disparue en 1959¹⁰.

Sous la direction de Félix Houphouët BOIGNY, ce Conseil de l'Entente a mis en place l'Union Douanière d'Afrique de l'Ouest (UDAO) en 1960. Selon son article premier, il s'agissait «D'intensifier entre les Etats signataires, une union douanière totale qui s'étendait aux droits d'entrée et de sortie perçus sur les marchandises en provenance ou à destination des dits Etats»¹¹. Mais en raison de la dépendance des Etats membres vis-à-vis des revenus

⁵François BORELLA, «Les Regroupements d'Etats dans l'Afrique Indépendante», *Annuaire français de droit International*, vol.07, n°01, Paris, 1961, pp. 78 7-807. ; Voir aussi Jean Michel de LETTRE, «Organisation Africaine et Malgache», *Politique étrangère*, Vol 25, n°6,1960, pp. 584-604. Voir aussi Marcel Arnoux ODY, «L'Organisation Commune Africaine et Malgache: de la naissance à l'effritement (1965-1985)», Mémoire de Maitrise, Cote d'Ivoire, 2012, p.31.

⁶Né le 1909 à Nkroful (Ghana) et mort en 1972 à Bucarest (République socialiste de Roumanie), Kwamé NKRUMA est un homme politique indépendantiste et panafricaniste qui a dirigé le Ghana indépendant, d'abord comme Premier Ministre de 1957 à 1960, puis en qualité de Président de la République de 1960 à 1966.

⁷Né en 1922 à Faranah (Guinée française) et mort en 1984 à Cleveland, Sékou TOURE est le premier Président de la République de Guinée, en poste depuis l'indépendance obtenue de la France en 1958 jusqu'en 1984.

⁸Né le 4 juin 1915 à Bamako (Mali). Il est mort en détention au camp des commandos parachutistes de Djikoroni Para à Bamako le 16 mai 1977. Modibo Keita est un homme politique malien, Président de la République entre 1960 et 1968.

⁹XXIème ARF 2009, Ibid., p.14-44.

¹⁰L'Union Douanière est le prolongement d'une Zone de Libre-échange. C'est un Accord Commercial Régional dont les Etats membres ont adopté une Politique Commerciale Commune vis-à-vis des Etats tiers, plus particulièrement, une réglementation et un Tarif Douanier Commun.

¹¹Banga MAIGA, «Problématique de la mise en place du Marché Commun de l'Union Economique et Monétaire Ouest-africaine», Mémoire de Maitrise, Université de Bamako, 2009, p.97. Voir aussi Edo Kodjo Maurelle

douaniers, ce principe n'a jamais connu une application réelle dans la mesure où, les agents frontaliers érigaient souvent, par endroits, des barrages routiers, en organisant des extorsions d'argent en toute illégalité¹², ce qui finira par rendre cette union douanière inopérante de 1960 à 1965.

A la rencontre d'Abidjan du 6 juin 1966, les pays membres du Conseil de l'Entente ont décidé de renforcer la structure de l'UDAO en définissant un nouveau système de préférence tarifaire au sein de l'organisation. Ceci a abouti à la mise en place de l'Union Douanière des Etats de l'Afrique de l'Ouest (UDEAO) dans les cendres de la précédente. Elle se caractérisait par «La création d'une nouvelle structure et la mise en place d'un système de préférence tarifaire qui ne taxait les marchandises d'origine intra-union qu'à concurrence de 50% du taux global de la fiscalité la plus favorable appliquée à un produit similaire importé d'un pays tiers»¹³. Mais, les effets de cette organisation ont été limités à cause des pratiques illégales car, dans les années 1960, les Etats membres ont commencé à manipuler de façon autonome les tarifs douaniers et leurs législations fiscales¹⁴. Par conséquent, en 1968, «Le commerce intra-union évalué à 22 Milliards de Francs CFA ne représentait que 10% du commerce extérieur des Etats membres estimé à 233,6 Milliards de Francs CFA»¹⁵.

Au sommet de Conakry en 1968, un groupe de chefs d'Etat issue des deux tendances contradictoires décide de s'unir au sein d'une organisation unique pour toute l'Afrique de l'Ouest. A l'issue de ce sommet, il a créé le Groupe Régional d'Afrique de l'Ouest (GROA), première organisation à recrutement général¹⁶. Mais, deux ans après sa mise en place, cette organisation s'est écroulée à cause des problèmes de leadership entre francophones dominés par la Côte d'Ivoire, anglophones par le Nigéria, mais aussi, à cause de la difficulté d'appliquer une législation douanière unique en raison de la volonté des Etats de garder leurs propres législations tarifaires. Les gardes frontaliers ont souvent maintenu les barrières

AGBOBLI, «Dynamique de l'intégration régionale CEDEAO en Afrique de l'Ouest : historique, diagnostic, perspectives», *Revue du CAMES, Nouvelle série B*, Vol.-007 n°2-2006, 2^{ème} semestre, pp. 279-300.

¹²Achille SOMMO PENDE, «L'intégration sous-régionale à l'épreuve de la Libre Circulation des Biens et des Personnes», Mémoire de Master, UCAC, 2010, pp.1-129.

¹³Tchou Adon NOUYOULEWA, «Transports routiers et l'intégration des Etats de l'UEMOA», Thèse en Diplomatie, l'ENA, Togo, 2009. p. 9. ; Voir aussi Mahamadou DOUKA ALASSANE, «Le rôle des acteurs sous-régionaux dans l'Intégration Economique et Politique : l'Etude de cas de la CEDEAO», Master 2 recherche de Géopolitique et Relations Internationales, Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, France, 2006, p.12.

¹⁴Banga MAIGA, 2009, Ibid., pp.1-97.

¹⁵Mahamadou DOUKA ALASSANE, 2006, Ibid., pp.1-79.

¹⁶XXIème ARF, 2013. , Op.cit., p.12.

physiques (barrages) et administratives (taxes douanières multiples), ceci n'a pas permis à cet organisme de survivre¹⁷.

Ainsi de 1970 à 1973, deux organismes d'intégration firent leur apparition dans les cendres du GROA, il s'agit de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) et l'Union du Fleuve Mano (UFM)¹⁸. La décision de transformer l'UDEAO en organisation d'intégration économique et monétaire a été prise lors d'un sommet tenu à Bamako en mai 1970. Cette décision a été appliquée le 17 avril 1973 à Abidjan par six anciennes colonies françaises dont la Côte d'Ivoire, la Haute-Volta, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal. Il s'agissait «De promouvoir l'intégration économique et monétaire entre les Etats membres par la définition d'un tarif extérieur commun et l'application d'une même politique de convergence économique»¹⁹.

En octobre 1973, l'UFM a été créée par le Libéria et la Sierra-Léone dans le but de promouvoir une large intégration entre les deux pays. Selon son préambule, il s'agissait «De promouvoir une plus grande intégration entre les Etats dans les domaines des échanges, des transports et la mise en valeur du Bassin du Fleuve Mano»²⁰. Elle a tiré son nom (Mano) du fleuve qui a pris sa source au Nord du Libéria (sur les pentes des Monts Nimba) en servant de frontière naturelle entre le Liberia et la Sierra-Leone. Cette organisation a été rejointe par la Guinée en 1980 et la Côte d'Ivoire en 2008. De 1973 à 1989, elle a réussi à faire quelques réalisations concrètes pour la transformation socioéconomique de ses Etats membres. Mais de 1989 à 2008, elle a éprouvé de sérieuses difficultés en raison des crises sociopolitiques et économiques qui ont frappé de pleins fouets les Etats membres²¹.

Ainsi, vu que son objectif a été de parvenir à l'intégration régionale dans la région du fleuve Mano, quelle analyse pouvons-nous faire du cadre organique de l'UFM ? Quel a été son mode de fonctionnement ? Quels ont été les spécificités et les enjeux de l'UFM dans la construction régionale ? Cet organisme dispose-t-il d'atouts ? Quels sont les obstacles ? En

¹⁷Edo Kodjo Maurelle AGBOBLI, 2006, Ibid., pp. 279-300.

¹⁸John IGUE, *L'Afrique de l'Ouest entre Espace, Pouvoir et Société*, une Géographie de l'Incertitude, Paris, Karthala, 2006, pp.1-11.

¹⁹Tchou Adon NOUYOULEWA, 2009. Ibid. ; p. 9.

²⁰Naman CAMARA, «Etude socioéconomique de quelques problèmes liés à la Coopération Interafricaine : Application Mano River Union». Mémoire de Maitrise, Université de Conakry, 1989, pp.1-.70.

²¹Rapport du C.S.A.O, *Système de Conflits en Afrique de l'Ouest*, Roland MARCHAL, Atelier de la CEDEAO sur les systèmes de conflits et l'évaluation des risques en Afrique de l'Ouest, Conakry- Guinée, 18 décembre 2008, pp.1-9.

répondant à ces questions, nous espérons faire avancer les connaissances sur l'UFM dans sa quête d'intégration en Afrique de l'Ouest de 1973 à 2014.

HYPOTHESE:

La construction d'un espace régional viable a été une préoccupation permanente en Afrique de l'Ouest. Plusieurs formes de structurations spatiales ont existé à cause des interactions qui ont affecté la région. Parmi ces interactions, on peut citer l'histoire des peuples, l'héritage colonial, le rôle des Etats-nations, les jeux des acteurs et l'influence extérieure.

Ainsi, l'UFM serait créée dans le but de dépasser certains clivages entre les Etats comme les cloisonnements linguistiques et les appartenances coloniales. Elle aurait privilégié le bon voisinage géographique des Etats comme atout en vue de rechercher une position économique régionale dominante en Afrique de l'Ouest.

Mais, il y aurait eu une main mise des organismes gouvernementaux dans la structure et le fonctionnement de l'UFM. Or, une intégration supplante les Etats.

A cause des peuplements identiques, des ressources minières et agricoles, de l'accès à l'océan atlantique etc., l'UFM aurait eu des atouts majeurs pour parvenir à une intégration viable mais, l'omniprésence des organes étatiques annihilerait toute volonté de parvenir à des réalisations concrètes.

Ensuite, en raison des crises sociopolitiques, économiques et sanitaires que les Etats membres ont connues de 1989 à 2003, l'intégration serait tombée en panne. Les organismes non gouvernementaux et autres organismes régionaux se seraient substitués aux Etats pour résoudre des problèmes humanitaires comme l'intégration des réfugiés, la restauration de l'environnement et la riposte à la MVE.

BILAN DES TRAVAUX EXISTANTS

Depuis les années 1950, la question de regroupements des Etats sur une base régionale a été l'une des préoccupations des chercheurs en Sciences Sociales et Humaines. En fonction des domaines d'études, elle a été abordée sous différents axes thématiques. En Sciences Politiques, le Régionalisme et la Régionalisation ont été les deux vocables utilisés, souvent, pour désigner les regroupements des Etats. Les Historiens, Géographes et Juristes l'ont abordé sous la dénomination des Alliances Supranationales, des Relations Internationales, des

Coopérations Régionales, des Dynamiques Régionales ou encore sous l'angle des Dynamiques Transfrontalières. De façon chronologique, le bilan historiographique fait ressortir trois approches à savoir, le panafricanisme comme source du mouvement des regroupements des Etats, le libéralisme visant à créer les CER et l'approche traitant des conflits comme obstacles à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest.

De 1959 à 1970, le débat a été dominé par les écrits des panafricanistes ouest-africains qui ont tenté de justifier leur position face à la recherche d'unité des Etats postcoloniaux. Le panafricanisme a été l'une des sources du mouvement de regroupement des Etats dans la mesure où, les premiers organismes qui firent leur apparition en Afrique de l'Ouest recherchaient l'autodétermination à travers un projet politique très ambitieux, la création des Etats Unis d'Afrique. Cette idée a donné lieu à de nombreux débats qui n'ont pu aboutir qu'à la réalisation de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) en 1963. Pour la classe politique panafricaine, le mouvement de regroupement des Etats devrait bannir non seulement les frontières (limites coloniales) mais également les différences tenant aux particularismes ethniques et linguistiques des peuples africains²². Cette approche a été initiée par Kwamé Nkrumah qui, dans son œuvre «l'Afrique doit s'unir»²³ a mis en avant l'interdépendance des pays africains comme la garantie de sa théorie du «conscientisme» quand il affirme que «Le conscientisme est l'ensemble en termes intellectuels, de l'organisation des forces qui permettront à la société africaine d'assimiler les éléments occidentaux, musulmans, euro-chrétiens présents en Afrique et de les transformer dans la personnalité africaine»²⁴.

Cette vision n'était pas loin de celle que Léopold. S. SENGHOR²⁵ a inspiré en 1960. Selon lui, «Ce qui unit les africains est au-delà de l'histoire. Il est enraciné dans la préhistoire. Il est antérieur au Christianisme et à l'Islam, il est antérieur à toute colonisation»²⁶. SENGHOR parle de la nécessité d'utiliser les différences culturelles des peuples comme les fondements de l'unité et l'intégration des Etats africains²⁷. En 1960, Sékou TOURE évoque

²²F.S. ATTISSO, *De l'Unité Africaine de Nkrumah à l'Union Africaine de Kadhafi*, L'Harmattan, 2008, p.215.

²³Nkrumah KWAME, *L'Afrique doit s'unir*, Paris, 1994, Cité par Pierre François GONIDEC, *Les Organisations Internationales Africaines : étude comparative*, Paris, l'harmattan, 2004, p.8. Voir aussi : L. KABA, *N'Nkrumah et le rêve de l'Unité Africaine*, Collection Afrique Contemporaine, vol. 11, édition Chaka, Paris, 1991.

²⁴Pierre François GONIDEC, *Les Organisations Internationales Africaines : Etude comparative*, Paris, l'harmattan, 2004, p.8.

²⁵Né en 1906 à Joul, (Sénégal) et mort en 2001 à Verson, en France, L.S.Senghor est un poète, écrivain, homme politique français, puis sénégalais et premier président de la République du Sénégal (1960-1980) et il fut aussi le premier Africain à siéger à l'Académie française. Il a également été ministre en France avant l'indépendance de son pays.

²⁶Pierre François GONIDEC, 2004, Idem., p.9.

²⁷Pierre François GONIDEC, 2004, Ibid., p12.

l'indivisibilité des africains. Selon lui, ce qui doit unir les africains «C'est la volonté commune de détruire le système colonial»²⁸. L'idée du regroupement des Etats a pris chez lui la forme d'un nationalisme s'inspirant de la lutte contre le système colonial avec pour but, l'affirmation de l'identité nationale africaine. Il affirme aussi que le mouvement de regroupement des Etats devrait partir de l'Afrique de l'Ouest pour gagner le reste du continent en raison du fait que c'est dans cette région que les premiers pays ont accédé à l'indépendance. De 1960-1980, la question a été abordée aussi par des fonctionnalistes et historiens dans une perspective évolutive du mouvement panafricaniste des origines à la création de l'OUA, puis, de l'Union Africaine (UA) à la recherche de la Communauté Africaine (CA).

Contrairement à ce courant panafricaniste, une deuxième approche s'est construite de 1959 à 1975, traitant des CER comme des politiques publiques de développement, voulues par une partie de la classe politique ouest-africaine. La recherche de l'intégration économique a été abordée par les chercheurs en deux composantes: l'expérience des Etats à travers les cadres juridiques et institutionnels des organismes mis en place et l'expérience des populations à la base en vue d'aboutir à de nouvelles recompositions spatiales au regard de l'échec des initiatives intergouvernementales. Cette littérature plus riche, présente un tableau varié de contributions dans un contexte d'interdisciplinarité. Elle traite l'évolution historique des CER mises en place de 1959 à 1994 en Afrique de l'Ouest. Dans cette perspective, Daniel BACH²⁹ a publié de nombreux travaux portant sur le régionalisme, l'intégration régionale et les configurations politiques existant dans cette région. Dans son article portant sur «Régionalisme, régionalisation et globalisation en Afrique de l'Ouest»³⁰, BACH rend compte d'une structuration nouvelle de l'espace ouest-africain issue de la mondialisation.

Selon lui, «La référence aux nouvelles formes d'expression et de conceptualisation du régionalisme renvoie aussi bien à l'analyse des champs infra-étatique qu'à la restitution de dynamiques inter ou transnationales»³¹. L'avantage de cette réflexion est de prendre en compte des dynamiques qui relèvent du micro-régionalisme. Dans le contexte de remise en cause des théories anciennes sur les configurations régionales, il montre que des formes cognitives coexistent avec des formes abstraites du régionalisme dont les réflexions issues de

²⁸Pierre François GONIDEC, 2004, Op.cit.

²⁹Politologue et Directeur de recherche au CNRS et à Sciences Politiques de Bordeaux, Daniel BACH a publié de nombreux travaux sur les Relations internationales, l'Économie, Politique Internationale, Sociologie politique et l'Afrique subsaharienne.

³⁰Daniel BACH, «Régionalisme, régionalisation et mondialisation en Afrique de l'Ouest », in: Mamoudou Gazibo et Céline Thiriot, dirs. *L'Afrique en Science Politique*, Paris, Karthala, 2009, pp. 61-343.

³¹Daniel BACH, 2009, Idem., pp. 61-343.

la mondialisation permettent de rendre compte. Il fustige toutefois les travaux entrepris par les régionalistes qui se sont écartés de cette analyse en dénonçant un problème de laxisme conceptuel³². Cette position de l'auteur vient remédier au constat ancien que la plupart des cas d'intégration régionales sont entre des pays du Tiers monde³³. Selon lui, «La notion de régionalisme sert à rendre compte de configurations hybrides, véhicule une capacité à théoriser la montée des nouveaux régionalismes et la place des architectures régionales dans le système international»³⁴. Cette notion fait aussi référence à des projets matériels ou à des représentations cognitives qui n'ont pas nécessairement vocation à se concrétiser. Elle permet d'aborder les progrès obtenus en Afrique de l'Ouest, sans devoir se focaliser forcément sur la question de l'intégration. De son point de vue, l'apport des multiples organisations intergouvernementales qui ont vocation à promouvoir une intégration régionale réside d'abord dans leur capacité à faire progresser au sein de chacun des États membres, la mise en œuvre de politiques assainies en matière économique, monétaire et sociale³⁵. Son analyse sur les interactions entre régionalisme, régionalisation et globalisation en Afrique de l'Ouest se révèle de ce point de vue particulièrement stimulant.

Parallèlement à cette analyse, John O. IGUE³⁶ a produit de nombreux travaux sur l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Parmi eux, «l'Afrique de l'Ouest entre espace, pouvoir et société» est une parfaite illustration des différentes configurations en cours de construction dans cette région³⁷. Dans ce document, l'auteur rend compte de plusieurs transformations dues aux recompositions spatiales. Il montre que les États-nations et les organisations régionales subissent les impacts des changements dominés par les dynamiques sociales en Afrique de l'Ouest. Dans son analyse, il remarque que des réseaux marchands et marchés périodiques ont constitué des facteurs ayant enclenché les dynamiques transfrontalières. Les animateurs des réseaux marchands régionaux et d'origine locale ont su développer avec les pouvoirs publics des liens de clientélisme et de réseautage qui constituent des facteurs de transformation et de structuration dans l'espace. Cette recomposition comporte

³²Daniel BACH, «Marchés tropicaux et méditerranéens », *l'Afrique, son intégration ses frontières*, Acadomia, mai 2003, pp.952-954.

³³Daniel BACH, 2009, *Ibid.*, pp. 61-343.

³⁴Daniel BACH, 2009, *Op.cit.*, pp. 61-343.

³⁵Daniel BACH, 2009, *Op.cit.*, pp. 61-343.

³⁶Professeur de Géographie à l'université nationale du Bénin, John O. Igue est aussi le directeur scientifique du Laboratoire d'analyse régionale et d'expertise sociale (LARES). Il est auteur de plusieurs livres sur le Bénin et sur l'Afrique de l'Ouest et a contribué à d'autres travaux collectifs sur la problématique du développement des pays africains. Depuis peu, il exerce comme conseiller au club du Sahel et de l'Afrique de l'ouest de l'OCDE à Paris.

³⁷John IGUE, *L'Afrique de l'Ouest, entre espace, pouvoir et société*, une géographie de l'incertitude, Paris, Karthala, 2006, pp.1-15.

des incertitudes et présente des opportunités et des menaces pour l'intégration régionale. Comme incertitude, il parle de la mauvaise gestion des relations dans l'espace car, le pouvoir apparaît comme un appareil qui a fait ses preuves d'incapacité à bien gérer l'espace. Ceci fait que la logique politique des Etats est souvent remis en cause par les populations qui procèdent à leur propre structuration spatiale selon le commerce parallèle et parfois officiel dans les espaces frontaliers. Ainsi, on assiste à la naissance des «pays-frontières, villes-frontières, banques-frontières et des dynamiques transfrontalières» pour évoquer cette nouvelle dimension de l'intégration régionale. Ces dynamiques reposent sur deux activités principales à savoir, le commerce et le transport routier. L'intérêt de ce document est de comprendre l'implication du commerce et le transport communautaire dans les dynamiques proposées par les populations à la base.

Dans une autre perspective, Kengne FODOUOP³⁸ et John IGUE³⁹ ont appréhendé les frontières ouest-africaines comme des espaces de développement partagés. Ils traitent de l'avenir de ces frontières héritées de la colonisation comme à la fois des obstacles à la libre circulation mais aussi, comme des facteurs de développement des périphéries nationales. Selon eux, l'avenir des Etats est lié à la cogestion des espaces que les frontières délimitent. La réussite de cette cogestion a souvent mis fin à des conflits qui ont secoué les Etats et les activités économiques de types mafieux qui se déroulent dans les cordons frontaliers en Afrique de l'Ouest. Ils expliquent que l'affirmation des indépendances nationales s'est faite avec un nationalisme renforcé suscitant la rivalité entre les Etats, jaloux de leurs souverainetés nationales. Or, cette jalousie creuse des fossés entre les Etats postcoloniaux qui recherchent pourtant la solution au problème de marchés nationaux. Dès lors, il y a eu deux expériences de structurations qui sont apparues: la structuration d'en haut, l'initiative des chefs d'Etat à promouvoir l'intégration, fortement marquée par l'inter-gouvernementalisme et une expérience dérivée de l'échec de la première, c'est l'expérience des populations à la base.

Une autre contribution concerne une série de dix-sept ouvrages portant sur le thème «Etats-nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest»⁴⁰. Financés par l'UNESCO, les actes des séminaires organisés dans 16 pays ouest-africains ont été publiés

³⁸Professeur de Géographie au Cameroun, auteur de plusieurs travaux sur la géographie économique camerounaise.

³⁹Kengne FODOUOP et John IGUE, *Frontières, espaces de développement partagé*, paris, Karthala, 2010, pp.1-12.

⁴⁰Dans le cadre d'un séminaire de l'UNESCO, sous la direction de Pierre SANE et Boubacar BARRY, il s'agissait d'interroger les intellectuels, les opérateurs privés et autres sur la question de l'Etat-nation face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Les réponses obtenues de ces séminaires organisés dans 17 pays ont été publiées chez Karthala.

chez Karthala, permettant de faire participer les intellectuels, opérateurs économiques et la société civile à un débat qui a toujours été monopolisé par les pouvoirs publics. L'intégration régionale a certes été présentée comme la meilleure solution pour promouvoir le développement des Etats ouest-africains mais, les expériences vécues par la classe politique africaine de 1959 à 1990 n'ont pas permis de répondre aux attentes des populations qui ne savaient même pas par endroits qu'il existait des structures à cet effet. L'Afrique de l'Ouest a été confrontée aux défis de la mondialisation à travers sa préoccupation de lutte contre la pauvreté, de recherche de la paix à l'intérieur comme à l'extérieur des Etats et la bonne gouvernance politique. Ces études montrent que les dynamiques régionales en Afrique de l'Ouest à travers la construction d'un espace régional viable ont été l'une des préoccupations majeures des populations à la base. Cela se démontre à travers plusieurs formes de constructions spatiales entreprises au niveau institutionnel et à partir des initiatives populaires. Les expériences institutionnelles des Etats concernent les cas de la CEDEAO, de la CEAO, de l'UDAO, de l'UDEAO, du GROA, de l'UEMOA, de l'UFM et de plusieurs autres expériences bilatérales ou à caractère technique. Cette analyse fait également état de difficultés à mettre en œuvre l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest dans le contexte de la globalisation.

Dans les dynamiques transfrontalières en Afrique de l'Ouest (Enda Diaopol)⁴¹, plusieurs contributions abordent la question de regroupement des Etats sur une base régionale dans une perspective transfrontalière. Le document, entièrement financé par le Centre de Recherche en Développement International (CRDI), présente les potentiels d'intégration de trois pays-frontières en Afrique de l'Ouest. Les auteurs de ces travaux présentent l'intégration régionale comme un enjeu majeur de développement dans cette région en ce sens qu'elle se trouve au cœur des agendas de la classe politique. Mais, si des avancées majeures ont pu être enregistrées au niveau institutionnel, celles-ci peinent à se traduire dans les comportements et les pratiques au niveau local. L'impulsion décisive que devrait connaître le processus de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest achoppe sur la déconnexion entre le progrès institutionnel et la réalité vécue par les populations. L'intégration régionale se présente alors comme une affaire des seuls politiques alors qu'elle est loin de se résumer en une histoire des traités, de conventions ou de réglementations dans la mesure où, ce n'est pas les décrets qui font l'intégration mais une réelle implication des populations à la base.

⁴¹Enda DIAPOL, *Dynamiques transfrontalières en Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala, 2007, p. 199.

Dans «Regard critique sur l'intégration africaine: Comment relever les défis ?», Issaka K. SOUARE⁴² relève le constat que les projets d'intégration africaines, quelle que soit la conception particulière qu'ils représentent, répondent à une double ambition⁴³. D'une part, ils sont l'expression d'une volonté de surmonter les démarcations coloniales artificielles entre les différents territoires africains qui constituent des entités unitaires avant l'ère coloniale. Et d'autre part, ils sont considérés comme une stratégie nécessaire pour non seulement se protéger contre les effets pervers de la mondialisation mais aussi, comme des moyens pour que le continent soit agent actif participant au façonnement du système mondial dans lequel il est tout à fait intégré mais où il n'occupe jusqu'alors que des positions les plus subalternes. Selon Issaka, dans son acte constitutif, l'Union Africaine (UA) a fait de l'accélération de l'intégration politique et socioéconomique du continent l'un de ses principaux objectifs. Ce désir est en contraste avec les défis à relever et les obstacles à surmonter. Parmi les défis et obstacles, il cite «L'incapacité ou le refus de certains pays de payer leurs cotisations, les multiples appartenances des États africains aux différentes CER, les pôles d'allégeance des différents partenaires, les groupements ou alliances des Etats en dehors de l'Afrique, des regroupements dont les politiques ne sont pas toujours compatibles avec les idéaux de l'intégration»⁴⁴.

Pierre François GONIDEC⁴⁵ a abordé la question des regroupements d'Etats sur une base régionale sous le titre «d'Organisations Internationales Africaines (ORA)». Apparus en plusieurs volumes, ses travaux rendent compte des formes juridiques des institutions africaines qui ont qualité de sujet du droit international⁴⁶. Depuis l'analyse de l'U.A, l'auteur présente toutes les organisations africaines dans leur structuration comme dans leur fonctionnement. Ses travaux se trouvent au carrefour entre le Droit, l'Histoire, les Sciences Politiques et les Relations Internationales.

⁴²Détenteur d'un Doctorat en Science Politique de l'Université du Québec à Montréal (Canada) et d'un Master en Relations Internationales de London Metropolitan University (Angleterre), Dr. Souaré est, depuis octobre 2013, conseiller spécial du Haut représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel (HRPC).

⁴³Issaka SOUARE, «Regard critique sur l'intégration Africaine : comment relever le défi ?», *ISS. Paper. 140*, juin 2007, p.3.

⁴⁴Issaka SOUARE, 2007, *Idem.* ; p.3-6.

⁴⁵GONIDEC Pierre-François, universitaire, né le 6 mai 1914 à Pléneuf (Côte-du-Nord). Docteur en droit, Agrégé des facultés de Droit et Directeur de l'Ecole supérieure de droit de Dakar (1950-54).

⁴⁶François GONIDEC, «Les Relations Internationales Africaines», Marchesin PHILIPPE Dirs., *Sécurité alimentaire et questions agraires*, Tiers-Monde, Vol. 39, n°153, Paris, 1998, pp. 236-237.

Réal LAVERGNE⁴⁷ a abordé la question sous des angles divers. Il parle de dynamiques d'intégration régionales et de coopérations régionales. Selon lui, la réalité de l'Afrique de l'Ouest est celle d'une région mal intégrée au niveau national et régional⁴⁸. «Au niveau national, les déchirures ethniques ou sociopolitiques sont particulièrement évidentes dans des pays tels que le Liberia, la Sierra-Leone ou le Nigeria»⁴⁹. Mais tous les pays de la région souffrent d'entraves à l'intégration socio-économique, ne serait-ce que par l'insuffisance de leurs infrastructures nationales de transport et de communication. Au niveau régional, les pays sont divisés entre eux par une panoplie de barrières institutionnelles, légales et infrastructurelles.

Dans une troisième approche historiographique, les études disponibles montrent que les conflits armés ont été des obstacles aux regroupements des Etats en Afrique de l'Ouest. Parmi elles, Roland MARCHAL analyse le système de conflits dans la région du fleuve Mano. L'auteur, particulièrement connu pour ses analyses pertinentes, a étudié les conflits qui ont éclaté dans les pays membres de l'UFM de 1989 à 2003, le suivi de leurs dynamiques et leurs évolutions⁵⁰. Selon lui, «L'observation de situations conflictuelles dans la région du fleuve Mano mais aussi dans les zones sénégalaises peuvent fonder la preuve qu'il existe un système de conflit»⁵¹. Dans ses travaux portant sur différents conflits en Afrique de l'Ouest, il utilise le terme de «système de conflits» sans le relier nécessairement à une approche conceptuelle.

*Le système de conflits est à comprendre à travers les situations complexes caractérisées par un ensemble de conflits de territorialités différentes, d'envergures et d'intensité variables, de formes et de causes immédiates différentes mais à l'évidence liés entre eux dans la durée et s'alimentant les uns les autres et finissant par s'articuler de manière évidente sous l'effet des évolutions, des dynamiques enclenchées par la crise et de l'action délibérée d'acteurs prépondérants aux intérêts convergents ou communs*⁵².

⁴⁷Réal Lavergne est consultant principal de programme au bureau régional du Centre de Recherches pour le Développement International. Il est titulaire d'un doctorat en Sciences Economiques de l'Université de Toronto et a publié dans les domaines de Politique Commerciale et de l'Aide Extérieure.

⁴⁸Réal LAVERGNE, *Intégration et Coopération régionales en Afrique de l'Ouest*, Ed Karthala et CRDI, 1996, pp.1-406.

⁴⁹John IGUE, 2010, Op.cit, pp.2-5.

⁵⁰Roland MARCHAL, 2008, Op.cit, pp.2-5.

⁵¹Roland MARCHAL, 2008, Op.cit, 2-5.

⁵²Roland MARCHAL, *Liberia, Sierra Leone, Guinée: la régionalisation de la guerre*, CERI, Paris, 2000, pp1-9.

Dans son article portant sur «Liberia, Sierra-Leone, Guinée: la Régionalisation de la guerre», Roland MARCHAL traite du fait que les conflits qui ont eu lieu dans la région du fleuve Mano ont été d'une exception à toutes les théories de conflits, étant donné que la pratique des violences se rapporte à la théorie de Durkheim, celle de l'exaltation générale. Ces conflits n'ont été ni une revendication territorialiste, ni sécessionniste mais une simple revendication interne qui a pris l'allure d'une crise internationale dans quatre pays de la région. Pour la première fois, des violences horribles ont été organisées par des enfants-soldats, des filles-chasseuses et des factions rebelles multiples. Il s'agit d'une brouille des analyses des conflits jusque-là méconnue des sociologues.

Dans la perspective de cette analyse des conflits armés dans la région du fleuve Mano, Paul RICHARDS s'est intéressé aux racines agraires des conflits et à la question des enfants-soldats, dans une perspective d'analyse comparative des différents conflits du Libéria, de la Sierra-Léone et de la Côte d'ivoire. Selon lui, la conquête de terres fertiles pourrait expliquer les causes profondes des conflits qui ont éclaté dans la région du fleuve Mano de 1989 à 2003. Pendant ces conflits, les enfants ont été utilisés comme des soldats pour tuer. Dans cette même perspective, Filomina Chioma STEADY⁵³ a examiné la situation des femmes et le leadership en Afrique de l'Ouest, avec un accent particulier sur la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone, pays se trouvant dans la région du fleuve Mano. Ces pays ont des traditions de leadership féminin autochtones dans des postes de direction à des degrés divers et, tous les trois pays ont une tradition d'organisations qui forment des bases de puissance importantes pour les femmes. L'exemple du Réseau des Femmes de l'UFM dans la prévention et résolution des conflits en est une parfaite illustration. Ces femmes leaders et parlementaires sont parties du constat que pendant les conflits armés, les femmes ont été victimes de violences atroces (viol, mutilation, assassinat). C'est pourquoi, elles ont poussé la classe politique à prendre des décisions allant dans le sens du maintien de la paix et la quiétude sociale dans la région dans les années 2000.

De nombreux travaux universitaires (thèses et mémoires) existants, élaborés aussi bien en France qu'en Afrique, traitent des conflits armés comme des entraves à l'intégration dans la région du fleuve Mano. Ces travaux témoignent d'une dégénération de la situation politique à l'intérieur des Etats en abordant des thématiques de crises régionales avec ses corolaires

⁵³PHD et Directrice de recherche en Etudes Africaines, auteure de plusieurs travaux notamment «Womens and leadership in West-Africa».

d'enfants soldat⁵⁴. C'est dans cette perspective que Souleymane SAVANE⁵⁵ explique le rôle des femmes dans la prévention et la résolution des conflits dans la dans la région du fleuve Mano en 2011. Il parle de la fin des «cadets sociaux» car, selon lui, les massacres de la crise libérienne, sierra-léonaise et ivoirienne ont été orientés contre des femmes et des enfants. Conscients de cela, les Femmes Ministres et Parlementaires ont créé un réseau régional pour la Paix. Sa mission a été de consolider la paix, prévenir et gérer (résolution) les conflits dans la région du fleuve Mano. Ensuite, CAMARA Naman⁵⁶ explique quelques problèmes socioéconomiques liés à l'intégration ouest-africaine, le cas de l'UFM. L'auteur parle d'une dynamique d'intégration éprouvée par les crises sociopolitiques et économiques. Une autre contribution concerne celle de Jean Emmanuel DRAMOU⁵⁷ qui a traité du conflit libérien et la dégradation de l'environnement en Guinée. Dans son mémoire, il explique le rôle majeur de la crise libérienne de 1989 dans le bouleversement des activités de l'UFM, mais aussi comme un facteur engendrant des questions humanitaires et la recrudescence des Maladies Sexuellement Transmissibles (IST) en Afrique de l'Ouest.

Pour lui, les conflits ont eu des impacts sur l'agriculture et l'environnement dans la région du fleuve Mano. Le HCR et l'UFM ont dû se préoccuper de la question de dégradation de l'environnement plutôt que des questions liées à l'intégration des personnes déplacées. Selon Amadou Sara SOW⁵⁸ le CICR a joué un grand rôle dans la gestion de crises humanitaires liées aux conflits armés dans la région du fleuve Mano. L'auteur montre l'implication de l'ONU et du (CICR) dans la prise en charge des réfugiés suite à la dégradation de la situation humanitaire aux frontières guinéennes (bec de perroquet), frontière à cheval entre le Libéria, la Guinée et la Côte d'Ivoire, mais aussi les frontières du Sud-est de la Guinée avec la Sierra-Léone. C'est ainsi que depuis l'ouverture d'une délégation spéciale de cette institution en Guinée, ils ont mis en place des stratégies pour faciliter l'exercice de l'action humanitaire en faveur des victimes des attaques rebelles, de guerre et des violences humaines.

⁵⁴Entre autres travaux d'Henriette Joëlle HABA, Doussou Amara CAMARA, Mamadou Saliou DIALLO et Amadou Sara SOW, Jean Emmanuel DRAMOU et Moussa SAMAKE.

⁵⁵Souleymane SAVANE, «Le rôle des femmes dans la prévention et la résolution des conflits en Afrique de l'ouest : le cas de REFEMAP de 2000 à nos jours», Mémoire de Maitrise, Université de Sonfonia, 2011, p.25.

⁵⁶Naman CAMARA, «Etude socioéconomique de quelques problèmes liés à la coopération interafricaine : application Mano River Union». Mémoire de Maitrise, Université de Conakry, 1989, p.70.

⁵⁷Jean Emmanuel DRAMOU, «Le conflit libérien et la dégradation de l'environnement en Guinée forestière : cas des préfectures de Guékédou, Macenta, N'Nzérékoré, Lola, et Yomou », Mémoire de Maitrise, Université de Sonfonia, 2006, p. 66.

⁵⁸Amadou Sara SOW et Mamadou Saliou DIALLO, «Le CICR dans la gestion des crises humanitaires liées aux conflits armés du Libéria, la Sierra-Léone et la Côte d'Ivoire en Guinée», Mémoire de Maitrise, Université de Sonfonia, 2011, p. 52.

Selon Joëlle Henriette HABA⁵⁹, les femmes sont parmi les victimes les plus vulnérables des attaques rebelles contre la Guinée de 2000 à 2002, bien qu'elles soient protégées par toutes les conventions internationales relatives aux droits de l'homme. En raison de cela, elles n'ont pas choisi de fuir pour trouver asile dans les zones frontalières. Mais les difficultés d'intégration à l'arrivée les ont obligées à plonger dans l'exploitation physique et corporelle. C'est le cas des femmes déportés à Macenta, dans les camps d'Albadaria et Koinkan⁶⁰. Quant à Doussou Amara CAMARA⁶¹, il remarque que cette rébellion libérienne a eu des impacts négatifs sur l'UFM et sur la stabilité des Etats ouest-africains. L'auteur montre également que le conflit libérien est la cause principale de tous les troubles survenus dans la région du fleuve Mano de 1989 à 2003. Moussa SAMAKE⁶² s'est intéressé aux ressemblances et dissemblances des conflits dans la région du fleuve Mano. L'auteur montre les ressemblances et dissemblances dans les causes, motivations, évolutions et conséquences des conflits de 1989 à 2003. Il est arrivé à la conclusion qu'il n'y a pas eu trois conflits mais un seul, «le conflit international dans la région du fleuve Mano».

Comme on vient de le voir, notre sujet de recherche n'a rien de vague car, il s'agit d'un organisme d'intégration particulier dont les impacts se font sentir de nos jours. Nous en sommes précisément à une «étude de cas» dans l'espace et dans le temps. Dans la logique de la continuité des réflexions faites plus haut, nous nous intéressons aux spécificités et enjeux de l'UFM car, à notre avis, il reviendrait très lourd de traiter cet organisme dans tous ses aspects. Pour être pertinent, nous analyserons le cadre organique, le fonctionnement, les enjeux de l'UFM et les obstacles à l'intégration dans la région du fleuve Mano.

BREVE PRESENTATION DES SOURCES:

Face à un thème qui n'a pas encore été totalement élucidé par les recherches antérieures et dont les travaux spécifiques sont rares ou presque inexistantes, nous avons choisi de nous inscrire dans une «approche technique» de la recherche. Il s'agit d'une part, des sources orales par lesquelles l'enquête se voulait au plus près des acteurs régionaux, des travailleurs du Ministère de la Coopération Internationale (MCI) de la Guinée et des membres et anciens

⁵⁹Joëlle Henriette HABA, «Les conséquences des attaques rebelles sur les femmes en Guinée : cas des femmes déportés de Macenta», Mémoire de Maitrise, Université de Sonfonia, 2010, p. 52.

⁶⁰Ce sont respectivement deux camps de réfugiés dans le sud de la Guinée, habités par les réfugiés libériens et Sierra-Léonais depuis 1989.

⁶¹Doussou Amara CAMARA, «La rébellion libérienne et son impact sous-régionale (1989-2003)», Mémoire de Maitrise, Université de Conakry, 2001, p. 77.

⁶²Moussa SAMAKE, «Ressemblances et dissemblances des conflits sierra-léonais et libériens», Mémoire de Maitrise, Université de Sonfonia-Conakry, 2010, p.30.

membres de l'UFM. L'avantage d'une telle approche (stratégie) résidait dans l'interaction prolongée entre le chercheur et les acteurs régionaux sur le terrain, afin de produire des connaissances qui tiennent compte de leur point de vue. Il s'agit, d'autre part des sources écrites. Certes, les sources orales n'ont pas suffi à rendre compte de la totalité des implications de notre problématique. Il a fallu recourir aussi aux sources écrites qui ont été des moyens de mise en perspective et d'élargissement du contexte et de l'échelle de certains de nos questionnements. Les sources écrites ont permis de remonter le cours des renseignements dans le temps, mais aussi, de maîtriser les événements qui se sont produits dans la perspective de l'actualité contemporaine.

LES SOURCES ORALES:

Ce thème de thèse s'insère dans l'histoire contemporaine de l'Afrique de l'Ouest par le biais de l'étude d'une forme d'intégration dont l'impact se fait sentir jusqu'à nos jours, il s'agit d'une véritable histoire du présent. Cette particularité a eu des avantages dans la mesure où, les personnes ressources ont été accessibles au MCI de la Guinée. De 2014 à 2015, nous avons rencontré des acteurs régionaux, des fonctionnaires du sous-bureau de l'UFM à Conakry et d'autres au sein de l'administration guinéenne, en vue d'obtenir des informations (témoignages). Certains informateurs ont été sélectionnés en raison de leur connaissance des organismes d'intégration ouest-africains ou pour avoir travaillé au sein de l'UFM. D'autres dont le profil n'a rien avoir avec la gestion de l'UFM ont été aussi interrogés. Ceci nous a permis d'avoir la version des populations à la base. Les entretiens réalisés ont permis d'enregistrer le récit de vie des acteurs régionaux, de recourir au savoir ou au souvenir de ces acteurs ou anciens acteurs de cette institution de 1973 à 2014.

L'avantage de cette technique réside dans la possibilité qui nous a été offerte de maîtriser leurs représentations, celles-ci nous permettant de comprendre et de rendre compte des spécificités et des enjeux de l'UFM, du point de vue des acteurs eux-mêmes. C'est en allant vers ces acteurs régionaux que nous avons créé les conditions de production de données à la base de discours autochtones. Ce que nous recherchions, en réalité, c'était d'instaurer entre ces acteurs et nous une ambiance et un climat de dialogue. Nos entretiens ont été de véritables moments de dialogue et d'interaction. Mais, la critique majeure qu'on a pu faire de ce type de source a été le risque de manipulation des discours. C'est pourquoi, la critique des rapports d'entretien a porté sur l'exactitude des discours prononcés et les événements phares qui revenaient dans les entretiens réalisés.

LES SOURCES ECRITES:

Afin de compléter les informations provenant des sources orales, nous avons exploité des archives courantes du MCI de la Guinée de 2013 à 2015. En Guinée, nous avons retrouvé une série de protocoles d'accord de coopération signés par les chefs d'Etat. Ces protocoles définissaient «vaguement» les buts, les objectifs et les enjeux de l'UFM. Nous avons trouvé aussi certains procès-verbaux de réunions interministérielles et des rapports d'activités des commissions techniques sectorielles des Etats membres de l'UFM. L'intégralité des archives courantes de l'UFM sont disponibles en Sierra-Léone (siège) mais que nous n'avons pas eu l'opportunité de lire entièrement en raison de la MVE qui a éclaté dans les pays membres de 2014 à 2016. A Conakry, nous avons constaté un dysfonctionnement dans la conservation des doubles. Ceci fait que nous nous sommes contentés de quelques spécimens, obtenus difficilement au sous-bureau de l'UFM au MCI de la Guinée. A défaut de trouver les archives courantes en série complète, nous avons recouru à l'analyse de certains communiqués des sommets des chefs d'Etat et de gouvernement allant de 1973 à 2014.

Les informations contenues dans les sources (officielles et administratives) ont été aussi complétées par celles retrouvées dans des articles du journal horoya, du jeune afrique, presse grain de sel et d'autres sur internet. D'ailleurs, la Presse a été une autre ressource importante dans notre quête documentaire de 2013 à 2015. Nous avons pu recueillir un important fonds documentaire provenant des archives courantes du journal horoya dans les dépôts des archives nationales. Depuis l'indépendance de la Guinée en 1958, ce journal a été l'organe central du Parti-Etat de Guinée. Les raisons de son choix s'expliquent par la régularité de cet organe dans la couverture des évènements concernant l'UFM et, parce qu'avant 1984 et même plus tard, il n'y avait pas de liberté de la presse en Guinée. Bien sûre au service d'un régime totalitaire à cette époque, notre rôle en tant qu'historien a été de le critiquer. Mais nous n'avons pas pu avoir accès à tous les journaux en série complète pour des raisons de mauvaise condition d'archivage et un problème de méthode pour exploiter tout. Dans les articles de presses exploités, on peut lire vaguement des informations concernant la construction des infrastructures routières, l'évolution du commerce intra-régional et d'autres dans le domaine sociopolitique. Mais ces informations ne nous permettaient pas de comprendre certaines questions spécifiques, ce qui peut expliquer les limites des articles exploités. La critique des articles de presse a porté souvent sur l'analyse des contenus, de la provenance des documents, l'authenticité des informations lues, leurs états, les auteurs, les dates de publication, les sujets traités, pourquoi sont-ils traités, dans quel contexte les articles ont été produits.

DIFFICULTES RENCONTEES:

Les difficultés rencontrées durant la construction de cette thèse ont été d'ordre administratif, financier, méthodologique et épidémiologique (Ebola). Sur le plan administratif et financier, il a été prévu une bourse d'alternance de 5 mois en France et 5 mois en Guinée pendant trois ans. La partie française a bien fonctionné mais, en Guinée, dès 2013, (début de la formation) le complément de bourse du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) nous a été coupé, disent-ils, pour des raisons d'insuffisance de ressources financières. Et, il n'existait pas de ligne budgétaire pour la prise en charge de la recherche dans les subventions de fonctionnement du Centre Universitaire de Kindia en 2013. Plusieurs fois, j'ai demandé un financement pour mener mes recherches mais, rien n'a été obtenu finalement. J'ai dû priver quelques fois ma petite famille de mon maigre salaire pour mener certaines recherches sur mon sujet. Pour autant, il n'est pas aisé d'écrire une thèse en trois ans, surtout dans les conditions d'une alternance et d'une codirection. Quand le codirecteur vit à Conakry et le candidat à Kindia, c'est le calvaire car, le tronçon routier est en très mauvais état. En plus de cela, il faut évoquer la difficulté de concilier le travail de l'enseignement, le travail de la thèse et le rôle de père de famille. Plusieurs fois, ma femme ma reproché d'avoir abandonné ma famille au profit de ma thèse. Il fallait donc trouver le juste milieu, en accordant un peu de temps à chaque obligation.

Une autre difficulté rencontrée a été d'ordre épidémiologique dans la mesure où, nous avons envisagé de faire des recueils de données au Libéria, en Sierra-Léone et en Côte d'Ivoire, ne serait-ce que dans les parties frontalières. Mais hélas, l'Epidémie à Virus Ebola qui a commencé en mars 2014 nous a empêchés de réaliser cette ambition. Aussi, au-delà des contraintes liées à notre terrain d'étude et d'une manière générale à la recherche sur une période récente, les difficultés rencontrées ont été d'ordre méthodologique. Elles nous renvoient à la question que se sont posés certains chercheurs à savoir, «Comment écrire l'Histoire du présent»⁶³? Sans avoir besoin de rappeler que l'Histoire se fait et doit se faire avec les matériaux dont dispose l'historien, nous nous sommes inscrits dans la logique de l'Institut d'Histoire du Présent, en prenant soin de diversifier nos sources d'information. Nous avons fouillé dans «les sources du présent»⁶⁴ notamment, les archives courantes, la presse et les témoignages de personnes ressources.

⁶³Institut d'Histoire du Temps Présent, *Ecrire l'histoire du temps présent*, Paris, CNRS, 1993 ; Cité par Mamadou Dinde DIALLO, « Un siècle de journaux en Guinée », Thèse de Doctorat, Toulouse, 2014, pp.1-35.

⁶⁴Jacques KAYSER, « L'historien et la Presse », *Revue historique*, n° 218, octobre-décembre 1957, pp.284-309.

PLAN:

Cette thèse s'articule autour de trois parties. La première explique le contexte des regroupements d'Etats sur une base régionale en Afrique de l'Ouest de 1959 à 1975. Cette partie met un accent sur la multiplicité des initiatives dans la mise en place des organismes supranationaux. Cette multiplicité des initiatives achoppe sur la création de l'UFM en 1973. Dans l'analyse du processus de sa création, nous expliquons le contexte, le cadre organique, les buts, les objectifs, les atouts et les faiblesses de l'UFM.

Dans la deuxième partie, nous analysons certains enjeux de l'UFM de 1973 à 2014. Dans cette analyse, nous mettons un accent particulier sur le transport routier et le commerce intra-régional dans la région du fleuve Mano. Le choix de ces éléments d'analyse s'explique par le fait que l'essentiel de la mobilité intra-régionale passe par le réseau routier.

La troisième partie aborde les crises dans la région du fleuve Mano comme des obstacles à l'intégration régionale dans la région du fleuve Mano. Elle analyse aussi la réaction des organismes régionaux et internationaux dans l'intégration des réfugiés, des personnes déplacées, la restauration de la paix et de l'environnement en Guinée forestière de 1990 à 2014.

1^{ère} PARTIE:
DES PREMIERS ORGANISMES D'INTEGRATION A
L'EMERGENCE DE L'UFM EN AFRIQUE DE L'OUEST
(1959-2008).

CHAPITRE 1:

HISTORIQUE DES REGROUPEMENTS D'ETATS EN AFRIQUE DE L'OUEST DE 1959 à 1975.

1-Le contexte politique ouest-africain après les indépendances.

A la désintégration de l'Afrique Occidentale Française (AOF) en 1959, le contexte politique ouest-africain a été marqué par la recherche des alliances supranationales de toutes sortes de 1959 à 1975. D'abord, parce que les Etats-nations ont accédé à l'indépendance avec un handicap majeur, en raison des dimensions relativement petites des marchés nationaux. Selon Réal LAVERGNE, «Ces Etats-nations étaient modestes tant sur le plan démographique qu'économique, exceptée le Nigeria, le Ghana et la Côte d'Ivoire dont les produits nationaux bruts étaient équivalents à ceux des petites villes dans les pays industrialisés. Même le Nigeria qui se distinguait des autres pays ouest-africains, avec plus de 100 millions d'habitants, n'en était pas moins un pays de taille réduite en terme économique»⁶⁵. Ainsi, en 1960, au lieu de créer des grands ensembles fédérateurs à l'image de l'AOF, les chefs d'Etat ouest-africains ont hérité des espaces territoriaux étroits et les ont maintenu au nom des souverainetés nationales. Pour autant, en 1964, l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) édictait le principe de l'intangibilité des frontières issues de la colonisation. Ceci posait deux problèmes aux Etats-nations à savoir sur le plan économique et sur le plan socioculturel.

Sur le plan économique, les chercheurs sont unanimes sur le fait que les frontières issues de la colonisation ont mis les Etats-nations ouest-africains dans des situations de vulnérabilité intérieure et extérieure. Au plan interne, au nom des souverainetés nationales, «le principe du contrôle effectif» a amené la nécessité de l'encadrement territorial des Etats-nations. C'est pourquoi, de 1959 à 1975, on assistait à la prolifération des barrages routiers et à la fermeture des frontières entre certains Etats-nations. Au plan externe, le maintien des frontières a contribué à restreindre le flux des transports et impacter le commerce intra-régional en rendant les marchandises couteuses. Kengne FODOUOP et John IGUE relèvent ce constat que les frontières ouest-africaines ont été des véritables obstacles à la libéralisation des échanges et à la libre circulation des personnes, des biens et des services de 1959 à 1975.

Sur le plan socioculturel, en procédant au découpage territorial colonial, les grandes puissances ont tranché dans le vif des liens sociohistoriques des populations, surtout dans les espaces frontaliers ouest-africains. Le Réseau des Plates formes des Organisations Non

⁶⁵Réal LAVERGNE, 1996, Op.cit, p.2.

Gouvernementales d’Afrique de l’Ouest relève ce constat que «L’espace ouest-africain était constitué d’aires de peuplement ethnolinguistiques régionales que les frontières politiques issues de la colonisation ont divisé d’une façon artificielle»⁶⁶. Historiquement, l’Afrique de l’Ouest a été un espace bien intégré tant sur le plan socioéconomique et culturel. Mais les structures précoloniales ont été déstabilisées à travers le tracé frontalier qui a délimité les possessions territoriales des grandes puissances (colonisatrices) sans tenir compte des aspirations des peuples, d’où l’argument de «frontières arbitraires imposées à l’Afrique»⁶⁷. Cet argument de «frontières arbitraires» qui auraient divisé «les peuplements identiques» entre différents Etats-nations ouest-africains n’est pas du tout à renier car, de 1959 à 1975, la principale vocation des regroupements d’Etats a été la restauration des populations dans leurs anciennes aires de solidarités précoloniales. Mais, les projets de mise en commun à caractère politique initiés à cette fin par les chefs d’Etat, n’ont abouti qu’à des résultats embryonnaires en 1959, en ce sens que la volonté d’unité des Etats-nations a appartenu uniquement au politique.

Ainsi, sous le sceau du panafricanisme, idéologie nationaliste de libération qui a connu son éclosion à la fin de la seconde guerre mondiale, la genèse des regroupements d’Etats ouest-africains a été fortement biaisée par une contrariété idéologique entre les dirigeants. Les principaux chantres du panafricanisme ont eu pour ambition, la rencontre des noirs de la diaspora arrachés de force à la mère patrie, avec «leurs frères» du continent pour réaliser l’unité des Etats issus de la colonisation. Cette recherche d’unité visait implicitement dit-on, la libération du continent africain de la domination étrangère. Mais de 1960 à 1973, le mouvement s’est inscrit dans une perspective économique car, les chefs d’Etat se sont rendu compte que le salut ne surviendra que dans l’union des Etats, visant à s’intégrer dans des réseaux régionaux d’échange et de mise en commun des ressources. A notre avis, le vrai problème des Etats postcoloniaux ouest-africains dans les années 1960 a été la question de marchés. Face à l’augmentation de la pression des échanges mondiaux, la création de marchés plus grands devenait une alternative pour ces Etats-nations qui recherchaient leur meilleure insertion dans l’économie mondiale.

⁶⁶Réseau des plates Formes des ONG d’Afrique de l’Ouest, comprendre et participer au processus ouest-africain d’intégration régionale, Paris, avril 2011, p.10.

⁶⁷Cheikh GUEYE, «Le panafricanisme d’intégration comme réponse aux problèmes sécuritaires africains», Master Relations Internationales Sécurité Internationale et Défense, Université Jean Moulin Lyon 3, 2009, p.74. Voir aussi Timothée MBOMBO KASANKIDI, «La problématique de l’intégration face à la multiplicité des organisations internationales en Afrique», Mémoire de DEA, Université de Kinshasa, 2011, p.7.

C'est pourquoi, de 1959 à 1975, beaucoup d'accords de coopération ont été signés entre les chefs d'Etat. Il s'agissait notamment des accords de décembre 1958, créant l'Union Guinée-Ghana, de janvier 1959 créant l'Union Douanière des Etats d'Afrique de l'Ouest et de mai 1959, créant le Conseil de l'Entente. La trame de ces accords visait l'élimination de certaines entraves administratives qui contribuaient à freiner la dynamique de libéralisation des échanges et la libre circulation en Afrique de l'Ouest. Dans un premier temps, la formule générale appliquée par les Etats a été la création des organismes à caractère politique comme la Fédération du Mali, l'Union Guinée-Ghana puis Mali et le Conseil de l'Entente⁶⁸. Quoique certains de ces organismes aient vu le jour sous l'ombre tutélaire des ex-puissances colonisatrices, ils ont à certain égard réussi à initier le regroupement d'Etats en Afrique de l'Ouest de 1959 à 1975.⁶⁹ Contrairement à d'autres parties du continent, l'Afrique de l'Ouest a ainsi expérimenté des formules différentes dans le regroupement des Etats.

2-La fédération du Mali:

Selon Sékéné Mody CISSOKO, l'histoire des regroupements des Etats au sein de la Fédération du Mali remonte à l'époque coloniale notamment, à la dislocation de l'Afrique Occidentale Française (AOF) en 1959⁷⁰. «La fin de la domination coloniale et l'accession des Etats à la souveraineté consacre la rupture du pouvoir central et une volonté d'autonomie par rapport aux mécanismes régionaux organisés par les puissances de tutelle»⁷¹. Ainsi, le 14 janvier 1959, la première assemblée de cette fédération s'ouvre au palais du Grand Conseil de l'AOF. Parmi les membres présents, 44 délégués représentant 4 pays de la sous-région (le Dahomey, le Soudan, le Sénégal et la Haute Volta) membres de la communauté française, décident de mettre en place un organisme régional d'union des Etats. Ils écrivent l'acte de naissance, suivi le 17 janvier par la tenue de l'assemblée consultante. Mais sous la pression des présidents français et ivoirien (le Général De Gaulle et Félix Houphouët BOIGNY), le Dahomey et la Haute Volta se retirent du projet. L'Union sera réduite à un «tête à tête» entre le Sénégal et le Mali⁷².

C'est ainsi que cette assemblée a écrit la constitution et formé le nouveau gouvernement de la fédération. Les députés ont choisi Léopold Sedar SENGHOR comme le Président de

⁶⁸Elikia MBOKOLO, *L'Afrique au XXème siècle, le continent convoité*, Seuil, 1985, p.131.

⁶⁹Alioune SALL, *Les mutations de l'intégration en Afrique de l'Ouest*, L'harmattan, Paris, 2007, p.40.

⁷⁰Sékéné Mody CISSOKO cité par Papa Lafatime SENE, «Les initiatives d'intégration en Afrique», Master de Droit international public et européen, Université Pierre Mendès de Grenoble II, France, 2005, p.32.

⁷¹Louis SANGARE, *Les fondements d'un Etat confédéral en Afrique de l'Ouest*, Paris, Harmattan, 1998, p. 378.

⁷²Sékéné Mody CISSOKO, *un combat pour l'unité de l'Afrique de l'Ouest, la fédération du Mali (1959-1960)*. nouvelles éditions africaines du Sénégal, Dakar, 2005, p.15.

l'assemblée, Modibo KEITA comme le chef du gouvernement et Mamadou DIA⁷³, comme le vice président. La fédération fut aussitôt reconnue par la Communauté Internationale notamment, le Général Charles De GAULLE qui a reçu Modibo KEITA à l'Elysée et lui annoncé qu'il reconnaît l'existence de la nouvelle fédération⁷⁴. Le 15 mai 1959, le chef du gouvernement a déposé une requête formelle demandant le transfert des pouvoirs souverains des Etats membres à la fédération qui est devenu le nouveau centre de décision. Il a été possible de signer à l'hôtel Matignon, des textes portant sur la dévolution des pouvoirs des Etats à la fédération, un accord particulier portant sur les compétences des Etats membres, deux accords sur les dispositions transitoires et un accord sur les relations de la fédération avec les autres pays de l'AOF et la France. Les premiers domaines visés par le transfert de pouvoir ont touché la politique étrangère, la défense, l'économie, l'enseignement supérieur, les matières premières et les produits stratégiques.

Le dimanche 19 juin, la cérémonie de «l'acte de reconnaissance» a eu lieu dans les jardins du Palais de l'Ancien Haut Commissaire de l'AOF à Dakar. Le drapeau français est descendu devant les responsables français et maliens. L'assemblée fédérale du Mali s'est réunie pour une séance solennelle au cours de laquelle elle a voté son indépendance. Mais des désaccords ont subsisté entre les deux pays car, les soudanais voyaient en la Fédération du Mali, une étape vers un Etat unitaire alors que les sénégalais s'en tenaient à l'idée d'une confédération plus souple⁷⁵. Il ya eu une autre contradiction sur le type de relation à maintenir avec la France (ancienne puissance de tutelle). Partisan de l'africanisation des cadres de la fédération, Modibo KEITA dénonce la présence de fonctionnaires français à certains postes de responsabilité au sein de l'administration sénégalaise et affirme ouvertement ses sympathies pour le Front de Libération Nationale pendant la guerre d'Algérie. Senghor lui s'est opposé à de telles positions qui ne pouvaient que déplaire à la France. Certaines initiatives politiques des soudanais étaient considérées comme une immixtion dans les affaires intérieures du Sénégal.

Cette accusation concerne notamment les contacts que Modibo KEITA a noué avec les chefs religieux locaux. Ainsi, à propos du choix du futur Président de la fédération dont l'élection est prévue pour le 27 août 1960, les soudanais ne voulant pas de Senghor à la tête de

⁷³Né le 18 juillet 1910 à Khombole au Sénégal, mort le 25 janvier 2009 à Dakar, Mamadou DIA est un homme politique sénégalais qui fut le Président du Conseil du Sénégal de 1957 à 1962. Il est l'un de principaux protagonistes de la crise politique de décembre 1962 qui l'opposa à Léopold Sédar Senghor.

⁷⁴Sékéné Mody CISSOKO, 2005, *Idem.*, p.5.

⁷⁵François BORELLA, 1961, *Op.cit.*, pp. 78 7-807.

la fédération du Mali, ont déployé de grandes manœuvres politiques pour empêcher son élection. Ils ont soutenu les candidatures des sénégalais comme Mamadou DIA et Lamine GUEYE⁷⁶ contre le chef de fil. Les divergences ont également porté sur la constitution d'un marché commun et la création d'une grande Zone Monétaire Africaine ne se limitant pas seulement aux anciennes colonies françaises. Traversée par de multiples désaccords sur la désignation des responsables et au plan organique la forme finale de l'Etat à mettre en place, la Fédération du Mali semblait vouée à l'éclatement.

Une nouvelle crise a accéléré ce processus car, Modibo KEITA a donné des instructions au chef des forces armées, le Colonel SOUMARE, pour la mise en place de mesures de sécurité lors de la prochaine élection présidentielle. Il le fait sans prévenir son Ministre de la Défense, Mamadou DIA. C'est ainsi que le 18 août, le colonel SOUMARE demande aux unités de l'armée malienne qui sont cantonnées à Podor et Bignona (Sénégal) d'envoyer chacun une compagnie «en tenue de combat». Mamadou DIA tente de contrecarrer la décision, Modibo KEITA la reconferme. Les sénégalais ont eu la certitude que les soudanais voulaient faire usage de la force et se sont préparés en conséquence. Les soudanais étaient persuadés que les sénégalais préparaient leur sécession⁷⁷. C'est dans ce climat de tension que Modibo KEITA a convoqué un conseil extraordinaire des Ministres dans la soirée pour empêcher la sécession du Sénégal. Un seul Ministre sénégalais est présent et Mamadou DIA a été déchargé de la défense.

La réponse des sénégalais n'a pas tardé à arriver car, le Commandant de la Garde Républicaine arrête le Colonel SOUMARE. Les hommes de la Gendarmerie qui sont sénégalais se sont rangés du côté de SENGHOR et DIA. L'assemblée a été convoquée pour voter en pleine nuit l'indépendance du Sénégal et décider d'un état d'urgence. Le 21 août, Modibo KEITA et les représentants maliens présents à Dakar ont été raccompagnés à la Gare et quittent le pays⁷⁸. L'élection du chef de l'Etat avait été prévue pour 27 août 1960 mais, la fédération ne vivra pas jusqu'à cette date. L'antagonisme entre Modibo et Dia et entre Modibo et Senghor, les différences de style et de méthode, les orientations idéologiques différentes font partie des nombreux facteurs qui ont conduit à l'éclatement de cette fédération du Mali dans la nuit du 19 au 20 août 1960.

⁷⁶Né le 20 septembre 1891 à Médine, mort le 10 juin 1968 à Dakar, Lamine était un homme politique sénégalais, chef du Parti sénégalais d'action socialiste.

⁷⁷Sékéné Mody CISSOKO, 2005, *Ibid.*, p.5.

⁷⁸XXIème ARF, 2013, *Op.cit.* ; pp.1-44.

3- L'union Guinée-Ghana puis Mali:

Une autre expérience de ce type a été tentée sans grands succès, il s'agit de l'Union Guinée-Ghana qui est devenue l'Union des Etats Africains avec l'adhésion du Mali en 1960. Elle a été initiée à l'origine par deux pays sans frontières communes en Afrique de l'Ouest, le Ghana et la Guinée. En décembre 1958, les dirigeants de la Guinée et du Ghana ont entériné leur union et cherché à l'étendre à l'échelle régionale en organisant une conférence des peuples africains à Accra. Le Ghana et la Guinée, premiers pays indépendants de l'Afrique de l'Ouest ont tenté de s'unir pour créer un bastion économiquement et politiquement viable en dehors de l'influence européenne en Afrique de l'Ouest⁷⁹. Cette union plutôt théorique allait dans le même sens que la Conférence du Rassemblement des Peuples Africains tenue à Accra en décembre 1958. L'enjeu de la conférence tenait à la définition d'objectifs communs aux 350 délégations présentes (majoritairement issues de l'Afrique noire) dans une sorte de Bandung africain⁸⁰, autour du rejet du colonialisme et de la dénonciation de l'apartheid⁸¹.

Dans la déclaration signée à Conakry le 1er mai 1959, les Présidents Kwamé N'KRUMAH du Ghana et Sékou TOURE de la Guinée s'engageaient à créer le premier maillon des Etats Unis d'Afrique⁸². C'est ainsi que l'Union Guinée-Ghana-Mali a été politiquement socialiste et panafricaniste (fédéraliste) en 1960. Mais elle n'a jamais été dotée de structures juridiques propres, et sur le plan politique les trois Républiques sont restées autonomes. Ensuite, l'Union a souffert de l'absence des Etats de la communauté française et les divisions internes empêchant la conclusion d'un Accord Commun d'Intégration. En vrai, le divorce commence au moment où Sékou TOURE signe des conventions économiques avec des pays capitalistes comme les Etats Unis d'Amérique, lors de son périple dans les capitales des grandes puissances en 1960. Modibo KEITA et Kwamé NKRUMAH se sont retirés de l'Union, estimant que cette attitude guinéenne est contraire à la vision marxiste qu'ils soutenaient et qui inspirait la mise en place de l'Union⁸³. Il a fallu attendre 1963 et une dizaine d'autres conférences pour que naisse l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). Mais celle-ci aussi a vite montré son impuissance lors des conflits régionaux⁸⁴.

⁷⁹XXIème ARF, 2013, Op.cit., pp.1-44.

⁸⁰Désigne la position des chefs d'Etat qui refusent de s'aligner dans la communauté coloniale revendiquant une nation africaine indépendante et antiraciste.

⁸¹François BORELLA, «Les regroupements d'Etats dans l'Afrique des indépendances», *Annuaire français de droit International*, vol.07, n°01, Paris, 1961, pp. 78 7-807.

⁸²Sékéné Mody CISSOKO, 2005, Op.cit. p.9.

⁸³Jean Michel de LETTRE, « Organisation Africaine et Malgache », *Politique étrangère*, Vol 25, n°6, 1960, pp. 584-604.

⁸⁴Il s'agit notamment des conflits frontaliers Benin-Burkina, Cameroun-Nigéria, Lybie-Tchad et autres.

La Guinée, le Ghana et le Mali sont restés isolés internationalement en poursuivant une politique radicale, l'accueil de révolutionnaires exilés venus d'autres pays africains et bases d'appui de l'idéologie soviétique. Dans les trois pays, la ligne politique intérieure a suivi la même pente radicale de parti unique, répression sanglante, personnalisation du pouvoir orchestrée par Kwamé NKRUMAH (destitué en 1966), Sékou TOURE resté au pouvoir jusqu'à sa mort en 1984 et Modibo contre qui l'armée malienne a organisé un coup d'Etat en 1960.

4- L'union Sahel-Benin ou le conseil de l'entente:

Créée le 29 mai 1959, le Conseil de l'Entente fait partie des premiers organismes de regroupement des Etats en Afrique de l'Ouest. A l'initiative de Félix Houphouët BOIGNY (Côte d'Ivoire), quatre chefs d'Etat ont signé l'acte constitutif de cet organisme. Il s'agit de Félix Houphouët BOIGNY de la Côte d'Ivoire, Hamani DIORI du Niger, Hubert MAGA du Dahomey et Maurice YAMEOGO de la Haute Volta. Plus tard en 1966, le Togo rejoint l'organisation. A l'origine, elle a été conçue pour être un instrument de solidarité financière et diplomatique entre les Etats membres. Il s'agissait de promouvoir une plus grande coopération entre ces derniers à travers l'harmonisation des législations nationales en matière économique et monétaire. Mais la structure formée à cet effet a été fortement intergouvernementale car, il n'y a eu que des réunions de chefs d'Etat et un Secrétariat Général tournant lié au pays qui assurait la présidence en exercice de la réunion des chefs d'Etat⁸⁵.

En raison de difficultés de faire fonctionner la structure de l'Union, la classe politique a engagé une réforme importante qui fera de l'organisme, une institution internationale et un instrument de solidarité économique en Afrique de l'Ouest. L'Union a été dotée le 09 juin 1966 d'une institution financière spécialisée, le fonds d'entraide et de garantie des emprunts (FEGECE). La fonction de Secrétaire Général du Conseil de l'Entente a été assumée par le plus haut responsable du fonds appelé «Secrétaire Administratif». Ce poste, autrefois tournant, est devenu permanent et échu à la Côte d'Ivoire. Dès lors, le fonds a joué un rôle incontournable dans la coopération économique des Etats membres car, il sera doté d'un capital de 7,5 Milliards de FCFA⁸⁶. Avec la création du Conseil des Ministres le 18 mai 1970, le Conseil de l'Entente comptait trois organes, deux organes politiques (la conférence des chefs d'Etat appelée «réunion des chefs d'Etat», le Conseil des Ministres et un organe opérationnel (le fonds). A la différence des organismes à visées fédéralistes, la dynamique de

⁸⁵Papa Laftime SENE, 2005, Op.cit, p.5. Voir aussi : François BORELLA, 1961, Op.cit, pp.787-807.

⁸⁶Papa Laftime SENE, 2005, Op.cit, p.5. Voir aussi : Pierre François GONIDEC, 2004, pp.8-11.

coopération économique initiée par ce Conseil de l'Entente est restée pérenne car, elle a été affirmée dans la majeure partie des conventions signées entre les chefs d'Etat de 1960 à 1975.

Le contexte historique de la recherche de coopération économique au sein du Conseil de l'Entente remontait à la convention de 1959 qui a été signée le 9 juin à Paris entre la Côte d'Ivoire, le Dahomey, la Haute Volta, la Mauritanie, le Niger et la Fédération du Mali (République du Mali et Sénégal). Les chefs d'Etat de ces pays se sont affirmés en faveur de l'interdépendance socioéconomique entre les Etats-nations postcoloniaux. L'Union Douanière de l'Afrique de l'Ouest a été l'instrument de mise en œuvre de l'intégration économique au sein du Conseil de l'Entente. Selon son article premier, «Celle-ci avait pour objectif, d'instituer entre les Etats signataires, une Union Douanière totale qui s'étend aux droits d'entrée et de sortie perçus sur les produits et marchandises en provenance ou à destination desdits Etats»⁸⁷. La convention de l'UDEAO ne comptait que sept articles qui énonçaient sommairement les principes de la liberté totale dans la circulation des produits entre les Etats membres, le tarif unique à l'entrée des produits au sein de l'Union était reparti entre les Etats membres par une instance de l'Union⁸⁸.

Mais quoiqu'ayant constitué une initiative «louable» dans la recherche de coopération économique entre les Etats membres, l'Union Douanière totale que le Conseil de l'Entente ambitionnait réaliser ne pouvait se fonder sur des bases fragiles entre des pays encore en construction. C'est pourquoi cette convention n'a jamais connu une application réelle car, les entraves à la libre circulation des marchandises furent fréquentes et les nombreuses violations de ce principe ont fini par rendre inopérant cette convention⁸⁹. Après sept années de fonctionnement difficile, les Etats membres ne pouvaient que constater la baisse de leur coopération économique du fait du refus de certains Etats d'appliquer correctement la législation douanière, ce qui s'est traduit par le maintien des barrages routiers, le maintien des taxes et redevances douanières multiples par endroits. Vu que les gardes frontaliers continuaient à appliquer de façon autonome les législations nationales, la classe politique a décidé le 6 juin 1966 à Abidjan, de remplacer la convention de 1959 créant l'UDAO par une autre convention appelée «New Look». Cette convention sera à l'origine de l'Union Douanière des Etats de l'Afrique de l'Ouest (UDEAO). Cet organisme a permis la création de nouvelles structures dont le Secrétariat Général, le Comité des Experts et le Conseil des

⁸⁷Papa Laftime SENE, 2005, Op.cit, p.3.

⁸⁸Tchou Adon NOUYOULEWA, 2009. Op.cit, p.15.

⁸⁹Papa Laftime SENE, 2005, Op.cit, p.5.

Ministres. En vue de relever le niveau des échanges, le Secrétariat a mis en place un système de préférence tarifaire qui ne taxait les marchandises originaires de l'UDEAO qu'à concurrence de 50% du taux global de la fiscalité la plus favorable appliqué à un produit similaire importé d'un pays tiers⁹⁰.

Mais les Etats signataires pressés de s'unir, n'ont pas entrepris les études nécessaires à la mise en place d'une telle coopération économique plus adaptée à leur réalité. Ceci fait que l'UDEAO n'a pas survécu en raison de l'insuffisance des dispositions réglementaires, conduisant à des pratiques anti-unionistes en matière douanière⁹¹. Au début des années 1970, certains Etats-nations membres de cette Union Douanière ont entrepris, en collaboration avec la Communauté Economique Européenne (CEE), de promouvoir une nouvelle organisation prenant en compte non seulement la coopération commerciale mais aussi, d'une manière générale, les aspects du développement économique régional, d'où la recherche de la Communauté Economique en Afrique de l'Ouest de 1973 à 1975.

5- La communauté économique de l'Afrique de l'Ouest.

L'expérience tirée de la convention du 9 juin 1959 et celle du 6 juin 1966 ont permis d'asseoir les fondements de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) en 1973. La CEAO regroupait les Etats de l'Afrique de l'Ouest qui, en 1972 à Bamako et en 1973 à Abidjan, ont signé respectivement les protocoles d'application d'une Zone Harmonisée d'Echanges Commerciaux et d'Intégration Economique (ZHECIE). Il s'agissait d'un regroupement de 6 Etats-nations dit-on, liés par l'histoire et la géographie, à savoir le Mali, la Côte d'Ivoire, la Haute Volta, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal. Le traité de la CEAO qui a été signé le 17 avril 1973 est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1974. Les objectifs de cette organisation ont été énoncés dans l'article 3 de sa constitution qui disposait que «La Communauté a pour mission de favoriser le développement harmonisé et équilibré des activités économiques des Etats membres en vue de parvenir à une amélioration aussi rapide que possible du niveau de vie de leur population»⁹².

Pour atteindre ce but, l'article 30 du traité instituant la CEAO a créé le sommet des chefs d'Etat, le conseil des ministres dont les décisions étaient prises à l'unanimité et une institution de gestion dont le secrétariat et le conseil arbitral. Mais l'une des faiblesses de cet organisme

⁹⁰Wenceslas Sacré Cœur MONZALA, 2009, Op.cit. p.13.

⁹¹Abdoul Aziz SANA, «Les entraves au développement du commerce entre les Etats de la CEDEAO», Thèse de Finance, Ecole Nationale des Régies Financières, Burkina Faso, mars 2008, p.10.

⁹²Abdoul Aziz SANA, 2009, Idem., pp.3.

a été le fait d'être structuré uniquement que par des pays francophones en Afrique de l'Ouest. Ce qui mettait les autres pays (anglophones et lusophones) de la région dans une situation de marginalisation en raison du caractère protectionniste de cette communauté. C'est pourquoi en octobre 1973, la CEAO sera vite concurrencée par l'UFM, créée par deux pays anglophones (Libéria et Sierra-Léone). L'un des objectifs de cette organisation a été la mise en valeur du Bassin Fleuve Mano et le développement économique des Etats membres. Dès lors, la coexistence entre deux organismes d'intégration dans la même région a engendré des difficultés dans le développement des échanges en raison des restrictions douanières multiples dans les espaces frontaliers. C'est dans ce contexte qu'un nouvel organisme d'intégration à visée économique sera créé, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Sa création a permis à tous les 16 Etats ouest-africains de se retrouver au sein d'une organisation économique commune en 1975. Selon l'article 3 de la CEDEAO, «Elle vise à promouvoir la coopération et l'intégration dans la perspective d'une Union économique de l'Afrique de l'Ouest en vue d'élever le niveau de vie de ses peuples, de maintenir et d'accroître la stabilité économique, de renforcer la stabilité entre les Etats membres et de contribuer au progrès et au développement du continent africain»⁹³.

Composée de quinze Etats membres en 1976, la CEDEAO constitue un vaste espace économique de près de 4,5 millions de km²⁹⁴. Depuis sa création, elle a œuvré dans une logique économique recherchant la construction d'un vaste marché avec pour but, de promouvoir la libre circulation des biens et des personnes dans l'espace ouest-africain. En dépit des efforts de regroupement déployés par les Etats membres dans le domaine de la coopération économique, il faut dire qu'au moment de la création de la CEDEAO, certaines réticences ont pesé dans la volonté politique des Etats quant à la formule d'intégration à adopter. Deux tendances idéologiques peuvent être distinguées. D'une part, les partisans d'une intégration «totale», politique prônant un transfert important de souverainetés pour la future organisation. Les principaux tenants de cette formule ont été le Sénégal, le Ghana et à certains égards le Nigéria. Et d'autre part, le courant mené par la Côte d'Ivoire se caractérisant par un certain scepticisme à l'égard des formes de regroupement ambitieuses, c'est-à-dire, celles qui impliquaient le plus de transfert de souverainetés.

⁹³Cf. Article 3 du traité révisé de la CEDEAO.

⁹⁴Rapport d'activité de la CEDEAO, Atelier de formation en vue du renforcement des capacités pour les pays de l'Afrique de l'Ouest sur les stratégies et les plans d'actions nationaux sur la biodiversité, Abuja, octobre 2008, pp.1-5.

D'une certaine manière, cette divergence de points de vue sur la modalité de réalisation de cette communauté trouve ses origines dans une querelle de leadership entre les quatre plus grands promoteurs de l'intégration dans la région⁹⁵. Selon Papa L. SENE, le Sénégal, nostalgique d'une position prestigieuse qu'il occupait dans l'ex-Afrique Occidentale Française, «Voulait s'imposer comme leader dans le processus de regroupement des Etats dans la région avec la création de la Fédération du Mali»⁹⁶. Le Président Senghor a voulu la réalisation d'une unité africaine dans le cadre d'une République fédérale dont la Fédération du Mali devrait constituer la première étape⁹⁷. Selon le même auteur, «Le leadership ghanéen s'est manifesté par la vision panafricaniste de son Président Kwamé N'KRUMAH»⁹⁸. La vision politique de ce dernier est exprimée dans son ouvrage «L'Afrique doit s'unir». Suivant la ligne politique de son leader, le Ghana a revendiqué la paternité de la première initiative de regroupement des Etats souverains dans la région en créant l'Union des Etats Africains en novembre 1958. Quant au Nigeria, il s'est appuyé sur sa puissance économique et démographique pour s'attribuer un rôle de leader dans le processus de regroupement des Etats en Afrique de l'Ouest. C'est surtout l'occasion en 1975 pour lui d'intégrer véritablement une organisation ouest-africaine⁹⁹. Cependant, les précédents regroupements essentiellement francophones avaient pour vocation de sauvegarder le pré-carré français et surtout de contrer le poids du Nigéria dans la région. C'est ainsi que le Sénégal, le Ghana et le Nigéria, favorables à une intégration très poussée, ont fait front au leadership ivoirien hostile à un tel processus.

En réalité, l'attitude ivoirienne peut s'expliquer par le comportement en général de certains Etats relativement bien pourvus par la nature qui refusent de se joindre à des communautés inégalitaires. Félix Houphouët BOIGNY n'avait-il pas averti que la Côte d'Ivoire ne serait pas la vache laitière de l'Afrique de l'Ouest ? Pour faire échec aux ambitions du Sénégal et du Ghana, la Côte d'Ivoire a initié l'Union Sahel-Bénin ou le Conseil de l'Entente pour concrétiser ses réticences à l'égard de toute construction supranationale en Afrique de l'Ouest¹⁰⁰. Pour sa part, le concept de création d'une Communauté de l'Afrique de l'Ouest a été initié par le Président libérien William Tubman qui en a lancé l'idée. Un accord a été signé entre le Libéria, la Côte d'Ivoire, la Guinée et la Sierra-Leone en février 1965, mais

⁹⁵ Papa Laftime SENE, 2005, Op.cit, p.5.

⁹⁶ Papa Laftime SENE, 2005, Op.cit, p.5.

⁹⁷ Paul DECRAENE cité par Alioune SALL, *Les mutations de l'intégration des Etats en Afrique de l'Ouest*, L'Harmattan, Paris, 2007, p.17.

⁹⁸ Papa Laftime SENE, 2005, Op.cit, pp.1-35

⁹⁹ Papa Laftime SENE, 2005, Op.cit, pp.1-35

¹⁰⁰ Alioune SALL, 2007, Idem., pp.18-20.

celui-ci n'a pas abouti en raison de ces questions de leadership. En 1968, cette idée a été reprise par Sékou TOURE qui a organisé le sommet de Conakry invitant les Etats à s'unir au sein d'une organisation unique pour toute l'Afrique de l'Ouest. Ainsi, la classe politique ouest-africaine a accepté de créer le Groupe Régional d'Afrique de l'Ouest (GROA), première organisation à recrutement général dans cette région¹⁰¹. Mais deux ans après sa mise en place, l'organisation s'est écroulée à cause des mêmes problèmes de leadership entre francophones dominés par la Côte d'Ivoire et anglophones par le Nigéria.

En 1972, le Général Gowon du Nigéria et le Général Eyadema ont relancé ce projet de création d'une organisation d'intégration unique en organisant un séjour de travail dans douze pays sur les 16 dans la région. Ces séries de rencontres au sommet auront pour but, de demander aux chefs d'Etat d'apporter leurs contributions pour la réalisation du projet d'intégration unique pour toute l'Afrique de l'Ouest. C'est ainsi qu'une série de réunion ont été organisées notamment, à Lomé en vue d'étudier une proposition de traité pour la mise en place de la futur organisation à Accra en janvier 1974 par des experts et juristes et à Monrovia en janvier 1975 par le Conseil des Ministres. Ces conférences visaient aussi à examiner la proposition de traité et la faire adopter par le Conseil des Ministres. Quinze pays d'Afrique de l'Ouest sur seize ont signé le traité de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) le 28 mai 1975 à Lagos. Le Cap Vert ayant rejoint l'organisation plus tard, les protocoles établissant la CEDEAO ont été signés à Lomé au Togo le 5 novembre 1976¹⁰².

¹⁰¹ XXIème ARF, Op.cit., p.12.

¹⁰² Papa Laftime SENE, 2005, Op.cit, pp.1-35.

CHAPITRE 2:

L'UFM DANS LA PRESPECTIVE DE L'INTEGRATION REGIONALE EN AFRIQUE DE L'OUEST DE 1973 à 2014.

1- Les étapes de la création de l'UFM.

L'UFM est l'un des trois organismes d'intégration mis en place en Afrique de l'Ouest dans les années 1970. Elle a été créée par le Libéria et la Sierra-Léone dans le but de faciliter les échanges socioéconomiques entre leurs populations surtout, celles vivant le long des villages transfrontaliers des Etats. Les liens socioculturels séculaires existant entre les populations transfrontalières et le voisinage géographique des Etats justifiaient, au dire des chefs d'Etat en 1973, la nécessité de promouvoir une coordination des politiques nationales en matière des échanges socioéconomiques et culturels. Certes, l'une des stratégies devant permettre la libéralisation des échanges a été ce genre de regroupement des Etats après les indépendances africaines. Mais, ce qui n'a pas été dit souvent et qui expliquerait mieux les motivations des chefs d'Etat libérien et sierra-léonais, c'est le fait que leurs pays n'ont jamais pris part aux unions douanières dominantes (UDEAO, CEAO)¹⁰³ en Afrique de l'Ouest de 1959 à 1972. Ils ont été ignorés dans les programmes de mise en commun dont ils ont souvent payé le prix à travers des taxes et redevances douanières prélevés à chaque point de passage frontalier des pays voisins.

C'est d'une part, une volonté de protéger leurs populations et leurs économies contre les restrictions douanières des pays tiers voisins qui peuvent être couteuses lors des traversées que Williams TOLBERT et Siaka STEVENS¹⁰⁴ ont mis en place une troisième Communauté Economique Régionale par le biais de la «Déclaration du Fleuve Mano», signée en octobre 1973¹⁰⁵. D'autre part, les deux chefs d'Etat se sont rendu compte que la construction des infrastructures communes de développement comme les routes reliant deux ou plusieurs Etats voisins, ne pouvait être assurée que dans une coordination des efforts de leurs Etats¹⁰⁶. C'est pourquoi, l'UFM a été pensée en 1973, comme une stratégie de coopération bilatérale entre le Libéria et la Sierra-Léone, permettant la réalisation de certaines infrastructures communes de développement. En raison du voisinage géographique, le Libéria et la Sierra-Léone avaient eu

¹⁰³L'UDEAO est l'ancêtre de la CEDEAO et la CEAO est celle de l'UEMOA en Afrique de l'Ouest.

¹⁰⁴ Respectivement présidents du Libéria et de la Sierra-Léone dans les années 1970.

¹⁰⁵La Déclaration du Fleuve Mano est l'instrument juridique qui a institué l'UFM en 1973. Elle comprend une charte originale et des protocoles additionnels au nombre de 7 en 1973, 9 en 1980, et 16 en 2014.

¹⁰⁶Naman CAMARA, «Etude socioéconomique de quelques problèmes liés à la coopération interafricaine : application Mano River Union», Mémoire de Maitrise, Université de Conakry, 1989, p.70.

une vieille tradition d'échanges de tout genre. Mais, à cause des contraintes liées à l'encadrement territorial des Etats postcoloniaux, le cadre réglementaire de cette vieille tradition des échanges sera obsolète car, on assistait à la naissance d'une nouvelle forme de réglementation dite «rentière», issue des indépendances. Ceci rendait les échanges et les transports coûteux car, la survie des deux Etats-nations dépendait largement des taxes et redevances douanières, prélevées surtout le long des espaces transfrontaliers. Or, dans les années 1970, la tendance libérale était devenue la meilleure approche de développement utilisée par les Etats africains. Ainsi, réunis à Port Loko District en Sierra-Léone en 1973, Williams TOLBERT et Siaka STEVENS, respectivement chefs d'Etat du Libéria et de la Sierra-Léone, se sont entendus sur la nécessité de promouvoir une large coopération socioéconomique entre leurs pays.

Dans son allocution, Siaka STEVENS¹⁰⁷ affirmait que ce fut le Président du Libéria, dans l'accomplissement de la coopération économique et sociale en Afrique de l'Ouest qui a suscité des négociations avec le gouvernement sierra-léonais¹⁰⁸. En janvier 1973, les deux chefs d'Etat ont fait recours aux Etats Unis d'Amérique, en vue d'entreprendre des études préalables pour la révision d'un système de coopération bilatérale adéquate entre leurs pays. Avec les résultats des travaux de la mission des experts américains et les recommandations des commissions interministérielles des deux pays, les chefs d'Etat ont établi les bases d'une approche classique de coopération, en signant en octobre 1973 à Malima¹⁰⁹, un important document sous la dénomination de «Mano River Déclaration»¹¹⁰. Cette déclaration mettait un accent particulier sur la promotion des produits d'origine locale à destination ou en transit dans les deux Etats. En janvier 1974, la signature des mémorandums d'entente et d'un accord bilatéral établissant les grandes commissions destinées à rendre effective la coopération bilatérale entre le Libéria et la Sierra-Léone traduisait le lancement officiel des activités de l'UFM.

Dans «Mano River Déclaration», on relève une double préoccupation des chefs d'Etat. D'une part, de promouvoir le développement socioéconomique de leurs Etats et d'autre part, de restaurer les «populations identiques» dans leur ancienne aire de solidarité précoloniale par le biais des échanges socioéconomique et culturel. Concernant le développement

¹⁰⁷Président de la République de Sierra-Léone dans les années 1970.

¹⁰⁸Ibrahima KABA «Une même volonté de bâtir une aire commune de prospérité», *Horoya*, n°299, Conakry, 1983, p.5.

¹⁰⁹Désigne la ville Sierra-Léonaise où les chefs d'Etat ont scellé la mise en place de l'UFM.

¹¹⁰Amirou BARRY, «Communiqué sur l'adhésion de la Guinée à l'UFM », *Horoya*, n°022, Conakry, 1980, p. 2.

socioéconomique des deux Etats, ils ont mis un accent particulier sur la libéralisation des échanges et la promotion des transports terrestres. Selon le coordinateur résident de l'UFM à Conakry¹¹¹, «Sur plus de dix ans après les indépendances, les Etats se trouvant dans la région du fleuve Mano n'arrivaient pas à répondre individuellement à la demande pressante des populations en matière d'infrastructure transport et de développement».¹¹² A notre avis, c'est la faiblesse de la capacité des Etats membres de l'UFM dans la prise en charge du développement national qui a favorisé au plan régional, la coordination des efforts pour la construction des infrastructures communes de développement dans les années 1970. D'ailleurs, il y a une permanence de ce genre de solidarité dans la région à travers les différentes expériences de construction régionales, même si celles-ci n'ont pas revêtu la même forme dans le temps. L'histoire de l'intégration dans la région du fleuve Mano a été celle d'une perpétuelle recomposition de l'espace avec pour enjeux, les échanges socioéconomiques et culturels¹¹³.

Concernant la restauration des «populations identiques» dans leur ancienne aire de solidarité précoloniale, les chefs d'Etat ont fait allusion au contexte de formation des grands empires précoloniaux qui ont structuré l'espace ouest-africain pendant des siècles¹¹⁴. En 1974, Williams TOLBERT et Siaka STEVENS se sont fixés pour objectif, de mieux gérer les flux socioéconomiques afin que les bonnes relations d'échange contribuent à réintégrer les populations dans leur espace ancestral. Il est vrai que ce genre de besoin de formalisation des relations transfrontalières se faisait sentir dans cette région en raison de la présence effective des temné, des kouranko, des forestiers, des mandé et d'autres «populations identiques» qu'on retrouvait divisés de part et d'autre des frontières. Ces populations vivaient en harmonie et, dit-on, «Les frontières issues de la colonisation les ont divisé entre différents Etats-nations». Cependant, cette «expérience coloniale» qui a tranché dans le vif des liens historiques et ethniques des «populations identiques» n'a pas masqué les facteurs d'unité qui sont encore visibles, comme les langues, les rites, les coutumes et même l'histoire commune. L'implantation coloniale s'est reposé sur l'émergence, l'apogée et l'effacement des royaumes

¹¹¹En 2014, le coordinateur pays de l'UFM Mr Tchapatou DIALLO a été notre principal interlocuteur notamment, dans une série d'entretiens menés depuis 2013 au Ministère de la Coopération Internationale de la Guinée.

¹¹²Entretien avec Mr Mamadou Tchapatou DIALLO, au Ministère de la coopération internationale, Conakry, le 15 Avril 2014 à 14 heures, durée 45 mn.

¹¹³John IGUE, *L'Afrique de l'Ouest, entre espace, pouvoir et société, une géographie de l'incertitude*, Paris, Karthala, 2006, p.8.

¹¹⁴Edo Kodjo Maurille AGBOBOLI, «Dynamique de l'intégration régionale CEDEAO en Afrique de l'Ouest : historique, diagnostic, perspectives», *Revue du CAMES, Nouvelle série B*, Vol.-007 n°2-2006, 2^{ème} semestre, pp. 279-300.

et empires où se sont développés des formes de solidarité répondant à de véritables schémas d'intégration¹¹⁵. Pour Pierre François GONIDEC, les vieilles solidarités précoloniales et coloniales en Afrique de l'Ouest ne dessinent aucune ligne de partage véritable entre les Etats car, «La frontière définie par les géographes n'a existé en aucun moment. Le partage colonial constitue la suite logique d'un long processus de découpage territorial entamé par les Portugais»¹¹⁶.

Pour les deux chefs d'Etat, la recherche de l'intégration dans la région du fleuve Mano est d'autant normale dans la mesure où, elle permettait de revivre la solidarité des sociétés précoloniales ouest-africaines. Pour autant, en novembre 1975, on notait une nette intensification des relations transfrontalières dans la région du fleuve Mano, à travers l'augmentation des flux humains et commerciaux entre le Libéria et la Sierra-Léone. Mais, les effets de ces relations transfrontalières ont été limités dans un premier temps, dans la mesure où, d'autres pays limitrophes étaient restés en marge des circuits de libéralisation des échanges et des transports de 1973 à 1980. Or, selon la Déclaration du Fleuve Mano, d'autres Etats de l'Afrique de l'Ouest pouvaient envisager la possibilité d'une totale adhésion, ainsi que des formes plus limitées de participation à l'intégration dans la région du fleuve Mano¹¹⁷. Les principes et procédures d'adhésion des Etats tiers ont été énoncés dans le troisième protocole signé en octobre 1973¹¹⁸. Dans ce protocole, la seule restriction d'adhésion a été le voisinage géographique. En élaborant ce troisième protocole de coopération entre les Etats membres, les chefs d'Etat ont fait en sorte que l'UFM soit une organisation sous-régionale plus inclusive dans la mesure où, les principes et procédures prévoyaient l'adhésion à part entière, en tant que pays partenaire ou en tant qu'observateur. Ces principes et procédures d'adhésion à l'UFM ont été élaborés dans le but de permettre aux Etats tiers de prendre part aux différentes activités de l'UFM dans les cas où, une coordination des efforts ou une approche commune de coopération s'avérait mutuellement bénéfique. C'est ainsi que d'autres pays voisins ont adhéré à l'UFM en 1980 et en 2008.

A- L'adhésion de la Guinée en 1980.

Depuis l'indépendance de la Guinée en 1958, les autorités politiques ont entrepris plusieurs démarches en vue de créer une union douanière régionale unique dépassant tout

¹¹⁵ John IGUE, Ibid., 2006, p.9.

¹¹⁶ Pierre François GONIDEC, *Les Organisations Internationales Africaines : Etude comparative*, Paris, l'harmattan, 2004, p.8.

¹¹⁷ 5^{ème} Protocole de l'UFM, Participation des Etats tiers à l'UFM, Freetown, 1980, pp: 1-6.

¹¹⁸ 3^{ème} protocole de l'UFM, L'adhésion à l'UFM, Freetown, 1980, pp.1-3.

cloisonnement linguistique, culturel ou d'appartenance coloniale. Mais certaines de ces démarches ont échoué dans un premier temps, en raison des multiples appartenances des Etats à des allégeances régionales différentes¹¹⁹. Aussi, en raison du fait que certains Etats-nations se réclamaient socialistes et d'autres capitalistes, les uns unis au sein de l'UDEAO héritée de la colonisation et les autres dans la CEAO, largement francophone. Surtout, les oppositions de vues étaient accentuées quant à la voie à suivre pour la mise en place des CERs, venant renforcer les divisions internes entre les Etats. Ceci ne permettait pas de définir un schéma clair et unique de construction régionale en Afrique de l'Ouest de 1959 à 1980. L'adhésion de la Guinée à l'UFM intervenait dans le contexte de dépassement de ces divisions car, nous l'avons dit, la Déclaration du Fleuve Mano stipulait la possibilité de participation des autres Etats de l'Afrique de l'Ouest à l'UFM.

En janvier 1979, dans le but de promouvoir une plus grande coopération économique, sociale et culturelle entre leurs pays et la Guinée, les chefs d'Etat libérien et sierra-léonais ont invité Sékou TOURE à Malima, en Sierra-Léone, en qualité d'observateur lors d'un sommet des chefs d'Etat de l'UFM. Suite à cette invitation, il a manifesté son désir de faire adhérer la Guinée à cet organisme de coopération de voisinage géographique. Pour cela, une réunion préparatoire a été organisée en février 1979, en vue d'examiner les activités préliminaires relatives à cette adhésion. Au cours de cette réunion, le secrétariat général de l'UFM a engagé des discussions avec le gouvernement guinéen dans le but d'arriver à déterminer la qualité de membre et examiner les conditions essentielles, institutionnelles, administratives et financières de cette adhésion¹²⁰. En janvier 1980, la Guinée adhère à part entière à l'UFM. Cet évènement politique a eu de profondes résonances au-delà des frontières géopolitiques de l'UFM car, la présence guinéenne au sein de l'UFM a été saluée par la Communauté Internationale comme un facteur d'élargissement de l'intégration en Afrique de l'Ouest. Selon Siaka STEVENS, cette adhésion a «Permis de consolider l'unité d'action entre les trois peuples dont les relations d'amitié et de fraternité remontaient à l'ère précoloniale»¹²¹. Dans la forme de l'intégration à adopter entre les trois Etats en 1980, les expériences européenne et chinoise ont exercé une grande fascination car, selon Sékou TOURE,

La République populaire de Chine est deux fois plus peuplée que l'Afrique réunie mais constitue un seul Etat. C'est un exemple de volonté politique, autrement, elle

¹¹⁹Timothée MBOMBO KASANKIDI, «La problématique de l'intégration face à la multiplicité des organisations internationales en Afrique», Mémoire de DEA, Université de Kinshasa, 2011, p.7.

¹²⁰ 3^{ème} protocole de l'UFM, 1980, Idem, pp.1-6.

¹²¹Fodé TRAORE, 1980, Idem, pp.1-8.

*pouvait créer cent ou deux cents petits Etats. Chaque nation européenne utilise sa structure propre, c'est à dire sa langue propre, elle a ses institutions propres, elle vote ses lois indépendamment de la volonté des autres, elle gère ses affaires. Mais, l'ensemble des nations européennes ont accepté de créer une communauté pour mieux préserver les intérêts communs, c'est la voie que dicte la volonté politique qui veut dominer l'espace et le temps et garantir l'avenir pour les générations futures*¹²².

Au départ, Sékou TOURE voulait d'un projet d'union politique au sein de l'UFM. Cette vision des choses était d'ailleurs conforme à la ligne de conduite politique qu'il a embrassée au sein du groupe de Casablanca. Williams Tolbert et Siaka Stevens, modérés, appartenant au groupe de Monrovia, n'approuvaient pas ce projet qu'ils trouvaient ambitieux. Selon Williams Tolbert par exemple, «Il faut que chacun des trois Etats exerce librement sa souveraineté, que les deux autres ne se mêlent pas des affaires intérieures du troisième. Qu'en réunion, ce soit la règle de l'égalité qui serve dans les concertations. Chacun est libre chez soi, il se dote du régime qui lui convient»¹²³. Pour ces deux chefs d'Etat, il ne s'agissait guère d'un projet d'union politique qui ferait perdre la souveraineté des Etats mais, d'une intégration socioéconomique et culturelle des Etats membres¹²⁴. C'est pourquoi en 1981, le gouvernement guinéen a formulé une demande de réserve pour la révision de certaines dispositions relatives à l'adhésion de la Guinée. Ceci a conduit à la restructuration de la base juridique et des organes d'exécution de l'UFM.

Originellement un organisme de coopération bilatérale, le cadre institutionnel de l'UFM a subi une métamorphose pour refléter la structure d'un organisme d'intégration tripartite avec cette présence guinéenne. Selon Sékou TOURE, la création de ce cadre d'intégration «S'inspirait des liens historiques, culturels et socioéconomiques unissant les peuples qui, autre fois vivaient en parfaite harmonie dans la région du fleuve Mano»¹²⁵. La recherche de l'intégration trouvera chez lui un fondement dans les liens séculaires existant entre les «populations identiques». En 1981, il parle de la création d'une même communauté socioéconomique pour mieux préserver les intérêts communs des Etats. C'est pourquoi, dans les années 1980, il n'est pas surprenant que tous les efforts de l'UFM soient voués à la reprise des relations commerciales qui ont fait la tradition des «populations identiques» dans la région

¹²²Déclaration de Sékou TOURE reportée par Amirou BARRY, «Communiqué sur l'adhésion de la Guinée à l'UFM», *Horoya*, n° 022, Conakry, 1980, pp : 1-7.

¹²³Fodé TRAORE, 1980, *Op.cit.*, pp.1-8.

¹²⁴ Amirou BARRY, 1980, pp : 1-7.

¹²⁵Fodé TRAORE, «Sékou Touré au sommet tripartite Guinée-Sierra-Léone-Libéria», *Horoya*, n°023, Conakry, 1980, pp. 1-8

du fleuve Mano. En scellant l'alliance entre la Sierra-Léone, le Libéria et la Guinée, les chefs d'Etat ont procédé aussi au désarmement tarifaire de certains produits stratégiques comme les produits du cru, de l'artisanat traditionnel et l'harmonisation des documents relatifs aux échanges et aux questions douanières. Ceci justifiait la signature des documents relatifs au commerce intra-union par Sékou TOURE en compagnie de ses homologues Siaka Stevens de la Sierra-Léone et Samuel Kanyon DOE du Libéria le 29 mai 1981. C'était le prélude à l'orientation qu'il n'a cessé de donner depuis l'adhésion de son pays à l'UFM, en proposant une approche privilégiant l'intégration des structures de production (approche dirigiste) comme l'agriculture, l'industrie, l'éducation et les télécommunications. L'adhésion de la Guinée à l'UFM a donné un nouvel espoir aux gouvernements des Etats membres dans la mesure où, les activités entreprises dans le domaine national trouvaient un complément au niveau régional. En plus, les économies nationales ne pouvaient plus évoluer unilatéralement à ce début de la mondialisation car, le contexte des relations politiques africaines avait beaucoup changé, on assistait à la naissance de réseaux complexes de relations de natures économique, commerciale et financière.

B- L'adhésion de la Côte d'Ivoire en 2008.

En 2008, la Côte d'Ivoire adhère à part entière à l'UFM faisant d'elle, une structure quadripartite composée par le Libéria, la Sierra-Léone, la Guinée et la Côte d'Ivoire. Selon le représentant-pays de l'UFM pour la Côte d'Ivoire,¹²⁶ «Si les pays précurseurs ont mis en place l'UFM en ayant le souci d'une plus grande fluidité du commerce et des transports, la Côte d'Ivoire approuvait ce but et aspirait à résoudre d'autres problèmes de voisinage par le biais de cette intégration»¹²⁷. Dans la lettre qu'il a adressée au Secrétaire Général de l'UFM le 30 novembre 2008, le Président de la République ivoirienne affirmait clairement l'engagement de son pays à adhérer à l'UFM. Selon lui, «Ayant vu et examiner ledit protocole, nous l'avons approuvé et approuvons en toutes et chacune de ses parties, en vertu des dispositions qui y sont contenus et conformément à l'article 84 de la constitution»¹²⁸.

L'adhésion à part entière de la Côte d'Ivoire a été un autre facteur d'élargissement grâce au désir soutenu de la classe politique de promouvoir les relations commerciales dans la région du fleuve Mano, mais aussi, de mieux gérer les difficultés sécuritaires que les autorités

¹²⁶Interviews de Angui ASSOUAKON, Représentant pays de l'UFM pour la Côte d'Ivoire, Propos recueilli par *RFI, modoblog*, «Frontière Ivoir-libérienne : la sécurité une priorité pour l'UFM», Conakry, le 15 juin 2013.

¹²⁷Interviews de Angui ASSOUAKON, 2013, Idem.

¹²⁸16ème protocole de l'UFM, L'adhésion à part entière de la Côte d'Ivoire à l'UFM, Monrovia, le 30 novembre 2008, pp. 1-7.

ivoiriennes rencontraient le long de la frontière-Ouest. Depuis la crise de 1989 au Libéria, la question des «populations identiques» entre les pays membres devenait une situation difficile à gérer, et, la crise du 9 septembre 2002 venait aggraver cette situation déjà précaire. De 1989 à 2002, les chefs d'Etat utilisaient les ethnies pour régler des comptes entre eux¹²⁹. C'est le cas des relations entre Samuel Doe et Houphouët BOIGNY, entre Samuel DOE et Saidou Momo BANGOURA et entre Lansana CONTE et Charles TYLOR. Ceci a gagné les factions rebelles et les forces gouvernementales, renforçant les clivages ethniques à l'Ouest de la Côte d'Ivoire. En 2002, un groupe armé a tenté un coup d'Etat sur le territoire de la Côte d'Ivoire, les combattants ont été soutenus par des soldats gouvernementaux libériens et d'anciens combattants de la Sierra-Léone. Le gouvernement ivoirien a armé les combattants libériens hostiles à Charles TYLOR pour contrer ses ravisseurs, ils ont été par la suite accompagnés par les troupes ivoiriennes pour rentrer chez eux au Libéria et en Sierra-Léone. Ceci a contribué à déstabiliser la frontière de l'Ouest ivoirienne.

A l'adhésion de la côte d'Ivoire à l'UFM, les autorités des pays membres essayaient de gérer cette situation sécuritaire par le biais d'une plus grande coordination des efforts dans le domaine de la sécurité transfrontalière. Dans une interview, Angui ASSOUAKON¹³⁰ affirmait que cette recherche de sécurité transfrontalière a été la cause principale de l'adhésion ivoirienne à l'UFM. Elle concernait la situation sécuritaire dans le «bec de perroquet», frontières longues et poreuses entre les pays membres de l'UFM. La région a été marquée par la crise de l'insécurité à la frontière ivoiro-libérienne¹³¹. Le 15 juin 2008, les Chefs d'Etats se sont réunis à Conakry pour prendre un certain nombre de mesures et décisions visant à restaurer la paix et la sécurité dans cette partie de l'Union. Selon Angui, «La Côte d'Ivoire a été le théâtre de plusieurs incidents à la frontière ivoiro-libérienne au cours desquels il y a eu beaucoup de pertes en vies humaines. Le dernier incident qui a vraiment ému l'opinion publique a été celui au cours duquel on a enregistré la mort de sept casques bleus»¹³². Le problème sécuritaire auquel la Côte d'Ivoire a été confronté à l'Ouest a été la résultante de toutes les crises datant des 20 dernières années dans la région du fleuve Mano. L'informateur souligne qu'il ya eu aussi des mercenaires qui ont combattu au Libéria et en Sierra-Léone et

¹²⁹C., GRAMIZZI et M., DAMIEN, La crise ivoirienne : De la tentative de coup d'état au gouvernement de réconciliation nationale, Groupe d'Information sur la Paix et la sécurité Régionale (GRIP), Bruxelles, 2003, pp : 1-2.

¹³⁰Représentant-Pays de l'Union du Fleuve Mano pour la Côte d'Ivoire.

¹³¹J. G.BARGUES., Historique sur l'opération de la MINUL, Réseau Francophone de Recherche sur les Opérations de Paix(ROP), Université de Montréal, 2011, pp.1-6.

¹³²Interviews de Angui ASSOUAKON, 2013, Ibid.

qui étaient prêts à offrir leurs services pour déstabiliser des régimes ou poser des actes de subversion¹³³.

Le deuxième intérêt qui explique son adhésion à l'UFM est la difficulté que ce pays rencontre dans la maîtrise de la circulation des armes légères et de petits calibres en 2008. Ces deux problèmes rendaient difficile la gestion sécuritaire unilatéralement. Dans une large coordination régionale et internationale, en dépit de quelques attaques que la Côte d'Ivoire a subies, il y a eu des unités conjointes des Etats membres de l'UFM qui ont travaillé pour sécuriser ces frontières de l'Ouest¹³⁴. Depuis l'installation des unités conjointes de sécurité à Toulepleu et Danané (frontières du sud ivoirien), ces localités n'ont pas été le théâtre de nouveaux incidents. On notait également de part et d'autre de la frontière-Ouest, un certain déploiement de troupes. La Mission Internationale des Nations Unies pour le Libéria soutenait les forces armées libériennes et les forces rebelles de la Côte d'Ivoire du côté ivoirien ont été soutenues par l'Organisation des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire. L'UFM entendait collaborer avec toutes les organisations qui l'aidaient à instaurer la paix et la sécurité dans la région. C'est ainsi qu'elle a collaboré aussi avec d'autres institutions comme la CEDEAO et l'ONU à travers son Bureau pour la l'Afrique de l'Ouest (ONUWA). Il a été tout à fait démontré que l'approche militaire a été une réponse à la situation de crise mais, la solution à long terme a été de s'intéresser aux problèmes de fond et d'adopter plutôt une approche qui prenait en compte les préoccupations des populations à la base. C'est pourquoi les Unités de Sécurisation Conjointes de l'UFM ont pris en compte cet aspect des choses et cela a contribué à l'apaisement de la situation. Les mouvements de troupes qu'on observait de part et d'autre de la frontière-Ouest ont été effectués pour rassurer les populations et les inciter au retour dans les villages.

La troisième motivation de l'adhésion ivoirienne, et en général de tous les pays membres de l'UFM a été le manque d'infrastructure dans les villages et villes transfrontalières. Les populations souffraient d'un manque d'infrastructures socioéconomiques notamment, des routes. Leur absence ne facilitait pas les mouvements des populations pour ce qui est de leurs activités économiques. Selon le représentant-pays de l'UFM pour la Côte d'Ivoire, «L'état des infrastructures routières dans cette zone de l'Afrique de l'Ouest n'était pas du tout reluisant et cela ne facilitait pas la tâche aux forces de l'ordre dans leurs opérations de sécurisation de la

¹³³Interviews de Mr Angui ASSOUAKON, 2013, Op.cit.

¹³⁴J-J., KONADJE, Les initiatives de la CEDEAO en matière de sécurité, de prévention des conflits et de maintien de la paix dans la zone sahélienne et ouest-africaine, réseau francophone des opérations de paix, Université du Québec, Montréal, s.d.

frontière»¹³⁵. C'est la raison pour laquelle que les chefs d'Etat de l'UFM, lors des assises de Conakry en 2008, ont décidé de mettre en œuvre un ambitieux projet des infrastructures routières¹³⁶. En marge de cette question d'intérêt commun concernant la mise en place des infrastructures, il y a aussi le problème humanitaire qui a été une question transversale. Selon N'dolamb Gokwey¹³⁷, «Ce n'est pas moins de 13.000 personnes qui ont été recensés comme déplacés internes. Une crise de cette ampleur a forcément une incidence sur les activités agricoles et économiques de l'UFM»¹³⁸. Cette partie Ouest de la Côte d'Ivoire est une zone où il y a d'importantes cultures de cacao, café, hévéa et bien d'autres produits. Les mouvements de population ont entraîné une perturbation au niveau de ces activités agricoles et par conséquent, un manque à gagner¹³⁹. Comme on peut le remarquer, suite à l'adhésion de la Côte d'Ivoire, l'UFM est devenu le plus petit des organismes d'intégration en Afrique de l'Ouest en termes de superficie et de taille de la population mais, l'un des plus anciens historiquement. Elle regroupe quatre pays dont deux pays anglophones (le Libéria et la Sierra-Léone) et deux pays francophones (la Guinée et la Côte d'Ivoire). Se trouvant entièrement dans la zone CEDEAO, elle couvre une superficie de 751 430 km² et une population de 41.5 millions d'habitants en 2014¹⁴⁰.

2-Les buts et objectifs de l'UFM.

Les buts et objectifs originels de l'UFM ont été énoncés dans la Déclaration du Fleuve Mano en 1973. Il s'agissait «D'établir une solide base de coopération socioéconomique et culturel entre les Etats voisins dans la région du fleuve Mano»¹⁴¹. Pour se faire, les chefs d'Etat ont décidé en 1974 de la suppression de certains obstacles (redevances douanières) à la libéralisation des échanges socioéconomique et culturel. Ceci a favorisé l'accroissement des flux humains et économiques entre les Etats de 1973 à 1979. Mais, la suppression des redevances douanières sur les produits d'origine locale à destination ou en transit dans les Etats membres conduisait à des pertes de recettes pour certains Etats. C'est pourquoi, l'une des stratégies adoptées par l'UFM a été la bonne répartition des revenus tirés des avantages de la coopération dans les domaines du commerce et des transports dans les années 1980. Selon

¹³⁵ Interviews de Angui ASSOUAKON, 2013, Op.cit.

¹³⁶ Interview de Angui ASSOUAKON, Op.cit.

¹³⁷ Le coordonnateur humanitaire des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire.

¹³⁸ Interviews de Angui ASSOUAKON, 2013, Op.cit.

¹³⁹ Rapport de mission de la MINUCI, La situation humanitaire à l'Ouest de la Côte d'Ivoire, N'dolamb Gokwey, Coordonnateur Humanitaire des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire, Côte d'Ivoire, 2013, pp.1-5.

¹⁴⁰ www.Jeune Afrique.com, «Classement exclusif des 54 pays Africains», *Hors série*, n°35, 2014, pp. 112-183.

¹⁴¹ Déclaration du Fleuve Mano, Règlement amandé pour l'administration du commerce des marchandises d'origine locale dans les Etats membres de l'Union, Freetown, 1980, pp : 1-15.

le rapport de la commission interministérielle du commerce, grâce à cette coopération, les Etats ont enregistré une «Intensification de leurs échanges et l'accélération de la croissance socioéconomique de 1974 à 1980»¹⁴².

A l'origine, l'UFM visait la promotion du transport et la libéralisation des échanges dans les Etats membres. Cet objectif se révélait noble au début mais insuffisante à la longue car, la promotion du transport et des échanges intra-union devenaient aliénante en ce sens que leurs buts n'étaient pas conçus dans une dynamique libérale. Pour les précurseurs de l'UFM, c'est moins la marchandise qui importait dans ce cas, mais, ce qu'elle représentait réellement dans le procès économique. S'étant libérés de la domination coloniale, les pays membres de l'UFM seraient tombés dans une nouvelle dépendance, en raison du fait que les Etats ne possédaient que des filiales d'entreprise dont les capitaux et les matières premières sont étrangers. Ces entreprises ont été perçues par les chefs d'Etat comme des moyens de renforcement des liens de dépendance vis-à-vis des monopoles étrangers. C'est pourquoi, la promotion des échanges commerciaux et du transport ont été conçus dans une dynamique de libéralisation de 1980 à 2014.

En 1980, suite à l'adhésion de la Guinée, les buts et objectifs originels de l'Union ont été modifiés. Il s'agissait désormais de «L'intensification de la coopération et l'accélération de la croissance économique, du progrès socioculturel de manière à établir un solide fondement économique pour une paix durable, l'amitié, la liberté et le progrès social entre les Etats»¹⁴³. En adoptant cette approche d'intégration, les Etats membres de l'UFM ont transféré une partie de leur prérogative au sein du secrétariat général de l'Union qui s'imposait dans les décisions qu'ils ont vocation d'exécuter. Dans les années 1980, le secrétariat général a défini une politique commune des Etats dans les secteurs productifs comme l'agriculture, l'élevage, la pêche, la foresterie, les transports, les communications, le développement de la recherche, la formation, la santé, les arts et sports, la culture, les politiques extérieures et la production énergétique. D'autres domaines de l'intégration, du moins ambitieux, ont été définis, comme la question de politique monétaire commune et la création d'une institution financière requise pour l'UFM mais, qui n'ont jamais connus de réalisations concrètes¹⁴⁴.

¹⁴²Fodé TRAORE, 1980, Op.cit., pp.1-8. ; voir aussi 2^{ème} Protocole de l'UFM, 1980, Idem.

¹⁴³Déclaration du Fleuve Mano, Règlement amandé pour l'administration du commerce des marchandises d'origine locale dans les Etats membres de l'Union, Freetown, 1980, pp : 1-15.

¹⁴⁴Entretien avec Ahmed Tidiane SACKO, représentant pays sortant de l'UFM à Conakry, le 25 juin 2014, durée 1h 25 mn.

De 1980 à 2014, l'intégration dans ces domaines cités visait deux objectifs principaux. D'abord, créer des conditions favorables au développement des capacités de production des Etats, à travers la construction des infrastructures communes comme les routes, les unités industrielles et l'aménagement des barrages agricoles¹⁴⁵. Ensuite, optimiser les bénéfices tirés de cette intégration régionale grâce à une meilleure mobilité intra-régionale. Selon Marie TREMOLIERE, journaliste-reporter de la presse Grain de Sel, la mobilité intra-régionale a été l'une des composantes essentielles de cette intégration dans la mesure où, «Il existait une relation naturelle entre la fluidité des échanges et la pression migratoire des populations exerçant diverses activités»¹⁴⁶. Dans le cadre de leur intégration, les pays membres de l'UFM ont eu recours à la mobilité intra-régionale en accompagnant «les populations identiques» et leurs familles respectives, divisés par le tracé frontalier colonial dans leurs efforts de développement. Les flux migratoires des populations suscités par l'atteinte de certains objectifs de la libre circulation ont permis, de 1980 à 2014, la construction d'une ceinture de solidarité transfrontalière autour des échanges divers et des activités de rentes. L'existence de réseaux d'échanges séculaires dans la région du fleuve Mano a été un atout majeur dans la construction des dynamiques transfrontalières mais, il y a eu peu d'accompagnement de la mobilité des populations dans les espaces frontaliers de Wourékaba et Madinaoula, espaces frontaliers guinéo-sierra-léonais, où les activités de rentes ont été moins importantes de 1980 à 2013. En général, la migration intra-régionale a eu des effets positifs dans la région du fleuve Mano dans la mesure où, en dépit de l'intégration des «populations identiques», on assistait à la naissance de plusieurs «villes-frontalières» de 1980 à 2014. Par exemple à Danané, Senko, Pamalape et d'autres «villes-frontalières» plus importantes, les flux seraient bien gérés dans la mesure où, ces villes ont eu tendance à rivaliser les centres urbains qui les abritaient administrativement. C'est en cela que la migration répondait aux attentes réciproques des Etats membres de l'UFM.

3- Structure, fonctionnement et faiblesses de l'UFM.

A- Structure:

Parmi les dynamiques d'intégration construites en Afrique de l'Ouest, l'UFM répond à un schéma spécifique de construction en s'inspirant des liens sociohistoriques unissant les peuples. Elle a été créée en 1973 par une convention internationale devant lier les Etats par

¹⁴⁵ Entretien avec Ahmed Tidiane SACKO, 2014, Idem.

¹⁴⁶ Marie TREMOLIERE, «Les migrations, objectifs et moyens de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest», *Presse grain de sel*, n°40, 2007, pp.25-26.

des mesures internes légales en vue de leur application dans la région du fleuve Mano¹⁴⁷. Cette convention comprenait une loi fondamentale et une série de seize (16) protocoles. Selon la classification faite par l'ancien Secrétaire Général de l'UFM¹⁴⁸, «Les principaux organes qui forment la structure de l'UFM sont par ordre de valeur, le sommet des chefs d'Etat, le conseil des ministres et les commissions techniques, le secrétariat général ainsi que tout autre organe, corps, département ou services tels que prévu par la Déclaration du Fleuve Mano et les protocoles additionnels»¹⁴⁹. Selon cette classification, l'instance la plus importante de l'UFM est le sommet des chefs d'Etat.

a)- Le sommet des chefs d'Etat:

De 1973 à 2014, le sommet des chefs d'Etat a été l'organe suprême dans la structure de l'UFM dans la mesure où, il renfermait tous les pouvoirs essentiels de l'intégration. La Déclaration du Fleuve Mano conférait au sommet des chefs d'Etat, le pouvoir déterminant la politique générale et les principales orientations de l'intégration. C'est cet organe qui donne les directives, harmonise et coordonne les politiques économiques, scientifiques, techniques, culturelles et sociales dans les Etats membres. En plus du fait qu'il ratifie les traités et les accords d'intégration, cet organe contrôle aussi le fonctionnement des autres organes au sein de l'UFM. Le sommet des chefs d'Etat a lieu sur convocation de son président en exercice notamment, dès qu'il y a une ou des questions à l'ordre du jour, présentées par le conseil ministériel de l'Union. La présidence de ce sommet est tournante selon l'ordre d'arrivée des Etats au sein de l'institution. En cas de crise dans la région du fleuve Mano, le Président en exercice convoque un sommet extraordinaire des chefs d'Etat en vue de faire des propositions utiles au secrétariat général. En règle, le nombre de fois que le sommet des chefs d'Etats a lieu n'est pas déterminé par la Déclaration du Fleuve Mano, mais, il a coutume de s'organiser sous deux formes, en session ordinaire au moins une fois par an et en session extraordinaire dès que cela est nécessaire sur convocation du président en exercice de l'organisation.

b)- Le conseil des ministres et les commissions techniques:

Le conseil ministériel est le deuxième échelon dans la structure de l'UFM en termes d'importance et de la hiérarchie de valeur, établie par la Déclaration du Fleuve Mano en 1973. Cet organe comprend les responsables des départements ministériels énumérés dans la charte qui a créé l'organisation. Ce sont «Les Ministres responsables du plan et de la coopération, du

¹⁴⁷Sékou DOUMBOUYA, « La métamorphose de l'UFM », *Horoya*, n°228, Conakry, 1981, p.4.

¹⁴⁸Il s'agit de Mr Ahmed Tidiane SACKO.

¹⁴⁹Déclaration du Fleuve Mano, 1980, Idem, pp. 1-6.

commerce, de l'industrie, de la justice, de l'éducation, des travaux publics, des finances, de l'agriculture, des transports et des communications des Etats membres»¹⁵⁰. Le conseil ministériel de l'UFM a pour mission, d'orienter les activités de l'Union, en donnant des directives aux institutions relevant de son autorité. A ce titre, il oriente les programmes d'activité initiés par le secrétariat général et les commissions techniques spécialisées. Le conseil interministériel est convoqué une fois par an en session ordinaire et en session extraordinaire autant de fois que cela est nécessaire. Il est convoqué par son président en exercice. Après le conseil ministériel, viennent les commissions techniques de l'Union, souvent oubliées dans la classification, alors qu'elles jouent un rôle presque égal à celui du conseil ministériel. Selon la Déclaration du Fleuve Mano, les commissions techniques sont constituées de ministres et des cadres techniques spécialisés dans les secteurs socioéconomiques des Etats¹⁵¹. Les commissions techniques de l'Union ont pour mission d'identifier, analyser et établir les cadres formels de coopération dans les secteurs socioéconomiques. Ces commissions sont une espèce de sous-groupe du personnel dans la structure de l'UFM¹⁵². Elles sont le plus souvent composées de techniciens dont le service est venu à l'UFM en raison de leurs expertises dans des domaines techniques.

c)- Le secrétariat général:

Le secrétariat général est un organe et un instrument permanent de l'UFM. A fin d'assurer une pérennité de l'intégration, les chefs d'Etat ont nommé en 1980, un gouvernement supranational qui travaillait au compte de l'Union. Pour être un instrument dynamique à la hauteur des objectifs susmentionnés, ils ont créé, outre les postes du Secrétaire Général et de ses adjoints, trois grandes divisions dont la division de la planification, des opérations et la division administrative et financière. La division de la planification est chargée d'élaborer les plans communautaires dans les secteurs de l'intégration et surtout, des grands projets hydro-électriques, agro-industriel, du transport, du commerce et des statistiques. La division des opérations est composée d'ingénieurs compétents pour l'exécution de projets et programmes intégrateurs. La division administrative et financière est chargée de traiter des questions administratives, monétaires et financières¹⁵³. Le siège du secrétariat général se trouve en Sierra-Léone (à Freetown). Il est représenté par

¹⁵⁰Déclaration du Fleuve Mano, 1980, Ibid., pp. 1-2.

¹⁵¹Déclaration du Fleuve Mano, 1980, Ibid., pp. 1-2.

¹⁵²9^{ème} Protocole de l'UFM, Création d'une commission technique de l'Union sur le commerce et l'industrie, Freetown, 1980, pp.55-58. ; Voir aussi 8^{ème} protocole de l'UFM, Création d'une commission technique de l'Union en matière de l'éducation, la formation et la recherche, Freetown, 1980, pp. 45-53.

¹⁵³Sékou DOUMBOUYA, 1981, Idem. pp.4-5.

des sous-bureaux dans les pays membres. Le Secrétaire Général est nommé par décret du président en exercice de l'UFM notamment, il nomme un de ses compatriotes à ce poste pour un mandat de quatre ans renouvelable.

d)- Le personnel:

Le statut du personnel de l'UFM a été réglementé par la déclaration des chefs d'Etat en octobre 1980. Provenant essentiellement des pays membres, le personnel assure les services administratifs au sein du secrétariat général de l'Union. Selon cette déclaration des chefs d'Etat, «Le Secrétaire Général et ses représentants dans les Etats membres ont rang d'ambassadeur avec toutes les immunités conférées par la convention de Genève»¹⁵⁴. D'autres cadres travaillant dans les sous-bureaux de l'Union, jouissent du statut de fonctionnaires internationaux. Sur proposition du Secrétariat Général et dans le cadre d'un appel d'offres, ils sont recrutés suivant des critères techniques et selon une répartition géographique équitable entre les Etats membres. L'organisation interne du secrétariat général et des sous-bureaux de l'Union font état d'une certaine différenciation entre des cadres dits permanents et des cadres temporaires. Les cadres permanents sont issus des administrations nationales notamment, des ingénieurs et des techniciens qui offrent permanemment leur service à l'Union. Il ya aussi des cadres des sous-bureaux présents dans les pays membres de l'UFM. Ces sous-bureaux sont des organes propres aux gouvernements des Etats membres mais, qui travaillent sous la coupe du secrétariat général de l'Union en étant une espèce de «courroie de transmission» entre les Etats. Les cadres temporaires sont parfois des observateurs qui sont neutres mais, qui apportent leur expertise en raison du domaine socioprofessionnel qui leur est propre¹⁵⁵.

e)- La faiblesse de la structure de l'UFM:

On constate une omniprésence des organes intergouvernementaux dans la structure de l'UFM de 1973 à 2014. Ceci fait que très souvent, l'intégration est décrétée par les chefs d'Etat. En raison de la qualification d'organes suprêmes, le sommet des chefs d'Etat et le conseil interministériel masquent les possibilités d'ouverture dans la structure de l'UFM. Le secrétariat général qui devrait être l'organe chapeau, dans la mesure où une intégration supplante les Etats, a été relayé au second plan. Aussi paradoxal, au moment où on revendique une intégration des peuples, c'est-à-dire, le passage du secrétariat général à la commission régionale, l'UFM souffre encore de cette faiblesse. De 1973 à 2014, la structure de l'UFM n'a pas tenu compte du volet citoyen de l'intégration car, il y a eu un manque de

¹⁵⁴ 2^{ème} Protocole de l'UFM, Le statut du personnel de l'UFM, Freetown, 1980, pp. 1-5.

¹⁵⁵ 2^{ème} Protocole de l'UFM, 1980, Idem.

constitutionnalisme. D'autres volets importants de l'intégration ont été négligés dans la structure de l'UFM dont le parlement, les organes judiciaires et de forces militaires d'intervention en cas de conflits¹⁵⁶

L'existence de parlements suppose l'effacement des frontières par la représentation des peuples au sein de l'intégration. Mais, il ressort que malgré cette présence de parlement dans les structures de la CEDEAO et de l'UEMOA, cet organe n'a aucun pouvoir de décision vis-à-vis des chefs d'Etat et de gouvernement. L'introduction d'un parlement n'est pas une manière de dissoudre les assemblées nationales mais, de transférer certains pouvoirs de ces assemblées au niveau régional. La structure de l'UFM ne prévoit ni organes judiciaires, ni force d'intervention dans une région très instable politiquement. La cour de la justice joue un grand rôle dans la dynamique de l'intégration, en tout cas, pour ce qui est des expériences en marche aussi bien en Afrique que dans le monde. Elle assure le respect du droit par les chefs d'Etat et permet d'assurer le principe d'équité dans l'application et l'interprétation du traité constitutif de l'organisation. C'est un élément indispensable qui vient s'ajouter au patrimoine juridique de chaque Etat pour faire en sorte que les questions sensibles au niveau national trouvent leur solution au niveau régional.

L'UFM n'a pas prévu la création d'une force militaire d'intervention en cas de conflit ou de guerre au plan national et régional. Ceci lui a coûté cher pendant les crises de 1989 au Libéria, de 1991 en Sierra-Léone et de 2002 en Côte d'Ivoire. Contre la Guinée, les agressions rebelles et les questions de criminalités transfrontalières notamment, à la frontière ivoiro-libérienne et dans «le bec de perroquet» ont été d'autres conséquences de cette absence de force militaire d'intervention¹⁵⁷. En raison de la pertinence de cette question sécuritaire, l'Union a mis en place une commission technique en charge de la sécurité et la défense qui a pour mission principale, de patrouiller le long des frontières. En plus de cette question militaire et sécuritaire, il faut aussi souligner l'absence d'un conseil économique et social, de fonds de coopération, de recherche et de développement, de banque d'investissement et d'organes techniques. Ces manquements et d'autres qu'on n'a pas cités ici, constituent des faiblesses dans la structure de l'UFM.

¹⁵⁶O. Adewoye, «Constitutionnalisme et l'intégration économique», in Réal Lavergne (dir.), *Intégration et coopération régionales en Afrique de l'Ouest*. Paris, Karthala, 1996, pp. 371-384.

¹⁵⁷Fodé Bangaly KEITA, 2013, Idem, pp. 47-150.

B- Le fonctionnement de l'UFM.

De 1973 à 2014, l'UFM a fonctionné à la fois par le biais des sommets des chefs d'Etats et du secrétariat général. Durant cette période, il ya une main mise des organes gouvernementaux, en ce sens que l'intégration a été l'œuvre unilatérale des chefs d'Etats. En d'autres termes, au lieu d'être une commission supranationale indépendante, les chefs d'Etats ont subordonné le secrétariat général aux organes interétatiques, ce qui est un manque de réalisme dans le fonctionnement d'une intégration. Selon Nacoer BOURENANE¹⁵⁸ «Ce genre de problème a des incidences sur les des politiques et la mise en œuvre des programmes intégrateurs»¹⁵⁹. Cela est d'autant vrai, dans la mesure où, de 1980 à 2014, le fonctionnement de l'UFM a été influencé par les relations tumultueuses entre les chefs d'Etats. Par exemple, Samuel DOE et Seydou MOMO s'accusaient mutuellement d'avoir des velléités de déstabilisation de leurs régimes respectifs. Depuis l'assassinat du beau-fils de Félix Houphouët BOIGNY par Samuel DOE en 1985, ces deux chefs d'Etat ne se sont plus jamais entendus. De 1989 à 2002, Lansana CONTE a soutenu «l'Unit Libération Mouvement» (ULIMO)¹⁶⁰, ce qui va l'opposer à Charles TAYLOR. Pendant les sommets des chefs d'Etat de l'UFM, ces mésententes entre les chefs d'Etat se faisaient sentir aussi bien au niveau des prises de décision que dans leur exécution. Il y a eu une faible portée des décisions dans les années 1990 dans la mesure où, la règle du consensus n'a jamais été suivie par les chefs d'Etat.

Les relations conflictuelles entretenues par les chefs d'Etat ont entravé le fonctionnement de l'UFM d'abord, en raison de l'absence de la partie libérienne de 1989 à 1994, puis, sierra-léonaise de 1991 à 2002. Face à une telle situation, le secrétariat général a été réduit au silence car, le personnel est parti en «cash-flow» avec des impacts drastiques sur les projets intégrateurs¹⁶¹. Dans les années 1990, les intellectuels, chercheurs et les masses populaires ont revendiqué une intégration plus ouverte, expliquant en partie, les renouveaux démocratiques en Afrique¹⁶². Nacoer BOURENANE relève le constat que «Cette action stratégique recherchée était fondé sur la prise en charge des préoccupations des acteurs économiques

¹⁵⁸Economiste, expert financier, consultant pour l'ONG Epargne sans frontière : Auteur de plusieurs travaux sur l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest.

¹⁵⁹Nacoer BOURENANE, «Des fondements théoriques et stratégiques de la construction communautaire », in Réal LAVERGNE dirs. : *Intégration et coopération régionale en Afrique de l'Ouest*, Karthala, Paris, 1996, pp.41-63

¹⁶⁰Faction rebelle dénommée Mouvement Uni de Libéria

¹⁶¹Fodé Bangaly KEITA, «Contribution à l'histoire de l'UFM des origines à nos jours», Mémoire de Maitrise, Université de Conakry, 2005, p.72.

¹⁶²Assemblée Régionale de la Francophonie, Op.cit, pp.2-8.

(surtout non étatiques) et sur le renforcement des agents de changement les plus aptes à promouvoir l'intégration régionale»¹⁶³. Cependant, Daniel BACH et BOURENANE regrettent l'absence de prise en charge des contours sociopolitiques de l'intégration car, selon eux, «Les caractéristiques de l'intégration économique se perçoivent dans l'absence d'une théorie sociopolitique et la concentration des efforts sur la création d'institutions ou le choix des modalités de l'intégration»¹⁶⁴. Dans les années 1990, on assistait à la recherche d'une approche différente de l'intégration, axée sur une action stratégique dans laquelle les organes gouvernementaux cessaient de jouer le rôle d'acteurs incontournables dans les instances décisionnelles. Selon N. BOURENANE, «Au lieu de promouvoir une approche stratégique et réaliste de l'intégration fondée sur la prise en compte des réalités économiques, sociales et culturelles forcément complexes et irréductibles, une dimension particulière, on continuait à privilégier une approche volontariste»¹⁶⁵.

Le volontarisme est une autre source de préoccupation dans le fonctionnement de l'UFM. Face au phénomène de la mondialisation de l'économie, le monde se structure de plus en plus autour des grands pôles de libre échange. Pour s'intégrer dans l'économie mondiale, les pays membres de l'UFM ont inventé un schéma qui s'inspirait des expériences vécues ailleurs, comme la Communauté Européenne, la Zone de Libre Echange Nord Américain et d'autres. Ces modèles de réussite ont exercé une grande fascination sur le fonctionnement de l'UFM. C'est en n'ayant pas été pensée avant d'être vécue que le fonctionnement de l'UFM a été intergouvernemental. Tout comme les autres organismes d'intégration qui ont été créés en Afrique de l'Ouest dans les années 1970, l'UFM a fonctionné par le biais des décrets des chefs d'Etats. Le «Pourquoi pas nous ?» a largement biaisé leur création. Or, c'est dans un piège que les Etats sont tombés en considérant que la transposition de schémas inspirés des pays développés pouvait bien s'appliquer aux pays sous-développés¹⁶⁶.

Si nous observons bien l'expérience vécue en Europe dans les années 1950, c'est bien un processus continu qui a abouti à l'Union Politique. Ce processus s'est appuyé sur l'intégration du marché des biens, des services, des capitaux et du travail, mais surtout sur une bonne harmonisation des politiques macros économiques des Etats. Cela n'a pas été le cas de l'UFM dans la mesure où, les Etats ont simplement sacrifié les principales sources de financement provenant des recettes douanières. La réduction ou l'annulation de ces recettes

¹⁶³Naceur BOURENANE, 1996, Op.cit., pp. 41-63.

¹⁶⁴Naceur BOURENANE, 1996, Op.cit., pp.41-63

¹⁶⁵Naceur BOURENANE, 1996, Op.cit, pp. 41-63.

¹⁶⁶Naceur BOURENANE, Op.cit., pp. 41-63.

constituent un véritable problème de rente pour ces derniers. C'est pourquoi, que ce soit l'UFM, la CEDEAO ou l'UEMOA, l'exécution des protocoles sur la libre circulation tarde encore à connaître une impulsion décisive. On note une certaine réticence des gardes frontaliers par endroits, expliquant l'inapplication des ordonnances communautaires. Cela voudrait dire plus concrètement qu'en raison du mimétisme évoqué, le fonctionnement de l'UFM reste mitigé. C'est d'autant dire que les Etats ont renoncé à la principale fonction régaliennne issue des recettes douanières pour une raison qui n'a pas toujours été opérationnelle. Ils ont sacrifié aussi des intérêts nationaux au profit de l'intégration régionale dont les objectifs ont été biaisés en raison de la médiocrité des résultats obtenus en quatre décennies. Ce constat d'échec soulève la question d'efficacité des instruments utilisés pour réaliser l'intégration.

Tableau n°1 : Quelques sessions ordinaires de l'UFM de 1976 à 2008.

Année	Sessions ordinaires et extra	Sujets débattus par les acteurs
1976-1980	Sommet des chefs d'Etat.	Infrastructure, adhésion de la Guinée, structure
1981	Conseil des ministres et sommet du chef d'Etat	L'application du protocole sur le commerce, le transport et l'industrie
1982	Conseil ministériel	Commerce et industrie
1983	Sommet des chefs d'Etat	Bilan de la décennie 1973-1980, négociation sur Mont Nimba
1984	Sommet des chefs d'Etat	Problème d'instabilité politique
1985	Conseil ministériel	Question financière de l'union
1986	Conseil ministériel	Problème de fonctionnement du secrétariat, différends libériano-sierra-léonais
1987	Conseil ministériel	La crise financière de l'union
1988	Sommet et conseil des ministres	Allègement du secrétariat et la question économique
1989	Sommet des chefs d'Etat	Instabilités politiques dans la région du fleuve Mano
1990	Sommet et conseil	Protocole d'accord sur les jeux Mano
1991	Sommet	Question de paix et sécurité
1992	Sommet	Question de paix et sécurité
1993	Conseil ministériel	Affaires étrangères, défense, sécurité
1994	Sommet	Crise et absence de la partie libérienne
1995-2008	Sommet des chefs d'Etat	Adhésion de la cote d'Ivoire,

Fodé Bangaly KEITA, «Contribution à l'histoire de l'UFM des origines à nos jours», Mémoire de Maitrise, Université de Sonfonia, 2006, pp.10-19.

CONCLUSION PARTIELLE.

De 1959 à 1975, on assistait à la recherche d'alliances supranationales multiples en Afrique de l'Ouest. Les chefs d'Etat ont tenté de mettre en place un organisme unique dans le but de parvenir à une plus grande coordination des efforts des Etats à l'échelle régionale. Mais, en raison des contradictions internes entre les leaders politiques quant à la voie à suivre pour arriver à cette construction, deux tendances se sont dessinées. La première vise le fédéralisme et la deuxième, les Communautés Economiques Régionales. C'est dans ce contexte de contradiction que l'UFM est née en vue de promouvoir une intégration entre les pays riverains du fleuve Mano. Mais cet organisme a souffert d'un manque de réalisme dans le choix des objectifs et des moyens de mise en œuvre de l'intégration. En réalité, une intégration, c'est celle qui met au centre, une allégeance neutre formée par la volonté de tous les Etats. En raison de la supranationalité, cette allégeance devrait s'imposer aux Etats. Mais de 1973 à 2014, nous constatons une absence de prise en compte des dynamiques populaires. Par conséquent, des avancées majeures ont pu être enregistrées au niveau institutionnel mais, celles-ci ont peiné à se traduire dans les comportements et les pratiques des populations sur le terrain. Ainsi, l'impulsion décisive que devrait connaître le processus de l'intégration dans la région du fleuve Mano a échoué sur la déconnexion entre le progrès institutionnel et la réalité vécue par les populations au niveau local.

Un autre défi d'ordre sociopolitique est né dans la région du fleuve Mano à cause de l'incompréhension entre les hommes politiques. La détérioration du climat politique régional durant la période de 1989 à 2003 a provoqué des conflits armés. Faute de force d'intervention adéquate et des organes juridiques et parlementaires au sein de l'Union, l'intégration a subi un problème de fonctionnement. Depuis la reprise de l'intégration en 2008, l'UFM n'a pas encore tiré les leçons de ses faiblesses dans la construction régionale. Pendant la création de l'organisation, les défis politiques n'ont pas été pensés or, l'absence de force militaire d'interposition et de médiation a laissé s'empirer une situation politique qui se révélait pourtant gérable au début. De nos jours, il y a toujours une réticence des Etats à aller vers la véritable intégration qui confère au secrétariat général toute la plénitude de la souveraineté que lui confèrent les théories sur l'intégration.

2^{ème} PARTIE:
LES ENJEUX DE L'UFM DE 1973 à 2014.

CHAPITRE 3:

LES TRANSPORTS, ENJEUX DE L'UFM de 1973 à 2014.

1-L'état des transports et infrastructures routières.

Le secteur des transports a été l'un des enjeux majeurs de l'intégration dans la région du fleuve Mano, en ce sens que les chefs d'Etats ont initié le projet de création d'une compagnie aérienne dénommée «Air Mano» en 1973. Ils ont lancé aussi en 1980, la phase pilote d'un service régulier de cabotage maritime entre Freetown et Conakry, facilitant le mouvement des passagers et du cargo entre les deux capitales¹⁶⁷. Certains opérateurs privés de transport ont effectivement commencé à assurer la liaison maritime intra-régionale dans les années 1980 mais, ce service a été interrompu à cause de la vétusté de certaines installations portuaires, et plus tard, pour cause de guerres dans les Etats membres. Quant au transport aérien, le projet a été différé pour des raisons de restructuration des compagnies nationales de transport¹⁶⁸. Ainsi, faute de transport aérien et maritime adéquats, nous ne concentrerons pas notre analyse sur ces deux moyens de transport cités car, ils ne sont pas très représentatifs du secteur des transports dans la région du fleuve Mano, mais sur le transport routier, moyen, plus accessible aux usagers.

Cela dit, depuis l'accession des pays membres de l'UFM à l'indépendance, l'essentiel de la mobilité intra-régionale passait par le réseau routier, représentant 80 à 90% du trafic interurbain et inter-état des marchandises¹⁶⁹. Mais le paradoxe a été le fait que la majeure partie des villes et villages dans la région du fleuve Mano n'ont pas été dotés en infrastructures routières de qualité et en quantité suffisante de 1973 à 1990. A part les tronçons des grands axes routiers hérités de la colonisation, la majeure partie du réseau routier construit après les indépendances se trouvait dans un état de dégradation poussée dans les années 1980¹⁷⁰. Or, selon le programme d'aménagement des routes et de facilitation des transports de la Banque Mondiale, «Une infrastructure routière de mauvaise qualité est un obstacle sérieux à la réduction de la pauvreté et à l'accélération de la croissance pour les Etats»¹⁷¹. Conscients de cela, Williams TOLBERT et Siaka STEVENS, respectivement chefs

¹⁶⁷Rapport de la réunion des experts de l'UFM, Les infrastructures routières de l'Union, Freetown, 2012, pp.1-3

¹⁶⁸Entretien avec Ahmed Tidiane SACKO, ex-secrétaire général de l'UFM en service au Ministère des Affaires Etrangères, Conakry, le 10 mai 2014 à 14h, durée 2 h 05 mn.

¹⁶⁹Actes de la première Conférence du Salon International des Transports en Afrique de l'Ouest sur le thème : Transports, facteur majeur de développement et d'intégration, Bamako, 2009, pp.2-7. ; Voir aussi Note conceptuelle, La Conférence des Ministres africains en charge du transport routier, Durban, 2007, p. 2.

¹⁷⁰Entretien avec Ahmed Tidiane SACKO, 2014, Op.cit.

¹⁷¹Banque Africaine de Développement, Programme d'aménagement des routes et de facilitation des transports au sein de l'UFM : (Cote d'Ivoire, Guinée, Libéria), 2012, pp.1-12.

d'Etat du Libéria et de la Sierra-Léone, se sont engagés en 1973 à Malima et en 1980 à Conakry-Dee à promouvoir l'intégration socio-économique de leurs Etats par l'entremise des politiques communes pour la construction des infrastructures routières¹⁷². Cette volonté politique s'est traduite concrètement en 1973 par l'harmonisation des lois et des règlements régissant les transports nationaux, suivie en 1980 du lancement de certains projets de construction des routes et des ouvrages de franchissement dans les Etats membres.

A)-L'harmonisation des règlements nationaux de transports routiers:

De 1973 à 1980, chaque Etat membre de l'UFM appliquait ses propres législations nationales des transports, au nom des souverainetés nationales respectives. Ceci fait que les compagnies nationales avaient des plaques d'immatriculation de véhicules et des permis de conduire différents, selon les législations de chaque Etat. Aussi, les administrations des services de transports nationaux n'avaient pas les mêmes tarifs de transports en vigueur ni les mêmes taux d'impositions applicables aux compagnies nationales de transports. Dans les années 1970, les usagers de la route ont souffert à cause de ces disparités entre les exigences des législations nationales. Pour mettre fin à cela, les chefs d'Etats ont signé deux protocoles de coopération dans le domaine des transports. Le premier, signé en 1973 à Malima, portait sur la création d'une commission interministérielle des transports avec pour but, l'harmonisation des lois, des règlements nationaux et l'identification des besoins des Etats en matière d'infrastructure de transports routiers. Selon la Déclaration du Fleuve Mano, cette commission interministérielle des transports comprenait «Les représentants des ministères des transports, des communications, des affaires postales, des travaux publics, de la planification, du développement économique, de la coopération internationale et du secrétariat général de l'UFM»¹⁷³. La commission a été dirigée par un président et secondée par des vices présidents, ses membres ont été choisis dans chaque Etat annuellement à tour de rôle, selon l'arrivée par ordre des Etats membres au sein de l'UFM. Elle se réunissait une fois par an et les décisions se prenaient par le consensus des membres¹⁷⁴.

De 1973 à 1980, cette commission interministérielle a effectivement assuré la coopération à travers la diffusion de renseignements de nature technique et professionnelle

¹⁷²Interview de Angui ASSOUAKON, représentant-pays de l'UFM pour la Côte d'Ivoire, propos recueillis par *RFI, modoblog*, «Frontière Ivoirio-Libérienne : la sécurité, une priorité pour l'UFM», Conakry, 2013. Voir aussi Ahmed Tidiane SACKO, Note technique sur l'UFM à la très haute attention de son excellence Monsieur le président de la république de Guinée, Conakry, 2012.

¹⁷³13^{ème} Protocole de l'UFM, Création d'une commission technique chargée des transports et communications, Freetown, 1980, p.91.

¹⁷⁴13^{ème} Protocole de l'UFM, 1980, Idem., p.11.

aux administrations des services de transports dans les Etats membres¹⁷⁵. Les premiers résultats obtenus ont été la reconnaissance réciproque des permis de conduire, l'harmonisation des licences des compagnies nationales de transport et l'élaboration d'une cartographie du réseau routier intra-union. Il existait souvent des différences entre les tarifs de transport à cause des monnaies nationales différentes utilisées par les Etats. A titre illustratif, entre la Guinée et la Sierra-Léone, sur le tronçon Conakry-Freetown via Madinaoula, à l'aller, un titre de transport coûtait 25 000 FG à l'unité. Au retour sur le même tronçon, il coûtait 30 000 FG, soit une différence de 5 000 FG. Cette différence s'agrandissait en fonction du nombre des usagers, la multiplicité des compagnies nationales de transports et des points de passage frontaliers. En 1981, l'UFM a conclu et promulgué un accord spécial avec les autres CERs (CEDEAO et CEAO) en vue de la reconnaissance des documents administratifs de transport. Dans cet accord, certaines disparités existant entre les législations nationales ont été levées à travers la définition d'un titre de transport unique pour toutes les CERs. Dans la même année, elle a organisé une série de formation à l'endroit des chauffeurs et des agents techniques de transports dans la région de l'UFM, en vue de leur appropriation de cet accord spécial interrégional. L'harmonisation des lois et des règlements nationaux des transports visait aussi la réduction des tarifs de transport intra-union. L'harmonisation des tarifs de transport a contribué à augmenter le flux des marchandises car, la diminution de 10% du prix des transports a entraîné une augmentation du volume du commerce régional de 25%¹⁷⁶.

Le deuxième protocole signé à Freetown (Conakry-Dee) en 1980, portait sur l'Assurance Responsabilité Civile au Tiers (ARCT). Ce protocole définissait la politique intra-union des transports à l'égard des tiers. Il s'agissait de couvrir les usagers de la route et les agents de transports contre les risques liés à l'exercice de leur fonction. Selon la Déclaration du Fleuve Mano, «L'assurance obligatoire couvrait le risque de responsabilité civile concernant l'emploi de véhicules motorisés».¹⁷⁷ Les accidents mortels ont été récurrents sur les tronçons routiers de l'Union. Le cas grave qui a retenu l'attention de Djenne TRAORE, agent de police postée en 1970 à Wourékaba (Manou en Guinée) a été celui de Kabala à la frontière guinéo-sierra-léonaise. Cet accident aurait fait une dizaine de morts et des blessés graves. Selon cette policière, les principales causes étaient le mauvais état de la route et l'excès de vitesse du véhicule. Mais faute d'assurance du véhicule, des usagers de la route et d'harmonisation des

¹⁷⁵D. Doussou «Infrastructures et transports dans l'UEMOA», in *L'ESSOR*, n°16208, Ouagadougou, mai 2008, pp.3-15.

¹⁷⁶Actes de la première conférence des transports en Afrique de l'Ouest, 2009, Op.cit. p.2.

¹⁷⁷13^{ème} Protocole de l'UFM, 1980, Op.cit, pp.1-99.

législations nationales à cette époque, les victimes n'ont pu être indemnisées. C'est pour sauvegarder les intérêts des usagers de la route face à de tels accidents que l'Union a établi en 1981, un agrément unique par lequel chaque assureur national garantissait les compensations en accord avec les stipulations de la législation intra-régionale, eu égard aux pertes ou dommages physiques donnant droit à des compensations. Les assureurs nationaux sont des organisations professionnelles qui, constituées en accord avec les législations nationales en vigueur ont été autorisés à effectuer le commerce de l'assurance couvrant la responsabilité civile dans la région du fleuve Mano.

L'accord de garantie de compensation concernait aussi les véhicules motorisés circulant dans la région du fleuve Mano. La législation de l'UFM prévoyait que de tels véhicules portent des plaques d'assurance ou un signe distinctif analogue à la plaque d'immatriculation de l'un des Etats membres. Cela sous-entendait que la plaque d'assurance obligatoire valide sur le territoire d'un Etat l'est aussi dans un autre Etat membre. Mais les véhicules normalement basés sur le territoire d'un Etat membre, avant de pénétrer sur le territoire d'un Etat tiers étaient obligés de prendre un certificat d'assurance frontière, reconnu par le secrétariat car, en 1981, l'UFM a conclu un accord spécial à cet effet. Les protocoles en matière de transport ont été élaborés de telle sorte que les véhicules basés sur le territoire d'un Etat pénètrent librement dans un autre Etat. Selon l'ARCT, «Chaque Etat membre de l'UFM devrait prendre des mesures nécessaires pour s'assurer que des véhicules normalement basés sur le territoire d'un Etat membre ne soient pas utilisés sur le territoire d'un autre sans que les pertes ou dommages corporels causés ne soient couverts»¹⁷⁸. Pour que des véhicules basés dans un Etat tiers puissent entrer sur le territoire de l'UFM, il appartenait aux assureurs nationaux de l'Etat membre de prendre la garantie conformément à la législation nationale de litige concernant des accidents ayant lieu sur le territoire sur lequel l'assureur national est enregistré.

De 1973 à 1980, en plus des assurances nationales, le voyageur était obligé de prendre un certificat d'assurance frontière, document spécial qui lui permettait de franchir la frontière sans être inquiété des risques d'accident dans un Etat tiers. Dans les années 1980, l'harmonisation des législations nationales des transports a permis l'allégement de la procédure administrative concernant l'acquisition, la reconnaissance des assurances et le contrôle douanier dans les espaces frontaliers de l'UFM. La mise en place d'un agrément

¹⁷⁸ 13^{ème} protocole d'accord de l'UFM, 1980, Op.cit. p.103.

intra-régional unique et la définition d'un montant unique de taxation pour les assureurs nationaux et les compagnies nationales de transport ont été d'autres mesures de facilitation des procédures administratives au sein de l'UFM¹⁷⁹.

B)- La construction des infrastructures routières de 1973 à 2014.

Selon Gobind NANKANI¹⁸⁰ «A l'heure où l'Afrique et ses partenaires élaboraient des stratégies pour réduire la pauvreté et adopter la croissance, la construction d'infrastructures faisait figure de priorité. Elle conditionnait le bien-être des hommes et entraînait la croissance économique»¹⁸¹. Depuis quelques années, les Etats membres de l'UFM y ont consacré beaucoup d'attention car, «Les chantiers d'infrastructures pour l'Afrique ont requiert un budget de 5 Milliards de Dollars par an. Dans la région ouest-africaine, ils sont estimés à 1 195 Milliards de FCFA et au plan national, les Etats y consacrent 5% de leur PIB»¹⁸². Ainsi de 1973 à 2014, deux besoins fondamentaux se manifestaient à travers la construction des infrastructures routières dans la région du fleuve Mano, c'est d'abord la question du développement des réseaux routiers principaux reliant les capitales des Etats membres et ensuite la viabilisation des routes nationales, surtout reliant les localités frontalières. En 1973, l'UFM a initié un Programme d'Harmonisation des Plans Nationaux des Infrastructures en vue de doter les Etats membres en routes de qualité et en quantité suffisante. Ce programme visait la recherche d'un équilibre des différentes composantes du réseau routier intra-régional. C'est ainsi que la construction des infrastructures routières a connu sa phase de démarrage en 1974, avec la construction d'un tronçon Freetown-Monrovia, long de 121 km, pour un coût global de 57 Millions de Dollars US, suivi en 1976, de la construction d'un pont sur le fleuve Mano¹⁸³.

En 1980, la route principale reliant Freetown et Conakry a été entièrement financée par l'UFM pour un coût de 30 Millions d'Euros. Ce projet se proposait d'agrandir les ouvrages d'art et de construire des infrastructures frontalières communes pour l'accomplissement de toutes les formalités de contrôle frontalier en un seul lieu. De 1973 à 2014, l'UFM a construit au total treize routes principales reliant les Etats et un pont sur le fleuve Moa. Le réseau routier principal de l'UFM comprend six routes principales reliant la Guinée et la Sierra-Léone longues de 732 km, quatre routes reliant la Guinée et Libéria longues de 577 km et

¹⁷⁹Rapport de la réunion des experts de l'UFM, 2012, Op.cit. , pp.1-3.

¹⁸⁰ Dr Gobind NANKANI, 62 ans, ancien vice-président de la Banque Mondiale dans les années 2000.

¹⁸¹Dr Gobind NANKANI, cité par Mogoba Paul DAO, 2006, Op.cit. p.12.

¹⁸²Rapport d'activité de l'Union Africaine, 2008, Ibid., p.2.

¹⁸³Entretien avec Ahmed Tidiane SACKO, 2014, Op.cit.

trois routes reliant la Guinée et la Côte d'Ivoire longues de 1096 km¹⁸⁴. Pour certains tronçons routiers reliant les villages frontaliers, la Banque Africaine de Développement a financé les études de réévaluation et organisé une rencontre de bailleurs de fonds en 2012. En tenant compte de cette cartographie du réseau routier dans la région du fleuve Mano, la Côte d'Ivoire a été plus dotée en infrastructures routières avec 85 000 km dont 75 500 km bitumées et 224 autoroutes. La Guinée vient après elle, avec 30% des routes nationales bitumées. La Sierra-Léone a un réseau routier total de 11 300 km et le Liberia est loin d'atteindre cette moyenne dans la mesure où, ce pays détient les pires réseaux routiers de toute la région avec 8 064 km de routes dont 490 km bitumées, ce qui représente 9% du réseau routier total de ce pays¹⁸⁵. En raison de cette répartition, la circulation a été accentuée en Côte d'Ivoire et en Guinée, le Libéria et la Sierra-Léone ont eu une croissance du trafic routier largement en dessous de la moyenne africaine de 3%, suivant les catégories de véhicules¹⁸⁶.

Ainsi, dans le processus d'interconnexion des pays, l'UFM a accordé la primauté au désenclavement des capitales des Etats. Ceci soulève un problème car, la plupart des villes et villages frontaliers dans la région du fleuve Mano ont souffert à cause de l'absence de routes de 1973 à 1990. Les tronçons routiers construits de 1973 à 1990 ont été mal repartis entre les Etats. Aussi, ces tronçons routiers se trouvaient dans un mauvais état d'entretien, ce qui pose aussi le problème de qualité, de quantité et d'égalité d'accès des populations aux moyens de transport. D'autres problèmes du transport routier s'expliquent par les tracasseries policières sur les voies de la circulation. Ces problèmes ont des répercussions sur le prix des marchandises destinées à la consommation locale car, le coût élevé du transport routier renchérit le prix à l'unité des marchandises intra-régionales.

C)- La mauvaise répartition des routes dans la région du fleuve Mano.

Selon le Dictionnaire Thématique d'Histoire et de Géographie, «Le réseau routier est un ensemble cohérent de routes plus ou moins serrés construites sur un territoire donné»¹⁸⁷. Nous évoquons la mauvaise répartition du réseau routier en tenant compte des indicateurs comme la superficie des Etats membres de l'UFM, la taille de la population et la densité des routes. L'UFM couvre une superficie de 751 430 km² et une population de plus de 41.5 millions

¹⁸⁴Rapport d'activité du Ministère d'Etat chargé des Travaux Publics et des Transports, réunion des experts sur les infrastructures routières de l'Union, Freetown, 2012, pp.3-4.

¹⁸⁵D. Doussou, 2008, Ibid., pp.3-4.

¹⁸⁶Actes de la première Conférence du Salon International des Transports, 2009, Ibid., pp.2-3.

¹⁸⁷Dr. Brand et M., Dourouset., *Dictionnaire thématique d'histoire et géographie*, 6^{ème} Ed., p.469. Voir aussi Granwitz. M., *Lexique de sciences sociales*, 7^{ème} éd., p.354.

d'habitants en 2014. Les routes en bon état couvrent moins de 15% du réseau routier total de l'Union. En 2014, on peut estimer à 1 ou 2 km, la longueur de routes en bon état pour 100 km² de la superficie des Etats¹⁸⁸. Ceci fait dire que 85% du réseau routier intra-régional se trouvait en mauvais état car, cette moyenne est largement insuffisante pour traduire concrètement les avancées de l'intégration dans le domaine du transport routier. Or, selon une source ministérielle guinéenne, «Le transport des marchandises se fait à 90% par le biais de la route, représentant 35% de la valeur totale de l'exportation intra-régionale»¹⁸⁹. Mais, la réalisation des tronçons des axes routiers achevés a coûté moins de 500 Millions de Dollars de 1973 à 1980. Cet investissement est largement insuffisant pour répondre aux besoins des Etats membres. L'absence d'investissement fait que l'intégration ne prenait souvent pas en charge certaines régions importantes, pourtant réputées être des zones de production. A titre illustratif, la grande majorité des populations se trouvant dans les espaces frontaliers de Coyah-Forécariah-Pamalape, Kindia-Bokaria-Madinaoula et Faranah-Dantilia-Hérémakono (Guinée-Sierra-Léone) ne bénéficiaient pas de facilités de déplacement à cause de cette absence de routes en bon état. On peut dire que la répartition du réseau routier dans la région du fleuve Mano n'a pas tenu compte de la superficie des Etats et la densité de la population. Elle se décline comme suit:

Tableau n°2: La densité de la population au sein de l'Union.

Pays	Superficie en Km2	Pop. en millions d'hab.	Densité en %
Côte d'Ivoire	322 460	19, 8	61.4
Guinée	245 857	12	48.8
Sierra-Léone	71 740	6	83.6
Libéria	111 370	4,2	37.7

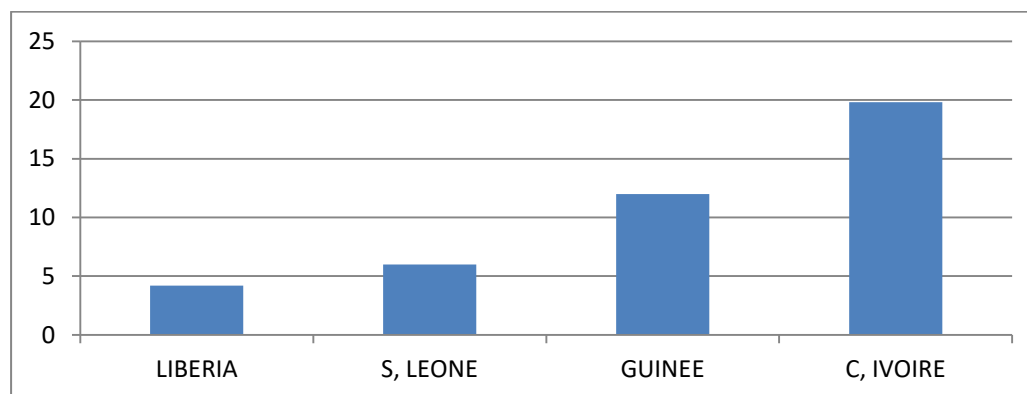
Source: Tableau réalisé à partir des données recueillis sur WWW. Jeune Afrique.com, «Classement exclusif des 54 pays Africains», *Hors Série*, n°35, 2014, pp. 112-183.

¹⁸⁸Rapport d'activité du METPT, Freetown, 2012, Op.cit, pp.1-2.

¹⁸⁹Entretien avec Aboubacar KABA, attaché de cabinet au Ministère du Commerce de la République de Guinée, Conakry, 2015, durée 53mn.

Ce tableau nous permet de faire la représentation graphique suivante:

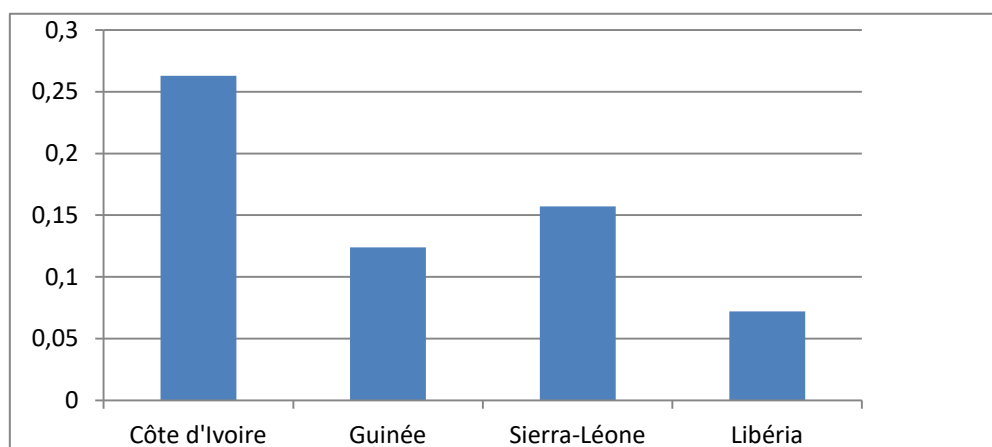
Figure n° 1: La Densité de la population dans l'espace UFM.



Source: Graphique réalisé à partir des données tirées de [www.Jeune Afrique.com](http://www.Jeune-Afrique.com), «Classement exclusif des 54 pays Africains», *Hors Série*, n°35, 2014, pp. 112-183.

L'inégale répartition des infrastructures routières entre les Etats impacte négativement le transport routier. Cela est visible à travers la représentation du réseau routier bitumé en km pour 100 km².

Figure n°2 : Réseau routier bitumé en km pour 100 km².



Source : Graphique réalisé à partir des données tirées de [www.Jeune Afrique.com](http://www.Jeune-Afrique.com), «Classement exclusif des 54 pays Africains», *Hors Série*, n°35, 2014, pp. 112-183.

En raison de l'insuffisance des infrastructures routières, le peu de réalisations existantes favorisaient certains pays par rapport à d'autres. La Côte d'Ivoire a eu une moyenne de 0,25 km/100km², suivie de la Sierra-Léone avec 0,15 km, de la Guinée avec 0,12 km et le Libéria avec 0,07 km. Tous ces pays ont été en dessous d'un kilomètre de route bitumée pour 100 km². En fait foi la représentation du réseau routier bitumé en kilomètre pour 1000 habitants:

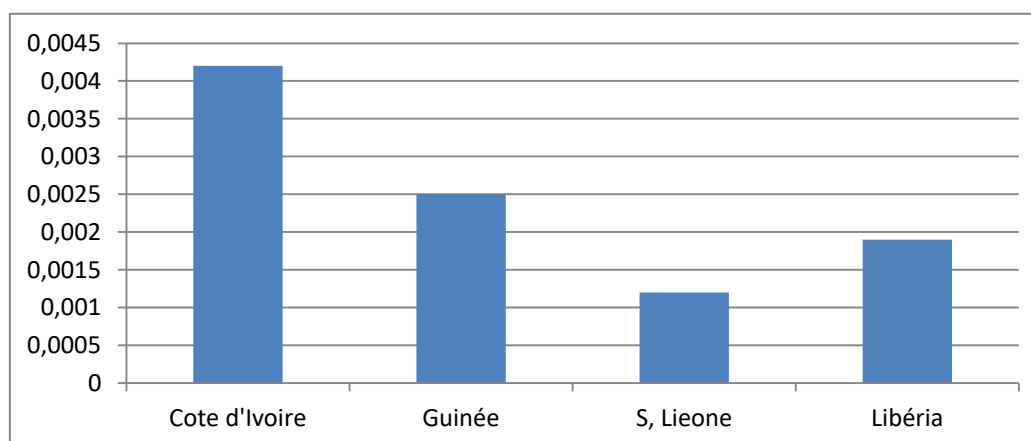
Tableau n° 3: Réseau routier bitumé en Km pour 1000 habitants.

Pays	Populations en millions	Réseaux routiers bitumés totaux
Côte d'Ivoire	19,8	85 000
Guinée	12	30 500
Sierra-Léone	6	11 300
Libéria	4,2	8 064

Source : Tableau réalisé à partir des données tirées de [www.Jeune Afrique.com](http://www.Jeune-Afrique.com), «classement exclusif des 54 pays Africains», *Hors Série*, n°35, 2014, pp. 112-183.

Ce tableau nous permet de faire la représentation graphique suivante, en tenant compte du rapport de la population totale et la densité du réseau routier total des pays membres de l'UFM.

Figure n°3 : La densité du réseau routier en km pour 1000hab.



Source: Graphique réalisé à partir des données tirées de [www. Jeune Afrique.com](http://www.Jeune-Afrique.com), «classement exclusif des 54 pays Africains», *Hors Série*, n°35, 2014, pp. 112-183.

En plus de l'insuffisance et la mauvaise répartition du réseau routier dans la région du fleuve Mano, une autre entrave à la fluidité des transports routiers a été les barrages routiers. L'intégration supposait que les barrages sur les tronçons routiers soient levés, sauf pour des raisons de contrôle de charges et de pièces d'identité dans les espaces frontaliers. Mais de 1973 à 2014, l'UFM n'a pas atteint ce but car, la nécessité de contrôler le trafic routier s'est transformée en barrière administrative et sécuritaire¹⁹⁰. D'autres obstacles d'ordre structurel se manifestent par un déficit de gouvernance et la corruption sur les tronçons routiers. Ces entraves sont liées à la conjoncture qui a contribué à fragiliser les Etats soit à favoriser les

¹⁹⁰Rapport d'activité du METPT, Freetown, 2012, Op.cit, pp.1-2.

rivalités et querelles en raison de la forte dépendance des Etats membres des revenus douaniers.

2- La multiplicité des barrages routiers et ses conséquences:

Dans la Déclaration du Fleuve Mano, les chefs d'Etat se sont engagés à promouvoir une meilleure fluidité des transports à travers l'harmonisation des lois et la construction des infrastructures de transport dans la région du fleuve Mano¹⁹¹. L'harmonisation des lois sous entendait que les barrages routiers soient levés lors des traversées et que les usagers remplissent les formalités administratives en un seul lieu. Mais de 1973 à 2014, ce principe n'a pas été suffisamment appliqué par les Etats car, les protocoles ont été violés par des gardes frontaliers et certains usagers de la route qui abusaient de la marge de liberté accordée. Aussi, par moments, certains Etats ont eu des vellétés protectionnistes, expliquant en partie, la fermeture des frontières de 1990 à 2002 pour le Libéria, de 2001 à 2008 pour la Sierra-Léone, de 2002 à 2008 pour la Côte d'Ivoire et de 2002 à 2003 pour la Guinée. L'une des conséquences a été le harcèlement des usagers sur les tronçons routiers de l'UFM. L'exagération dans le remplissage de certaines formalités de la part des gardes frontaliers expliquait en partie le problème de harcèlement sur les routes. De 1973 à 2014, la majeure partie des gardes frontaliers ont eu du mal à respecter les protocoles d'accord au profit des intérêts personnels¹⁹². Le refus d'appliquer les protocoles d'accord à la lettre fait que les usagers de la route souffraient à cause des rançons organisées le long des nombreux barrages routiers, dressés en toute illégalité, ainsi que les extorsions d'argent dont ils étaient victimes à chaque point d'arrêt¹⁹³. Les transporteurs et les commerçants souffraient aussi à cause des tracasseries douanières et policières au niveau des mêmes barrages routiers¹⁹⁴. Selon le témoignage d'un marchand qui opérait dans la région du fleuve Mano, «Il existait plusieurs points d'arrêt sur la route. On peut estimer de 2 à 3 arrêts aux 100 km»¹⁹⁵. Ceci voudrait dire que le grand nombre de barrage ne concordait pas avec les engagements pris par les chefs d'Etats. Il y avait aussi les coupeurs de routes qui étaient fréquents sur les tronçons où il

¹⁹¹ 14^{ème} Protocole de l'UFM, assurance responsabilité civile au tiers, Freetown, 1980, pp.1-99.

¹⁹² Souleymane DIALLO, «Dynamique frontalière et développement local urbain dans le contexte de la décentralisation: le cas de la commune de ROSSO Sénégal», Mémoire de DEA, Université G.B de Saint-Louis, 2006, p.27 ; Voir aussi Mogoba Paul DAO, 2006, Op.cit. p.11,

¹⁹³ Achille SOMMO PENDE, «L'intégration sous-régionale en CEMAC à l'épreuve de la liberté de circulation des biens et des personnes », Mémoire de Master, Université Catholique d'Afrique Centrale, 2010, p.47.

¹⁹⁴ Entretien avec Mabinty CAMARA, commerçante des produits de brasserie évoluant entre la Guinée et la Sierra-Léone, Kindia, le 20 juin 2015, durée 1h 20mn.

¹⁹⁵ Rapport d'activité du METPT, Freetown, 2012, Op.cit, pp.1-2.

n'existait pas de poste de contrôles¹⁹⁶. Ces coupeurs de routes sont des individus armés illégalement et postés le long de certains trajets en mauvais état d'entretien, d'où ralentissement obligé, profitaient de l'absence d'agent de sécurité pour intercepter les usagers. Ces comportements ont été de nature à entraver la fluidité du transport routier dans la région du fleuve Mano de 1973 à 2014. On peut présenter la fréquence des barrages routiers sur les principaux axes routiers comme suit:

Tableau n° 4: Les postes de contrôle routier au sein de l'Union.

Trajets	Nombre de postes	Fréquences 1/200Km
Conakry-Freetown	4	2
Conakry-Libéria	8	3
Conakry-Côte d'Ivoire	7	3

Source : Tableau réalisé par l'auteur à partir des données tirées de l'Entretien avec Mamady BERETE, Membre du syndicat des transporteurs de Kindia, 2015, durée 45 mn.

Une deuxième conséquence des barrages routiers multiples a été la perte de temps et ses implications financières pour les usagers de la route. En plus du ralentissement du flux du transport, de la perte de temps pour les usagers, les barrages routiers ont eu aussi une implication financière, du fait des extorsions d'argent qui sont organisées illégalement. A partir des informations recueillies auprès de l'un de nos informateurs sur le terrain, on peut représenter cette situation de perte de temps et d'argent comme suit:

Tableau n°5 : La perte de temps et ses implications financières.

Barrage Routier	Nombre	Fréquence	Coût en FG	Perte en Heure
Conakry-Freetown	4	2	1.877.484	2.5
Conakry-Libéria	8	3	3.003.994	4
Conakry-Côte d'Ivoire	7	3	2.628.556	3

Source : Tableau réalisé à partir de l'Entretien avec Mamadi BERETE, membre du syndicat des Transporteurs à la gare-voiture de Kindia, 2015, durée 45 mn.

Une troisième conséquence des barrages routiers multiples a été la naissance des «villes-frontières» dans les années 1990. Les barrages routiers qui devraient être des simples lieux de remplissage de formalités et de contrôles administratifs sont devenus des endroits de rackets des passagers. Ainsi, l'inexistence des routes, leur mauvais état d'entretien et la tentative des

¹⁹⁶Entretien avec Mabinty CAMARA, 2015, Ibid.

populations d'esquiver les tracasseries douanières ont favorisé la sédentarisation de certains usagers comme les commerçants de demi-gros, les conducteurs de «taxi-brousse» ou «taxi-moto», certains conducteurs de camions et les cambistes dans les espaces frontaliers. Ils se sont installés dans les espaces frontaliers pour s'affranchir des carcans du circuit officiel des Etats. Depuis les années 1990, on constate un développement des activités illégales dans ces espaces, à travers la réexportation des biens industriels comme des produits pétroliers et la recherche de profits générés par la disparité entre les différentes monnaies nationales.

De 1990 à 2008, l'existence des «villes-frontière» a attiré l'attention des chercheurs et la classe politique africaine car, de nombreuses rencontres ont été organisées au plan régional en vue de leur prise en compte dans les politiques publiques de développement¹⁹⁷. Par exemple, au terme du séminaire régional organisé au Mali en 2008, le concept de «ville-frontière» a été défini comme «Un espace géographique à cheval entre les lignes de partage de deux ou plusieurs Etats limitrophes où vivent des populations liées par des rapports socio-économique et culturels»¹⁹⁸. Cette définition fait ressortir la dynamique de solidarité vécue par les populations se trouvant dans les zones transfrontalières, ne disposant pas forcément des infrastructures adéquates pour leur connexion avec les autres populations. Ces populations ont construit l'espace régional en se fondant sur les liens socioculturels et le besoin de créer des marchés hebdomadaires, parallèles au circuit officiel des Etats.

Parlant de la nécessité de doter les espaces frontaliers en infrastructures de connexion, les Ministres des transports africains se sont réunis à Alger en 2008, pour débattre le thème: «Transport routier, moteur de l'intégration et du développement durable en Afrique»¹⁹⁹. Au terme de cette rencontre, ils ont reconnu le rôle des infrastructures routières et des services de transport routier dans le développement politique, économique et social des Etats, ainsi que dans l'intégration des «villes frontières». Mais les programmes initiés par l'UFM dans le cadre du développement du transport et des réseaux routiers n'ont pas permis de désenclaver certains espaces frontaliers. Il existait de sérieux problèmes de routes, rendant difficile l'intégration des réseaux marchands qui vivaient dans les «villes-frontières». Les habitants des «villes-frontières» ne tiraient souvent pas grand profit de leur production, faute de voie d'acheminement. Ils les vendaient à des prix dérisoires du fait de l'impossibilité d'accès aux marchés hebdomadaires. Ceci expliquait en partie, le fait que la majeure partie des

¹⁹⁷Voir entre autres : Daniel BACH, Op.cit, John IGUE, Op.cit., Enda DIAPOL, Op.cit.

¹⁹⁸Souleymane DIALLO, 2006, Op.cit., p.27.

¹⁹⁹Rapport d'activité des Ministres africains des transports, Transport routier, moteur de l'intégration et du développement durable de l'Afrique, Alger, 2008, p.2.

populations dans les espaces frontaliers vivaient en dessus du seuil de pauvreté, se situant au delà de 50%. La majeure partie des espaces frontaliers de l'UFM constituaient des poches de pauvreté. La pauvreté était accentuée dans les zones non desservies par le réseau routier car, les indicateurs sociaux de l'UFM étaient à des niveaux insatisfaisants dans ces localités²⁰⁰.

D'une part, on peut dire que l'UFM n'a pas réussi à dynamiser le transport routier dans la mesure où, les «villes-frontières» souffraient des répercussions de l'économie extravertie (l'économie de rente) et l'inefficacité du support physique de transports (absence de route, ponts, véhicules) qui contribuaient à un manque de performance. Et pourtant, depuis les réformes institutionnelles intervenues dans les dynamiques d'intégration en Afrique de l'Ouest dans les années 1990, les autres expériences de construction de la CEDEAO et la CEAO ont procédé à une inversion de cette tendance de l'économie extravertie en construisant des infrastructures de transport, ceci a considérablement stimulé leurs échanges régionaux²⁰¹. Contrairement à ces régions, il est exagéré de dire que les échanges régionaux aient atteint 10% de croissance depuis quatre décennies dans la région du fleuve Mano, ce qui ne permet pas de suivre l'intégration à la lettre et d'en tirer profit. La CEDEAO et la CEAO se sont fondées sur des politiques d'aménagement du territoire en mettant l'accent sur la création d'opportunités de développement socioéconomique à travers la viabilisation des réseaux de transport²⁰². En théorie, le réseau routier de l'espace UFM devrait être un véritable stimulant pour le développement durable. Mais, c'est par mimétisme, sans avoir respecté les étapes de l'évolution économique que la politique du développement du transport routier va être improvisée par les Etats. En raison de leur réticence en gardant des frontières fermées par endroits, l'inapplication des recommandations supranationales et la mauvaise gestion des flux de transports, cette politique de fluidité se révélait moins opérante de 1973 à 2014²⁰³. On peut dire que le domaine du transport routier, une des priorités de l'UFM, n'a pas connu une amélioration du réseau et infrastructures de transport, ce qui peut infirmer certaines données de la BAD qui disent que «Le rôle des infrastructures routières dans le développement socioéconomique des Etats africains est estimé à 95% du volume de leur commerce régional.

²⁰⁰Interview d'Abourahmane BOURE, Secrétaire Général sortant de l'UFM, réalisé par Kibarou.com, propos recueillis par Ibrahima Capi CAMARA à l'occasion du 36ème anniversaire de l'UFM en octobre 2009.

²⁰¹Mogoba Paul DAO, 2006, Op.cit., p.11.

²⁰²Souleymane DIALLO, 2006, Op.cit. Pp: 39-40.

²⁰³Fodé Bangaly KEITA, 2006, Op.cit. p.25. Voir aussi Entretien avec Ahmed Tidiane SACKO, ancien Secrétaire Général de l'organisation UFM, Conakry le 25 juin 2014, durée 3h 25mn.

La part des droits et taxes à l'importation dans les recettes nationales n'est pas négligeable dans la mesure où elle varie entre 3 et 5% selon les pays»²⁰⁴.

3- La relance du secteur des transports dans les années 2000.

Dans les années 2000, les pays membres de l'UFM sortaient de longues périodes de conflits et de troubles sociopolitiques. Ceci a fragilisé leur infrastructure de transports routiers. C'est pourquoi, les chefs d'Etats ont exprimé un besoin fondamental en 2001, celui de relancer le transport routier et de réduire les points d'arrêt sur le long des trajets qui desservaient les pays membres de l'UFM. Parmi les activités prioritaires qui ont été entreprises en 2000, figuraient la réhabilitation d'un certain nombre de réseaux routiers en mauvais état et la construction de nouvelles infrastructures routières dans les zones dépourvues.

De 2001 à 2003, plusieurs rencontres des chefs d'Etat et des investisseurs ont été organisées en vue de répondre à cette demande d'infrastructure de transport. C'est ainsi qu'en 2002, l'UFM va entreprendre une action dite «prioritaire» pour la viabilisation du transport routier intra-union, ceci va permettre de réhabiliter certaines routes transfrontalières²⁰⁵. La deuxième priorité de l'UFM était la réalisation des interconnexions par la mise en œuvre du Programme d'Action des Infrastructures initiées par la Banque Africaine de Développement. Ce programme se proposait de faire le bitumage des routes régionales et des routes nationales. C'est à Abidjan en 2008 et à Conakry en 2012 que ce programme de construction de nouvelles infrastructures routières a été initié par les chefs d'Etat. Selon secrétariat général de l'UFM, «Il était urgent de doter la région d'infrastructures fiables et il était nécessaire d'établir des interconnexions au niveau de ces infrastructures afin de les rendre plus profitables à l'ensemble des Etats membres»²⁰⁶.

Dans ces programmes de réhabilitation et de nouvelles constructions, les routes transfrontalières (des villes-frontières) ont été définies comme prioritaires en ce sens qu'elles constituaient des moyens privilégiés de déplacement des commerçants dans la région du fleuve Mano. Le secrétariat général a mis en place une cartographie routière de l'UFM, permettant d'avoir un état exhaustif des lieux, en accordant la priorité aussi aux routes-

²⁰⁴Jeune Afrique Economique «Classement exclusif des 54 pays Africains», *Hors série*, n°35, 2014, pp. 112-183.

²⁰⁵ Il s'agit de la réalisation des tronçons achevés des routes corridors et la construction des ponts sur les fleuves Mano et Moa en 1976.

²⁰⁶Propos de la présidente du Libéria, recueilli dans le rapport de la réunion des Ministres chargés des travaux publics et des transports de l'Union en 2011.

corridors, sans toutefois occulter, à moyen terme, les pistes rurales frontalières²⁰⁷. Ainsi, le réseau routier existant a été entièrement profilé de 2008 à 2013, ce qui permet d'avoir la cartographie suivante:

Tableau n°6 : Les routes reliant la Guinée à la Sierra-Léone:

N	Routes	Itinéraires	Km	Etat en 2012
1	RN.1/RN.4	Conakry-Coyah-Forécariah-Pamalape- Kambia.	134	Profilée
2	RN.1/RN.13	Kindia-Bokaria-Madinaoula-Kamakwé	50	Profilée
3	RN.2/RN.14	Faranah-Dantilia-Hérémakono- Kabala	60	Profilée
4	RN.2/RN.16	Faranah-kissidougou-Guéckédou- Kailahun	300	Profilée
Total RN			544	
5	RN2/RP(RR4706)	Mamou-Ourékaba-Sirakodo- Séfadou	94	Profilée
6	RN2/RR(3501)	Faranah-Nianfrando-Kobikoro- Sefadou	94	Profilée
Total RP			188	
Total général			732	

Source : Tableau réalisé partir du rapport d'activité du Ministère d'Etat chargé des Travaux Publics et des Transports, Réunion des experts sur les infrastructures routières de l'union, Freetown, 2012, pp.1-6.

Un autre tableau a été obtenu dans ce même ordre de production de la cartographie routière concernant les routes nationales et les routes préfectorales qui relient la République de Libéria aux autres pays membres de l'UFM. Il se décline comme suit:

Tableau n°7 : Les routes reliant le Libéria à la Guinée.

N°	Routes	Itinéraires	Km	Etat en 2012
1	RN1	N'zérékoré-Diéké- Gbanga	85	Profilée
2	RN1/RN10	N'zérékoré-Macenta-Daro-Vonjama	170	Profilée
3	RN2/RN19	N'zérékoré-Lola-Sanniquellie	72	Profilée
Total RN :			327	
4	RN2/(RR2301)	N'zérékoré-lilé-koyama- Zorzor	125	Profilée
Total RP :			125	
Total général :			577	

Source : Tableau réalisé à partir du Rapport d'activité du Ministère d'Etat chargé des Travaux Publics et des Transports, Réunion des experts sur les infrastructures routières de l'Union, Freetown, 2012, pp.1-6.

²⁰⁷ Rapport d'activité de l'UFM, Secrétariat Général de l'UFM, Freetown, 2012, Op.cit., pp.1-6.

Pour la République de la Côte d'Ivoire, un tableau de la cartographie des routes permet d'identifier les axes prioritaires retenus pour le projet d'interconnexion des Etats. Cette situation se décline comme suit :

Tableau n°8 : Les routes reliant la Côte d'Ivoire à la Guinée.

N°	Routes	Itinéraires	Km	Etat en 2012
1	RN2	N'zérékoré-Lola-N'zo Danané	82	Profilée
2	RN7/RN17	Kankan-Mandiana-Saladou- Odjéné	197	Profilée
3	RN1/RN18	N'zérékoré-Beyla-Sinko- Odjéné	285	Profilée
Total RN			564	

Source : Tableau réalisé à partir du Rapport d'activité du Ministère d'Etat chargé des Travaux Publics et des Transports, Réunion des experts sur les infrastructures routières de l'Union, Freetown, 2012, pp.1-6.

Cependant, la viabilisation du transport routier ne se résumait pas seulement en la réhabilitation des infrastructures routières. Il y a eu aussi la construction de nouvelles routes, l'harmonisation du cadre institutionnel des infrastructures routières, la réduction des points d'arrêt et le renforcement des mesures sécuritaires sur les tronçons routiers. Ces éléments étaient liés car, selon le Document de Politique Cadre de Coopération Transfrontalière de l'UFM, «On ne pouvait jamais atteindre l'objectif de l'intégration dans le domaine des transports sans mettre en place un cadre institutionnel harmonisé des plans sectoriels de développement, la construction des infrastructures routières supplémentaires et la mise en place d'un dispositif de sécurité sur les routes»²⁰⁸.

S'agissant du cadre institutionnel pour l'harmonisation des Plans Sectoriels de Développement des Infrastructures Routières, la commission technique des transports de l'UFM et les services d'entretiens routiers ont été dotés de personnalités juridiques et morales avec pour mission, d'exécuter différents projets de construction et d'entretien des infrastructures routières restantes. De 2013 à 2014, les réformes institutionnelles de l'UFM ont pris en compte les Plans Nationaux de Développement des Etats. En plus des efforts déployés par les services d'entretien routiers nationaux et la commission technique de l'UFM en matière de transport, certains agents de la BAD ont été engagés pour former des comités de suivi et d'évaluation du Programme Sectoriel de Développement du transport routier en vue

²⁰⁸Déclaration du Fleuve Mano, document de politique cadre de coopération transfrontalière dans les Etats membres de l'Union, 2012, pp. 2-6. ; Voir aussi Le 15^{ème} protocole de l'UFM, La Paix, la Sécurité et la Défense, 2008, pp. 1-6.

de la mise en place d'une banque de données routières²⁰⁹. Les résultats obtenus en 2013 concernaient l'harmonisation des normes de construction, d'entretien de réseaux routiers dans la région du fleuve Mano²¹⁰. En 2013, les experts de la BAD ont défini un statut juridique du réseau inter-état en faisant en sorte que l'organisation se dote d'un code de routes et d'un système d'information géographique régionale pour permettre de contrôler la circulation et les accidents de circulation qui pourraient en résulter. Quoiqu'insuffisants, ces efforts ont été la preuve supplémentaire de la volonté politique des Etats de faire du développement du réseau routier, le chemin de l'intégration dans la région du fleuve Mano²¹¹.

Concernant la construction des infrastructures routières supplémentaires, l'UFM a obtenu en 2013, un financement de la BAD à travers le Programme de Stratégie d'Intégration Régionale pour l'Afrique de l'Ouest. Ce financement a permis la construction des routes supplémentaires pour connecter certaines zones enclavées. Il s'agissait des principales zones de fragilité régionale du fait du mauvais état des routes qui menaient à des villages. Les routes construites à cet effet ont été inscrites aux Programmes de Développement des Pays membres de l'UFM dont le (P.N.D-2012-2015) pour la Côte d'Ivoire, (le D.S.R.P.-III -2013-2016) pour la Guinée, (le P.R.S.P.-II-2012-2017) pour le Libéria et (le P.A.C.I.T.R) pour la Sierra-Léone²¹². Ce programme a permis aussi de faire la réalisation des routes Danané-frontière-Guinée, longue de 47,6 km, Bloléquin-Toulépleu à la frontière libérienne, longue de 65 km, Tabou-Prolo, frontière du Libéria, longue de 29 km et un pont sur le fleuve Cavally²¹³.

Nous avons souligné le fait que les infrastructures routières ont été inégalement réparties entre les Etats membres dans les années antérieures. Pour assurer une meilleure rentabilisation, les experts ont tenu compte de l'équilibre entre les Etats dans le nouveau projet de viabilisation du réseau routier. Cet équilibre ne signifiait pas que les Etats ont eu les mêmes nombres d'infrastructures mais, que la construction des infrastructures a tenu compte de la densité de la population et la superficie des Etats. Ce programme de construction de nouvelles routes a permis également l'amélioration du réseau de transport intra-régional en réduisant le coût du transport pour les habitants des villes touchées. Il a contribué surtout à

²⁰⁹Rapport d'activité de l'UFM, réunion des Ministres d'Etat chargés des travaux publics et des transports, Freetown, 2012, Op.cit, pp.1-6.

²¹⁰BAD, programme d'aménagement des routes et de facilitation des transports au sein de l'UFM : (Cote d'Ivoire, Guinée, Libéria), 2015, pp.1-12.

²¹¹Interview de Dr. Abourahamane BOURE, Secrétaire Général sortant de l'UFM, réalisé par Kibarou.com, propos recueillis par Ibrahima Capi CAMARA à l'occasion du 36ème anniversaire de l'organisation en Octobre 2009.

²¹²BAD, programme multinational de l'UFM : projet de bitumage de la route Fish-Town-Harper, 2014, pp.1-12.

²¹³BAD, 2015, Op.cit. pp.5.

améliorer, plus ou moins, les conditions de vie des habitants car, la région du fleuve Mano a été l'un des foyers de pauvreté, un lieu propice de trafics de tout genre et une source de déstabilisation en raison de l'absence de routes.

La réalisation de ces tronçons routiers a permis surtout de libérer le potentiel de développement des villageois à travers la création d'une passerelle entre les Etats membres de l'UFM et le reste de la CEDEAO²¹⁴. Malgré tout, les indices qui situent le niveau de réalisation des infrastructures routières dans la région du fleuve Mano sont très bas, ce qui veut dire que la densité de routes par unité de surface et en fonction de la population régionale l'est aussi. Nous l'avons dit, on estimait à moins de 1 km de route pour 1000 habitants en Côte d'Ivoire et en Guinée, les deux autres pays sont loin d'atteindre les 0.5 km de routes pour 1000 habitants. Et pourtant, la construction de ces nouvelles routes trouvait un complément au niveau national, en ce sens qu'elles s'ajoutaient au patrimoine propre de chaque Etat membre. De 2012 à 2013, les Etats membres de l'UFM se sont inscrits dans une nouvelle dynamique, celle de la modernisation, l'harmonisation des programmes d'entretien routier et la dotation des pays en infrastructure de qualité suffisante.

Le Programme d'Action Régional (PAR) qui a été mis en œuvre dans ce cadre a mis un accent particulier sur la qualité des infrastructures routières. Il s'agissait de réhabiliter et aménager le réseau routier existant, de créer de nouvelles infrastructures pour désenclaver les zones frontalières et d'autres zones rurales qui manquaient cruellement d'infrastructure malgré l'exécution de précédents programmes de construction de routes. Pour le représentant-pays de l'UFM pour la Côte d'Ivoire, l'état des infrastructures routières dans les villages de l'UFM n'était pas du tout reluisant. C'est pourquoi, les chefs d'Etat ont inscrit dans leur agenda, de réhabiliter et aménager les réseaux routiers existants et de créer de nouvelles infrastructures de connexion entre les pays²¹⁵. Les experts désignés à cet effet ont identifié des routes qu'on appelle transfrontalières et qui reliaient un pays à un autre. Ces routes font partie de celles qui ont fait en priorité, objet de réhabilitation. Les experts ont identifié aussi d'autres routes appelées côtières dans le cadre de ce projet de réhabilitation des réseaux inter-états. Selon Abrahame BOURE, ancien Secrétaire Général de l'UFM, ce PAR était extrêmement important d'abord, pour assurer la connectivité des pays et, ensuite, faciliter la fluidité des échanges dans la région du fleuve Mano.

²¹⁴BAD, 2015, Op.cit, p.8.

²¹⁵Interview de Mr Angui ASSOUAKON, Conakry, 2013, Op.cit.

Dans le contexte ouest-africain, la question de fluidité des transports routiers est indissociable de la question sécuritaire, au regard de la présence des bandes criminelles sur les routes. C'est ainsi que de 2012 à 2013, d'autres mesures prises par l'UFM ont été d'ordre sécuritaire. Nous l'avons dit, il y avait des pratiques anormales sur les tronçons routiers de l'UFM car, les contrôles des gardes frontaliers ne se faisaient le plus souvent pas dans la légalité. Ils visaient parfois à organiser en toute illégalité la perception de rançons le long des postes de contrôle. Il y avait aussi l'insécurité liée aux bandes criminelles notamment, les coupeurs de routes et l'inexpérience de certains conducteurs. Concernant la prise en charge de ces défis, l'UFM a défini un autre protocole dénommé «Politique de Coopération Transfrontalière» (PCT) en 2008. Cette politique de coopération visait à organiser des patrouilles tous les trois mois dans les espaces frontaliers. Depuis 2009, il y a eu des unités conjointes de sécurisation des frontières issues des compagnies nationales de défenses et de sécurité de chaque Etat qui ont patrouillé le long des frontières. Leur mission était de lutter contre les bandes criminelles et les pratiques illégales sur les routes et dans les espaces frontaliers (villages à cheval entre deux Etats). En 2013, rien qu'à Pamalape, un des «villages-frontières» entre la Guinée et la Sierra-Léone, une source policière rapporte la saisie de 120 tonnes de chanvre indien, l'arrestation de trois trafiquants d'être humain, 140 braqueurs de voitures et un nombre important d'exportateur illégal de produits pétroliers²¹⁶. Cela sous-entend que cette PCT fonctionnait effectivement bien.

L'ampleur de ces pratiques anormales grandit, en tenant compte de tous les points de passages frontaliers dans la région du fleuve Mano, estimés à plus de 150 villages. Mais la politique de l'UFM a eu du mal à desservir la majeure partie des villages, ce qui faisait qu'on n'avait pas encore une bonne visibilité des pratiques criminelles dans certaines zones. Pour pallier à cela, l'UFM a pris en compte l'apport des populations vivant dans les espaces frontaliers dans la PCT. Les populations villageoises vivant dans les espaces frontaliers ont eu un grand apport dans l'information sur la nature des crimes commis, l'identification des criminels et leur localisation. C'est pourquoi, aucune activité de sécurisation ne se faisait sans l'aide et le concours de ces villageois, eux qui vivent tous les jours l'intégration, à travers les échanges commerciaux et culturels. La PCT contribuait aussi à la promotion de la paix et le renforcement de la sécurité dans la région du fleuve Mano.

²¹⁶Radiotélévision guinéenne, journal télévisé du 20 avril 2016 à 20h 30.

CHAPITRE 4:

LES ECHANGES, ENJEUX DE L'UFM DE 1973 à 2014.

1- L'approche institutionnelle des Etats.

De 1973 à 2014, l'expérience des échanges a révélé l'existence de deux approches parallèles dans la région du fleuve Mano. D'une part, une initiative des Etats à travers la mise en place d'une administration centralisée des flux intra-régionaux. D'autre part, une dynamique transfrontalière des populations, à travers l'apparition des réseaux d'échanges parallèles assez dynamiques. Concernant l'approche institutionnelle des Etats, Siaka STEVENS et Williams TOLBERT, présidents fondateurs de l'UFM, se sont rendu compte dans les années 1970 que les dimensions relativement petites des marchés nationaux contribuaient à ralentir la croissance économique de leurs pays. Pour augmenter la taille de leurs marchés nationaux en vue d'atteindre l'accroissement des exportations, ils se sont accordés sur la nécessité de réduire certaines barrières qui restreignaient les flux humains et économiques entre leurs pays. C'est pourquoi, on assistera à la création d'une zone de libre échange en 1973, d'une union douanière suite à l'adhésion de la Guinée en 1980 et la recherche d'un marché commun avec l'adhésion de la Côte d'Ivoire en 2008²¹⁷. Cette approche des Etats a procédé par des décrets des chefs d'Etat et par des traités interétatiques qui ne tenaient forcément pas compte des aspirations des populations dans la région du fleuve Mano.

A- La zone de libre échange de 1973 à 1979.

Lors de la cérémonie officielle du lancement des activités de l'UFM en 1973, Siaka STEVENS et Williams TOLBERT affirmaient que les frontières héritées de la colonisation ont été des obstacles à la libéralisation des échanges entre leurs pays de 1961 à 1972. Lors du sommet des chefs d'Etat de 1989, Abdoulaye DIALLO, ancien Secrétaire Général de l'UFM a repris cet argument, en affirmant que «Ces frontières géographiques n'ont été que des barrières artificielles d'une zone économique aux caractéristiques communes»²¹⁸. Ainsi, au nom des souverainetés nationales respectives, les Etats avaient coutume de prélever des taxes le long des barrages routiers. Ils imposaient aussi des redevances douanières sur des marchandises en transit dans les espaces frontaliers. Ceci, parce qu'une part substantielle de

²¹⁷Alexandre ETSRI, *intégration régionale et promotion des investissements dans l'espace UEMOA*, Mémoire de DESS, HEGPE, Abidjan, 2005, pp.6.

²¹⁸TEDGA P.J.M. «Vers une nouvelle stratégie en Afrique », *Journal Horoya*, n°461 du 29 juillet 1989, pp.1-3.

leurs finances provenait de ces redevances douanières. Mais, ces mesures restrictives ont contribué à restreindre les flux humains et économiques entre les deux pays dans les années 1970. Pour réagir à cela, Siaka STEVENS et Williams TOLBERT ont décidé de la réduction des barrières tarifaires, non tarifaires et de l'abolition d'une partie des droits de douane sur les produits d'origine locale entre le Libéria et la Sierra-Léone, alors que chaque pays devait garder sa propre politique tarifaire à l'égard des tiers. En 1973, une équipe d'expert américain a été engagée par les deux chefs d'Etat, dans le but d'entreprendre des études pour la révision du système de tarification adéquat entre le Libéria et la Sierra-Léone. Avec les résultats obtenus en 1974, les Etats ont réduit de moitié les barrières non tarifaires et les droits de douane sur les marchandises d'origine locale, en provenance ou à destination des deux pays. Ces marchandises concernaient essentiellement les produits de l'élevage, du karité, horticoles, des fruits tropicaux, des volailles, des noix de kola, des produits agro-industriels tropicaux et d'autres produits du cru²¹⁹. Pour ce qui est des céréales, les pays ont mis un frein aux échanges parallèles de produits importés, occasionnés par des différences de prix dans la région.

De 1974 à 1979, une administration douanière centrale issue des deux Etats a été nommée, avec pour mission, de veiller à l'application stricte de cette législation douanière commune aux deux Etats. Selon des sources douanières, cette administration douanière de l'UFM faisait en sorte que les marchandises intra-union soient exemptées de droits de douanes et d'autres restrictions en vue de leur libre échange entre les Etats. Dans un premier temps, les marchandises ont été produites et commercialisées librement entre les deux Etats dans la mesure où, aucune raison impérieuse tirée de la protection de la santé ou de l'environnement ne s'opposait à leur consommation. Selon Abraham BOURE, ancien Secrétaire Général de l'UFM, «Encouragés par les effets positifs de la zone d'échange préférentielle, les chefs d'Etat ont décidé en 1976, de l'annulation systématique de tous les droits de douane entre les deux pays sur les marchandises d'origine locale»²²⁰. Cette mesure a contribué à augmenter la fluidité des hommes et des marchandises car, selon lui, tous les obstacles aux échanges de marchandises d'origine locale ont été levés entre le Libéria et la Sierra-Léone de 1974 à 1979. Dans les années 1980, l'UFM est apparue parmi les grandes

²¹⁹H. JOSSERAND et S. SIDIBÉ., *échanges de produits de l'élevage: problématique et contribution de plusieurs initiatives actuelles à l'intégration régionale*, Dakar, 1993, p.3.

²²⁰Interview d'Abourahamane BOURE, Secrétaire Général sortant de l'UFM, réalisé par Kibarou.com, propos recueillis par Ibrahima Capi CAMARA à l'occasion du 36ème anniversaire de l'organisation en Octobre 2009.

zones de production, de commercialisation, de consommation et de transit des produits céréaliers en Afrique de l'Ouest²²¹.

Cependant, la liberté de mouvement des marchandises entre les pays membres ne signifiait pas qu'elles n'étaient pas soumises à des contrôles mais, simplement que les procédures ont été facilitées. En élaborant les politiques et procédures en matière des échanges, les chefs d'Etat ont accordé une primauté à la suppression des barrières juridiques et administratives. La procédure voudrait que les marchandises normalement produites dans un Etat membre et contrôlées par les douaniers de ce pays, puissent être écoulées sans entraves dans l'autre pays membre. C'est dans cet esprit que des échanges d'information, des formations et des sensibilisations ont été organisés à l'endroit des services de douanes nationales et des opérateurs économiques de 1976 à 1980. Mais, selon des sources concordantes, les mesures de facilitations des échanges n'ont pas été suffisamment suivies par certains agents frontaliers. En raison de leur forte dépendance des revenus douaniers, les gardes frontaliers n'appliquaient pas souvent les mesures réglementaires. Ceci fait que la dynamique de libre échange a été perturbée de 1978 à 1980. Achille Sommo PENDE²²² parle du refus des gardes frontaliers dans la réduction des taxes sur des marchandises d'origine locale. Le rôle de certains douaniers est notoire dans ce type de comportement car, postés dans les espaces frontaliers, ils organisaient souvent la perception de rançons en toute illégalité²²³.

A cause des tracasseries douanières qu'ils subissaient souvent lors des traversées, certains marchands, cambistes et transporteurs de marchandises ont fini par s'installer dans les espaces frontaliers pour échapper aux contrôles dont le seul but est d'organiser des raquettes. Le contrôle de marchandises par les gardes frontaliers ne se faisait souvent pas dans la règle de l'art. En plus des raquettes illégales organisées par endroits, les douaniers enregistraient mal les flux des marchandises pour la simple raison qu'elles étaient exemptées de taxes. Ceci posait un souci méthodologique dans la mesure où, le manque de statistique ne permettait pas d'avoir une meilleure visibilité des flux de marchandises intra-régionales. Selon Banga MAIGA²²⁴, «Il y avait une faible portée des échanges en raison surtout de l'absence de

²²¹Dr Bio Goura SOULE et Sanni GANSARI, *La dynamique des échanges régionaux de céréales en Afrique de l'Ouest*, Michigan State University, Mai 2010, p. 26.

²²² Diplômé de Master 2 Droit à l'Université Catholique de l'Afrique Centrale.

²²³ Achille Sommo PENDE «L'intégration sous-régionale en CEMAC à l'épreuve de la libre circulation des biens et des personnes Master2, UCAC, 2010, pp : 1-5.

²²⁴Diplômé de l'Université de Bamako et auteur de la problématique de la mise en œuvre du Marché Commun dans l'espace UEMOA.

complémentarité entre les profils des productions nationales, l'importance du secteur informel, l'insuffisance des infrastructures et le facteur géographique»²²⁵. Pour ce qui est de la structure des marchandises produites dans les Etats de 1976 à 1980, la plupart avaient une base agropastorale alors que d'autres besoins de consommation des populations étaient d'origine manufacturées. Ceci met en lumière l'absence de coordination suffisante des politiques de production et de commercialisation dans la région du fleuve Mano de 1976 à 1980. Mais, pour montrer leur détermination à atteindre l'économie d'échelle, les chefs d'Etat se sont engagés dans la réalisation d'une union douanière tripartite de 1980 à 2002.

B- La mise en œuvre de l'union douanière de 1980 à 2002.

L'union douanière est le prototype de la zone de libre échange dans laquelle les pays membres éliminent les barrières au commerce et adoptent un tarif extérieur commun (TEC) à l'égard des tiers. En 1980, suite à l'adhésion de la Guinée à l'UFM, les chefs d'Etat (Siaka STEVENS, Williams TOLBERT et Sékou TOURE) ont décidé, lors d'un sommet des chefs d'Etat organisé en Sierra-Léone, de la mise en œuvre d'une union douanière dans la région du fleuve Mano en deux étapes. La première, initialement prévue de 1980 à 1998 a été perturbée en 1989 par le conflit libérien. La deuxième, prévue de 1999 à 2002, a complètement échoué à cause des crises sociopolitiques qui ont éclaté en Sierra-Léone en 1991 et en Côte d'Ivoire en 2002. Ainsi, de 1980 à 1989, la définition d'une législation douanière intra-régionale, la suppression des restrictions aux échanges, comme les droits de douane sur les marchandises d'origine locale et la définition d'un TEC à l'égard des pays tiers, ont été le socle sur lequel reposait cette première étape de l'union douanière. Il s'agissait de mettre en œuvre de façon optimale et conditionnée, des mesures d'accompagnement notamment, «L'institution d'un système d'évaluation unique, l'utilisation des documents douaniers uniformes, l'application des règles de procédures harmonisées, la mise en place d'un régime douanier communautaire et l'instauration des règles uniformes dans le domaine des contentieux douaniers»²²⁶.

Selon Ahmed Tidiane SACKO, ancien représentant-pays de l'UFM en Guinée, la recherche de cette union douanière a été l'un des objectifs fixés dans la Déclaration du Fleuve Mano. Selon lui, les Etats membres de l'UFM ont effectivement éliminé sur les échanges, des droits de douanes, des restrictions quantitatives à l'entrée et à la sortie, des taxes d'effets

²²⁵Alexandre ETSRI, 2005, Ibid. p.8.

²²⁶Banga MAIGA, «Problématique de la mise en place du Marché Commun de l'Union Economique et Monétaire Ouest-africaine», Mémoire de Maitrise, Université de Bamako, 2009, p.9.

équivalents susceptibles d'affecter les transactions commerciales de 1980 à 1998²²⁷. C'est pourquoi, les produits du cru, de l'artisanat traditionnel et des produits industriels d'origine locale ont plus ou moins librement circulé dans la région du fleuve Mano durant cette période. La législation douanière intra-régionale portait aussi sur la production, la commercialisation, la préparation et la classification des cacaos, café, gingembre, des produits céréaliers et des noix de palme. Elle portait surtout sur les produits qui ont été directement expédiés d'un Etat membre à un autre. Ces marchandises d'origines locales ont été exonérées de redevances douanières et autres taxes équivalentes. Selon la législation douanière de l'UFM, «Pour qu'une marchandise figure sur la liste des produits d'origine locale, il faut qu'elle soit fabriquée dans l'un des Etats membres avec la matière première ou des produits intermédiaires importés et que la valeur ajoutée lors de la production représente au moins 35% du prix hors usine du produit fini»²²⁸.

En ce qui concerne les produits industriels pour lesquels le fabricant serait dans l'impossibilité de séparer physiquement les matières de nature similaire mais d'origine différente, «Il avait recours à un système de compatibilité approprié de façon à s'assurer que les biens qui provenaient de l'Etat membre ne soient plus nombreux que si cette séparation eut été possible. Quand un mélange ne faisait pas partie d'un groupe de marchandise d'origine locale, il ne pouvait pas bénéficier d'exonération»²²⁹. Mais la commission technique en matière d'administration des échanges a initié le principe du traitement préférentiel pour certaines catégories de mélanges qui ne faisaient pas partie du groupe de marchandise d'origine locale. Selon le Conseil de la Coopération Douanière «Si les marchandises sont des assemblages de produits appartenant à une seule catégorie, elles pouvaient être considérées comme des marchandises d'origine locale»²³⁰. Aucune taxe ne prélevait sur les marchandises entièrement produites dans l'un des Etats membres, ni aucun droit de douane à l'importation ou redevance similaire n'était imposable dans le cadre des échanges de marchandises et produits industriels locaux en provenance d'un Etat membre. La Déclaration du Fleuve Mano ne prévoyait aucune interdiction à l'importation des produits locaux car, il existait des procédures pour le contrôle de ces biens faisant partie du commerce intra-régional. Mais les grands commerçants exerçant dans la région du fleuve Mano disposaient de permis d'importation et d'exportation de tels biens.

²²⁷Entretien avec Ahmed Tidiane SACKO, 2014, Op.cit.

²²⁸Déclaration du Fleuve Mano, règlement amandé pour l'administration du commerce des marchandises d'origine locale dans les Etats membres de l'Union, Freetown, 1980, pp : 1-5.

²²⁹Déclaration du Fleuve Mano, 1980, Idem. pp.6.

²³⁰Déclaration du Fleuve Mano, 1980, Ibid., pp.7.

En raison de la difficulté de trouver des archives courantes de l'UFM au complet, classées confidentielles, nous n'avons pas pu avoir une liste exhaustive des produits d'origines locales qui bénéficiaient d'exonération mais, très souvent, il s'agissait des marchandises entièrement obtenues dans un Etat membre, des matières premières et des marchandises manufacturées produites au sein de l'UFM. C'est aussi souvent des emballages, des mises en bouteille, des mises en flacon, des sacs, des cartons, des boîtes et des mises sur cartes blanches, des mélanges de matériaux ou de toutes autres procédures visant à assurer la conservation des marchandises en bon état pendant le transport ou le stockage (l'aération, l'étalement, le séchage, la congélation, la mise en eau salée et le changement d'emballage). De 1980 à 1998, des petits colis envoyés aux individus dans la région du fleuve Mano et les bagages personnels non accompagnés ont été acceptés dans le règlement douanier comme des biens d'origines locales, ne nécessitant pas la prise de certificat de mouvement, à condition que de tels biens ne soient pas importés à des fins commerciales. Selon l'administration douanière de l'UFM, «Ce genre de biens bénéficie du traitement préférentiel dans la mesure où, leurs valeurs ne dépassant pas 100 \$ pour un colis personnel et 300 \$ pour un bagage personnel»²³¹.

Les biens importés aux fins commerciales destinées aux marchés hebdomadaires situés dans les zones frontalières bénéficiaient également de ce traitement préférentiel car, l'administration douanière de l'UFM les considérait comme des biens d'origines locales sans certificat de mouvement et exonérés de taxes et redevances douanières. Cette administration douanière de l'UFM estimait que la valeur totale des biens importés par une seule personne pour une période de 24h ne devrait pas dépasser 500\$. Les exportations et importations des biens d'origines locales d'une valeur en dessous de 500\$ ont été exonérées des permis ou tout autre genre d'autorisation²³². Concernant les biens qui ont été transportés à travers le territoire d'un Etat tiers, l'UFM les classait dans la catégorie des biens d'origine locale à condition que le passage soit nécessaire à cause des facteurs géographiques ou des raisons de transport. De tels marchandises n'étaient pas commercialisées sur le territoire de transit, ni déchargées, ni rechargées si ce n'est pas pour préserver la bonne condition des biens.

En 1980, les autorités douanières et fiscales de l'UFM se sont inspirées de la convention de Bruxelles du 15 décembre 1950²³³, énumérant une classification type de marchandises aux fins douanières. Ces marchandises concernaient les produits d'origine intra-communautaires,

²³¹Déclaration du Fleuve Mano, 1980, Op.cit. pp.12.

²³²Déclaration du Fleuve Mano, 1980, Op.cit. pp.12.

²³³11^{ème} protocole de l'UFM, mise en place d'une commission technique en matière de commerce, Freetown, 1980 pp.1-9.

c'est-à-dire en provenance et à destination des Etats membres. Pour ce qui est des produits importés non couverts par la législation douanière de l'UFM, les Etats les ont classés sur la liste de barèmes de redevance douanière en vigueur dans l'espace CEDEAO. L'harmonisation des lois sur les échanges dans la région du fleuve Mano présentait un avantage comparatif dans la mesure où, les autres pays non membres, important des biens dans la région du fleuve Mano, apportaient des redevances douanières sur des marchandises quittant leurs pays à destination ou en transit. C'est pourquoi, les Etats ont fondé l'espoir que la suppression des barrières aux échanges apporterait à l'UFM, la réalisation des redevances douanières communes pour toutes marchandises de même catégorie ou nature en provenance des pays tiers²³⁴.

Un autre acquis a été l'harmonisation des taux de change pour permettre aux commerçants d'exercer librement leur activité. Au regard des disparités entre les différentes monnaies nationales, le contrôle de changes permettait d'effectuer les transferts d'argent sans restriction des fonds entre les pays à condition qu'ils soient aux fins commerciales. Aussi, les paiements des redevances douanières ont été administrés par les autorités douanières et fiscales dans les Etats membres. Si des biens destinés aux échanges intra-union étaient passibles de droits de douane dans le pays producteur, l'impôt a souvent été prélevé au moment de l'importation de ces mêmes biens dans l'Etat membre d'accueil. De 1980 à 1998, la procédure pour le contrôle des biens d'origine locale bénéficiait d'une certaine souplesse en raison de l'harmonisation des taux de change. Selon les autorités douanières et fiscales de l'UFM, cette procédure a été suivie pendant des exportations et importations des biens. Elle se référait aux procédures harmonisées pour le contrôle des biens destinés aux échanges.

Contrairement à la première initiative institutionnelle des Etats, l'UFM a noté quelques impacts de cette union douanière sur les échanges. Ahmed Tidiane SACKO parlait de l'atteinte de 1% de croissance par an avec un volume global du commerce qui se chiffrait à plus d'un (1) Million de Dollar. A titre illustratif, de 1982 à 1989, le secrétariat général de l'UFM a enregistré une augmentation sensible du niveau global du commerce, passant en valeur de 1,5 à 15 Millions de Dollars²³⁵. Durant la même période, 174 produits

²³⁴Déclaration du Fleuve Mano, règlement amendés pour l'administration du commerce des marchandises d'origine locale dans les Etats membres de l'Union, Freetown, 1980, pp. 1-15.

²³⁵Entretien avec Ahmed Tidiane SACKO, Op.cit.

supplémentaires en provenance de 76 entreprises établies dans les Etats membres ont figuré sur la liste des biens d'origine locale²³⁶. Elles se déclinent comme suit:

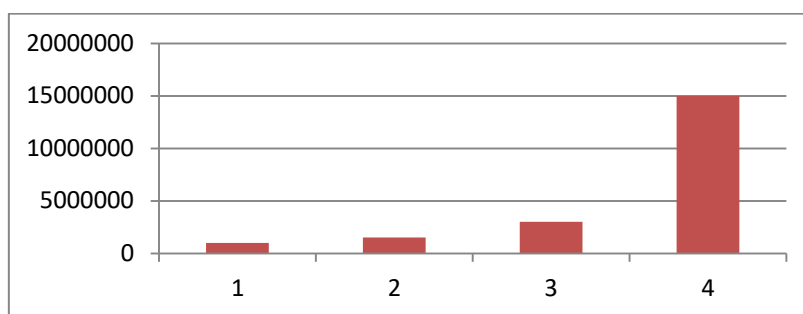
Tableau n°9: Evolution des échanges de 1981 à 1989.

Années	Pourcentage	Valeur estimée millions de Dollar US
1980-1981	1	1.000.000
1981-1982	1.5	1.500.000
1982-1989	15	15.000.000

Source : Tableau réalisé partir de l'Interview d'Abourahamane BOURE, Secrétaire général sortant de l'UFM, réalisé par Kibarou.com, propos recueillis par Ibrahima Capi CAMARA à l'occasion du 36ème anniversaire de l'organisation en octobre 2009.

Cette évolution des échanges intra-union se décline comme suit :

Figure n°4: Evolution des échanges de 1981 à 1989.



Source : Graphique réalisé à partir de l'Interview d'Abourahamane BOURE, Secrétaire général sortant de l'UFM, réalisé par Kibarou.com, propos recueillis par Ibrahima Capi CAMARA à l'occasion du 36ème anniversaire de l'organisation en octobre 2009.

La période de 1990 à 1998 ne figure pas dans ce tableau, même si elle constitue le prolongement de la première phase de l'union douanière dans la région du fleuve Mano. D'abord, parce que les conflits sociopolitiques ont éclaté en 1989 au Libéria et en 1991 en Sierra-Léone. Ces séries de crises ont entravé la mise en œuvre de la deuxième phase de l'union douanière, en ce sens que les Etats membres fermeront leurs frontières par endroits, pour prévenir d'éventuelles attaques de la part des factions rebelles. Mais, la fermeture des frontières ne signifiait pas que les échanges ont cessé car, malgré l'instabilité ambiante, certains produits d'origines locales ont continué à faire objet d'échanges entre les pays. L'expansion des échanges sera cependant tributaire de la situation conflictuelle qui prévalait de 1989 à 1998. Là où les frontières sont restées ouvertes, les Etats ont renforcé le contrôle

²³⁶Interview d'Abourahamane BOURE, octobre 2009, Op.cit.

des marchandises en érigeant des barrages routiers. Cependant, les produits minéraux extraits dans la région du fleuve Mano, les produits légumineux, les animaux vivants, nés ou élevés sur le territoire de l'UFM et les produits dérivés, les produits de la chasse et de la pêche, les produits halieutiques et maritimes, les matières premières et les marchandises d'origine locale ont plus ou moins circulé, à des moments précis entre les Etats.

Pendant la deuxième phase de la mise en œuvre de l'union douanière (1999-2002), les échanges ont traversé une période difficile dans la mesure où, l'ajustement structurel va presque bloquer le processus de libéralisation intra-régionale. Parce qu'une libéralisation extérieure à la région s'imposant aux Etats, fait que la plupart des pays se sont vus exclus. Selon l'ancien Secrétaire Général de l'UFM, «Durant cette période, les échanges extérieurs ont été à un niveau faible dans la région du fleuve Mano, ils ont été orientés essentiellement vers l'Union Européenne et les Etats Unis. Toutefois, le commerce avec ces deux blocs devenait difficile en raison de plusieurs contraintes notamment, la qualité des produits et les mesures sanitaires»²³⁷. Une autre entrave a été les conséquences des conflits sociopolitiques qui ont éclaté dans la région du fleuve Mano dans les années 1990. Dans le prolongement de ces conflits, la question sécuritaire s'est posée avec acuité car, on a souvent signalé de nombreuses attaques à mains armées dans les points de passage frontaliers. Les agressions rebelles ont été souvent enregistrées au Sud et à l'Est de la Guinée de 2000 à 2002 et le long de la frontière Ouest de la Côte d'Ivoire de 2002 à 2008. C'est pourquoi, contrairement à l'esprit de libéralisation qui devrait prévaloir, on assistait à la violation des principes de l'union douanière par des opérateurs illégaux qui se livraient à des pratiques anormales.

Durant la même période, on signalait la réexportation de produits industriels, le trafic des armes, des êtres humains et la corruption des agents postés le long des frontières²³⁸. Ces pratiques anormales ont été récurrentes sur les routes menant à des marchés régionaux dont le plus important était celui de Guéckédou²³⁹. Considéré comme «marché mondial» dans la région du fleuve Mano, il grouillait de monde les mardis et mercredis, jours de marchés hebdomadaires. Outre les guinéens, il était fréquenté par de nombreux hommes d'affaires

²³⁷ www.cgeci.org, .

²³⁸ Contrairement à l'esprit de la libre circulation, des transporteurs et commerçants organisent l'exportation des produits qui ne se bénéficient pas d'exonération douanière. Ces comportements sont de nature à entacher la libre circulation.

²³⁹ L'une des préfectures importantes de la Guinée forestière. Elle fait partie des Villes-frontalière se trouvant dans le bec de perroquet.

venus du Liberia, de la Côte d'Ivoire et de la Sierra-Leone²⁴⁰. Dans ce marché comme dans d'autres non moins importants, le contrôle et la régulation des échanges ont souvent échappé aux circuits officiels des Etats. Dans ces marchés parallèles, les principaux animateurs des échanges ont été des réseaux de marchands parallèles de demi-gros, des transporteurs de marchandises et des cambistes. Le plus souvent, on signalait la présence de certaines factions rebelles libériennes et sierra-léonaises dans ces marchés qui cherchaient parfois à s'approvisionner en nourriture. Ces factions rebelles organisaient parfois des attaques à mains armées contre les opérateurs économiques dans les villages frontaliers. Selon les conclusions d'un entretien réalisé en 2014, «A cette époque, les échanges ont souffert de l'inapplication des ordonnances communautaires de la part des agents responsables du contrôle transfrontalier. Ce n'est que dans la période post-conflits, c'est-à-dire de 2002 à 2014, que les échanges ont repris leur cours normal»²⁴¹.

De 2002 à 2008, le secrétariat général de l'UFM a demandé la levée des barrages routiers et des barrières administratives affectant les échanges notamment, les licences d'importation et d'exportation des marchandises, les licences qui ont pour effet, l'établissement des monopoles dans l'un des Etats à l'exclusion de toutes importations. Sur recommandation du comité d'administration des échanges intra-union, les Etats ont levé formellement ces interdictions légales ou restrictions pesant sur les importations de produits d'origines locales. Progressivement, les Etats ont procédé aussi au désarmement tarifaire des produits locaux de 2002 à 2008. Selon Ahmed Tidiane SACKO, «Aucune rétorsion par voie de droit ou d'interdiction légale, de restriction ou autres formes d'entraves majeures n'ont été signalées envers les échanges de marchandises, étant en tout ou en partie le fruit de la culture ou le produit importé d'un Etat membre de l'UFM»²⁴². D'autres mesures de viabilisation des échanges ont été prises par les chefs d'Etat, s'agissant du contrôle de charges, l'application stricte des principes de la législation douanière intra-régionale, la reconnaissance réciproque des permis de conduire, l'introduction du principe de la sécurité transfrontalière dans les législations nationales et les taux applicables à la tarification extérieure commune.²⁴³

Ainsi, malgré certaines pesanteurs sur les routes dans les années 2000, on peut évoquer la reprise des échanges dans la période post-conflits car, les opérateurs économiques ont

²⁴⁰Entretien avec Noumoukè SIDIME, réalisé par Doussou Amara CAMARA, *la rébellion Libérienne et son impact sous-régional (1989-2003)*, Mémoire de Maîtrise, Université de Sonfonia, 2011, p.77.

²⁴¹Entretien avec Ahmed Tidiane SACKO, 2014. Op.cit.

²⁴²Entretien avec Ahmed Tidiane SACKO, 2014. Op.cit.

²⁴³Fodé Bangaly KEITA, 2013, Op.cit. p.11.

revendiqué la création d'un marché commun plus sécurisé dans la région du fleuve Mano dans les années 2000. C'est d'ailleurs l'objet des sommets des chefs d'Etat organisés à Monrovia, à Abidjan et à Conakry de 2009 à 2014.

C- La recherche d'un marché commun.

Selon Achille Sommo PENDE, «Le marché commun est une caractéristique de la libéralisation des échanges dans la quelle les Etats instituent la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement sans restriction ni discrimination entre les Etats membres de l'union»²⁴⁴. Dans la période post-conflits (2008-2014), les chefs d'Etat se sont rendu compte que la faible rentabilité de leurs commerces intra-régionaux dépendait de l'exigüité des marchés (malgré l'union douanière). C'est pourquoi, de 2009 à 2014, ils se sont lancés dans la recherche d'une position économique (dominante), à travers la recherche d'un marché commun dans la région du fleuve Mano²⁴⁵. C'est le 9 octobre 2009 que le secrétariat général de l'UFM a initié cette démarche, en organisant une table ronde en Côte d'Ivoire autour du thème: «Vers une politique d'investissement sans frontières au sein de l'Union du Fleuve Mano»²⁴⁶. Cette table ronde répondait aussi à la nécessité de la mise en œuvre d'une résolution adoptée lors du sommet des chefs d'Etat, organisé en 2007 à Monrovia, sur les effets de la crise alimentaire mondiale.

Selon le Secrétaire Général de l'UFM d'alors, «Les effets de cette crise ont été durement ressentis dans les pays membres, c'est pourquoi, il était urgent de créer des conditions de réhabilitation des économies des pays par la mobilisation des épargnes et la promotion de l'investissement sans entrave par les hommes d'affaires»²⁴⁷. Les sommets des chefs d'Etat qui ont été organisé le 17 octobre 2011 à Monrovia, le 10 mars 2012 à Conakry et le 13 mai 2013 à Abidjan ont été consacrés à l'élaboration d'un protocole d'accord, portant sur la concurrence et l'investissement privé, faisant participer les opérateurs économiques, dans une certaine mesure, à la mise en œuvre des moyens pour rendre effectif le libre établissement et la libre circulation dans la région du fleuve Mano²⁴⁸. Lors du sommet organisé à Monrovia en 2011, les chefs d'Etat (Alhassane OUATTARA, Alpha CONDE, Hellène Jonson SARLIF et Ernest

²⁴⁴ Achille Sommo PENDE, Op.cit. 2010, pp : 1-5.

²⁴⁵ Martin BOGUIKOUA, «L'intégration régionale en Afrique Centrale comme stratégie d'insertion dans le nouveau contexte de mondialisation», thèse de Sciences Politiques, Université d'Ottawa, 1999, p.117. Voir aussi Lambert Opara OPIMBA, 2009, Idem, p.11.

²⁴⁶ Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (Le patronat ivoirien), «Union du Fleuve Mano : les opérateurs réfléchissent à un Marché Commun, www.cgeci.org, Yamoussoukro, 2009, pp.1-2.

²⁴⁷ www.cgeci.org,

²⁴⁸ www.csao.news, «Une nouvelle plate-forme pour connecter les pays », *Revue de Presse Hebdomadaire du Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest*, n°116, Paris, 2013, pp.1-5.

Baye KROMA) ont donné leur accord de principe pour l'instauration de ce marché commun. D'ailleurs, selon le chef de l'Etat libérien²⁴⁹, «L'existence d'un marché commun ouvert et concurrentiel dans la région du fleuve Mano était un excellent moyen de parvenir à l'intégration socioéconomique. C'est la clef qui allait permettre la construction d'une économie d'échelle»²⁵⁰.

Pour le secrétariat général de l'UFM, il s'agissait de promouvoir sans entrave entre les Etats, l'exercice d'activités salariées ou non, la constitution, la gestion d'entreprise et la faculté pour les personnes physiques et morales de fournir des prestations de service dans les Etats membres, outre que leur Etat d'origine²⁵¹. Cette vision des choses impliquait aussi l'investissement et la concurrence dans la mesure où, les mouvements de capitaux sont des flux accompagnant les mouvements de personnes. Mais de nos jours, ces déclarations d'intention n'ont pas abouti à des réalisations concrètes dans la mesure où, les opérateurs économiques signalaient l'inexistence de texte d'appui (protocole d'accord sur le marché commun) à l'investissement et à la concurrence dans la région du fleuve Mano en 2012. Le projet du marché commun entamé en 2011 a souffert de peu d'empressement pour sa validation par les chefs d'Etat. Ceci fait que malgré les potentialités à exploiter dans la région du fleuve Mano, (40 millions de consommateurs potentiels, les importantes ressources naturelles minière, agricole, halieutique, les multiples ports implantés sur un littoral long de plus 2000 km environ), les opérateurs ne bénéficiaient toujours pas de facilités d'investissement, en raison aussi du climat d'insécurité ambiante dans les principales villes et villages. Selon des sources concordantes, les opérateurs économiques ont été le plus souvent victimes de contrôles intempestifs, de l'application insuffisante des protocoles conduisant à des pratiques anti-unionistes. Certains opérateurs économiques parlaient de la faiblesse du secteur privé (bas niveau technique et professionnel) et de la faiblesse du soutien des Etats²⁵².

Le manque de financement des opérateurs privés conduisait en partie à la faiblesse de la production agricole et industrielle dans les Etats. C'est pourquoi, de 2011 à 2013, certains opérateurs de l'UFM ont plaidé en faveur de l'élimination des tracasseries policières et douanières, du développement des infrastructures de stockage, de commercialisation et la

²⁴⁹ Hellène Jonson SARLIF

²⁵⁰ www.cgeci.org,

²⁵¹ Alexandre ETSRI, 2005, Op.cit, p.8.

²⁵² D., MOUAFO, «Les difficultés de l'intégration économique interrégionale en Afrique noire : l'exemple de la zone UDÉAC», in *cahiers de l'outre mer*, n° 44, 1991. pp.167- 186.

promotion du partenariat public-privé²⁵³. L'existence des entraves à la libéralisation des échanges a été une réalité tangible et elles constituent une violation des engagements pris par les Etats. D'autres entraves concernent les questions relatives à la pluralité des documents de transports routiers inter-états et les barrières linguistiques. De 2012 à 2014, en attendant l'opérationnalisation du protocole d'accord sur le marché commun, le secrétariat général a initié, en collaboration avec le gouvernement allemand, un programme stratégique axé sur le partenariat public-privé, permettant de créer des emplois et des possibilités de revenus pour les entreprises. Toutefois, cette initiative aussi a été freinée à cause de l'absence d'infrastructure, le manque d'ouvriers qualifiés, l'incertitude qui régnait au plan juridique et sécuritaire, le dysfonctionnement des organismes gouvernementaux et, surtout, le manque de fournisseurs et de prestataires de services compétents au niveau local. Pour réduire les risques et aider les entreprises de la Côte d'Ivoire, la Guinée, du Libéria et de la Sierra-Leone à ouvrir de nouvelles perspectives en matière d'emplois et de revenus, le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement a mis à disposition, un Fonds de Partenariats Public-Privé (PPP).

Lors du dernier conseil patronal de l'UFM organisé en Côte d'Ivoire en 2013, le secrétariat général a fait des recommandations à l'endroit des chefs d'Etat en vue de l'achèvement de cette marche difficile vers le marché commun. Ces recommandations se déclinent comme suit :

Tableau n°10 : Recommandations de la commission des experts de l'UFM

N°	Domaines d'action	Thématique de la recommandation
1	Cadre organique	Mise en œuvre des actions identifiées par le Secrétariat.
2	Marché commun	Appui aux opérateurs économiques
3	Cadre structurel	Vulgarisation des textes et la formation des différents acteurs
4	Marché commun	Renforcer le partenariat secteur privé-secteur public
5	Marché commun	La promotion du secteur privé et en particulier des PME-PMI.
6	Cadre organique	Finalisation de l'investissement sans frontière.
7	Marché commun culturel	Mis en place d'un marché commun culturel de l'UFM
8	Approche dirigiste	Productivité, transformation et conservation des produits.
9	Transfrontalier	Réactiver le marché de Koindu, marché transfrontalier.

²⁵³ www.cgeci.org,

10	Marché commun	Faciliter le système de contrôle bancaire dans la région.
11	Régionalisme inter-réseau	conserver les protocoles de la CEDEAO sur les échanges et permettre à l'UFM d'être plus efficace.

Source: Tableau réalisé par l'auteur à partir du site www.cgeci.org, «Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire : Le patronat ivoirien», *Union du Fleuve Mano : les opérateurs réfléchissent à un marché commun*, Yamoussoukro, 2009, pp.1-2, consulté le 4 juin 2014.

Ainsi, malgré les stratégies de développement pensées au niveau intergouvernemental, force est de reconnaître que l'UFM tant célébrée et souhaitée par les populations tarde à connaître une impulsion décisive. Le peu d'élan pris s'explique en partie par le manque de volonté des Etats à assurer les coûts économiques des échanges et, aussi par le souci de préserver leurs intérêts nationaux. C'est pourquoi, la tentative de créer des marchés parallèles a été permanente dans la région du fleuve Mano, plus précisément dans les zones transfrontalières. Les populations (réseaux de marchands ambulants) tenteront de s'affranchir des taxes et des redevances douanières, qu'elles perçoivent comme des carcans restreignant excessivement les transactions ou en les rendant coûteuses. Elles ont créé, involontairement et parallèlement au circuit officiel des Etats, une nouvelle approche des échanges, dite transfrontalière. Selon Kengne FODOUOP et John IGUE, «Cette approche est la conséquence de la faiblesse du travail institutionnel des Etats»²⁵⁴. Par conséquent, le caractère illégal des échanges parallèles entrepris par ces populations a engendré une déconnexion entre le commerce officiel exercé par les Etats et les réseaux parallèles animés par les populations à la base²⁵⁵.

2- L'approche transfrontalière des populations.

A- Le dynamisme des espaces frontaliers.

Dans la région du fleuve Mano, il y a eu un chaînon manquant dans la théorie comme dans la pratique de la libéralisation des échanges initiée par les Etats de 1973 à 2014. D'abord, parce que les populations n'ont souvent pas été consultées dans les prises de décision concernant la définition et l'exécution des programmes intégrateurs. Ensuite, se sentant exclus, les populations ont contourné les circuits officiels des Etats de 1973 à 2014. En vrai, c'est pour échapper aux contrôles policiers et douaniers, que les populations ont fini par s'installer progressivement dans les villages frontaliers, en exerçant des activités parallèles. Le plus souvent, on rencontre des marchands de demi-gros dans les marchés

²⁵⁴Kengne FODOUOP et John IGUE, *Frontières, espaces de développement partagé*, Paris, Karthala, 2010, pp.1-12.

²⁵⁵John IGUE, 2006, Op.cit.

hebdomadaires et des cambistes tirant profit des taux de changes parallèles et des disparités entre les différentes monnaies nationales²⁵⁶. Selon le Document de Coopération Transfrontalière de la BAD, cette tentative des populations a été souvent à l'origine du dynamisme des espaces frontaliers dans la mesure où, «Des réseaux et flux transfrontaliers ont exercé des fonctions de régulation sociale et d'accumulation vitales pour les populations, au regard de l'effondrement de l'approche institutionnelle des Etats»²⁵⁷.

Dans certains espaces frontaliers de l'UFM (Pamalape, Bokaria, Madinaoula, Dantilia, Hérémakono, Nongoa, Ouendékénéma, Koundou, Ourékaba, Sirakodo, Kobikoro, Nianfrando, Diéké, Gbanga, Daro, Danané, Saladou, Sinko etc.), on rencontrait une certaine unicité des marchés grâce à l'harmonisation des systèmes de change. Dans ces espaces frontaliers, les activités socioéconomiques s'organisaient surtout autour des produits céréaliers comme le riz²⁵⁸ et l'élevage de bétail. Ces deux secteurs de vente ont été à l'origine de la migration des populations et le flux de bétail de 1980 à 1990. Depuis les années 1980, des réseaux marchands transfrontaliers, transporteurs, opérateurs de changes, ouvriers agricoles et miniers ont développé des relations susceptibles d'intégration socioéconomique et culturelle. Mais, le fait que certaines activités socioéconomiques sont exercées, dans la majeure partie des cas, dans l'illégalité, les Etats les considéraient comme une violation des législations nationales. Or, en fonction de la contrepartie qu'ils tiraient, certains agents frontaliers ont été moins réticents à l'installation et au développement de cette dynamique transfrontalière dans la région du fleuve Mano.

Selon les adeptes de la dynamique transfrontalière, le chantre des échanges était, dit-on, la reconstruction des «vieilles solidarités régionales», en se souciant d'abord des relations existant entre les populations avant et après la colonisation²⁵⁹. Ceci sous entend la prise en compte des liens séculaires de voisinage, d'unicité rituelle et familiale. Cette approche transfrontalière se soucie aussi du développement des périphéries nationales car, dans les zones comme à Forécariah-Pamalape (frontière Guinéo-Sierra-Léonaise), Guéckédou-Macenta (frontière Guinéo-Libérienne) et Beyla-Senko-Danané (frontière Guinéo-Ivoirienne), on constatait un relatif brassage socioculturel. D'une certaine manière, les populations ont tenté de réagir au tracé des frontières ayant perturbé l'organisation sociale, l'occupation

²⁵⁶John IGUE, 2011, Op.cit.

²⁵⁷Enda DIAPOL, 2007, Op.cit.

²⁵⁸John IGUE, 2006, Op.cit.

²⁵⁹John IGUE, Op.cit. pp. 9-14.

spatiale et les marques territoriales des sociétés autochtones. Ainsi, la remise en cause du cadre institutionnel négocié par les Etats a été une tentative des populations de promouvoir l'intégration sur des bases socioculturelle et de voisinage géographique. De cette manière, on peut dire que ce que les Etats n'ont pas réussi à réaliser, était entrain de prendre forme d'une autre manière, portée par les populations.

On peut expliquer les impacts de l'intégration socioculturelle à travers le dynamisme des espaces frontaliers car, Aurore BARRERE²⁶⁰ parle d'un «Nouveau processus non fondé sur des politiques gouvernementales, qui est à l'origine du développement des dynamiques impulsés par des réseaux exploitant les disparités frontalières en tant que ressources»²⁶¹. Certes, les populations sont déterminantes dans les dynamiques transfrontalières mais, il est évident qu'elles ne sont pas les seuls à profiter des avantages des activités exercées dans ces espaces transfrontaliers. Il faut noter le rôle des agents frontaliers (gardes), des agents de changes (cambistes), des commerçants (vendeurs de demi-gros) et des transporteurs (chauffeurs de gros porteurs). Mais, les activités socioéconomiques organisées dans les espaces transfrontaliers ont été essentiellement dominés par des échanges divers. De 1990 à nos jours, le secteur des échanges a été dominé par les vendeurs de demi-gros et par une foule de détaillants tenant boutiques sur la place des marchés hebdomadaires et dans les marchés des périphéries nationales. A côté des commerçants, il y a aussi des transporteurs qui sont incontournables dans ce dispositif car, la route est la plus pratiquée, en assurant le transport des personnes, animaux et marchandises²⁶². Les agents de changes ont joué un rôle capital dans le dispositif des échanges frontaliers, en profitant des disparités entre les différentes monnaies nationales. Les quatre pays membres de l'UFM n'utilisant pas les mêmes monnaies, il ya forcément des disparités entre les différentes monnaies nationales. (La Côte d'Ivoire utilise le FCFA, le Libéria le Dollar libérien, la Sierra-Léone le Lions et la Guinée utilise le Franc Guinéen). Le «commerce de l'argent» a été très bénéfique mais, le caractère illégal de cette activité a annihilé toute volonté de se structurer et de se formaliser. C'est ainsi que le secteur des échanges a échappé au contrôle fiscal et de taxation des Etats membres de l'UFM de 1980 à 1990.

²⁶⁰ Aurore BARRERE, cité par Bio Goura SOULE, « Les marchés céréaliers en Afrique de l'Ouest, un paysage en recomposition », presse grain de sel, n°54-56, avril-décembre, 2011, pp :1-32.

²⁶¹ Aurore RAUFASTE, «Diawbé : un marché international à la recherche de développement local, Essai de recherche», DEA, Institut d'Etudes Politiques, PESSAC, 2004, p.26.

²⁶² Oumar KANE, «Etude d'un système de transport fluvial en zone frontalière : stratégie des acteurs et impact socio-économique», Mémoire de Maitrise de Sociologie, UGB/SL, p.130.

Mais, il est paradoxal de constater que le dynamisme de ces espaces frontaliers ne permettait pas de réussir le développement des infrastructures car, leur niveau a été très faible et la viabilité du cadre de vie des populations n'était pas du tout reluisant. Le dynamisme transfrontalier n'a donc pas été synonyme de bien être pour les populations vivant dans les espaces frontaliers dans la région du fleuve Mano.

B- Les échanges transfrontaliers de produits céréaliers.

En tenant compte de sa signification géographique, les échanges transfrontaliers sont «L'ensemble des transactions de quelque nature que ce soit, de l'ensemble des activités de commerce et de transport qui existent entre des lieux qui sont séparées par une frontière qu'elle que soit sa nature ou sa forme»²⁶³. Ainsi, de 1973 à 1980, les échanges des produits céréaliers ont été, plus que tout autres produits, au cœur de la vie des populations vivant dans les espaces frontaliers dans la région du fleuve Mano²⁶⁴. Ces échanges ont contribué à mettre en relation, des acteurs de tout genre, n'étant nécessairement pas établis sur les mêmes territoires étatiques. Aussi, ils ont contribué à cimenter les relations de bonne cohabitation entre les populations des pays ou des sociétés commerciales. De 1980 à 1990, ces échanges ont été accentués dans les localités transfrontalières de l'UFM, pour la simple raison que les Etats ont eu moins d'implications socioéconomiques et culturelles. La réaction des acteurs issus des couches populaires a été une réalité tangible et les fluctuations ont été encouragées d'ailleurs par certains agents en charge de contrôles, de surveillances et de gestion des frontières²⁶⁵.

De 1973 à 1990, les échanges de produits céréaliers ont conditionné une part importante des activités socioéconomiques qui se déroulaient dans les localités transfrontalières de l'UFM. Organisées sous forme d'activités parallèles, ils procuraient énormément de recette pour les populations transfrontalières²⁶⁶. Ils contribuaient aussi à la construction d'une ceinture de solidarité transfrontalière dans la mesure où, les flux économiques ont été accompagnés par celui des hommes. Dans une certaine mesure, le niveau de cohésion socioéconomique et culturelle des populations transfrontalières dépendait de l'évolution du commerce intra-régional des produits céréaliers de 1973 à 1990, puis de 1990 à 2000. Or, ce commerce a connu une nette intensification dans la décennie 1990-2000. «La Côte-d'Ivoire a

²⁶³Souleymane DIALLO, Op.cit, pp. 21-32.

²⁶⁴Enda DIAPOL, 2007, Op.cit.

²⁶⁵Souleymane DIALLO, Op.cit, pp. 21-32.

²⁶⁶Emmanuel GREGOIRE, «Quelques aspects des échanges entre le Niger et le Nigéria», in *les terrains du développement : Approche disciplinaire des économies du Sud*, ORSTOM, 1992, pp. 153-160.

été le premier pays exportateur de produits agricoles dans la région avec 54% de la valeur des ventes en 2006. Elle doit ses performances à la vente du cacao, du café, des ananas et des bananes²⁶⁷. Mais, selon Emmanuel GREGOIRE, «Les productions céréalières ivoiriennes ont été modestes, celles du mil, du riz, maïs et du sorgho se situaient respectivement à 10 000 tonnes en 1980 et 50 000 tonnes en 2003»²⁶⁸. Le riz paddy et le maïs ont constitué les plus importantes productions céréalières de ce pays. La dynamique populaire a ainsi considérablement stimulé le niveau des échanges de produits vivriers, même si de nos jours, leurs exportations restent inférieures aux importations, en couvrant 70%, concernant essentiellement les produits de première nécessité comme le riz. Mais aussi, elle a permis d'initier des réseaux d'échange en étant à l'origine de la naissance des villes-frontières²⁶⁹.

De 1990 à 2000, ces échanges transfrontaliers ont été fortement influencés par la grande part prise par les échanges parallèles de riz. Mais, les échanges officiels du riz demeureront faibles, comparés au flux non officiel, pour lequel les statistiques donnaient souvent une image tronquée. Les services douaniers guinéens postés à Madina Oula (frontière guinéo-sierra-léonaise) ne disposaient presque pas de données sur les échanges parallèles du riz dans la région du fleuve Mano, pour la simple raison que l'intégration supposait le libre échange de ces biens d'origines locales²⁷⁰. Mais selon la Direction Préfectorale du Commerce de Kindia, les échanges officiels du riz ont représenté environ 16% de la valeur globale des transactions commerciales dans la région, selon les sources les plus optimistes²⁷¹. Le marché céréalier transfrontalier a constitué, en général, une composante essentielle des échanges dans la région, même si l'ampleur de ces transactions restait encore mal connue. Cependant, le commerce régional du riz a connu une intensification à partir de 1981, en lien avec les crises de famine qui ont secoué la région. «On assistait à une évolution des habitudes alimentaires et l'augmentation de la production et l'importation de ce produit dans la décennie 1990. Les transactions du riz local (riz paddy) et le riz importé du marché international (le riz blanc) viendront satisfaire la demande locale de consommation locale»²⁷². De 2007 à 2008, on assiste à une évolution du prix du riz, après une rupture de la longue période de stabilité des

²⁶⁷ Emmanuel GREGOIRE, 1992, Idem., pp : 153-160.

²⁶⁸ Emmanuel GREGOIRE, 1992, Ibid., pp : 153-160.

²⁶⁹ Dr Bio Goura SOULE et Sanni GANSARI, *La dynamique des échanges régionaux de céréales en Afrique de l'Ouest*, Michigan State University, Mai 2010, p. 26 ; voir aussi Bio Goura SOULE, «Les marchés céréaliers en Afrique de l'Ouest, un paysage en recomposition», *Presse grain de sel*, n°54-56, 2011, pp : 1-32.

²⁷⁰ Déclaration du Fleuve Mano, 1980, Op.cit.

²⁷¹ Voir aussi Dr Bio Goura SOULE et Sanni GANSARI, 2010, Ibid.

²⁷² Dr Bio Goura SOULE et Sanni GANSARI, 2010, Op.cit.

prix, observée de 1980 aux années 2000. Elle a été suivie par la flambée du prix du riz dans la région, avant de se généraliser en Afrique de l'Ouest.

La région du fleuve Mano fait partie des grands bassins de production et de consommation du riz en Afrique de l'Ouest. Mais, l'intégration socioculturelle se ressentira beaucoup plus dans les bassins de consommation, qui ont été des lieux de rencontres des négociants. Ceci fait que les espaces frontaliers ont été des lieux de polarisation dans les années 1990-2000.²⁷³. L'évaluation de l'intégration socioculturelle peut être tributaire de l'évolution du niveau de la fluidité du riz. En tant que telle, les transactions du riz ont pourtant baissé en raison de la hausse du prix local sur les marchés frontaliers et à cause de la forte demande de consommation de 2000 à 2006. Cette forte demande du riz à des fins de consommations agroindustrielles a induit une augmentation des prix qui demeurait élevée durant des années²⁷⁴. Les analystes prévoient un maintien de longue durée de cette tendance du prix du riz dans la région mais, c'est plutôt les modes de transactions sur le marché qui ont évolué. Des organisations socioprofessionnelles à la base ont été impliquées dans le négoce et la transaction du riz à travers les interprofessions et les systèmes de ventes groupées.

Dans la région du fleuve Mano, les échanges ont été dominés aussi par des négociants traditionnels qui se sont souvent organisés en réseaux de marchands hebdomadaires et les transactions ont transité par les supports traditionnels des échanges notamment, les marchés périodiques (hebdomadaires) à l'intérieur des Etats et dans les périphéries transfrontalières. On peut dire que les échanges du riz ont été en partie à l'origine du développement des périphéries nationales, c'est-à-dire, des villages à cheval entre deux ou trois pays membres de l'UFM. Ceci fait dire Jérôme LACOSTE²⁷⁵ «Qu'en fonction de leur localisation, l'ampleur des transactions, certains marchés, de par leur fonctionnement, sont devenus des principaux baromètres des échanges régionaux et de bien d'autres indicateurs, telle que la conjoncture alimentaire»²⁷⁶. Hormis les marchés de collecte dans les zones de production, il existait aussi d'autres marchés frontaliers dits de transit qui ont été des véritables lieux d'intégration socioculturelle et économique. Mais, l'estimation des flux du riz, à l'instar de celle des autres produits agro-alimentaires posait un problème méthodologique important. Les statistiques

²⁷³Enda DIAPOL, 2007, Op.cit.

²⁷⁴Dr Bio Goura SOULE et Sanni GANSARI, 2010, Op.cit.

²⁷⁵Spécialiste des questions céréalières et agricole. Il est membre de l'Institut et d'Application des Méthodes de Développement (IRAM). Auteur de «Esquisse régionale des flux de céréales en Afrique de l'Ouest.

²⁷⁶Jérôme COSTE, esquisse régionale des flux céréalières en Afrique de l'Ouest, Document de Communication au Séminaire CILSS du Club de Sahel, Lomé, 1989, p.15.

officielles des services de douanes et d'autres services en charge du contrôle aux frontières l'enregistraient mal. Exemptés de taxes à l'importation du fait de son inscription au régime des produits d'origine locale, les autorités douanières ont autorisé la circulation du riz en toute franchise de droit. Cette lacune a été mise en relief dès 1989 par Jérôme COSTE, affirmant que «Le commerce régional de produits agricoles présentait manifestement un dynamisme nettement supérieur à l'image qu'en donnaient les statistiques nationales ou internationales»²⁷⁷.

De nos jours, la plupart des travaux sur les échanges régionaux se soucient de montrer seulement la direction des flux et de donner des ordres de grandeur qui ne permettent pas d'avoir une idée exacte du volume de ces transactions²⁷⁸. Les travaux de Jérôme COSTE et Bio SOULE montrent que ces flux s'inversent et que le volume des échanges varie d'une année à une autre. Ainsi, les travaux sur le commerce du riz en particulier, montrent que tous les pays membres de l'UFM relèvent du sous-espace Ouest du bassin de production et de consommation en Afrique de l'Ouest. Dans ce bassin, le niveau des échanges a atteint 16% du volume global des échanges interrégionaux et la direction des flux est restée toujours constante.

*Selon Dr Bio Goura SOULE et Sanni GANSARI, de 1980 à 2006, nous pouvons diviser en trois périodes l'évolution des échanges qui correspondent à des conditions économiques que la région a connues. De 1980-1989, cette période est relativement bonne après les graves crises alimentaires des années 1970. Cependant, elle est caractérisée par l'essoufflement de l'Etat et la faillite des offices publics de commercialisation du riz. De 1990-1999, cette période se caractérise par la mise en œuvre des politiques d'ajustement structurel, la libéralisation des marchés avec la réduction, voire la suppression du rôle prépondérant que jouent les Etats dans la régulation des marchés notamment, dans la collecte, le stockage et la distribution à bas prix du riz aux couches les plus vulnérables. Et enfin de 2000 à 2014, cette période est marquée par le retour à un volontarisme plus marqué dans le secteur des échanges tant au niveau national que régional*²⁷⁹.

Si la période de 1980-1989 a été moins bonne, c'est parce que l'expérience interétatique dans le domaine des échanges s'est révélée inopérante, au regard de son essoufflement et la

²⁷⁷Jérôme COSTE, 1989, Idem.

²⁷⁸Dr Bio Goura SOULE et Sanni GANSARI, 2010, Op.cit.

²⁷⁹Dr Bio Goura SOULE et Sanni GANSARI, 2010, Op.cit.

faillite des offices publics de commercialisation du riz. La période qui a suivi, c'est-à-dire les années 1990, va connaître la mise en œuvre des politiques de l'ajustement structurel. Elle a été marquée dans une certaine mesure par la libéralisation avec la réduction du rôle des Etats dans la régulation des marchés. Il faut reconnaître qu'autour des échanges transfrontaliers, il ya eu la présence d'un fondement solide d'unité et d'intégration des populations. La bonne gestion des flux par les réseaux marchands transfrontaliers a permis de mettre en relation les populations riveraines qui, autrefois vivaient en parfaite harmonie. Le plus souvent, ces populations vivant dans les villes frontalières formaient des alliances socioculturelles fondées sur l'unicité rituelle et ethnique. Ces alliances se renforçaient d'avantage, grâce aux échanges économiques et socioculturels.

C- La coordination des programmes de la CEDEAO, de la CEAO et de l'UFM.

On retient des années 1990, les renouveaux démocratiques, intervenus dans un contexte de crises économique et financière en Afrique. Dans la région du fleuve Mano, le secrétariat général de l'UFM a ressenti l'impact des crises à partir des irrégularités de contributions des Etats, indispensables pour son fonctionnement. Au niveau du secrétariat général, il y a eu aussi un «cash flow» en 1990, entraînant le départ massif des travailleurs. En dépit de la mauvaise gestion des ressources signalées, le secrétariat général de l'UFM faisait allusion, dans une certaine mesure, à l'absence de la partie libérienne, en raison de la crise sociopolitique qui a éclaté dans ce pays²⁸⁰. Ainsi, le 10 octobre 1990, lors d'un sommet des chefs d'Etat, on affirmait l'incapacité des Etats à assurer l'intégration car, selon l'ancien Secrétaire Général de l'UFM, «Malgré des efforts importants déployés dans la recherche de voies et moyens à inventorier pour consolider les bases de l'UFM, des problèmes économiques et financiers continuaient à entraver son bon fonctionnement»²⁸¹. A titre illustratif, en novembre 1990, le secrétariat général de l'UFM a publié son budget de fonctionnement qui s'élevait à 1,7 Millions de Dollars américains²⁸². Mais, ce montant était largement insuffisant pour la mise en œuvre des projets intégrateurs définis, ne serait-ce que dans le domaine des infrastructures. Les autres CERs (CEDEAO et CEAO) traversaient également les mêmes difficultés de fonctionnement dans les années 1990.

²⁸⁰ ARF, 2013, Op.cit., pp.1-44. Voir aussi, Philippe HUGON, Idem.

²⁸¹ P.J.M. TEDGA, 1990, Op.cit. Voir aussi, Philippe HUGON, «Les différentes formes d'intégration régionale en Afrique subsaharienne et les programmes d'ajustement structurel», Nanterre (France), LAREA, Université de Paris X.

²⁸² P.J.M. TEDGA, 1990, Ibid.

C'est pourquoi, les trois CERs se sont engagés dans la recherche d'une intégration régionale unique dans ces années 1990. Cependant, la recherche de cette intégration unique n'était pas à sa première vocation en Afrique de l'Ouest. Elle a été posée plusieurs fois de 1959 à 1990. Mais en 1990, elle a été évoquée dans un double contexte, celui de la crise économique et financière et celui de l'ajustement structurel. L'objectif fondamental de la recherche d'une intégration unique entre les trois CERs était de parvenir à l'établissement d'un cadre efficace et viable pour la mobilisation des ressources, la poursuite des intérêts communs identifiés et la redéfinition claire des rôles et des responsabilités de chacun des Etats membres. Les chefs d'Etat ouest-africains approuvaient ce dossier relatif au fonctionnement et à l'impulsion d'un nouveau programme d'activité intra-régional, visant l'application de certaines mesures de viabilisation entre ces trois CERs. Les premières mesures prises portaient sur l'intensification des échanges intra-régionaux, l'élaboration et l'application d'une stratégie régionale de développement industriel et agricole basée sur la maîtrise des eaux fluviales, la définition d'un projet de création de monnaie commune afin de résoudre le problème de disparités dans le domaine monétaire, la prise en compte de la question des infrastructures de transport, le secteur des services sociaux de base et, d'autres dans les secteurs politique et culturel²⁸³.

Sur le plan socioculturel, ils introduiront l'exigence d'ouverture et l'inclusion démocratique, c'est-à-dire, la participation des populations au nom desquelles les Etats agissent. Ainsi, la décision d'appliquer les mesures de l'ajustement structurel ont été prises à Conakry, lors d'un sommet des chefs d'Etat en 1990²⁸⁴. Cette décision a été annoncée dans un document publié dans la même année, dans lequel le conseil interministériel des trois CERs mentionnait «La nécessité d'établissement d'une union monétaire unique et l'application des programmes de l'ajustement structurel en Afrique de l'Ouest»²⁸⁵. Selon Dr Abdoulaye DIALLO, ancien secrétaire général de l'UFM, «Cette stratégie a permis de créer un outil de développement des capacités institutionnelles et de définir un nouvel objectif commun, venant compléter les objectifs existants de la CEDEAO de l'UFM et de la CEAO»²⁸⁶. Dans son rapport à l'attention des chefs d'Etats, il soulignait que l'harmonisation des programmes d'activité des trois CERs portait essentiellement sur les activités productives qui absorbaient plus de 80% de la main d'œuvre locale. Les mesures de l'ajustement structurel visaient, dans

²⁸³Extrait des propos de Dr Abdoulaye DIALLO, recueillis par P.J.M. TEDGA, 1990, Op.cit.

²⁸⁴P.J.M.TEDGA «La troisième session conjointe de l'Union du Fleuve Mano», *Horoya*, n°482, 1990, pp.2.

²⁸⁵P.J.M. TEDGA, 1990, Op.cit.

²⁸⁶Ibrahima Kaba, Op.cit.

une certaine mesure, à concilier les cadres institutionnels négociés par les Etats avec les dynamiques enclenchées par les populations à la base.

Il ne s'agissait pas seulement de réduire numériquement les CERs dans la région mais, de rechercher un programme régional unique pour mieux faire face aux bailleurs de fonds. C'est pourquoi, très rapidement, les Etats ont eu des échanges d'information sur les arrangements monétaires et le paiement des quotas de contribution qui constituaient la base fondamentale du fonctionnement des institutions²⁸⁷. Ces échanges d'information ont permis d'harmoniser certaines politiques sectorielles notamment, dans le domaine des échanges et des procédures douanières sur une base graduelle. Il s'agissait aussi du domaine de l'agriculture, de l'industrie, des communications et de l'énergie²⁸⁸. Ces domaines d'activité ont été inscrits dans un calendrier unique, permettant aux Etats de faire face aux mêmes bailleurs de fonds. «Il s'agissait de faire un bon usage des projets d'intérêt communs dans ces domaines, en évitant leur double emploi dans la même région»²⁸⁹.

En 1990, la structure des organismes d'intégration (UFM, CEDEAO et CEA) a connu de profondes mutations dans la mesure où, l'ajustement structurel exigeait de nouvelles bases structurelles, de fonctionnement et des modalités de financement des projets intégrateurs. La différence très marquée du niveau de développement et le manque de coordination des principales politiques macro-économiques des Etats ont été inscrits dans les objectifs prioritaires de cette intégration unique recherchée. Avec les mesures de l'harmonisation des programmes des CERs issues de l'ajustement structurel, les organismes se sont ouverts à d'autres acteurs, surtout non étatiques, susceptibles d'apporter des financements extérieurs. L'ajustement structurel a commencé à éviter aux Etats, le multiple emploi des initiatives et la concurrence qui avait tendance à s'instaurer entre eux. Ceci a permis également d'éviter la dispersion des énergies dans la mesure où, les organismes régionaux retombaient dans l'autofinancement qui passait par la recherche des approches communes dans la mobilisation des fonds et la réalisation des infrastructures d'intégration²⁹⁰. La recherche de l'intégration unique expliquait en partie l'essoufflement des Etats-nations à opérer l'intégration au plan régional et le développement au plan national.

²⁸⁷Mouctar Salim LAHO « Entretenir un souffle nouveau », *Horoya*, n°474, Conakry, 1989, pp. 1-5.

²⁸⁸Il s'agit de l'UFM, la CEDEAO et l'UEMOA.

²⁸⁹Mouctar Salim LAHO, 1989, Idem. pp. 1-5.

²⁹⁰Interview de Dr Abdoulaye DIALLO, Secrétaire Général de l'UFM dans les années 1980, propos recueillis par Alhassane Tougué BAH, «L'optimisme est-il permis?», *Horoya*, n°326, Conakry, 1986, pp.1-4. Voir aussi Emmanuel SANDOUNO «La relance des activités de la Mano River Union», *Horoya*, n°318, Conakry, 1986, p. 3.

«Symbolisant une amorce nouvelle de l'intégration en Afrique de l'Ouest, ces mesures de l'ajustement structurel traduisaient aussi la volonté des Etats de bâtir une nouvelle aire commune de prospérité socioéconomique»²⁹¹. Mais, à la lumière de la coopération qui a existé entre ces organismes d'intégration de 1990 à 1993, les clivages continuaient de miner leur efficacité car, il y a eu certains désaccords sur les arrangements monétaires et la politique de convergence économique à retenir. Aussi, en raison du refus des agents frontaliers «de jouer le franc jeu», certains préliminaires à la fusion des trois CERs n'ont pas été respectés car, la révision des stratégies de planification des relations structurelles, indispensables pour un développement régional harmonieux n'a pas été suivie. C'est pourquoi, ce programme d'intégration unique a été finalement une espèce de «feu de paille» car, elle n'a jamais été suivie totalement par les Etats, jaloux de leurs souverainetés nationales. Et pourtant, cette politique de coordination régionale avait effectivement démarré sur une note d'espoir, en ce sens que la commission des experts avait élaboré un nouveau calendrier harmonisé et assuré la communication des informations douanières. Les échanges d'information permettaient, par exemple, de définir un mécanisme de compensation des pertes de recettes subies, du fait de la libéralisation excessive des échanges entre les trois CERs. Elles permettaient aussi de réaliser la coopération économique et l'exécution des projets routiers interrégionaux. Il est important de signaler aussi que l'ajustement structurel (la recherche d'une intégration unique) n'a pas abouti dans la région du fleuve Mano dans les années 1990. Parce que certains Etats se sentaient exclus dans le circuit de libéralisation issu de cet ajustement structurel.

²⁹¹ P.J.M. TEDGA, 1990, Op.cit.

CHAPITRE 5:

AUTRES ENJEUX DE L'UFM DE 1980 A 2014.

1-La prise en compte d'un vaste domaine socioéconomique.

Certains aspects importants du secteur des services ont été souvent ignorés dans la théorie comme dans la pratique de l'UFM en 1973. Ce constat qui est aussi valable pour les autres CERs en Afrique de l'Ouest a été mis en exergue dans les conclusions des travaux du Programme Coordonné d'Assistance à l'Afrique dans le domaine des services par la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement. D'autres travaux concouraient à l'accroissement des moyens pour la mobilisation des ressources financières et le développement des marchés de capitaux régionaux²⁹². Dans le sous secteur des services financiers, une partie du champ d'action de l'intégration a été de renforcer les fonctions essentielles par la rationalisation du développement des marchés de capitaux régionaux. Ainsi, selon Réal LAVERGNE, «La prise en compte du domaine des services a englobé une vaste gamme d'activités telles que les finances, l'assurance, le droit, la consultation, l'ingénierie, le transport, la santé, l'éducation, les communications et la recherche»²⁹³.

L'importance des politiques commerciales et des transports pour stimuler l'intégration n'est plus à démontrer car, des gains substantiels pourraient résulter d'une augmentation de la productivité du secteur des services dans son ensemble, grâce à une plus grande collaboration régionale et une harmonisation des politiques nationales²⁹⁴. Sur le plan agricole, avec l'assistance technique des Nations Unies et du gouvernement des Pays-Bas, l'UFM a entrepris une évaluation des ressources de la terre en vue de déterminer son aptitude à des fins agricoles. Pour prendre part directement à la production et à la commercialisation des produits d'origines locales, les Etats ont mis en place des entreprises nationales avec pour ambition de produire des biens agricoles, des produits provenant de l'élevage des petits ruminants et d'autres dans le domaine de la pêche et l'extraction de l'huile de palme. Ce programme visait aussi l'utilisation de la main d'œuvre locale dans les pays membres afin de lutter contre la pauvreté. Le domaine agricole a permis de réussir une certaine «intégration populaire» notamment, celle des populations se trouvant dans les bassins de production et de consommation des produits céréaliers. Ces populations se sont organisées en des petites exploitations familiales ayant recours à la main d'œuvre locale (intra-régionale). Cette

²⁹²Réal LAVERGNE, 1996, Op.cit.

²⁹³Réal LAVERGNE, Champs d'action pour l'intégration et la coopération régionale en Afrique de l'Ouest», Paris, CRDI, 1996, pp. 6-41.

²⁹⁴Réal LAVERGNE, 1996, Idem.

«intégration solidaire» a eu des impacts positifs sur les productions agricoles notamment, celles des produits céréaliers qui ont été au cœur des échanges intra-régionaux. Selon Bio G. SOULE, «En général, le rythme d'accroissement des productions agricoles dans la région du fleuve Mano a été estimé à 4%, supérieur à celui de la population estimé à 2,6%. La production du riz local est passée de quelques 16 millions de tonnes en 1990 à environ 52 millions de tonnes en 2006»²⁹⁵.

L'augmentation de la production du riz peut s'expliquer par le doublement des surfaces cultivées car, les rendements ont progressé de 14% en 2006. Le volume de la production du riz a été multiplié par trois en deux décennies. Outre les gains de productivité obtenus par les spéculations, on assistait à une extension des zones de production et la production du riz a été moins concentrée que celle des autres céréales dans la région du fleuve Mano. On peut imputer ceci à la transformation des systèmes de production marqués par la prévalence des petites exploitations familiales, un faible recours aux intrants (sous-utilisations des engrais et des semences améliorées) et une faible mécanisation²⁹⁶. «Le rendement de quatre principales céréales (maïs, sorgho, riz et mil) est resté très faible, environ 1179 kg par hectare comparé de 6 à plus de 12 tonnes réalisés en Asie et en Europe sur le blé, le maïs et le riz»²⁹⁷. Le niveau de production des produits céréaliers paraissait largement suffisant pour alimenter des flux d'exportation en direction des pays tiers car, la Côte-d'Ivoire a enregistré 54% de la valeur des ventes en 2006, avec une production céréalière avoisinant les 500 000 tonnes en 1980. La Guinée a régulièrement progressé pour atteindre 1 350 000 tonnes en 2006. Ce pays apparaissait parmi ceux qui ont eu une longue tradition dans la production du riz²⁹⁸. Mieux, l'évolution de la production des céréales s'est démarquée nettement des autres pays au cours des 30 dernières années dans la région du fleuve Mano. La production du riz a cessé d'être de subsistance pour devenir rentière car, elle a été au centre des enjeux alimentaires de ce pays. La production des autres céréales restait marginale, excepté le maïs, pour lequel le niveau a atteint 550 000 tonnes environ en 2006. Celle du mil se situait autour de 300 000 tonnes environ pendant la même année²⁹⁹. Cette particularité a eu des impacts sur la dynamique transfrontalière car, avec le principe de la libre circulation des produits d'origine locale, on assistait à un foisonnement des acteurs dans le domaine de la production et la

²⁹⁵ Dr Bio Goura SOULE, 2011, Op.cit.

²⁹⁶ Dr Bio Goura SOULE et Sanni GANSARI, Op.cit.

²⁹⁷ Dr Bio Goura SOULE et Sanni GANSARI, Op.cit.

²⁹⁸ Dr Bio Goura SOULE et Sanni GANSARI, Op.cit.

²⁹⁹ Dr Bio Goura SOULE et Sanni GANSARI, Op.cit.

commercialisation du riz, en raison du fait que son circuit n'était pas contrôlé par les services de douanes.

En Sierra-Léone, la production du riz a pris une avance sensible car, les productions du sorgho et du mil demeuraient très faibles, alors que celle du maïs a été quasi inexistante de 1973 à 2006. Par contre, celle du riz a été en nette progression après une forte baisse, consécutivement à l'instabilité sociopolitique que le pays a connue au cours de la décennie 1990. Bio G. SOULE affirme que «Durant l'instabilité sociopolitique, la production du riz a chuté de 500 000 tonnes dans les années 1980 et 200 000 tonnes en 2000 avant de remonter à 1 050 000 tonnes en 2006»³⁰⁰. Le Libéria ne produisait ni le maïs, ni le mil, ni le sorgho. Le riz qui constituait la principale production céréalière de ce pays a été victime des effets de la guerre civile que le pays a connue au cours de la décennie 1990. «La production rizicole de ce pays va enregistrer une chute libre, passant de quelques 300 000 tonnes en 1988 à 50 000 tonnes en 1996 avant de remonter à 200 000 tonnes en 1998 et rechuter finalement à 60 000 tonnes en 2006»³⁰¹. Le Libéria a enregistré une forte demande de consommation, ce qui a stimulé l'offre des autres pays membres.

Si la production céréalière des Etats a été à des niveaux moyens, il faut noter la mobilisation de la main d'œuvre locale (intra-régionale) et l'appui technique et technologique de l'UFM à des exploitations familiales car, selon l'ancien Secrétaire Général Abraham BOURE,

*Vous vous souviendrez que notre prise de service est intervenue à un moment où sévissait une très forte crise alimentaire, marquée par la flambée des prix des denrées alimentaires. Face à cette situation, le secrétariat a concentré son action sur la formulation d'un projet rizicole de l'Union et la recherche de financement pour sa mise en œuvre rapide. La Banque Mondiale et la J.I.C.A (Japon) ont accepté de soutenir ce projet, ce qui a produit des résultats reluisants dans les Etats*³⁰².

Ceci voudrait dire que la production rizicole a été un facteur de mise en commun des ressources humaines et matérielles des Etats membres en vue d'une intégration socioéconomique. Outre les populations transfrontalières qui ont été directement visées par ces programmes intégrateurs, il y a lieu de souligner la migration des ouvriers agricoles qui se déplaçaient de façon saisonnière, pour participer à des activités de production. C'est au cours

³⁰⁰ Dr Bio Goura SOULE et Sanni GANSARI, Op.cit.

³⁰¹ Dr Bio Goura SOULE et Sanni GANSARI, Op.cit.

³⁰² Abraham BOURE, 2009, Op.cit.

des campagnes agricoles que les populations nouaient des alliances socioculturelles autour du savoir faire, des mariages et des échanges divers.

Dans le domaine de la pêche et de l'élevage, un élan préalable a été pris par le secrétariat général avec l'étude des ressources hydrauliques et la faisabilité de la mise en valeur du Bassin du Fleuve Mano. Les études pédologiques phytosanitaires de stockage et l'amélioration du secteur de l'élevage des races locales de petits ruminants ont commencé dans les Etats membres dans les années 1980. L'UFM a fait du Centre de Sélection et de Multiplication de la Race N'Dama de Boké en Guinée (CSMRN), un centre régional servant de base de développement de l'élevage du bétail trypano tolérant dans les Etats membres³⁰³. Ce centre aidait à la mise en place de politiques adéquates d'élevage en Sierra-Léone et au Libéria. Il servait également de point de dissémination du bétail en vue de reconstituer le cheptel des pays qui ont été quasiment décimé du fait de la guerre civile. En raison de la vocation qui lui a été conférée, le CSMRN de Boké organisait souvent des séminaires à l'intention des agents de l'élevage de la Sierra-Léone et du Libéria sur le financement de la F.A.O (Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture) et avec l'appui technique du Centre International de Trypano-tolérance basé à Banjul³⁰⁴.

Le secteur de l'industrie a été un autre domaine attractif de l'UFM car, les principes et politiques en la matière ont été énoncés dans le protocole n°10 de la Déclaration du Fleuve Mano. Conformément aux buts de ce protocole, «Le conseil ministériel a défini un cadre global pour le bon fonctionnement des industries utilisant le marché conjoint des Etats membres»³⁰⁵. La rencontre de 1990 a été l'occasion pour les Etats de manifester leur volonté d'œuvrer pour l'intégration dans ce domaine industriel. C'est du moins ce qu'a été mis en exergue par le président en exercice du comité ministériel, le Ministre guinéen de l'industrie de l'époque, Mamadi Kaba, qui affirmait que «Le développement industriel a été une démarche sûre vers l'intégration des économies respectives. Ce secteur représentait un solide point d'appuis pour la réalisation rapide d'une véritable indépendance économique des pays membres de l'UFM, par conséquent, une amorce sûre vers la réalisation des Etats-Unis d'Afrique»³⁰⁶. La politique industrielle de l'UFM visait essentiellement à défendre les jeunes entreprises des Etats membres contre les monopoles étrangers. C'est pourquoi, elle a pris des

³⁰³ Ahmed Tidiane SACKO, 2012, Op.cit.

³⁰⁴ Ahmed Tidiane SACKO, 2012, Op.cit.

³⁰⁵ Protocole n°10 de l'UFM, Création d'une commission technique de l'industrie, Freetown, 1980, pp : 1-3.

³⁰⁶ Déclaration du Président Ahmed Sékou TOURE, propos recueillis par Abdoulaye SOUMAH «Le 10ème Sommet de l'UFM», *Horoya*, n°420, Conakry, 1988, pp. 1-5.

mesures nécessaires pour un traitement privilégié des investissements nationaux et produits industriels des Etats membres, en imposant les critères des taux de valeur ajoutée, le droit de propriété (participation des nationaux au capital social) et le rapport avec les objectifs des plans nationaux de développement.

Le développement de l'industrie a été un domaine important qui a offert les plus grands bénéfices à l'UFM. La création d'un marché élargi permettait de rendre possible la réalisation d'un certain nombre de projets industriels qui ne pouvaient être réussis ni au niveau des nations, ni par la Sierra-Léone et le Libéria individuellement. Cependant, les dimensions relativement petites de certains marchés ont été l'un des obstacles à la continuité de l'industrialisation dans les pays membres de l'UFM. Dans les années 1990, l'UFM a fait l'identification des ressources locales pouvant contribuer à l'accroissement de la complémentarité industrielle et au développement d'une économie d'échelle. Ceci a abouti à la réalisation d'une usine verrerie au Libéria qui a longtemps fourni des bouteilles aux industries de brasseries des autres pays. Elle a également réalisé deux phases de projets de mise à disposition des pressoirs à huile de palme. La deuxième phase de ce projet a été financée par la B.A.D. Ceci a permis de fabriquer 10 unités expérimentales de pressoir à huile au centre pilote de Conakry. Le projet visait à introduire une technologie adaptée d'extraction d'huile de palme en milieu rural en vue d'élever la productivité, accroître le rendement, augmenter le revenu des bénéficiaires et améliorer leur niveau de vie dans les zones transfrontalières.

Selon Tchapatou DIALLO, le rendement d'extraction d'huile de palme des petites exploitations villageoises est passé de 50% à 83% dans les années 1990³⁰⁷. Les pressoirs à huile testés en Guinée et en Sierra-Léone se sont très bien adaptés au milieu rural et aux conditions géo-climatiques des zones d'implantation. Leur fabrication faite sur place grâce au transfert de technologie a permis de réduire les coûts de production initialement prévus par les études de faisabilité de 8000 Dollars US à 3000 Dollars US et le coût de réalisation a été de 1.279.800 Dollars US³⁰⁸.

Le centre pilote de Conakry, partenaire technique de H.V.A international de Hollande, consultant principal du projet, disposait du savoir-faire technologique pour la fabrication de ces pressoirs. Le rapport d'expert qui a sanctionné la deuxième phase du projet a été très concluant et augurait de très bonnes perspectives pour le financement de la phase ultérieure

³⁰⁷ Entretien avec Tchapatou DIALLO, 2014, Op.cit.

³⁰⁸ Ahmed Tidiane SACKO, 2012, Op.cit.

qui concernait la production à grande échelle des pressoirs à huile à des fins commerciales. Dans le cadre de la seconde décennie du développement industriel des Nations Unies pour l'Afrique, le secrétariat général de l'UFM avait valorisé d'autres secteurs comme les petites industries de bois, le développement des plantes médicinales locales par la promotion du projet SEQUINA de Sérédou³⁰⁹ en Guinée, la transformation de fruits et de produits alimentaires et le projet intégré de fabrique d'aliment de bétail. En collaboration avec les chambres de commerce des Etats membres, le secrétariat avait entrepris l'élaboration d'un Programme Indicatif Industriel Régional (PIR). Ce programme visait la recherche de promoteurs pour exploiter les projets phares de l'UFM dans ce domaine industriel.

Un autre domaine qui a été valorisé concernait la question financière qui s'insère dans le sous secteur des services dont les efforts concouraient à accroître la mobilisation des ressources financières par le développement des marchés de capitaux régionaux. Le secrétariat général a œuvré au renforcement des fonctions essentielles de ce secteur en développant les marchés de capitaux régionaux et en harmonisant les lois sur les affaires. Dans les années 1990, l'UFM a traversé une période de crise financière, ceci a d'ailleurs été à l'origine d'une importante réunion interministérielle organisée à Conakry en 1990. Les travaux entrepris au Palais des Nations ont permis d'identifier des solutions de sortie de crise. Les participants ont procédé à l'analyse de la situation, qui selon eux, était due, en grande partie, au non paiement des contributions des Etats membres³¹⁰. Ils ont défini un programme d'activité fondé sur des projets de développement réalistes pouvant produire des résultats immédiats. C'est ainsi que l'assainissement financier et la restructuration administrative du secrétariat général ont été l'un des préalables à cette sortie de crise. Selon Dr Auguste F. Caine³¹¹ «Les sérieux problèmes auxquels l'UFM faisait face, en plus des instabilités politiques, se situaient au niveau d'un manque de fonds qui constituait un sérieux handicap au fonctionnement du secrétariat général»³¹².

C'est pourquoi, le conseil a demandé aux Etats membres de verser régulièrement leur contribution mais, malgré cet appel, les mandats reçus de 1990 à 1995 n'ont pas atteint le minimum nécessaire au fonctionnement régulier et efficace du secrétariat général³¹³. Le

³⁰⁹Village en Guinée forestière où on a procédé à l'implantation d'une usine de l'Union pour la fabrication de la quinine (SEQUINA) à Sérédou.

³¹⁰Benoît C. SOUMAH, «La recherche d'une direction efficace», *Horoya*, n°421, Conakry, 1988, pp. 1-3.

³¹¹Ministre de l'Economie, membre de la délégation représentant de la partie libérienne au sommet des chefs d'Etat de l'UFM en 1990.

³¹²Benoît C. SOUMAH, 1988, *Ibid.*, pp. 1-3.

³¹³Abdoulaye SOUMAH, «Le 10ème Sommet de l'union », *Horoya*, n°420, Conakry, 1988, pp.1-5.

rapport du conseil des vérificateurs sur le compte de l'UFM au titre de la période qui a pris fin le 30 juin 1990 ne faisait aucun mystère de la nature des impacts de la dite crise. Il relevait des commentaires issus de la vérification indiquant pour la première fois que les comptes ont été vérifiés sans réserve. Le budget de l'exercice financier du 1er janvier au 31 décembre 1990 s'élevait à hauteur de 2 188 061 Dollars américains, à financer sur les arriérés de contributions pour un montant de 2 124 761 Dollars américains et sur les contributions de donateurs extérieurs pour un montant de 63 300 Dollars américains³¹⁴. L'UFM a mis sur pied un comité ad-hoc de haut niveau dans le domaine financier et la planification économique en vue d'arrêter d'autres modalités de sortie de crise. C'est ainsi que les conclusions de ce comité invitaient les Etats membres d'établir un mécanisme approprié tenant compte des politiques et du potentiel de l'intégration dans la région du fleuve Mano. Cela sous-entendait, l'élaboration des plans macro-économiques nationaux, la bonne gestion économique, la bonne gestion des affaires étrangères et des questions d'administration.

Concernant la question de restructuration de l'administration, l'UFM a appliqué strictement l'une des mesures concernant la réduction de l'effectif des cadres. En 1990, les Etats membres ont décidé que la nouvelle structure du secrétariat général et des sous bureaux soient modifiés pour refléter la réduction de l'effectif du personnel allant de 110 à 65 personnes. L'autre mesure invitait les Etats à verser leurs arriérés de contributions pour permettre le paiement de salaires et les droits de réparation des travailleurs remerciés qui s'élevaient à hauteur 600.000 Dollars américains. Par ailleurs, l'UFM a entrepris l'exploration de sources alternatives de financement de ses activités dans la mesure où, les Etats n'étaient plus à mesure d'assurer le coût économique de l'intégration (les projets intégrateurs). Ceci voudrait dire que l'apport des partenaires extérieurs se montrait indispensable. L'UFM se trouvait aussi confrontée à la crise en raison de la guerre fratricide qui a détruit le Liberia en 1989 et la Sierra Leone en 1991. Les conséquences de ces conflits ont été la destruction de la capacité de production des pays victimes de l'agression rebelle, l'exil forcé des populations actives et un enrôlement des enfants «manu militari» parmi les forces rebelles³¹⁵. Selon les estimations du secrétariat général, «Les pertes de recettes d'exportation se chiffraient à environ 300.000.000 Dollars américains pour le Liberia et 100.000 Dollars américains pour la Sierra-Léone. Quant à la Guinée, elle a abrité plus de 600 000 réfugiés de 1989 à 1992»³¹⁶.

³¹⁴P.J.M. TEDGA, 1990, Op.cit.

³¹⁵P.J.M. TEDGA, 1990, Op.cit.

³¹⁶Alpha Bacar DIALLO «L'Union du Fleuve Mano face à la question de paix», *Horoya*, n°634, Conakry, 1992, p .2.

Ces événements ont affecté le processus de l'intégration ainsi que le projet routier Freetown-Monrovia. Le projet de mise en valeur des plantes médicinales dans la zone forestière a également été arrêté à cause des hostilités. Seul le projet de pressoirs à huile a pu être implanté en Guinée et en Sierra-Léone. Il faut cependant signaler l'esprit de solidarité qui a prévalu dans les Etats membres et qui a permis la réinsertion des personnes déplacées dans leur nouvel environnement social, soulageant ainsi leur peine et souffrance. Amélia AWARD³¹⁷ rappelait à juste titre l'hospitalité dont les réfugiés ont bénéficiés, en témoignant que les Etats membres de l'UFM sont indissociablement liés.

Depuis cette double crise à la fois belligène et financière, l'UFM a fonctionné aux deux tiers de ses membres. Le Secrétaire Général avait fait mention des incidences négatives du conflit libérien sur les activités de l'UFM car, selon lui, «L'absence de la partie libérienne aux différentes réunions techniques, l'impossibilité de mener tout travail d'identification ou de collecte de données sur le terrain au Libéria, bref, sur plusieurs autres plans, l'impact de la crise se fait sentir»³¹⁸. Malgré ces difficultés, les négociations se poursuivaient avec les bailleurs de fonds qui ont gardé leur confiance. A la rencontre de Conakry en janvier 1990, le conseil des Ministres a présenté la situation de crise à la Communauté Internationale. Le Ministre guinéen du Plan et de la Coopération Internationale de l'époque, Ibrahima SYLLA a fait des recommandations en présence des ambassadeurs des Etats-Unis, de la République Fédérale d'Allemagne, de la France ainsi que des représentants de la Banque Mondiale, du PNUD et de l'OUA. Dans son rapport, il a loué les efforts déployés par le secrétariat général pour restaurer la crédibilité internationale de l'UFM qui, il y a quelques années, était sur le point de s'écrouler. Il a fait allusion aux problèmes économiques auxquels était confrontée l'UFM et lancer un appel au secrétariat général pour qu'il fasse des propositions concrètes en vue de résoudre ces problèmes socioéconomiques³¹⁹.

Dans le domaine de l'énergie, l'UFM a créé un centre pour la promotion, l'exploitation et la mise en œuvre des sources d'énergies nouvelles et renouvelables à la lumière des installations existantes de la CEDEAO et de la CEA. En 2000, elle a initié un aussi projet pionnier pour électrifier les pays membres, une interconnexion des réseaux électriques de la Côte d'Ivoire, du Liberia, de la Sierra Leone et de la Guinée. Le conseil d'administration du Groupe de la Banque Africaine de Développement a approuvé ce programme

³¹⁷ Ministre représentant du Libéria à la session du conseil ministériel de l'UFM en 1990.

³¹⁸ P.J.M. TEDGA, 1990, Op.cit.

³¹⁹ P.J.M. TEDGA, 1990, Op.cit.

d'interconnexion des réseaux électriques dont le financement total s'élevait à 145 000 000 d'Euros, soit 40 % environ du coût total du projet. Cette interconnexion a permis de sécuriser l'approvisionnement en énergie des quatre pays. Elle a permis aussi la construction d'une ligne à haute tension (225 kV) de quelque 1 400 km de long pour connecter les réseaux domestiques des quatre pays, de 11 sous-stations électriques et 2 postes régionaux de répartition. Ce programme structurant permettait au Liberia, à la Sierra Leone et à la Guinée d'importer de l'électricité en provenance de Côte d'Ivoire³²⁰.

Le secteur de l'électricité faisait face à de nombreux défis dans les pays membres de l'UFM en raison d'un faible taux d'électrification, un déficit d'approvisionnement en électricité, une prépondérance thermique dans le mix énergétique et des compagnies nationales d'électricité aux faibles capacités financières et institutionnelles. Selon le conseil d'administration du Groupe de la Banque Africaine de Développement, ce programme a amélioré le taux d'accès à l'électricité dans les quatre pays membres de l'UFM et même d'autres pays tiers-voisins, en passant de 28 % à 33 %, raccordant à l'électricité 125 villages le long de la ligne à haute tension, 70 écoles, 30 centres de santé et quelque 1 500 petites entreprises artisanales, commerciales et industrielles (dont 25 % gérées par des femmes). Au total, près de 24 millions d'habitants ont bénéficié directement du programme avec un accès à une énergie fiable et à un coût compétitif. La construction de la ligne forme la dorsale des pays membres de l'UFM, l'un des projets prioritaires du plan directeur du système d'échanges d'énergie électrique ouest-africain, une initiative de coopération qui lie les sociétés d'électricité nationales dans la région du fleuve Mano³²¹.

Cette connexion a été la première initiative d'envergure en matière électrique dans la région du fleuve Mano depuis 1973. L'idée d'une dorsale électrique a été répliquée dans la conception du programme d'autoroute transafricaine. Ce programme introduisait l'idée d'un fonds dédié au renforcement des capacités des Etats fragiles, afin de préparer leur intégration dans des délais raisonnables. Il comptait également une composante dédiée au renforcement des capacités, pour assurer un transfert de connaissances aux structures nationales et améliorer la gestion des futures interconnexions dans la région du fleuve Mano. Plusieurs études de planification et de faisabilité de centrales hydro-électriques ont été prévues afin d'améliorer les échanges d'énergie. Les pays membres de l'UFM sont fragiles et sortent de longues crises.

³²⁰CSAO News, «Union du Fleuve Mano, une nouvelle plate-forme pour connecter les pays», *revue de presse hebdomadaire du SCSAO*, n°116, 2013, pp : 3-5.

³²¹CSAO News, 2013, Idem.

Les faibles investissements dans le secteur des infrastructures électriques ont rendu celles-ci obsolètes avec pour corollaire, un niveau de service très faible. Selon le secrétariat général, «Le coût de la production d'énergie par (KWH) demeurait très élevé dans ces pays qui affichaient des taux d'accès à l'énergie parmi les plus bas au monde, 2 % au Liberia, 2% en Sierra-Leone et 10 % en Guinée»³²². La construction de cette ligne a favorisé le développement du potentiel hydroélectrique dans la région, en permettant l'échange d'énergie électrique entre les pays au sein du grand marché ouest-africain et en contribuant ainsi à l'intégration régionale.

D'autres efforts importants ont été déployés concernant l'importante question des transports, des échanges et des télécommunications. Dans le premier cas, il s'agissait d'élaborer, en collaboration avec les Etats membres, un programme d'entretien des tronçons achevés de la route trans-côtière. Concernant le deuxième cas, en dépit de l'instabilité dans la région, le commerce s'est poursuivi normalement malgré quelques périodes de ralentissement. Onze nouvelles sociétés ont soumis des demandes d'inscription pour l'acceptation de dix sept produits sur la liste des biens d'origines locales, ce qui portait à soixante huit, le nombre de sociétés avec cent soixante quatorze produits bénéficiant des arrangements commerciaux préférentiels de l'UFM. Reconnaisant le rôle important joué par les télécommunications, en étant un élément précieux de développement socioéconomique, l'UFM a réhabilité la liaison PANAFTEL³²³ entre la Sierra-Leone et le Liberia et réaliser l'interface entre les autres Etats membres dans les années 1970.

2- Sur le plan sociopolitique.

En Afrique de l'Ouest, les organismes d'intégration ont été essentiellement à connotation économique de 1973 à 1990. Particulièrement, l'UFM n'avait pas prévu la dimension politique (paix, sécurité, défense etc.) dans son programme d'intégration de 1973 à 1990. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, en 1980, les chefs d'Etat ont été formels sur le fait que ce facteur ne concernait pas le cadre de coopération intra-régional. Selon eux, il ne s'agissait pas du tout de faire perdre aux trois pays leurs institutions propres, leur personnalité et leur pouvoir politique. Siaka STEVENS disait que «Chacun des trois Etats devrait exercer librement sa souveraineté, que les deux autres ne s'immisciaient pas dans les affaires

³²² CSAO News, 2013, Ibid.

³²³ Un réseau de téléphonie qui avait connu une harmonisation du cout de la communication entre le Libéria et la Sierra-Léone. Il s'agissait de réaliser l'interface avec la Guinée.

intérieures du troisième»³²⁴. Mais cette donne a changé plus tard, pour deux raisons. Premièrement, parce que les conflits sociopolitiques ont éclaté dans les Etats membres de l'UFM de 1989 à 2003. Deuxièmement, parce que les chercheurs ont soulevé la question, à propos du rôle des organismes d'intégration en matière politique dans la région du fleuve Mano³²⁵.

Dans le premier cas, en 1985, un coup d'Etat fut manqué contre le président Samuel Kanyon Doe. Pour ce dernier, le gouvernement Saidou Joseph MOMO aurait inspiré ce coup de force manqué. Cette accusation a ouvert une période d'instabilité entre les deux pays membres de l'UFM. Ensuite, 1989, au Libéria, une dictature de Samuel Kanyon DOE a semé la terreur, laissant dessiner les prémices d'une guerre civile. Inévitable, elle a duré 14 ans en faisant plus de 150 000 morts et émigrer plus de 600.000 personnes au plan interne³²⁶. Les incursions rebelles libériennes ont semé aussi la mort de paisibles citoyens sierra-léonais et guinéens au plan externe³²⁷. Cette rébellion libérienne a entraîné surtout la chute du régime de Samuel Kanyon DOE en septembre 1990. Ceci a ouvert une période de guerre civile entre partisans du Mouvement Uni de Libéria (ULIMO), le Front National Patriotique du Libéria (NPFL) de Charles TAYLOR et d'autres factions pour prendre le contrôle du pouvoir dans ce pays³²⁸. En octobre 1990, l'UFM a traversé une autre crise politique en Sierra-Léone. Depuis le régime de Saidou Momo, on assistait à des successions de coups d'Etat militaires en Sierra-Léone. Renversé par le capitaine Valentin STRESSER en 1992, le coup de force donnait un caractère d'instabilité politique récurrente. En Guinée, on parlait d'un coup d'Etat militaire fomenté par Lansana CONTE, «sans effusion de sang».

Dans le deuxième cas, eu égard à la répercussion du conflit libérien sur les pays voisins, la propagation de la violence en Sierra-Léone et l'exode de centaines de milliers de réfugiés vers la Guinée, il y a eu de nombreux bouleversements socio-économiques dans la région du fleuve Mano³²⁹. Par exemple, avec l'Etat de guerre et l'absence de la partie libérienne et sierra-léonaise lors des réunions de l'UFM, le secrétariat général affirmait avoir travaillé théoriquement. Ainsi, face à la nécessité de coordination régionale dans le domaine politique,

³²⁴Fodé TRAORE «Sékou Touré au sommet tripartite : Guinée-Sierra-Léone-Libéria», *Horoya*, n°023, Conakry, 1980, p.2.

³²⁵Réal LAVERGNE, 1996, Op.cit.

³²⁶Rosalie Noel HABA, , 2004, Ibid. p. 25.

³²⁷Alpha Bacar DIALLO, 1992, Op.cit.

³²⁸Sétondji Roland Jean Batiste ADJOVI, *La crise libérienne : une Afrique partie intégrante*, Cité par Rosalie Noel HABA, «Les conflits dans l'espace CEDEAO, cas du Liberia», Mémoire de Maitrise, Université de Sonfonia, 2004, p. 25.

³²⁹Alpha Bacar DIALLO, 1992, Op.cit.

les instances de l'UFM se sont transformés en forum pour exercer des pressions sur les Etats, afin de définir entre eux, un cadre de coopération en matière de paix et de sécurité, des droits humains et des libertés fondamentales³³⁰. Cette question de paix et de sécurité régionale a été soulevée aussi, lors de la conférence de Dakar en 1993, engageant une controverse, quant à la faisabilité de l'intégration régionale en l'absence d'une véritable démocratie dans la région.

C'est pourquoi, la résolution du contentieux libériano-sierra-léonais amenait la nécessité de l'implication de la CEDEAO et de l'ECOMOG. Pendant le sommet de l'UFM organisé en 1986 par exemple, les chefs d'Etat affirmaient leur joie «De voir se dissiper les marges de doute et de méfiances qui prenaient le dessus dans les rapports entre les Etats membres de l'UFM depuis l'éclatement de ce contentieux»³³¹. L'ors de ce sommet, les chefs d'Etat ont accepté sur parole, de relever le déficit sécuritaire en s'impliquant dans un processus de concertation régionale, ce qui faisait défaut depuis les incidents survenus en 1985. Ils ont consacré aussi l'essentiel de leur effort à la recherche des voies et moyens pour restaurer la paix et la sécurité régionale dans les années 1990. En 1986, Lansana CONTE affirmait que «Les populations ont besoin de réalisations concrètes contribuant à l'amélioration de leurs conditions de vie»³³². Selon lui, l'UFM devrait être repensée pour l'adapter aux exigences du développement, des progrès scientifique et technique, à la prospérité et le bonheur recherchés par les populations³³³.

Le 26 mars 1991, lors du sommet des Chefs d'Etat tenu en Sierra-Léone, Lansana CONTE et Joseph Saidou Momo BANGOURA ont fait des propositions dans le sens d'un dénouement heureux des conflits qui secouaient l'UFM. Selon Saidou Momo, «Les affinités mutuelles et le destin commun des populations font que les chefs d'Etat ont intérêt à travailler ensemble pour résoudre les crises»³³⁴. Ce sommet faisait état de problèmes car, le développement de la crise libérienne a eu des répercussions dans toute la région. La conférence de Monrovia qui est intervenue après celle tenue à Bamako, ont été initiées pour faire en sorte que le Libéria renoue avec la paix car, en raison de la porosité des frontières, les chefs d'Etat étaient convaincus que sans la paix au Liberia, il n'y aurait jamais de paix en

³³⁰ Alpha Bacar DIALLO «La MANO et la Paix», *Horoya*, n°634, Conakry, 1992, pp.1-2.

³³¹ Emmanuel SANDOUNO «La relance des activités de l'UFM», *Horoya*, n°318, Conakry, 1986, p.3.

³³² Emmanuel SANDOUNO, 1986, Idem, p.4.

³³³ Emmanuel SANDOUNO, Idem. p.4.

³³⁴ Ibrahima Sory DIENG et Alpha Bacar DIALLO «Consolider l'axe Conakry-Freetown», *Horoya*, n°358, Conakry, 1991, p.2.

Sierra-Leone ni en Guinée. En plus de ces conflits, il y a lieu de signaler l'instabilité ambiante qui a marqué l'UFM, empêchant la réalisation de certains programmes intégrateurs.

De 1992 à 1993, les chefs d'Etat (Lansana CONTE, Saidou Momo et le président intérimaire du Libéria, le Professeur Amos Sawyer) ont mesuré les implications diverses de ces incursions dans les Etats membres de la Sierra-Lionne et la Guinée. Selon eux, seule l'application pleine et rigoureuse du plan de paix de la CEDEAO (la décision de Yamoussoukro IV) pouvait aboutir à un dénouement heureux de la crise libérienne. Cette décision prévoyait le désarmement effectif des troupes de Charles TAYLOR et leur cantonnement dans les zones dévolues à cet effet. C'est ainsi qu'une décision a été prise en 1993, en vue de sensibiliser les Etats membres de la CEDEAO et la Communauté Internationale sur la nature réelle du conflit au Libéria. Cette initiative visait à freiner l'évolution des rebelles dans la région, étant donné qu'ils attaquaient les villages des espaces frontaliers. En 1994, la Communauté Internationale a lancé un appel aux troupes de Charles TAYLOR (le Front National Patriotique du Libéria) de coopérer avec l'ECOMOG (Force d'Intervention de la CEDEAO pour le Libéria et la Sierra-Léone) en vue de la mise en œuvre intégrale des décisions de Yamoussoukro IV pour le retour de la paix au Libéria.

Pour le cas des incursions rebelles imposées à la Sierra-Léone, les chefs d'Etat ont fait concours aux gouvernements guinéens, nigériens, des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume Uni et de l'Égypte qui sont venus au secours de ce pays. Cette situation de crise dans laquelle se trouvait plongée l'UFM dans les années 1990 ne permettait pas d'évoquer l'intégration car, tous les pays membres faisaient face à leur propre sécurisation. De 1993 à 1998, l'essentiel des activités de l'UFM ont été orientées vers la restauration de la paix et la sécurité dans la région du fleuve Mano. La majeure partie des activités socioéconomiques et culturelles ont été bloquées en raison des instabilités politiques. De 1994 à 1998, les sommets des chefs d'Etat tenus ont statué sur ces questions de paix et de sécurité régionales. Selon Ibrahima SYLLA, Ministre de la coopération guinéenne à l'époque, «L'UFM devrait continuer d'exister pour répondre aux espoirs des populations car, elle constituait un point d'appui de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest avec laquelle elle entretenait d'excellents rapports de collaboration et approuvait toujours les projets qu'elle envisage de réaliser»³³⁵.

³³⁵Ibrahima Sory DIENG et Alpha Bacar DIALLO, 1991, Op.cit.

C'est ainsi que la recherche de solutions pacifiques au conflit libérien a fait l'objet d'un examen minutieux des causes et motivations des incursions rebelles libériennes. De 1985 à 2014, plus d'une dizaine d'intervention des organismes d'intégration ont été notifiés. A titre illustratif, la 9^{ème} conférence au sommet des chefs d'Etat de la CEDEAO, tenue à Abuja (République Fédérale du Nigeria), demandait au secrétariat général de l'UFM, d'organiser une rencontre des chefs d'Etat afin de discuter des modalités du dénouement heureux du contentieux entre Samuel K. DOE et Saidou MOMO³³⁶. En juin 1985, une rencontre au sommet a eu lieu à Conakry dans le cadre de cette médiation entre les deux chefs d'Etat. Lansana CONTE remarquait que «La Guinée a tissé des liens historiques avec les autres pays membres de l'UFM. Des obstacles pouvaient se dresser sur le chemin de la construction des nations mais, des contraintes pour le renforcement et la sauvegarde de la paix devaient les faire dépasser cette situation conflictuelle»³³⁷. A l'issue de cette rencontre de Conakry, les chefs d'Etat se sont quittés sur une note d'espoir, celle d'une médiation réussie, ramenant les parties à de meilleurs sentiments.

Les Ministres de la justice des pays membres de l'UFM ont été mandaté d'étudier les modalités d'application des décisions issues de ce sommet de Conakry. Mais le sentiment de méfiance a prédominé entre les chefs d'Etat, ce qui n'a pas permis l'application sereine de cette décision prise à Conakry. Vu l'échec de cette médiation et d'autres de 1986 à 1992, le conseil ministériel des Etats membres de l'UFM s'est réuni au Palais des Nations en Guinée du 9 au 10 juillet 1993 en vue de prendre d'autres mesures devant permettre la prévention de nouveaux conflits. Ainsi, sous la présidence d'Ibrahima SYLLA, à l'époque, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République de Guinée, ce conseil a envisagé d'étendre les domaines de l'UFM au plan politique. Il s'agissait de la mise en place d'une force d'intervention militaire qui pourrait agir de façon neutre, en cas de conflit armé dans la région. Il s'agissait aussi et surtout de la sécurité, des affaires étrangères et de la défense. Mais, les chefs d'Etat se sont méfiés de ratifier une telle décision qu'ils trouvaient ambitieuse. Le prix à payer a été le blocage qui a caractérisé la période de 1989 à 2008, période de crise politique que l'UFM n'a pu gérer en raison de l'absence de cette force militaire d'intervention³³⁸.

³³⁶Saliou SAMPIL «Mission accomplie pour Lansana Conté», *Horoya*, n°420, Conakry, 1986, p.2.

³³⁷Saliou SAMPIL, 1986, Idem.

³³⁸Mouctar Salim LAHO «Entretenir un souffle nouveau», *Horoya*, n°4740, Conakry, 1990, p.4.

L'initiative du conseil ministériel du 10 juillet 1993 n'a pas été non plus accueillie favorablement par les chefs d'Etat car, le traité pour la mise en place d'un système de défense commune a souffert de peu d'empressement. Depuis le début des instabilités politiques en 1989, n'ayant pas de fonds suffisants et de forces militaires d'intervention adéquates, l'UFM s'est contenté de la force d'interposition de la CEDEAO (ECOMOG). Cette force interafricaine d'interposition a été dominée par le Nigeria et la Guinée en 1991. Mais, de 1994 à 1995, l'ECOMOG a été impuissante au début pour désarmer les combattants car, les accords de la CEDEAO n'ont pas eu d'effet. Ce n'est qu'en 1998 que cette question de paix et de sécurité régionale a été véritablement intégrée et suivies dans les prérogatives de l'UFM. Les Etats ont accepté finalement de mettre sur pied un système de défense commune pour préserver leur intégrité territoriale, la souveraineté et les ressources de chacune des nations. Ceci, dans le but de mobiliser les intelligences et les efforts des acteurs en vue d'aboutir à la paix et à la quiétude sociale dans la région du fleuve Mano. Le cadre institutionnel défini à cet effet a apporté des solutions adéquates relatives au désarmement général, à la formation d'une commission exécutive provisoire pour que celle-ci puisse user d'efficacité pour l'organisation des élections au Libéria et en Sierra-Léone.

Le choix du domaine de la défense et de l'intégrité territoriale des Etats a permis de prévenir d'éventuels attaques armées le long des frontières géographiques respectives. La nécessité de procéder à des ratissages et patrouilles dans les zones frontalières justifiait la présence massive et effective des soldats guinéens au sein de l'ECOMOG aux côtés des sierra-léonais, en proie à une guerre imposée par les rebelles libériens. Ainsi les chefs d'Etat ont pris l'énergique mesure de mettre en place un projet de document cadre de coopération transfrontalière. Le protocole n°15 de la Déclaration du Fleuve Mano qui définissait les termes de référence de ce DCCT est entré en vigueur dans les Etats membres le 24 janvier 2012³³⁹. Dans ce protocole, ils ont décidé «De créer un cadre institutionnel de coopération dans le domaine de la paix, de la sécurité et la défense dans la région du fleuve Mano»³⁴⁰. C'est à la conférence tenue à Bamako le 2 mars 2000 que les chefs d'Etat ont réaffirmé leur volonté de renouer immédiatement le dialogue à tous niveaux, afin de promouvoir le bon voisinage et la coopération entre les Etats membres.

Ce cadre de coopération a été conçu dans le but de renforcer la capacité institutionnelle de l'UFM dans le maintien de la paix, de la sécurité et la stabilité des Etats. Les pays

³³⁹ 15^{ème} Protocole UFM, paix, sécurité et défense, Conakry, 2012, p.1.

³⁴⁰ 15^{ème} Protocole, 2012, Idem.

membres de l'UFM ont été en proie avec la guerre civile. C'est pourquoi, le cadre institutionnel formalisé en matière de paix a permis aux acteurs de s'impliquer dans la recherche des voies et moyens pour la résolution des conflits. C'est ainsi que le Réseau des Femmes Ministres, Ambassadrices et Parlementaires (REFMAP) a joué un rôle inestimable dans la prévention et la résolution des conflits libérien, sierra-léonais et ivoirien de 1999 à 2003. Le rôle de ces femmes dans la reprise de l'intégration a été primordial car, il a permis d'initier la question de genre dans les politiques sécuritaires des Etats membres. Depuis la fin de la crise ivoirienne qui a été la dernière étape des conflits dans la région du fleuve Mano, les Etats ont affirmé leur gain d'intérêt pour la mise en place d'un mécanisme efficace de suivi et de maintien de la sécurité des frontières communes avec pour objectif, de prévenir, combattre, dissuader, anticiper et mettre fin à tous les problèmes liés à l'insécurité dans ces zones frontalières des Etats membres³⁴¹.

Pour cela, ils ont mis en place un comité conjoint de sécurisation composé des ministres de chaque Etat chargés de la défense, de la sécurité, de la justice, des affaires étrangères, de l'administration des territoires, de l'agriculture et de la question de genre. A part ce comité conjoint de sécurisation transfrontalière, il existait un autre comité technique, des unités conjointes de sécurité transfrontalières et de la restauration de la confiance dans les villages transfrontaliers. Essentiellement composés de cadres représentant les ministères concernés, des militaires-gardes frontaliers et d'autres dans le domaine judiciaire, ce comité a aidé techniquement les Etats dans le contrôle conjoint des frontières. Ils ont œuvré aussi à développer et faciliter les relations cordiales entre les populations dans ces espaces frontaliers par des activités socioculturelles.³⁴² Depuis que cet organe a été opérationnel, une banque de données a été obtenue grâce à ce document cadre de coopération transfrontalière. Ce document a été la feuille de route du comité conjoint des Etats pour la sécurisation des frontières de 2008 à 2014.

La protection des frontières a été essentielle pour la protection des Etats, des populations et leurs biens car, les frontières reliaient les Etats à des opportunités socioéconomiques dans les domaines du commerce, du transport, du tourisme et des investissements étrangers. Or, les points de passage frontaliers de l'UFM étaient longs et mal sécurisés. Ceci fait que le trafic des biens de contrebande, le trafic de l'être humain, des armes légères, l'immigration

³⁴¹15^{ème} Protocole, 2012, Ibid., p.3

³⁴²15^{ème} Protocole, 2012. Op.cit, p.4.

clandestine, la circulation illicite de la drogue et les bandes criminelles étaient très courants³⁴³. C'est pourquoi, l'UFM a élaboré une procédure appropriée avec un cadre stratégique pour la sécurisation des frontières en 2008.

3- Dans le domaine socioculturel.

Selon Réal LAVERGNE, «Jusqu'à un passé récent, l'intégration se concevait essentiellement en termes économique»³⁴⁴. Mais l'UFM a changé cette donne en prenant en compte l'aspect socioculturel dans les années 1990. Dans sa structure, elle n'avait pas tenu compte des préoccupations populaires. Or, dans les années 1990, on revendiquait une intégration plus ouverte, faite par et pour les populations. La prise en compte des enjeux socioculturels de l'UFM contribuait ainsi à la remise en cause de la théorie classique des économistes qui postulaient les mécanismes d'échanges préférentiels comme les seules issues pour l'intégration. Et pourtant, cette théorie n'a jamais correctement fonctionné à cause du protectionnisme excessif et les taux de change surévalués appliqués par certains Etats. La nouvelle approche initiée par l'UFM dans les années 1990 traduisait la volonté politique des Etats à mettre en commun les ressources dans les domaines, susceptibles d'intégration socioculturels. On constatait une complémentarité structurelle entre les Etats au regard des conditions sociohistoriques identiques.

En effet, selon le Secrétaire Général sortant de l'UFM³⁴⁵, «Le patrimoine socioculturel de l'UFM a été un fondement solide pour l'intégration dans la région du fleuve Mano, en ce sens que les peuples sont liés par l'histoire et la géographie»³⁴⁶. Nous savons que les Etats membres de l'UFM sont des créations de la colonisation française et anglaise et que cette colonisation a tranché dans le vif des liens socioculturels les peuplements identiques sans tenir compte de leur histoire et géographie. Cette réalité se confirmait grâce à la nature des relations transfrontalières existant entre les populations. Ces relations se fondaient sur des liens socioculturels précoloniaux que la dynamique des échanges commerciaux et culturels tentait de reconstruire. Dans la région du fleuve Mano, les peuples ont été des véritables «courroies de transmission» socioculturelle entre les Etats.

³⁴³ Commission ouest-africaine sur les Drogues, trafic de drogue et menaces pour la sécurité nationale et internationale, Document de référence de la WACD, n°1, Arrere, Koffi Annan fondation, 2013, pp.1-17.

³⁴⁴ Réal LAVERGNE, 1996, Op.cit.

³⁴⁵ Il s'agit d'Abraham BOURE.

³⁴⁶ Stanislas ADOTEVI, «Les facteurs culturels de l'intégration économique et politique en Afrique », in : Réal LAVERGNE dirs, *Intégration et coopération en Afrique de l'Ouest*, CRDI, Paris, 1996, pp.63-81.

Entre le Libéria, la Guinée, la Sierra-Léone et la Côte d'Ivoire s'est construit des sous-espaces de solidarité frontalière où s'opérait l'intégration socioculturelle. Ces espaces frontaliers ont été le domaine de vie des peuples qui, avant la colonisation constituaient les populations des grands ensembles régionaux. On rencontrait de part et d'autres des frontières, «des populations identiques» aux quatre Etats membres. La gestion de ces peuples unis par l'histoire et la géographie nécessitait une nette implication à la fois des organes gouvernementaux et les populations elles-mêmes. Ces populations se trouvaient divisées par «des frontières arbitraires héritées de la colonisation», ceci rendait impérieux l'harmonisation des politiques socioculturelles des Etats.³⁴⁷

Afin de répondre à la question des «ethnies identiques divisées» par le tracé frontalier, l'UFM a retenu les domaines de l'éducation et de la culture comme les fondements de l'intégration socioculturelle. La définition du 8^{ème} protocole de la Déclaration du Fleuve Mano, instituant la mise en place d'une commission technique en matière d'éducation, de formation, de la recherche, de la culture et des sports traduisait l'ambition de la classe politique de réaliser cette intégration socioculturelle. La définition de ce cadre de coopération socioculturelle expliquait aussi le besoin d'une coordination des efforts des Etats en vue de maximiser l'utilisation des installations de formation et de la recherche dans la région du fleuve Mano. En 1990, les Etats membres de l'UFM ont exprimé le besoin d'une extension des installations de formation et de recherche pour que les populations vivant dans les espaces frontaliers puissent bénéficier des mêmes possibilités d'encadrement pédagogique et scientifique. Cette initiative de l'UFM a permis de renforcer les capacités des ressources humaines des services d'élevage, la formation des cadres dans les domaines de la foresterie, la marine et des travaux publics dans les écoles spécialisées et les échanges d'étudiant pour l'apprentissage des langues anglaises et françaises³⁴⁸.

Le domaine de l'éducation a été identifié comme une priorité du développement de l'intégration socioculturelle. Il ne s'agissait pas seulement de définir un programme approprié à cette fin mais, de développer aussi les livres et la reconnaissance mutuelle des qualifications et diplômes académiques. L'UFM ne traitait pas seulement de la formation comme le pouvoir de l'éducation et l'élévation des capacités administratives des Etats membres, mais aussi, dans le but d'exploiter totalement une grande variété de ressources humaines et matérielles

³⁴⁷Daniel EBWA et All, Op.cit. ; voir aussi Roger Goto ZOUMOU «Intégrer la jeunesse de la Mano River Union», *Horoya*, n°473, Conakry, 1990, p. 2.

³⁴⁸Ahmed Tidiane SACKO, 2012, Op.cit.

disponibles. C'est pourquoi, elle a eu à faire des réalisations concrètes notamment, la construction d'un institut de formation forestière qui a été opérationnel, en plus de la formation en poste et télécommunication des cadres, issues de toutes les administrations. A cela s'ajoute l'école des douanes et l'école de marine, créées et opérationnalisées pour répondre aux besoins de formation des cadres. C'est au regard de ces réalisations que l'UFM a été saluée en Afrique et à l'étranger comme un exemple de coopération effective et fructueuse entre Etats voisins. Depuis l'entrée en vigueur du protocole sur l'intégration socioculturelle, les institutions d'enseignement supérieur accordaient aux étudiants des pays membres, des privilèges dont le paiement des frais de scolarité et des bourses d'entretien. Ceci visait à orienter les ressources financières dans des domaines susceptibles d'avoir des impacts sur les populations en termes de développement des capacités intellectuelles et administratives.

Le domaine des sports aussi a fait l'objet de vulgarisation dans le but de rapprocher d'avantage les populations, surtout les couches juvéniles. En octobre 1990, les Ministres de la jeunesse des Etats membres se sont réunis à Conakry pour parler de «jeux Mano». Cette réunion a statué sur la mise en place d'un cadre structurel devant régir les modalités d'une des composantes de cette intégration socioculturelle. La présidence du conseil fut assurée par le Ministre guinéen de la jeunesse et des sports de l'époque, Joseph Gbagbo ZOUMANIGUI. Dans son rapport de fin de travaux de formalisation du cadre institutionnel des «jeux Mano», il a souligné que «Loin d'être un simple divertissement, ces jeux traduisaient la nécessité pour les Etats membres d'unir leurs efforts pour réaliser le bien être des populations juvéniles»³⁴⁹. Cette affirmation montrait l'intérêt d'une symbiose et une unité d'action entre les Etats membres de l'UFM car, il s'agissait aussi de développer les rapports d'amitié et de fraternité entre les populations transfrontalières et, celles se trouvant à l'intérieur des Etats. Elle traduisait également la volonté indéfectible des Etats membres d'œuvrer au raffermissement des liens qui unissaient ces populations en se fondant sur l'héritage socioculturel des peuples. C'est ainsi que les «jeux Mano» représentaient un outil devant traduire dans la réalité, l'intégration socioculturelle.

Effectivement, ces «jeux Mano» ont commencé par l'organisation d'un championnat de Football opposant les équipes nationales des Etats membres. Mais très tôt, on s'est aperçu que l'UFM n'avait pas atteint certains buts de ces jeux car, il va y avoir des hostilités entre les

³⁴⁹Roger Goto ZOUMOU, 1990, Ibid., pp. 1-12. Voir aussi : Mouctar Salim LAHO, «Entretenir un souffle nouveau dans l'espace UFM», *Horoya*, n°474, 1990, pp.1-4.

supporters au cours des premiers jeux, organisés à Monrovia. Le Liberia et la Guinée se sont qualifiés à la finale, battue au terme des 90 minutes du temps réglementaire, les spectateurs s'en prennent à l'équipe guinéenne, provoquant de violents affrontements. S'agissant de cet incident qui semblait entacher l'élan de solidarité recherché par l'UFM, un conseil urgent des ministres des arts et des sports des Etats membres fut convoqué. Les conclusions de cette rencontre ont ramené les parties à de meilleurs sentiments car, dans le rapport du dit conseil, le porte parole du gouvernement guinéen a précisé que «Du côté de son pays, l'éponge est passée et, il fallait plutôt entretenir un nouveau souffle qui devait régner au sein de l'UFM»³⁵⁰. C'est ainsi que sur l'initiative de ce conseil ministériel et avec le consentement du gouvernement libérien, il a été décidé le principe de la remise du trophée à l'équipe guinéenne, victorieuse de ces jeux de Monrovia. La remise s'est effectuée avant l'ouverture des 2^{èmes} jeux Mano en 1991. Cette décision a été un signe évident de la volonté des gouvernements d'aller toujours de l'avant malgré toutes les passions qui pourraient surgir dans l'intégration socioculturelle.

Dans le même élan de solidarité, celui du renforcement des relations entre les populations au sein de l'UFM, les 2^{èmes} jeux ont été organisés à Freetown en Sierra-Léone du 7 au 14 mai 1991. Pour éviter de nouveaux incidents, l'UFM a tenu à ce que le protocole d'accord signé entre les Etats, formalisant ce secteur de l'intégration juvénile, soit strictement appliqué. Les Etats membres ont élaboré le protocole d'accord visant la promotion des activités sportives et socio-éducatives pour aboutir à l'institution d'un championnat régional dans le domaine des sports et des cultures. Mais, ils n'ont pas atteint cet idéal à cause des instabilités politiques dans la région du fleuve Mano. Une réunion ministérielle de l'UFM a statué sur le contenu d'un règlement intérieur devant régir désormais le fonctionnement de ces «jeux Mano». Dans l'esprit de ce règlement, les compétitions se déroulaient en fonction des règles internationales en vigueur pour éviter de futurs incidents entre les jeunes.

Outre le Foot Ball, l'UFM a aussi initié les combats de Boxe dans le programme de ces jeux et fixé le nombre de participants par Etat à 50 personnes réparties selon les disciplines suivantes: Foot Ball: 18 (dix huit), Athlétisme: 4 (quatre), les officiels: 14 (quatorze). Les rencontres d'athlétismes se sont déroulés conformément aux règlements de la Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur. Les pénalités en matière de Foot Ball ont été appliquées selon les règlements internationaux de la FIFA. Sachant que le sport va de pair avec le

³⁵⁰Roger Goto ZOMOU, 1990, Op.cit.

journalisme reporter, l'UFM a donné une nouvelle impulsion aux «jeux Mano» en mettant en place une Association de la Presse Sportive le 6 juin 1993. A l'initiative des journalistes sportifs de la Sierra-Leone, il a été prévu à Freetown, l'installation de cette association des journalistes sportifs devant assurer la couverture médiatique. Pour sa composition, la Guinée a été représentée par 5 journalistes, dont 3 de la RTG³⁵¹ et de 2 du journal Horoya, et les autres pays membres devaient fournir le même nombre de représentant. En 1994, cet organe a été opérationnel puisqu'il a organisé un séminaire dont le but principal était de réfléchir, en tant que professionnels du journalisme sportif, sur les modalités de la couverture de ces jeux. Selon l'un des journalistes sportifs présent à ce séminaire, «Au moment où on parlait d'intégration régionale dans la région du fleuve Mano, il n'y avait pas meilleur moyen d'accéder à celle-ci que par cette initiative socioculturelle»³⁵².

Mais, cette association n'a jamais atteint les objectifs qu'elle s'était fixé d'atteindre en 1994 car, après plusieurs réunions visant à jeter les bases de cette association (Association Sportive des Jeunes et des Journalistes), le secrétariat général a mis les parties d'accord sur la nécessité de report des jeux, compte tenu de l'absence des équipes et journalistes sportives de la partie libérienne, en raison de la crise sociopolitique qui a éclaté dans ce pays. De commun accord, les acteurs ont décidé que les travaux du séminaire reprennent du 25 juin au 1er juillet 1994 à Freetown. Pendant ce temps, les démarches ont été entreprises au près de l'association libérienne, en vue qu'elle fasse le déplacement dans la capitale sierra-léonaise, pour donner plus d'éclats au prochain jeu devant se tenir en 1994. Ainsi, après les 2 (deux) premiers jeux, les activités socioculturelles se sont ralenties pendant le 3^{ème} et dernier «jeu Mano», tenu sans grand succès en 1994. Au cours de ces 3^{èmes} jeux, l'UFM a réussi quand même à mobiliser la partie libérienne, malgré l'état de guerre dans ce pays. Les jeux ont porté sur l'organisation d'un match de Football entre deux équipes sierra-léonaises, une équipe guinéenne et une du Liberia. Concernant la partie guinéenne, le choix est tombé sur l'Association Sportive de Kaloum (ASK).

La mise en place d'un bureau exécutif des journalistes sportifs a été une volonté d'union tous azimuts, résultant du désir ardent de déboucher sur des conclusions remédiant aux maux dont souffrait le sport dans la région. Les «jeux Mano» ont redonné à l'UFM un nouvel élan, outre celui de l'intégration économique. Dans ce domaine socioculturel, le sport a été un

³⁵¹ Radio Télévision guinéenne.

³⁵² Ibrahima Sory DIENG et Alpha Bacar DIALLO, «Le troisième Conseil Ministériel de l'UFM en matière de sport », *Horoya*, n°636, 1992, p.3.

moyen de rapprochement des jeunes dans la région du fleuve Mano. Il a permis aussi de valoriser le patrimoine culturel national et régional. Mais, ces jeux n'ont pu continuer en raison des instabilités politiques qui ont commencé au Libéria, la Sierra-Léone et le reste de la région de 1989 à 2003. Ces jeux ont laissé place à une autre activité socioculturelle, la fête anniversaire de la création de l'UFM. Cette fête est l'occasion de grandes manifestations artistiques et culturelles dans la région du fleuve Mano. Le protocole n°6 relatif à la célébration de cet anniversaire stipulait que «Le 3 octobre de chaque année sera célébré dans les Etats membres. Le conseil des ministres de l'UFM décide tous les ans des activités spécifiques devant être entreprises dans le cadre de cette célébration (l'anniversaire de la création de l'UFM)»³⁵³.

³⁵³ 6^{ème} protocole de l'UFM, Célébration de l'anniversaire de la signature de la Déclaration du Fleuve Mano, Freetown, 1973, p.1.

CONCLUSION PARTIELLE:

Dans cette deuxième partie, nous arrivons à la conclusion que le cadre institutionnel de l'UFM a connu des avancées normatives mais, peinaient à se traduire dans la réalité et sur le terrain. L'approche institutionnelle utilisée par les Etats n'a pas permis de mobiliser toutes les ressources nécessaires à l'exécution correcte de la législation intra-régionale. Au regard de cela, la dynamique transfrontalière répondait à une double préoccupation. De reconstruire les anciennes relations de solidarité et de promouvoir les échanges, gage de la croissance économique et de l'intégration véritable³⁵⁴. Dans les deux cas, le principe du libre échange a été l'un des objectifs majeurs assignés à l'UFM. Cet objectif a d'ailleurs été réitéré par le conseil ministériel lors de la résolution adoptée en 1990 à Conakry. Mais, la dynamique intergouvernementale n'a pas permis de mettre en application les facilités d'investissement en raison de l'insécurité et la forte crainte de certains opérateurs privés des mesures fiscal-douanières et certaines restrictions illégales comme les extorsions d'argent dont ils sont victimes dans les espaces frontaliers.

Mais en raison de leur détermination à réussir l'intégration, la rencontre de Conakry a envisagé de concilier les liens séculaires avec la prise en charge des problèmes sécuritaires dans la région du fleuve Mano en 1990 notamment, dans les espaces frontaliers comme à Guéckédou³⁵⁵. L'argument de promouvoir les échanges régionaux en reconstruisant les liens séculaires entre les populations n'était pas à sa première utilisation. Il a été utilisé par la classe politique plusieurs fois après les indépendances. Mais cette fois, on assistait à la mise en place d'une commission technique devant faire des recommandations aux Etats membres dans le sens de la viabilisation des échanges. C'est ainsi que l'UFM a mis en place un règlement général des échanges intra-union ainsi que d'autres mesures pour son administration efficiente. Mais ces mesures étatiques prises à la rencontre de Conakry n'ont pas eu une grande incidence sur les échanges tant souhaités dans la mesure où, elles ne concernaient que quelques produits de moindre importance.

Une analyse des données disponibles montre que les échanges ont été moins une dynamique de libéralisation dans la région du fleuve Mano car, ne permettant pas de réaliser une certaine complémentarité entre les marchés afin de permettre aux Etats de briser le monopôle des filiales d'industries étrangères. La mise en place du cadre de coopération

³⁵⁴ Joseph Marie ESSOMBA et Oum NDIGI, 2001, Op.cit, p.15.

³⁵⁵ 9^{ème} protocole de l'UFM, Création d'une commission technique de l'Union sur le Commerce et l'Industrie, Freetown, 1980, p.55.

polarisé par les organes gouvernementaux n'a pas permis d'enclencher une véritable dynamique des échanges. Pour échapper aux mesures fiscalo-douanières, les populations n'hésitent pas à initier des dynamiques rivales, contribuant à brouiller les prévisions des Etats en matière de gestion et rationalisation de ces échanges³⁵⁶.

Dans les années 1980, certains objectifs importants de cette intégration ont été atteints notamment, la création d'une zone de libre échange par le biais de la «Mano River Déclaration» mais, ceci n'a pas permis d'opérer une véritable libre circulation des personnes, biens et services. Malgré tout, les Etats manifestent un gain d'intérêt en faveur de cette intégration. Ceci révèle le constat que l'intégration régionale constitue l'une des stratégies les plus crédibles pour résoudre les problèmes de développement auxquels les Etats sont confrontés, étant donné les insuffisances de ressources et autres difficultés économiques de chaque pays. Ces difficultés ne peuvent être résolues que dans une coordination des efforts au plan régional.

Le financement de l'UFM est une autre contrainte fondamentale qui se traduit par l'insuffisance des ressources financières et des programmes d'intégration. Les partenaires privés ont joué un rôle important en contribuant à créer des emplois et des possibilités de revenus. Toutefois, leurs initiatives ont été freinées par l'absence d'infrastructure, le manque d'ouvriers qualifiés, l'incertitude qui règne au plan juridique, le dysfonctionnement des organismes gouvernementaux et, surtout, le manque de fournisseurs et de prestataires de services compétents au niveau local. Pour réduire ces risques et aider les entreprises de la Côte d'Ivoire, la Guinée, du Libéria et de la Sierra-Leone à ouvrir de nouvelles perspectives en matière d'emplois et de revenus, le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement à l'instar d'autres, a créé un Fonds de Partenariats Public-Privé (PPP) pour ces pays.

Les crises qui sont nées dans la région du fleuve Mano notamment, au Libéria en 1989, en Sierra-Léone en 1991, en Côte d'Ivoire en 2002 (seul cas que nous ne présentons pas dans ce travail) et, de façon épisodique dans les espaces frontaliers de la Guinée ont mis l'intégration en panne pendant plus d'une décennie. Ceci a réduit l'UFM à de simples têtes à têtes entre les chefs d'Etat (De 1994 à 2008, on ne parlait pas d'intégration, on parlait plutôt de crises dans la région du fleuve Mano). Les crises de longue durée ont affaibli et détruit les

³⁵⁶John IGUE, 2011, Op.cit. p.4.

infrastructures économiques et sociales des pays membres. Les gouvernements des Etats se sont montrés incapables de remettre rapidement en état ces infrastructures après les crises et, de relancer l'intégration sans le concours des partenaires régionaux. Pour autant, une partie importante de la population était sans emploi et n'avait pas de possibilité de revenus, la situation économique et sociale était difficile malgré des potentialités disponibles dans la région du fleuve Mano. Face à l'absence d'action des Etats membres de l'UFM, des organismes régionaux et internationaux ont agi dans la dans la région du fleuve Mano de 1990 à 2003. C'est l'objet de la troisième partie.

3^{ème} PARTIE:
LES PAYS MEMBRES DE L'UFM BOUSCULES PAR LES CRISES ET
LA REACTION DES ORGANISMES REGIONAUX ET
INTERNATIONAUX DE 1989 A 2014.

CHAPITRE 6:

LA CRISE LIBERIENNE ET SON IMPACT DANS LA REGION DU FLEUVE MANO DE 1989 A 2003.

1-Causes et motivations.

De nos jours, beaucoup d'études existent sur la crise libérienne de 1989. Certaines s'efforcent d'expliquer le déroulement de cette crise sur le territoire libérien. Notre approche est tout autre, il s'agit de voir le lien avec l'UFM notamment, les impacts de la crise libérienne dans la région du fleuve Mano. Pour cela, il s'avère important d'abord de présenter les conclusions des travaux existants sur les causes et l'évolution de cette crise dans la région du fleuve Mano. Cela dit, la fin de la guerre froide n'a certainement pas laissé les pays membres de l'UFM en paix car, l'explosion de la rébellion libérienne de 1989 a eu des impacts négatifs dans la région du fleuve Mano de 1990 à 2003. Roland Marshal parle d'un système de conflit dans la mesure où, la guerre qui a commencé au Libéria en 1989 s'est exporté dans les autres Etats membres de l'UFM de 1991 à 2003. Selon lui, «Cette crise a été liée à d'autres dans la durée, en s'alimentant les uns les autres, et finissant par s'articuler, de manière évidente sous l'effet des évolutions, des dynamiques enclenchées par les crises et l'action délibérée des acteurs prépondérants aux intérêts convergents ou communs»³⁵⁷.

En effet, dans les années 1980, les saignées budgétaires et financières qu'a occasionnées pour le Libéria, l'organisation des assises de l'OUA, a aggravé une situation économique déjà précaire. Le contexte socioéconomique était marqué par la corruption, l'inflation et une trop grande dépendance vis-à-vis des Institutions Financières Internationales (IFI) et d'autres bailleurs de fonds, surtout américains. La gestion du pouvoir par Samuel K. DOE³⁵⁸ s'est identifiée à une dictature car, cette gestion a été caractérisée par le népotisme outrancier et le tribalisme. La corruption généralisée de son régime a donné naissance à un mécontentement général. Samuel DOE a fait de la lutte contre les Congo³⁵⁹, une priorité tout en livrant bataille contre d'autres ethnies locales n'appartenant pas aux Krahn³⁶⁰, ethnie à laquelle il appartient. Certains ont très vite fait de récupérer intelligemment le mécontentement généralisé des populations pour en faire une arme de lutte contre Samuel DOE. Ceci a donné naissance à la

³⁵⁷ Roland MARCHAL, *Liberia, Sierra Leone, Guinée: régionalisation de la guerre*, CERI, Paris, 2000, pp.1-10.

³⁵⁸ Né le 6 mai 1952 à Tuzon, au Sud du pays, membre de l'ethnie Krahn, l'une des tribus mandings, Samuel DOE devient le premier Président autochtone du Libéria pendant 10 ans de règne.

³⁵⁹ Ethnie au sein du quel est issu Charles TAYLOR. Cette ethnie regroupe les anciens esclaves affranchis par le Président John MNRROE et implantés au Libéria.

³⁶⁰ L'une des tribus mandings, les Krahn forment une population d'Afrique de l'Ouest vivant au Libéria, surtout à l'intérieur des terres et à un moindre degré en Côte d'Ivoire.

dissidence de Charles TAYLOR³⁶¹, ancien proche de Samuel DOE. Il s'est senti opposé aux Guyo³⁶² et aux Mano³⁶³ puisque les deux ethnies ont été des ennemis des Krahn.

Ainsi, la révolution de Samuel DOE s'est compromise sur le plan interne, du fait de son inexpérience dans la conduite des affaires de l'Etat, mais aussi et surtout, du fait d'un désir énorme de vengeance et d'anarchie qui a caractérisé le comportement de l'entourage de l'homme d'Etat. Les fortes méthodes utilisées contre les Congo ont provoqué un sentiment d'humiliation, d'où, une envie de vengeance qui envoûtera ces ethnies. En 1989, le gouvernement ne bénéficiait plus du soutien total de toute la communauté autochtone qui voyait quelques unes de ses ethnies massacrées. La vengeance devenait une arme commune contre les autres ethnies et, pour y parvenir, l'armée a privilégié la dissidence basée principalement sur des sentiments ethniques et religieux. Le népotisme de Samuel DOE et la violence des mesures répressives qu'il a adoptées à l'encontre des autres ethnies ont conduit à l'exclusion de la très large majorité des libériens au plan politique, économique et social.

Les privilégiés de l'ancien ordre interrompu par DOE ont cherché à profiter du duel: Samuel DOE-Thomas QUIWONKPA³⁶⁴. L'opposition Guyo-Krahn et Krahn-Mano ont fragilisé aussi le pouvoir de Samuel DOE. Ainsi, il était aisé de comprendre pourquoi le National Patriotic Front of Libéria (NFPL), dissidence gérée par Charles TAYLOR, a recruté ses premiers combattants dans le Comté du Nimba, en vue de renverser Samuel DOE en 1989. Samuel DOE a fait très vite face à un mécontentement généralisé, du fait de ses méthodes répressives et de sa mauvaise gestion des affaires de l'Etat. Cette situation a donné naissance à une coalition des exilés, qui, organisés en un puissant lobby et jouissant de la complicité intérieure active de tous ceux à qui le régime a causé du tort. Cette coalition a sagement conçu et mis en œuvre une stratégie militaire pour venir à bout du régime de Samuel DOE. C'est le début de la rébellion et la marche vers Monrovia en 1990.

Mais, la conquête de Monrovia n'a pas été une chose facile car, plusieurs attaques armées ont été lancées auparavant rendant complexe la situation au Libéria. Se sentant menacé,

³⁶¹ Né le 28 janvier 1948 à Arthington au Libéria, Charles TAYLOR est un ancien président du Libéria. En fonction à la fin des années 1990, il a été impliqué dans la guerre civile en Sierra-Léone qui a duré plus de 10 ans.

³⁶² GUYO ou Gio est un peuple mandée appelé aussi Dan ou Yacouba. Il désigne aussi une langue appelée Dan ou Yacouba à cheval entre le Libéria et la Côte d'Ivoire.

³⁶³ Ethnie Manding se trouvant entre le Libéria et la Guinée dans les rives du fleuve Mano ou Maccona.

³⁶⁴ Né en 1955 et mort en 1985, Tomas est Gio de la ville de Nimba en Sierra-Léone. Il a été le commandant général des Forces Armées du Libéria (AFL). Il fut aussi membre fondateur du NPFL (National Patriotic Front of Libéria).

Samuel DOE a commis des exactions et des massacres, le Libéria va atteindre le point de non retour. Le Général Tomas QUIWONKPA de l'ethnie Mano a perdu le duel une première fois en 1983 dans un coup d'Etat, puis, définitivement en 1989. Un autre coup de force a échoué, celui du Général Nicholas PODIER³⁶⁵. Mais le 24 décembre 1989, une rébellion armée a débuté sous la direction de Charles TAYLOR. Cette dernière a été plus importante que les précédentes à tout point de vue. Les premières opérations lancées par le NPFL contre quelques localités frontalières du Comté du Nimba furent déclenchées à partir du territoire ivoirien à Danané, par une poignée d'hommes dont le nombre ne dépassait pas 169, selon des témoignages concordants. Le territoire national a été confronté à des opérations menées par le NPFL. C'est ainsi que cette rébellion parvint à contrôler près de 90% du territoire national libérien. Mais il serait erroné de se limiter aux seuls facteurs internes.

Il faut savoir que Samuel DOE s'est fait des ennemis parmi ses homologues ouest-africains. Ceci justifiait le rôle combien de fois important joué par les chefs d'Etat dans la préparation, la mise en place et l'encadrement de la dissidence pour des raisons diverses. La rébellion de Charles TAYLOR a été une dissidence bien préparée et très soutenue. Le soutien dont elle a bénéficié devait compliquer la tâche à ceux qui recherchaient des solutions à la crise. Samuel DOE n'a pas eu la partie belle du fait de l'hostilité qu'affichaient aussi différents pays voisins.

2- Les étapes de la crise libérienne.

On peut diviser la crise libérienne en trois temps importants. La première a débuté en 1989, suite à l'offensive du NPFL dirigée par Charles TAYLOR. Le soir du 24 décembre, le groupe de TAYLOR a traversé la frontière libérienne à partir de la Côte d'Ivoire et attaqué la ville de Butuo. En réalité, les rebelles qui ont attaqué la garnison de Butuo n'étaient qu'une petite centaine. Mais, le mouvement s'est étendu lorsque le NPFL a distribué aux habitants de Gio et aux Mano, des armes pour se défendre contre les soldats du gouvernement. Mais cette assise ethno-géographique qui semblait uniforme n'a pas empêché une scission au sein du mouvement rebelle. Il a résulté d'une multitude de fractions dans lesquelles on se perd facilement. Au cours de la progression vers Monrovia, le NPFL se scinde en deux groupes, suite à une dispute entre TAYLOR et Prince JOHNSON, un officier au sein du NPFL qui a

³⁶⁵Décédé en juin 1988, il était un militaire et devient homme politique suite à la participation du (People's Redemption Council) dans les négociations pour la formation d'un gouvernement d'Union Nationale au Libéria.

formé l'INPFL³⁶⁶. Cette dissension fut coûteuse pour le NPFL puisque JOHNSON entraîne avec lui une grande partie des membres de l'Unité des Forces Spéciales (UFS) qu'il dirigeait.

L'objectif avoué de cette faction a été d'éviter que le NPFL de TAYLOR ne parvienne au pouvoir. Prince JOHNSON appelle alors une Force Militaire Internationale (FMI). Il y parvient en quelque sorte, en prenant en otage des étrangers, puisque la flotte américaine est venue aux larges des côtes libériennes et les Etats de la région ouest-africaine ont envoyé une force d'interposition accueillie par ses troupes dans une atmosphère festive. C'est cette faction qui a été responsable de la mort de Samuel DOE car, selon Rosalie Noel HABA³⁶⁷, «Il est arrêté et tué par les hommes de Prince JOHNSON alors qu'il se rendait à une rencontre avec les forces de la CEDEAO»³⁶⁸. Mais ce mouvement a perdu de son importance avec l'exil volontaire de son leader au Nigeria. Une autre personnalité du NPFL s'est désolidarisé en septembre 1994, c'est Thomas WOWEYYOU, ancien opposant exilé qui a été Ministre de la Défense sous TAYLOR. Il a créé son mouvement rebelle, le Central Revolutionary Council (CRC-NPFL) qui n'a eu d'autre objectif avoué que de se soustraire du pouvoir du NPFL d'origine. Il a combattu d'abord le NPFL pour s'assurer un territoire au Nord-ouest. Une autre faction armée a née des dissensions avec le noyau dur du NPFL, c'est le Nimba Rédemption Council (NRC). Sa création est due au régime de terreur qu'a instauré les troupes du NPFL dans le Comté. Les autres factions opposées au NPFL ont mené leurs attaques répressives contre les populations du Nimba que ces troupes n'arrivaient pas à protéger. Elles ont eu pour objectif premier de prendre en charge la sécurité des habitants du Comté.

Le deuxième mouvement a été l'Unit Libération Mouvement (ULIMO)³⁶⁹ qui, dans les faits, a été plus important. Depuis sa création, il a participé à tous les accords et gagné une place d'interlocuteur égale à celle du NPFL de Charles TAYLOR. A l'origine de la création de l'ULIMO, il y a eu trois personnalités appartenant au gouvernement de Samuel DOE dont Alhaji KROMAH qui est Mandingue et leader du Mouvement for The Rédemption of Liberia Muslims (MRLM), le Général Albert KARPEH qui est Krahn, leader du Liberia United Defence Force (LUDF) et ancien ambassadeur en Sierra-Leone, et Georges BOLEY, lui aussi Krahn et leader du Liberian Peace Council (LPC). L'ULIMO est née officiellement à

³⁶⁶Désigne une faction rebelle indépendante qui s'est désolidarisé du National Patriotic Front of Libéria de Charles TAYLOR.

³⁶⁷Universitaire, elle a travaillé sur le conflit libérien, un DEA à l'Université de Conakry en 2004.

³⁶⁸Rosalie Noel HABA, «Les conflits dans l'espace CEDEAO: cas du Libéria», Mémoire de DES, Université de Conakry, 2004, p.3.

³⁶⁹Unit Libération Mouvement.

Conakry le 21 mai 1991 mais, il se trouvait déjà en action à Freetown où il bénéficiait d'un soutien du gouvernement Momo. Il a recruté ses soldats parmi les exilés, essentiellement des Krahn et des Mandingues, ayant fui les exactions du NPFL. Il s'inscrivait aussi dans une logique ethnique, défendre les Krahn et les Mandingues contre l'ensemble Gio-Mano. Il a affronté le NPFL en toutes circonstances et occasionnellement d'autres factions selon les intérêts du moment. Toutefois, il ne demeurait pas uni car, il a été atteint par le mal de la scissiparité après les accords de Cotonou en juillet 1993. Ces accords prévoyaient la création d'un gouvernement de transition, le Liberia National Transitional Government (LNTG) et d'un Conseil d'Etat au sein duquel est née la dissension. Pendant la réunion de ce conseil, le 28 février 1994, lors de l'élection du président du conseil, l'un des représentants de l'ULIMO (un Krahn) vote contre l'autre représentant (un Mandingue) qui aspirait à la présidence. C'est le déclenchement des hostilités au sein du mouvement ULIMO. Deux factions sont nées, une faction Kahn avec Johnson ROOSEVELT (ULIMO-J) et une faction Mandingue avec Alhaji KROMAH (ULIMO-K). Les deux se sont fait la guerre et ont brisé le cadre mis en place par les accords de Cotonou, en relançant les affrontements. Des divisions internes existaient bien avant ce divorce affiché et ont conduit à la mort mystérieuse de certains leaders du mouvement.

A côté de ces deux factions majeures, il existait une multitude de factions mineures. En fait, la crise libérienne a été une guerre entre des groupuscules aux intérêts purement régionaux d'une part et de véritables factions aux objectifs nationaux d'autre part. Ces groupuscules étaient des factions mineures dont le Lofa Defence Force (LDF) formé par François MASSAQUOI en 1993 dans le comté de Lofa et le Liberian Peace Council de George BOLEY (LPC) qui s'est désolidarisé de l'ULIMO pour se consacrer à la défense d'une bande de terres côtières du Sud-est. Face à des factions militairement plus fortes, certaines des factions mineures se sont coalisés le 26 juillet 1994, il s'agit du LPC de BOLEY, du LDF de MASSAQUOI et du CRC de Woweiyu, auxquels se joignaient l'AFL et l'ULIM.O-J³⁷⁰. Finalement, on obtient une nouvelle faction qui a pris place dans les négociations. Ainsi les mouvements rebelles se démultipliaient à l'infini, rendant encore plus difficile tout processus de solution de la crise, les parties à concilier devenant chaque fois plus nombreuses et le consensus toujours plus difficile à obtenir.

³⁷⁰ Rosalie Noel HABA, 2004, *Ibid.*, p. 40.

La seconde phase du conflit s'est déroulée entre 2000 et 2003. Moins de cinq ans après que le Libéria eut entamé une transition quelque peu fragile vers la paix, le pays a de nouveau plongé dans la guerre. De milliers de libériens ont été obligés de quitter le pays en raison d'une incursion rebelle commencée en juillet 2000. Elle a été la cause d'une explosion de violence depuis les élections nationales en 1997 qui ont mis fin à sept ans de guerre civile. La mauvaise gouvernance de Charles TAYLOR et l'attitude malhabile de ses milices ont favorisé la reprise de la guerre. Après les élections de 1997, l'urgence a été la reconstruction et la formation des forces armées ainsi que des agences chargées de l'application de la loi. De chaque côté, on comptait des milliers d'anciens combattants à démobiliser et à réintégrer. En vertu des accords de paix d'Abuja qui mettaient fin à la première phase du conflit, la restructuration devait être conduite par l'ECOMOG, force de maintien de paix de la CEDEAO. Elle concernait la nouvelle armée reconstituée du Libéria ainsi que la police qui devait être constituée de toutes les fonctions démembrées du pays. Malheureusement, l'une des premières décisions politiques de TAYLOR a été de refuser de laisser l'ECOMOG se mêler à ce processus. En lieu et place, il a créé peu après son entrée en fonction en 1997, des corps paramilitaires d'élite, une unité anti-terrorisme (ATU) et le Service Spécial de Sécurité (SSS). Ces deux unités ne rendaient compte qu'à TAYLOR. L'ATU était dirigé par le fils du président, Charles TAYLOR junior et le SSS par Benjamin YEATEN. Aucune de ces deux forces n'avait de fondement légal ni de budget de fonctionnement inscrit au Budget de l'Etat³⁷¹. Il n'y avait aucun mécanisme qui permettait aux victimes d'abus de ces forces de déposer plainte auprès d'un organe de l'Etat pour obtenir réparation.

En outre, à l'intérieur de la Police Nationale, la Division des Opérations Spéciales (SOD), créée après l'arrivée au pouvoir de TAYLOR, a été largement composée d'anciens combattants du NFPL. Cette unité de police a été également responsable d'arrestations arbitraires, de mauvais traitements et d'extorsions. Après cinq ans au pouvoir, le gouvernement de TAYLOR a fonctionné sans rendre les moindres comptes, exacerbant les ressentiments nourris par la guerre. Durant son règne au pouvoir, TAYLOR n'a cessé de renforcer et centraliser son pouvoir en récompensant ses fidèles et en intimidant ses critiques. L'autorité de l'Etat a été régulièrement dévoyée par des responsables de haut rang pour atteindre les objectifs politiques du pouvoir exécutif. Les institutions de l'Etat qui pourraient assurer un contrôle indépendant de l'administration TAYLOR, tels le système judiciaire, la législature, la commission des droits de l'homme ou la commission pour la réconciliation, ont

³⁷¹ François GUILLAUME, *Intervenir en Afrique*, Paris, Seuil, 2001, p.66.

été en réalité faibles et intimidées. A cela, il faut ajouter les voix indépendantes qui, dans les medias ou au sein de la Communauté des Défenseurs des Droits Humains (CDDH) ont été régulièrement réduites au silence.

Face à cette mauvaise gouvernance, la Communauté Internationale voyait ses objectifs, précisément les accords d'Abuja II, mis en cause par TAYLOR. Par ailleurs, les autres factions et mouvements rebelles ne pouvant continuer à avaler la pilule du président, ont repris les hostilités. Ainsi, le Libériens Unis pour la Réconciliation et le Développement (l'URD) est créée à Freetown en février 2000. C'est un conglomérat d'anciens combattants des factions rebelles à Charles TAYLOR notamment, des membres des ethnies Mandingue, Krahn de l'ancien ULIMO et des éléments d'anciens mouvements combattants de Sierra Leone. Ces mouvements rebelles ne semblaient pas avoir un programme politique défini autre que de chasser Charles TAYLOR du pouvoir. Ainsi, par une série de raids éclairs en 2000, les forces du L'URD ont lancé des offensives plus concertées en 2001. A partir de février 2001, elles ont attaqué à plusieurs reprises le Comté de Lofa, parfois la Guinée. Pendant des mois, de violents combats et de nombreuses offensives gouvernementales ont été lancées pour reprendre la zone. Les forces l'URD ont réussi à assurer, pendant une période assez longue, le contrôle de plusieurs villes-clé. En novembre 2001, les forces de l'URD ont lancé une nouvelle offensive vers l'Ouest sur les Comtés de Bong, Cap Mount et Bomi. Pendant le premier trimestre 2002, elles ont pris également le contrôle de la ville de Zorzor, dans le Comité stratégique de Lofa, attaquant les villes de Sawmill, de Klay, de Suehn et de Kakata, à quelque cinquantaine de kilomètre de Monrovia.

Après plusieurs mois de guerre, le 4 juin 2003, des négociations s'ouvrent à Accra au Ghana. Elles ont eu pour objectif, d'arriver à un cessez-le-feu et à un accord de paix pour le Libéria. Ce matin là, le Procureur du Tribunal Spécial pour la Sierra-Léone (TSSL) a rompu le sceau d'un document accusant Charles TAYLOR. Présent à Accra, ce dernier rentre précipitamment à Monrovia le soir même. Dès son retour à Monrovia, Charles TAYLOR a conçu l'anecdote de «coup d'Etat» et a «accepté» la démission du vice président Moses BLAH, placé en résidence surveillée pendant une dizaine de jours. Moses BLAH a été rétabli dans ses fonctions sans autre formes d'explications. Originaire du nord du Libéria, Moses a été contesté par la rébellion qui voyait en lui, une pièce relais de Charles TAYLOR sur l'échiquier politique libérien. Cherchant à gagner du terrain et à influencer les négociations de paix, encouragé par l'accusation portée à l'encontre de TAYLOR, le groupe rebelle de l'URD a lancé la première des trois offensives sur Monrovia. L'offensive de trois jours en juin a

permis aux troupes de l'URD de s'approcher de Monrovia par le Nord-ouest. En réponse, les milliers de civils, n'ayant pas le choix, prennent la fuite vers le Sud. Nombres d'entre eux sont restés après le retrait de l'URD, confrontés à une certaine résistance du gouvernement. L'URD s'est retiré après que les forces du gouvernement eurent coupé les voies d'approvisionnement des rebelles³⁷². L'URD est revenue dans les faubourgs de Monrovia environ deux semaines plus tard, s'enfonçant profondément dans la banlieue de Bushrod-Island de l'autre côté d'un petit pont depuis le centre de Monrovia.

La deuxième avancée a débuté dans la dernière semaine de juin. Elle a poussé un nombre important de civils à se déplacer vers le centre de Monrovia. Les combats ont fait rage pendant plusieurs jours en dépit de pressions de plus en plus nombreuses en faveur d'un cessez-le-feu. Ces affrontements visaient à tenir le centre de Monrovia et les troupes de l'URD qui voulaient avancer. Mais l'URD en cours de munitions notamment, d'obus de mortiers, est battue en retraite vers le Nord. Un avion transportant des armes est arrivé à Conakry et a déchargé des munitions qui ont été transportées vers le l'URD. La troisième offensive a été une véritable avancée sur Monrovia. Les rebelles en profitaient pour ouvrir un second front en direction de l'Est de la ville. Elle a débuté trois semaines plus tard, le 18 juillet, dès après le réarmement des rebelles. Au cours de cette phase des combats jusqu'au 30 juillet, des tirs quasi constants ont été échangés entre les forces rebelles et celles du gouvernement qui utilisaient des armes de petit calibre, essentiellement des fusils d'assaut et des armes légères notamment, des mortiers. Les échanges de feu avec des armes de petit calibre se sont poursuivis jusqu'en août. Cette troisième offensive sur Monrovia fut la pire pour les civils. Elle a été décrite comme «la troisième guerre mondiale» par de nombreux habitants de Monrovia. Elle a été caractérisée par des combats intenses de plus de deux semaines dans les zones densément peuplées par des civils notamment, par des nombreuses personnes déplacées à l'intérieur du pays.

La troisième phase du conflit a débuté en 2003 car, la façon dont le drame se déroulait au Libéria n'a pas laissé les pays ouest-africains indifférents, à plus forte raison, les citoyens libériens eux-mêmes. Très tôt, des initiatives ont été prises pour tenter d'amener les parties sur la table des négociations. Un Comité Interconfessionnel de Médiation (CIM), composé des Chefs des différentes confessions religieuses a été constitué par l'UFM et, à son actif, plusieurs tentatives de règlement. Après plusieurs médiations internes et extérieures, c'est

³⁷² Rosalie Noel HABA, 2004, Op.cit. p.43.

finalement la CEDEAO qui a tenté de résoudre le conflit. Son plan comportait trois (3) points³⁷³, un cessez-le feu, l'envoi d'une force d'interposition et la mise en place d'un gouvernement intérimaire. Après bien des résistances et au prix de combats avec les belligérants, la force de paix africaine sous tutelle nigériane a réussi à imposer un gouvernement de transition dirigé par Amos SAWYER. La CEDEAO a pris diverses initiatives en vue de parvenir à un règlement pacifique de ce conflit. Elle fut aidée par des organismes comme l'UFM et l'ONU. Ces organismes ont appuyé l'action menée par la CEDEAO pour mettre fin à la guerre civile, en mettant en place un Groupe d'Observateurs Militaires de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) en 1990. En 1992, le Conseil de Sécurité de l'ONU a imposé au Libéria un embargo sur les armes et le Secrétaire Général a nommé un représentant spécial chargé de faciliter les pourparlers entre l'UFM, la CEDEAO et les belligérants³⁷⁴.

Toutefois, ce n'est que le 13 février 1991 que toutes les factions rivales ont signé à Lomé, un accord formel de cessez-le feu prévoyant le désarmement des maquisards et une conférence politique nationale. Organisée à Monrovia le 15 mars 1991, celle-ci a cependant été un échec car, Charles TAYLOR n'a pas participé personnellement. Aucun accord n'a donc pu se faire sur le nom de l'homme qui devrait diriger le pays jusqu'aux élections prévues en octobre 1991. La situation est restée confuse en dépit de la signature le 31 octobre 1991 de l'accord de Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) qui conférait à l'ECOMOG, le contrôle théorique de l'ensemble du pays, préalablement à l'organisation de l'élection libre. En dépit du soutien américain à l'ECOMOG, elle s'est heurtée aux rivalités qui ont opposé violemment les factions combattantes notamment, l'ULIMO et le NPFL. De son côté, Prince JOHNSON a explicitement rejeté l'accord à la négociation duquel il n'avait pas été convié à participer et il s'est désengagé du gouvernement intérimaire d'Amos SAWYER. Plusieurs tentatives de médiation (sierra-léonaises, ivoiro-burkinabé et eu sein même de l'UFM) n'ont rien donné. Cette conjoncture est apparue d'autant plus préoccupante que le Libéria a semblé s'installer dans l'anarchie.

³⁷³Rosalie Noel HABA, 2004, Op.cit. p.44.

³⁷⁴Gerard DIVE, «Opérations de maintien de la paix d'une Organisation Intergouvernementale Régionale: le Liberia », in *Conflits en Afrique: Analyse des crises et pistes pour une prévention*, GRIP, Bruxelles, éd. Complexes, 1997, p.293. Voir aussi J. G. HARERIMANA, «L'organisation des Nations-Unies face aux conflits armés en Afrique: contribution à une culture de prévention», DEA en Relations Internationales et Intégration Européenne, Université de Liège, Belgique, 2007.

En février 1992, les chefs d'Etat guinéen, sierra-léonais et libérien se sont réunis à Freetown (Sierra-Léone) pour dénoncer les relations commerciales de certains pays occidentaux avec le mouvement de Charles TAYLOR qui exploitait pour son compte, les ressources minières du pays. La France a été impliquée dans cette affaire par le biais du groupe Usinor-Sacilor qui s'est imposée sur le minerai de fer de la zone contrôlée par le NPFL. L'année 1992 a pourtant démarré sous de bons auspices, puisque le gouvernement intérimaire d'Amos SAWYER et les principaux belligérants ont exprimé en avril, leur volonté d'arrêter les combats. Un mois plus tard, la radio a annoncé l'ouverture prochaine de négociation entre les différentes parties. Mais, ces déclarations ont été vite démenties par les faits. Face au blocage, le sommet de la CEDEAO tenu à Dakar en juillet 1992 a donné un mois au NPFL, le premier des mouvements rebelles pour désarmer ses miliciens. Cet ultimatum a en outre été assorti de menaces de sanctions économiques contre les zones contrôlées par les partisans de Charles TAYLOR.

C'est le 7 septembre que l'ECOMOG a décidé de retirer ses troupes dans ces régions consommant ainsi sa rupture avec le NPFL. L'épreuve de force inévitable a alors rapidement tourné à l'affrontement armé entre la force d'interposition de la CEDEAO soutenue par l'ULIMO d'une part, et le NPFL d'autre part. En quelques semaines, la capitale a déploré plus de 3 000 victimes avant qu'intervienne un cessez-le-feu, auquel Charles TAYLOR a souscrit le 23 novembre. Éphémère comme les précédents, cet accord a été violé par les diverses parties. L'ECOMOG, renforcée par un nouveau contingent de 5 000 soldats a lancé en février 1993, une vaste offensive contre le NPFL, s'assurant assez rapidement le contrôle des régions que ce dernier administrait. Privé de carburant et de munitions, à la suite des sanctions prises contre lui et isolé, le mouvement de Charles TAYLOR a subi un revers décisif.

La crise est entrée dans une phase apparemment décisive le 17 juillet 1993 car, à cette date, un accord de paix entre les principaux belligérants a été conclu à Genève dont le gouvernement intérimaire d'Amos Sawyer, le NPFL et l'ULIMO. Cet accord a été suivi par la conclusion à Cotonou, d'un cessez-le-feu. Ceci réglait enfin la question de la composition d'un gouvernement tripartite, signe de l'importance de ce pas franchi avec la médiation active de l'OUA. Le NPFL a ainsi lancé, peu après, un appel à la démobilisation de ses troupes, en affirmant que «La guerre était finie». Pendant les 14 ans, près de 150 000 personnes ont perdu la vie, sur une population totale de 2,8 millions d'habitants. Cependant, cet appel ne signifiait pas que les graves problèmes qu'ont connus le Libéria et les pays membres de l'UFM étaient résolus.

3- L'impact de la crise libérienne dans la région du fleuve Mano.

A- Sur les plans socioéconomique et culturel:

Les impacts de la crise libérienne ont été durement ressentis dans la région du fleuve Mano de 1989 à 2002. Quand la crise a commencé en 1989, c'est l'ensemble de la région qui a ressenti les conséquences. Selon des sources concordantes, «Cette crise libérienne s'est exacerbée et a franchi les frontières de cet Etat en provoquant des désordres supplémentaires dans la région du Fleuve Mano»³⁷⁵. De 1989 à 2002, les pays voisins (région du fleuve Mano) ont accueilli près de 1,9 millions de personnes réfugiées³⁷⁶. Ceci a fortement bouleversé la stabilité et la poursuite des programmes intégrateurs, en raison surtout de l'absence de la partie libérienne lors des réunions³⁷⁷. L'attention de la Communauté Internationale a été attirée par cette situation de crise qui a affecté la région du fleuve Mano car, elle se présentait comme l'épicentre des autres crises sociopolitiques et économiques qui ont suivi. Roland ADJOVI parlait d'une «Succession de dominations et une soif du pouvoir partagée»³⁷⁸.

La détérioration des relations entre Conakry, Freetown et Monrovia a été l'une des conséquences de cette crise. Dans un rapport publié en 2001, Amnesty International affirmait qu'entre «La Guinée, le Libéria et la Sierra-Léone, il n'ya nulle part où aller». Ce rapport expliquait à juste titre les difficultés des Etats membres de l'UFM qui faisaient face à la flambée des réfugiés de guerre. Les programmes intégrateurs de l'UFM ont subi aussi les impacts négatifs de cette crise et la fermeture du sous-bureau de l'UFM au Libéria. En 1990, le secrétariat général a exprimé son inquiétude quant à la poursuite normale des programmes intégrateurs qui ont été entravés³⁷⁹. Les sommets des chefs d'Etat tenus à Monrovia et à Bamako en 1990 ont été initiés pour faire en sorte que le Libéria renoue avec la paix. Au regard de la porosité des frontières qui a favorisé l'exportation de la violence dans les pays voisins, Joseph Momo affirmait qu'«Il est convaincu que sans la paix au Liberia, il n'y aura pas de paix en Sierra-Leone ni en Guinée»³⁸⁰.

³⁷⁵Roland MARSHALL, cité par Rosalie Noel HABA, «Les conflits dans l'espace CEDEAO, cas du Libéria», Université de Sonfonia, 2004, p. 28.

³⁷⁶Le Quid, *le monde de 2004* ; Voir aussi Rosalie Noel HABA, «Les conflits dans l'espace CEDEAO, cas du Libéria», Université de Sonfonia, 2004, p. 28.

³⁷⁷Roland Jean Batiste ADJOVI, «La crise libérienne: 1989-1995», Paris, 2002, pp.3- 4.

³⁷⁸Roland Jean Batiste ADJOVI, 2002, Ibid., p.9. Voir aussi D., FOREST, «Causes et motivations de la guerre civile au Liberia (1989-1997)», Institut Québécois des Hautes Etudes Internationales, Université Laval, avril 2004, p.20.

³⁷⁹Ibrahima Sory DIENG et Alpha Bacar DIALLO «Consolider l'axe Conakry-Freetown», *Horoya*, n°558, Conakry, Mars 1991, pp. 1-2.

³⁸⁰Alpha Bacar DIALLO «L'UFM face à la Paix», *Horoya*, n°634, Conakry, 1992, p.2.

Selon lui, il n'était pas question de tolérer les incursions rebelles libériennes dans la région du fleuve Mano car, le drame libérien continuait de provoquer de nombreux bouleversements socioéconomiques dans la région du fleuve Mano dans les années 1990³⁸¹. Premièrement, parce que les principales sources de financement des projets intégrateurs n'ont pas été assurées par les Etats membres. Ces Etats étaient préoccupés par leur propre survie et existence de 1989 à 2003. Il devenait inconcevable de leur part et insensé de la part de leurs partenaires de parler de l'intégration dans cette situation de crise³⁸². Durant les instabilités politiques, personne ne pouvait espérer du Libéria de payer ses cotisations pour le financement des projets intégrateurs, vu que ce pays était dépourvu de gouvernements dans ces années 1990. La situation a été encore pire quand les autres États membres ont été touchés par la crise, entraînant la fermeture des frontières de 1990 à 2008.

Deuxièmement, le peu de fonds que disposait l'UFM, qui aurait dû être consacré aux projets intégrateurs, a été détourné pour faire face aux opérations de maintien de la paix. Ces fonds ont servi à financer aussi les efforts de résolution de la crise. Au cours des années 1990, principalement, à cause de la grandissante interdépendance entre les pays membres de l'UFM, la résolution du conflit libérien a nécessité le partage des charges et dommages entre les Etats membres. En guise d'illustration, «On estime que les Etats dépensaient à l'orée de 500.000 Dollars par jour pour entretenir le contingent militaire de l'ECOMOG au Libéria et le double de ce montant en Sierra-Leone, pendant la guerre civile dans ce pays»³⁸³. Ceci revenait très lourd à gérer étant donné que ces pays étaient fragiles et pauvres.

Troisièmement, le fait que la libéralisation et la libre circulation tant souhaitées par les Etats ont été entravées de 1989 à 2003. La situation de la crise ne permettait pas d'échanger la totalité des marchandises dans les différents marchés intra-régionaux. Bien plus qu'il y a eu le désistement des investisseurs potentiels qu'ils soient locaux ou étrangers car, personne n'était encouragé d'investir son capital dans un climat d'insécurité. Ainsi, la crise libérienne a retardé non seulement la croissance économique dans les différents pays mais, elle a consommé aussi une bonne partie des ressources dans la région du fleuve Mano. C'est à la fois un manque à gagner et une perte de fonds qui pouvait être utilisé autrement. De 1989 à 2003, l'UFM a été réduite à un seul pays, la Guinée. Dès lors, les acteurs ont oublié l'intégration pour se consacrer à la recherche de voies et moyens pour la restauration de la paix et la sécurité

³⁸¹ Alpha Bacar DIALLO, 1991, Idem., p.3.

³⁸² La rébellion qui a commencé au Libéria s'est exportée dans les autres Etats de l'UFM de 1990 à 2002.

³⁸³ Thierno Amadou Ciré DIALLO, 2008, Op.cit., p.12.

régionale³⁸⁴. Si nous pouvons estimer que cette guerre était finie en 2003, on ne peut cependant pas déclarer la fin de l'insécurité transfrontalière. La question sécuritaire a refait surface dans la zone libériano-ivoirienne, théâtre de violents affrontements et de trafics mafieux de tous ordres.

La crise transfrontalière (surtout dans la zone libériano-ivoirienne) a donné naissance à de nouvelles formes d'actes terribles de violence, de cruauté, de violations des droits de l'homme et l'effondrement des valeurs et des traditions nationales. L'effondrement économique au Libéria, l'orientation des ressources gouvernementales vers les objectifs de guerre, le chômage des forces laborieuses locales, l'aggravation des problèmes alimentaires, la situation précaire des réfugiés, les maladies et l'effondrement des institutions de l'Etat ont été d'autres conséquences essentielles. Les Organisations d'Aide Humanitaire estimaient à 450.000 le nombre de libériens dispersés dans la région du fleuve Mano³⁸⁵. Déplacés dans leurs propre pays ou réfugiés dans d'autres pays membres de l'UFM, ce sont des civils qui ont été attaqués où pris entre deux feux. Jetés sur des routes particulièrement vulnérables, les civiles ont été victimes des violations des droits humains (exécutions sommaires, homicides délibérés, actes de torture et notamment de viols, d'enlèvement et détention au secret sans inculpation)³⁸⁶.

Les «enfants-soldats» ont été vus comme un outil qu'on pouvait manipuler à son aise. La situation qu'ont vécue ces enfants-soldats n'est guère réjouissante dans la région du fleuve Mano. C'est le moins qu'on puisse dire de ces enfants contraints à tuer, à blesser, à amputer et qui en plus, ont été victimes d'abus sexuels, de blessures et de menaces, de sous-alimentation et du rejet de la part de leur propre famille ou de leur village. Les violences sexuelles et les discriminations contre les femmes ont largement marqué cette crise libérienne dans la région du fleuve Mano. Elles ont été utilisées comme armes d'intimidation ou comme moyen de survie pour certains. D'autres femmes et enfants souffraient de Maladies Sexuellement Transmissibles notamment du VIH/SIDA. Leur souffrance continuait car, des femmes et des filles plus nombreuses que celle qui ont été tuées, ne survivaient qu'avec de profondes blessures physiques et psychologiques. Les politiques et programmes de lutte contre les

³⁸⁴M., MAHOUNON, «La CEDEAO dans les crises et conflits Ouest-africains», Thèse de Doctorat, Sciences Politiques de l'Institut de Recherches et d'Etudes en Relations Internationales et Européennes, Cornell university, 2009, pp.1-12.

³⁸⁵Thierno Amadou Ciré DIALLO, 2008, Op.cit., p.12.

³⁸⁶Doussou Amara CAMARA ; Moriba FOFANA, «La rébellion Libérienne et son impact sous-régional (1989-2003) », Mémoire de Maitrise, Université de Sonfonia, 2011, p.31.

dérapages ont été considérés comme prioritaires³⁸⁷. Les dimensions socioéconomiques et culturelles de cette crise peuvent aussi expliquer d'autres aspects sinistres dans la région du fleuve Mano.

Sur le plan économique, les infrastructures nationales, y compris les installations de l'UFM ont été détruites et les producteurs déplacés. La population de Monrovia est passée de 800 000 à 500 000 personnes et l'isolement de régions entières a provoqué un dérèglement complet de la production de biens et de services. Le niveau élevé de la dette extérieure estimé à 2 Milliards de Dollars US a entraîné l'impossibilité pour le Libéria de recevoir une assistance financière émanant des principales institutions internationales. La situation alimentaire a été pour la même raison extrêmement mauvaise aussi bien pour les libériens restés au pays que ceux qui fui dans la région du fleuve Mano. L'économie et les services sociaux de base du Libéria ont été en ruine et 90% des libériens vivaient dans la misère, c'est-à-dire avec moins d'un Dollar US par jour³⁸⁸. Le pays semblait être le seul où les enfants ont un niveau d'instruction inférieur à celui de leurs parents. Durant cette longue crise, l'environnement libérien a été détruit, des vies ont été inutilement sacrifiées alors que les tergiversations affichées par la Communauté Internationale se sont montrées aussi dévastatrices que les bombes et les balles qui pleuvaient sur Monrovia dans les années 1990.

Une génération entière n'a connu que les combats au Libéria et le pays a été inondé d'armes. La circulation des armes dans la région du fleuve était devenue inquiétante, d'où la grande priorité accordée au désarmement total et effectif de milliers de combattants, particulièrement celui des enfants-soldats et la mise en place d'infrastructures pour faciliter leur réinsertion dans la région du fleuve Mano. La dimension régionale a été l'une des caractéristiques qui faisaient quasiment la particularité de la crise libérienne. Alors qu'elle éclatait sous la forme de confrontations internes, elle s'est étendue rapidement par différents jeux de relations avec les Etats voisins, prenant ainsi, systématiquement, un caractère régional. Charles TAYLOR a joué un rôle prépondérant dans la déstabilisation de la région du fleuve Mano car, il n'a pas cessé de soutenir des mouvements rebelles à tous les niveaux, entraînant le transfert d'armements, de supports logistiques et des zones de repli dans les pays voisins du Libéria (Sierra-Léone, Côte d'Ivoire et Guinée). La crise a particulièrement été complexe en raison d'un réseau d'alliances politiques et militaires fluctuantes, fondé sur l'ethnicité qui s'est nouée entre les gouvernements des pays membres de l'UFM et divers

³⁸⁷ Rosalie Noel HABA, 2004, Op.cit., p.8.

³⁸⁸ Thierno Amadou Ciré DIALLO, 2008, Op.cit., p.12.

mouvements d'opposition armées. Comme dirigeant du NPFL et président du Libéria, Charles TAYLOR a été présenté comme le principal responsable pour avoir opéré une agression d'envergure violente dans la région. Les ramifications régionales de cette crise puisaient également leurs racines dans ce que Michel GALY qualifiait de «Système de guerre ouest-africain»³⁸⁹. La présence d'ethnies transfrontalières, la grande disponibilité d'armes légères, la mobilisation physique et idéologique des combattants contribuaient à perpétuer un cycle de violence qui se déplaçait de pays en pays. La destruction des structures sociales et politiques a favorisé l'émergence d'entrepreneurs politico-guerriers, reproduisant l'habitude adoptée par les dirigeants africains, de déstabiliser leurs voisins par rébellions interposées. Le cas des relations ivoiro-libériennes est suffisamment illustratif dans ce type de comportement.

Cette crise a évolué par contagion dans la région du fleuve Mano en impliquant les Etats voisins ou en les influençant. Au-delà des perturbations causées au Libéria, il ne faut pas négliger d'autres aspects néfastes qu'elle a engendrés dans les pays voisins. Le cas de la zone forestière, frontalière au Sud de la Guinée est illustratif. Cette zone a connu la floraison des armes dites légères en ce sens qu'elles circulaient plus facilement. Ceci a rendu caduque toutes perspectives de stabilité à l'échelle régionale. Près d'un million de libériens ont été contraints, d'un moment à autre, de fuir vers les pays membres de l'UFM (La Guinée, la Sierra-Leone et la Cote d'Ivoire). Alors que l'accueil et l'hospitalité de ces pays ont longtemps été remarquables, la situation des réfugiés libériens s'est progressivement dégradée avec l'extension de l'insécurité et des atteintes aux droits humains hors des frontières du Libéria, en Sierra-Leone, en Guinée et en Cote d'Ivoire. Dans une étude parue en 2003, Michel GALY présentait la terrible crise libérienne comme «Un foyer anthropique initial aux frontières de la Cote d'Ivoire et du Liberia»³⁹⁰. La frontière ivoiro-libérienne a servi de point de départ pour l'invasion des troupes rebelles de Charles TAYLOR dans une certaine mesure, cette incursion a désintégré la présence des ethnies transfrontalières entre le Liberia, la Côte d'Ivoire, la Guinée et la Sierra-Leone. Cette guerre a marqué d'un sceau indélébile la vie des quatre Etats membres de l'UFM.

La crise sierra-léonaise a été l'un des impacts de ce qu'il est convenu d'appeler «L'implosion libérienne». Elle a été par la suite une crise qui a fait tâche d'huile pratiquement dans la région du fleuve Mano de 1990 à 2008. Roland MARSHAL présentait le mécanisme

³⁸⁹Michel GALY, *Afrique : contexte de guerre et de violence, violation des droits de l'homme, pillages économiques : Le cas de Congo Zaïre et de la cote d'ivoire*, Paris, 2003, p.20.

³⁹⁰Michel GALY, 2003, Ibid. p.43.

de régionalisation de cette crise, son bilan et singulièrement, ses conséquences dans les Etats de la Sierra-Léone, de la Guinée et de la Côte d'Ivoire. Selon lui, «Les conséquences de la crise libérienne se sont fait sentir dans la région dès 1989 car, l'économie de la sierra-léonaise a été la première à subir les conséquences de cette crise»³⁹¹. Or, son économie n'a jamais cessé d'attirer les populations de l'UFM qui y participaient en tant qu'acteurs du marché régional. Mais dès que les exactions des troupes rebelles de Charles TAYLOR furent connus, ces populations eurent pour reflexe de fuir immédiatement le territoire libérien et sierra-léonais. L'axe maritime et aérien offrait certes des issues de sortie, mais le moyen le plus utilisé fut la voie terrestre en direction de la Guinée. D'ailleurs, l'utilisation de la voie de retraite guinéenne a fini par diminuer ou par s'éteindre en raison de la victoire des troupes de Charles TAYLOR le long des frontières guinéennes. Ceci fait que l'issue sierra-léonaise est redevenue la voie la plus sûre. L'exode massif des populations expatriées et la fuite de 850 000 libériens entraînaient des bouleversements importants en Sierra-Léone et en Guinée.

L'Etat sierra-léonais se retrouvait immédiatement pris entre deux feux car, face à la montée des rebellions internes, les dirigeants politiques et militaires de la Sierra-Léone s'enfermaient dans une instabilité chronique où les coups d'Etats se multipliaient. En rétorsion à l'engagement des troupes sierra-léonaises aux cotés des forces opposées à Charles TAYLOR, le chef de la rébellion libérienne a apporté dès le départ, son appui aux forces du RUF de Fodé SANKHON. En 1991, la présence des combattants libériens avait été détectée dans la première offensive lancée par Fodé ANKHON contre son pays. Cette redoutable bataille eut lieu le 23 mars 1991. Aussi, le soutien accordé par TAYLOR au RUF durant la première crise libérienne trouvait plusieurs explications. Premièrement, il s'agissait pour Charles TAYLOR de mettre l'ECOMOG en difficulté dans l'une de ses principales bases arrière. En 1990, le Général Momo a accepté que Freetown devienne une base aérienne pour l'aviation nigériane. Deuxièmement, l'action renforcée du RUF permettait de contrecarrer les manœuvres de l'ULIMO dont la réorganisation s'est faite en mai 1991 sur le sol sierra-léonais³⁹². A ce propos, le journaliste correspondant militaire Christophe CLAPHAM révélait que «Soutenir le RUF était donc de la part de TAYLOR, une réaction éminemment logique en

³⁹¹Roland MARCHAL, 2000, Op.cit., p.10.

³⁹²James CURRY, *Jeunes combattants en Sierra-Léone*, Paris, 1996, p.124, Cité par Rosalie Noëlle HABA, 2004, pp.2-3.

terme militaire»³⁹³. Et troisièmement, l'assistance donnée au RUF permettait à Charles TAYLOR d'avoir accès aux richesses diamantifères de la Sierra-Léone.

Des observateurs ont fait remarquer que la crise libérienne a agi comme un banquier, un formateur et un mentor du RUF. Elle a contribué à piller les ressources minières sierra-léonaise pour le plus grand profit de TAYLOR. Le rapport du Partenariat Afrique-Canada notait que «L'enjeu de cette crise n'a probablement pas été la victoire mais plutôt, la réalisation des bénéfices provenant d'activités lucratives menés sous le couvert de la guerre»³⁹⁴. John HIRSCH, représentant spécial du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies auprès de la MUNISIL s'est fait l'écho de cette analyse. Curieusement, une partie de la production de la Sierra-Léone continuait à s'écouler dans les villes contrôlées par les forces loyalistes, grâce à la présence de négociants libanais qui continuaient à rester dans le pays et qui entretenaient des relations avec les destinataires ou les intermédiaires de ces «diamants de sang». En 1997 on évoquait le retour momentané de la paix au Libéria avec l'élection de Charles TAYLOR en tant que président, la crise devenait cependant régionale en enregistrant un accroissement des zones de tensions externes.

Charles TAYLOR a continué à soutenir les activités du RUF en considérant que celui-ci l'aiderait mieux à faire face aux actions hostiles des différents groupes rebelles libériens réfugiés sur le sol guinéen. Les engagements officiels pris en sens contraire, concrétisés par des annonces répétées du côté des libériens, de la fermeture des frontières avec la Sierra-Léone et l'organisation d'une réunion au sommet des chefs d'Etat de l'UFM n'ont pas dépassé le stade de la rhétorique. Quels que furent les avantages financiers qu'il a pu incidemment en tirer, le maintien de l'instabilité en Sierra-Léone a constitué une garantie de sécurité intérieure pour Charles TAYLOR en s'éloignant des rivaux dangereux et des miliciens peu contrôlables. Le désintéressement affiché par l'UFM pour la consolidation de la paix au Libéria lié à une forte méfiance vis-à-vis de TAYLOR, n'a pas permis de mettre en place des mesures de réconciliation qui s'imposaient après la crise. La stagnation économique et l'absence de réinsertion des anciens combattants dans les projets productifs ont favorisé des mouvements transfrontaliers des mercenaires, prêt à proposer leurs services au plus offrant ou à reprendre à la première occasion leurs activités de pillage.

³⁹³Christophe CLAPHAM, cité par Rosalie Noëlle HABA, 2004, p.3.

³⁹⁴Rapport de Partenariat Afrique-Canada, Le conflit libérien, in *Afrique Contemporaine*, l'Eté 2003, p.211. Cité par Doussou Amara CAMARA et Moriba FOFANA, «La rébellion libérienne et son impact sous-régional de 1989 à 2003», Mémoire de Maitrise, Université de Conakry, 2011, p.47.

L'implication de TAYLOR dans la crise sierra-léonaise a conduit le Conseil de Sécurité de l'ONU à dynamiser de plus en plus ses agissements. La déclaration faite par le président du Conseil de Sécurité le 15 octobre 1998 a demandé aux rebelles sierra-léonais et à ceux qui leurs ont apporté appuis notamment, en leur fournissant armes et nécessaires, d'arrêter les feux. La réunion du Groupe International de Contact organisée le 19 avril 1999 a été l'occasion pour plusieurs pays (Le Royaume Uni, les Etats-Unis, la France, le Nigeria, la Guinée et la Sierra-Léone) de condamner le Libéria mais aussi le Burkina Faso pour l'appui qu'ils continuaient de faire au RUF. La principale aptitude du Conseil de Sécurité de l'ONU à l'encontre de TAYLOR a néanmoins été liée à la mise en évidence de ce dernier dans les mouvements sierra-léonais intervenus en mai 2000. Si aucune mention de TAYLOR n'a été faite dans la déclaration présidentielle du 4 mai 2000, condamnant avec la plus grande énergie les attaques que le RUF a menée contre les force de la MUNISIL, celle qui fut faite à la presse le 24 mai 2000, appelait tous ce qui ont de l'influence sur le RUF en particulier, le président TAYLOR, a insisté pour que le mouvement rebelle relâche immédiatement et inconditionnellement tous les prisonniers détenus. Le texte du communiqué final du XVIIIe sommet de la CEDEAO tenu à Abuja en mai 2000 achevait de consacrer aux yeux de toutes relations privilégiés du président libérien avec le RUF, en remerciant celui-ci de ces efforts pour obtenir la libération d'un nombre important de détenus³⁹⁵.

Paradoxalement, en obtenant la libération des prisonniers détenus et faisant jouer positivement son influence sur le RUF, TAYLOR est apparu plus que jamais comme le parrain de l'ombre du mouvement sierra-léonais. En dépit de l'hostilité du Mali qui souhaitait réaffirmer le rôle diplomatique premier de la CEDEAO pour gérer les affaires de la région, le conseil a logiquement décidé par la résolution 1306 du 5 juillet 2000, de mettre un embargo sur le diamant sierra-léonais. Soumis à l'examen du comité des sanctions sur la Sierra-Léone le 19 décembre 2001, le rapport du groupe d'experts a sans surprise mis en cause la responsabilité du président libérien dans le soutien apporté au RUF révélant que «Le président Charles TAYLOR est à l'origine de la violence qui sévissait en sierra-Léone. C'est lui qui, avec une petite coterie des responsables gouvernementaux et d'hommes d'affaires, contrôlait le système de contournement des sanctions qui donnaient lieu à des activités criminelles internationales visant à aider le RUF»³⁹⁶.

³⁹⁵Doussou Amara CAMARA et Moriba FOFANA, Op.cit, pp : 44-48.

³⁹⁶Rosalie Noel HABA, 2004, Op.cit., p.20.

Le rapport indiquait aussi que le Liberia appuyait activement le RUF à tous les niveaux³⁹⁷. Cette mise en cause du Liberia relativisait à la surprise de certains observateurs, l'implication possible d'autres Etats de la région dans la crise. Alors qu'il n'avait pas été mis en cause par les ambassadeurs américains et britanniques lors de l'audition publique du comité des sanctions sur la Sierra-Léone organisé à l'été 2000, le Burkina Faso se voyait ainsi attribué un satisfecit par le groupe d'experts pour avoir récemment recommandé que le Conseil de Sécurité supervise un mécanisme qui serait chargé de contrôler toutes les importations d'armes sur le territoire. La Libye quant à elle, a été mentionnée de façon très annexe comme lieu d'entraînement des rebelles dans les années 1980. Il était de même pour la Gambie impliquée dans l'écoulement illégal de diamants qu'elle ne produisait pas. Londres et Washington ont plaidé pour un système de sanction contre le Liberia aussi complet que possible, seul susceptible de faire plier TAYLOR avec la mise en place d'un nouveau régime d'embargo sur les armes. Ce régime d'embargo établi par la résolution 788 concernait aussi «L'établissement d'un embargo sur les diamants, les bois et la promulgation d'un régime d'interdiction des vols des aéronefs libériens»³⁹⁸. Les principales dispositions de la résolution 1843, adoptée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies le 07 mars 2001 après deux mois de discussions, allèrent dans le sens des demandes faites par les britanniques et les américains. Elles ont porté sur l'embargo des bois (Global Witness 20001) dont le pays était victime, fut écartée à la suite de l'opposition d'une majorité de membres de ce conseil. Les pays hostiles à cette mesure firent valoir l'absence d'une évaluation préalable des conséquences humanitaires d'un tel embargo.

Par ailleurs, une suggestion faite par la France de demander explicitement au nouveau groupe d'experts mis en place par la résolution, d'enquêter sur des activités illicites dans les filières du bois et du caoutchouc fut l'objet de la double opposition significative de la Chine pour le bois et des Etats-Unis pour le caoutchouc. De la même façon, les américains émettent une mention explicite du régime maritime libérien et l'idée avancée par les Russes activement soutenue par la France à propos d'un dégel international des avoirs financiers du président TAYLOR fut abordée. L'idée française visait à cibler dans la résolution quelques individus suspects comme l'ancien agent du KGB Victor BOUT et l'homme d'affaires israélien originaire de l'Ukraine, Léonid MININ, dont l'implication dans les trafics d'armes avec le

³⁹⁷Rapport du Conseil de Sécurité de l'ONU, Op.cit, Cité par Doussou Amara CAMARA et Moriba FOFANA, «La rébellion libérienne et son impact sous-régional (1989-2003)», Mémoire de Maîtrise, Université de Sonfonia, 2011, pp : 44-64.

³⁹⁸Rapport du Conseil de Sécurité de l'ONU, Op.cit.

RUF a été relevée par les experts³⁹⁹. Quelques mois plus tard, on découvrait les liens de Victor BOUT dans les trafics d'armes avec Oussama Ben LADEN et le régime taliban. Comme le souligne le Secrétaire Général des Nations Unies dans le 9^{ème} rapport sur la MUNISIL, «Les mesures demandées par la résolution 1343 au gouvernement du Liberia, pouvaient, si elles étaient mises en œuvres de bonne fois, conduire a des progrès futurs dans le processus de paix en sierra-Léone»⁴⁰⁰. Si l'établissement de ces sanctions n'a pas pu remettre en cause les liens existant entre le régime de TAYLOR et le RUF, on pouvait penser qu'elles ont contribué à une plus grande prudence du président libérien dans son assistance au mouvement rebelle sierra-léonais. Elles n'ont pas empêché la renaissance de la guerre civile au Liberia avec le développent des activités déstabilisatrices des groupes plus ou moins dissidents. Faute de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour s'attaquer aux causes fondamentales de la crise au Libéria, la Communauté Internationale s'est finalement contentée de ces sanctions évoquées.

Dans les zones dites d'extension, en dépit de la Sierra-Léone, la Guinée dans ses territoires du Sud et de l'Est et la Côte d'Ivoire dans sa partie du Sud-est ont été le théâtre de violents affrontements entre les factions rebelles qui s'en prenaient aussi aux innocents. L'envoutement des rebelles contre la Guinée s'expliquait par des raisons géopolitiques et stratégiques. La Guinée se trouvait dans une zone d'instabilité croissante due au conflit qui ravageait trois pays voisins, le Libéria, la Sierra-Léone et la Côte d'Ivoire. Elle a eu des affinités humaines et économiques avec ces pays. Le peuplement de ces pays portait la marque d'une chaine multiséculaire. Par exemple, au lendemain de la proclamation de l'indépendance de ce pays, avec l'option anticapitaliste, on voyait plusieurs personnes contraintes de franchir les frontières pour chercher fortune dans les autres pays. Pour autant, lors du déclenchement de la crise au Libéria, en Sierra-Léone et en Côte d'Ivoire, les populations fuyaient en masse, quant elles le pouvaient, en cherchant refuge en Guinée. Ceci démontre que les relations transfrontalières entre les populations vivant dans la région du fleuve Mano ont toujours été bonnes mais, la crise libérienne a contribué à les détériorer. A ce propos, le rapport de Médecins Sans Frontières adressé aux Nations-Unies précisait que «La Guinée qui possède des frontières avec ces deux pays a accueillie de nombreux réfugiés pendant plusieurs années mais, se trouve impliquée malgré elle dans certains aspects

³⁹⁹Rapport Final de l'Instance de Surveillance de l'ONU, la résolution 1295 du Conseil de Sécurité, New-York, 2000, Cité par Doussou Amara CAMARA et Moriba FOFANA, «La ébellion libérienne et son impact sous-régional (1989-2003)», Mémoire de Maitrise, Université de Sonfonia, 2011, pp : 44-64.

⁴⁰⁰Rapport du Conseil de Sécurité de l'ONU, Op.cit.

frontaliers des conflits et a changé d'attitude par rapport aux réfugiés, accusés de semer le trouble»⁴⁰¹.

Les réfugiés ont été déplacés dans des camps de fortune et privés de mouvement par crainte qu'ils ne s'assimilassent à d'éventuelle rébellion sur le territoire guinéen. Certaines populations guinéennes les agressaient par fois car, plusieurs meurtres ont été commis et des militaires guinéens laissaient faire quand ils n'encourageaient pas. Avec des incursions rebelles libériennes, la situation politique en Guinée a été instable et les conditions de vie des réfugiés ont été précaires. En août 1999, les services de l'aéroport Zaventem découvraient les corps frigorifiés de deux adolescents qui ont cru pouvoir voyager dans la cavité du train d'atterrissage d'un avion⁴⁰². On a retrouvé sur eux une lettre émouvante où ils demandaient qu'on «Vienne en aide aux enfants et aux jeunes d'Afrique actuellement présents dans le camp des réfugiés de Albadaria de Dabola et d'autre de moindre importance»⁴⁰³. C'est pourquoi, Médecins Sans Frontières a fait pression sur le HCR pour que les réfugiés situés à Guéckédou dans le Sud-ouest de la Guinée soient installés ailleurs, à cause de l'instabilité qui y régnait. Le déplacement des réfugiés et l'organisation des contrôles médicaux à l'arrivée ou au départ des camps faisaient partie des activités de Médecins Sans Frontières⁴⁰⁴.

Selon le témoignage de certains Organismes Humanitaires Internationaux, l'attitude de Charles TAYLOR et de ses hommes envers la République de Guinée portait la marque d'une revendication territoriale. Une bonne partie de la population libérienne considérait «Le village mystique de Moussadou», situé à 12 km du Nord de la ville de Beyla⁴⁰⁵ comme leur bien ancestrale perdu. Le voyage d'Anderson en 1865 à Moussadou en est une brillante illustration. Mory KANNEH, un libérien d'origine guinéenne a livré les différents péripéties des démarches occultes que Charles TAYLOR a entamée en 1988, avant de déclencher sa rébellion sous le couvert de conversion islamique ou l'aide à la proportion islamique. TAYLOR a visité incognito les sept mosquées réputés du Konia (Beyla, Djakoidou, Moussadou, Doukourela, Gnèta, Tabilla et Tourela). Après son passage, les sept tapis de prière des sept imams ont curieusement disparu. Plus tard dans les mêmes sept mosquées, des

⁴⁰¹ Amadou Sara SOW et Mamadou Saliou DIALLO, «Le CICR dans la gestion des crises humanitaires liées aux conflits armés du Libéria, de la Sierra-Léone et de la Côte d'Ivoire en Guinée de 1991 à 2005», Mémoire de Maîtrise, Université de Sonfonia, 2011, pp: 12 et 29.

⁴⁰² Amadou Sara SOW et Mamadou Saliou DIALLO, 2011, Idem, p.29.

⁴⁰³ Amadou Sara SOW et Mamadou Saliou DIALLO, 2011, Ibid., p.29.

⁴⁰⁴ Ismaël DORE et Mamady FOFANA, «L'évolution du mécanisme de gestion des réfugiés par le H.C.R et le P.A.M de 1990 à nos jours : Cas de la préfecture de Kissidougou», Mémoire de Maîtrise, Université Gamal Abdel Nasser de Conakry, 2004, p.47.

⁴⁰⁵ Amadou Sara SOW et Mamadou Saliou DIALLO, 2011, Op.cit., pp: 12-29.

individus sont nuitamment venus profaner les mosquées en y urinant et déféquant dans les bâtiments proprement dits. Il n'est pas inutile de dire que les richesses guinéennes notamment, les diamants de la zone de bekima assurait un fort attrait sur les hommes de Charles TAYLOR.

Selon Thierno Amadou Ciré DIALLO, dans la préfecture de Macenta (Guinée), les villages comme Zounougrouzou, Brébrézou, Michelta et Djieila ainsi que de nombreuses fermes frontalières dans la sous préfecture de Toyama notamment ont enregistré de nombreuses incursions rebelles. Dans la sous préfecture de Fansankoni, les villages de Yiérou, Zinié, Missadou et Kpoda ont été victimes d'attaques barbares. Dans la sous préfecture d'Ourémai, les villages de Massadou, Dopamai et Sedimai ont connus un sort plus sinistre. Dans la sous préfecture de Daro, les villages de Diomandou, Gbadiaro, Kawaro et Kolobaïdou ont enregistré des attaques incessantes de rebelles. Dans la sous préfecture de Balizia, le village de Kotizou et la commune urbaine de Macenta ont enregistré des attaques qui ont coûtés la vie à plusieurs personnes et provoqués des destructions matérielles importantes⁴⁰⁶

Le cas spécifique de la préfecture de Macenta peu donner un aperçu de cette crise libérienne en terme d'impact négatif sur la Guinée sur tout le long de la frontière guinéo-libérienne et plus tard, sierra-léonaise, partant de la préfecture de Lola à la préfecture de Forécariah. L'insécurité a fait de ces zones, une terre de non droit et de spoliation allant de la ville de Lola à la ville de Guéckédou, en passant par la ville de N'Nzérékoré et de Macenta.

Dans toutes ces quatre villes siègent des communes urbaines qui sont nettement frontalières. Le Bloc administratif de la préfecture de Guéckédou est situé à 1 km de vol d'oiseau de la borne frontalière entre la Guinée et du Libéria, située sur la rive gauche de la Makona⁴⁰⁷. La ville de Macenta a pour sœur jumelle en territoire libérien la ville de Vonziama, chef lieu de Loffa Country⁴⁰⁸. Elles sont distantes de 40 km l'une de l'autre. La ville de Macenta est néanmoins à 10 km de la ligne frontalière à vol d'oiseau du Libéria. Il est de même pour la ville de Yomou. La commune urbaine de Nzérékoré qui abrite le chef lieu de la région est totalement frontalière sur moins de 6 km du Libéria. Il existe même des pistes où les trafiquants de chèvres échangent entre la ville de Lola et ville minière de la Lanco. Le long de ces frontières, sont établies de gros villages où la mobilité des hommes est une

⁴⁰⁶ Thierno Amadou Ciré DIALLO, 2008, Op.cit., p.15.

⁴⁰⁷ Un fleuve qui traverse la ville de Guéckédou en Guinée et le Libéria avant de se jeter dans l'océan atlantique.

⁴⁰⁸ Une région du Libéria très proche de la Guinée dans sa partie sud.

caractéristique dominante dans la région du fleuve Mano. Les populations eux-mêmes ne connaissent pas la limite entre les pays de leurs nationalités.

Il faut préciser aussi que les attaques rebelles en provenance du Liberia ont fait de nombreuses motivations de déstabilisation politique, le désir de vengeance et la revendication territoriale. Durant cette période, la psychose de la guerre était terrifiante au point où, la rébellion avait dangereusement contribué en l’empoisonnement des relations intra-ethniques, particulièrement dans la région forestière⁴⁰⁹. On avait le sentiment que la crise libérienne semblait déstabiliser le régime guinéen à travers les factions interposées ou par opposition ethnique interposée. Comme par écho, les contradictions entre Manding et Toma avaient pris les dimensions d’une véritable guerre civile larvaires. Le régime de Lansana CONTE parrainait non seulement les factions rebelles hostiles à Charles TAYLOR comme l’ULIMO et l’URD mais, n’hésitait pas à utiliser les réfugiés libérien comme pièce de rechange dans certains problèmes intérieurs du pays. Selon un témoignage, «L’enrôlement massif des réfugiés libériens dans la préfecture de Macenta comme électeurs potentiels en faveur de la mouvance d’alors, le PUP (Parti de l’Unité et du Progrès de Lansana CONTE) en est une illustration»⁴¹⁰. Les invasions avortées entre 2000 et 2001 dans les préfectures de Macenta, Guéckédou, Kissidougou, Faranah et Forécariah ont constitué des répliques de Charles TAYLOR à l’intransigeance du régime guinéen. Les conséquences de la crise sur le sol guinéen n’épargnaient ni les villages, ni les familles, ni les habitudes, ni même le couvert végétal. Tout avait été ébranlé et la cohésion nationale s’en trouvait aussi affectée.

En plus de la Guinée, la crise se faisait ressentir sur la Côte d’Ivoire qui était jadis considérée comme l’une des puissances émergentes de la région. Selon l’Annuaire Géopolitique Mondial intitulé «L’Etat du monde», la Côte d’Ivoire appartient à l’ensemble géopolitique dénommé le Golf de Guinée. Ce Golf comprend la Côte D’Ivoire, le Ghana, le Togo, le Benin et le Nigeria. Le contexte de délimitation frontalière issu de la colonisation a divisé les mêmes peuplements entre la Côte d’Ivoire et le Libéria. Il existe de ce fait une parenté tribale transfrontalière entre les pays membres de l’UFM. Dans la Revue Programme Afrique, il est mentionné aussi que:

⁴⁰⁹Joel Henriette HABA, *les conséquences des attaques rebelles sur les femmes de Guinée : cas des femmes déportées de Macenta*, Mémoire de Maitrise en Sociologie, Université de Sonfonia, 2010, pp : 28-51.

⁴¹⁰Noumouke SIDIBE, 63 ans, préfet de Mamou, 2009, Entretien réalisé par Doussou Amara Camara et Moriba Fofana, *la rebellion libérienne et son impact sous-régional de 1989 à 2003*, Mémoire de Maitrise, Conakry, 2011, p.12.

*L'Ouest de la Côte d'Ivoire est en train de s'enliser dans un conflit tribal, importé du Libéria voisin. Un conflit qui commence à faire beaucoup de victimes au sein de la population civile. Plusieurs centaines de personnes ont été abattues dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire parce qu'elles étaient Dioulas, Yacouba ou Guéré. Ces exactions étaient jusqu'ici restées dans l'ombre. L'arrestation d'une centaine de libériens à Bangolo par les forces françaises a mis en évidence ces exactions*⁴¹¹.

Selon Rosalie Noel HABA, «Il s'agit des éléments incontrôlés libériens, quasiment tous des Gio, une ethnie libérienne qui a ses racines en Côte D'ivoire. Ces Gio et les Yacouba de la Côte d'Ivoire parlent la même la langue. Les jeunes libériens Yacouba ont participé aux sept années de guerres civiles au Libéria»⁴¹². Ils sont présentés comme des «éléments incontrôlés» car, bien qu'ils se soient réclamés du MPIGO (Mouvement Populaire Ivoirien du Grand Ouest), ils ne refusaient aucun ordre de Félix DOH, le chef de ce mouvement rebelle de l'Ouest ivoirien. Félix DOH ne savait même pas comment ces éléments en question rentraient et sortaient de la Côte d'Ivoire, après avoir commis des exactions et des pillages dans les villages transfrontaliers du Sud-ouest de la Côte d'Ivoire. Ces jeunes gens étaient incontrôlables aussi au Libéria car, ils faisaient partie du groupe des miliciens à qui le gouvernement libérien a fait appel quand L'URD se montrait menaçant, en retour, ils recevaient des Dollars. Ce sont ces mêmes «ennemis» que les miliciens libériens affrontaient sur le sol ivoirien. La province de Nimba, d'où les miliciens Gio sont originaires et celle du Grand Gedch, d'où les Krahn (ethnie du feu président Samuel Doe) sont originaires, sont des provinces voisines à la base des exactions commises lors de la guerre civile au Libéria. Samuel DOE avait pour ennemis jurés les Gio qui se sentaient marginalisés. Avant de commencer sa révolution, Charles TAYLOR a recruté deux cents hommes dans le Nimba Country qu'il a transformé en forces spéciales. C'est dans la même province qu'il a débuté sa guerre avec un mouvement dont la composition était à 90% Gio.

C'était alors l'heure de la vengeance contre les Krahn qui ont longuement été leurs bourreaux. Après la mort de DOE, les Krahn se sont regroupés au sein de l'ULIMO pour combattre TAYLOR. Le NPFL majoritairement Gio et l'ULIMO majoritairement Krahn se sont affrontés pendant sept ans sans qu'il n'y ait vainqueur. Mais après le recours aux urnes, c'est finalement TAYLOR qui a emporté. Après les élections, les jeunes Krahn ont

⁴¹¹Rapport de partenariat Afrique-canada, in Afrique contemporaine, été 2003, p.211. Cité par Doussou Amara Camara et Moriba Fofana, *la rébellion libérienne et son impact sous-régionale de 1989 à 2003*, Mémoire de Maitrise, Conakry, 2011, p.47.

⁴¹² Rosalie Noel HABA, 2004, Op.cit., p.21.

massivement quitté le Libéria pour se réfugier dans la région de Guéré dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire. Ces jeunes ont été recrutés en grand nombre pour former la rébellion du LURD. Quand les jeunes Yacouba ont formé le MPIGO pour venger Robert GUEÏ, ils ont été épaulés par les Gio. Les Krahn eux, sont allés épauler les forces loyalistes pour stopper l'évolution de MPIGO vers la région Guéré⁴¹³. La rivalité Krahn-Gio s'est déplacée en Côte d'Ivoire à une grande échelle, cette fois-ci avec d'un côté les Krahn et les Guérés et de l'autre les Gio et Yacouba. C'est un nouveau volet de la crise car, les forces déployées dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire ne pouvaient plus être maîtrisées par les parrains respectifs. Celle du côté de MPIGO n'acceptait pas les ordres de Félix DOH. Ils n'hésitaient d'ailleurs pas à ouvrir le feu sur les éléments du MPIGO qui cherchaient à leur rappeler à l'ordre. Quand ils rentraient dans un village ou une ville Guéré, c'est la terreur qu'ils y semaient. De même dans le camp des jeunes Krahn qui combattaient aux côtés des forces loyalistes lourdement armées, ils détruisaient tout ce qui est GIO. L'extension de la rébellion libérienne sur le sol ivoirien a pris l'allure d'un puissant mouvement sournois dont les conséquences n'étaient réellement perceptibles que dans le long terme.

B- Sur le plan environnemental:

De 1990 à 2003, l'impact de la crise libérienne s'est fait sentir dans la région du fleuve Mano notamment, dans les préfectures de Nzérékoré, Guéckédou, Macenta, Lola et Yomou. Ces villes sont situées dans la zone transfrontalière entre le Libéria, la Guinée et la Côte d'Ivoire. Sur le plan environnemental, une investigation dans ces zones a révélé des preuves éloquentes de la dégradation de l'environnement, due à l'impact des réfugiés libériens sur l'écosystème forestier. A partir des données statistiques du Haut Commissariat des Réfugiés (HCR) et des visites effectuées dans chacune de ces zones évoquées où les réfugiés ont été plus présents, les conséquences ont été bien visibles. Ces préfectures ont été parcourues par le HCR au moyen des grands axes routiers. La traversée de Guéckédou à Kolomba puis, Fangamadou a été impressionnante par l'intensité du défrichement, la dénudation des versants et la destruction des palmiers. Le couvert forestier jadis présent a été réduit à des rameaux, bouquets et des pieds dispersés. Les pentes raides n'ont pas été épargnées au même titre que les fonds des rivières⁴¹⁴.

⁴¹³ Doussou Amara Camara et Moriba Fofana, Op.cit.

⁴¹⁴ Moussa BARRY (HCR), CAMARA Fodé (DNE), stratégie environnementale pour les zones d'accueil des réfugiés, Guinée, Juin, 1999, Rapport de Mission, pp.30-31. ; Cité par Jean Emmanuel DRAMOU, *le conflit libérien et la dégradation de l'environnement en Guinée forestière : cas des préfectures de Guéckédou, Macenta, Nzérékoré, Lola et Yomou*, Mémoire de Maîtrise, 2006, p.54.

De 1990 à 2003, la proportion d'occupation des sols a été complètement inversée passant d'une forêt dense à une gamme de stades cultureux parsemés d'arbres et de petits bouquets. Certaines appréciations parlaient de 100 000 hectares dévastés dans cette zone⁴¹⁵. Une autre appréciation parlait de 700 hectares par an pour la partie Ouest (Guéckédou et Macenta)⁴¹⁶. Cette différence montrait à quel point les évaluations exactes ont fait défaut dans cette constatation. Le parcours vers Nongoa et Tèméssadou (Guéckédou) montrait des situations plus imbriquées de restes forestiers et de jachères d'âges variables en s'approchant de Nongoa (Guéckédou). A Macenta et à Yomou (Guinée forestière), la vision globale a été difficile à cause de la persistance d'un couvert forestier notamment, en bordure des pistes, ce qui ne permettait pas souvent d'évaluer les dégâts sur tout ce qui se faisait en profondeur. Mais, des blocs forestiers ont été observés en bon état à certains endroits de Guéckédou. Par contre, les examens aux environs de Koyama et Béhata dans Macenta ont permis de constater des défrichements intenses. Un cas particulier était présent dans les sous-préfectures de Bignamou, Diécké à Yomou du fait que la présence des plantations industrielles à grande échelle de la Société Guinéenne de Palme à Huile (SOGUIPAH)⁴¹⁷ a permis d'éviter le pire vandalisme. Un certain nombre d'agriculteurs n'ont pas pu être pris en compte dans le système de mise en valeur de cette société. Ces exclus ont abattu la forêt classée du mont Bana.

A Lola, la forêt a cédé la place à une dominante savane plus ou moins arborée sur les plateaux et les défrichements y étaient moins fréquents. Cependant à Bossu, la proximité de la réserve du mont Nimba a réduit l'espace cultivable disponible pour les populations très denses (150 hab. /Km²). Ceci a poussé les réfugiés et même des autochtones à défricher et cultiver la savane. Dans la région de Lola, le relief a été moins rigoureux, sauf sur les versants occupés par les forêts classées et les défrichements visités se situaient sur des plateaux, voir dans les fonds des vallées, les pertes en couvert forestier y étaient évidemment très réduites et les marques de ruissellement sont limitées. A N'Nzérékoré, la visite de quelques points sur la route de Beyla (Kola, Gouécké) a permis de constater l'impact des petites implantations en auréole entre des villages ou vers la forêt classée de Koulé. Il y a eu un dynamisme certain, perceptible par la fréquence de nouvelles constructions d'habitation. Cette appréciation générale montrait, malgré la rapidité du passage imposée, les distances et les nombreux points

⁴¹⁵ Jean Emmanuel DRAMOU, «le conflit libérien et la dégradation de l'environnement en Guinée forestière», Mémoire de Maitrise, 2006, p.16.

Jean Emmanuel DRAMOU, 2006, Idem.

⁴¹⁶ Jean Emmanuel DRAMOU, 2006, Ibid.

⁴¹⁷ Société guinéenne de production et de commercialisation de produits agricoles notamment l'huile de palme.

à visiter que la situation environnementale était grave, surtout dans les parties Ouest et Sud-ouest dans lesquelles le couvert forestier a été ravagé. Si la gravité de la situation était plus limitée à Macenta et à Yomou, c'est parce que les sols y étaient plus fragiles, la pression et la fréquence des cultures ont été plus concentrées. Ainsi, l'arrivée massive des réfugiés libériens a influencé le couvert forestier principalement au Sud, au Nord et à l'Est de la Guinée. Ces régions étaient des points de passage frontaliers entre le Libéria, la Côte d'Ivoire, la Sierra-Léone et la Guinée.

En raison de la porosité de ces espaces frontaliers, les réfugiés se sont massivement s'installés dans les camps de Kouankan et d'Albadaria de 1990 aux années 2000. Ainsi, sur la base d'une analyse des données récoltées au cours des visites de terrain et d'enquêtes approfondies dans ces deux camps, il s'avérait que la population réfugiée installée en Guinée se situerait en milieu rural dans une proportion de 75%⁴¹⁸. Une part importante de ces réfugiés dans plusieurs villages pratiquait l'agriculture car, on estimait à 2 500, le nombre total d'agriculteurs venus du Libéria. Il s'agissait bien sûr d'ordre de grandeur qu'il fallait nuancer dans l'espace, mais aussi dans le temps, puisque certaines de ces populations ont été mobiles, se livrant à toutes les activités rémunératrices et productrices de mains d'œuvre. Cette population rurale avait aussi besoin de produits forestiers en bois de construction et de chauffage. Ces bois ont été largement prélevés sur les jachères entraînant la destruction de nombreuses palmeraies notamment, à Guéckédou, Macenta, Yomou et N'Nzérékoré.

Selon Jean Emmanuel DRAMOU, la concentration des populations urbaines aussi a eu un effet de prélèvement par les besoins en bois de construction, de charbon de bois, ce qui entraînait un va et vient intense de bois de feux et de sacs de charbon non comptabilisés, observables aux alentours des centres urbains. La population locale comme les réfugiés a eu une alimentation largement basée sur le riz, cultivé d'une pratique très exigeante en surface de terre, ce qui a eu un impact de déboisement généralisé dans le contexte agro-climatique de cette région⁴¹⁹.

Selon le même auteur, «On estime qu'une jachère de 8 à 10 ans est la norme d'un équilibre minimal de restauration de la fertilité des sols notamment, en ce qui concerne le phosphore qui est ramené du sous-sol par de grands arbres. C'est vers la 7^{ème} et 8^{ème} année

⁴¹⁸ Jean Emmanuel DRAMOU, 2006, Op.cit.

⁴¹⁹ Jean Emmanuel DRAMOU, 2006, Op.cit

que la jachère devient arborée, passant au premier stade de la forêt secondaire»⁴²⁰. Cela signifie qu'avec un besoin de 20 à 30 hectares de terres de cultures, la famille élargie avec une capacité de charge se situant à 5 familles nucléaires sur 100 hectares a une densité moyenne de 30 habitants au km². Avec l'afflux de réfugiés et leur insertion dans le milieu agricole, cette densité est passée au double à Guéckédou, à Macenta, à Yomou et à Bossu. Le retour rapide et fréquent des cultures vivrières ne pouvait manquer d'interrompre le cycle de reconstruction de la fertilité des sols. Ceci a entraîné aussi une baisse des niveaux successifs de productivité dans ces localités. Un des éléments les plus sensibles pour les populations locales a été bien celui des dégâts subis par les palmiers sauvages. Cette espèce a été menacée lors des défrichements pour la production d'huile et du vin de palme. On retrouvait les mêmes impacts au Nord pour le Néré et le Karité. Les réfugiés ont pratiquement décimé la majeure partie des palmiers pour le prélèvement de palmes, les besoins de toiture de cases et en saignant les palmiers à mort pour la production de vin de palme. Certaines régions réputées encore récemment pour leurs palmeraies (Yomou, Lola) en sont à présent, avec une production quasi nulle d'huile, que ce soit pour les autochtones ou pour les réfugiés (25 000 Francs Guinéens par bidon d'environ 20 à 23 litres au lieu de 35 000 Francs Guinéens⁴²¹).

Ainsi, la région du fleuve Mano a subi de graves dégradations de l'environnement notamment, dans la zone d'accueil des réfugiés installés en Guinée. Un autre impact se faisait ressentir dans le domaine des prélèvements de bois. L'augmentation des prélèvements de bois sur les jachères pour les besoins énergétiques et de construction venaient renforcer l'impact des cultures. Selon Dr Mato TOURE⁴²²,

Les conséquences environnementales sont de deux ordres sur les plans physique et hydrologique. D'une part, la réduction de la durée du recouvrement végétal a limité considérablement les restitutions qu'il devrait apporter en éléments nutritifs. Dans le contexte agro-écologique de cette région, les éléments fertilisants sont rapidement lessivés et hors de portée des cultures car, ils n'étaient pas ramenés périodiquement en surface. Il s'est créé des surfaces très appauvries bien visibles qui se sont agrandies pour désertifier des zones entières. D'autre part, sur le plan hydrologique, la réduction du couvert végétal a modifié le bilan hydrique des sols en faveur du

⁴²⁰Jean Emmanuel DRAMOU, 2006, Op.cit.

⁴²¹Rapport d'activité du HCR, statistique des préfectures de Guéckédou, Macenta, Lola, N'zérékoré et Yomou, Cité par Jean Emmanuel DRAMOU, 2006, Op.cit.

⁴²² Dr Mato TOURE, directeur du projet de réhabilitation des zones affectées par les réfugiés (quelques données générales sur les prélèvements de bois).

*ruissellement et en défaveur de l'inflation. Les pertes en terre s'accroissent, les réserves en eau du sous-sol diminuent. A plus grande échelle, c'est le bilan de l'équilibre hydrique des bassins versants qui est perturbé*⁴²³.

Le rôle tampon du couvert végétal et du sol forestier n'étaient pas assurés et le régime hydrique est passé à des conditions extrêmes, allant des inondations à l'assèchement. Ces conséquences ont déjà été constatées par les Services du Génie Rural dans quelques bas-fonds aménagés. Cependant, malgré l'abondance des études disponibles sur les impacts environnementaux dans les zones d'accueil des réfugiés, aucune étude détaillée ne permettait de dire exactement les impacts de la crise libérienne dans toute sa plénitude sur ce plan environnemental. Les données recueillies dans les différentes études, des documents de projet ou provenant des institutions ont été superficielles, parfois erronées ou même limitées dans le temps⁴²⁴. Il n'est pas surprenant que les informations disponibles suscitaient des inquiétudes en ce sens que d'autres études sur les régions concernées affirmaient que la pression sur les sols et les forêts existait à cause des migrations dans le pays de certains groupes ethniques. Il est évident qu'avec l'arrivée des réfugiés du Libéria, la densité de la population a fortement augmenté dans un temps très court. Une appréciation a été faite sur la «surpopulation» comme la principale cause des impacts environnementaux néfastes dans la région du fleuve Mano.

L'arrivée de quelques 600.000 réfugiés doublant ainsi la population des zones d'accueil a accéléré le processus de dégradation environnementale. Il est à noter que la notion de surpopulation doit être considérée dans un contexte dans lequel les pratiques de la gestion des ressources naturelles n'ont jamais réellement accommodé les changements de circonstances. La façon de gérer a eu pour conséquence, une diminution de la durabilité dans l'utilisation des terres, des forêts et de l'eau. La réduction des périodes de jachères dans le système traditionnel permanent de l'agriculture itinéraire a conduit aussi à une baisse de la fertilité des sols et de la production agricole. L'exposition prolongée des terres à l'érosion du sol, du vent et de l'eau a provoqué une dégradation physique de la surface arable. L'appauvrissement des sols a été la principale cause de l'insécurité alimentaire ou l'absence de souveraineté alimentaire mais, ce n'est pas la seule cause. Cet appauvrissement des sols a été à l'origine de maigres rendements des petits agriculteurs dans la région forestière guinéenne. Environ 20% des sols de ces agriculteurs ont été destinés à l'explosion et cette proportion ne cessait de s'accroître. Comme il s'agissait-là des terres plus fertiles, les petits

⁴²³Jean Emmanuel DRAMOU, 2006, Op.cit.

⁴²⁴Jean Emmanuel DRAMOU, 2006, Op.cit.

paysans se voyaient souvent contraints de se contenter des sols plus vulnérables et arides pour des cultures vivrières⁴²⁵. Souvent, ces sols ont été non seulement pauvres, mais exposés à l'érosion. Ceci a été de loin la principale cause de la détérioration des cultures.

Parmi d'autres causes de l'appauvrissement des sols, il y a eu aussi la pénurie de la fumée, les modes de labour, la culture ininterrompue ou une relation insuffisante, le surpâturage et la coupe abusive des arbres. L'état des sols en Guinée forestière paraissait préoccupant car, la diminution des éléments nutritifs du sol a entraîné une stagnation ou un déclin de la production agricole de plusieurs localités. Cette diminution des productions agricoles mettait sérieusement en péril les bases d'une croissance économique durable dans la région la région du fleuve Mano toute entière et, particulièrement dans la région forestière (surtout celles occupées par les réfugiées). Simon MAXWELL⁴²⁶affirmait que «Quand l'économie se transformait, les gens se déplaçaient d'un secteur à un autre, la baisse des prix des aliments favorisait le développement industriel et la création d'emploi dans d'autres secteurs. Ce qui réduisait le nombre, c'est l'évolution de l'économie globale»⁴²⁷. Cette évolution devrait être comprise dans le bon sens, vers un angle de changement favorable. Les modes d'utilisation des terres agricoles par les réfugiés et les autochtones n'ont pas été fait dans un cadre de consensus et de transparence afin de limiter les tensions qui ont eu lieu, en raison de la surpopulation que connaissaient les zones d'accueil des réfugiés libériens. Cela a eu comme conséquence, la mise en œuvre des méthodes et techniques d'intensification pour augmenter la production et la productivité agricole dans un contexte de durabilité. Les mesures appropriées qui ont été prises ont augmenté la fertilité des sols, en vulgarisant davantage l'amélioration de la rotation des cultures, l'utilisation des légumes et des engrais organiques et la diversification des cultures.

Dans le cadre de la biodiversité, la classe politique guinéenne et les partenaires au développement ont intégré pendant les aménagements des bas-fonds, un système permettant de réserver certaines bandes pour des raisons génétiques. Quant à l'érosion des sols, ils ont introduit dans les pratiques agricoles des mesures de défense et de restauration. Cette approche agro-forestière a contribué à la plantation des espèces ligneuses sur les côtes à forte pente suivant les courbes de niveau. Sur le plan forestier, nous assistions à une diminution de la quantité de bois disponibles pour la construction des cases et l'approvisionnement en

⁴²⁵Jean Emmanuel DRAMOU, 2006, Op.cit.

⁴²⁶Directeur de l'Observatoire du Développement Instituté à Londres.

⁴²⁷Jean Emmanuel DRAMOU, 2006, Op.cit.

énergies domestiques. Ceci a provoqué une raréfaction dans la disponibilité de certaines espèces d'arbres, comme le bois d'œuvre, les palmiers à huile, le raphia et le rotin. Aussi, une dégradation de l'habitat forestier résultait de la disponibilité diminuée des ingrédients pour la médecine traditionnelle et des produits domestiques traditionnels. Pour répondre à la pression soutenue les deux communautés sur les ressources forestières, les Etats membres de l'UFM ont élaboré une approche qui s'articulait autour de trois axes dont l'exploitation durable des ressources, la reconstitution dans les zones légèrement affectées en forêt ou dans le domaine villageois (forêt sacrée ancien camp des réfugiés) et la régénération naturelle en fonction de potentiels en termes de densité et la diversité floristique existante.

Il s'agissait d'organiser d'une manière rationnelle la collecte des ressources soutenues par des accords entre la population d'accueil et les réfugiés. C'est ainsi que le choix a porté sur la mise en défense (acceptée et réglementée par la population concernée) et la régénération assistée. Ceci a permis la création de nouvelles plantations qui consistaient à débarrasser toute la végétation ligneuse préexistante sans pour autant garantir leur pérennité. Les sites retenus concernaient les zones gravement affectées, dans lesquelles les Etats ont organisé des séminaires en vue de faire prendre conscience aux réfugiés de la nécessité de compenser autant les ressources qu'ils exploitaient par des actions de reboisement au niveau des camps et aux alentours immédiats. D'autres actions menées suivaient la chronologie de demander à la population hôte sa préférence sur la nature des espèces, le choix des sites à reboiser et les modalités d'exécution des travaux, mobiliser les réfugiés conjointement aux populations autour des actions de reboisement, associer les services forestiers à des fin de suivies techniques et engager les partenaires opérationnels compétents pour la mise en œuvre des activités de reboisement.

Ces activités ont été suivies et évaluées par le HCR, l'UFM et les gardes forestiers nationaux respectifs. Les activités des deux populations ont été entre autre, pour les populations d'accueil à court terme, très motivées pour s'investir, parce que les actions se basaient sur leurs besoins prioritaires, et à long terme, elles ont été mieux préparées à gérer la pérennité des acquis. Pour les réfugiés, le fait de contribuer à la restauration des dégâts commis durant leur séjour a été une satisfaction morale. Il était important que les réfugiés prennent conscience dans leurs pratiques quotidiennes de la valeur économique et écologique que présentaient les ressources environnementales. Ceci, dans l'optique de limiter au maximum le niveau de leur consommation. Pour les guider dans ce sens, un certain nombre d'accompagnement ont été fait. Il s'agissait surtout d'une salle d'utilisation de l'énergie

domestique et du matériel de construction des abris et de l'infrastructure sociale. La première visait des mesures d'amélioration des types de foyers et la méthode de cuisson. La deuxième, permettait la maîtrise des méthodes de construction moins exigeante en bois. Dans les phases de solutions durables, après le rapatriement des réfugiés, les zones plus affectées malgré les mesures de prévention et d'atténuation pendant les deux phases précédentes ont fait l'objet d'une nouvelle réhabilitation.

Les impacts de la crise libérienne ont été aussi visibles sur la nature des eaux car, les systèmes hydriques naturels ont été perturbés (sources, cours d'eau et rivières), résultant de l'assèchement en saison sèche. Dans ce système, occasionnellement (en saison des pluies), on assistait à l'inondation des zones avoisinantes. Mais, il y a eu la pollution des eaux avec l'arrivée massive des réfugiés, provoquant de graves difficultés d'adduction d'eau potable dans les villes comme à Nzérékoré où l'air et l'eau ont été pollués. Entre les maisons habitées stagnaient des mares ou des flaques d'eau salées et mal saines. Ceci favorisait le développement des maladies (tropicales et hydriques) dans une population mal nourrie. La quête d'eau potable faisait partie de la dure vie (épreuve) quotidienne dans les villes comme à Yomou, à Nzérékoré et à Lola pour ne citer que celles-là. Parfois, on ne trouvait même pas d'eau potable plusieurs semaines durant. Malgré le fait que tous les impacts peuvent être observés sur le terrain, des données scientifiquement mesurables ne sont pas encore disponibles ou prises en compte. C'est la raison pour laquelle des estimations approximatives de ces impacts ont été utilisées sur la base des données provenant de l'observation et les discussions détaillées avec des personnes ressources⁴²⁸.

⁴²⁸Rapport de mission du Ministère de l'Environnement et de la Direction National de l'Environnement en Guinée, document de stratégie environnementale pour les zones d'accueil des réfugiés, Moussa BARRY et Fodé CAMARA, fonctionnaires à la Direction National de l'Environnement en Guinée, juin 1999.

CHAPITRE 7:

LA CRISE SIERRA-LEONAISE ET SON IMPACT DANS LA REGION DU FLEUVE MANO DE 1991 A 2003.

1-Causes et motivations.

En 1991, au moment où l'UFM et d'autres organismes régionaux s'activaient pour résoudre la crise libérienne, une autre crise a éclaté en Sierra-Léone. Cette crise plongeait ses racines dans la division politico-militaire qui a miné le pays depuis plusieurs années. La mutinerie d'un groupe d'officier stagiaire intervenue le 27 mai 1997 a provoqué le renversement du président sierra-léonais démocratiquement élu. La fuite d'Ahmed Tijan KABBAH a été l'aboutissement d'une longue lutte pour le pouvoir politique qui opposait d'une part les deux formations politiques du pays, les partis rivaux à forte coloration ethnique, et d'autre part l'armée. Une armée affaiblie, divisée et traversée par les courants politiques, le Sierra-Leona People Party (SLPP) et le All People's congress (APC) ont toujours été opposés par une rivalité féroce. Le SLPP a mené le pays à l'indépendance puis, formé le premier gouvernement postcolonial, dirigé par Sir Milton MARGUAI. Ce Parti a été dominé par les élites issues des populations du Nord et du Nord-ouest⁴²⁹.

Les disparités du niveau d'instruction entre ces deux zones géopolitiques ainsi que d'autres injustices résultant de l'expérience coloniale, ont suscité des rancœurs et des appréhensions que les hommes politiques ont su exploiter à des fins personnelles. Le SLPP a dirigé le pays jusqu'en 1967 mais, incapable de résoudre la situation politique, a fait appel à l'armée dans l'espoir de conquérir le pouvoir pour la garder ou d'en écarter les adversaires. «Ces manœuvres politiciennes ont été à l'origine d'une succession de coups d'Etat et de contre coup d'Etat qui ont conduit à la prise du pouvoir par l'APC en tant que parti dirigeant»⁴³⁰. Une fois au pouvoir, l'APC s'est employé à asseoir son autorité sur le pays. Il a opéré une restructuration de l'armée en la privant de ses éléments les plus compétents, entraînant une baisse générale de professionnalisme et la disparition progressive de l'éthique militaire. Selon le même auteur, «Les mérites de la compétence ont été sacrifiés sur l'autel du clientélisme et du favoritisme, ce qui suscite des frustrations et sème la graine de la

⁴²⁹ www.ladocumentationfrancaise.fr/.../sierra-leone/effondrement.shtml

⁴³⁰ Jean Batiste RODRIGO, «l'histoire bien sombre de la Sierra-Léone», *Afrique Express*, n°2007, 2000. Cité par Thierno Amadou Ciré DIALLO, *les conflits dans l'espace CEDEAO : cas de la République de Sierra-Léone de 1991 à 2002*, DES, UGLCS, 2008.

subversion, de l'indiscipline et de la corruption au sein de l'armée»⁴³¹. Toutefois, cette effervescence a conduit à la création du RUF en 1982, à l'initiative d'un groupe d'enseignants et d'étudiant du Fourah Bay collège⁴³². Les longues années de règne de l'APC ont eu des conséquences dont les prolongements ont influencé l'insurrection du 23 mars 1991. La marginalisation d'un secteur important composé d'intellectuels, de cadre et des hommes d'affaires a creusé de profonds sillons dans le tissu politique national. La classe politique s'étant discrédité aux yeux des fonctionnaires, les dirigeants de l'armée et des services de sécurité sont devenus un groupe privilégié, avec des puissants intérêts politiques et économiques à défendre⁴³³.

En d'autres termes, en ce qui concerne les causes politico-militaires de la crise, la plupart des commentateurs remontent à l'administration coloniale⁴³⁴. Ils tiennent responsable, le modèle politique laissé en héritage au moment de l'indépendance en 1961. En premier lieu, on pensait que l'accession à l'indépendance avait été arrangée à la hâte en collusion avec une poignée de politiciens de la capitale et des villes de province. Il était entendu que ceux-ci conduisaient les élections alors qu'ils étaient sans formation civique ou politique requise. En outre, les campagnes ont été dans les mains des chefs traditionnels, à charge pour eux de les diriger, d'y établir leurs administrations (administration indigène). On n'avait pas prévu de dispositif économique pour accompagner l'administration indigène. Ces structures parallèles des gouvernements de la Sierra-Leone se sont souvent heurtées dans le conflit d'intérêt, ceci n'a pas contribué à promouvoir l'identité nationale de la démocratie moderne. C'est pendant le régime de Saidou MOMO⁴³⁵ que les rebelles du RUF ont envahi la Sierra-Leone et commencer une guérilla qui devait durer une dizaine d'années. Le motif de l'invasion était selon les rebelles, de chasser du pouvoir le gouvernement corrompu du parti unique, l'APC, de mettre un terme à ses excès et de restaurer une démocratie multipartite en Sierra-Leone. Mais, alors que la guerre traînait en longueur, le RUF abandonna les objectifs préalablement fixés pour tenter de cesser de mettre systématiquement fin à des atrocités dans la population.

Dans les années 1970, la situation économique du pays était catastrophique. Le budget et la balance de paiement ont été constamment excédentaires et la monnaie nationale, le Leone,

⁴³¹ Ade OBISESAN, «Sierra-Léone: les origines de la crise», *le bulletin de l'Ouest-africain*, n°6, 1998, p.12, Voir aussi : www.ladocumentationfrancaise.fr/.../sierra-leone/effondrement.shtml

⁴³² Ade OBISESAN, 1998, Idem.

⁴³³ J D HARGREAVES, *Sierra-Léone : de Stevens à Momo*, Bordeaux-Talence, 1989, p.27.

⁴³⁴ Stephen ELLIS, «Les guerres en Afrique de l'Ouest, le poids de l'histoire», *Afrique contemporaine*, n° 198, 2001, p.11.

⁴³⁵ Saidou MOMO ancien Président Sierra-Léonais dans les années 1990 après Siaka STEVENS.

indexée sur la livre sterling, a été un signe révélateur de la crise économique⁴³⁶. Dans la même période, le Leone a été dévalué et décoché de la livre. Durant les trois années qui ont suivi, le pays commençait à accumuler des déficits de paiement considérable liés au poids de la dette extérieure, provoquant une pénurie de devises, une chute de taux de change, un marché noir florissant et une inflation galopante qui a atteint 80% en 1985, réduisant à néant la valeur de la monnaie. Les augmentations successives du prix du pétrole en 1973 et en 1979 ont lourdement affecté les capacités productives du pays. Ces facteurs suffisaient pour expliquer cette détérioration qui se rencontrait à tous les niveaux de l'économie. La Sierra-Leone a beaucoup misé pour son développement sur son secteur minier (diamant, rutile, bauxite et or) qui alimentait plus de 80 % de ses exportations officielles de 1989 et dont le diamant représentait les deux tiers. La crise en Sierra-Leone a été perçue comme une crise de modernité occasionnée par l'échec des systèmes patrimoniaux d'une succession de gouvernement postcoloniaux. Quoique désenchantement généralisée de la population à l'égard de l'Etat, contre la corruption et du manque de débouchés ne fasse aucun doute, de tels problèmes ailleurs au monde n'ont pas mené à des années de violences perpétrées par des forces dépourvues d'une idéologie de soutien politique ou identité ethnique. Seule la perspective d'avantage économique que présentait l'éclatement de l'ordre public a pu alimenter une violence d'une ampleur comme celle qu'a connue la Sierra-Leone entre 1991 et 2002.

L'économie sierra-léonaise dépendait essentiellement des mines et de l'agriculture. Dans le secteur minier, les mines de diamants et minerais de fer ont produit de gros des revenus d'exploitation. L'économie minière a été un héritage du gouvernement colonial britannique. Dans le cadre d'une politique de privatisation, le gouvernement a ouvert le secteur du diamant à l'exploitation alluvionnaire, mesure qui a bénéficié uniquement aux dignitaires du parti gouvernemental et aux hommes d'affaires étrangers qui disposaient d'un capital considérable à investir. L'enjeu de cette crise n'a probablement pas été la victoire, mais plus tôt, la réalisation de bénéfice provenant d'activités «criminelles» lucratives menées sous le couvert de la guerre⁴³⁷. En fait, le diamant a été le moteur du conflit en Sierra-Leone car, son trafic contribuait à déstabiliser le pays durant des années, dérober son patrimoine et détruire toute une génération d'enfants, précipitant le pays dans l'abîme. Des activités illégales et criminelles se développaient avec en filigrane, une violence récurrente qui s'est étendue à

⁴³⁶ www.ladocumentationfrancaise.fr/.../sierra-leone/effondrement.shtml; Voir aussi : www.universalis.fr/.../4-la-politique-mon...ole-de-l-inflation

⁴³⁷ Thierno Amadou Ciré DIALLO, 2008, Op.cit., p.10.

d'autres pratiques sociales. Les diamants ont permis à d'autres pratiquants d'accumuler illégalement d'immenses fortunes et de consolider leurs positions politiques dans le système de patronage et de clientélisme⁴³⁸. C'est surtout le domaine de l'agriculture qui a pâti de la ruée vers le diamant. L'exode rural vers les champs diamantifères a complètement déstructuré l'agriculture, secteur fondamental de l'économie qui occupait 80% de la population auparavant et qui employait plus de 65% de la population active en 1991.

Le secteur agricole a été principalement consacré aux cultures vivrières, exception faite des pêcheries, des forêts et dans une certaine mesure, de la production de cacao et de café qui ont été contrôlées par des hommes d'affaire étrangers. Les rares devises disponibles ont servi à l'achat des vivres importés, destinés à nourrir une population en pleine croissance démographique. En 2002, le Partenariat Afrique-Canada (PAC) a publié un rapport qui dénonçait comme principaux responsables de la guerre en Sierra-Léone, «Cette tragédie humaine» les diamants, ces petits morceaux de carbone n'ayant aucune valeur intrinsèque en soit, ni aucune valeur de quelque nature que se soit pour les sierra-léonais moyens, outre l'attraction qu'ils exercent sur l'étranger⁴³⁹. Les autorités du pays n'ont exercé pratiquement aucune surveillance sur la circulation internationale des diamants dans les années 1990. Au cours de 1990 par exemple, des milliards de dollars de diamants ont été exportés en Belgique en provenance du Liberia. Or, ce pays ne produisait que très peu de diamants. Les grandes et petites sociétés ont été de connivence en ce qui concerne le blanchiment des diamants volés, bien que les estimations portant sur le «diamant de guerre», extraits et commercialisés par des groupes rebelles aient été chiffrés à différentes périodes entre 4 à 15% du total mondial⁴⁴⁰. Même les pourcentages les plus bas représentaient les sommes considérables quand on sait que le commerce mondial de diamant brut pourrait avoir un caractère «illicite» caractérisé par le vol, l'évasion fiscale et le blanchiment d'argent⁴⁴¹. Etant donné le caractère occulte et non réglementé du commerce international des diamants, il a été très facile pour le RUF et ses bailleurs de fonds libériens de faire entrer dans le commerce légitime, des diamants valant des millions de Dollars et d'en utiliser le produit pour acheter des armes et des drogues pour les jeunes combattants dépravés.

⁴³⁸Lansana GBERIE, «guerre et paix en Sierra Léone : les diamants, la corruption et la filière libanaise», *partenariat Afrique- canada*, Ottawa, 2002. Voir aussi : www.ladocumentationfrancaise.fr/.../sierra-leone/effondrement.shtml

⁴³⁹André PEREZ, «guerre et diamants en Sierra-Léone», *le monde diplomatique*, juin, 2000, Cité par Thierno Amadou Ciré DIALLO, 2008, Ibid.

⁴⁴⁰ André PEREZ, 2000, Idem,

⁴⁴¹ André PEREZ, 2000, Ibid.

Une autre approche consistait à considérer l'effondrement de la Sierra-Leone comme un phénomène résultant de la réaction à la base et non pas de stratégies venues du sommet. Cela explique la rupture des liens entre gouvernants et gouvernés, tout particulièrement à travers la crise d'aliénation des jeunes. Il s'agissait en fait de l'incapacité à incorporer une portion suffisante de la population dans la structure légitimée pour la fourniture des services publics. Dans une vision apocalyptique et d'explosion démographique, Robert KAPLAN parlait «D'une baisse de ressources et de la régression sociale»⁴⁴². Ceci faisait que cette crise a été un cas d'école car, le rôle d'une jeunesse aliénée en Sierra-Leone avait déjà été relevé avec force. L'analyse de Robert relève le souci d'un effet d'ensemble qu'une familiarité avec les réalités locales fut critiquée par Paul RICHARDS⁴⁴³. Celui-ci insistait sur l'absence de phénomène de surpopulation ou de pertes locales très critiques à la montée de la violence. Pour autant, la formation, l'idéologie et l'action d'une jeunesse contestatrice a joué un rôle capital dans l'effondrement de l'Etat en Sierra-Leone. On le remarquait à l'Est où le RUF a lancé ses premières opérations militaires. Les jeunes étaient loin de vivre dans cet environnement social que la vie rurale africaine était censée procurer. Bien au contraire, les années d'exploitation clandestine du diamant avaient conduit à une migration massive vers les zones minières où une population flottante de prospecteurs assurait les assises d'un vaste trafic illicite. Sans gagner beaucoup plus que dans les activités agricoles et en se contentant de survivre dans les conditions primitives d'un univers instable et souvent violent. Ces prospecteurs se trouvaient aussi exclus des circuits «officiels» de la vie politique et sociale qui transitaient par les chefs supérieurs et dont dépendait largement la rente obtenue par les principaux politiciens nationaux.

Dans son analyse, Ibrahim ABDULLAH a mis l'accent sur l'émergence «d'intellectuels aliénés» à Freetown et sur leur rapport avec la sous culture du «jeune prolétaire», en s'appauvrissant et en se radicalisant du fait de la réduction du marché de l'emploi. Socialement, la Sierra-Léone est constituée de treize groupes ethniques dont les Mendé et Temné qui sont disséminées sur la majeure partie du pays. Leur domination a été ressentie dans l'acquisition de terres et de logements, dans les perspectives de l'emploi et de l'éducation, dans la langue et la communication et même dans le domaine de l'évangélisation. La majeure partie des infrastructures ont été généralement centrées dans les régions occupées

⁴⁴²R.D. KAPLAN, «The coming anarchy: how scarcity, crime, over population and descaseare rapidly destroying the social fabric of your planet», *Atlantic monthly*, février 1994.

⁴⁴³Le thème central de son ouvrage est une attaque en règle contre la vision de kaplan sur la sierra Léone.

par ces deux tribus⁴⁴⁴. Ce phénomène de domination sociale exercée par deux tribus et de marginalisation économique des autres tribus a toujours été une source potentielle de désunion et de conflit en Sierra-Leone. Les créos ou créoles sont des descendants des esclaves libérés venus d'Amérique. Leur position sociale de riches et d'intellectuels a créé un complexe de supériorité entre eux et les autochtones exerçant de durs travaux peu rémunérés. Ainsi, ces deux groupes sociaux vécurent ensemble dans l'inégalité et l'injustice jusqu'à l'indépendance du pays. Cependant, aucune amélioration sensible du niveau de vie des populations ne fut enregistrée, ceci a amené les jeunes à devenir instables et destructeurs. Ils ont développé aussi un sentiment d'exclusion et d'alimentation causé par une perte de possibilités à trouver un emploi utile.

La rébellion de Foday SANKOH a été une dissidence bien préparée et très soutenue par ces jeunes. Le soutien que le RUF a bénéficié devait compliquer la crise. Le rôle de la Libye et de son allié Ouest-africain, le Burkina Faso dans la formation et l'équipement du RUF a été démontré sans équivoque. Le voile a été levé sur l'entraînement des futurs cadres du RUF à Benghazi (ville libyenne) et ses environs à partir de 1987. Dans ce groupe figurait Foday SANKOH, un caporal réformé, devenu contestataire politique appelé finalement à devenir le leader du RUF. Pour atteindre cette position de leader, ses connexions libyennes ont compté autant que les liens qu'il a établis ensuite à partir de 1988-1989 avec le futur président libérien, Charles TAYLOR. L'accession à des soutiens extérieurs a constitué un facteur clé de prise et de conservation du pouvoir dans les mouvements africains de guérilla. S'il n'y a pas de preuve d'un entraînement de rebelles sierra-léonais au Burkina-Faso, en revanche, des burkinabés ont figuré dans les troupes du RUF qui attaquèrent le territoire de la Sierra-Léone à partir du Libéria en mars 1991⁴⁴⁵. Aussi, ce n'est qu'à partir du territoire libérien que le mouvement rebelle sierra-léonais a pu disposer d'une frontière derrière laquelle il était possible de lancer une attaque contre le pays. Cette possibilité de se protéger de toute contre-offensive par une frontière avec la complicité d'un Etat voisin a été déterminante pour la plupart des mouvements insurrectionnels africains.

L'assaut de Charles TAYLOR contre le régime libérien de Samuel DOE ne fut lui-même rendu possible qu'après une tentative avortée à partir de la Sierra-Leone, grâce à la possibilité d'agir de part et d'autre de la frontière avec la Côte d'Ivoire. TAYLOR a été consentant pour

⁴⁴⁴Thierno Amadou Ciré DIALLO, 2008, Op.cit. Voir aussi : www.ladocumentationfrancaise.fr/.../sierra-leone/effondrement.shtml

⁴⁴⁵Thierno Amadou Ciré DIALLO, 2008, Op.cit. Voir aussi : www.ladocumentationfrancaise.fr/.../sierra-leone/effondrement.shtml

étendre la guerre en Sierra-Leone du fait que le régime Momo s'était engagé d'une manière déterminante au sein de l'ECOMOG. Cette force, en dépit de son statut officiel de «maintien de la paix», prit rapidement un caractère de corps expéditionnaire dirigé par le Nigeria pour soutenir d'abord Samuel DOE, puis à la chute de celui-ci, le gouvernement intérimaire d'Amos SAWYER. Sa mission effective a été d'empêcher TAYLOR de prendre Monrovia. C'est pourquoi l'une des factions armées libériennes a été soutenue par l'ECOMOG, comme contre poids au NPFL et l'ULIMO.

2-Les étapes de la crise dans la région du fleuve Mano.

Le déclenchement de la guerre civile au Liberia voisin a attisé les cendres de la crise qui couvait en Sierra-Leone en 1991. Les intellectuels qui ont fondé le RUF ont tissé les liens avec les dirigeants du NPFL, à l'époque où ils suivaient leur formation. Il est probable que les deux groupes aient eu au départ un objectif commun mais, à un moment donné, le NPFL pour des raisons citées plus haut, a semé la division dans les rangs du RUF. Il a favorisé la montée en puissance de Foday SANKOH, un caporal sans instruction aux dépens des intellectuels qui ont créé l'organisation. SANKOH a même occupé un certain temps, les fonctions de commandant de bataillon chargé de la «Strike Force» (force de frappe) du NPFL au Liberia. Toutes les opérations du RUF en Sierra-Leone ont été organisées, financées et soutenues par le NPFL. C'est ainsi que le 23 mars 1991, un groupe de cent combattants (sur tout des étudiants d'Université), des combattants libériens du NPFL de Charles TAYLOR et quelques mercenaires du Burkina Faso ont attaqué la Sierra-Leone à Bamaru (Kailahun district) et à pujehum district, par le pont sur la rivière Mano, reliant le Liberia à la Sierra Leone, c'est le début de la guerre sierra-léonaise⁴⁴⁶. Foday SANKOH affirmait mener les combats à la tête du RUF, mouvement rebelle jusque-là inconnu de la plupart des sierra-léonais. Ce mouvement a fait à ses débuts la guerre aux fermiers des villages pour le contrôle des zones de production de diamants. Faute de force d'intervention de l'UFM, le Nigeria et la Guinée ont envoyé des troupes en Sierra-Leone pour lutter contre les rebelles qui ont décapité soixante personnes à l'Est et contrôlé des villages. Les attaques repoussées ont été qualifiées de brigandage par les autorités de la Sierra-Leone.

Un coup d'Etat est survenu en 1992 et la nouvelle junta militaire qu'on avait à peine à distinguer des rebelles compte tenu de ses activités de saccage, a permis l'escalade de la

⁴⁴⁶ www.ladocumentationfrancaise.fr/.../sierra-leone/effondrement.shtml

guerre. Une soixantaine de soldats conduits par le capitaine Valentine Melvin STRASSER, commandant de l'Eastern province est venu du front, protester dans les rues de Freetown contre leur condition de vie notamment, le manque d'armes, de munitions et de nourriture. Ils ont réclamé aussi le paiement de sept mois d'arriérés de leur solde et se sont emparés de la radio nationale. Ceci n'était au départ qu'une simple protestation qui est devenu rapidement un véritable coup d'Etat, faisant une quarantaine de morts. Après la prise du palais présidentiel, Joseph Saidou MOMO, président en exercice, s'est enfui en Guinée après sept ans de pouvoir⁴⁴⁷. La population sierra-léonaise a accueilli dans la liesse le coup d'Etat, d'autant que le régime MOMO incarnait les défauts du système Stevens. Le capitaine Stresser présente alors son «Conseil Provisoire National du Gouvernement» (NPRC) en mettant l'accent sur la reconstruction nationale, la nécessité de réformes économiques et promettre l'établissement d'une démocratie pluraliste dans les meilleurs délais. Les jeunes officiers ont insisté sur le sens civique et le respect de l'autorité en promettant de combattre la corruption et le trafic de devise et de diamants. En mettant en application ces principes, ils ont entamé des négociations avec le F.M.I et la Banque Mondiale. D'autant qu'avant le coup d'Etat, une aide américaine de 50 Millions de Dollars était attendue. La junte militaire a déjoué une tentative de putsch dont la conséquence a été l'exécution de vingt six personnes. Ce putsch manqué illustre la fragilité du nouveau pouvoir, l'exécution hâtive des auteurs présumés n'étant pas non plus de nature à lui assurer le soutien dont il avait besoin. Le NPRC, dès sa prise de pouvoir s'est révélé avoir les mêmes défauts que ceux de l'ancien gouvernement MOMO.

Un Conseil Suprême de l'Etat (SCS) a été chargé d'élaborer un calendrier pour le retour des civils au pouvoir. En janvier 1993, le gouvernement a lancé une offensive contre les rebelles qui entraînaient une série de reconquête de secteurs par les autorités, le secteur des mines de diamant notamment de Koindu. Au mois de mars, le gouvernement, aidé par des membres de l'ULIMO libérien, anciens supporters de l'ex président libérien Samuel DOE, ont attaqué les rebelles depuis la Sierra-Leone. Ils ont repris le pont stratégique de la ville de Bo mais, le RUF a été aidé par le NPFL de Charles TAYLOR pour reprendre ses activités et mener une campagne très brutale tout en exploitant le mécontentement des acteurs ruraux. Le RUF ne contrôlait plus que la région de Kailahun mais en mai, il reprend la ville de Baiwala

⁴⁴⁷ Amadu SESSAY, *succession politique en Sierra-Léone : de Siaka Stevens à Stresser, les figures du politique en Afrique*, Paris, Karthala, 1999. Voir aussi : www.ladocumentationfrancaise.fr/.../sierra-leone/effondrement.shtml

dans la région de Kailahun. En 1994, le gouvernement a mené une campagne de recrutement pour l'armée auprès des jeunes des milieux défavorisés. La guerre s'est intensifiée car, les rebelles du RUF se sont joints aux anciens militaires pour attaquer dans le Sud et à l'Est depuis le Nord⁴⁴⁸. En 1995, le RUF s'est approché de la capitale et le gouvernement a fait appel d'abord à des Gurkhas (népalais) de l'armée britannique qui s'avèrent inefficaces puis, à des mercenaires de la Société Exécutif Outcomes, société militaire privée dont la plus part des membres sont Sud-africains. Ainsi, la SEO a formé une armée qui a repoussé le RUF près de la capitale. En janvier 1996, il a repris la mine Sierra-Rutile après qu'elle eut été pillée par un contingent de l'armée dirigé par Johnny Paul KOUROUMAH. Avec les troupes nigérianes présentes, la société a combattu le RUF dans les Kangari Hills et Foday SANKOH en difficulté, a demandé des négociations.

En 1997, le Brigadier Général Julius Maada BIO a «démis» le capitaine STRESSER, pris le pouvoir et STRESSER s'est réfugié en Guinée⁴⁴⁹. Le Général a été investi chef de l'Etat le 17 janvier. Aussitôt, il a annoncé la constitution d'un nouveau gouvernement. Une certaine agitation a lieu car, Maada BIO a été suspecté du fait que sa sœur Agnès Deen JALLOH était un responsable du RUF. La pression exercée de l'intérieur et de l'extérieur sur le nouveau régime ainsi que les difficultés économiques allaient créer des conditions favorables à l'organisation d'élections législatives et présidentielles contre lesquelles les dirigeants du RUF étaient farouchement opposés. Du 26 au 27 février, c'est la victoire du SLPP aux élections législatives (sur les seize partis qui y participèrent, 6 entrèrent au parlement). Le 15 mars, au deuxième tour du scrutin présidentiel, Ahmed Tejan KABBAH, candidat du Sierra-Leone People Party (SLPP), a été élu avec 59,5% des voix en dépit de violences parfois massives et d'une intimidation des électeurs. Le Commonwealth et les donateurs internationaux jugèrent les élections «libres et équitables». KABBAH a formé un gouvernement civil démocratiquement élu qui a entamé des négociations avec le RUF⁴⁵⁰. Mais, le gouvernement a été critiqué pour le poids grandissant qu'il donnait aux Kamajors, chargés de la sécurité présidentielle. Les forces armées nationales ont été les plus critiques du fait de la réduction de leur importance. KABBAH se trouvait ainsi confronté au

⁴⁴⁸ Prosper DORE, «Sierra-Léone, rebelles contre mercenaires...Gurkhas, Exécutif Outcomes », *le lynx*, n°174, 17 juillet 1995, p.12. Voir aussi Prosper DORE, «Sierra-Léone, Foday Sankoh cartonne !», *Journal le lynx*, n°134 du 10 octobre 1994, p.8.

⁴⁴⁹ Souleymane DIALLO, «Sierra Léone, un séjour plein de stress», *journal le lynx*, n°210 du 25 mars 1996, p.12.

⁴⁵⁰ Daniel SERGE, «La Sierra-Léone: élections sous tension, mais élections quand même ! », *Journal le lynx*, n°208, 11 mars 1996, p.13.

mécontentement de certains «grands» qui craignaient de perdre leur influence et le contrôle qu'ils exerçaient sur les ressources économiques. Il s'agissait surtout des élites politiques originaires du Nord du pays. Leur ascension avait été favorisée par le régime de l'APC, particulièrement sous le Président MOMO. Ils craignaient aussi que le retour au pouvoir du SLPP ne nuise à leurs intérêts. Dans le groupe des mécontents figuraient également certains leaders de l'APC qui, au cours des vingt quatre années pendant lesquelles avaient monopolisé et accumulé des richesses et des privilèges.

Les grands chefs de l'armée et des services de sécurité qui s'étaient constitués de puissants intérêts économiques sous le régime de l'APC nourrissaient également des appréhensions à l'égard du nouveau régime. Le nouveau gouvernement a lancé une grande campagne de réconciliation nationale. Malheureusement, les réformes économiques introduites afin d'assainir l'économie du pays ont été de nature à nuire aux intérêts de ces groupes d'influence. Les réformes engagées par le nouveau régime ont été soutenues par le F.M.I, conduisant à une restructuration de la fonction publique, à la suppression des subventions et au renforcement de la fiscalité. Ces mesures ont entraîné des pertes d'emploi, la hausse des prix et la baisse de niveau de vie des couches défavorisées de la population. Ceci a valu au gouvernement des critiques virulentes de la part de l'opposition, des opérateurs économiques et des médias. Des campagnes de désinformation ont été montées contre le régime, tandis que toutes sortes de rumeurs circulaient dans les casernes. Des rumeurs persistantes ont fait état du coût exorbitant payé par le gouvernement pour les services d'Exécutive Outcomes et des trafics auxquels se livraient ses personnels dans les secteurs miniers⁴⁵¹. Un accord de paix a été signé à Abidjan entre le gouvernement de la Sierra-Leone et le Front Révolutionnaires Uni. L'accord prévoyait le départ d'Exécutive Outcomes pour mais, sa filiale Lifeguard renouvelait le contrat avec plusieurs compagnies minières dont elle assurait la sécurité. L'Exécutive Outcomes s'est retiré formellement et le Nigeria a installé deux bataillons à Freetown. Une crise interne est montée au sein du RUF entre civils et militaires d'un côté, le gouvernement et les rebelles de l'autre, faisant une quarantaine de rebelles tués dans des accrochages dans le district Moyamba (100 km à l'Est de Freetown).

Les autorités prirent la malheureuse décision de réduire les dotations en vivres des troupes. Pour beaucoup de soldats ulcérés, c'est la goutte qui a débordé le vase. Il ne leur restait plus qu'à se trouver un chef pour déclencher la révolte contre le nouveau régime. Ce

⁴⁵¹ Laurence MAZURE, «lucrative reconversion des mercenaires sud africains», *le monde diplomatique*, Octobre 1996.

chef a été la personne de sergent chef Abu SANKOH (Zagallo) qui dirigea la mutinerie⁴⁵². Ce soulèvement allait porter au pouvoir l'AFRC dont le leader était le Major Johnny Paul KOUROUMAH. Une année à peine après que la Sierra-Leone eut entamé une transition quelque peu fragile, le pays a de nouveau plongé dans la guerre civile. De milliers de sierra-léonais ont été de nouveau obligés de tout abandonner et de quitter leur pays en raison du Coup d'Etat du 25 mai. C'est le début de la seconde phase de la crise. Les ressortissants étrangers notamment américains, sont évacués du pays. Le pays est paralysé par la grève et les pillages et le gouvernement a suspendu la constitution. Le coup d'Etat inaugurerait une période de violations massives des droits de l'homme et de répressions politiques par le gouvernement. Le gouvernement (la junte au pouvoir) a annoncé la fermeture des frontières et l'interdiction de survoler le pays. Il a annoncé aussi la possibilité que Freetown soit envahie par les troupes étrangères à la suite de l'implantation par le Nigeria de centaines d'hommes de l'ECOMOG dans la capitale, des appels à la restauration du président renversé ont été lancés. Le chef de rébellion Foday SANKOH soutenait le putsch et d'anciens rebelles ont été nommés dans le gouvernement, leur chef a été nommé vice-président. Foday SANKOH a appelé ses troupes à cesser le combat et à obéir au nouveau régime.

Les soldats de l'ECOMOG ont attaqué les positions de la junte à Freetown⁴⁵³ mais, ils ont été appuyés dans le pays et rapidement, les Kamajors (milice autodéfense) se sont joints à l'ECOMOG. Les combats alternaient avec les phases de négociations, visant à faire quitter la junte au pouvoir. D'intenses incompréhensions opposaient les Kamajors à l'armée régulière dans le Sud-est de Freetown. Un nouveau front a été aussi constitué au tour de la ville de Bo, sous le contrôle des Kamajors depuis 1996. Freetown fut le théâtre d'importants combats entre l'armée régulière alliée aux rebelles et Kamakors alliés à l'ECOMOG. Le nouveau chef de l'Etat a annoncé qu'il restera au pouvoir jusqu'en 2001. Mais le 30 août, la CEDEAO s'est prononcé pour un embargo contre la junte sierra-léonaise. La résolution 1132 du Conseil de Sécurité de l'ONU a été votée et adoptée⁴⁵⁴. Cette résolution imposait à la junte, un embargo sur les armes et le pétrole⁴⁵⁵. Un accord a été conclu à Conakry entre la junte, le RUF et la CEDEAO. Cet accord prévoyait le retour au pouvoir du président KABBAH. Les rebelles et

⁴⁵²Ade OBISESAN, «Sierra-Léone: les origines de la crise», *le Bulletin de l'Ouest africain*, n°6, Octobre 1998, p.13.

⁴⁵³Djamchid MONTAZ, *la délégation par le conseil de l'exécution de ses sanctions coercitives aux organisations régionales*, annuaire français de droit international, 1997, p.105.

⁴⁵⁴Résolution est disponible sur le site <http://www.un.org.french.document.secrets.htm>

⁴⁵⁵Au paragraphe 8 de la résolution 1132 du 8 octobre 1997, il est indiqué que le conseil de sécurité, en vertu du chapitre VIII de la charte des Nations Unies, autorise la CEDEAO et le gouvernement de la Sierra-Léone à fournir le pétrole ; les produits pétroliers, d'armements et de matériels connexe de tous types.

la junte ont réagi en organisant des persécutions à Kenema, la ville se trouvant sous le contrôle du RUF et en particulier de SAM Bockarie alias Mosquito. Plusieurs notables ont été arrêtés et torturés alors que les combats avec les Kamajors faisaient rage dans les environs. Les Kamajors et l'armée régulière s'affrontaient dans l'Est du pays (ville de Tongo). L'AFRC évincée du pouvoir par l'ECOMOG, annonçait qu'il contrôlait Freetown et la plus part du territoire de la Sierra-Leone. L'AFRC et le RUF ont engagé une campagne de terreur appelée «plus un être vivant» (opération no living thing).

Depuis, des massacres ont été commis lors de la retraite des rebelles vers l'Est dans les villes de Bo, Kenema, Koidu, (villes presque entièrement détruites) puis à Makeni⁴⁵⁶. L'ECOMOG a pris le contrôle de la ville de Makeni et a proclamé que son prochain objectif était Kabala. Au même moment, Africa Confidential a publié un rapport détaillant l'accord fait entre la société de sécurité basée à Londres (sandline) ayant des liens avec le Foreign Office, le président KABBAH et les forces nigérianes de l'ECOMOG pour renverser la junte⁴⁵⁷. Ainsi, l'ONU a annulé les sanctions contre la Sierra-Leone mais, a maintenu l'embargo sur les armes et les munitions et le président démocratiquement élu (Ahmed Tijan KABBAH) est rentré dans son pays, escorté par l'armée guinéenne. Il a décrété l'Etat d'urgence en interdisant le port des armes, des munitions, des explosifs ou des uniformes de l'armée ou de la police. Les stockages d'aliments de base et de produits pétroliers ont été considérés comme des crimes passibles d'amendes et d'emprisonnement. Le gouvernement a gelé les avoirs bancaires et les propriétés acquises illégalement par la junte et ses partisans. Le 20 mars, un gouvernement restreint a été formé et les troupes de l'ECOMOG ont poursuivi leur offensive contre les rebelles alliés à l'ancienne armée régulière considérée comme officiellement dissoute, les Kamajor étaient appelés à les remplacer.

Les troupes de l'ECOMOG sont entrés à Kono (250 Km de Freetown). Les soldats de l'ex junte ont exécuté 18 jeunes gens qui refusaient d'être enrôlés dans leurs troupes en déroute à Kayima (comté de Samdoh). La normalisation de la situation a été engagée à Freetown, les banques et les écoles ont rouvert leur porte alors qu'elles étaient pour la plupart fermées depuis le coup d'Etat du 25 mai en signe de protestation. Mais, les combats continuaient ainsi que les massacres dans le district de Kono notamment, la ville de Koindu, dans les villages de la région puis vers l'Ouest et le Nord. Les villages du district de

⁴⁵⁶ Amnesty international, Sierra-Leone: la population civile victime d'atrocités tout le long de l'année 1998, novembre 1999.

⁴⁵⁷ Funni OIONISAKIN, «reinventing peace keeping in Africa: conceptual and legal issues» in *ECOMOG operations, la Haye*, Kluwer Law international, 2000, p. 246.

Koinadougou ont été la cible de massacres et de destructions. Mais, le président a déclaré que 90% du territoire étaient «libérés» par l'ECOMOG. Les combats se poursuivaient pendant cette période dans l'Est du pays (au tour de Kono) où les rebelles et soldats de la junte ont pratiqué les amputations. Des soldats de l'ex-junte et des rebelles du RUF ont été brûlés vifs par des jeunes dans la ville de Kabala, Dankawalie et Dagolia.

La résolution 1162 a été adaptée par le Conseil de Sécurité de l'ONU⁴⁵⁸, autorisant le déploiement en Sierra-Leone d'un groupe de liaison militaire des Nations Unies et de conseillers pour les questions de sécurité. Le président de ce Conseil de Sécurité de l'ONU a condamné les atrocités commises par le RUF et l'AFRC et jugeait préoccupantes les informations selon lesquelles, ces mouvements seraient soutenus par d'autres gouvernements. Malgré tout, les combats se sont poursuivis dans l'Est du pays mais, de nombreuses informations sur les attaques menées dans le Nord du pays permettaient de se rendre compte que l'ECOMOG ne parvenait pas à jouer un rôle suffisant sur les environs des villes importantes, les villages et secteurs ruraux. La guérilla se poursuivait entre les rebelles du RUF et le contingent de l'ECOMOG, prenant des formes encore plus atroces car, les combats se sont déplacés vers le Nord et les victimes ont été des civils. Le Conseil de Sécurité de l'ONU a voté et adopté une autre résolution (1171), levant l'embargo sur les armes, imposé au gouvernement de la Sierra-Léone mais, interdisait la vente d'armes et de matériaux connexes aux forces gouvernementales. Il a établi une nouvelle opération, la Mission d'Observation des Nations Unies en Sierra Léone (MONUSIL, résolution 1181). Sous sa pression, Foday SANKOH a été remis par le gouvernement nigérian aux autorités de la Sierra-Léone. Il a été déféré à la justice où il a été condamné à mort.

En signe de protestation, les rebelles ont attaqué Kabala. C'est ainsi que les Nations Unies ont tenu une conférence spéciale sur la Sierra-Léone, alors que des massacres et mutilations ont été effectués par les rebelles dans les villages de la zone de Gbinti, district de Loko, puis aux environs de Kabala et de Kenema. Le programme de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR) a été officiellement lancé au camp de Lungu. Mais face à la condamnation de 16 civils pour trahison, des attaques de rebelles se sont multipliés dans le district de Kambia. Ils attaquaient la ville de Mange (Port Loko) et détruisaient des habitations. La cour martiale a condamné 34 militaires et 24 des 34 soldats ont été exécutés et

⁴⁵⁸ Marie José Domestici MET, «La Sierra-Leone», in *les Nations Unies et les sanctions : quelle efficacité ?*, colloque d'Aix en Provence des 10 et 11 décembre 1999, Paris, Pedone, 2000, p.137.

10 ont vu leur peine commuée en détention à perpétuité par le président Tidjane KABBAH. Le président expliquait à la radio les motifs particuliers des condamnations et a lancé un appel aux rebelles de l'AFRC et du RUF, réitérant l'offre d'amnistie. Mais, 11 civils ont été condamnés à mort pour leur implication dans le coup d'Etat de mai 1997 et l'annonce de la condamnation à mort de Foday SANKOH pour trahison est tombée. Pour protester contre cette décision, des civils du village d'Alkikalia ont été massacrés et amputés par les rebelles. La série de condamnation touchait aussi 15 civils dont l'ancien président Joseph MOMO, condamné à deux fois 5 ans de détention pour trois autres délits.

Cependant, les combats continuaient à faire rage dans le Nord et le Nord-est. Les rebelles étaient à 30 km de Freetown quand le leader rebelle et ancien premier ministre de la junte Solomon MUSA fut tué dans les combats. Mais, ils ont occupé une partie de Freetown et y commettre des atrocités. Le 18 janvier 1999, ils ont attaqué la prison de Freetown, Pademba Road, au cours de laquelle l'ancien président Joseph MOMO a été enlevé. Ils ont attaqué par la suite l'hôpital Psychiatrique de Kissy, où ils ont exécuté 16 hommes et 6 femmes. Le Comité International de la Croix Rouge (ICRC) a quitté le pays après que le gouvernement sierra-léonais l'ait accusé de fournir des équipements de communication aux rebelles. L'équipe n'est revenue qu'au mois de mai. Les rebelles ont attaqué l'église Brother Hood of the Cross and Star à Wellington où 12 personnes dont 3 enfants au moins ont été exécutées. Le RUF a massacré à la mosquée de Rogbalan à Kissy, où s'étaient réfugiés des musulmans et des chrétiens, 66 personnes y ont été tuées⁴⁵⁹. Puis, l'ECOMOG a annoncé avoir repoussé les rebelles à l'Est de Freetown et repris la ville de Lunsar au RUF. Alors que 130 des 170 policiers de la ville avaient été exécutés par les rebelles, l'ECOMOG repris Port Loko, Kambia, Waterloo, la ville diamantifère de Segweme, puis celle de Moyemba, capitale des mines de bauxite et de titanium. Des combats ont eu lieu autour de la ville diamantifère de tongofield. Mais les civils de l'Est manquaient de nourriture et de médicaments notamment, autour de Bo et de Kenema.

Le Secrétaire Général des Nations Unies Koffi ANNAN a condamné les meurtres inhumains, les mutilations et autres crimes commis sur les civils par les rebelles durant leur occupation de Freetown. Suite à cela, Foday SANKOH est parti au Togo pour rencontrer les dirigeants du RUF et un accord de cessez-le-feu a été signé. Entre temps, l'ECOMOG a repris la ville de Songo mais, avant d'évacuer cette ville, les rebelles ont tué au moins 100 civils à

⁴⁵⁹Humans Right Watch, getting away with murder, mutilation and rape, 1999.

coups de machette ou brûler vifs⁴⁶⁰. Dans son rapport au Conseil de Sécurité des Nations Unies, Koffi ANNAN détaillait «Le nombre croissant d'atrocités commises contre les civils par les rebelles notamment, dans les villes de Missiaka et Port de Loko»⁴⁶¹. Le 7 juillet 1999, le gouvernement sierra-léonais et le RUF ont signé un accord de paix à Lomé (Togo). Le document prévoyait l'entrée du RUF en qualité de parti politique au gouvernement et accordait à son chef Foday SANKOH, gracié par le président, un poste équivalent à celui de vice-président. Les rebelles se sont engagés à déposer les armes et une amnistie générale a été accordée aux combattants du RUF. Mais, l'ONU a exprimé des réserves sur ce point estimant que l'amnistie et le pardon ne devraient pas s'appliquer aux crimes internationaux de génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et autres sévères violations des droits humanitaires internationales. Le document accordant l'amnistie créait aussi une Commission de Gestion des Ressources Stratégiques pour permettre au gouvernement d'effectuer un contrôle réel sur l'exploitation de l'or, du diamant et d'autres gisements au profit du peuple de sierra-léonais. Une commission des droits de l'homme quasi-judiciaire a été créée ainsi qu'une Commission de Vérité et Réconciliation pour permettre de traiter des problèmes d'impunité, de casser le cycle de la violence et de fournir aux victimes et aux bourreaux, un forum pour s'exprimer. Cet accord a été adopté par le parlement mais, il a été suivi d'une importante polémique à propos de l'amnistie⁴⁶².

Les ONG estimaient inadmissible, une amnistie pour des crimes tels que ceux qui ont été commis par les rebelles sierra-léonais. Nombreux de représentants témoignaient que ce qu'ils ont vu en Sierra-Léone notamment, les bébés délibérément amputés, dépassait en horreur tout ce qu'ils ont pu voir dans leur carrière⁴⁶³. De plus, l'entrée à Freetown de centaines d'anciens rebelles, même désarmés, a provoqué la panique dans la capitale. Le gouvernement a annoncé qu'il commençait à désarmer les rebelles, les militaires et les formations de chasseurs. L'ordre a été donné aux formations de chasseurs de se dissoudre. Le gouvernement a pardonné par la suite 98 anciens ministres et fonctionnaires emprisonnés en 1998 pour leur collaboration avec la junte militaire. Ce pardon incluait aussi l'ancien président Joseph MOMO. Mais, des anciens soldats de l'AFRL ont capturé 35 otages exigeant la libération de leur chef Johnny

⁴⁶⁰ Amnesty international, Sierra-Léone: recommandations au groupe de contact international sur la Sierra-Léone, mai 1999.

⁴⁶¹ Accords de paix entre le gouvernement de la Sierra-Léone et le RUF, Lomé le 7 juin 1999, in AJICL, Octobre 1999, Togo 11, n°3, p.610.

⁴⁶² International Crisis group, Sierra-Léone Elones Truth and Reconciliation Commission : a frest strat?, 2002.

⁴⁶³ Les mutilations visaient femmes et enfants, aussi les hommes de quelques âges que ce soit.

Paul KOROMAH qui, d'après eux, était prisonnier d'une faction rebelle et se plaignait d'être exclus du processus de paix. Parmi les otages figuraient aussi des missionnaires, observateurs de l'ONU et des observateurs britanniques. Les ex-AFRL ont libéré ces otages ainsi que 200 femmes et des enfants prisonniers.

Mais, d'autres enlèvements de 6 employés occidentaux d'organisation humanitaires ont été signalés dans une région de combats au Nord-est du pays. Les ravisseurs faisant partie du même groupe que lors de l'enlèvement précédent, se réclamaient des forces conjointes pour la libération du Liberia (JFLL). Ainsi, sur décision de Charles TAYLOR, président du Liberia, la frontière libérienne avec la Sierra-Léone a été fermée, mais elle a été ouverte le 11 octobre. Malgré cette fermeture et l'instauration du couvre-feu le 19 août, le Conseil de Sécurité a autorisé le triplement des effectifs de la Mission des Nations Unies. Au même moment, l'ancien Ministre de l'Agriculture Dr Harry WILL a été inculpé de détournement de fonds et, des rebelles ont attaqué des véhicules commerciaux et des camions sur la route de Port Loko-Masiaka et Freetown-Masiaka. L'organisation «comité to protect journalists» a dénoncé aussi des attaques contre la presse à Freetown notamment, celle de l'éditeur de «l'indépendant observer», Jonathan LIEGH par l'ECOMOG et celle de l'éditeur de «Fordi People», par trois commandants du RUF. L'ancien président Joseph MOMO a été aussi capturé par le RUF. Le 30 août, deux commandants du RUF ont été enlevés par un groupe de rebelle se réclamant des JFLL. Ils demandaient d'être réintégrés dans l'armée et d'avoir leur participation au partage du pouvoir dans le cadre des accords de Lomé. C'est dans ce contexte que la police et l'ECOMOG ont joint leurs forces pour combattre l'augmentation des vols à main armée dans la capitale, estimée à 10 par semaine. Les agresseurs, généralement en tenue militaire, attaquaient des résidences et des bureaux notamment, dans les quartiers.

Le 7 septembre, les JFLL ont pu libérer des membres du RUF et de l'AFRC. Le 14 septembre, les Kamajors et les rebelles se sont affrontés dans le district de Kenema, après que les rebelles aient attaqué plusieurs villes. Les Kamajors et l'armée libérienne se sont affrontés aussi à la frontière. Les rebelles de l'AFRC ont saisi des munitions et des armes de l'ECOMOG. D'autres soulèvements ont eu lieu le 22 septembre, lors d'une manifestation organisée par les enseignants qui réclamaient le paiement des salaires dus depuis 7 mois ou plus. C'est dans cette ambiance que Foday SANKOH et Johnny Paul KOROMAH sont rentrés en Sierra-Léone. La porte parole de l'ECOMOG accusait les rebelles de violer le

cessez-le-feu en perpétrant des attaques et des vols contre les civils⁴⁶⁴. Des rebelles du RUF et de l'AFRC ont croisé le fer à Makeni, environ 500 soldats du RUF sont arrivés dans la ville et celle-ci a été tenue par le RUF. Le Programme de Désarmement, Démobilisation, Réintégration (DDR) a été officiellement lancé au cours d'une cérémonie visant 45 000 combattants dans le pays. Le Conseil de Sécurité des Nations Unies a voté à l'unanimité la création de l'United Nations Mission en Sierra-Léone (UNAMSIL), force qui remplaçait l'UNOMSIL et devrait superviser la démobilisation et le désarmement⁴⁶⁵. Foday SANKOH et Johnny Paul KOROMAH ont été nommés à la tête des commissions prévues pour eux dans l'accord de Lomé, la «commission for the management of strategic resources national reconstruction and development (CMRRD) pour le premier, avec rang de vice-président, et la «commission for consolidation of the peace» pour le second. Ces nominations ont pris effet à la date de leur retour en Sierra-Léone. Mais, cette faveur n'a pas empêché des affrontements entre le RUF et l'AFRC à Makeni et Lunsar. De nombreux civils ont dû fuir encore mais, ils ont pris fin au moment où un cabinet incorporant des membres du RUF et de l'AFRC a été formé. Ainsi, le 4 novembre marquait le démarrage réel du programme (DDR). L'ancien président Joseph MOMO a été ramené à Freetown après avoir été libéré par le RUF. Il a inscrit son mouvement «Revolutionary² United front party (RUF²)» à la commission électorale en tant que parti politique. Depuis, l'ONU estimait qu'il fallait accélérer ce programme DDR, puisque, seuls 10% des 45 000 combattants se sont présentés dans les camps de collecte d'armes⁴⁶⁶.

C'est pourquoi, l'ECOMOG a renforcé sa présence à Port Loko et a imposé un couvre feu à partir de 20 heures. De nombreux rebelles du RUF étaient encore dans la ville où ils harcelaient les civils. Pendant ce temps, un comité de révision constitutionnelle a été mise en place à Freetown. La date du 15 décembre devait marquer la fin du programme DDR mais, les objectifs n'ont pas été remplis⁴⁶⁷. Le comité sierra-léonais pour les droits de l'homme (SLHRC) a indiqué que le nombre d'enlèvements a été encore supérieur au nombre de libérations. D'après les derniers chiffres publiés par le Comité National pour le Désarmement, la Démobilisation et la Réintégration (NCDDR), «Environ 10 000 anciens combattants ont été enregistrés et un tiers des armes rendues (1889 du RUF, 2900 de l'A.F.R.C, 3804 anciens

⁴⁶⁴Elisabeth BLUNT, *paix fragile en sierra-Léone*, le Monde Diplomatique, décembre 1999.

⁴⁶⁵Le Paragraphe 11 de la résolution 1270 stipule que la MONUSIL reprend les principales composantes civiles et militaires.

⁴⁶⁶Elisabeth BLUNT, 1999, Ibid.

⁴⁶⁷Robin HUGHES, *Sierra-Léone disarmament ends* Jane's defence weekly, 23 janvier 2002, p. 15.

soldats loyalistes, 560 membres des Kamajors)»⁴⁶⁸. Désormais, les forces de l'ONU ont eu pour mission de désarmer les combattants restants par la force. C'est ainsi que les anciens combattants du RUF ont rouvert des routes dans l'Est du pays. La route menant de Kenema à Koindu a notamment été officiellement ouverte. Un bataillon de casques bleus (kenyans) est arrivé à Makeni et patrouillait dans le secteur.

Par ailleurs, de nombreux incidents ont eu lieu dans les camps de DDR. Une centaine d'anciens combattants ont tenté d'attaquer le bureau de la MUNISIL à Port Loko et un officier nigérian a été attaqué à Lungi. Le paiement de plusieurs allocations de 150 Dollars aurait momentanément calmé la situation. Mais, la ville de Kambia a été toujours instable et Kailahun ainsi que la ville diamantifère de Kono ont été toujours inaccessibles aux agences humanitaires. Le parlement sierra-léonais a voté une loi qui prévoyait la création d'un bureau anti-corruption chargé d'enquêter sur les cas qui lui ont été signalés. En plus, il a adopté la loi instaurant «la commission vérité et réconciliation», prévue dans les accords de paix pour examiner les atrocités commises entre 1991 et 1999. Plus de 8000 hommes des forces de maintien de la paix des Nations Unies (MINUSIL) ont été déployés dans le pays pour superviser l'application des accords de Lomé. Aussi, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a décidé le renforcement des effectifs de l'ONU en le portant de 6000 à 11000 hommes⁴⁶⁹. Mais, le RUF continuait de contrôler le Nord et l'Est et seule un tiers des combattants ont été désarmés et démobilisés. C'est le début d'une flambée de violence sur l'initiative du RUF, destinée, semble-t-il à empêcher le déploiement de l'ONU dans les zones diamantifères. Des soldats kenyans de la MINISIL ont été tués par le RUF et 500 observateurs militaires de l'ONU ont été enlevés par le RUF dans les localités de Makeni, Magburaka et Kailahun⁴⁷⁰. Les soldats de l'ONU ont encerclé le domicile de Foday SANKOH à Freetown et, à l'issue d'une manifestation civile devant son domicile, Foday SANKOH a disparu.

Les membres du RUF qui gardaient sa résidence ont tiré sur les manifestants faisant plusieurs morts. C'est pourquoi, l'ONU a décidé le déploiement de 3000 hommes supplémentaires aux 8500 déjà présents. Ce déploiement des soldats, principalement des britanniques, était destiné à évacuer leurs ressortissants occidentaux. Ceci a permis également à sécuriser l'aéroport de Lungi. Très rapidement, avec 800 parachutistes déployés dans la

⁴⁶⁸Robin HUGHES, 2002, *Idem*, p. 15.

⁴⁶⁹Peyro Liopis ANA, *la sierra-léone ou le renouveau des opérations de paix*, actualité et droit international, Février, 2001.

⁴⁷⁰Il ne s'agit pas de la première prise d'otage par le RUF. En 1999, des membres de la MONUSIL et de l'ECOMOG avaient subi le même sort.

capitale au départ, l'intervention britannique a pris beaucoup d'ampleur et a pu jouer un rôle déterminant. Des instructeurs britanniques se sont joints à l'armée sierra-léonaise et aux forces de l'ONU. De nombreux navires de guerre britanniques ont stationné au large de Sierra-Léone et les troupes d'élite des commandos SAS (Spécial Air Service) semblaient avoir pénétré à l'intérieur du pays pour repérer les casques bleus encore détenus.

Les troupes britanniques ont découvert qu'Abdul KUTAYET, directeur du «Wisdom News Paper» était détenu dans le cadre des dispositions d'urgences au motif que des documents du RUF ont été trouvés à son domicile. Mais, il a été libéré par l'ordre du président KABBAH. Par ailleurs, les dirigeants de la CEDEAO ont mandaté Charles TAYLOR pour négocier la libération des casques bleus, tandis que les rebelles avançaient vers Freetown, après l'attaque sur Waterloo. Mais, l'armée a bloqué cette avancée rebelle à Waterloo (35 km de la capitale). Le Conseil de Sécurité de l'ONU a ensuite condamné Foday SANKHO et critiqué l'amnistie accordée au RUF. Il ya eu la réouverture d'écoles et l'hôpital public dans les villes de Kabala et Burabuna dans la province Nord du pays sous contrôle gouvernemental et ce, malgré la présence des rebelles dans la région. Mais, des unités de rebelles ont continué à attaquer des casques bleus nigériens à Port Loko et des soldats britanniques près de Lungi. La ligne de front s'est cependant stabilisée à Masiaka et les militaires britanniques semblaient avoir sécurisé Freetown car, 139 casques bleus ont été libérés.

Cependant, «Les rebelles ont fait régner la terreur à Masiaka et dans les environs»⁴⁷¹. L'organisation réclamait un renforcement de l'embargo sur les armes à destination du RUF qui a été violé à la frontière libérienne. Le 17 mai, Foday SANKHO a été arrêté à Freetown et emprisonné, d'abord à la caserne de Cockerhill où il a été ensuite rapidement exfiltré de Freetown vers l'aéroport de Lungi, gardé par des britanniques. Les troupes gouvernementales ont continué à repousser une attaque rebelle à Rogberie Junction à 90 km au Nord-est de Freetown, ayant causé la mort de deux journalistes occidentaux. Le président Charles TAYLOR semblait agir en faveur d'un retour aux positions de juillet 1999, alors que le RUF contrôlait les zones diamantifères, plus de 10 000 civils ont fui la zone de Kabala et l'ONU a évacué du secteur, la majorité de ses casques bleus. Le contingent s'est retiré de Freetown mais, 200 instructeurs britanniques ont encadré l'armée sierra-léonaise. Par la suite, des centaines de Kamajors ont quitté Freetown dans le cadre d'une décision sur la démobilisation

⁴⁷¹Humans Rigths Watch, Back to the Brink : War crimes by liberian government and rebels, New York, Mai 2002, Vol. 14, p.4

de la ville alors que l'armée bombardait un convoi du RUF et accusait le mouvement d'avoir attaqué des villages dans la région de Tonkolli. En revanche, le RUF a attaqué et brûlé des villages dans les zones contrôlées par le gouvernement. Au mois de juillet, la MINUSIL a déclenché l'opération «Kukri» qui a permis de reprendre Masiaka, attaqué le 3 juillet par le RUF. Et le 5 juillet, l'ONU a décidé un embargo de 18 mois sur le trafic illégal des diamants en provenance de la Sierra-Léone.

La résolution 1306 a interdit le commerce des diamants extraits des zones contrôlées par le RUF⁴⁷². Malgré la prise de cette mesure, les combats ont fait rage entre les rebelles et leurs anciens alliés, membres des forces gouvernementales à Tongo Field. Des milliers de civils ont fui la ville. La résolution 1315 de l'ONU a prévu que le Secrétaire Général négocie un accord avec le gouvernement de la Sierra-Léone pour la création d'un tribunal spécial. Il a fallu la création de ce tribunal pour dissuader certains combattants. Ce tribunal a permis de juger les crimes contre l'humanité en Sierra-Léone⁴⁷³. Le tournant décisif pour le dénouement de la crise survint le 23 août quand le RUF a désavoué Foday SANKOH et investit à sa place le Général Issa SESAY. Dans la même semaine, Londres a envoyé en Sierra-Léone 150 soldats d'élite. Avec ces forces élites, le Ministre de l'Information de la Sierra-Léone annonçait que les troupes gouvernementales ont repris les villages de Masumana, Naia et Magbeni aux West side boys. Cette opération aurait été menée avec l'aide des instructeurs de l'armée britannique. Les «West-side boys» avaient capturé des soldats de l'armée gouvernementale mais, 5 d'entre eux ont été libérés par la négociation et les autres par la force. Le 10 novembre, un nouvel accord de cessez-le-feu a été signé entre le RUF et le gouvernement, il a été surveillé par les forces de l'ONU. Il prévoyait le déploiement des forces de l'ONU dans les régions diamantifères.

Les Nations Unies ont publié un rapport sur le trafic de diamants et d'armes en Sierra-Léone. Il concluait entre autres que «La grande majorité des diamants sierra-léonais du RUF quitte le pays pour le Libéria, transportée par des commandants du RUF et des courriers libériens, ce qui implique une complicité au plus haut niveau de l'Etat Libérien»⁴⁷⁴. Il révélait aussi que la Commission de Gestion des Ressources Minières Stratégiques (CMRRD), mise en place par l'accord de Lomé et dont Foday SANKOH était le vice-

⁴⁷²Marie José DOMESTIC, « Sierra-Léone », in *les Nations Unies et les Sanctions : quelles efficacité?*, colloque d'ex en Provence, des 10 et 11 décembre 1999, Paris, 2000, p.142.

⁴⁷³Rapport du groupe d'experts constitué en application du paragraphe 19 de la résolution 1306 du conseil de sécurité de l'ONU, décembre 2000.

⁴⁷⁴Rapport du conseil de sécurité de l'ONU, décembre 2000, Idem.

président, n'a jamais fonctionné, tandis que SANKHO menait un grand train de vie sans ressources connues. En ce qui concerne les armes, le rapport relevait l'implication majeure de Charles TAYLOR, président libérien, dans la fourniture d'armes au RUF, avec l'aide de ses hommes d'affaires proches, allant s'approvisionner jusqu'en Europe orientale. Mais, les leaders du RUF ont annoncé leur retrait de la zone diamantifère de Tongo Field et la réouverture de plusieurs routes stratégiques. Les élections prévues en février et mars ont été repoussées à cause de l'insécurité. Le mandat du président a été également prolongé de 6 mois par le parlement sierra-léonais⁴⁷⁵. Au mois de mars, le RUF aurait tué 8 personnes dans deux attaques commises en violation du cessez-le-feu. C'est pourquoi, le Conseil de Sécurité de l'ONU a voté l'augmentation du nombre de casques bleus (portés à 17 500) afin de pouvoir atteindre les zones tenues par le RUF.

Omrie Michael Golley, nouveau chef politique du RUF a affirmé qu'il voulait s'engager dans une lutte purement politique et déclarait accepter la création du tribunal spécial à condition que les forces gouvernementales et celles de l'ECOMOG soient jugées aussi. C'est dans ce climat que le gouvernement a réussi à libérer 41 prisonniers rebelles mais, il restait 25 détenus du RUF dont Foday SANKOH. Depuis, 16.027 combattants ont déposé les armes et le district de Kono a été déclaré officiellement désarmé. Pour sécuriser ces zones libres, le Conseil de Sécurité de l'ONU a prolongé de 6 mois, le mandat de ses troupes. Le contingent pakistanais, bien armé, devait constituer le cœur d'un dispositif d'intervention rapide et a été responsable de la sécurisation du secteur de Kono. La région de kambia était sûre car, de nombreux déplacés étaient rentrés. Cette période marquait aussi la libération de hauts gradés du RUF dont le brigadier Mike LAMIN, second de SANKOH et le colonel Eldred COLLINS. Ces libérations ont suivi celle de Pallo BANGURA, Secrétaire Général du RUF. Mais contre toute attente, des anciens membres du RUF et des jeunes d'une organisation appelée «Mouvement of Concerned Kono Youths (MOCKY)» s'affrontaient dans la région de Kono. Ces affrontements se sont conclus par la mort d'un certain nombre d'anciens du RUF⁴⁷⁶. Malgré ces instabilités, la guerre est officiellement terminée le 18 janvier 2002 car, l'Etat d'urgence en vigueur depuis le 26 mars 1998 a été levé et Foday SANKOH a été inculpé d'homicide et de délits associés à la suite de la fusillade au cours de laquelle ses grades du

⁴⁷⁵International Crisis Group, Sierra-Léone: ripe for election, 19 décembre 2001.

⁴⁷⁶International Crisis Group, Sierra-Léone managing insecurity, 24 Octobre, 2001.

corps ont tiré sur des manifestants en mai 2000. Le même jour, s'est ouvert le procès contre des membres de l'ancienne «milice des West side boys», accusés d'homicide et de viol⁴⁷⁷.

3-L'impact de la crise sierra-léonaise dans la région du fleuve Mano.

La crise sierra-léonaise a été la plus dévastatrice dans la région du fleuve Mano car, elle a causé la mort de 75 000 personnes de 1991 à 2002. Plus de 2 000 000 de personnes ont été déplacées, soit près de la moitié de la population de la Sierra-Léone. Plus de 100 000 réfugiés sierra-léonais se sont installés en Guinée de 1992 à 2002⁴⁷⁸. Tout comme la crise précédente, celle-là a eu des impacts aux plans environnementaux et socioéconomiques. Sur le plan socioéconomique, «La situation sanitaire et alimentaire a été dramatique depuis les agressions du RUF en 1991»⁴⁷⁹. Le CICR faisait état d'un recensement des amputés et le Coordinateur des Affaires Humanitaires pour les Nations Unies déclarait que «Des milliers de sierra-léonais restaient déplacés. Parmi eux, 30% souffraient de malnutrition et peu de gens ont eu accès aux soins car, les rebelles affamés attaquaient les convois alimentaires»⁴⁸⁰. Selon certains civils qui ont fui les combats, «Les rebelles faisaient une vaste opération de recherche de diamants. La situation des enfants-soldat n'était pas reluisant car, l'ECOMOG a remis 89 enfants combattants au gouvernement et 11 000 enfants auraient intégrés la rébellion pendant cette crise»⁴⁸¹.

«L'une des difficultés de cette crise a été aussi la situation qui a prévalu dans la province du Nord, empêchant l'exécution des Programmes Humanitaires»⁴⁸². Les rebelles détournaient l'aide alimentaire, pratiquant le vol, le racket et frappaient des civils. Human Rights Watch a demandé aux leaders du RUF et de l'AFRC de poursuivre les membres de leurs forces responsables de ces crimes contre les civils depuis la signature de l'accord de paix du 7 juillet. Des viols, tortures, tentative d'amputation et enlèvement ont eu lieu aussi dans les provinces du Centre et de l'Ouest. Ces atrocités n'ont pas été couvertes par l'amnistie a rappelé l'ONG⁴⁸³. Durant la crise, le Secrétaire Général des Nations Unies a exprimé sa préoccupation devant la poursuite des violations des droits de l'homme à l'encontre des civils notamment, dans cette province du Nord⁴⁸⁴. Aussi, le Secrétaire Général de l'ONU soulignait que

⁴⁷⁷ Human Rights Watch, sexual violence in Sierra-Léone conflict, janvier 2003.

⁴⁷⁸ Angela N'DINGA, *perspective sur la société civile de l'UFM*, New york, 2002, p.4.

⁴⁷⁹ Angela N'DINGA, 2002, Idem, p.5.

⁴⁸⁰ Rapport du conseil de sécurité de l'ONU, 2000, Ibid.

⁴⁸¹ Rapport du conseil de sécurité de l'ONU, 2000, Ibid.

⁴⁸² Rapport du conseil de sécurité de l'ONU, 2000, Ibid.

⁴⁸³ Human Rights watch, Getting away with murder, mutation and rape, 1999.

⁴⁸⁴ Amnesty International, Sierra-Léone, 1999.

l'anarchie et le banditisme augmentaient à Freetown et ses environs ainsi qu'à Lungi et Port Loko. De nombreux harcèlements de civils et violations de cessez-le-feu ont été l'œuvre des armées basées dans la région des Occra⁴⁸⁵. De même, Médecins Sans Frontière (MSF) publiait un rapport appelant la Communauté Internationale à consacrer plus de ressources au traitement du traumatisme mental particulièrement répandu en Sierra-Léone à la suite de cette crise. Dans son rapport sur la situation en Sierra-Léone, l'Unité des Nations Unies pour la Coopération de l'Aide Humanitaire (UCAH) indiquait que «D'anciens combattants du RUF et de l'ancienne armée harcelaient des habitants de Kabala, créant dans la ville un climat de grande insécurité»⁴⁸⁶.

«Les personnes vivant dans des camps en Sierra-Léone ont été souvent victimes d'enlèvements, de viols et de mutilation de la part des rebelles du RUF et ce notamment, dans le district de Port Loko, en principe contrôlé par le gouvernement»⁴⁸⁷. Des personnes fuyant la région de Koindu se plaignaient de mauvais traitements et d'imposition des travaux forcés des rebelles sur les membres de l'ethnie Kono. L'extrême complexité de cette crise résultait de la situation des enfants-soldats et de la présence des zones d'extension de la crise dans la région du fleuve Mano notamment, dans les espaces frontaliers. Concernant ces enfants, l'ONU recommandait que le Tribunal Spécial pour la Sierra-Léone juge ceux qui étaient âgés de 15 à 18 ans, coupables des crimes les plus graves. Cependant, aucun d'entre eux n'a été condamné à la prison et les procès n'ont pas mis en cause les programmes de leur réhabilitation. Pendant ce temps, les rebelles ont effectué de nombreuses incursions en Guinée faisant plus de 600 morts en deux mois⁴⁸⁸. Human Rights Watch a produit des preuves d'atrocités perpétrées contre des civils par des enfants-soldats et le RUF, aussi bien en Sierra-Léone que dans les espaces frontaliers guinéens⁴⁸⁹.

Le 6 janvier 2001, des avions guinéens ont bombardé des objectifs dans l'Ouest du pays en prenant pour cible, des dissidents guinéens et des rebelles du RUF. Une bonne partie des combattants du RUF ont été transférés sur le front guinéen⁴⁹⁰. Des combats ont eu lieu dans le district de Kambia où le RUF a été appuyé par des combattants ghanéens, entraînés par le

⁴⁸⁵ Human Rights watch, recent violation of the lomé peace accord, 2000.

⁴⁸⁶ Human Rights watch, 2000, idem.

⁴⁸⁷ Human Rights watch, 2000, Ibid.

⁴⁸⁸ Lansana GBERIE, *destabiliser la Guinée : les diamants, charles taylor et la possibilité d'une catastrophe humanitaire de plus grande envergure*, partenariat Afrique-Canada, 2001

⁴⁸⁹ Amnesty International, Guinée, Liberia, Sierra-Léone : une crise des droits humains pour les réfugiés et les personnes déplacées, juin 2001.

⁴⁹⁰ Amnesty International, Guinée et Sierra-Léone, nulle part ou aller, Octobre 2001.

Libéria et le Burkina Faso. C'est pour contenir ces violences que commençait le déploiement des forces de maintien de la paix des Nations Unies dans les territoires tenus par les rebelles. Au même moment, les retours spontanés de réfugiés sierra-léonais depuis la Guinée s'accéléraient. Des corridors de sécurité ont été aménagés mais, HRW considérait qu'ils n'étaient pas sûrs. Avec l'intervention des forces onusiennes, le RUF a relâché des civils pris en otage dont un premier groupe de 80 enfants-soldats. Il a libéré aussi 24 guinéens capturés près de Guéckédou. Les trois semaines qui ont suivies, le RUF a libéré plus de 800 enfants. Cela a permis la conclusion d'un accord en vertu duquel, la Guinée ouvrait quatre points de passage frontaliers, pour le rapatriement de réfugiés sierra-léonais. Environ, 15 000 réfugiés se sont inscrits pour ce rapatriement d'après le HCR.

Cette crise a donné naissance aussi à de nouvelles formes de violences, de violation de droit de l'homme, d'effondrement des valeurs et traditions sierra-léonaises, y compris l'effondrement étatique, économique et social. Elle a entraîné les maigres ressources du pays vers des objectifs de guerre, le chômage des forces productives locales dans les régions et l'accentuation des problèmes tels que la famine, les maladies et la pauvreté. A la fin de l'année 1999, plus d'un million de personnes (soit un quart de la population) avaient été déplacées⁴⁹¹. En fin 2000, on dénombrait officiellement 170 000 déplacés, dont 70% de femmes et d'enfants⁴⁹². En 2001, l'ordre a été donné d'installer désormais les réfugiés de retour dans leur pays et les personnes déplacées dans des communautés locales des régions proclamées «sûres». En 2002, le Programme National de Réinstallation des Personnes Déplacées a commencé dont la phase finale a été faite en décembre 2002. Durant ce programme, 11 000 personnes ont été réinstallées, il restait environ 10 à 20 000 personnes déplacées non officielles dans les centres urbains⁴⁹³.

Le retour des déplacées a provoqué des tensions avec les personnes demeurées sur place car, leurs maisons avaient été occupées⁴⁹⁴. Les destructions engendrées par la crise ont créé le besoin pour les jeunes de s'insérer dans un groupe où ils avaient un cadre de vie, un rôle et une importance, c'est le cas notamment de nombreux enfants en détresse. Le pays a fait face à un déficit de taille, soit de «réintégrer» efficacement les combattants désarmés dans le marché du travail. Le déficit était d'autant plus grand que la crise a utilisé beaucoup d'enfants-soldats. Ces enfants devenus pour la plupart adultes, ne possédaient pas ou très peu d'éducation. Par

⁴⁹¹Haut commissariat des nations unies pour les réfugiés, Novembre 1999.

⁴⁹²Département d'Etat Américain, Sierra-Léone, profile of asylumclaims and contry conditions, juillet 1999.

⁴⁹³HCR, Sierra léone, le retour des refugies, 2001.

⁴⁹⁴Amnesty international, Sierra-Léone, Octobre 2001.

conséquent, le taux de chômage de la jeunesse a été extrêmement élevé⁴⁹⁵. Le gouvernement manquait de moyens pour assurer le bien être des enfants. La loi sur l'âge minimum au travail n'a pas été appliquée. D'après un rapport de l'UNICEF en 2002, «30% des enfants en Sierra-Léone mourraient avant l'âge de 5 ans de maladie qui pouvaient être évité ou soigné»⁴⁹⁶. Les enfants ont souffert le plus de la crise car, 690 000 enfants de moins de 18 ans ont été chassés et 145 000 étaient en âge de scolarité⁴⁹⁷. Le recrutement d'enfants soldats a été un problème particulièrement grave dans le pays ainsi que leur réinsertion. On estimait que les parties en conflit ont enlevé en 1992 et 1996 des nombreux enfants. Parmi eux, 4000 ont été enlevés par le RUF à Freetown en janvier 1999⁴⁹⁸. Au moins 6 845 enfants ont combattu pendant la guerre et les filles représentaient un tiers des effectifs mais, ces filles ont été maltraités et violés. L'usage d'amphétamines et de drogues dures était courant. Nombre d'entre eux ont été victimes de l'épidémie de poliomyélite due à l'interruption des campagnes de vaccination. Les personnes torturées et les jeunes soldats traumatisés constituaient une nourriture de la population qui souffrait de précarité de condition sanitaire et du manque de nourriture et d'eau potable. Par ailleurs, la violence sexuelle et la discrimination contre les femmes ont largement marqué la crise sierra-léonaise⁴⁹⁹. D'autres encore ont souffert de Maladies Sexuellement Transmissibles et notamment du VIH/SIDA. Ainsi après la guerre, la tâche était immense. En ce qui concerne la situation humanitaire, le constat était amer, plus de 2.000 000 de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Selon le Programme des Nations Unies pour le Développement

«Plus de 6.000 maisons incendiées ou détruites dans la seule ville de Freetown et de nombreux villages réduits en cendres. Plus de 10 000 personnes ont été amputés des membres supérieur ou inférieur et beaucoup ont perdu les deux bras ou la vie. Plus de 4.000 enfants portés disparus dans la seule région de Freetown et dans de nombreuses villes bien que le nombre exact ne soit pas connu dans le reste du pays. Environ 5400 enfants étaient liés à l'ancienne force combattante. Dans le programme de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR), 12% étaient mineurs, environ 80% d'analphabètes alors que le gouvernement ne peut s'occuper que de 45% de la population d'âge scolaire. L'accès aux soins de santé primaire est estimé à 30 % dans l'ensemble du pays et tombe au dessous de 10 % dans certains endroits. Le

⁴⁹⁵Human Right watch, overview *of human rights issues in Sierra-Léone*, janvier 2004.

⁴⁹⁶Rapport de l'UNICEF sur *la sierra Leone et la situation des enfants*, 2002.

⁴⁹⁷Rapport de l'UNICEF, 2002, Idem.

⁴⁹⁸International crisis group, *Sierra-Léone*, 2 septembre 2003.

⁴⁹⁹Femme Africa Solidarité, *intégré le perspectif genre dans le processus de paix en Afrique de l'Ouest*, Ireland, Ed. World Craft, 2002, p.35.

pourcentage de personnes vaccinées est tombé de 75% en 1990 à 40% en 2001. Selon des estimations qui remontent à 1997, 34 % de la population avait alors de l'eau et les réseaux d'assainissement ne couvraient que 12,5% des besoins. La situation a empiré après la guerre. Le taux de mortalité maternelle était le plus élevé du monde 1.800 / 100 000 naissances d'enfants vivants (3000 femmes mourraient en couche). Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans était le plus élevé du monde⁵⁰⁰.

Par ailleurs, selon le rapport sur le Développement Humain du PNUD, la Sierra-Léone demeurait le pays le moins développé du monde, «Une espérance de vie de 35 ans, le revenu annuel par habitant de 171 dollars et la dette extérieure supérieure à 1,2 milliard de dollars»⁵⁰¹. Moins de 10% des 5,3 hectares de terres arables pourtant cultivables. Les dégâts causés à 8 des usines de Freetown ont provoqué 5000 pertes d'emploi. Malgré la présence de mines de diamants sur le territoire sierra-léonais, le pays était très pauvre. En terme de comparaison, le PIB par habitant était de 470 US \$ en 2002, tandis qu'au Canada, il était de 23.1688502 US \$, la crise ayant fait fuir la plupart des investisseurs étrangers, ce qui a laissé le pays dans un état de ruine et de précarité. Même si la crise était terminée en 2003, la stabilité dépendait de la relance économique. De plus, l'inflation était assez élevée, soit 13% en 2005. Sur le plan sociopolitique, notons également la désintégration totale du tissu social et l'effritement des structures de l'Etat. La Sierra-Léone a souffert des conséquences de la guerre sur tous les plans. On comprend pourquoi le HCR disait en 2002 que tout le pays était traumatisé. Il faudra des années pour résoudre les multiples problèmes qui assaillaient le pays.

L'UFM a été durant ces dernières années (1989-2003) l'une des régions instables du continent africain. On assistait à une prolifération de conflits. Certains pays membres de l'UFM étaient empêtrés dans d'effroyables guerres civiles et d'autres ont fait face aux conséquences. La crise a plongé la région dans la violence intercommunautaire et les incursions rebelles le long des frontières. Alors qu'elle éclatait sous forme de confrontation interne, la crise sierra-léonaise a atteint rapidement les Etats voisins par différents jeux de relations, donnant ainsi, quasi systématiquement, un caractère régional aux crises. La crise sierra-léonaise a joué un rôle prépondérant dans la déstabilisation des Etats membres de l'UFM. Elle a provoqué des entraînements de rebelles, les trafics d'armes, de supports logistiques, des zones de repli dans les pays voisins du Liberia, la Guinée et de la Côte

⁵⁰⁰PNUD, indice de développement humain en Sierra-Léone, 2000.

⁵⁰¹Idem. 2002

⁵⁰²Serge CORDELLIER et all, *état du monde, Annuaire économique et géopolitique mondial*, Ed. la découverte et Boréal, Montréal, 2004.

d'Ivoire. Dans l'espace UFM, la crise a eu des ramifications, favorisant la naissance d'un mouvement rebelle, le RUF, qui s'attaquait dès 1991 à la Sierra-Léone et qui par la suite eut des conséquences multidimensionnelles dans plusieurs pays⁵⁰³.

Les pays membres de l'UFM (Libéria, Guinée, Côte d'Ivoire) ont été des victimes directes mais, c'est surtout la Guinée qui en a souffert. A partir de 2002, d'anciens combattants de Sierra-Léone sont intervenus en Côte d'Ivoire. A partir de 2003, de nombreuses tensions ont eu lieu à la frontière avec le Libéria, pays qui d'ailleurs, en plus de la crise qu'il traversait, a subi aussi le poids des réfugiés venus de la Sierra-Léone. L'absence de volonté politique et l'incapacité des pays membres de l'UFM à apporter une solution rapide à cette crise, ont entraîné une déstabilisation en profondeur. Sans le développement de la crise sierra-léonaise, on peut estimer que la crise venue du Libéria voisin n'aurait jamais pris une dimension régionale. On peut aussi penser que sans la crise en Sierra-Léone qui a été générée par la crise libérienne, la Côte d'Ivoire n'aurait pas forcément sombré dans le schéma des rivalités ethniques et religieuses qu'elle a connues. Dans une étude, Michel GALY évoquait l'existence d'un «Système de guerre Ouest africain» caractérisé par «Un foyer entropique initial, aux frontières de la Côte d'Ivoire et du Libéria»⁵⁰⁴.

Dans une certaine mesure, la crise sierra-léonaise a été le centre d'un arc de crise qui s'est étendu à la Côte-d'Ivoire. Cet arc de crise dont les ressorts entremêlés sont socioculturels, économiques et institutionnels a mis l'intégration «en panne». Cette crise a été marquée par le recours systématique à la violence comme mode d'accès et d'exercice du pouvoir, l'effondrement de tous les indicateurs économiques et sociaux, la disparition des élites intellectuelles, massacrées ou exilées, le détournement des ressources nationales au profit des prédateurs les plus rapaces et les mieux armés. Ceci constituait un facteur de destruction dont on ne saurait sous-estimer la force d'attraction ou de contagion pour les autres pays⁵⁰⁵. L'économie de guerre a été porteuse de débouchés et de bénéfices pour de nombreux groupes économiques et sociaux, contrairement les couches masculines de la population, qui n'avait pas bénéficié des ressources de l'économie rentière. Ces couches se sont retrouvées rejetées par la société rurale traditionnelle et qui n'avait pas été intégrées dans un modèle moderne de développement. Dix années de conflit en Sierra-Léone, aggravées par

⁵⁰³Michel GALY, «Les espaces de la guerre en Afrique de l'Ouest», *Hérodote n°111, la découverte*, 4eme trimestre, 2003.

⁵⁰⁴Michel GALY, 2003, *Idem*.

⁵⁰⁵Michel GALY, 2003, *Ibid*.

des attaques rebelles en 2000 et 2001, ont fait des bouleversements dans les pays du sud de la Guinée.

La Guinée, potentiellement l'un des pays riches de la région du fleuve Mano, a été confronté à une détérioration de sa situation humanitaire, ceci, en raison de plusieurs facteurs politiques et socio-économiques. Elle a abrité plus d'un million de réfugiés sierra-léonais (près d'un quart de la population) pendant plusieurs années et un nombre estimé à 82 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays⁵⁰⁶. De plus, la porosité des frontières mal sécurisées avec ce pays voisins a favorisé un trafic illicite d'armes et de personnes. Elle a favorisé aussi le recrutement forcé et volontaire d'enfants et de jeunes chômeurs dans des groupes armés. Ceci a créé un environnement favorable à des violations des droits de l'homme. Cette situation a eu un impact direct sur la capacité du pays à surmonter les conséquences de la crise régionale. L'incapacité de l'UFM à fournir et à entretenir les infrastructures et les services sociaux de base dans les espaces frontaliers (lieux de refuge des réfugiés) a affaibli d'avantage les maigres moyens de subsistance des populations locales. Ceci a entraîné aussi des effets dévastateurs sur le taux de mortalité et de malnutrition parmi les réfugiés et les populations d'accueil dans les espaces frontaliers. La faiblesse des ressources pour les activités humanitaires et les programmes de réhabilitation de l'UFM ont eu, dans certains cas, des résultats peu satisfaisants contrairement aux attentes. La situation socio-économique et politique décrite ci-dessus a conduit à un seul scénario caractérisé par une stagnation des affaires quotidiennes. Par ailleurs, l'insuffisance de fonds pour les programmes humanitaires et de réhabilitation a également contribué à une détérioration des conditions de vie. L'aide humanitaire est restée dans une impasse de besoins prolongés, faisant ainsi perdre aux populations de plus en plus leurs mécanismes de survie en les rendant de plus en plus vulnérables.

Le déplacement massif des populations à l'intérieur et autour de la Guinée forestière a considérablement affecté la communauté d'accueil, entraînant une vulnérabilité accrue, une pression supplémentaire sur les infrastructures et les services sociaux déjà précaires, la déforestation, l'insuffisance de terres arables et le surpeuplement qui a eu des conséquences catastrophiques⁵⁰⁷. Des conflits domaniaux ont éclaté souvent entre les populations migrantes

⁵⁰⁶ Cambresyl, « Pour une géographie des populations déplacées », in Lassailly, JACOB. V. et Al, *Déplacés et réfugiés*, IRD, Paris, 1999.

⁵⁰⁷ Jean Emmanuel DRAMOU, *Le conflit libérien et la dégradation de l'environnement en Guinée Forestière : Cas des préfectures de Guéckédou, Macenta, N'zérékoré, Lola, et Yomou*, Mémoire de Maîtrise, UGLCS, 2006, p.24.

et les communautés d'accueil. La détérioration de l'une des plus importantes ressources forestières a été la conséquence première du surpeuplement et une raison de sérieuses inquiétudes car, la déforestation a été une pratique courante pour se procurer du bois de chauffage, se construire un abri et aménager plus d'espace pour la culture du riz. Selon des sources gouvernementales guinéennes, la présence des réfugiés, personnes retournées, déplacées et travailleurs migrants en Guinée forestière a entraîné au fil des années, l'érosion d'au moins 200 000 hectares (ha) de forêts. La pertinence et l'urgence de la stratégie régionale recommandée pour stabiliser la région devenaient de plus en plus évidentes à la lumière du retard enregistré dans la réinsertion des groupes armés. Ce retard a eu un impact direct sur la Guinée forestière et la Haute Guinée en particulier, notamment l'intensification du trafic d'armes et de ressources naturelles telles que le diamant et l'or. La circulation incontrôlée de groupes armés continuait malgré les efforts du gouvernement guinéen visant à renforcer les patrouilles le long des frontières.

De plus, cette situation a soulevé des questions cruciales de protection liées au risque de recrutement forcé des enfants, des ex-volontaires et des jeunes chômeurs. La protection devenait compliquée en raison surtout du niveau élevé de criminalité chez les enfants de la rue, une augmentation des cas de banditisme armé et de la propagation galopante de la prévalence VIH/SIDA et d'autres maladies contagieuses. Le banditisme armé persistait dans les zones frontalières notamment, à cause de l'augmentation du coût de la vie, avec la hausse des prix des produits de base qui ont atteint des niveaux inquiétants. Les crises du riz et du carburant ont contribué à la détérioration du climat sécuritaire dans certaines préfectures du sud de la Guinée. Pendant la crise sierra-léonaise, les convois de vivres du Programme Alimentaire Mondial (PAM) avaient dû être escortés jusqu'au Km 36, à la limite de Conakry. La vérification de l'effectif des réfugiés a entraîné des cas de vols et de menaces envers le personnel humanitaire. L'accès facile aux armes a favorisé l'usage de la force pour résoudre les problèmes quotidiens. Les zones d'accueil des réfugiés ont connu une aggravation de la situation humanitaire avec une augmentation des cas de paludisme et des cas de poliomyélite, signalés en Guinée forestière. «Une épidémie de choléra déclarée en Guinée maritime a touché au total 320 personnes et coûté la vie à 31 autres. La présence des groupes vulnérables a été une indication de la situation humanitaire: 82 000 personnes étaient des déplacées

internes en Guinée frontière et en Haute Guinée à la suite des attaques rebelles de 2000-2001»⁵⁰⁸.

La plupart de ces personnes ont réintégré leur village d'origine, d'autres sont restés dans les communautés d'accueil. Près de 100 000 personnes se sont retournées en Guinée dont 36 832 en Guinée forestière et 20 000 en Haute Guinée. Avant l'initiative du CICR, il était encore plus difficile d'obtenir des données exactes sur le nombre et la situation humanitaire, en raison de l'absence d'un mécanisme d'enregistrement approprié à l'arrivée comme c'était le cas, pour des personnes déplacées. En conséquence, les personnes retrouvées n'ont pas bénéficié d'assistance urgente de réinsertion, à l'exception des initiatives ponctuelles de réhabilitation, ciblant les communautés d'accueil. Exacerbées par le long séjour loin de leur pays d'origine, elles luttait pour s'intégrer aux communautés d'accueil et se débrouillaient pour subvenir à leurs besoins. Les communautés d'accueil n'étaient pas encore entièrement remises des conséquences des attaques rebelles de 2000-2001. Cependant, elles partageaient leurs ressources avec les personnes retournées, déplacées et réfugiées. Elles souffraient de la détérioration des conditions socio-économiques. La baisse du commerce transfrontalier qui leur permettait auparavant de subvenir décemment à leurs besoins, a engendré une baisse de leur niveau de vie. Un nombre assez élevé mais non déterminé d'ex-volontaires démobilisés (environ 6000) et jeunes chômeurs en Guinée forestière risquaient d'être recruté par des groupes armés. Les filles dépendant du «commerce du sexe», les victimes de violence sur le genre, les 3 766 enfants abandonnés et les 8 893 personnes handicapées de guerre représentaient aussi des groupes à haut risque.

Dans les espaces frontaliers, un taux élevé de prévalence du VIH/SIDA a été signalé notamment, à Nzérékoré, 7 % par rapport à 4 % en Moyenne Guinée et 3 % en Haute Guinée. Il touchait essentiellement les jeunes âgés de 15 à 24 ans dont 3 % de filles. Le VIH/SIDA a exercé une forte pression sur le faible système de santé et sur les foyers. En raison de l'absence de données fiables et consolidées sur la situation humanitaire en Guinée forestière, zone d'accueil des réfugiés, l'analyse présentée dans le présent travail se fonde sur des données obtenues à partir d'enquêtes et de missions d'évaluation effectuées au cours de 2004 par différents partenaires humanitaires qui ont exploité des sources gouvernementales comme

⁵⁰⁸Henriette Joëlle HABA, *conséquences des attaques rebelles sur les femmes de Guinée : cas des femmes déportées de Macenta*, Mémoire de Maitrise, UGLCS, 2010, pp : 28-50.

base d'appréciation⁵⁰⁹. Bien que les efforts du gouvernement et de la Communauté Internationale pour soulager les souffrances des réfugiés aient été couronnés de quelques succès, le niveau de l'assistance aux personnes déplacées, retournées aux communautés hôtes ainsi qu'aux autres groupes vulnérables n'a pas été de grande portée. Les indicateurs sociaux parlaient d'eux-mêmes en indiquant clairement les besoins croissants de ces populations. Les communautés d'accueil n'ont été prises en compte que pour l'assistance à la réhabilitation dans le cadre de la fourniture de l'aide aux réfugiés. Par conséquent, les indicateurs sociaux les concernant sont plus bas que ceux des populations réfugiées vivant dans les camps. La question des personnes déplacées, des réfugiés et la dégradation de l'environnement dans la région du fleuve Mano ont été les plus grandes entraves à l'intégration régionale.

⁵⁰⁹Il s'agit du CICR, HCR, REFEMAP, et quelques entretiens réalisés par des étudiants en fin de cycle universitaire à l'université de Sonfonia.

CHAPITRE 8:

L'INTEGRATION DES REFUGIES ET PERSONNES DEPLACEES DANS LA REGION DU FLEUVE MANO DE 1989 A 2003: Le cas des libériens installés en Guinée forestière (Guéckédou, Lola, Macenta, N'zérékoré et Yomou).

1- La situation des réfugiés et personnes déplacées dans la région du fleuve Mano.

Il reviendrait lourd de traiter la situation de tous les réfugiés des crises sociopolitiques qui eu lieu dans la région du fleuve Mano mais, à titre illustratif, nous retiendrons le cas des libériens installés en Guinée forestière notamment, dans les préfectures de Guéckédou, Lola, Macenta, N'zérékoré et Yomou. Ainsi, une étude relative à la situation et aux impacts des réfugiés libériens installés en Guinée forestière relève que depuis décembre 1989, les crises ont eu des impacts sur l'exécution des programmes intégrateurs⁵¹⁰. Depuis la rébellion qui a commencé en 1989 au Libéria, 82 000 personnes réfugiées ont été recensés en Guinée frontière et en haute Guinée. La plupart de ces personnes ont été par la suite réintégrées dans leurs villages d'origine, d'autres sont restées dans les communautés d'accueil. Près de 100 000 personnes se sont retournées en Guinée dont 36 832 en Guinée forestière et 20 000 en haute Guinée. Au cours d'une année, le flux des réfugiés qui avaient fuis vers la Guinée forestière a atteint 400 000. Depuis, on notait une présence massive des réfugiés dans ces régions notamment, de 1990 à 2003.

A- Une présence massive des réfugiés en Guinée forestière.

En 1996, le nombre de réfugiés en Guinée forestière était estimé à plus de 600 000 personnes par les ONG humanitaires. Ces réfugiés se sont installés sur la large région qui s'étend de la préfecture de Guéckédou à l'Ouest, à Lola à l'Est, en passant par les préfectures de Macenta, N'zérékoré et Yomou. Dans la répartition de ces réfugiés, P. DIMANCHE⁵¹¹ affirme que Guéckédou était la préfecture la plus touchée avec plus de 50% de réfugiés. S'agissant essentiellement des réfugiés installés en milieu rural, ils représentaient 53% de la population. Cet afflux a été important à Bossou, vu sa proximité des villages en guerre au

⁵¹⁰Haut Commissariat des Réfugiés, statistiques des réfugiés des préfectures de Guéckédou, Macenta, Lola, Yomou et N'zérékoré, Guinée, 2004.

⁵¹¹Cité par Jean Emmanuel DRAMOU, 2006, Op.cit.

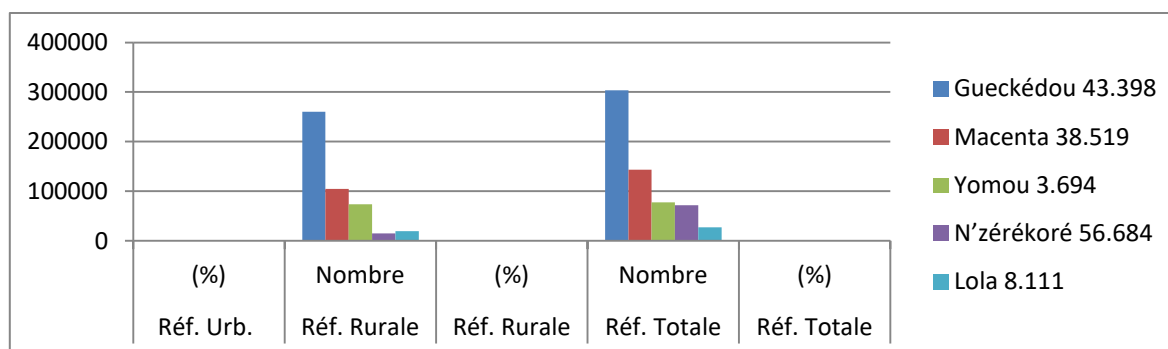
Libéria et en Sierra-Léone⁵¹². Après une accalmie en 1994, le flux a repris en 1995, suite à de nouveaux troubles comme le montrent les statistiques suivantes: (De 1991-1992: 238 604 réfugiés sont arrivés, en 1993: 72 553, en 1994: 17 856, en 1995: 76 602 et en 1996: 1 500)⁵¹³. La situation globale de la répartition de cette population des réfugiés dans les villages d'accueil situés tout le long des frontières est le détail clairement connu à travers les données du HCR qui se déclinent comme suit:

Tableau n°11: Répartition des réfugiés par Préfecture d'accueil en Guinée.

Préfectures de la Guinée F.	Nombre de Réfugiés Urbains	% de Réfugiés Urbains	Nombre de Réfugiés Ruraux	% de Réfugiés Ruraux	Total de Réfugiés par Préfecture	% Total de réfugiés sur Pop. totale
Guéckédou	43.398	28%	259829	55%	303227	83%
Macenta	38.519	24%	104368	21%	142887	45%
Yomou	3.694	5%	73326	15%	77020	20%
N'zérékoré	56.684	38%	14628	5%	71312	43%
Lola	8.111	5%	18860	4%	26971	9%

Source: Tableau réalisé à partir du rapport de mission du HCR et de la DNE, statistiques des S/D du HCR de Guéckédou et de Nzérékoré, Moussa BARRY (HCR) et Fodé Louncény CAMARA (DNE), Guinée, juin 1999. pp. 30. 31.

Figure n°5: La répartition des réfugiés en Guinée forestière.



Source : Graphique réalisé à partir du rapport de mission du HCR et de la DNE, statistiques des S/D du HCR de Guéckédou et de Nzérékoré, Moussa BARRY (HCR) et Fodé Louncény CAMARA (DNE), Guinée, juin 1999. pp. 30. 31.

⁵¹²P. DIMANCHE, document d'exécution de projet pour la réhabilitation des zones affectées par les réfugiés en Guinée forestière, Aout, 1996, p.12. Voir aussi, Rapport des statistiques S/HCR des préfectures (Guéckédou, Macenta Lola et Yomou).

⁵¹³P. DIMANCHE, Idem, 1996, p.13. Voir aussi : www.commission-refugies.fr/.../pdf/Sierra_leone_2004.pdf

Selon ces données présentées ci-haut, Guéckédou est de loin la préfecture la plus affectée avec 83% du total des réfugiés. Il s'agissait d'ailleurs des réfugiés installés en milieu rural dont 55% du total de la population rurale. Macenta venait en second lieu, avec une concentration sensiblement plus urbaine, 45% du total des réfugiés. Yomou venait en troisième position avec une répartition largement rurale de 15% contre 20% du total des réfugiés. Mais, on rencontrait principalement des réfugiés dans quelques agglomérations comme à Diécké, à Banié et à Bignamou. Nzérékoré a reçu une population totale de réfugiés proche de celle Yomou, par contre une préfecture où l'impact des réfugiés a été essentiellement urbain, les ruraux étant dispersés dans de petits camps. Lola représentait seulement 4%. Le nombre total des réfugiés a été dans son ensemble beaucoup moins que dans les quatre préfectures citées plus haut. Cet afflux a été important à Bossou avec 80% des réfugiés de la préfecture et dans une moindre mesure, à Lola.

D'une manière générale, on constatait une grande hétérogénéité dans la répartition et Guéckédou devait sans doute son record d'affluence à des conditions géographiques et de position en pointe entre les deux pays aussi, grâce à son accessibilité. Cette hétérogénéité a été marquante dans la proportion de la population urbaine et rurale de Nzérékoré. Il convient cependant de souligner que ces appréciations de proportion de la population rurale et urbaine d'après les statistiques du HCR étaient indicatives et devraient être pris avec des réserves pour des raisons méthodologiques. En ce qui concerne la population urbaine, il s'agissait là d'un enregistrement administratif car, la résidence la plus fréquentée des réfugiés a été souvent éloignée. Une partie précieuse mais bien notable de la population réfugiée a été en fait très mobile, suivant les disponibilités du marché de l'emploi et d'autres paramètres socioéconomiques. Cette situation se décline comme suit:

Tableau n°12: Classement des sous-préfectures suivant le nombre des réfugiés ruraux accueillis.

N°	Sous- préfecture	Pop. Réfugiées	N°	Sous-préfecture	Pop réfugiées
1	Fangamadou/G	82.875	12	Panziadou/M	14.177
2	Ouende/ G	60.218	13	Guedembou/G	13.784
3	Nongoua / G	34313	14	Fassenkoni / M	12.234
4	Koyama / M	26.413	15	Oremai / M	10.231
5	Diécké / Y	26.304	16	Bignamou / Y	9991
6	Koundou / G	25.424	17	BoloDou	6.501
7	Dara / M	18.900	18	Bhéata / Y	6.883

8	Banié / Y	17.791	19	Bounouma / N	6.083
9	Téméssadou /G	16.020	20	Pela / Y	5.920
10	Bossu / N	15.485	21	Kouankan / M	5396
11	Tékoulo / G	140.724	22	Yomou / Y	5364

Source : Tableau réalisé à partir du rapport de mission du HCR et de la DNE, statistiques des S/D du HCR de Guéckédou et de Nzérékoré, Moussa BARRY (HCR) et Fodé Louncény CAMARA (DNE), Guinée, juin 1999. pp. 30. 31.

Ce tableau fournit un classement des sous-préfectures en fonction de la population de réfugiés. L'importance de Guéckédou y a été encore démontrée par le classement de trois de ses sous-préfectures qui venaient en tête de classement. Elles totalisaient 177 546 réfugiés, soit 68% des réfugiés ruraux de cette préfecture. Il est aussi significatif que cette liste par ordre d'importance ne comprenait que des sous-préfectures de Guéckédou, Macenta et Yomou. A l'exception de Lola et de Bossu, classées au deuxième rang, ces agglomérations sont proches de la frontière libérienne. Ces données permettaient de mieux apprécier l'impact local de l'afflux des réfugiés et de souligner la grande variation des cas. Ces données montraient aussi à quel point Guéckédou s'est accru car, les rapports sur la population totale (refugiés compris) révélaient plus de 3 à 7% d'augmentation par an⁵¹⁴. De Fangamadou à kolomba, le village a littéralement explosé avec l'afflux des réfugiés, passant de 5 000 à 45 000 habitants. Les augmentations ont été moindres à Yomou et Macenta mais malgré cela, la population a doublé en moyenne dans ces villes. Dans les milieux ruraux de Nzérékoré et Lola, les accroissements de l'ordre de 10% à 30% sauf à Bossu (Lola), ont été envisagés à long terme. D'une manière synthétique, c'est à Guéckédou surtout, Macenta et Yomou que l'afflux des réfugiés a accru considérablement la population. Cette augmentation et ses impacts sur l'environnement ont été démontrés par BARRY Moussa et CAMARA Fodé Louncény⁵¹⁵. Elle se décline comme suit:

⁵¹⁴ P. DIMANCHE, 1996, Idem, p.12. Voir aussi NASREDDINE, N. problème des réfugiés en Afrique: l'inéluctable choix entre universalisme et spécificités, Orléans, 2005, p.9.

⁵¹⁵ BARRY Moussa (HCR), Camara Fodé Louncény (DNE), *Guinée, stratégie environnementale pour les zones d'accueil des réfugiés*, juin 1999. Rapport de mission p. 30. 31

Tableau n°13: Augmentation de la population à Guéckédou.

N°	Sous-préfecture	Superf . Km ²	Pop. A	Densité é Km ²	Pop. R.	Pop. A+R	Dté. A-R
1	Tékoulo	304	23.391	77	14.724	38.115	125
2	Fangamadou	242	17.734	73	82.875	100.409	415
3	Koundou	512	21.565	42	25.424	46.989	92
4	Ouendé	492	22.182	45	60.218	82.400	167
5	Nogoa	228	14.617	64	34.313	48.930	215
6	Tèmèssadou	712	20.919	29	16.020	36.939	52
7	Guendemabou	712	25.636	35	13.784	39.420	55
8	Bolodou	401	10.729	27	6.501	17.230	43

Source : Tableau réalisé à partir du rapport de mission du HCR et de la DNE, statistiques des S/D du HCR de Guéckédou et de Nzérékoré, Moussa BARRY (HCR) et Fodé Louncény CAMARA (DNE), Guinée, juin 1999. pp. 30. 31.

Tableau n°14: Augmentation de la population à Macenta.

N°	Sous-préfecture	Superf. Km ²	Pop. A	Densité Km ²	Pop. R.	Pop. A+R	Dté. A-R
1	Belizia	410	10.863	27	4.705	15.568	38
2	Daro	320	8.543	27	18.900	27.443	86
3	Fassokoni	952	9.033	10	12.234	21.263	22
4	Kouankan	625	11.535	19	5.996	16.931	27
5	Koyama	825	15.692	19	26.436	42.128	51
6	Nzébéla	772	8.578	11	2.583	11.161	15
7	Oéréma	563	5.561	10	10.231	15.792	26
8	Panziazou	525	7.008	13	14.177	21.185	40
9	Sérédou	250	12.897	52	3.800	16.697	67
10	Sengbédou	540	6.525	12	3..057	9.582	18

Source : Tableau réalisé à partir du rapport de mission du HCR et de la DNE, statistiques des S/D du HCR de Guéckédou et de Nzérékoré, Moussa BARRY (HCR) et Fodé Louncény CAMARA (DNE), Guinée, juin 1999. pp. 30. 31.

Les augmentations ont été moindres à Yomou et Macenta mais, la population a doublé en moyenne dans ces villes. Dans les milieux ruraux de N'zérékoré et Lola, les accroissements ont été de l'ordre de 10%.

Tableau n°15: Augmentation de la population à Yomou.

N°	Sous-préfecture	Superf. km ²	Pop. A	Densité km ²	Pop. R	Pop A+R	Densité A+R
1	Yomou centre	402	10.055	25	7.120	17.175	43
2	Banié	301	6.922	23	17.791	24.713	82
3	Béhata	324	7.456	23	6.083	13.539	42
4	Bignamou	352	12.328	35	9.991	22.319	63
5	Bowé	524	14.412	27	2.364	16.776	31
6	Diécké	913	11.874	13	27.738	39.612	43
7	Péla	1034	11.310	11	6.863	18.233	18

Source : Tableau réalisé à partir du rapport de mission du HCR et de la DNE, statistiques des S/D du HCR de Guéckédou et de Nzérékoré, Moussa BARRY (HCR) et Fodé Louncény CAMARA (DNE), Guinée, juin 1999. pp. 30. 31.

Tableau n°16: Augmentation de la population à Nzérékoré et à Lola.

N°	Sous-préfecture	Superf. km ²	Pop. A	Densité km ²	Pop. R	Pop A+R	Densité A+R
1	N'zérékoré	150	55.356	370	56.684	12.0	747
2	Bounouma	332	17.911	54	6.058	23.964	72
3	Gouécké	150	12.858	86	872	13.730	92
4	Koulé	279	14.209	51	3.016	17.225	62
5	Yalenzou	391	23.845	61	3.283	27.128	69
6	Bossu	229	20.148	89	15.485	35.903	157
7	Lola	351	14.382	41	9.143	23.525	67

Source : Tableau réalisé à partir du rapport de mission du HCR et de la DNE, statistiques des S/D du HCR de Guéckédou et de Nzérékoré, Moussa BARRY (HCR) et Fodé Louncény CAMARA (DNE), Guinée, juin 1999. pp. 30. 31.

Les tableaux ci-dessus indiquent la densité des populations autochtones et celles résultant des rapports avec des réfugiés. Il faut cependant émettre des réserves sur les valeurs des surfaces ainsi que parfois sur celles des populations car, à quelques reprises, nous avons eu des différences de l'ordre 1%, selon certaines sources. On ne marque pas de rappeler aussi des réserves faites sur la valeur réelle des données du HCR pour présenter une population mobile

et active, loin de son lieu d'inscription⁵¹⁶. Les constats essentiels s'en déduisent aisément. En moyenne à Guéckédou, la densité a dépassé les 100 habitants par km². Mais à Fangamadou (sous-préfecture de Guéckédou), elle a été encore bien supérieure, avec 415 habitants par km². Ce cas a été tout à fait exceptionnel et probablement, dû à une agglomération comme (Kolomba) et peut être d'autres. D'ailleurs sans elle, assimilée à une agglomération urbaine, la densité ne dépassait pas souvent à 227 habitants par km². A Yomou, la densité moyenne est descendue en dessous de 50 habitants par km², seul Banié et Bignamou se sont situés au-delà. A Macenta, la densité moyenne a été encore légèrement inférieure, ne dépassant pas les 50 habitants par km², sauf à Sérédou et Koyama. N'zérékoré présentait un cas particulier dans la mesure où, elle avait déjà une densité élevée avant l'afflux des réfugiés et n'avait que peu augmenté dans les petits centres du milieu rural. Ainsi à Bounouma, la densité initiale de 54 est passée à 72% avec un afflux de 6.058 réfugiés. A Yalenzou, elle est passée de 61 à 69, avec un afflux de 3279 réfugiés et à Koulé, elle est passée de 51 à 62 suite à un rapport de 3016 réfugiés. A Lola, le cas exceptionnel de Bossu a déjà été cité à plusieurs reprises, se traduisant par une très forte densité de 157 habitants par km². Selon cette analyse sur la répartition des réfugiés et ses caractéristiques démographiques, nous pouvons distinguer trois situations:

Une très forte croissance dans presque toute la préfecture de Guéckédou dans laquelle la densité de la population a atteint des valeurs considérablement locales. Un accroissement notable à Yomou et à Macenta puisque la population y a doublé en moyenne. Cependant, elle ne se traduit pas d'une manière générale mais, ponctuellement dans quelques sous-préfectures. Par ailleurs, seul à Bossu (Lola) où cet accroissement a été comparable à celui de Guéckédou et qui s'exprimait également par une grande densité, sinon le cas général se présentait comme la dispersion de petits points à faible augmentation. Ainsi, le problème que suscitait cette présence massive dans les centres d'accueil a été inéluctablement celui de l'intégration des réfugiés.

B- L'intégration des réfugiés en Guinée forestière.

L'intégration locale dont l'aboutissement est une suite logique de la naturalisation, dépend largement de la législation du pays d'asile ainsi que de la capacité du dit pays à aborder les réfugiés et à leur accorder les mêmes droits qu'à tous les autres citoyens. Les

⁵¹⁶Haut Commissariat des Réfugiés, 2004, Op.cit. Voir aussi : MONNOU, D., exposé sur l'expérience du projet de réinstallation de réfugiés au Bénin, Kofi Annan International Peacekeeping Training Center, Accra, p.12.

services communautaires s'inscrivent dans un sens plus large. Ils encouragent la réussite de l'intégration locale dans les pays qui autorisent cette solution durable. Il a été possible pour les pays membres de l'UFM de négocier avec le gouvernement guinéen notamment, pour la participation à la vie socioéconomique ainsi qu'à l'accès à l'éducation des réfugiés libériens et sierra-léonais installés en Guinée forestière. Cette volonté politique a favorisé aussi leur accès à l'emploi du moins, en ce qui concerne ceux d'entre eux qui ne voulaient manifestement pas rentrer chez eux dans un avenir prévisible. Le programme d'intégration des réfugiés ne créaient pas de dépendance mais, les encourageaient à conquérir progressivement leur autonomie. La durée de l'aide a été dûment précisée afin que les réfugiés puissent devenir indépendants le plus vite que possible. Une démarche basée sur la communauté et sur la conquête de l'autosuffisance et qui exploitait les ressources de la population réfugiée, y compris celle de la communauté locale, a eu toutes les chances de rapprocher les réfugiés et la population autochtone et d'ouvrir la voie à l'intégration locale si le retour dans le pays d'origine s'avérait impossible⁵¹⁷.

Pour cela, quelques mesures concrètes en vue de l'intégration locale des réfugiés ont été prises. Une collaboration avec les agents responsables de la protection pour obtenir des autorisations (permission) que les réfugiés puissent rester dans leur pays d'asile et disposer des lettres de créances nécessaires pour ces négociations a été obtenue. Cela permettait de faire en sorte que les enfants des habitants autochtones ainsi que les autres enfants réfugiés puissent obtenir des places dans les écoles et recevoir les cours de formation dispensés à la population autochtone. La dynamique enclenchée par les Etats membres de l'UFM pour l'intégration des réfugiés libériens en Guinée forestière résidait dans la possibilité de trouver des réfugiés ayant des qualités ou des qualifications professionnelles adéquates dans les différents secteurs de l'économie qui pourront mettre leurs connaissances et expériences au service de la population locale et réfugiée. Ceci a permis de lancer rapidement des projets générateurs de revenus qui ont aidé les réfugiés à atteindre l'autosuffisance en leur fournissant des outils nécessaires pour la satisfaction de leurs besoins. L'expérience de l'intégration des réfugiés libériens et sierra-léonais en Guinée forestière a été de ce point de vue couronnée de succès.

⁵¹⁷Haut Commissariat des Réfugiés, 2004, Op.cit. Voir aussi : NASREDDINE, N. problème des réfugiés en Afrique: l'inéluctable choix entre universalisme et spécificités, Orléans, 2005, p.9.

Chaque réfugié, dès son arrivée recevait des informations sur la faisabilité ou non des solutions durables: (la réinstallation dans l'optique qui semble la plus probable dans son cas particulier). Les réfugiés étaient informés largement et clairement sur les limites de l'aide matérielle qui leur étaient apporté ainsi que les objectifs visés en vue de leur permettre d'atteindre l'autosuffisance en cessant d'être continuellement dépendants. La démarche basée sur la communauté se concevait dans la dynamique de l'importance que revêtaient le travail et l'aide au service de la communauté locale. Les compétences professionnelles ou autres de la communauté réfugiée venaient à mobiliser chaque fois qu'il y avait possibilité au niveau des services de l'économie nationale. C'est ainsi que les activités communes et la pratique de groupes locaux (autochtones et réfugiés) étaient constamment encouragées par les Etats membres de l'UFM⁵¹⁸.

La question d'exploitation des ressources environnementales se posait aussi comme un facteur essentiel dans la mesure où, un principe important dans la politique d'intégration consistait à ne pas considérer l'environnement comme un secteur à part entière mais, de l'intégrer dans tous les secteurs opérationnels. Ainsi, les préoccupations concernant l'environnement ont été examinées dans les secteurs suivants, selon les réalités de la situation guinéenne par ordre d'importance dont les secteurs de l'agriculture, la foresterie, l'énergie domestique, l'eau et l'assainissement, l'éducation, l'élevage, les services sociaux, l'alimentation et l'approvisionnement⁵¹⁹. Ces services environnementaux aux quels l'intégration se matérialisait pouvaient se retrouver dans les trois phases opérationnelles de l'urgence, le soin, l'entretien et les solutions durables. En Guinée forestière, les activités d'intégration bénéficiaient d'une attention concernant les questions environnementales. Elles provenaient surtout d'initiatives isolées prises par les individus plutôt que d'une politique formelle. Plus impulsives, ces initiatives ont concourues à la réalisation de quelques projets notamment, les reboisements initiés pour faire face à la menace aperçue de déforestation. Aussi, le projet de développement de la riziculture dans les bas-fonds qui abordaient en même temps les besoins en autosuffisance alimentaire et les problèmes environnementaux sur les coteaux surexploités.

⁵¹⁸Haut Commissariat des Réfugiés services communautaires aux réfugiés, Genève, 1994, p.22 ; Cité par Jean Emmanuel DRAMOU, 2006, Op.cit, p.17.

⁵¹⁹Haut Commissariat des Réfugiés, Idem, p.22. Voir aussi : MONNOU, D., exposé sur l'expérience du projet de réinstallation de réfugiés au Bénin, Kofi Annan International Peacekeeping Training Center, Accra, p.12.

Les éléments concernant l'environnement pouvaient être trouvés dans la plus part des secteurs évoqués mais, il s'avérait que la politique environnementale pour l'intégration des réfugiés n'a eu que très peu d'impacts sur l'écosystème forestier en Guinée forestière. A l'exception de quelques réfugiés qui ont été bien informé en politique environnementale et qui se sont impliqués pour une courte période dans un système plus organisé de choix et de planification des sites, la majeure partie des réfugiés n'a eu que très peu d'expertise ou expérience dans la politique ou la ligne de conduite environnementale. Les quelques documents de la politique et le ligne de conduite identifiée paraissaient moins accessibles pour ceux qui en avaient le plus besoin. Ceci expliquait les nombreuses dégradations environnementales en Guinée forestière. Dans une autre analyse, l'accroissement de la population réfugié en Guinée forestière se caractérisait par une prédominance de la couche féminine qui a le plus souffert des crises dans la région du fleuve Mano.

2- Les femmes victimes de déportation à Macenta.

Dans les années 2000, une série d'études a été menée sur la situation des femmes victimes de déportation en Guinée forestière notamment, dans la préfecture de Macenta. Selon le profil des femmes victimes de déportation, on a pu faire une répartition en cinq groupes d'âge allant de 16 à 60 ans. La majorité était âgée de 36 à 60 ans avec un pourcentage de 47,87%. La tranche d'âge de 26 à 30 ans représentait 21,8% et occupait la seconde place en termes de grandeur. La tranche d'âge de 16 à 20 ans ainsi que celle de 21 à 25 ans occupaient une même proportion avec 12,5%. La dernière tranche d'âge de 31 à 35ans a été faiblement représentée avec 6,25%. Cette répartition se décline comme suit :

Tableau n°17: Structure de la population d'étude selon les âges.

N°	Tranche d'âge	Effectif	% des Enquêtés selon les âges
1	16-20 ans	4	12,5
2	21-25 ans	4	12,5
3	26-30 ans	7	21,87
4	31-35 ans	2	6,25
5	36-60 ans	15	46,87

Source : Tableau réalisé à partir des données de Henriette Joëlle HABA, «Les conséquences des attaques rebelles sur les femmes de Guinée: cas des femmes déportées de Macenta, Mémoire en Sociologie, 2010, UGLCS, p.28.

Dans un autre tableau, nous classons les femmes en quatre groupes selon le nombre d'enfant pris en charge. Le premier groupe était composé de femmes ayant 4 à 5 enfants. Elles étaient les plus nombreuses avec un pourcentage de 40,62%. Le second groupe était constitué de femmes qui avaient de 0 à 1 enfant avec un pourcentage 21,87% et celles qui avaient de 2 à 3 enfants avec la même promotion que le précédent. Quant au dernier groupe, il rassemblait celles qui avaient de 6 enfants et plus, c'était la plus faible proportion avec 15,62%. Elle se décline comme suit :

Tableau n°18: Répartition de la population d'étude selon le nombre d'enfants.

N°	Nombre d'enfants	Effectif	% des Enquêtés selon nombre d'enfants
1	0 à 1	7	21,87
2	2 à 3	7	21,87
3	4 à 5	13	40,62
4	6 à plus	5	15,62
5	Total	32	100%

Source : Tableau réalisé à partir des données de Henriette Joëlle HABA, «Les conséquences des attaques rebelles sur les femmes de Guinée: cas des femmes déportées de Macenta, Mémoire en Sociologie, 2010, UGLCS, p.28.

Ces femmes ont été déportées au cours de la période allant de 2000 à 2006, même si elles n'ont toute pas connu la même durée de détention. D'ailleurs, la période de détention a été visible selon le témoignage fait par certaines femmes dans le tableau suivant:

Tableau n°19: Répartition de la population d'étude selon la période de déportation.

N°	Période de déportation	Effectif	Durée en année	%
1	2000- 2001	15	1 an	46,87
2	2000-2002	12	2 ans	37,5
3	2000-2003	4	3 ans	12,5
4	2000-2004	0	4 ans	0
5	2000-2005	0	5 ans	0
6	2000-2006	1	6 ans	3,15
7	Total	32	6 années	100%

Source : Tableau réalisé à partir des données de Henriette Joëlle HABA, «Les conséquences des attaques rebelles sur les femmes de Guinée: cas des femmes déportées de Macenta, Mémoire en Sociologie, 2010, UGLCS, p.28.

On peut constater qu'un peu moins de la moitié des femmes déportées (46,87%) ont passé 1 an de détention avec les rebelles. Ensuite, viennent celles qui ont passé 2 ans de détention (37,5%). On note également que certaines ont mis 3 à 6 ans de détention avec leurs ravisseurs (16,62%). D'après le tableau de répartition, selon la situation matrimoniale, la majorité des femmes victimes déportation (28,12%) était mariée dans des foyers polygames. Ensuite, venaient celles qui ont été abandonnées après la déportation avec une proportion de 21,87%. Les célibataires et les femmes mariées dans les foyers monogames ont été représentées avec une proportion de 18,15% chacune. Les veuves représentaient la plus petite proportion avec 12,5%. Elle se décline comme suit :

Tableau n°20: Répartition de la population d'étude selon la situation matrimoniale.

N°	Situation matrimoniale	Effectif des enquêtés	% des enquêtes
1	Mariées polygames	9	28,12
2	Mariées monogames	6	18,75
3	Célibataires	6	18,75
4	Veuves	4	12,5
5	Abandonnées	7	21,87
6	Total	32	100%

Source : Tableau réalisé à partir des données de Henriette Joëlle HABA, «Les conséquences des attaques rebelles sur les femmes de Guinée: cas des femmes déportées de Macenta, Mémoire en Sociologie, 2010, UGLCS, p.28.

Tableau n°21: Répartition de la population d'étude selon les occupations.

N°	Occupation des enquêtés	Effectif des enquêtés	% des enquêtes
1	Ménagère	26	81,25
2	Elève	3	9,37
3	Autre	3	9,37
4	Total	32	100%

Source : Tableau réalisé à partir des données de Henriette Joëlle HABA, «Les conséquences des attaques rebelles sur les femmes de Guinée: cas des femmes déportées de Macenta, Mémoire en Sociologie, 2010, UGLCS, p.28.

Ces tableaux montrent la répartition des femmes selon leur occupation et la situation matrimoniale. Cette répartition présente trois catégories de femmes avec une majorité de ménagères (81,25%). Les deux dernières catégories sont des élèves et autres corps de métier avec un pourcentage de 9,37% chacune. Déléou est le village qui a enregistré plus de

déportées (43,75%) pendant les attaques rebelles en 2000. Bokoni vient ensuite avec un pourcentage de 31,24%. Les villages de Niavalazou et de Bongomadou ont eu un pourcentage de 12,5% chacun. Notons que ces trois premiers villages sont des villages situés à la frontière guinéo-libérienne. L'analyse de ces tableaux a été plus ou moins complète selon les villages d'origine des femmes déportées. Elle se décline comme suit:

Tableau n°22: Répartition de la population d'étude selon les villages d'origine.

N°	Village d'origine des enquêtés	Effectif	%
1	Déléou	14	43,75
2	Bokoni	10	31,25
3	Niavalazou	4	12,5
4	Bongomadou	4	12,5
5	Total	32	100%

Source : Tableau réalisé à partir des données de Henriette Joëlle HABA, «Les conséquences des attaques rebelles sur les femmes de Guinée: cas des femmes déportées de Macenta, Mémoire en Sociologie, 2010, UGLCS, p.28.

Nous avons reparti ces femmes victimes de déportation en 3 groupes sociaux dont les parents, les maris et les belles familles. Au retour après la déportation, ces femmes ont été confrontées à de sérieux problèmes d'intégration, puisque la plupart avaient perdu leurs maris pendant la déportation et certains de leurs parents. Beaucoup d'entre elles ont été contraintes de rester dans les villages voisins où elles avaient des oncles, des tantes et des cousins. La moitié de la population d'étude (50%) vivait chez leur mari qui les avait abandonnées après leur déportation et réconciliés, suite à des médiations de la part des parents et ONG évoluant en leur faveur. L'analyse des rapports d'entretien avec certaines femmes déportées de Macenta ne montrait cependant pas une situation reluisante de leurs conditions de détention par les différentes factions rebelles. La plupart d'elles portaient des grossesses non désirées, contractées au cours de la période de déportation. Les rebelles utilisaient les femmes sexuellement et les utilisaient aussi pour transporter des bagages et comme femmes de ménages. Ceci faisait qu'après la guerre, la majeure partie de ces femmes ont été rejetées par leurs maris et faisaient l'objet de discrimination car, les villageois les assimilaient à des femmes infectées par le virus du SIDA, vu qu'elles étaient à la merci des ravisseurs dont le statut sérologique était méconnu. Les témoignages de certaines d'entre elles étaient terrifiants.

A mon retour je portais une grossesse des rebelles. Quand mon mari m'a vu il a dit que je ne devais rester chez lui, j'avais honte de rester au village, je suis donc reparti

dans un village voisins où j'ai accouchée d'un garçon. Mais l'enfant est décédé deux ans après et je suis revenu au village. Quand l'ONG est arrivée ils ont demandé pardon à mon mari de me reprendre après avoir fait mes examens médicaux. Il a accepté seulement lorsqu'il était convaincu que je n'étais pas malade. Mais il avait déjà une autre femme⁵²⁰.

Parmi les femmes qui ont accepté de nous parler et qui avaient subi le même sort, il ya une proportion de 34,37% qui vivaient sous le toit de leurs parents. Toutes ces femmes étaient préoccupées par l'idée de se trouver un mari. Presque toutes ces femmes avaient été abandonnées par leurs premiers maris après la déportation. Si certaines avaient été abandonnées par ce qu'elles avaient contracté des grossesses non désirées, d'autres souffraient aussi du mépris de tout le village sans autre motif qu'elles aient été simplement déportées. Selon l'une des femmes victimes, «Je vis chez mon père depuis ma déportation parce que mon mari m'a abandonné et ma mère est décédée pendant l'attaque rebelle. Je suis revenu avec un enfant dont j'étais obligé de m'occuper, mon père est vieux et je n'ai toujours pas de mari, je suis inquiète comment je peux m'occuper toute seule des enfants ?»⁵²¹. Il ressortait un troisième groupe de femme dans une proportion de 15,62% vivant dans leurs belles familles dont les maris étaient décédés ou partis en aventure. Selon une de ces femmes, «Je suis vieille maintenant et mon mari est décédé. Depuis que je suis revenu, je suis dans ma belle famille avec mes enfants. Ma belle famille m'a demandé de rester à la maison avec mes enfants et que peut être mon mari reviendra un jour et acceptera de me reprendre à cause des enfants»⁵²².

La déportation a distinctement frappé les femmes de tous les âges, quelque soit leur statut matrimonial (célibataire, mariée, divorcée ou veuve). Celles-ci ont passé des années de détention dans le camp de leurs bourreaux même si la période de détention diffère d'une femme à une autre. Les jeunes filles de moins de 18 ans et les dames de moins de 30 ans à l'époque, semblaient avoir été particulièrement visées car, elles ont été contraintes de devenir esclaves sexuelles ou de servir de domestique aux groupes armés. La majorité de ces femmes affirmaient avoir l'âge variant entre 10 et 25 ans pendant la déportation. Cet état de fait peut expliquer le fait que la jeune fille a été utilisée expressément comme objet de jouissance ou

⁵²⁰Henriette Joëlle HABA, 2010, Op.cit. p.32. Voir aussi : NASREDDINE, N. problème des réfugiés en Afrique: l'inéluctable choix entre universalisme et spécificités, Orléans, 2005, p.9.

⁵²¹Henriette Joëlle HABA, 2010, Op.cit. p.34 Voir aussi : NASREDDINE, N. problème des réfugiés en Afrique: l'inéluctable choix entre universalisme et spécificités, Orléans, 2005, p.9.

⁵²²Henriette Joëlle HABA, 2010, Op.cit. p.35. Voir aussi : NASREDDINE, N. problème des réfugiés en Afrique: l'inéluctable choix entre universalisme et spécificités, Orléans, 2005, p.9.

encore comme le maillon le plus faible à partir duquel la communauté pouvait être humiliée. Il semble que l'objectif poursuivi par les rebelles était celui de déstabiliser les mœurs et coutumes des communautés mais, surtout de détruire des générations futures représentées par la jeune fille. Selon la rapporteuse spéciale chargée de la question de la violence faite aux femmes après les crises dans la région du fleuve Mano, «Des femmes et des jeunes filles ont fait l'objet d'actes de violence physique ou sexuel commis par des soldats et combattants au cours des crises dans la région la région du fleuve Mano»⁵²³. Les femmes ayant 20 ans ou plus au début des crises couraient le risque d'être attachées ou fouillées à corps. Les jeunes filles et femmes qui étaient obligées de faire la cuisine pour les soldats ou pour les combattants étaient particulièrement exposées aux violences sexuelles⁵²⁴.

Malgré les abandons dont elles ont été victimes, ces femmes vivaient pour la plupart chez leur mari polygame qui, en majorité les avaient rejetées à cause de leur état de grossesse et ou de nourrisse. Certaines vivaient sous le toit de leurs parents parce que le mari avait été tué ou parce qu'elle a été abandonnée par celui-ci. D'autre par contre ont été accueillies dans les belles familles puisqu'elles devaient demeurer sous le toit de leurs époux même s'ils étaient décédés. La question de sexe étant taboue dans les sociétés villageoises dans la région du fleuve Mano, certaines femmes et filles se trouvaient dans une incertitude face à leur avenir, celui de trouver un mari et de se sentir en sécurité dans leur société. Pour les autres, il a été question d'humilier leurs maris incapables de réagir. C'est ainsi qu'elles ont été pour la plupart abandonnées par leurs époux qui les croyait souillées ou malades. Mais ils ne pouvaient pas non plus accepter les enfants issus de cette déportation. Ils voyaient en elles des coupables mais, pas des victimes. Par contre, certaines d'entre elles affirmaient n'avoir pas été victimes de violences sexuelles mais, de torture et disaient avoir passé des moments très horribles. Cet état de fait entraînait des conséquences sur la vie des victimes survivantes puisque plusieurs d'entre elles ont perdu la vie par manque de soutien moral, médical, financier ou psychologique. Parmi les impacts négatifs de ces marques, il faut citer aussi la déstabilisation familiale, le rejet social ou l'isolement après avoir été violée, l'abandon des études par des jeunes filles, la naissance d'enfants sans paternité déclarée, le rejet par le conjoint en cas de viol, les maladies et la dépression.

⁵²³Henriette Joëlle HABA, 2010, Op.cit. Voir aussi : MONNOU, D., exposé sur l'expérience du projet de réinstallation de réfugiés au Bénin, Kofi Annan International Peacekeeping Training Center, Accra, p.12.

⁵²⁴Rapport d'activité du Système des Nations Unies, Conseil Economique et Sociale des Nations Unies, 2000. Cité par Henriette Joëlle HABA, 2010, Op.cit.

Concernant les plus pauvres de ces femmes déportées, la peur, la honte et le traumatisme a rendu leur situation très difficile. Elles ont eu des difficultés de se réinsérer dans le tissu social. Elles n'avaient le plus souvent pas accès aux terres cultivables pour la plupart, du fait de l'abandon dont elles ont été victimes par leurs maris. Mais aussi à cause de la stigmatisation et de l'isolement. C'est pour lutter contre les conséquences qui obscurcissaient la vie de ces femmes que des organismes humanitaires ont lutté pour la dignité humaine. Ils ont entrepris des études et apporté de l'assistance psychosociale aux femmes victimes de la déportation et des violences sexuelles, à fin d'assurer leur réinsertion sociale. L'action de ces organismes visait aussi à doter les femmes de moyen leur permettant de se prendre en charge financièrement, médicament et d'avoir confiance en elles dans l'avenir. Pour réaliser ces missions qu'ils se sont assignés, les organismes ont adopté plusieurs stratégies notamment, la sensibilisation, l'animation à la base, la réinsertion socio-économique et la prise en charge médicale. Les organismes qui ont assisté les femmes sont nombreux. Les structures sont d'ordre local, national et international. On peut citer des ONG locales, des églises et des certaines branches spécialisées du Système des Nations Unies (SNU). Ces organismes ont eu des champs d'action assez large qui dépassaient souvent l'assistance psychosociale. Leur intervention comprenait entre autre l'octroi à toutes les victimes de la guerre, des équipements de première nécessité, telles que les bâches et tentes pour se protéger contre les intempéries de la nature. Aussi, la fourniture d'eau potable et de denrées alimentaires, la prise en charge médicale par l'administration des soins médicaux et des médicaments font partie des aides apportées⁵²⁵. Certaines informations fournies par les femmes déportées montraient qu'une prise en charge effective n'a été faite, sauf par l'ONG internationale FIND-Guinée, en faveur des déportées présentes pendant les activités du projet.

Nous avons insisté sur le fait que les crises dans la région du fleuve Mano ont complètement mis la dynamique d'intégration à rude épreuve, ce qui signifie que l'organisation n'existait que de nom à cette époque. Cette situation a particulièrement rendu difficile la prise en charge des personnes réfugiées et les femmes déportées. Les aides financière, matérielle, morale dont ont bénéficié ces victimes après leur retour au pays d'origine émanaient des ONG et des institutions gouvernementales et mixtes. Concernant ce volet par exemple, la quasi-totalité des femmes déportées (90,62%) affirmaient avoir bénéficié d'assistance technique, financière et matérielle de la part des ONG comme FIND

⁵²⁵Henriette Joëlle HABA, 2010, Op.cit. Voir aussi : www.commission-refugies.fr/.../pdf/Sierra_leone_2004.pdf

(Fondation Internationale pour la Dignité) qui a évolué dans les communautés villageoises. Elles ont reçu l'appui nécessaire pour former des groupements et réaliser des activités génératrices de revenus afin de générer des bénéfices pour tous les membres du groupe. Cet appui leur permettait de surmonter certaines difficultés financières. C'est du moins ce qui ressort du témoignage de celle qui a présidé le Groupement des Femmes Déportées (GFD). «Grâce à FIND, nous avons mis nos efforts ensemble pour le bon fonctionnement du groupe. L'ONG a mis à notre disposition le matériel de travail que nous avons demandé pour faire l'extraction d'huile de palme et en réalité ça nous aidé beaucoup financièrement»⁵²⁶.

Cette ONG a eu des domaines d'interventions à plusieurs volets selon les besoins stratégiques des bénéficiaires. Concernant la prise en charge financière, elles affirmaient qu'elles ont pour la majorité été formé en groupement pour réaliser des activités génératrices de revenu, comme le maraichage, la saponification, l'extraction d'huile de palme. Ces actions ont été accompagnées par la fourniture des matériaux de travail tel que les brouettes, les machettes, les bidons, les fûts, les râtaux et de l'argent pour les premières activités. Dans le domaine de l'assistance psychosociale proprement dite, les organismes ont orienté leur action dans le sens d'offrir aux victimes de la déportation et des violences sexuelles, des conditions psychologiques et sociales leur permettant de retrouver leurs statuts au sein de leurs familles et de leurs communautés. Ils ont mis en confiance les femmes victimes à travers le «counseling» qui est une méthode d'entretien que les travailleurs sociaux de FIND ont développé pour permettre aux victimes de se décharger du trauma-psychologique dont elles ont été victimes.

Les données montrent que l'une des actions primordiales menées en réponse aux besoins des victimes a été la question sanitaire. Une assistance médicale pour la plupart des bénéficiaires et leurs enfants issus de la déportation a été assurée. Les femmes, filles-mères ont de façon individuelle, bénéficiées des visites médicales, des examens de labos et reçues des traitements adéquats. Elles ont reçu les premiers soins à partir des structures sanitaires les plus proches de leurs localités et la plupart ont été référées au centre hospitalier de Macenta pour des examens poussés en fonction de leur état de santé. Selon les rapports de la dite ONG,

Un mémorandum d'entente a été signé avec la direction préfectorale de la santé (DPS) de Macenta pour rendre plus efficace l'assistance médicale. Le dit protocole stipulait que les structures sanitaire des zones du projet interviendraient pour tous les

⁵²⁶ Henriette Joëlle HABA, 2010, Op.cit. pp: .38-39.

*cas décelés sur place avec ou sans présence des agents de FIND. Ce qui vise à éviter des cas d'urgence qui peuvent se compliquer*⁵²⁷.

Par ces actions, les organismes ont pu contribuer à soulager la plupart des femmes et les jeunes filles qui ont subi la déportation et les violences sexuelles dans la région du fleuve Mano notamment à Macenta. La perception des femmes et jeunes filles victimes de l'assistance psychosociale qui leur a été apportée par les organismes humanitaires a été un volet important de cette analyse. Au sujet de leur perception, elles exprimaient un sentiment de satisfaction face à l'assistance qui leur a été apportée. Mais seulement, certaines d'entre elles éprouvaient encore le besoin et cette fois-ci de façon individuelle. Les informations obtenues à travers la lecture de certains travaux contrastent avec celles recueillies au cours des entretiens avec les femmes concernées. La plupart des informateurs affirmaient que l'assistance psychosociale qui leur a été apportées n'a pas été individuelle, surtout en ce qui concerne l'assistance financière et matérielle. Et là encore, les programmes ont été entrepris pour tout un groupe chargé d'assurer les activités alors que la plupart des bénéficiaires souhaiteraient exercer ces activités pour leur compte personnel. Elles auraient préféré que cette assistance soit individuelle car, dit-elles «Il n'est pas facile gérer un bien commun».

Il faut noter que certaines d'entre elles n'ont pas bénéficiée d'assistance parce qu'elles étaient absentes lors du passage de l'ONG. Ceci représente un autre problème dans la gestion des activités initiées par le FIND. Les activités génératrices de revenus initiées par les structures humanitaires n'impliquaient pas les autorités à part entière, ce qui fait que certains groupements ont échoué au su et vu de ces autorités. En outre, il faut noter que la prise en charge psychosociale des victimes de la déportation se limitait aux aspects sociaux économiques, ignorant les dimensions culturelles car, ce secteur n'a pas été évoqué par les informateurs. Or, à travers les activités sportives, des projections de films sur les conséquences de la stigmatisation des femmes et autres pouvaient considérablement contribuer à un changement de mentalité. Pour être efficace, cette prise en charge devait être holistique ou intégrale, c'est-à-dire, prendre en considération toutes les dimensions de la vie en société. C'est cet oubli des aspects socioculturels et de l'assistance socio-économique individuelle qui justifiait le sentiment d'insatisfaction ressenti par la plupart des femmes. L'analyse des différentes propositions émises par les femmes pour une amélioration de leurs situations le démontre.

⁵²⁷ FIND-Guinée, cité par Henriette Joëlle HABA, 2010, Op.cit.

L'analyse des propositions émises par les femmes victimes faisait ressortir que l'assistance psychosociale qui leur a été apportée n'a pas abouti au résultat qu'elles recherchaient. La plupart semblait préoccupée par leur sort et leur devenir social. Certaines éprouvaient la honte, l'humiliation et l'indignation et ne se considéraient plus comme membres effectives de leur famille ou communauté à la fin du projet. Elles souhaitaient être à l'abri du regard critique de leur famille ou communauté qui constituait parfois un frein à leur proposition de mariage. Nous voyons là que non seulement ces femmes victimes des violences sexuelles n'acceptaient pas ou refusaient d'intérioriser leur condition mais aussi, leur communauté ne facilitait pas leur réinsertion sociale en continuant à les stigmatiser. Dans ces conditions, la prise en charge psychosociale ne devrait-elle pas être élargie à la communauté dans son ensemble (parce qu'elle a été aussi violée du fait de la transgression de certaines de ses valeurs) pour qu'elle accepte ces femmes victimes de déportation et de violences sexuelles comme ses membres à part entière?

Cette inquiétude face à l'incertitude d'un lendemain meilleur pour les femmes déportées transparaissait dans la proposition faite par certaines qui estimaient que «Leur situation ne pouvait s'améliorer que si elles entraient dans le mariage»⁵²⁸. Comme nous le savons, dans la vision du monde communautaire dans la région du fleuve Mano, la femme ne trouve sa plus noble expression que dans le mariage. Il est légitime que certaines d'entre elles trouvent dans le mariage le symbole de leur réinsertion sociale. Or, celles qui ont été violées et violentées apparaissaient comme souillées aux yeux de la communauté par conséquent, «indignes pour être épouse». Une fois de plus, il appartenait aux structures d'assistance psychosociale de conscientiser les différentes communautés à travers des activités culturelles afin que ces femmes victimes des violences sexuelles ne soient pas également victimes de la discrimination matrimoniale. Il paraît que l'assistance psychosociale apportées aux femmes et jeunes filles victimes de violence sexuelle n'a pas été totalement efficace. Elle n'a pas réussi à éliminer tous les traumatismes qu'enduraient ces femmes et jeunes filles qui continuaient à vivre sous l'emprise des frustrations dues aux violences sexuelles. L'approche psychosociale de prise en charge des victimes de la déportation et des violences sexuelles a montré ses limites. D'abord, parce qu'elle n'a pas pris en compte que les dimensions économiques et médicales. Ensuite, elle s'est limitée au niveau des groupements. Or, comme nous l'avons mentionné plus haut, les viols n'ont pas concerné que ces femmes et jeunes

⁵²⁸ Henriette Joëlle HABA, 2010, Op.cit.

filles, mais aussi et surtout, la société toute entière qui a vu ses normes, ses mœurs et ses valeurs transgressées par ces viols.

Au-delà de l'assistance apportée aux femmes, il faudrait étendre l'action à la société dans son ensemble pour que celle-ci se trouve réhabilitée et concernée. En période de conflits, les filles et les femmes ont été parmi les victimes les plus vulnérables bien qu'elles soient protégées par toutes conventions relatives ou violences de guerres aux droits de l'homme. En raison de leur féminité, elles ont été souvent déportées et réduites en esclaves domestiques et victimes de violences et autres abus sexuels, si elles n'ont pas été tuées. Face au vide créé par l'UFM pendant et après les crises, des acteurs subsidiaires se sont investis pour résoudre les nombreux problèmes humanitaires et environnementaux. Mais nulle part, on a constaté la participation de l'UFM, pour la simple raison qu'elle ne fonctionnait pas en ce moment là. C'est à ce titre que le CICR (Comité international de la Croix rouge) a pris la relève, dans une certaine mesure, en prenant en charge ces personnes réfugiées et déportées.

3-Le rôle du CICR dans la prise en charge des réfugiés.

Un autre organisme s'est investi suite au vide laissé par l'UFM, il s'agit du Comité International de la Croix Rouge (CICR). De 1991 à 2005, cet organisme s'est fortement impliqué dans toutes les activités relevant de son domaine de compétence, en apportant des aides aux réfugiés et personnes déplacées dans la région du fleuve Mano. Il était présent dans les camps de réfugiés dans les villes et villages qui ont abrité ces réfugiés et personnes déplacés dans la région du fleuve Mano. Ses activités principales ont porté sur le rétablissement des liens familiaux, la protection des personnes privées de liberté et la sécurité économique et sociale (eau, habitat, services de santé)⁵²⁹. Dans le rétablissement des liens familiaux, les aides visaient à répondre aux besoins liés aux crises humanitaires car, les liens familiaux ont été rompus par les crises sociopolitiques. Pendant les crises dans les pays membres de l'UFM, des familles ont été éparpillées, des enfants étaient livrés à eux-mêmes sans soins, des parents ont été emprisonnés, morts ou dont on était sans nouvelles et des troubles internes ont mis l'intégration en panne. Ce sont là des exemples de souffrances engendrées par les crises dans la région du fleuve Mano.

Les perturbations des liens familiaux ont été aggravées par le dysfonctionnement des moyens de communications. C'est dans une telle détresse morale que le CICR a tenté de redonner espoir à des familles notamment, installées en Guinée forestière. Pour mener à bien

⁵²⁹ Amadou Sara SOW et Mamadou Saliou DIALLO, 2011, Op.cit, pp : 12-29.

cette tâche, il disposait de milliers de collaborateurs basés à Genève et dans des zones de conflits, ainsi que des membres de services de recherche des sociétés nationales de la Croix Rouge. L'agence centrale de recherche s'efforçait de rétablir et de maintenir le contact entre les membres des familles séparés dans le contexte des crises armées ou de violences internes. Chaque année, des centaines de milliers de dossiers ont été ouverts aux sujets des déplacés, de détenus ou de disparus dont les proches n'avaient aucune idée sur la destination. Ce mandat lui a été conféré par la Communauté Internationale (CI). Lorsqu'un conflit éclate entre deux Etats ou à l'intérieur d'un Etat, les familles séparées vivant dans la désolation et l'angoisse, sans nouvelles de leur proche sont aidées par cet organisme.

Les crises qui ont éclaté dans la région du fleuve Mano ont eu de sérieuses répercussions sur le Libéria, la Sierra-Léone et la Guinée, en provoquant des mouvements massifs de populations victimes de déportation et des réfugiés. Ces nombreuses personnes espéraient retrouver les membres de leurs familles dans les espaces frontaliers et sur le sol guinéen. Mais, elles n'ont le plus souvent pas bénéficié des facilités de recherche de l'UFM. C'est le CICR, à travers son agence de recherche a procédé, depuis le début des migrations, qui a procédé à l'enregistrement des enfants pour rechercher leurs parents ou proches. Un dispositif d'accueil des migrants avait été mis en place dans les espaces frontaliers, surtout au Sud de la Guinée. Il s'agissait d'enregistrer les personnes, surtout les enfants et procéder aux interviews pour recueillir des données très importantes sous formes de lettre qu'on appelle le Message Croix Rouge (MCR). A travers ses agences de recherche et par l'aide de la Croix Rouge Guinéenne (CRG), le personnel de la mission procédait à la distribution des MCR pour permettre aux familles séparées de retrouver leurs proches, de les avertir de leur présence en Guinée ou simplement de les informer qu'elles sont saines et sauvées. Ces messages ont été rapportés directement par des volontaires de la CRG dans les familles de ces enfants. La réception de ces messages par les familles inquiétés de la disparition de leurs enfants redonnait davantage l'espoir de retrouver leurs enfants.

Ainsi en 1995, le Réseau du Bureau de Recherche des Personnes (RBRP) a été mis sur pied dans divers camps de réfugiés le long des frontières avec la Sierra-Léone et le Libéria⁵³⁰. Les réfugiés ont pu écrire les MCR à leurs proches restés chez eux. En 1996, le CICR a contribué au rétablissement et au maintien des liens familiaux entre les réfugiés (principalement sierra-léonais et libériens) installés en Guinée et leur famille, par le biais d'un

⁵³⁰ Amadou Sara SOW et Mamadou Saliou DIALLO, 2011, Op.cit, pp : 12-29.

réseau de MCR⁵³¹. En 1997, le CICR a transmis de plus 7000 MCR aux familles des réfugiés sierra-léonais et libériens dans des camps de réfugiés en Guinée avec l'aide la CRG⁵³². En 1998, avec l'arrivée de 250 000 réfugiés sierra-léonais et libériens, le CICR a encore étendu son réseau de MCR pour couvrir les besoins. Il a distribué près de 4 268 MCR en Guinée et en Côte d'Ivoire⁵³³. En 1999, selon un recensement réalisé par le HCR, «Quelque 480 000 personnes étaient réfugiés en Guinée dont 420 000 dans la région de Guéckédou et Nzérékoré et 60 000 à Forécariah»⁵³⁴. Ces réfugiés étaient tous couverts par le réseau MCR⁵³⁵. En Guinée, le début de l'année 2003 a été marqué par les conséquences humanitaires de la crise ivoirienne et la reprise du conflit au Libéria. Si le nombre de personnes fuyant la Côte d'Ivoire avait baissé par rapport au début de la crise, il y en avait néanmoins 16 000 qui sont arrivés en Guinée au mois de février en provenance de la Côte d'Ivoire ou du Libéria. Celles-ci ont été enregistrées aux frontières par les Groupes d'Alerte et Première Urgence (GAPU) et par la CRG. Arrivés, elles ont été rajoutées à 90 000 autres qui ont fui depuis le début de la crise ivoirienne⁵³⁶.

Ces personnes de nationalité différentes, guinéennes en majorité, ivoiriennes, libériennes, maliens, burkinabés et autres nationalités de la sous-région, avaient un passé, un parcours et des besoins variés. On peut dire que toutes ces personnes avaient quelque chose en commun, leur vie qui a été bouleversée par les crises dans la région du fleuve Mano. Elles ont généralement laissé derrière elles, la vie qu'elles s'étaient bâtie, leurs amis et parfois même des membres de leurs familles. Ainsi, elles ont dû traverser des contrées dangereuses pour arriver dans une grande insécurité en Guinée forestière. Parmi eux, il y avait des guinéens de retour chez eux. Mais nombreux parmi eux ne connaissaient pas du tout leur pays d'origine et ne trouvaient pas nécessairement une intégration facile dans les villages et sous-préfectures qui leurs ont servi de refuge. Régulièrement en janvier février 2003, des sierra-léonais et libériens, en majorité échangeaient ainsi des nouvelles familiales avec leur amis se trouvant dans les camps de réfugiés de Kouankan, de Lainé, de Nonah, de kola (en Guinée) ou à l'étranger. Environ 1800 MCR ont été récoltés et plus de 900 distribués dans les deux premiers mois de l'année 2003. Rien que pour les personnes qui arrivaient de la Côte

⁵³¹CICR, délégation d'Abidjan, Rapport d'activité 1995, p.25. (www.CICR.org)

⁵³²CICR, délégation d'Abidjan, Rapport d'activité 1996, p.37. (www.CICR.org)

⁵³³CICR, délégation d'Abidjan, rapport d'activité 1997, p.35. (www.CICR.org)

⁵³⁴CICR, 1997, Idem.p.36

⁵³⁵CICR, délégation d'Abidjan, rapport d'activité 1998, p.35. (www.CICR.org)

⁵³⁶CICR, délégation d'Abidjan, rapport d'activité 1999, p.25. (www.CICR.org)

d'Ivoire fuyant le conflit armé, le CICR avait effectué avec succès plus de 260 appels téléphoniques pour avertir les familles qu'un de leurs proches se trouvait en Guinée.

Toutes ces opérations ont été faites pour permettre surtout aux enfants séparés de retrouver leurs familles. Lorsqu'un enfant perdu était trouvé, le CICR l'enregistrait et lui rendait visite régulièrement. Les enfants retrouvés grâce aux MCR étaient rendus aux membres de leur famille qui étaient localisés. Le CICR ramenait les enfants à leur famille avec l'accord de toutes les parties. Pendant le deuxième semestre de 2003, le CICR a procédé à l'enregistrement de plus de 376 nouveaux arrivants mais aussi, préparé les MCR de ces arrivants pour la distribution. En tout, il a pu récolter 5 343 messages et distribuer 4 214 de juillet à décembre 2003⁵³⁷. En 2004, le CICR a enregistré 154 enfants séparés de leurs familles réfugiés en Guinée forestière. Il a récolté plus de 400 enfants séparés de leurs familles. Il a récolté plus de 9.000 MCR avec l'aide de la CRG⁵³⁸. En 2005, le CICR a enregistré 154 enfants séparés de leurs parents, récolté 4.234 MCR et distribué 3.941, avec l'aide de la CRG. Au cours de la même année, le CICR a aidé 99 enfants séparés, réfugiés en Guinée forestière à rétablir le contact avec leurs familles retrouvées. Ces activités du CICR ont été menées grâce à l'appui des sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge⁵³⁹. La réunification est une opération qui consistait à ramener l'enfant séparé de la famille avec l'accord des deux parties. La réunification qui se faisait entre un enfant et sa famille se trouvant dans un autre pays se passait généralement à la frontière devant les employés du CICR du pays de départ et celui de l'arrivée. A partir du moment où le CICR enregistrait un enfant séparé ou recevait une demande de recherche de parents ayant perdu la trace de leur enfant, un véritable travail débutait : récolter, vérifier toutes les informations données soit par l'enfant, soit par ces parents pour pouvoir localiser et rétablir le contact avec les personnes recherchées.

Les réunions des personnes séparées par la guerre étaient des moments d'intenses émotions. Chaque semaine entre 2000 et 2005, des dizaines d'enfants déplacés par les crises dans la région du fleuve Mano étaient rapatriés par le CICR dans leurs foyers originaires de Guinée, du Libéria, de la Sierra-Léone ou encore de la Côte d'Ivoire. Ils ont parfois passé de longues années dans les camps de réfugiés ou de déplacés avant de pouvoir rentrer chez eux. En 2003, pendant le deuxième semestre, 167 personnes, en majorité des enfants léonais, ont

⁵³⁷Vassily FEDEEC, activités du 1^{er} semestre, Conakry, 2003, p.4.

⁵³⁸CICR, Délégation de Conakry, rapport d'activités du deuxième semestre, 2003, p.3.

⁵³⁹CICR, Bulletin d'information, délégation de Conakry, 2004, p.2.

été réunifiés avec leurs familles, soit 349 personnes réunifiées depuis le début de l'année et plus de 100 autres enfants suivis régulièrement en Guinée forestière. Le CICR a permis en 2004 à plus de 4000 enfants séparés réfugiés en Guinée forestière de retrouver leurs familles au Libéria, en Sierra-Léone, en Côte d'Ivoire et en Guinée (les pays membres de l'UFM). Chaque année, le CICR passait de moments de grande émotion avec les familles des séparés. 500 enfants séparés réfugiés en Guinée forestière ont rétabli le contact avec leurs familles, retrouvées par le CICR avec l'appui des sociétés nationales de la Croix-Rouge et Croissant-Rouge. En 2005, 109 enfants séparés et réfugiés ont retrouvé leurs familles dont 3 en Côte d'Ivoire, 3 en Guinée, 71 au Libéria et 32 en Sierra-Léone. 33 enfants réfugiés en Guinée forestière ont rétabli le contact avec leurs familles, retrouvées par le CICR. Les moments de la réunification familiale a été l'une des plus gratifiantes, mais aussi l'une des plus éprouvante et émouvante⁵⁴⁰.

En ce qui concerne la protection des personnes privées de liberté, le CICR a mené des démarches confidentielles auprès des autorités des pays membres de l'UFM, afin de protéger et de respecter la vie et la dignité humaine en milieu carcéral. C'est ainsi qu'il a demandé en 1996 aux autorités guinéennes de donner l'accord permettant de visiter les détenus dans les maisons de détentions sur l'étendue du territoire national. Ce n'est qu'à la fin de l'année qu'il a obtenu l'accord des autorités guinéennes pour visiter les détenus qui étaient sous la responsabilité de l'administration pénitentiaire. Mais, ceci excluait les visites aux insurgés du 2 et 3 février 1996 incarcérés, qui étaient sous la responsabilité du Ministre de la Défense. Jusqu'en fin d'année, il n'avait pas obtenu l'accès à ces insurgés. En 1997, le CICR a poursuivi la même demande auprès des autorités afin d'obtenir l'accès aux personnes détenues en relations avec les événements de février, toujours sans succès. En 1998, il a inclus les soldats sierra-léonais, aussi sans succès. Les quatre conditions du CICR indispensables pour effectuer une telle visite étaient les suivantes:

- 1- Voir tous détenus et avoir accès à tous les lieux de détention partout où ils se trouvent ;
- 2- Visiter régulièrement les détenus à leurs lieux de détention ;
- 3- S'entretenir sans témoin avec les détenus;
- 4- Enregistrer tous les détenus. Ces conditions ont pour but de prévenir les disparitions, les exécutions sommaires, la torture et le mauvais traitement des détenus⁵⁴¹.

⁵⁴⁰CICR, bulletin d'information, Délégation de Conakry, 2005, p.1.

⁵⁴¹CICR, 2005, Idem, p.2.

En 1999, l'arrestation d'Alpha CONDE, principal opposant à Lansana CONTE a rendu la tâche du CICR plus compliquée, parce que cela a amené l'instabilité à Conakry. Le CICR a accéléré ses démarches qui se sont soldées par la signature d'un accord entre le président de la République et le vice président du CICR le 9 novembre 1999. Les délégués du CICR ont pu commencer à effectuer des visites régulières aux personnes privées de liberté dans le pays. Cette activité traditionnelle du CICR a un but strictement humanitaire. Il s'agit de l'évaluation des conditions de détentions de personnes privées de liberté. Par un dialogue ouvert et constructif avec les autorités, le CICR a émis des recommandations pour l'amélioration des conditions de détentions et pour un traitement digne et humain de certains détenus. Les constatations faites par les délégués sont restées confidentielles et n'ont été transmises qu'aux seules autorités concernées. En dehors des recommandations faites aux autorités, le CICR a également fourni une assistance aux détenus, principalement en articles de stockage d'eau et d'hygiène. Avec la participation des autorités détentrices, le CICR a contribué de façon exceptionnelle à la réhabilitation des installations sanitaires des principaux établissements pénitentiaires. Seul le CICR a eu la latitude de rendre visite aux détenus et d'assurer la distribution en toute sécurité des MCR en observant le caractère confidentiel de ses visites et MCR. Par exemple, pendant le premier trimestre de l'an 2000, les délégués du CICR ont visité quatre lieux de détention et plus de 1200 détenus⁵⁴². Suite à ces visites, des assistances directes ont été fait aux détenus quand il s'apercevait que les autorités détentrices n'avaient pas les moyens pouvant leur permettre de faire face aux urgences que le CICR recommandait.

A l'issu des visites, 38 personnes privées de liberté ont pu écrire à leurs familles des MCR, ce sont des lettres ouvertes contenant exclusivement des nouvelles à caractère familiale, ce qui permettait aux familles des détenus de connaître l'état de leurs proches détenus. Pendant le deuxième semestre de l'an 2003, les délégués du CICR ont effectué 39 visites dans 36 différents lieux de détention du pays. Les visites ont été effectuées dans des maisons centrales, des prisons civiles, des importants postes de polices et de gendarmeries. Cela, dans le seul but d'améliorer les conditions de détention des détenus. Pendant ce même trimestre, 88 détenus ont rédigé des MCR pour leurs familles et 46 détenus ont reçu des réponses à leur MCR de juillet à décembre 2003, soit un exploit de 52,27%. Au terme des activités de 2004, le CICR a effectué plus de 140 visites dans 55 lieux de détention différents.

⁵⁴²CICR, délégation de Conakry, les rapports d'activités, 2002,2003, et suites. (www.CICR.org)

Le CICR a assuré aussi la distribution de près de 300 messages, écrit par les détenus à leur famille. Près de 200 d'entre eux ont reçu la réponse de leur familles, soit 66,66% des MCR ont été répondus grâce a la compétence et à la vivacité du CICR.

Le CICR a effectué par ailleurs des visites improvisées pour ne pas que les autorités détentrices cachent certaines réalités défavorisant les détenus. En 2005, il a effectué 152 visites dans 91 lieux de détention différents, récolté 398 MCR et assuré en toute sécurité la distribution de 130 CICR écrit par les détenus a leurs familles. Près de 72 de ces détenus ont reçu une réponse à leurs MCR soit 55,38% des détenus ont pu avoir leurs nouvelles de leurs familles par l'intermédiaire du CICR. En ce qui concerne l'année 2001 et 2002, le CICR était préoccupé par les déplacements des attaques aux frontières guinéennes et les personnes venues de la Côte d'Ivoire.

L'assistance de cette institution à l'endroit des familles réfugiées et personnes déplacées dans la région du fleuve Mano concernait aussi la question de sécurité économique et sociale. Cette question sécuritaire touchait l'adduction d'eau potable, les habillements, les services de soin de santé etc. Ainsi, depuis l'éclatement des crises, le CICR s'est impliqué dans la réhabilitation et la construction des systèmes d'approvisionnement en eau potable et d'autres infrastructures endommagées par les combats ou surchargées par une forte concentration humaine dans les régions touchées. En 2002, l'arrivée de nouveaux réfugiés de la Côte d'Ivoire en Guinée a fait naître un nouveau problème humanitaire, ajouté à ceux des deux conflits précédents dans la région du fleuve Mano. Entre 1991 et 2005, les opérations du CICR en Guinée se sont développées sur trois axes principaux⁵⁴³: Le renforcement de la capacité opérationnelle de la CRG, l'évaluation des besoins humanitaires et le rétablissement des liens familiaux. Concernant le renforcement de la capacité opérationnelle de la CRG, en partenariat avec la Fédération Internationale de la Croix Rouge Française, le CICR a renforcé la capacité opérationnelle de la société nationale guinéenne pour mieux répondre aux besoins liés aux nouvel afflux de personnes dans les régions concernées.

Il a ensuite évalué les besoins des préfectures et sous préfectures accueillant un nombre considérable de réfugiés. Ceci a été suivi dans l'immédiat par un élargissement du programme «eau et assainissement», déjà existant en Guinée forestière. Par exemple, depuis la dégradation de la situation humanitaire aux frontières guinéennes, le CICR s'est vivement impliqué afin de faire profiter des communes dont les ressources en eau étaient déjà limitées,

⁵⁴³Jean-Claude RISSE et Bernard OBERSON, *l'emblème*, Genève, janvier 2002, p. 6.

pour qui les réfugiés représentaient une charge supplémentaire. En Guinée, les conséquences directes liées aux conflits frontaliers sont diverses: Personnes tuées ou blessées, population déplacées, installations médicales détruites et l'accès à l'approvisionnement des denrées alimentaires coupés. Cela a entraîné la multiplication des maladies infectieuses, la malnutrition qui a rapidement débordé les capacités des services de santé locaux existants. Les crises ont également entraîné des conséquences indirectes comme la pénurie des personnels qualifiés pour les centres de santé et le manque de fournitures médicales qui a nécessité une assistance rapide pour répondre aux besoins les plus urgentes à travers les activités suivantes:

- 1- La reconstruction et la réhabilitation des bâtiments;
- 2- Le soutien à la gestion des centres médicaux;
- 3- La surveillance épidémiologique;
- 4- La revitalisation des services de vaccination;
- 5- La fourniture de médicaments et du matériel médical essentiel;
- 6- La mise à la disposition d'équipes chirurgicales avec des personnels expatriés.

Le CICR a mené ces activités depuis qu'il a commencé à se déployer à fin de pallier la désorganisation du système de soin de santé primaire provoqué par les conflits aux frontières tout en fournissant une assistance aux hôpitaux. C'est à ce titre qu'il a distribué en 1998, environ 400 kilogrammes de médicament et du matériel médical aux hôpitaux de Guéckédou et de Kissidougou, où étaient soignés la plupart des réfugiés sierra-léonais blessés⁵⁴⁴. L'année suivante, il a fourni du matériel médical aux centres de santé situés dans les préfectures frontalières avec le Liberia et la Sierra-Léone. En 2001, il a aidé plus de 83.000 déplacés à l'intérieur de la Guinée en leur fournissant une assistance d'urgence médicale pour soigner les blessés de guerre. Cette première assistance d'urgence, composée de vivres (ration de céréales, poids, huile et sel) et des produits non alimentaires (nattes, couvertures, savons) a eu pour but, d'aider les déplacés à retrouver un minimum d'autosuffisance. Les distributions de secours alimentaires et non alimentaires ont eu lieu principalement en Guinée forestière mais aussi à Kindia et à Forécariah.

Il a poursuivi les mêmes activités durant l'année 2002 en apportant des semences aux populations. Au cours du premier semestre 2003, il a distribué des médicaments à 3 hôpitaux dans la capitale guinéenne et la région forestière (préfecture de Kissidougou et N'Zérékoré). Il a aussi fait une évaluation sur les conditions nutritionnelles et de santé des personnes privées

⁵⁴⁴ CICR, Rapport d'activité du premier semestre, 2000.

de liberté. Le délégué médical du CICR a visité la maison centrale de Kankan et la prison civile de Guéckédou, et une équipe de cinq (5) délégués a mesuré l'indice de masse corporelle des personnes privées de liberté dans les maisons centrales de Kankan et de Conakry. Les résultats obtenus ont été fournis exclusivement aux autorités pénitentiaires de la Guinée. A cette liste de réalisation, il faut ajouter des assistances médicales aux déplacés, retourner de la Côte d'Ivoire. Mais c'est le lieu de préciser que les assistances faites par la CRG du 5 au 14 mars 2003 aux ports et aux stades annexe du 28 septembre sont venues en partie du CICR. Au cours de la même année, 1891 familles ont reçu de l'assistance matériel de la part du CICR (couverture, nattes, pagnes ustensiles de cuisine, savons et seaux). Des centaines de bâches ont été fournies aux familles ayant des maisons détruites ou endommagés. En 2003, le CICR a donné 2 cours d'anesthésie de 5 jours à Nzérékoré et Conakry, 16 participants ont suivi ces cours à Conakry. Ils étaient venus des toute la Guinée, avant de lancer les travaux de «réhabilitation» du bloc opératoire et pavillons chirurgicale de l'hôpital de Guéckédou, une cuve d'une capacité 90 litres et de matériel chirurgical, ainsi que 21 lits ont été remis, le tout pour une valeur de 30 Millions de Francs Guinéens. (30 000 000 GNF)⁵⁴⁵. En 2005, Il a profité de l'absence de la Fédération Internationale (FI), pour faciliter le déplacement des infirmiers de la CRG en direction de Pita pour prêter main forte aux médecins dans la lutte contre le cholera d'une façon exceptionnelle. Le CICR intervenait de plus en plus dans le domaine humanitaire médical (exclusivement dans les situations d'urgences), il a néanmoins apporté des aides énormes dans le domaine médical. C'est grâce à ces nombreux efforts que les victimes des crises dans la région du fleuve Mano ont pu bénéficier très tôt de l'assistance médicale.

Le programme «Eau et Habitat» a été un autre volet des éléments de base nécessaire à la vie et à la santé des victimes. Durant la période des crises, on assistait à une destruction des systèmes d'approvisionnement en eau et de l'habitat des pays. Le CICR a contribué à rétablir l'accès à l'eau potable ainsi que des conditions d'assainissement correctes. Le terme «habitat» ne s'explique pas seulement à ce qui délimite un logement, il s'étant aussi aux relations entre le logement, son environnement et les personnes qui l'habitent. A cet égard, le département qui s'occupait du programme «eau et habitat» du CICR visait à garantir aux victimes, l'approvisionnement en eau potable d'usage domestique. Les centres d'accueil ont été préservés afin de protéger la population des risques environnementaux provoqués par l'effondrement du système d'approvisionnement en eau et des infrastructures. Dans le feu des

⁵⁴⁵Vassily FEDEEC, activités du 2^{ème} semestre, Conakry, 2003, p.1.

combats, les sources d'approvisionnement en eau potable ont été prises comme cible des combattants. Dans ces conditions de désespoir, les populations ont été forcés d'abandonner leurs foyers pour se lancer à la recherche de l'eau dans un environnement hostile où, l'infrastructure d'approvisionnement en eau était endommagé par les combats. Les conséquences directes étaient l'augmentation brusque des maladies transmises par l'eau ou liées à l'eau (diarrhées, fièvre typhoïde, cholera).

En 2001, le département en charge du programme «eau et habitat» a déployé toute une gamme d'activité pour résoudre les problèmes qui s'inscrivaient dans son domaine de compétence à savoir⁵⁴⁶: la remise en état normal des stations de traitement de l'eau des réseaux de distribution ou des systèmes d'adduction gravitaire reliés aux stations de pompage. Des travaux d'amélioration des infrastructures dans les lieux de détention ont été réalisés pour qu'au moins, les besoins minimaux en eau des détenus soient couverts et que les conditions d'hygiène et de logement soient suffisantes. Il a entrepris la construction et l'organisation de camps pour les personnes déplacées suivi de la construction et la remise en état des latrines et des systèmes de traitement des eaux usées, et surtout, la mise en œuvre des programmes de collecte et de traitement des déchets. C'est dans ce cadre qu'en 2002, beaucoup de village à travers la Guinée forestière ont bénéficié de l'appui dans la construction de forage⁵⁴⁷. Ces programmes ont remis en état des stations de traitement d'eau des villes de Guéckédou et Macenta, de leurs réseaux fontaines de distributions ou systèmes d'adduction gravitaire reliés aux stations de pompage ainsi que la réalisation de bornes à travers ces deux préfectures. Il a procédé à la construction des puits améliorés et des forages à travers certains villages qui ont accueillis les déplacés en Guinée forestière.

Face au vide que l'UFM a créé dans la gestion des conflits, le CICR a œuvré dans le sens de la protection et l'exploitation des sources d'eau déjà en souffrance dans les milieux ruraux habités par les réfugiés et les personnes déplacées. Dans le même cadre, il a entrepris des travaux d'amélioration des infrastructures à travers le pays pour que les besoins en eau soient satisfaits de même que les meilleures conditions d'hygiène. Ces travaux sont venus compléter le programme de contrôle des vecteurs de maladies. Il a achevé les travaux de réhabilitation du système d'adduction d'eau et l'évaluation des eaux usées dans la préfecture de Guéckédou. D'autres travaux ont été débutés dans les villes de Boké, Conakry et de Guéckédou en collaboration avec la société des eaux de Guinée (SEG). En 2004, le département en charge

⁵⁴⁶ Vassily FEDEEC, bulletin d'information, Conakry, 2002, p.6.

⁵⁴⁷ Vassily FEDEEC, 2003, Idem, p.1.

des eaux et habitat a débuté un important projet de réhabilitation de la station d'eau de Yalenzou alimentant N'zérékoré qui a bénéficié à près de 300 000 habitants. Ce projet a permis de construire 30 forages en Guinée forestière bénéficiant à environ 30.000 villageois. D'autres travaux ont été effectués dans le domaine sanitaire notamment, la réhabilitation d'adduction d'eau et assainissement en faveur de près de 1500 personnes à Conakry, Guéckédou et Boké. Aussi des travaux de réhabilitation d'adduction d'eau et assainissement ont été effectués à Siguiri et à Kindia qui devaient bénéficier à 300 personnes⁵⁴⁸.

En 2005, le même organisme a réalisé 30 forages dans les sous-préfectures de Beyla et Lola qui ont bénéficié à près de 30 000 villageois. Ces villages ont connu l'afflux des réfugiés venus de la Côte d'Ivoire, entraînant la surcharge des points d'eau et l'insuffisance des stations d'eau. Il a aussi formé 30 animateurs villageois chargés de la sensibilisation des populations bénéficiaires d'un point d'eau moderne pour sa bonne utilisation, un projet mené en collaboration avec la CRG. Outre ce projet, il a fourni des matériaux nécessaires à la réhabilitation des installations sanitaires à Dinguiraye, réalisé un forage à Kindia et un raccordement de ce forage au réseau de distribution, afin d'assurer une alimentation régulière en eau pour toutes les victimes⁵⁴⁹. Le département en charge des «Eaux et Habitat» a réalisé d'énormes progrès dans son domaine de compétence en essayant de couvrir les besoins de toutes les régions nécessiteuses en Guinée en particulier, les régions qui ont enregistré la venue des déplacés des conflits de 2000-2001 et ceux des conflits antérieurs. A peu près, des milliers de guinéens ont bénéficié aussi du fruit des activités qui ont été menées par ce département depuis 1991.

4 -Le rôle du réseau des femmes du fleuve Mano (REFEMAP) dans la résolution des crises et la restauration de la paix.

A- Bilan des crises, prélude à la mise en place du REFEMAP.

Pour pallier l'absence d'action des Etats dans la région du fleuve Mano, une organisation non gouvernementale a été créée par des Femmes Ministres, Ambassadrices et Parlementaires (REFEMAP) en 2001. Son but était d'œuvrer pour la résolution des crises, la restauration de la paix et l'instauration du dialogue politique entre les Etats membres de l'UFM. Elle a tiré des leçons des conséquences des crises qui ont éclaté dans la région du fleuve Mano de 1989 à 2003. En premier lieu, au Liberia où l'instabilité a commencé avec la rébellion du NFPL en

⁵⁴⁸ Vassily FEDEEC, 2003, Ibid., p.2.

⁵⁴⁹ CICR, délégation de Conakry, bulletin d'information, 2005, p.1.

1989. Selon le REFEMAP, près de 2 500 000 habitants ont fui le pays, principalement vers la Guinée, la Côte d'Ivoire et la Sierra-Léone. La majorité de ces populations déplacées étaient des femmes et des enfants qui n'avaient pas de moyens pour faire face aux difficultés de déplacement involontaire. Les femmes, particulièrement les jeunes filles, ont été victimes de violences de toutes les factions rebelles ainsi que des combattants, à travers des viols, des harcèlements, des abus sexuels, des bastonnades et des dépouillements de leurs biens. Ensuite en Sierra-Léone où la crise a commencé le 21 mars 1991, quand les rebelles du RUF, soutenues par des mercenaires du Burkina Faso et du Liberia, ont assiégé les parties du Sud-est du pays. Celle-ci fut la chasse aux défenseurs de la démocratie et à l'ensemble des citoyens⁵⁵⁰. En troisième lieu, en Guinée, pays d'accueil des réfugiés libériens et sierra-léonais, a fait l'objet d'attaques rebelles le long de ses frontières en septembre 2000. De septembre 2000 à avril 2001, les rebelles du RUF et les forces gouvernementales du Liberia ont opéré ensemble, attaquant des camps des réfugiés à la frontière guinéenne où se trouvaient des centaines de milliers de sierra-léonais et de libériens qui ont fui leur pays. Les forces de sécurité guinéennes ont riposté aux raids du RUF sur leur territoire en tuant et en blessant des dizaines de civiles. Ces attaques furent menées par l'emploi d'hélicoptère, l'artillerie lourde et légère contre des positions rebelles, dans le Nord de la Sierra-Léone (district de Kambia, Bombali et Koinadugu). Au moins 42 civiles dont 11 enfants ont été tués au cours des treize attaques menées de septembre 2000 à avril 2001⁵⁵¹. Les troupes guinéennes ont également conduit plusieurs opérations terrestres au cours desquelles des civiles ont été abattus, des femmes et des fillettes violées tout en incendiant des maisons.

De 1990 et 2003, les chefs d'Etat s'accusaient mutuellement d'avoir des velléités de déstabilisation de leurs pouvoirs respectifs. Ceci a entraîné un climat de méfiance et leurs relations se sont détériorées, entraînant des crises à tous les niveaux. Les crises sociopolitiques ont entraîné des crises économiques qui ont paralysé les pays membres de l'UFM et ralenti leur processus de développement. Cette paralysie a affecté considérablement tous les pays membres de l'UFM, mais, à des degrés inégaux. Par exemple, la présence de plus de 3 millions de réfugiés en Guinée a eu de lourdes conséquences sur la sécurité et le bien-être socioéconomique des populations d'accueil. Le nombre élevé de réfugiés en Guinée forestière a imposé une lourde contrainte sur les rares ressources nationales et sur les plans de la santé, de l'éducation, de l'alimentation et de l'environnement. Le pays a enregistré des crises

⁵⁵⁰ Direction du REFEMAP, la résolution 1325 du conseil de sécurité de l'ONU, Etats Unis d'Amérique, 31 octobre 2000, p.9.

⁵⁵¹ Thierno Amadou Ciré DIALLO, Op.cit.

alimentaires car, les champs ont été détruits, des récoltes brûlées et la déforestation a exercé une menace sur la biodiversité. Ceci a entraîné le ralentissement du processus de développement des pays et de leur intégration.

B- Buts, objectifs et réalisations du REFEMAP:

Face à la persistance de la violence et les conséquences des crises que nous venons d'évoquer, les moyens d'intervention des Etats pour leurs résolutions ont été limités. Pour autant, l'UFM a proposé des mécanismes de résolution mais, ceux-ci ont été inefficaces car, ses différentes interventions n'ont pas permis de restaurer la paix, comme on l'aurait souhaité. Elles sont venues souvent trop tard, à cause des procédures assez formalistes des Etats membres qui les rendaient très stériles, voire inefficaces⁵⁵². C'est pourquoi, dans les années 2000, le REFEMAP est parti du constat que la persistance et la multiplication des instabilités politiques mettaient en mal les activités socioéconomiques et, pendant les crises, la majeure partie des victimes ont été des filles et des femmes. Le réseau des femmes s'est donc investi là où les chefs d'Etat ont échoué. De 2001 à 2014, il a réussi à renouer les liens socioéconomiques et culturels qui ont été fragilisés pendant les crises et réinstaurer le dialogue politique dans la région du fleuve Mano. D'abord, il s'est adressé aux plus hautes autorités des Etats membres de l'UFM, en vue de donner une réelle chance à la restauration de la paix⁵⁵³.

La restauration de la paix a été l'une des priorités ce réseau car, la coordination des actions de restauration de la paix, plus qu'une nécessité, était devenue un besoin incontournable. Pour asseoir le fondement minimum de la stabilité et de la réconciliation des pays dévastés par la guerre, le REFEMAP a obtenu la signature d'environ treize accords de paix dont celui d'Abuja (cordonné par la CEDEAO)⁵⁵⁴. Sous son instigation, le processus de désarmement et de démobilisation des combattants a été achevé en 1997. Au plan régional, le deuxième axe d'intervention de ces femmes a été de mettre pression sur les organismes d'intégration afin de déployer un contingent militaire (ECOMOG) de la CEDEAO au Libéria et en Sierra-Léone. Aussi, c'est grâce à la pression mise par le REFMAP que trois séries de

⁵⁵²Voir entre autres : A.M. BARRY, *La prévention des conflits en Afrique de l'Ouest : mythes ou réalités*, éd. Karthala, 1997, p.207. ; Et T.K, BIAYA T, *Acteurs et médiations dans la résolution et la prévention des conflits en Afrique de l'Ouest*, Codesnia et Clingendael, 1999, p.137.

⁵⁵³Direction du REFEMAP, Intégrer la perspective du genre dans le processus de paix en Afrique de l'Ouest, Région Nimba, 2002, p.16.

⁵⁵⁴Direction du REFEMAP, Intégrer la perspective du genre dans le processus de paix en Afrique de l'Ouest, Abuja, 2002, p.52.

négociation et de signature des accords (l'accord de paix d'Abuja du 30 novembre 1996, le plan de paix de Conakry du 23 octobre 1997 sous les auspices de la CEDEAO et l'accord de paix de Lomé et soutenu par la CEDEAO) ont été obtenus.

Dans un rapport adressé au conseil de sécurité de l'ONU, le REFEMAP a condamné les attaques rebelles en Guinée en 2000. Ceci a été réitéré par le conseil de sécurité de l'ONU qui affirmait dans un communiqué de presse qu'il «Condamne dans les termes les plus rigoureux, les récentes incursions conduites en Guinée par des groupes rebelles en provenance du Liberia et de la Sierra-Léone qui ont touché des villes et des villages notamment, à Guéckédou le 6 décembre 2000 et à Kissidougou le 10 décembre 2000»⁵⁵⁵. Mais ces condamnations n'ont été que des moyens théoriques car, elles n'ont pas pu être suivies par des mesures concrètes afin d'atténuer les souffrances des populations transfrontalières victimes d'agressions. Les limites de ce genre de moyen ont été accentuées par l'impasse du dialogue qui existait entre les pays. L'impasse du dialogue était une réalité entre les Etats car, les crises ont instauré un climat de méfiance entre les chefs d'Etat du Liberia et de la Guinée. Particulièrement, à cause des accusations réciproques entre les chefs d'Etats libérien et guinéen.

D'un côté, le président libérien prétendait que son homologue guinéen soutenait les groupes rebelles du Libéria. Selon lui, certains rebelles venaient se réfugier en Guinée pour échapper aux forces gouvernementales du Libéria. De l'autre côté, le président guinéen soutenait la thèse d'une déstabilisation de la Guinée par le président libérien. Il faut reconnaître que le président guinéen avait mis des soldats au compte de l'ECOMOG et formé des soldats qui allaient combattre au Liberia. Par conséquent, les relations étaient quasiment rompues, entraînant une léthargie, une crise sociale et économique-commerciale dans la région du fleuve Mano de 1989 à 2003. Puisque cette situation persistait, le REFEMAP s'est investi aussi dans la restauration du dialogue politique. Tirant les leçons des échecs précédents notamment, les actions d'intégration des réfugiés qui n'avait pas été une approche communautaire, le REFEMAP a défini un cadre opérationnel de gestion des crises en 2000. «Face au constat que les femmes et filles étaient les premières victimes des crises dans la région du fleuve Mano, et que les solutions de prise en charge de ces personnes n'a pas inclus les communautés à la base, il fallait créer et implanter dans toutes les villes et villages de la région, un forum des femmes pour lutter contre les violences basées sur le genre»⁵⁵⁶. Ainsi, de

⁵⁵⁵ Henriette Joëlle HABA,, 2010, Op.cit, p.28. ; Voir aussi, Direction du REFEMAP, 21 décembre 2000. p. 1. ; Op.cit.

⁵⁵⁶ Direction du REFEMAP, 2000, Op.cit.

2000 à 2014, une coordination régionale a été mise en place afin aboutir à une paix durable dans la région du fleuve Mano. Elle a été une véritable institution, dotée d'un certain nombre d'organes disposant chacun des attributions propres pour la réalisation de ses objectifs. Parmi ces organes, il a eu l'assemblée générale, le conseil d'administration, des entraines nationales et le secrétariat général du REFMAP dans tous les pays membres de l'UFM.

Chaque organe cité a joué un rôle prépondérant dans l'ensemble du fonctionnement administratif du REFMAP. Par exemple, au cours de son assemblée générale en 2001, Hadja Saran DRABA, Secrétaire Général du dit réseau, affirmait que l'objectif recherché dans les deux prochaines années, c'est à dire de 2001 à 2002 était de «Voir la région du fleuve Mano en paix et en prospérité, habitée par des citoyen et citoyenne en bonne santé, jouissant de tous leurs droits civique et politique dans un environnement sans conflit»⁵⁵⁷. A travers les nombreuses communications organisées (sensibilisations, conférence et sorties médiatiques), le REFMAP a œuvré pour asseoir une meilleure compréhension des mécanismes de la paix, de la sécurité et le développement à tous les niveaux. Surtout, ses interventions médiatisées ont permis de renforcer la participation des femmes dans la prévention, gestion et résolution des conflits dans la région du fleuve Mano. Elles ont permis aussi de sensibiliser les groupes et organisations des femmes sur les différentes questions fondamentales pour parvenir à une paix durable, y compris le respect des droits humains, démocratiques, l'égalité du genre et le développement durable.

De 2003 à 2005, le REFEMAP a assuré la pleine et égale participation des femmes dans le processus démocratique particulièrement, dans les structures de prise de décisions pour la paix et le développement. Ceci a facilité la conception et la mise en œuvre des programmes et politiques de sensibilisation au genre et développement dans la région du fleuve Mano. Son approche a été axée sur le développement d'une plus grande union au sein des groupes de femmes, tournées vers des projets communs pour la paix. De 2005 à 2009, le REFEMAP a créé dans toutes les villes et villages des pays, des réseaux de solidarité et de partenariat avec les organisations des femmes travailleuses pour la paix et autres initiatives similaires (FAS : Femme Africa Solidarity, CFAPD: Comité des Femmes Africaines pour la Paix et le Développement de l'OUA).

⁵⁵⁷Direction du REFEMAP, les acquis d'une organisation de femmes militantes pour la paix, Nigéria, janvier 2006, p.126.

Sur le plan sociopolitique, puisque les conséquences des crises n'ont pas pu être stoppées par les différentes interventions régionales et internationales, le REFEMAP a assuré un plaidoyer à tous les niveaux, en impliquant les femmes et toutes les couches sociales dans la prévention, gestion et résolution des conflits. A titre illustratif, il a mis en place une politique et des stratégies d'innervation permettant l'intégration de certaines femmes déportées à Macenta⁵⁵⁸. Ces femmes ont été dotées de moyens ainsi que des stratégies d'intervention qui constituaient les premiers éléments sans lesquels aucune activité intégratrice ne pouvait être couronnée de succès. Convaincus que les moyens humains constituaient la clé de voute de tous les succès, le réseau a composé aussi avec d'autres réseaux de femmes leaders, des femmes juristes, des femmes rurales, des communicatrices, des parlementaires, des femmes ministres en fonction ou non, des femmes syndicalistes, des associations religieuses, des femmes d'affaires et des journalistes. Toutes ces femmes usaient des potentialités et capacités pour s'impliquer dans le processus de paix dans la région du fleuve Mano.

Plus particulièrement, la branche guinéenne du REFEMAP a mis en place une administration chargée de la mise en œuvre des projets et programmes sur toute l'étendue du territoire national. Cette administration a pu travailler en étroite collaboration avec les partenaires comme (le PNUD, l'UNICEF, l'UNESCO, le PAM, le FAO, le HCR, le FNUAP, l'ONU-SIDA et l'UNIFEM). Elle a travaillé aussi en étroite collaboration avec d'autres organismes gouvernementaux comme les ambassades de la Grande Bretagne, de l'Allemagne, des USA, de la France, du Japon, de la Russie, du Canada, du Maroc et celle des Etats de la CEDEAO de 2002 à 2006. La société civile guinéenne a été intéressée notamment, les syndicats, le collectif des organisations religieuses, les organisations des défenses de droits de l'homme et autres ONG nationales. Pour coordonner ses activités en faveur de la paix, un siège national a été ouvert avec un personnel salarié⁵⁵⁹. Avec ses personnes ressources, le REFEMAP a eu besoin de moyens financiers pour atteindre certains de ses objectifs nationaux. Les principales sources de financement sont venues des cotisations mensuelles que chaque membre du réseau payait. Ensuite, il a procédé à la mobilisation des ressources auprès des partenaires nationaux et étrangers à travers le montage des projets.

Le réseau a entrepris des activités concernant la protection et le suivi des femmes déplacées par la guerre. Des activités de saponification, d'extraction d'huile de palme, de couture, de coiffure et d'autres activités génératrices de revenus pour ces femmes ont été

⁵⁵⁸Souleymane SAVANE, 2011, Op.cit, pp : 10-25. Voir aussi : Direction du REFEMAP, 2006, Op.cit. p.12.

⁵⁵⁹Souleymane SAVANE, 2011, Op.cit.

planifiées et exécutées dans les communautés à la base. Les projets des femmes qui ont été bien montés (déterminant l'activité, le lieu, les personnes ciblées et le responsable, celui qui est chargé de réaliser l'activité) ont bénéficié de financement. Les partenaires et le coût de faisabilité des projets ont été d'autres aspects importants pour accéder aux financements. Les financements des projets des femmes déplacées ont permis de couvrir le paiement des salaires et d'assurer leur pleine émancipation et participation dans la gestion des conflits. En plus de ces moyens, il y a aussi des stratégies qui venaient compléter la politique du REFEMAP dont la formation, sensibilisation, les activités transfrontalières et des activités de suivi-évaluation des projets. Le REFEMAP a su entretenir de bonnes relations et une bonne collaboration avec le gouvernement de chacun des États membres de l'UFM. Pendant ses activités, les gouvernements venaient en aide aux femmes, s'ils n'étaient pas des partenaires à part entière. Dans certains des cas, le gouvernement pouvait être un partenaire du réseau pour la réalisation de certains objectifs.

Par exemple, pour résoudre un conflit dans la région du fleuve Mano, le REFEMAP a souvent collaboré avec le Ministre de la Décentralisation ou celui de la Sécurité du pays concerné, pour la mobilisation des moyens politiques. Il faut noter que pour la mobilisation des moyens, le REFEMAP trouvait aussi nécessaire d'identifier certains documents juridiques qui méritaient d'être connus par les femmes victimes. C'est ainsi que des séances de vulgarisation des conventions internationales ont été souvent organisées à l'attention des femmes, pour les permettre de connaître l'environnement juridique dans lequel elles se trouvaient. En 2006, le REFEMAP s'est impliqué dans le moratoire sur la prolifération, la circulation et le trafic illicite des armes légères et de petits calibres dans la région du fleuve Mano. C'est d'ailleurs ce qui a abouti à la signature du 15^{ème} protocole de la Déclaration de l'UFM en matière de la sécurisation de l'espace transfrontalier. De 2006 à 2008, le REFEMAP s'est impliqué fortement dans la vulgarisation de plusieurs autres conventions régionales notamment, le traité de non agression et de non complicité d'agression, la convention sur toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la convention sur les droits des enfants, la charte africaine de la jeunesse, la convention sur les armes légères et la résolution 1325 du conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité.

Les différents plaidoyers organisés par le REFEMAP de 2001 à 2006 visaient à inciter les États au respect et à l'application des conventions citées. A la différence des autres ONG, le REFEMAP a utilisé des mécanismes traditionnels et modernes de résolution de conflits. Concernant les mécanismes traditionnels, les femmes victimes ont puisé leur argument dans

l'histoire africaine, riche en enseignement des pratiques pacifiques de résolution de conflits. Selon des sources orales concordantes, «Les pratiques de résolution pacifique des conflits en Afrique ancestrale donnaient lieu à l'éclosion des sociétés vivant en paix et en harmonie»⁵⁶⁰. Des institutions, pratiques et rites de ces sociétés africaines précoloniales garantissaient une certaine stabilité sociale. Dans ces sociétés traditionnelles africaines, dit-on, on rencontrait une certaine efficacité des mécanismes pacifiques utilisés dans la résolution des conflits⁵⁶¹. Inspirées de cela, les femmes du REFEMAP ont privilégié les méthodes des alliances sociales, les palabres, les pactes et hiérarchisations sociales. Les sociétés, à partir de leur vécu culturel quotidien ont développé un ensemble de pratiques et de rites dont l'efficacité permettait de circonscrire d'une certaine manière, les problèmes et les méthodes de leur résolution.

Dans leur approche, les alliances sociales se sont révélées opérantes. Les alliances à plaisanterie ou le «sanakouyah» par exemple, ont été un système de solidarité inter-clanique et interethnique très répandu. Elles ne se reposaient pas sur une parenté réelle entre alliées plaisantins mais, sur le symbolique qu'échangeaient les personnes visant à rétablir la confiance et la paix. Parmi les plaisantins courants dans les zones d'accueil des réfugiés, on rencontrait les cas des Bangoura et Soumah, Savané et Keita, Barry et Sow, Nybalamou et Mamou et Manimori, Kogomou et Balamou. Le «Kanala» permettait aux forestiers de différentes contrées de fraterniser au contact, dédramatiser des situations qu'ailleurs, conduiraient à des conflits ouverts. L'alliance entre grandes familles a permis de forger la bonne cohabitation. C'est le cas des grandes familles de Kissidougou dont l'alliance est symbolisée par trois pierres enterrés au centre du village «Mara», à cinq kilomètre. Chaque groupe de famille parlant à peu près la même langue, est représenté par une pierre. La première pierre «frinssolo» regroupe les malinkés, kouranko et lélé. La deuxième pierre «faramayah» regroupe tous les kissiens et toutes races, religions et de sexes confondus. La troisième pierre «n'ta» regroupe les malinkés, soussous et peulh venus d'ailleurs pour s'installer à Kissidougou. C'est autour de cette alliance qu'a été bâtie l'unité de la préfecture de Kissidougou.

Quand à l'alliance ethnique, il s'agissait d'une alliance entre différentes ethnies. L'exemple de N'zérékoré et de Macenta ont été illustratifs. Les pkèlè de N'Zérékoré sont

⁵⁶⁰Direction du REFEMAP, le processus de la paix en Afrique de l'Ouest, réseau des femmes du fleuve Mano pour la paix, Dakar, mai 2002, p.11. Voir aussi : Souleymane SAVANE, 2011, Op.cit.

⁵⁶¹Direction du REFEMAP, 2002, Idem., p.10.

toujours assistés, respectés et écoutés par les Loma de Macenta et vis-versa. C'est ce climat de bonne cohabitation qui a fait que, lorsque la préfecture de Macenta a été attaquée lors de l'agression rebelle en septembre 2000, l'aide est venue de N'Zérékoré. La palabre, en tant que cadre d'organisation de débat contradictoire, d'expression d'avis et de conseils, de déploiement de mécanisme divers de dissuasion et d'arbitrage est apparue comme le cadre de résolution des conflits propres dans cette région. La palabre se tenait toujours en un lieu symbolique (sous un arbre, près d'une grotte, dans une case édifiée spécialement à cet effet). Les vieillards, symbolisant la sagesse y jouaient un rôle privilégié et lié à leur âge leur interdisant des positions partisans. Ils invitaient plutôt à la pondération et au compromis entre les parties. Au-delà de ces techniques, le REFEMAP utilisait aussi des mécanismes modernes à savoir la résolution par la coopération, la négociation et la facilitation du dialogue. Cet organisme postulait pour une diversification du cadre d'intervention.

Outre les activités de gestion et de résolution des conflits, le REFEMAP a poursuivi aussi des activités d'action préventive dans tous domaines de la mauvaise marche dont la gestion pourrait entraîner des risques de conflits⁵⁶². Il s'est investi surtout pour qu'une paix durable puisse être possible dans la région du fleuve Mano. Dans le cadre de cette action, le réseau des femmes a initié des projets de prévention comme le projet d'action préventive en Guinée forestière. La Guinée forestière a été la région qui a subi plus les conséquences des crises qui ont éclaté dans la région du fleuve Mano. La difficile cohabitation des populations autochtones, réfugiés et les personnes déplacées a engendré l'insécurité, la criminalité, la dégradation des mœurs et des coutumes, la régression dans le développement, l'accentuation de la pauvreté, la prolifération des armes légères, la prostitution, la destruction de l'environnement ainsi que la prolifération des MST/IST/SIDA. Tous les acteurs de la société civile (Agences des Systèmes des Nations Unies, Organisation de la Société Civile et autres partenaires) étaient unanimes que si des actions urgentes n'avaient pas été entreprises, la région forestière risquait de s'ombrer et de toucher les pays limitrophes. C'est pourquoi le REFEMAP a initié ce projet en vue de maintenir le climat de paix tout en informant les populations sur les comportements à tenir ou à observer dans cette cohabitation.

Plusieurs autres actions ont été développées de 2002 à 2008 notamment, l'organisation d'ateliers régionaux avec pour cibles, les communicateurs traditionnels vécus des trente trois

⁵⁶²Direction du REFEMAP, formation des formateurs de l'ARC sur les techniques de résolution de conflits et de culture de la paix, coordination nationale du REFEMAP/Guinée, Conakry, novembre 2005, p.6.

préfectures dans la région du fleuve Mano, la mise en place du RENACOT (Réseau National des Communicateurs Traditionnels en Guinée) et la réalisation d'un film documentaire sur le REFEMAP. La série de sensibilisation sur la culture de paix dans les établissements scolaires et au niveau des radios rurales, le projet de réinsertion socioprofessionnelle des ex-volontaires (cette activité concernait la formation théorique et pratique sur les phases de réinsertion en vue d'outiller et réintégrer 60 jeunes ex-volontaires dans la communauté répartie en deux groupes de formation sur les sites de Guéckédou et de Macenta) ont été réalisés. Au début de 2002, 7 118 jeunes ont été identifiés et la formation a été donnée sur l'agriculture, l'élevage, les techniques de préventions et de résolution des conflits, le VIH/SIDA et la formation agro-alimentaire. L'évaluation de ce projet a permis de donner des résultats positifs dont le changement positifs de comportement des ex-volontaires.

La mise en place du RENACOT a permis de regrouper les griots, les forgerons, les chefs coutumiers, les chefs religieux (imams, catéchistes/prêtres chrétiens ou prêtres de cultes animistes), les chasseurs, les gardiens de cultes traditionnels, les «séréwas» et les «gawlos» (chansonniers traditionnels). Cette association a été créée sur l'initiative de REFEMAP en vue d'une meilleure implication de ces différents communicateurs traditionnels dans la culture de la paix, la démocratie et les droits de l'homme dans la région du fleuve Mano. En 2003, le RENACOT a défini cinq (5) domaines stratégiques d'intervention dont l'alimentation et la nutrition, l'environnement et l'exploitation durable des ressources naturelles, l'éducation, la santé y compris le VIH/SIDA, la paix, la sécurité et la gouvernance. La mise en place des cadres de concertation pour la prévention des conflits a permis de créer des observatoires villageois, installés le long des frontières où se trouvaient des antennes. Les antennes du RECONAT ont eu pour mission de passer par des mécanismes d'alertes précoces et de veiller au mouvement des personnes et des biens, à la circulation des armes légères et de petits calibres dans la région du fleuve Mano. Elles ont eu aussi pour mission, de recenser les signes précurseurs d'un conflit et de remonter les informations au niveau de l'antenne nationale pour des mesures à prendre. Les antennes du RECONAT étaient composées de toutes les catégories de la communauté (femmes, jeunes, sages, leader religieux et communicateurs traditionnels) qui ont reçu des formations en la matière.

Le REFEMAP a mis ensuite en place des clubs et comités de paix dans les établissements scolaires en Guinée forestière. Il s'agissait notamment du comité de paix dans les établissements scolaires de Beyla. Un club de 60 élèves a été mis en place au Lycée de karifamoriah à Kankan. Ceci s'inscrivait dans le cadre de la diversification du cadre

d'intervention et de prévenir à des alertes précoces des conflits. Ce réseau a organisé jusqu'en 2004, plusieurs campagnes de sensibilisation en faveur des groupements, associations de femmes, des jeunes, des leaders religieux et des communicateurs traditionnels. Ces activités de sensibilisation entreprises dans certaines localités ont permis au REFEMAP de fournir des informations sur ses préoccupations. Les préoccupations portaient sur des thèmes variés, tels que la culture de la paix, la prolifération du VIH/SIDA, les violences sur les femmes et dans les établissements scolaires, la paix et la sécurité, la cohabitation pacifique, l'obtention des pièces d'état civil et la bonne gouvernance. Des campagnes de sensibilisation ont pu être organisées à travers des causeries éducatives, des émissions radiodiffusées et des animations culturelles.

Au-delà du cadre régional restreint, le REFEMAP a mis en place des projets d'éradication des conflits au niveau ouest-africain. C'est ainsi qu'on assistait à la naissance d'un Réseau Ouest-africain des Femmes pour la Paix (ROAP) et la création d'un Centre Ouest-africain de Résolution des Conflits (CORC). L'objectif avoué de ces réseaux était de veiller à ce qu'une paix durable puisse être maintenue en Afrique de l'Ouest. La première action de ces réseaux a été la mise en place d'un bulletin bilingue (français/anglais) trimestriel d'information. Ceci a permis une large circulation de la culture de la paix dans la région ouest-africaine. Au niveau de la formation des femmes leaders de la CEDEAO sur les techniques de prévention et de résolution des conflits, le ROAP et le CORC ont assuré la publication d'un guide des médiateurs villageois sur le renforcement des capacités humaines et institutionnelles à travers des formations, des visites d'échange et des rencontres culturelles. La mise en place d'un réseau d'observateurs et l'installation des antennes du REFEMAP dans les préfectures de Mamou, Labé et Boké ont permis de renforcer les capacités des membres à travers des formations, des visites d'échanges, des rencontres culturelles et sociales et des campagnes médiatiques sur la promotion de la paix. Les campagnes de sensibilisation sur la culture de la paix dans les écoles et les communautés ont eu un impact positif dans la lutte contre la prolifération et la circulation des armes légères et à travers l'installation d'observatoires frontaliers dans les villages⁵⁶³. Toutes les actions de prévention des crises ont couvert l'ensemble de la région ouest-africaine.

⁵⁶³Direction du REFEMAP, 2005, Idem., p.7.

CHAPITRE 9:

LA REHABILITATION ENVIRONNEMENTALE EN GUINEE FORESTIERE DE 1990 A 2000.

1-Rôle du HCR dans le processus de réhabilitation environnementale.

Pour pallier l'absence d'action des Etats membres de l'UFM, un programme d'assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées a été réalisé par le Haut Commissariat des Réfugiés (HCR) en deux composantes de 1990 à 2000. Il s'agissait notamment du projet de Gestion des Ressources des Zones Occupées par les Réfugiés (PROGERFOR) et des projets de réhabilitation dans la majeure partie des zones affectées⁵⁶⁴. L'objectif général de ces projets était de réhabiliter les zones forestières affectées, afin de réduire les impacts négatifs des réfugiés et des personnes déplacées sur l'environnement. Pour cela, le HCR a utilisé des approches différentes, suivant des objectifs spécifiques qu'il s'était assignés. Etant donné la situation changeante des réfugiés en Guinée forestière, il a opté dans un premier temps pour une approche de développement communautaire durable. Cela passait par une série de formation à l'endroit des populations locales et des réfugiés pour la maîtrise des modules concernant les techniques de la foresterie, de l'agriculture et de l'environnement. Ces formations dans les domaines de développement cités ont été soutenues aussi par des organismes compétents et expérimentés comme le PNUD, le FAO, l'USAID, le WWF et des ONG de développement⁵⁶⁵.

Mais certains résultats obtenus après les séries de formation n'ont pas été très satisfaisants car, des études ont montré qu'il existait quelques faiblesses dans l'approche de reboisement utilisée par certains acteurs intervenants. Par exemple, «Les espèces d'arbres replantés ne correspondaient pas exactement aux besoins de la population locale»⁵⁶⁶. Il signalait aussi le manque d'entretien après la plantation, donnant souvent libre champ aux dégâts causés par les feux de brousse, les termites, le pâturage non contrôlé des récoltes en cachette. La possibilité de régénération naturelle a été sous-estimée, étant donné que certaines éco-zones bénéficiaient d'une capacité élevée de restauration (voir le cas de Nonah dans la préfecture de Yomou). Selon le constat d'une mission d'observation du HCR, «Les résultats des études relatives à la capacité de régénération naturelle du couvert végétal au niveau du

⁵⁶⁴ Jean Emmanuel DRAMOU, «Le conflit libérien et la dégradation de l'environnement en Guinée forestière», Mémoire de Maitrise, UGLCS, 2006, p.9.

⁵⁶⁵ Jean Emmanuel DRAMOU, 2006, Idem, p.12.

⁵⁶⁶ Jean Emmanuel DRAMOU, 2006, Ibid., p.14

camp de Nonah n'expliquait pas la négligence des dégâts causés. En 1995, une mission environnementale a visité certains camps pour apprécier (parmi plusieurs autres éléments), le potentiel de régénération naturelle après le rapatriement des réfugiés⁵⁶⁷. Parmi les différents camps visités par cette mission, Nonah a surtout retenu l'attention par une forte reprise de la couverture ligneuse et herbacée dans l'ensemble. Ensuite, l'ancien terrain de Football a été constaté comme une reprise remarquable de la végétation en moins de deux ans. De 1995 à 2000, les techniciens de l'Etat guinéen et ceux du HCR à N'zérékoré ont approfondi ces constats par des études comparatives de la composition floristique de l'ancien camp par rapport à sa périphérie. Pour déterminer la composition floristique du camp de Nonah et des environs immédiats, les études ont pris en compte quatre sites principalement: le terrain de Football à l'intérieur du camp, une jachère de 3 ans (après le manioc), une jachère de 4 ans dans la zone périphérique du camp (parcelle herbeuse) et une jachère de 4 ans (après le manioc).

Dans chaque site, les observateurs ont retenu 400 mètre carré comme la superficie du cadre d'étude expérimentale. Selon certaines normes, cette portion parcellaire a été un échantillon légèrement raisonné, en raison de l'étendue de la surface à explorer. Les résultats ont montré clairement l'existence de 35 espèces ligneuses réparties entre 18 familles sur l'ensemble des quatre sites. La jachère de quatre ans anciennement utilisée pour la culture de manioc a enregistré la diversité floristique la plus remarquable en terme de superficie et de famille, soit respectivement 18 et 12%. Il est intéressant de noter qu'au niveau du terrain de Football supposé être la zone la plus affectée (défrichement de toute la végétation, sol suffisamment terrassé et compacté sous l'action anthropique), 9 espèces ligneuses ont été recensées, réparties en 7 familles. Après deux ans de rapatriement des réfugiés, l'inventaire floristique a permis d'apprécier la rapidité avec laquelle la végétation s'est reconstituée dans les conditions naturelles au niveau du site de l'ancien camp de Nonah. La proximité d'une forêt classée (Diécké) et de sa zone tampon a été un des éléments explicatifs de cette régénération relativement impressionnante. En 1993, le HCR a commencé la distribution des foyers améliorés aux réfugiés, pour éviter les feux de brousse. Mais, selon les conclusions d'une mission d'observation, la distribution de ces foyers améliorés aux familles ne semblait pas très réussie. Leur utilisation pratique au niveau des ménages a été très limitée. Ceci voudrait dire que malgré son intervention, l'effet d'atténuation des dégâts environnementaux en diminuant l'utilisation des bois de feu a été remis en question.

⁵⁶⁷ Directeur du projet de réhabilitation des zones affectées par les réfugiés en Guinée.

Un autre axe d'intervention du HCR a été le projet de développement de la riziculture dans les bas-fonds de la Guinée forestière. L'objectif général a été d'aider les personnes vulnérables (réfugiés et déplacés de guerre) à pouvoir se prendre en charge à travers les activités génératrices de revenus. Mais, malgré sa contribution à l'autosuffisance alimentaire, les méthodes de défrichement et de désherbage des champs ont été mal utilisées par les réfugiés. Pendant le défrichement et la préparation des bas-fonds pour la riziculture par exemple, les réfugiés détruisaient souvent une grande quantité de la biodiversité. Or, les bas-fonds dans les zones d'accueil des réfugiés sont des «biotopes» qui hébergent une grande variété de faune et de flore importante aussi bien pour l'usage ménager (médecine naturelle et rotin) que pour la protection des espèces. Ainsi, l'intensification des pratiques agricoles traditionnelles dans les bas-fonds aménagés a eu des impacts négatifs sur l'écosystème forestier. C'est pourquoi, après une longue période d'entretien des réfugiés en Guinée forestière, le HCR s'est engagé dans leur rapatriement dans une certaine urgence, occasionnée par la nécessité de leur déplacement vers l'intérieur du pays. Un examen particulier a été fait sur les activités d'identification et de sélection des sites d'accueil de ces réfugiés. C'est dans cette phase que certaines conditions ont été créées concernant les impacts environnementaux futurs et les effets sur l'insécurité alimentaire.

Selon la Direction Nationale de l'Environnement, «Une stratégie a été défini pour la mise en œuvre de la politique environnementale et la DNE a préparé un plan national d'action environnementale (PNAE) dont l'exécution a connu des difficultés»⁵⁶⁸. Le PNAE avait pris très tôt en compte les préoccupations environnementales liées à la présence des réfugiés. Selon CAMARA Fodé Louceny⁵⁶⁹, «Les services techniques de la direction se sont efforcés d'exécuter leurs tâches, suivant les moyens de bord et en étroite collaboration avec les autres organisations et structures (DNFF : Direction Nationale de Forêt Forte et IRAEF: l'Institut de Recherche et d'Action Economique et Forestier) pour la protection de l'environnement»⁵⁷⁰. Les services déconcentrés dans les régions de l'intérieur ont à leur tour rédigé un rapport sur la dégradation de l'environnement ainsi que les dispositions à prendre. Par exemple, le constat sur l'impact de la présence massive des réfugiés au niveau de la préfecture de Guéckédou par le chef de la section environnement à Guéckédou a aidé le Ministère guinéen de

⁵⁶⁸Moussa BARRY (HCR), CAMARA Fodé Louceny (DNE), politique environnementale de la république de guinée, Conakry, juin 1999, pp : 30-31.

⁵⁶⁹Moussa BARRY (HCR), CAMARA Fodé Louceny (DNE) ont été engagés pour mener en commun le projet recherche environnementale au niveau de l'écosystème forestier de la Guinée, suite à l'installation massive des réfugiés libériens et sierra-léonais en Guinée forestière dans les années 1990.

⁵⁷⁰Moussa BARRY (HCR), CAMARA Fodé Louceny (DNE), 1999, Op.cit., p.10.

l'Environnement à prendre des décisions. C'est ainsi que dans les préfectures d'accueil des réfugiés, les sections et cellules de l'environnement au sein des directions préfectorales, du développement rural et de l'environnement ont accordé la priorité aux activités de réhabilitation. Malheureusement, la médiocrité des moyens mis à leur disposition ne leur donnait pas souvent la possibilité de suivre toutes les actions. Certains services de l'Etat comme la DNFF répondaient souvent à la place de DNE.

Malgré cela, à quelques endroits, les services faisaient reconnaître leur rôle de facilitation et de coordination dans l'exécution de la protection et de la prévention contre les risques de dégradation. Ils s'associaient souvent aux équipes techniques pluridisciplinaires, afin d'élaborer des projets de réhabilitation mais, qui ont toujours souffert d'absence de soutien pour leur exécution. Dans les milieux réfugiés, les services décentralisés de l'environnement n'étaient pas reconnus dans leur mission et parfois n'étaient même pas connus des représentants du HCR. Pour la nouvelle politique environnementale du HCR en Guinée, Fodé Louncény CAMARA a déclaré qu'il fallait que «Les services de l'environnement trouvent la place qui devrait être la leur afin d'assumer le rôle de conseiller dans la conception et l'application des stratégies de protection des zones occupées par les réfugiés»⁵⁷¹. Beaucoup de services étatiques s'occupaient de l'environnement, ceci fait que le rôle de la direction était difficile à jouer. Les interventions de ces services et d'autres organismes ou organisations (y compris le HCR) se faisaient souvent d'une manière verticale, sans qu'ils ne soient obligés de rendre compte à la direction.

Le manque de moyens suffisants pour la réalisation de certaines activités de recherches faisait que le Programme National d'Aménagement Environnemental (PNAE) n'avait pas été formalisé en 1994. Aussi, la majeure partie des cadres n'était pas suffisamment formés par rapport à cette mission environnementale. Dans la recherche de solutions environnementales durables, l'idée était de réduire les effets des méthodes culturelles caractérisées par le déboisement intensif et les brulis pratiquées, entraînant la perte progressive des ressources forestières et des terres cultivables. Aussi, d'éviter le développement des phénomènes d'érosion car, les rendements agricoles étaient toujours faibles. D'autres intervenants de l'environnement estimaient que le transfert de technologie aux paysans pourrait être une des solutions durables à cette destruction des végétations. Parmi les interventions, la Banque Mondiale (BM) a ciblé la Guinée et d'autres régions sub-

⁵⁷¹Entretien avec Fodé Louncény CAMARA, direction nationale de l'environnement, Conakry, le 25 aout 2005, entre tien réalisé par jean Emmanuel DRAMOU.

sahariennes de l'Afrique pour exécuter le projet «Accélérer le Transfert des Technologies aux Producteurs de Riz»⁵⁷². En Guinée forestière, l'amélioration de la production et de la productivité du riz fluviale a été un défi majeur pour les Services Nationaux de Recherches Agricoles (SNRA). Bien que le riz soit l'aliment de base pour les populations urbaines et rurales, les faibles rendements faisaient que le pays dépendait largement de l'importation de riz. D'ailleurs, les 80% de la population pratiquaient l'agriculture avec des méthodes anciennes qui consistaient à défricher à chaque saison des surfaces importantes. Ceci a été un facteur de dégradation de la biodiversité et de baisse progressive de la fertilité des sols et même des terres, grâce à l'érosion qui provoquait aussi l'ensablement des cours d'eau⁵⁷³.

Cette situation a préoccupé les responsables étatiques, les partenaires au développement et autres acteurs concernés. L'Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique Occidentale (ADRAO), basée en Côte d'Ivoire par exemple, est une ONG appuyée par la Banque Mondiale. Elle a réussi une certaine expérience sur le terrain en mettant au point des variétés interspécifiques de riz. A l'origine, les variétés «d'ORYZA SATIVA» à haut rendement, originaire d'Asie et des variétés «d'ORYZA GLABRERINA» du continent africain ont été les combinaisons des meilleures catégories de riz obtenus par cette ONG. Au cours de la première expérience de 1997, 117 paysans provenant de 8 préfectures dans la région du fleuve Mano ont bénéficié de formations de la part de cette ONG. A l'issue de ces formations, les paysans ont réussi la combinaison d'une nouvelle variété accessible à l'ensemble des populations. Ils ont aussi acquis une bonne collaboration entre la recherche et la vulgarisation dans la mesure où, une formation méthodique des agents de vulgarisation a été démultipliée au niveau des paysans. Une approche participative qui engageait les paysannes et les paysans sur les terres agricoles a mieux profité à tous. Mais, il y a eu une forte convoitise des paysans pour l'acquisition de terre car, la majeure partie souffrait de l'érosion hydrique sur les fortes pentes causée par une croissance de la population locale (naturelle et migratoire) et de l'afflux massif des réfugiés. En plus des surcharges sur les terres agricoles, les défrichages pouvaient expliquer aussi d'autres causes de dégradations.

Dans ce cas, les constats relevaient que les zones d'accueil des réfugiés ailleurs ont fait l'objet des mêmes natures de dégradation de la part des populations qui ont eu les mêmes comportements agricoles que les paysans en Guinée forestière. Dans le cadre de la réflexion pour trouver de nouvelles stratégies environnementales dans les zones affectées, une telle

⁵⁷²Jean Emmanuel DRAMOU, 2006, Op.cit., p.26.

⁵⁷³Jean Emmanuel DRAMOU, 2006, Op.cit. p.28.

initiative n'était pas à négliger dans les actions préventives et de réduction de la dégradation. De même, il y a eu une pression intense sur les ressources forestières étatiques. Ceci expliquait l'intrusion des populations (pénétration sans autorisation) dans les forêts classées. La densité forestière a été réduite, suivie d'une perte de diversité ressentie. Ceci était préoccupant d'autant plus qu'il y a eu une forte convoitise pour l'acquisition des bois d'œuvre, des bois de construction, des abris et du rotin. En plus de l'existence de carbonisation illégale, on constatait un changement de mentalité en défaveur des forêts sacrées par suite de la pression démographique en liaison avec l'afflux des réfugiés qui proliféraient de nouvelles sectes. D'où l'abandon progressif des mœurs (tradition) au profit d'une culture étrangère affectant le cours normal de la culture hôte. Sur les palmiers nains naturels, l'impact était inquiétant car, les mauvaises pratiques d'exploitation étaient visibles⁵⁷⁴. On constatait des coupes accentuées de rameaux à travers les forêts pour la couverture des toits de cases.

Sur les eaux, le tarissement des cours, la pollution causée par le déboisement, les feux de brousse, le déversement des eaux usées, le rejet des matières fécales, l'utilisation de substances chimiques dans les activités artisanales au bord des rivières ont été plus inquiétants. Dans le domaine de la faune, on remarquait une disparition de certaines espèces dans les zones localisées à cause des chasses incontrôlées (braconnage), la prolifération des fusils de chasse et les feux de brousse. Sur le plan socioculturel, on assistait à un changement plus ou moins spontané des comportements. Les modes vestimentaires se réconciliaient avec ceux des réfugiés plus ou moins admirables et ceci, en corrélation avec le brassage des civilisations. A cela s'ajoutent l'exode rural et le chômage. L'environnement socio-économique a été marqué par une diminution des revenus liés à la baisse de la fertilité des sols et l'existence des différentes réalités sociales (dépravation des coutumes). La conséquence directe a été un déséquilibre entre l'offre et la demande, du fait de l'augmentation d'une population dont le taux d'accroissement naturel était et demeurait jusqu'en 2002, progressivement croissant. A cause du raccourcissement des jachères dans les domaines agricoles, il y a eu une perte de fertilité, une surproduction agricole et une inadéquation de techniques agricoles comme les feux de brousse. Il ya eu aussi un manque de terres dans les villages (réduction des superficies arables et la dégradation physique des sols) causée par l'afflux des réfugiés qui causaient le défrichement abusif sur les pentes fortes des coteaux.

⁵⁷⁴Jean Emmanuel DRAMOU, 2006, Op.cit, p.30.

En raison du manque de techniques d'accompagnement (activités anti-érosion), la promotion des ressources forestières dans les domaines de l'Etat, on constatait un recul du couvert végétal ou forestier et l'appauvrissement de la biodiversité forestière suite à des besoins économiques des réfugiés (certains à travers leurs métiers exploitent la forêt). Notons aussi l'insuffisance des terres agricoles disponibles, le manque de surveillance et de sensibilisation des populations locales et réfugiées. Dans les zones rurales, des dégâts ont été constatés dans les plantations de rente ainsi qu'aux palmerais naturels car, il y a eu des défrichements des galeries forestières et la dégradation des bas-fonds non aménageables. Le tout causé par les besoins domestiques, alimentaires et énergétiques des réfugiés et des populations locales. La biodiversité a été menacée du fait que certaines espèces végétales étaient menacées (rotins, palmiers, raphias) et aussi certaines espèces animales poursuivies par les braconniers dans les brousses à travers des pièges et les feux de brousse. Tout cela à cause des besoins économiques, alimentaires, culturels et énergétiques.

Dans l'environnement socioculturel et économique, il y a eu une perturbation des mœurs (le divorce, la multiplication des sectes à travers la religion, la délinquance, l'abus d'alcool), la prolifération et l'introduction des maladies contagieuses, l'abondance des mains d'œuvre à bon marché et le développement de certains métiers artisanaux (meubles en rotin, production du savon, menuiserie)⁵⁷⁵. Les prix des marchés ont baissé pendant l'assistance alimentaire, ceci a été négatif pour les producteurs locaux. On constatait aussi un changement de régime alimentaire (huile d'arachide, haricots verts, riz importés). Cependant, il y a eu quelque fois des tensions entre les deux communautés (guinéennes et réfugiées), surtout lorsque le rapatriement a commencé dans certains camps. Mais, il faut remarquer qu'aucun de ces projets n'a été l'objet d'une évaluation sérieuse depuis le début de l'engagement du HCR en Guinée forestière⁵⁷⁶. Nous estimons que de telles évaluations des conditions sine qua non permettraient de prendre des décisions concernant le futur de ces projets.

2- La relance des activités de réhabilitation environnementale en Guinée forestière.

La relance des activités de PROGERFOR a eu pour objectif, de reconstituer le domaine forestier des collectivités décentralisées et des communautés rurales de développement (CRD) Mais, devant la difficulté initiale de convaincre celles-ci d'accorder des surfaces pour le

⁵⁷⁵Rapport de mission, stratégie environnementale pour les zones d'accueil des réfugiés, Moussa BARRY et Fodé CAMARA, Conakry, juin 1999.

⁵⁷⁶Jean Emmanuel DRAMOU, 2006, Op.cit, p.32.

reboisement, le PROGERFOR a mis du temps à se réaliser. Ainsi, à partir des données obtenues, une évolution a été perceptible dans le tableau suivant qui correspondaient à la première phase du projet de reboisement dans les zones désertes, laissées par l'impact des réfugiés en Guinée forestière.

Tableau n°23 : Reboisement réalisé par le PROGERFOR de 1992 à 1994.

Action	1992	1993	1994	Total
Réhabilitation des carrières	20 ha	30 ha	10 ha	60 ha
Reboisement en FC Etat	30.5 ha	80 ha	90 ha	200.5 ha
Reboisement en collectivités	15 ha	73 ha	140 ha	228 ha
Total	65.5 ha	183 ha	240 ha	488.5 ha

Source : Tableau réalisé par l'auteur à partir des données de Jean Emmanuel DRAMOU, «Le conflit libérien et la dégradation de l'environnement en Guinée forestière», Mémoire de Maitrise, UGLCS, 2006, p.39.

Malgré cette volonté politique et des avancées réelles constatées au cours de la première phase du reboisement, il faut reconnaître que la réhabilitation entière des zones détruites ne s'est pas faite une seule fois. C'est pourquoi, une deuxième phase a été initiée sur le terrain.

Tableau n°24: Reboisement réalisé par le PROGERFOR de 1995 à 1996.

Reboisement	1995	1996	Total
PROGERFOR	45	75	120
COLLECTIVITES	110	155	260

Source : Tableau réalisé par l'auteur à partir des données de Jean Emmanuel DRAMOU, «Le conflit libérien et la dégradation de l'environnement en Guinée forestière», Mémoire de Maitrise, UGLCS, 2006, p.39.

Sous forme de compensations indirectes des surfaces perdues, les reboisements ont été difficiles car, il fallait récupérer directement les domaines collectifs des autochtones. L'objectif étant de marquer la présence forestière et sa délimitation vis-à-vis des grignotages et infiltrations souvent effectuées par ces populations autochtones. Les reboisements des trois dernières années ont été majoritairement (55%) situés dans les domaines communautaires⁵⁷⁷. Ceci cadrerait plus dans l'objectif général de constituer un domaine forestier pour les collectivités locales. Il faut préciser que jusqu'en 2000, la démarche appliquée se faisait en concertation avec les CRD mais, en dehors de toute planification intégrée du terroir de la sorte, les reboisements apparaissaient parfois un peu «parachutés» en fonction des terres

⁵⁷⁷Jean Emmanuel DRAMOU, Op.cit, 2006, p.41.

qu'un particulier voudrait bien céder et risquait de ne pas correspondre à un objectif environnemental. A ce propos, il était parfois surprenant de trouver comme à Nongoa, des périmètres de reboisement sur de bonnes terres agricoles alors que les défrichements se poursuivaient sur des pentes fortes. C'est toujours là une question de disponibilité forestière des terres. Parmi les acquis du projet, il est essentiel de citer l'évolution en ce qui concerne le choix des espèces (acacia par exemple).

L'expérience menée à la pépinière de Bignamou (dans la préfecture de Yomou) a été également fort enrichissante et innovatrice. Des espèces devenues parfois rares ont été récoltées, multipliées et essayées dans des conditions variées de réinstallation. Les différentes approches se marquaient nettement dans plusieurs reboisements comme à Saadou (sous-préfecture de Koropara) tout à fait au nord de la région forestière. Là-bas, cela pouvait aller jusqu'à des échecs complets sur des sols superficiels. Il semble ne pas avoir eu des préoccupations. On peut le voir à travers le projet de reforestation dans la région administrative de N'zérékoré⁵⁷⁸.

A- La reforestation à N'Zérékoré.

En février 1996, la région administrative de N'zérékoré a présenté un projet de reforestation aux bailleurs de fonds, le HCR et la Caisse Française de Développement (CFD). Il s'agissait d'un projet de reboisement dans les préfectures de Guéckédou et Macenta dont la composante main d'œuvre a été prise en charge par les «vivres contre travail». Pour cette raison, il a été communément appelé «projet VCT» par les services forestiers. Son objectif visait la restauration des écosystèmes naturels dans les trois préfectures concernées (programme régulier). Il était prévu pour une période de quatre ans avec un coût de 595 200 056 FG, soit l'équivalent de 1 554 000 \$. Il convient de signaler que le montant prévu par hectare ne comprenait que trois entretiens alors qu'il s'est avéré indispensable d'en prévoir 10. L'achat de matériels et de fournitures d'équipement logistique (4 véhicules et 10 motos) et les salaires du personnel constituaient la contribution financière attendue. Au stade des discussions, le HCR a manifesté son intention de contribuer pour une partie en donnant l'autorisation d'avancer un premier montant. Ce dernier a été utilisé pour la mise en place de quelques pépinières⁵⁷⁹. Cependant, du fait du retard des engagements financiers, des recensements ont été tardifs et les plantes n'ont pas pu être mises en place. Ces pépinières ont

⁵⁷⁸Jean Emmanuel DRAMOU, Op.cit, p.40.

⁵⁷⁹Dr Mato TOURE, directeur du projet «Réhabilitation des zones affectées par les réfugiées en Guinée forestière» siège à Nzérékoré.

été visitées à N'zérékoré centre et à Macenta. Le développement était encore faible et les plantes ont été prématurées pour préjuger de leur aptitude à la plantation.

B- Les projets de reforestation lancés par la GTZ et KFW.

Sous cette rubrique, on regroupe les deux volets du projet de Coopération Allemande en Guinée forestière. Celui de la GTZ (coopération technique) et celui de la KFW (coopération financière), regroupés sous les noms de projet de Gestion des Ressources Rurales (PGRR) et de Protection des Ressources Forestières en Guinée forestière. Ces deux volets couvraient la suite de la reforestation en Guinée forestière. Le volet «conseiller forestier» concernait le premier et le PROGERFOR pour le second. Dans ce projet commun, le volet forestier (au niveau des forêts classées de Ziama, de Diécké et du Mont Béro) a été financé par la coopération financière. Elle a financé la restauration de la forêt classée de Ziama et de Diécké et aussi l'élaboration des schémas des forêts classées du Mont Béro et des pans d'aménagement des périphéries. Le schéma concernait plus spécialement les mesures de gestion forestière en Guinée forestière. Par contre, le projet de coopération technique dont les activités ont commencé par une phase de promotion (de janvier 1996 à décembre 1998) s'intéressait plus spécialement aux activités prévues dans les zones rurales occupées par les riverains de ces forêts classées. Le but des deux volets visait l'application de la gestion durable des ressources et les mesures à exécuter par les populations riveraines des forêts. Ce projet prenait aussi en compte une composante d'appui institutionnel au service de l'agriculture et des forêts de quatre préfectures exceptées Kissidougou et Beyla et un suivi des activités menées lors des activités du projet dans d'autres préfectures de la Guinée comme à Kindia, Coyah et Dubréka (zones d'accueil des réfugiés qui sont passé par Pamalape).

Le PGRR concernait à plus d'un titre, le projet de réhabilitation car, les trois forêts classées étaient situés dans les zones affectées par réfugiés et les zones riveraines comprenant dans les villages, une partie appréciable des réfugiés. Les quatre préfectures appuyées faisaient également partie des partenaires de ce projet de réhabilitation. A la phase de conception du projet, on signalait que le milieu guinéen montrait un recul inquiétant sur le plan quantitatif en surface et, qualitatif par l'appauvrissement et la dégradation des couverts existants. Cette problématique expliquait les défauts de la gestion étatique car, les populations d'accueil n'y ont pas participé. Dans les années 1990, il n'ya eu aucune motivation pour conserver et valoriser les ressources forestières aux yeux des populations. Le système culturellement employé par ces populations a été toujours extensif, grands consommateurs

d'espaces et de ressources forestières. A partir de ce diagnostic, l'objectif assigné au projet a été l'introduction et le développement des pratiques de gestion durable des ressources et ce, en coopération avec les populations riveraines. Ceci impliquait de porter un effort particulier sur l'amélioration de la capacité des services préfectoraux à appliquer une telle approche et sur l'organisation des populations en structure d'auto-formation. Les résultats obtenus de 1990 à 1996 se situaient au niveau des exploitations paysannes où on a développé les systèmes de mise en valeur respectifs de la forêt. Aussi dans les villages on a cherché à élaborer, de façon participative, la mise en œuvre du plan de développement villageois, visant l'autopromotion des populations.

Dans les préfectures visées par l'élaboration des plans d'actions préfectorales destinées à guider le développement du secteur agricole forestier, une vision étroite a été mise en œuvre pour l'élaboration correcte des travaux pouvant aider les populations à surmonter les dégâts causés non seulement par les calamités naturelles mais aussi et surtout par l'action dévastatrice des réfugiés. Le projet, à sa mise en place, a reçu quelques consultations dans le cadre de la planification des terres, a procédé aussi à la sélection des villages où s'effectuaient les travaux. Les ateliers de planifications se tenaient et continuaient de se tenir jusqu'en 1996, et cela, aux niveaux des villageois et des intervenants.

C- Les projets d'appui aux réfugiés et déplacés lancés par le HCR.

Dans le souci de développer la capacité des populations réfugiées à l'autosuffisance alimentaire, le HCR a financé deux autres projets d'intensification des aides aux réfugiés dans la région du fleuve Mano. L'un avec la BTRG (Bureau Technique du Génie Rural) et l'autre avec l'IRAEF (Inspection Régionale de l'Agriculture des Eaux et Forêts) de la Guinée forestière. L'objectif de ces projets était d'augmenter la productivité des cultures en aménageant des bas-fonds dont la culture a été effectuée par les réfugiés en association avec les autochtones. On considérait qu'un hectare de bas-fond produit en riz était l'équivalent de deux ou trois hectares de coton. L'objectif plus lointain était de réduire la culture extensive des versants. Les premiers aménagements ont été fait dans la région de N'zérékoré de 1991 à 1996. Ils se déclinent comme suit:

Tableau n°25: Superficie des aménagements des bas-fonds dans la zone Est de N'zérékoré de 1991 à 1996.

Préfecture	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1996
Yomou	19.25	11.50	00	17.04	96.49
Nzérékoré	00	17.87	00	00	24.67
Lola	00	5.48	00	00	42.50
Total	19.25	34.85	00	00	163.56
Total général	242.41				

Source : Tableau réalisé à partir des données de Jean Emmanuel DRAMOU, «Le conflit libérien et la dégradation de l'environnement en Guinée forestière», Mémoire de Maitrise, UGLCS, 2006, p.39.

En ce qui concerne la sous délégation Ouest, les aménagements ont été assurés en hectare par le BTRG de Guéckédou. Ils se déclinent comme suit:

Tableau n°26: Superficie de bas-fonds aménagés dans la zone Ouest.

Préfecture	1993	1994	1995	1996	Total
Macenta	53.5	12.57	7.5	23.00	96.12
Guéckédou	11.45	23.00	7.5	45.79	87.74
Total	183.86				

Source : Tableau réalisé à partir des données de Jean Emmanuel DRAMOU, «Le conflit libérien et la dégradation de l'environnement en Guinée forestière», Mémoire de Maitrise, UGLCS, 2006, p.39.

Il s'agit d'actions productives mais couteuses, puis que le coût moyen à l'hectare approchait 1 000 000 FG. Aussi, la durabilité de ces réalisations était particulièrement importante et on devait fortement savoir qu'elle avait trait à l'état du bassin versant du bas-fond et notamment, par son couvert végétal. La relation entre la durabilité des bas-fonds et la déforestation de leur bassin était évidente. A ce propos, le technicien du BTGR chargé des aménagements des bas-fonds se disait vivement préoccupé par le problème de la maintenance d'une couverture sur le bassin versant et il a mentionné le cas de deux bas-fonds au moins qui s'asséchaient périodiquement depuis le déboisement de leurs bassins versants. Selon lui, «Il était grand temps d'articuler soigneusement l'aménagement de structures d'objectif socio-économique ambitieux avec les mesures de garantie de leur durabilité»⁵⁸⁰. Cette recommandation correspondait d'ailleurs à une préoccupation des services agricoles (DPDRE: Direction Préfectorale du Développement Rural et Environnemental de Guéckédou et de Yomou) qui ont cherché à développer la stratégie appelée «complexe bas- fond». Au niveau

⁵⁸⁰Jean Emmanuel DRAMOU, 2006, Op.cit, p.41.

de celle-ci, l'aménagement des bas-fonds allait de pair avec la mise en place des plantes arvicoles (caféières, cacao, plantation de palmiers). Sur les périphéries, il semble que les réalisations concrètes étaient modestes notamment, pour des raisons de contraintes foncières. C'était là une voie très intéressante que le HCR a retenu le principe, en associant dans l'espace, les trois projets et en développant les composantes agro-forestières sur les versants. Cela a été d'ailleurs compatible avec le Programme d'Autosuffisance Alimentaire Développé (PAAD) en 1991.

3-Le programme alimentaire dans les zones d'accueil des réfugiés.

Le projet d'autosuffisance des réfugiés a commencé en 1991 avec pour objectif de rendre progressivement les réfugiés autonomes dans leur propre prise en charge en alimentaire. Il consistait à leur distribuer des vivres, des intrants en semences, des outils de culture, des engrais et des produits phytopharmaceutiques. Il s'agissait aussi de leur assurer un encadrement en matière de vulgarisation agricole. L'objectif était surtout d'augmenter la production agricole des paysans à la base. Ce projet a été exécuté par l'Inspection Régionale de l'Agriculture des Eaux et Forêt (IRAEF) basé à Nzérékoré. Le nombre de bénéficiaires a été très important car, 200 000 à 300 000 personnes ont été touchées directement de 1992 à 1994. Ce nombre s'est stabilisé autour de 400 000, suite à l'application des critères de sélection destinés à se rendre autonome et autosuffisant. Cependant, le nombre de familles demandeuses a doublé en 1995 car, la suppression annoncée de l'aide alimentaire a eu pour effet, de mettre 24 000 familles dans la recherche de terres cultivables. Pour d'autres motifs, la suppression de l'aide a eu aussi pour conséquence, la pression de mise en culture des sols des versants, l'accroissement des défrichements et la destruction des sols, là où les mesures conservatrices n'ont pas été prises⁵⁸¹.

En novembre 1996, les pays membres de l'UFM ont participé au sommet mondial de l'alimentation à Rome. Devant les représentants des délégations venues de tout le monde, ils se sont engagés à réduire de moitié le nombre d'affamés dans leur région d'ici 2015. Dans une première étape, un programme visant à nourrir l'ensemble des populations de la région du fleuve Mano a été défini. Ils ont clôturé ce sommet en approuvant la déclaration de Rome sur la nécessité de la mise en œuvre de la sécurité alimentaire et un plan d'action visant à éradiquer la faim dans la région du fleuve Mano. De 1996 à 2000, pour les campagnes agricoles, 12 315 familles ont bénéficié de soutiens de la part des pays membres de l'UFM.

⁵⁸¹Jean Emmanuel DRAMOU, Op.cit, p.44.

Ceci représentait 42% de la population des réfugiés dans la région du fleuve Mano. Les autres familles n'ont bénéficié que des outils agricoles, des fertilisants chimiques et de l'appui technique de la part des animateurs agricoles. Aussi, 854 familles guinéennes représentant 7% des réfugiés, 11 461 familles sierra-léonaises représentant 93% des réfugiés et 4 975 familles libériennes représentant 40% des réfugiés ont bénéficié de 133 775 kg de semences de riz de coteau. Les familles des nouveaux réfugiés et celles qui ont été transférées ont bénéficié de 50 kg et 25 kg pour les anciens. 41 960 kg de semences de riz de bas-fond ont été distribués à raison de 20 kg par famille des réfugiés possédant des bas-fonds.

Dans le cadre de la réalisation de la suite de ce programme d'autosuffisance alimentaire, le HCR a collaboré avec d'autres Organisations Non Gouvernementales comme la Société Guinéenne de l'Huile de Palme et de l'Hévéa (SOGUIPAH) dans le domaine rural. Cette collaboration visait à concilier les pratiques culturelles avec les mesures de protection de l'environnement. Le choix de l'approche participative a permis d'étudier les possibilités d'obtention de semences ou de plants avec les centres de recherche agronomique et forestière et d'établir une convention de fourniture de matériel végétal ou de prestation de service de ces organismes. Des actions ont été planifiées, programmées et exécutées d'une manière pratique et participative avec les villageois et les communautés des réfugiés. Par le biais de ce partenariat, les petites familles ont pu économiser des enveloppes financières et des rubriques budgétaires selon des sources concordantes. L'évolution à mi-parcours de certaines entreprises familiales, c'est-à-dire à partir de 1997, a auguré de belles perspectives, au dire des agents chargés du suivi-évaluation du dit projet d'appui à l'autosuffisance alimentaire dans la région du fleuve Mano. Ils rappelaient que sur les surfaces traitées et là où il y a eu des interventions, la surface en plantations mixtes a eu un impact sur 186 à 372 hectares et la surface traitée en CES (Conservation des Eaux et des Sols) sur 300 à 600 hectares. Dans les zones d'accueil des réfugiés donc (espaces frontaliers du sud de la Guinée), il y a eu aussi des activités de reboisements pour permettre à l'écosystème forestier de régénérer. Parallèlement, les actions d'aide ont touché aussi les plantations mixtes de café, de palme et la CES dans les villages les plus denses. Elle se décline comme suit :

Tableau n°27: La réalisation des actions dans le domaine rural

Préfectures	Reboisement	Plantation mixte (ha)	Palmier (ha)	CES
Guéckédou	150	40	8	25
Macenta	75	30	3	10
Yomou	96	35	5	20
Nzérékoré	50	10	3	5
Lola	15	5	2	
Total	385	120	21	60

Source : Tableau réalisé à partir des données de Jean Emmanuel DRAMOU, «Le conflit libérien et la dégradation de l'environnement en Guinée forestière», Mémoire de Maitrise, UGLCS, 2006, p.39.

Légende : CES signifie conservation des eaux et sols en Guinée forestière.

Encouragés par les effets visibles de ces actions d'aide à l'autosuffisance, les paysans ont bénéficié de l'appui technique des agronomes qui consistait à organiser des tournées hebdomadaires. Les animateurs agricoles ont tourné régulièrement dans les exploitations des réfugiés bénéficiaires de l'assistance. Ils ont eu souvent pour activité, la visite de parcelles, les réunions de sensibilisation et des formations sur le taux des bénéficiaires autour des thèmes techniques tels que: le repiquage du riz, l'application des engrais, l'irrigation, le drainage, l'entretien et la défense des cultures. L'assistance et l'application des techniques ont permis aux réfugiés d'atteindre un certain niveau d'autosuffisance alimentaire en riz car, 576 6 kg de riz paddy ont été récoltés au minimum par chaque famille bénéficiaire disposant de 346,08 kg de riz consommable⁵⁸². Ceci correspondait à la satisfaction des besoins alimentaires de 7, 6 mois pour chaque famille bénéficiaire (soit 64% d'autosuffisance).

L'élevage était très peu pratiqué par ces réfugiés. Lorsqu'il était pratiqué, il s'agissait des cas très rares (élevage des porcs, des moutons, des chèvres, des bœufs et de la volaille). Comme la population guinéenne (population d'accueil), il ne visait pas la consommation courante. Mais, il a été utilisé pour des cérémonies et lors des difficultés insurmontables avec d'autres sources de revenu. Par contre, la cueillette d'ignames sauvages a eu lieu à partir de la fin des consommations de réserve de riz. Elle était très intense pendant la période de soudure (juin, juillet et août). Là aussi, il s'agissait d'un mode de subsistance très précaire car, les ignames devenaient de plus en plus rares à trouver. La pêche était souvent pratiquée par les

⁵⁸² Magazine Trimestriel d'Information, «La protection de l'environnement», *Ministre des Affaires Etrangères*, n°45, France, décembre 2001.

réfugiés mais, ne présentait pas une source importante de revenu et, ce revenu une fois trouvé, n'était destiné qu'à la consommation individuelle dans les familles.

Dans les années 2000, le retour de certains réfugiés dans leur pays d'origine a été plus ou moins incertain. Selon certaines personnes, l'autosuffisance alimentaire était loin d'être atteinte et la situation socioéconomique dans les pays d'accueil des réfugiés était encore meilleure que dans les pays d'origine. L'afflux massif et la présence prolongée des réfugiés en Guinée forestière ont eu de sérieux impacts sur l'agriculture et l'environnement. Les zones d'accueil des réfugiés n'ont toujours pas été des «paradis écologiques». La croissance de la population rurale dans ces zones d'accueil a augmenté la pression sur les ressources rurales et aggraver une situation qui était déjà préoccupante. Malgré le fait que tous les impacts ne pouvaient pas être observés sur le terrain, des données rurales scientifiquement mesurables sont disponibles de nos jours. Le HCR et ses partenaires opérationnels ont entrepris depuis l'avènement des réfugiés, plusieurs opérations de production agricole et de protection de l'environnement. Ces opérations (prévention, limite et correction) demeuraient encore insuffisantes par rapport à l'ampleur des dégâts, étant donné la situation changeante des réfugiés en Guinée (d'un état d'urgence, de soins et d'entretien vers des solutions durables). Il paraissait raisonnable pour le HCR, de transmettre les activités dans le domaine de la foresterie, de l'agriculture, de l'environnement et du développement aux organisations avec plus de compétences et d'expériences dans des secteurs d'activité. Il semble qu'en Guinée forestière et particulièrement dans la zone de Nzérékoré, après une dizaine d'année, certaines conditions restaient encore à déterminer (les campagnes de reboisement et de conscientisation sur le déboisement).

Pour aboutir à des conditions définitives qui pourraient mener les actions de réhabilitation naturelle assistée, ces conditions devraient faire l'objet d'études plus approfondies. Plusieurs écologistes réclament aujourd'hui une réglementation adéquate pour contrôler l'expérimentation et l'introduction des cultures transgéniques afin de réduire les risques environnementaux. Ils font également valoir la nécessité d'une évaluation plus approfondie et d'une meilleure compréhension des questions écologistes liées à la vie sur terre. Ce point est crucial car, les résultats de plusieurs études sur le comportement environnemental des plantes laissent entrevoir que dans la mise au point des variétés «résistances», il faut non seulement mesurer les effets directs sur les parasites ou les mauvaises herbes ciblées, mais les répercussions indirectes sur la plante elle-même (croissance teneur en éléments nutritifs, changement métabolique) ainsi que sur le sol et les organismes

sont visés. En l'absence de normes de biosécurité adéquate à la culture, plusieurs millions d'hectares d'OGM (Organisme Génétiquement Modifié) risquent de tourner à la tragédie.

Bien que la biotechnologie puisse avoir des applications utiles (comme la mise au point des variétés résistantes à la sécheresse ou à la compétition de mauvaises herbes), les caractéristiques recherchées sont souvent difficiles à obtenir. Il faudra donc au moins plusieurs années pour que ces nouvelles pratiques soient utilisables dans les champs. Quand ils seront disponibles (et si les agricultures ont la possibilité ou les moyens de se les procurer), ils ne pourront augmenter les rendements que de 20 à 35%. La gestion agricole devra faire le reste. Une bonne partie de la nourriture nécessaire peut être produite par de petits agriculteurs appliquant des méthodes agro-écologiques⁵⁸³. Les paysans défrichent et les défrichements égratignent les forêts, les habitants brûlent les arbres pour se faire une place dans le milieu, les brûlis font des clairières autour des villages, les chantiers d'abattage commencent à inquiéter. Des entreprises forestières coupent les arbres pour vendre aux industries. Elles n'abattent que des essences dans le fouillis de la forêt (acajou au bois dur, okoumé pour le contreplaqué). En Guinée forestière, on exploite qu'un à deux arbres à l'hectare et le manteau forestier est menacé par des coupes abusives et importantes de bois. Les conséquences d'une déforestation intense commencent à se faire sentir. Les profits tirés de cette exploitation sont peu importants comparés aux nombreux dangers qui menacent l'environnement.

En fin, le sol s'épuise vite, n'étant plus retenu par les racines des arbres, la terre est entraînée par l'eau des pluies. Les paysans sont déçus, les incendies aggravent la pollution atmosphérique. Certains incendies mal contrôlés durent plusieurs mois, ils détruisent les forêts qui produisent de l'oxygène nécessaire à toute notre planète. Il est évident que la ceinture verte des forêts de la zone forestières guinéenne est menacée. La solution est difficile à trouver car, nous savons que la forêt est un milieu indispensable à l'environnement terrestre, mais beaucoup de paysans la défrichent pour survivre et sa richesse lui coûte la convoitise de grandes entreprises. Victimes des feux et des coupes pour alimenter en bois les fourneaux des cuisines, l'arbre peu à peu disparaît du paysage, le sol mis en nu se dessèche, le désert peu à peu sur la savane. Les cultivateurs abandonnent leurs villages, c'est l'exode rural. Sans eau, sans pâturage, le bétail meurt. La forte hétérogénéité des pressions des populations réfugiés et de leurs impacts exigent des actions diversifiées et adaptées. L'afflux des réfugiés a d'une manière générale, modifié les données de l'influence humaine sur les milieux mais, d'une

⁵⁸³Magazine Trimestriel d'information, 2001, Idem.

manière considérablement différente suivant les cas et dans des milieux physiquement ou géographiquement différents. Les situations de camps de réfugiés qui s'installent dans la durée avec les impacts environnementaux, économiques et surtout sociaux, tant pour les réfugiés que pour les populations des zones hôtes, comptent parmi les problématiques les plus difficiles à gérer. La Communauté Internationale en général et les ONG en particulier ont encore à faire au niveau du développement des méthodes pour gérer à la fois assistance, protection et option pour le futur dans de tels cas. Il est à retenir que les impacts les plus touchants pour les populations d'accueil portaient sur la destruction des forêts et des terres agricoles qui ont été les deux ressources précieuses menacées avec des conséquences. Si des mesures limitatives et correctives suffisantes n'avaient pas été prises, la région forestière de la Guinée subirait une destruction totale de sa biodiversité compromettant ainsi dangereusement l'autosuffisance alimentaire et la lutte contre la pauvreté.

CHAPITRE 10:

LA CRISE DE L'ÉPIDÉMIE À VIRUS EBOLA ET LA NECESSITE DE COORDINATION REGIONALE DANS LE DOMAINE DE LA SANTE EN 2014.

1- Historique du virus Ebola en Afrique.

«La maladie à virus Ebola (MVE), autrefois appelée Fièvre Hémorragique à Virus Ebola (FHVE), est une fièvre violente qui se transmet à l'homme à partir des animaux sauvages et se propage ensuite parmi les populations par transmission interhumaine»⁵⁸⁴. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), «Les chauves-souris frugivores ont été les hôtes naturels de ce virus Ebola. Celui-ci s'introduit parmi la population humaine après un contact étroit avec du sang, des sécrétions, des organes ou des liquides biologiques d'animaux infectés comme des chimpanzés, des gorilles, des chauves-souris frugivores, des singes, des antilopes des bois ou des porcs-épics, retrouvés malades ou morts»⁵⁸⁵. Il se propage ensuite par transmission interhumaine, à la suite de contacts directs avec du sang, des sécrétions, des organes ou des liquides biologiques des personnes infectées ou, avec des surfaces et des matériaux (par exemple, le linge de lit et des vêtements) qui ont été contaminés par ce type de liquides.

Des agents de santé se sont souvent infectés en traitant des cas suspects ou confirmés de MVE dans les pays membres de l'UFM de 2014 à 2016. Cela s'est produit lors de contacts étroits avec des patients, lorsque les précautions anti-infectieuses n'ont pas été strictement appliquées. Les rites funéraires au cours desquels les parents et amis du défunt ont été en contact direct avec la dépouille, ont également joué un rôle dans la transmission du virus Ebola car, les sujets atteints restaient contagieux, tant que le virus était présent dans leur sang. Selon Sakoba KEITA, coordinateur national de la riposte à la maladie à virus Ebola en Guinée, la durée d'incubation, c'est-à-dire, le temps écoulé entre l'infection par le virus et l'apparition des premiers symptômes, varie de 2 à 21 jours⁵⁸⁶. «Tant qu'ils ne présentent pas des symptômes, les sujets humains ne sont pas contagieux. Les premiers symptômes sont une fatigue fébrile à début brutal, des douleurs musculaires, des céphalées et un mal de gorge»⁵⁸⁷.

⁵⁸⁴ http://www.who.int/csr/disease/ebola/global_ebolaoutbreakrisk_20150316.png?ua=1

⁵⁸⁵ <http://www.who.int/ebola/Generic-Presentation-EVD-fr.pdf?ua=1>, le PDF.

⁵⁸⁶ Réunion des experts de la Santé de l'Union du Fleuve Mano, plan de réponse à la MVE, Rapport d'activité, juillet, 2014, pp : 1-17.

⁵⁸⁷ <http://www.who.int/ebola/Generic-Presentation-EVD-fr.pdf?ua=1>, le PDF.

Ces symptômes sont souvent suivis de vomissements, de diarrhée, d'une éruption cutanée, de symptômes d'insuffisance rénale, d'hépatite et, dans certains cas, d'hémorragies internes et externes. Par exemple, les patients du dernier degré saignaient des gencives et on retrouvait du sang dans leurs selles. «Les analyses de laboratoire révèlent une baisse de la numération leucocytaire et plaquettaire, ainsi qu'une élévation des enzymes hépatiques»⁵⁸⁸.

Selon l'OMS, pour la première fois, ce virus est apparu en 1976 à Nzara (Soudan du Sud) et à Yambuku (République Démocratique du Congo). Yambuku étant situé près de la rivière Ebola, celle-ci aurait donné son nom à la maladie⁵⁸⁹. En 2014, une nouvelle flambée a commencé dans la région du fleuve Mano. Cette épidémie fut la plus importante et la plus complexe depuis la découverte du virus en 1976. Certes, les premières épidémies de la maladie à virus Ebola sont survenues dans des villages isolés d'Afrique centrale, à proximité de forêts tropicales mais, celle qui a sévi dans la région du fleuve Mano a touché de grands centres urbains, aussi bien que des zones rurales. Elle a produit plus de cas et de décès que toutes les précédentes épidémies réunies. «Le taux de moyen de létalité observé a été d'environ 50% et, au cours des épidémies précédentes, ce taux est allé de 25% à 90%»⁵⁹⁰. Cette épidémie de 2014 a eu également comme particularité de s'être propagée d'un pays à l'autre, partant de la Guinée pour toucher la Sierra-Leone et le Libéria. La chronologie des différentes épidémies d'Ebola en Afrique se décline comme suit:

Tableau n° 28: Chronologie des épidémies à virus Ebola en Afrique

N°	Année	Pays	Types de virus	Cas	Décès	Taux de létalité
1	2015	Italie	Ebola Zaïre	1	0	0%
2	2014	Congo	Ebola Zaïre	66	49	74%
3	2014	Espagne	Ebola Zaïre	1	0	0%
4	2014	Royaume-Uni	Ebola Zaïre	1	0	0%
5	2014	USA	Ebola Zaïre	4	1	25%
6	2014	Sénégal	Ebola Zaïre	1	0	0%
7	2014	Mali	Ebola Zaïre	8	6	75%

⁵⁸⁸Ministère de Coopération Internationale de la Guinée, Document stratégique de Riposte à la MVE, Rapport d'activité, Conakry, juillet 2014.

⁵⁸⁹La famille de virus *Filoviridae* compte 3 genres: Cuevavirus, Marburg virus et Ebola virus. Cinq espèces ont été identifiées chez Ebola virus: Zaïre, Bundibugyo, Soudan, Reston et Forêt de Taï. Les 3 premières ont été associées à d'importantes épidémies Afrique. Le virus à l'origine de la flambée 2014-2016 en Afrique de l'Ouest appartient à l'espèce Zaïre.

⁵⁹⁰<http://www.who.int/ebola/Generic-Presentation-EVD-fr.pdf?ua=1>, le PDF.

8	2014	Nigéria	Ebola Zaïre	20	8	40%
9	2014	Sierra Leone	Ebola Zaïre	14124	3956	28%
10	2014	Libéria	Ebola Zaïre	10675	4809	45%
11	2014	Guinée	Ebola Zaïre	3811	2543	67%
12	2003	Congo	Ebola Zaïre	35	29	83%
13	2003	Congo	Ebola Zaïre	143	128	90%
15	2001	Congo	Ebola Zaïre	59	44	75%
16	2001	Gabon	Ebola Zaïre	65	53	82%
17	2000	Ouganda	Ebola Soudan	425	224	53%
18	1996	Afrique du Sud	Ebola Zaïre	1	1	100%
19	1996	Gabon	Ebola Zaïre	60	45	75%
20	1996	Gabon	Ebola Zaïre	31	21	68%
21	1995	Congo	Ebola Zaïre	315	254	81%
22	1994	Côte d'Ivoire	Ebola Forêt de Taï	1	0	0%
23	1994	Gabon	Ebola Zaïre	52	31	60%
24	1979	Soudan	Ebola Soudan	34	22	65%
25	1977	Congo	Ebola Zaïre	1	1	100%
26	1976	Soudan	Ebola Soudan	284	151	53%
27	1976	Congo	Ebola Zaïre	318	280	88%

Source: tableau réalisé à partir du site <http://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/ébola-virus-disease>.

2- Les stratégies préventives des Etats dans la région du fleuve Mano.

Dès la confirmation des premiers cas d'Ebola en Guinée le 21 mars 2014, les pays membres de l'UFM et leurs partenaires ont fait une déclaration commune, concernant la circonscription des premiers foyers d'infection et l'organisation d'une stratégie de riposte rapide. Cette déclaration invitait les pays membres et les partenaires dans le domaine de la santé publique à s'impliquer rapidement et activement afin de venir à bout de la MVE. Le 31 juillet 2014, une réunion urgente des experts et des ministres de la santé de l'UFM fut convoquée à Conakry. L'objectif général était de faire une évaluation exhaustive de la situation épidémiologique dans les différents pays et, d'harmoniser les stratégies d'intervention dans la région du fleuve Mano. A l'issue de cette réunion, les Etats ont mis en place des structures de coordination pour le renforcement de la surveillance et l'élaboration d'un plan régional de riposte rapide. Ces structures étaient entre autre, le Comité de Gestion de la Lutte Préventive (CGLP), le Comité de Crise (CC), le Comité Interministériel de la

Santé (CIS), le Comité Transfrontalier (CT) et les Comités Préfectoraux et Communaux (CPC).

Dès sa prise de fonction, le CGLP a multiplié les réunions d'échange avec les communautés villageoises et citadines dans la région du fleuve Mano. De juillet à septembre 2014, ces échanges d'information ont permis, dans une large mesure, de lutter contre la désinformation et la psychose car, certaines populations villageoises pensaient que les États voulaient procéder à une extermination de la population. En réaction, ces populations mal informées se sont attaquées souvent à la croix rouge et aux agents des services de la Santé. Les premiers agents communautaires qui ont été envoyés dans les villages ont été brûlés vifs, d'autres battus à mort. Certains sous-préfets notamment, à koulé⁵⁹¹ ont été tués par leurs populations. La croix rouge a été visée plusieurs fois par ces justices populaires. Les populations villageoises ne croyaient pas en l'existence du virus Ebola. Ceci a été un facteur de rejet des mesures sanitaires proposées par les agents communautaires de la santé, expliquant en partie, la prolifération du virus dans la région du fleuve Mano.

Dans les conclusions d'un rapport du secrétariat général de l'UFM, «La persistance de l'épidémie dans certains districts de la Guinée (Conakry, Guéckédou, Boffa..) et la résurgence dans les nouveaux districts, de même que la proximité de ces districts avec des pays frontaliers, constituaient des facteurs de risque importants, tant au niveau national que régional»⁵⁹². En juillet 2014, les premiers résultats de l'analyse de la situation épidémiologique indiquaient que 56% des personnes touchées étaient des femmes contre 44% pour les hommes et la tranche d'âge touchée avait 30 ans et plus. Il a fallu l'implication des CC, des CIS, des CT et des CPC pour servir de relai à l'intérieur des pays. Sur le plan technique, ces organes ont déployé des experts nationaux et internationaux dans les districts affectés et à haut risque. Ils ont mis en œuvre un ensemble d'intervention dont la prise en charge des cas, la surveillance et la recherche des contacts, la mise à disposition des services de laboratoire de qualité, l'inhumation sans risque des morts et la mobilisation sociale. Le plan de riposte se déclinait comme suit:

⁵⁹¹Sous préfecture de N'zérékoré en Guinée forestière.

⁵⁹² Ministère de Coopération Internationale de la Guinée, juillet 2014, Ibid.

Tableau n° 29 : Plan de Réponse à l'Épidémie de la Fièvre Hémorragique à Virus Ebola

Evaluation du Risque	Actions entreprises	Plan opérationnel	Suivi et évaluation	Contenu du plan
Confirmation des premiers cas de la MVE en Guinée	-Mise en place d'un organe de coordination centrale et régionale	Coordination Finance/logistique	Les interventions immédiates	Réunions des comités
La résurgence de nouveaux cas dans les districts frontaliers	Déploiement des experts, prise en charge des cas confirmés, suivi des contacts,	Epidémiologie et laboratoires	Coordination et collaboration renforcée	Création de 38 districts et 8 régions sanitaires
Confirmations des premiers cas en Sierra-Léone	Organisation des réunions Renforcement de surveillance	Prise en charge et contrôle de l'infection	Intensification de la mobilisation des ressources	Equiper de 15 districts à haut risque en engins roulants et autres
Confirmations des premiers cas au Libéria	Gestion sécurisée des enterrements et désinfection	Mobilisation sociale, Information et communication	Interruption de la transmission	Déploiement du personnel médical et création de deux équipes d'urgence
Circonscription et prise en charge	Renforcement de la communication et la mobilisation sociale	Implication des guérisseurs traditionnels et les communicateurs	Interruption de la propagation dans les pays voisins	Création et équipement de centres épidémiologiques
Contrôle de la situation	Appui logistique	Poursuite de la sensibilisation dans les supports audio-visuels	Continuation des mesures hygiéniques	Prise en charge médicale
Fin d'Ebola	La résistance communautaire et l'attachement aux rites funéraires, identification et suivi des contacts	Les communications dans les lieux de cultes et les familles (porte à porte)	Recrutement de 2000 agents de santé	Prise en charge psychosociale et mobilisation sociale

Source : Tableau réalisé à partir du Rapport d'activité du Ministère de la Coopération Internationale de la Guinée, Document stratégique de Riposte à la MVE, Conakry, juillet 2014.

La participation des populations a été essentielle au niveau de la prise de conscience de l'existence du virus Ebola. De juillet à septembre 2014, les communautés ont été effectivement sensibilisées aux facteurs de risque de l'infection et aux mesures de protection possibles (incluant la vaccination). Les messages sur la réduction des risques portaient essentiellement sur la prévention de nouveaux cas de contamination. Premièrement, les populations villageoises qui tiraient leurs nourritures dans les produits de la chasse ont été fortement déconseillées. En Guinée, un communiqué ministériel a interdit la chasse des animaux sauvages. Le contact avec des chauves-souris frugivores ou des singes infectés et par la consommation de leur viande crue ont été des facteurs de risque de transmission entre les animaux sauvages et les hommes. A cause de l'éloignement ou le mauvais état des routes, les agents communautaires ont souvent déconseillé aux villageois, la manipulation de ces animaux sauvages. A défaut de s'en passer, ils recommandaient vivement l'utilisation des gants et d'autres vêtements de protection adaptés aux villageois. Les produits issus de la chasse des animaux sauvages (sang et viande) ont été cuits soigneusement avant d'être consommés par certaines communautés villageoises très pauvres. Mais, cette mesure a créé un autre problème d'ordre rentier car, la majeure partie de ces populations villageoises vivaient de la chasse et de l'agriculture. C'est pourquoi, la prise de cette mesure a été suivie de l'accompagnement de ces populations par la création des activités génératrices de revenus de 2015 à 2016.

Aussi, l'un des messages clefs de la lutte préventive concernaient la transmission interhumaine. Le plus souvent, certaines personnes non infectées d'Ebola avaient eu des contacts directs ou rapprochés avec des sujets présentant des symptômes, en particulier avec leurs liquides biologiques. Les agents communautaires de santé utilisaient des gants et un équipement de protection individuelle adapté lorsqu'ils s'occupaient des malades à domicile. Des mesures systématiques ont été prises à tous les niveaux, concernant le lavage des mains, avant d'accéder aux services publics, après avoir rendu visite à des patients à l'hôpital ou après s'être occupé de malades à domicile. Le but de cette mesure hygiénique était d'écartier tout risque de transmission interhumaine. C'est pourquoi, il a été conseillé aussi aux femmes et aux hommes qui ont survécu à la maladie à virus Ebola, de s'abstenir de tout type de rapport sexuel (y compris anal ou bucco-génital) pendant au moins 12 mois après le début des symptômes. A défaut de s'abstenir, les agents de santé conseillaient fortement l'utilisation des préservatifs masculins et féminins. Tout contact avec les liquides corporels ont pu être évité

car, les organismes de prise en charge distribuaient gratuitement de l'eau, du savon, des préservatifs et du chlore.

A cause de leur attachement aux rites funéraires, beaucoup de personnes ont eu des contacts avec les victimes d'Ebola. Les parents de victimes n'acceptaient pas souvent de mettre leurs cadavres à la disposition de la croix rouge ou des agents de la santé communautaire. Ceci a été un autre facteur de propagation du virus dans les centres urbains et dans les districts des pays membres de l'UFM. Pour réagir à cela, d'autres mesures ont été prises concernant l'inhumation rapide et sans risque des défunts, l'identification des sujets susceptibles d'avoir été en contact avec une personne infectée par le virus Ebola, le suivi de l'état de santé des contacts pendant 21 jours, la séparation sujets sains et malades en vue de prévenir la propagation, une bonne hygiène et le maintien de l'environnement propre. Avec le respect plus ou moins de ces mesures prises, le virus Ebola s'emblait sous contrôle en mi-mai cependant, une résurgence du nombre de cas confirmés et l'apparition de nouveaux foyers ont été notifiés au début du mois de juin⁵⁹³. La maladie est arrivée rapidement en Sierra-Léone et au Libéria, à cause de la proximité des villages frontaliers, conférant à la stratégie de riposte une dimension régionale.

3- La lutte contre la MVE dans les établissements de soins dans la région du fleuve Mano.

Avec l'éclatement de la MVE, des mesures urgentes ont été prises dans les établissements de soins de la région du fleuve Mano. De 2014 à 2016, les agents de santé ont appliqué des précautions standards lorsqu'ils s'occupaient des patients dans les centres hospitaliers, quel que soit le diagnostic présumé. Ces précautions portaient essentiellement sur les règles de base en matière d'hygiène des mains, d'hygiène respiratoire, le port d'un équipement de protection individuelle pour se protéger contre les éclaboussures et d'autres contacts avec des matières infectées, la sécurité des injections et des rites funéraires. Les agents de santé qui s'occupaient de cas suspects ou confirmés d'infection à virus Ebola, en plus des précautions d'usage, prenaient d'autres mesures de lutte anti-infectieuse, pour éviter tout contact avec le sang, les liquides biologiques du patient, les surfaces et les matériaux contaminés comme les

⁵⁹³Ministère de Coopération Internationale de la Guinée, juillet 2014, Op.cit.

vêtements et le linge de lit. Lors des contacts proches avec les malades, ils portaient aussi une protection du visage, une blouse propre à manches longues et des gants.

Les employés des laboratoires ont été souvent exposés au risque d'infection car, ce sont eux qui manipulaient les prélèvements de liquides des malades. Les échantillons qui ont été prélevés sur des sujets humains et des animaux afin de rechercher l'infection au virus Ebola ont été plusieurs fois manipulés par le personnel formé et traités dans des laboratoires plus ou moins équipés. Parfois, les échantillons prélevés par les médecins ont été enlevés par des coupeurs de routes, lors des traversées notamment, à Kankan en 2014 et à Kissidougou en 2015. Ces coupeurs de routes pensaient avoir pris des biens matériels avec les passagers mais, avec les multiples communiqués radio diffusés, informés, ils ont dû se débarrasser des quittes contenant le virus en pleine brousse, expliquant la résurgence de certains cas d'infection dans les villages riverains. Mais, dans les expériences de luttres contre la maladie virus Ebola dans la région du fleuve Mano, la participation des communautés autochtones a été essentielle pour juguler la propagation rapide des infections. Pour être efficace, la stratégie de lutte des Etats s'est fondé d'abord sur un ensemble d'interventions dont la prise en charge des cas, des mesures de prévention des infections et de lutte, la surveillance et la recherche des contacts, les services de laboratoire de qualité, l'inhumations sans risque dans la dignité et la mobilisation sociale. Les soins de soutien précoces axés sur la réhydratation et le traitement symptomatique ont aussi amélioré qualitativement les taux de survie.

Cependant, «Aucun traitement homologué n'a démontré sa capacité à neutraliser le dit virus mais, plusieurs traitements (dérivés du sang, immunologiques ou médicamenteux) sont à l'étude»⁵⁹⁴. «Il faut avoir plus de données de la surveillance et faire davantage des recherches sur les risques de transmission sexuelle et, plus particulièrement, sur la présence de virus viables et transmissibles dans le sperme humain»⁵⁹⁵. En 2014, sur la base des nouvelles analyses portant sur les travaux de recherche en cours et de la réflexion du Groupe Consultatif de l'OMS, il a été recommandé que «Les survivants d'Ebola et leurs partenaires sexuels bénéficient de conseils sur les pratiques sexuelles à moindre risque, jusqu'à ce que le sperme ait donné par 2 fois un test négatif»⁵⁹⁶. Pour les cas persistants, l'une des mesures de prise en charge consistait à fournir aux patients des préservatifs et, on leur proposait aussi de faire un test sur leur sperme 3 mois après le début de la maladie, jusqu'à ce qu'ils aient donnés 2 tests

⁵⁹⁴ <http://www.who.int/ebola/Generic-Presentation-EVD-fr.pdf?ua=1>, le PDF.

⁵⁹⁵ <http://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/ébola-virus-disease>.

⁵⁹⁶ <http://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/ébola-virus-disease>.

négatifs à la recherche du virus dans le sperme⁵⁹⁷. Il a été particulièrement conseillé aux sujets atteints et leurs partenaires de s'abstenir de toute relation sexuelle, ou adopter des pratiques sexuelles à moindre risque, en utilisant correctement et régulièrement des préservatifs, jusqu'à ce que le sperme ait donné par 2 fois un test négatif. Lorsque les tests se révélaient négatifs, les survivants pouvaient revenir à des pratiques sexuelles normales sans craindre la transmission du virus Ebola.

L'OMS recommandait aussi aux hommes ayant survécu à la maladie à virus Ebola d'avoir des pratiques sexuelles à moindre risque et de respecter les règles d'hygiène personnelle pendant 12 mois après l'apparition des symptômes ou jusqu'à ce que leur sperme ait donné par 2 fois un test négatif à la recherche du virus Ebola. Les hommes qui ont survécu à la maladie continuaient à respecter les règles d'hygiène personnelle et celles pour les mains en se lavant soigneusement à l'eau et au savon après tout contact physique avec du sperme. Au cours de cette période, les préservatifs usés étaient jetés avec précaution, de façon à éviter tout contact avec le liquide séminal. Tous les survivants, leurs partenaires et leur famille ont été considérés avec respect, dignité et compassion de la part des agents de santé. Même après les traitements, parfois, le virus Ebola persistait dans les sites immuno-privilégiés (testicules, intérieur de l'œil et système nerveux central) des sujets guéris. Chez les femmes ayant été infectées pendant une grossesse, le virus persistait dans le placenta, le liquide amniotique et le fœtus. Chez les femmes ayant été infectées pendant l'allaitement, le virus persistait dans le lait maternel.

Les études sur la persistance virale indiquaient que «Chez une petite proportion de survivant, certains liquides biologiques pouvaient donner un test positif au virus Ebola pendant plus de 9 mois». Une rechute symptomatique chez un sujet ayant guéri de la maladie à virus Ebola à cause d'une réplification accrue du virus dans un site spécifique a cependant été un événement rare mais attesté. On ne comprend pas encore complètement les raisons de ce phénomène. La maladie à virus Ebola est difficile à distinguer cliniquement des autres maladies infectieuses comme le paludisme, la fièvre typhoïde et la méningite. Mais le personnel de la santé communautaire de la région du fleuve Mano a réussi souvent à le faire grâce à l'utilisation des méthodes de diagnostic du «Titration immuno-enzymatique (ELISA), le test de détection par capture de l'antigène, le test de séro-neutralisation, la transcription

⁵⁹⁷ <http://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/ébola-virus-disease>.

inverse suivie d'une réaction en chaîne par polymérase (RT-PCR), la microscopie électronique et l'isolement du virus sur culture cellulaire»⁵⁹⁸.

Au niveau des diagnostics, une attention particulière était souvent accordée à la sélection des tests de diagnostic, en tenant compte des caractéristiques techniques de l'incidence et de la prévalence de la maladie, ainsi que des implications sociales et médicales des résultats. De toutes les méthodes de test utilisées par les agents communautaires, on recommandait fortement l'utilisation du test diagnostique dans les établissements de soins car, cette technique était une évaluation indépendante et internationale, reconnue par tous. En plus du test diagnostic, l'OMS reconnaît aussi la validité du test automatisé ou semi-automatisé sur l'acide nucléique (TAN) pour la gestion des diagnostics en routine et surtout, le test de détection rapide des antigènes (utilisé dans les lieux isolés où les TAN ne sont pas facilement disponibles). Ces tests ont été recommandés aux fins du dépistage dans le cadre des activités de surveillance. Cependant, tous les cas positifs étaient ensuite confirmés par des TAN. Les médecins traitants la MVE dans la région du fleuve Mano ont été unanimes que les échantillons provenant des patients présentaient un risque biologique extrême. Par conséquent, les analyses de laboratoire effectuées sur les échantillons non inactivés ont respecté les conditions de confinement les plus rigoureuses possibles. C'est pourquoi, tous les échantillons biologiques prélevés sur des patients ont été placés dans une boîte d'emballage triple (3 couches successives) pour le transport national ou international.

Concernant la prise en charge des cas confirmés, la réhydratation de soutien par voie orale ou intraveineuse et le traitement des symptômes spécifiques ont été des mesures urgentes. Ceci a permis d'améliorer les taux de survie des patients dans les établissements de soins. Mais, de 2015 à 2016, aucun traitement disponible n'a fait ses preuves contre la MVE. Néanmoins, toute une gamme de traitements potentiels, y compris des produits sanguins, des thérapies immunitaires et des traitements médicamenteux sont en cours d'évaluation. Par exemple, un vaccin expérimental anti-Ebola s'est avéré très protecteur contre ce virus mortel dans le cadre d'un essai majeur en Guinée en 2015. Ce produit, appelé (RVSV-ZEBOV) a été étudié dans le cadre d'un essai auquel 11 841 personnes ont participé en 2015. Sur les 5 837 personnes auxquelles le vaccin a été administré, aucun cas de MVE n'a été enregistré 10 jours

⁵⁹⁸ Ministère de Coopération Internationale de la Guinée, juillet 2014, Op.cit.

ou plus après la vaccination. En comparaison, il y a eu 23 cas dans le groupe témoin n'ayant pas eu le vaccin après 10 jours ou plus. L'essai a été mené par l'OMS, avec le ministère guinéen de la santé, médecins sans frontières et l'institut norvégien de santé publique, en collaboration avec d'autres partenaires internationaux. Un protocole de vaccination en anneau a été retenu pour l'essai, certains cercles étant vaccinés peu après la détection d'un cas et d'autres dans un délai de 3 semaines.

4- Les actions de l'OMS dans la région du fleuve Mano:

Dès le déclenchement des opérations de riposte à la MVE, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) s'est impliquée très activement dans la lutte en se fixant pour objectifs, d'empêcher la propagation rapide du virus Ebola, en assurant aussi une surveillance de la maladie et en aidant les pays à risque à élaborer des plans de préparation pour la riposte. En 2014, l'OMS a élaboré un guide de riposte rapide qui donnait des orientations générales pour la lutte contre la MVE. Lorsque les tests dépistage ont révélé les premiers cas d'infection au virus Ebola, l'OMS a aussitôt intervenu, en prêtant son concours à la surveillance, à la mobilisation des communautés, à la prise en charge des cas, aux services de laboratoire, à la recherche des contacts, à la lutte anti-infectieuse, à l'appui logistique, à la formation et à l'assistance en matière de pratiques d'inhumation sans risque⁵⁹⁹. On pourrait, dans une certaine mesure, regrouper ces axes d'intervention en deux paradigmes, sur le plan préventif et sur le plan clinique.

Sur le plan préventif, l'OMS a élaboré des orientations détaillées sur la prévention et le contrôle de l'infection pour les soutiens aux cas suspects ou confirmés de la MVE dans les établissements de santé dans la région du fleuve Mano en 2014. Ces orientations techniques et les supports de formation de l'OMS ont été utilisés dans les établissements de soins pour se préparer contre les épidémies et y riposter notamment, s'agissant de la MVE, conformément aux principales capacités requises au titre du règlement sanitaire international⁶⁰⁰. Afin d'être prêts à répondre à toutes les urgences de la santé publique, y compris à une éventuelle épidémie outre qu'Ebola, les pays membres de l'UFM, lors d'un conseil interministériel de la santé ont revu et renforcé leur stratégie de riposte en matière d'urgence de la santé publique. De nos jours, les plans d'intervention en cas d'épidémie, les structures de commandement et de coordination ont été mises en place au niveau national et

⁵⁹⁹ Ministère de Coopération Internationale de la Guinée, juillet 2014, Op.cit.

⁶⁰⁰ Ministère de Coopération Internationale de la Guinée, juillet 2014, Op.cit.

régional. De même, il existe des structures de gestion des incidents et un centre des opérations d'urgence ainsi que les plans nationaux d'intervention d'urgence pour les maladies infectieuses émergentes, grâce à des exercices de simulation.

De 2015 à 2016, c'est surtout l'intervention de l'OMS qui a permis de circonscrire et de lutter efficacement contre la MVE. Si non, elle avait atteint des proportions inédites par sa portée, sa gravité et sa complexité dans la région du fleuve Mano. La Guinée, le Libéria et la Sierra Leone, frappés par cette épidémie, ont peiné à la circonscrire dans un contexte où la pauvreté est extrême, où les systèmes de santé sont défaillants et où les coutumes sociales compliquent l'interruption de la transmission interhumaine. Toute fois, les progrès enregistrés dans la riposte à la MVE ont été encourageants mais, des efforts considérables restent encore à déployer afin de prévenir d'autres épidémies. Actuellement, la prévention d'éventuelle épidémie fait objet de nombreuses rencontres des agents de la santé, surtout à l'approche des périodes hivernales. Les récents séminaires organisés à l'hôpital (Donka) de Conakry visaient à préparer les agents de la santé communautaire à la maîtrise des outils de dépistage et de riposte rapide à d'éventuelle épidémie. Il s'agissait aussi de la maîtrise des facteurs de transmission des épidémies dans les pays, afin de prévenir la propagation de la maladie dans les pays voisins et de relancer en toute sécurité, les services de la santé. Les objectifs stratégiques poursuivis dans les séminaires encours visent de parvenir à zéro cas d'épidémie. Il s'agit essentiellement d'interrompre les transmissions, empêcher de nouvelles épidémies de virus, relancer en toute sécurité les services de santé essentiels et accroître la résilience, accélérer la recherche et développement concernant les épidémies et coordonner la riposte nationale et internationale des épidémies.

Tableau n°30 : Budget alloué par l'Etat guinéen et l'OMS dans la riposte à Ebola.

Thématiques	Montants en \$	Annoncés/Disponibles	Gap \$
Coordination, finance et logistique	7347 393		
Epidémiologie et Laboratoire	1 107 723,86		
Prise en charge, prévention, contrôle et prise en charge psychosociale	2 068 200,41		
Mobilisation sociale, information et communication	808 932,00		
Total	11 131 419,27	714 286	10 417 133

Source : Tableau réalisé à partir des données du Ministère de Coopération Internationale de la Guinée, Document stratégique de Riposte à la MVE, Rapport d'activité, Conakry, juillet 2014.

CONCLUSION PARTIELLE

Au terme troisième partie, un constat d'échec semble inéluctable mais, il faut reconnaître aux pays membres leur jeunesse. L'initiative d'intégration qui a commencé à partir de 1973 et qui s'est poursuivie sur des décennies (jusqu'en 1994), n'a pas été réaliste. Les chefs d'Etat ont calqué le modèle du Libre Echange Nord Américain en plaçant l'intégration économique en avant. Mais, la sécurité et la défense étaient aussi des préalables à la coopération économique dans la région du fleuve Mano. On a remarqué que toutes les intégrations qui ont réussies se sont réalisées dans un contexte de paix et de sécurité. Il semblait difficile pour les Etats membres de l'UFM d'atteindre la croissance économique régionale sans une stabilité dans la région. C'est pourquoi, il faudrait envisager une intégration régionale plus «réaliste», plus ambitieuse et placée sous le signe de l'efficacité.

Depuis l'éclatement des crises de 1989 à 2003, les instances de l'UFM se sont éteintes. La dynamique d'intégration est tombée en panne et il n'y a eu que des réunions théoriques des chefs d'Etat. Tout d'abord, en raison du conflit libérien qui a entraîné l'absence de son gouvernement dans les instances de l'UFM de 1989 à 1998. Ce pays a entamé une succession de violence qui a aboutit à la guerre civile. La rébellion libérienne, avant de s'exporter en Sierra-Léone a contribué à la déstabilisation du régime de Saidou Momo. Depuis 1990, les chefs d'Etat membres de l'UFM s'accusaient mutuellement de vellétés de déstabilisation de leurs régimes respectifs. Ceci a créé un climat de méfiance et de tension entre les Etats. En 1991, la crise libérienne s'exporte en Sierra-Léone et ce pays a été aussi absent au sein du secrétariat de l'organisation. De 1991 à 2003, les pays membres de l'UFM ne payaient plus leurs contributions et les bailleurs de fonds ne pouvaient investir leur argent dans une région aussi instable. Cet état de fait a nui aux engagements pris par les chefs d'Etat en 1973.

En 2002, la crise ivoirienne a empiré cette situation déjà précaire à travers les factions rebelles interposées et l'arrivée massive des réfugiés de guerres et des personnes déplacées. La région du sud de la Guinée, très proche des trois pays en crise, a abrité des centaines de milliers de personnes. Ceci a créé des problèmes alimentaires et exercé une grande pression sur les maigres ressources de cette région d'accueil des réfugiés. Ainsi, face à l'absence des acteurs étatiques dans la gestion des problèmes humanitaires suscités par les crises dans la région du fleuve Mano, les organismes régionaux et internationaux et des ONG (HCR, CICR, REFMAP et autres) se sont substitués aux Etats.

Aussi, les femmes leaders africaines ont participé dans le processus de prévention des conflits, de gestion et de restauration de la paix dans la région du fleuve Mano. Elles sont parti du constat qu'elles étaient les principales victimes avec leurs enfants lors des crises dans la région du fleuve Mano. C'est pourquoi, elles se sont organisées en des ONG (REFEMAP, FAS) et en Comité des Femmes Africaines pour la Paix et le Développement, avec l'appui de l'UA, de la CEA, du PNUD et du gouvernement nigérian. Une importante rencontre de ces femmes a été organisée avec pour thème: «Favoriser la participation des femmes dans le processus de paix dans la région du Fleuve Mano». Cette réunion avait pour but d'établir pour les femmes, un programme régional qui viendrait compléter les activités des Etats au plan national. Le REFEMAP, plus dynamique dans la région du fleuve Mano a contribué à consolider la paix, prévenir des conflits futurs et restaurer la confiance entre les communautés transfrontalières. Ceci a conduit à la création au niveau des femmes de la Guinée, du Liberia et de la Sierra Leone, d'un Réseau des Femmes du Fleuve Mano pour la paix dont la première assemblée générale s'est tenue à Monrovia (Liberia), le 08 juin 2001, suivi de la réunion de son conseil de direction du 23 au 28 juillet 2001 à Conakry. Les objectifs et buts de cette ONG ont été nobles, au regard de la nécessité de parvenir à une paix durable dans la région du fleuve Mano, laquelle garantissait un fondement solide pour la sensibilisation au genre et développement durable.

Ces ONG féminines ont contribué à assoir, plus ou moins, les bases de la compréhension des mécanismes de paix, de sécurité et de développement à tous les niveaux et renforcer la participation des femmes dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits. L'instauration de la paix, la pleine et égale participation des femmes dans le processus démocratique particulièrement, dans les structures de prises de décision pour la paix et le développement faisaient partie des missions de ces femmes. Le REFEMAP a facilité la conception et la mise en œuvre des programmes et politiques de sensibilisation au genre de 2001 à 2014 dans la région du fleuve Mano. Elles visaient aussi à mobiliser les groupes et organisations des femmes et renforcer leur capacité dans la prévention, la gestion et la résolution du conflit, la réconciliation, le leadership et l'éducation civique dans la région du fleuve Mano. Pour parvenir a une paix durable, y compris le respect des droits humains, la démocrate, l'égalité du genre et le développement, il fallait développer une plus grande union au sein de ces femmes, tournées vers un projet commun pour la paix et créer des réseaux de solidarité et de partenariat avec les organisation de femmes travailleuses pour la paix et autres initiatives similaires. Certaines organisations des femmes comme FAS (Femme Africa

Solidarity), CFAPD (Comité des Femmes Africaines pour la Paix et le Développement), au sein de l'UA et de la CEDEAO se sont déjà inscrites dans cette dynamique. Cette approche considère la société civile (ONG) féminines comme la force motrice dans ce processus de recherche de la paix et la conciliation régionale. Le cadre opératoire concerne la recherche, la documentation pour créer des bases de données sur les meilleures expériences des femmes dans l'instauration de la paix et la résolution des conflits.

De nos jours, il y a un fichier de femmes compétentes et expertes dans le domaine de la recherche de la paix au niveau des différents secteurs de la société dont l'expertise sert les institutions nationales et internationales. Selon un rapport des activités du REFEMAP en 2000, après le début des agressions armées contre la République de Guinée, on a assisté à une série de réunion des femmes, pour le rétablissement de la paix. Ces rencontres se chiffraient au nombre de 11 (onze) dont l'objectif était d'attirer l'attention des autorités politiques et la Communauté Internationale sur la situation des réfugiés et des personnes déplacées en Guinée forestière. La visite des femmes sur le terrain a été très utile dans la mesure où, elle a permis aux femmes de rendre compte par elles-mêmes, des tords qui étaient faites aux femmes et aux enfants dans les zones de combats et celles proches (zones transfrontalières). Elles ont pu constater le besoin qu'avaient les femmes de pouvoir se «confier» et d'expliquer leurs problèmes. Il apparaissait nécessaire d'augmenter le nombre de femmes parmi le personnel chargé de l'encadrement des déplacés et réfugiés car, la prise en charge psychologique dans les camps n'était pas assez explicitée en ce moment.

Des visites régulières des réseaux de femmes dans les camps permettaient de donner de meilleures informations et de collecter des données réelles qui pouvaient être portées à la connaissance de l'opinion publique nationale et internationale. La promiscuité a été soulignée avec le risque de violences sexuelles sur les femmes et sur les filles ainsi que l'insuffisance du personnel d'encadrement. Du 3 juin au 20 décembre 2001, une conférence de presse du REFMAP a été organisée au siège régional de l'UFM qui se trouvait à Freetown, pour faire le compte rendu des actions à mener au plan régional. Elle a réuni les représentants de la presse nationale et internationale. Cette conférence de presse a permis aux participants internationaux de réunir les ONG africaines, afin qu'elles identifient les secteurs prioritaires pour les enfants victimes au cours de la décennie 2000, en prélude au sommet mondial en faveur des enfants. Elle a permis aussi de trouver les solutions aux problèmes de sécurité notamment, la réglementation sur la circulation des armes légères dans la région du fleuve

Mano. La Communauté Internationale a soutenu le combat noble que le réseau des femmes menait et a invité les chefs d'Etats de la Sierra-Leone, du Liberia et de la Guinée à déployer tous les efforts pour mettre fin à la guerre dans la région du fleuve Mano.

L'autre problématique concernant la réinsertion des personnes déplacées et des réfugiés libériens et sierra-léonais dans leurs pays respectifs a été abordée lors des assises du réseau tenues du 30 juin au 31 octobre 2001. Les participants ont réfléchi sur les conditions d'aides aux femmes vulnérables. Il s'agissait de venir au secours des personnes atteintes par les instabilités le long des zones frontalières guinéo-libériennes et sierra-léonaises. Le réseau a été reçu par les chefs d'Etat, plusieurs départements dont les ministres des affaires étrangères, de la pêche et de l'aquaculture et les représentants des institutions du système des Nations Unies dans la région du fleuve Mano. Le Réseau a eu aussi une séance de travail avec le personnel du ministère des affaires étrangères guinéennes en vue de préparer la réunion des ministres des affaires étrangères des Etats membres de l'UFM et du comité conjoint de sécurité à Conakry.

Au plan international, du 20 janvier au 22 décembre 2001, le REFEMAP et la commission africaine des droits de l'homme et des peuples ont pris part à 12 (douze) rencontres sur le règlement de conflit, la démilitarisation et la démocratisation de l'Afrique occidentale. Vu la lenteur, si non l'inefficacité de l'approche intergouvernementale, on peut fonder un espoir sur le rôle de la société civile dans le maintien de la paix et le développement dans la région du fleuve Mano. La création du REFEMAP est une preuve qui assoit cette conviction au regard de ses nombreuses implications dans le processus de décentralisation de l'intégration dans la région du fleuve Mano. Pour autant, le 14 juin 2002, le programme pour l'Afrique de l'Académie International pour la paix (AIP) a réuni à New York, une conférence sur le thème «Perspective sur la société civile dans la région du fleuve Mano». L'objectif était de mettre à profit l'expérience des acteurs de la société civile dans la gestion des conflits dans les trois pays: La Guinée, la Sierra-Leone et le Liberia. Elle a permis aux dirigeants de la société civile de ces pays, d'échanger avec le personnel de l'ONU à New York, des informations et des analyses sur le rôle de la société civile dans le processus de la gouvernance et sur les défis à relever pour améliorer l'efficacité de ces acteurs.

Les débats engagés lors de la réunion de l'AIP ont porté aussi sur le rôle croissant joué par les organisations non étatiques en matière de gouvernance et de la consolidation de la paix. Les participants guinéens, libériens et sierra-léonais se sont mis d'accord sur le fait

qu'il faut d'avantage vulgariser ce rôle, en élargissant à d'autres organismes comme des associations féminines, des médias, des groupes de défenses des droits de l'homme, des chefs religieux traditionnels, des syndicats, des associations d'étudiants, des groupes de professionnels et des organismes humanitaires. Ce regain d'intérêt explique en partie, la place que cette société civile est entrain de se tailler dans la dynamique d'intégration depuis les années 2000 dans la région du fleuve Mano. Au delà des aides et assistance qu'elle apporte aux victimes des crises, elle joue pleinement son rôle de principal groupe de pression, contestant souvent les politiques des États. Les groupes de pressions remplissent une fonction d'influence qui affecte de manière positive, les politiques des Etats dans la région du fleuve Mano depuis les années 2000. A l'inverse des partis politiques, les organisations de la société civile ne cherchent pas à accéder au pouvoir. Elles sont devenues un élément essentiel dans le processus de consolidation de la paix et le développement. Le soutien apporté par la société civile aux efforts de rétablissement de la paix dans la région du fleuve Mano a suscité des débats en profondeur notamment, sur l'obligation de rendre compte, la transparence et la participation populaire dans la gouvernance démocratique.

Suite à des manifestations, des rassemblements, des négociations et des campagnes pour la paix, les défenseurs des droits de l'homme et d'autres acteurs de la société civile sont parvenus à élargir l'espace politique et à accroître leur participation au processus de gouvernance dans la région du fleuve Mano de nos jours. Dans les pays comme le Libéria, la Sierra-Leone et la Guinée, les acteurs non étatiques et les organisations de la société civile notamment, ceux qui défendent les droits de l'homme et la démocratie ont souvent été vus comme des opposants politiques. C'est pourquoi, ils faisaient l'objet de mesures répressives et de surveillance. Les conflits dans la région du fleuve Mano ont obligé ces acteurs non étatiques à élaborer diverses stratégies pour continuer à mener des activités dans un climat hostile. Ils continuaient à forger des partenariats utiles avec des acteurs extérieurs qui sont spécialisés dans l'assistance juridique, l'éducation sur les droits de l'homme, la défense des victimes, le développement économique, la démobilisation, la réconciliation et autres activités.

A long termes, il n'est pas exclus que ces organisations de la société civile forment des alliances s'appuyant sur des programmes communs avec les organes étatiques car, des accords de coopération ont souvent permis à ces acteurs d'agir plus efficacement au niveau régional, sous le couvert d'une identité collective. Ils tirent parti des nouveaux points d'entrée dans la prise de décision des Etats en s'adressant aux parlementaires et en mobilisant un soutien en

faveur des droits de l'homme et de la gouvernance au niveau des communautés. Après cet examen du rôle des acteurs non étatiques dans la région du fleuve Mano, la quatrième partie est consacrée aux sources, aux annexes et à la bibliographie.

CONCLUSION GENERALE

Contrairement aux autres régions, l'Afrique de l'Ouest a expérimenté plusieurs formules dans le regroupement des Etats après l'acquisition des indépendances. D'abord, de 1959 à 1975, on ne dénombre pas moins de 42 organisations, y compris les organismes bilatéraux à caractère technique. Cette prolifération des organismes supranationaux s'explique par les multiples appartenances des Etats à des allégeances différentes. Certains Etats étaient membres des structures héritées de la colonisation, d'autres avaient coupé le cordon colonial, en créant leurs propres organisations. Les contradictions internes entre les chefs d'Etats qui avaient des convictions politiques différentes et la recherche du leadership au sein des groupes constitués ont creusé davantage le fossé de la division. Dans les années 1970, hormis les organismes supranationaux à visée fédéraliste et à caractère technique, trois organismes d'intégration ont été retenus, il s'agit de l'UFM, de la CEAO et de la CEDEAO. Mais, ceci a été une simple structuration dans l'espace car, les pays membres de l'UFM et de la CEAO étaient également membres de la CEDEAO. En 1973, l'UFM a été créée pour permettre au Libéria et à la Sierra-Léone qui n'étaient pas membres de la CEAO, héritée de l'AOF, de trouver des facilités dans les transactions commerciales qui avaient lieu entre les jeunes Etats ouest-africains.

Mais, malgré la création de la CEDEAO qui a regroupé en son sein les pays francophones, anglophones et lusophones, la Guinée et la Côte d'Ivoire sont venus grossir le nombre de pays membres de l'UFM. C'est pourquoi, au lieu de se dissoudre au sein de la CEDEAO, l'UFM a continué jusqu'à nos jours. Maintenu dans le but de promouvoir une intégration entre les pays riverains du fleuve Mano, cet organisme a souffert d'un manque de réalisme dans le choix des objectifs et des moyens de mise en œuvre de l'intégration. Parce que d'abord, une intégration supplante les Etats. En raison de la supranationalité, elle devrait s'imposer aux Etats. Mais de 1973 à 2014, il y a eu une omniprésence des Etats dans la structure et le fonctionnement de l'UFM. En lieu et place de la commission par exemple, les Etats ont créé un Secrétariat Général. Ensuite, il y a eu une absence de prise en compte de la dynamique populaire dans le fonctionnement de l'UFM. A titre illustratif, de 1973 à 1998, l'intégration a toujours été décrétée par les chefs d'Etat. En raison de la qualification d'organes suprêmes, le sommet des chefs d'Etat et le conseil interministériel masquaient toute possibilité d'ouverture dans la structure de l'UFM.

Aussi paradoxal, au moment où on revendiquait une intégration des peuples, c'est-à-dire, le passage du secrétariat général à la commission régionale, l'UFM souffrait encore de cette faiblesse. Elle n'a pas tenu compte du volet citoyen de l'intégration car, il y a eu un manque de constitutionnalisme. D'autres volets importants de l'intégration ont été négligés comme le parlement, les organes judiciaires et de forces militaires d'intervention en cas de conflits. Cependant, l'UFM a réussi à faire quelques réalisations concrètes dans la région du fleuve Mano de 1973 à 1994, puis de 2003 à 2014. Dans les domaines du transport et des échanges, les principes de la libre circulation et du libre échange ont commencé sur une note d'espoir de 1973 à 1994. Les pays membres de l'UFM ont mis en place une commission technique devant faire des recommandations aux Etats membres dans le sens de la viabilisation des échanges. Cette commission a défini un règlement général des échanges intra-union ainsi que d'autres mesures pour son administration efficiente. Mais ces mesures étatiques n'ont pas eu une grande incidence sur les échanges tant souhaités dans la mesure où, elles ne concernaient que quelques produits de moindre importance.

De 1994 à 2003, ces mesures n'ont pas fonctionné correctement à cause des instabilités politiques dans la région du fleuve Mano. Dans le domaine des services, la dynamique intergouvernementale n'a pas permis de mettre en application les facilités d'investissement en raison de l'insécurité et la forte crainte des opérateurs privés des mesures fiscal-douanières et certaines restrictions illégales comme les extorsions d'argent dont ils ont souvent été victimes. Le financement de l'UFM a été une autre contrainte fondamentale qui se traduit par l'insuffisance des ressources financières. Pour pallier cela, les partenaires privés ont joué un rôle important en contribuant à créer des emplois et des possibilités de revenus. Toutefois, leurs initiatives ont été freinées par l'absence d'infrastructure, le manque d'ouvriers qualifiés, l'incertitude qui régnait au plan juridique, le dysfonctionnement des organismes gouvernementaux et surtout, le manque de fournisseurs et de prestataires de services compétents au niveau local.

L'incompréhension entre les chefs d'Etat (deuxième génération) a créé un autre défi d'ordre sociopolitique dans la région du fleuve Mano. La détérioration du climat politique régional durant la période de 1989 à 2003 a provoqué des crises sociopolitiques. D'abord, au Libéria en 1989, ensuite en Sierra-Léone en 1991, en Côte d'Ivoire en 2002 (seul cas que nous ne présentons pas dans ce travail) et, de façon épisodique dans les espaces frontaliers de la Guinée en 2002. Faute de force d'intervention adéquate, d'organes juridique et

parlementaire dans la région du fleuve Mano, l'intégration est tombée en panne. De 1994 à 2003, il n'y a pas eu d'activité véritable de l'UFM. Le personnel est parti au chômage, le secrétariat général a été fermé et chaque Etat membre faisait face à sa propre sécurisation. Ceci a réduit aussi les instances de l'UFM à de simples têtes à têtes entre les chefs d'Etat. Ces crises de longue durée ont affaibli et détruit les infrastructures économiques et sociales des pays membres de l'UFM. Les gouvernements se sont montrés incapables de remettre rapidement en état ces infrastructures après les crises et de relancer l'intégration.

En 2002, la crise ivoirienne a aggravé la situation humanitaire dans le sud de la Guinée, très proche des trois pays en crise, à travers l'arrivée massive des réfugiés de guerres et des personnes déplacées. Une partie importante de la population (surtout réfugiés et personnes déplacées) était sans emploi et n'avait pas de possibilité de revenus, la situation économique et sociale des Etats était difficile malgré les potentialités disponibles dans la région du fleuve Mano. Face à l'absence d'action de l'UFM, des organismes régionaux et internationaux ont agi dans la région du fleuve Mano de 1990 à 2003, voir même après. Ce sont principalement le HCR, le CICR, le REFMAP et d'autres organismes communautaires. Pendant la crise de la MVE, c'est l'OMS, la CRF et d'autres organismes non étatiques qui se sont joints à l'UFM, à la CEDEAO et à l'UA.

Les femmes ont activement participé dans le processus du règlement des crises dans la région du fleuve Mano dans les années 2000. Elles sont parties du constat qu'elles étaient les principales victimes avec leurs enfants lors des crises dans la région du fleuve Mano. C'est pourquoi, elles se sont organisées en des ONG (REFEMAP, FAS, CFAPD), avec l'appui de l'UA, de la CEA, du PNUD et du gouvernement nigérian. Une importante rencontre de ces femmes a été organisée autour du thème: «Favoriser la participation des femmes dans le processus de paix dans la région du Fleuve Mano». Le REFMAP, plus dynamique dans la région du fleuve Mano a contribué à consolider la paix, prévenir des conflits futurs et restaurer la confiance entre les communautés transfrontalières. Ceci a conduit à la création au niveau des femmes de la Guinée, du Liberia et de la Sierra Leone, d'un Réseau des Femmes du Fleuve Mano pour la paix dont la première assemblée générale s'est tenue à Monrovia (Liberia), le 08 juin 2001.

De nos jours, il y a un fichier régional des femmes dans le domaine de la recherche de la paix au niveau des différents secteurs de la société dont l'expertise sert les institutions nationales et internationales. Les visites de terrain qu'elles organisent souvent ont été utiles

dans la mesure où, elles ont permis aux femmes de se rendre compte par elles-mêmes, des torts qui leurs étaient faites dans les zones de combats et celles proches (zones transfrontalières). Elles ont pu constater le besoin qu'avaient les femmes de pouvoir se «confier» et d'expliquer leurs problèmes. Concernant la réinsertion des personnes déplacées et des réfugiés libériens et sierra-léonais, il s'agissait de leur venir au secours aussi bien dans les zones d'accueil que dans leur réinsertion une fois retournés au pays. Vu la lenteur, si non l'inefficacité de l'approche intergouvernementale, on peut fonder un espoir sur le rôle de la société civile dans la région du fleuve Mano. A long termes, il n'est pas exclu que ces organisations de la société civile forment des alliances s'appuyant sur des programmes communs avec les organes étatiques car, des accords de coopération ont souvent permis à ces acteurs d'agir plus efficacement au niveau régional, sous le couvert de l'identité collective. Elles tirent parti des nouveaux points d'entrée dans la prise de décision des Etats en s'adressant aux parlementaires et en mobilisant un soutien en faveur des droits de l'homme et de la gouvernance au niveau des communautés.

Enfin, un constat d'échec semble inéluctable mais, il faut reconnaître aux pays membres de l'UFM leur jeunesse, d'autant plus qu'ils manifestent encore un gain d'intérêt en faveur de l'intégration. Ceci révèle le constat que l'intégration régionale constitue l'une des stratégies les plus crédibles pour résoudre les problèmes de développement auxquels les Etats sont confrontés, étant donné les insuffisances de ressources et d'autres difficultés économiques de chaque pays. Ces difficultés ne peuvent être résolues que dans une coordination des efforts au plan régional.

ANNEXES, SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

I- Entretien:

Annexe 1 : Entretien avec Mr Tchapatou DIALLO, Conakry, le 15 avril 2014 à 14h, au ministère de la coopération internationale, durée 45 mn.

F.B.KEITA : Vous êtes le représentant de Mano River Union en Guinée. Dans le cadre de ma recherche doctorale en cours, je souhaite passer cet entretien avec vous. Je vous rassure que ce que vous dites ici ne sera pas gardé contre vous. Commençons avec vos sentiments personnels en tant que secrétaire résident de l'UFM

Mr Diallo: Bonjour et merci d'avoir accordé de l'importance à l'UFM dans vos recherches.

Comme sentiment personnel, c'est le plaisir que je prends avec des citoyens qui aimeraient bien connaître ce que nous faisons ici. Par ailleurs, je vous rassure ma disponibilité à répondre à vos questions sans prise de position.

F.B.KEITA : Alors, comment sommes-nous arrivés à la mise en place de l'UFM ?

Mr DIALLO : C'est après l'accession des pays Africains à l'indépendance que le processus de recherche d'alliances supranationales a commencé véritablement, par ce que, sur plus de dix ans après les indépendances, les jeunes Etats n'arrivaient pas à résoudre les problèmes sociaux et économiques: disons les questions d'infrastructure de route, d'hôpitaux, d'écoles et d'autres.

C'est à cela que les Etats, conscients de leurs faiblesses respectives, se sont accordés à créer des organisations sous-régionales et régionales en Afrique de l'ouest. C'est ainsi qu'en 1973, avant la création de la CEDEAO et l'UEMOA, les chefs d'Etat de la Sierra-Léone et du Libéria ont créé une Union Douanière connue sous le nom de la déclaration du fleuve Mano. Cette convention permettait la libre circulation des biens et des personnes entre les deux Etats. Par la suite, ces deux Etats ont mis en place un comité ministériel composé d'expert en commerce et infrastructure qui devait produire un document cadre établissant les domaines possibles de coopération fructueuse entre les Etats. Avec les résultats des travaux de cette commission ainsi que les recommandations, ils ont fait face aux Etats unis d'Amérique pour la mise en exécution des projets communautaires bilatéraux. En 1980, la Guinée y a adhéré lors du sommet tenu en Sierra-Léone. Et en 2008, la Côte d'Ivoire y a adhéré également.

F.B.KEITA : Et pourquoi ces deux pays ont adhéré à cette union ?

Mr DIALLO : Vous savez, les pays sont souverains de leurs choix politiques. Mais c'est vrai, il n'est pas gratuit s'ils sont devenus membres à part entière de l'UFM. Pour la Guinée vous le savez, la question de commerce communautaire avec les pays voisins permet de résoudre le problème de marché des Guinéens éloignés de Conakry. Les populations de la Guinée forestières par exemple sont plus proches de la Côte d'Ivoire et du Liberia que de Conakry. En plus ils sont beaucoup plus apparentés avec les cousins des autres pays voisins qu'avec ceux de la basse côte. D'autres parts, on rencontre toutes les ethnies Guinéennes du sud et de l'est en Sierra-Léone et au Liberia. Il y a le malinké en Côte d'Ivoire et en Guinée. Donc pour la Guinée, c'est simplement une question d'intégration de ces Guinéens « trait-d'union » installés dans les villes frontalières. Il y a 41 villages Bagga dans cette situation à l'Est.

Pour la Côte d'Ivoire, le problème est principalement d'ordre sécuritaire. Vous savez que le sud du pays faisant frontière avec le Liberia et la Guinée est toujours instable depuis 1995. Les peuples de ces villages frontaliers se réclament de la même origine, donc, si nous les mettons dans une même communauté économique et sociale, cela contribuerait à résoudre les problèmes sociaux et sécuritaires.

En gros, il faut retenir que la question d'intégration UFM vient prendre en charge toutes les préoccupations des peuples et des Etats en Afrique de l'ouest.

F.B.KEITA : Mais la CEDEAO n'est-elle pas là pour la même intégration des peuples en Afrique de l'ouest ?

Mr DIALLO : oui bien sûr, elle regroupe d'ailleurs plusieurs pays, presque les 16 pays de l'Afrique de l'ouest. Mais c'est un problème de régionalisme à géométrie variable. Toutes les initiatives de la CEDEAO trouveront un complément presque supplémentaire au sein de l'UFM. Puis, pour que la CEDEAO puisse véritablement fonctionner, il faut que les pays voisins aient la volonté de resserrer les liens de bon voisinage, et cela va de pair avec la mise en place des cadres de coopération mutuellement bénéfiques entre les pays. Je compare la CEDEAO à un immeuble et l'UFM à un appartement à l'intérieur de cet immeuble. C'est comme ça que ça fonctionne. Et d'ailleurs, en 1990, avec l'ajustement structurel, il a été convenu de fusionner toutes les initiatives d'intégration en Afrique de l'ouest, ça n'a pas marché normalement.

F.B.KEITA : Est-ce qu'on peut dire que l'UFM répond à un schéma clair d'intégration ?

Mr DIALLO : Mai bien sûr que oui, car, tout comme l'UEMOA et la CEDEAO, elle est une organisation d'intégration sous-régionale qui a un secrétariat général en Sierra-Léone, ses pays membres, un budget, un personnel, une structure et des instruments juridiques. C'est vrai que depuis sa création, elle a été durement éprouvée par les conflits du Libéria, de la Sierra-Léone, de la Côte d'Ivoire et les agressions rebelles contre la Guinée. Mais elle est restée opérationnelle, et pour autant, malgré la détérioration des relations entre les chefs d'Etats pendant ces moments difficiles, aucun pays membre ne s'est retiré de l'organisation communautaire. Ce qui est une preuve évidente de l'engagement communautaire.

Elle a réussi à faire des réalisations concrètes qui sont visibles de nos jours. Mais l'organisation a été ajournée depuis les années 1995. C'est vraiment en 2008 qu'elle a repris sur les questions de paix et de sécurité communautaire. C'est d'ailleurs l'objet de la signature du 15ème protocole d'accord entre les chefs d'Etat.

F.B.KEITA : Qu'elle est la spécificité de l'UFM par rapport aux autres structurations de l'espace ouest-africain ?

Mr DIALLO : D'abord, elle est une organisation régionale, donc ouverte à tous les pays qui y souhaite adhérer. Ensuite elle prône le rapprochement excessif des peuples traits d'union avec leurs familles respectives divisées par les frontières coloniales. Elle accompagne les peuples et les Etats dans leurs efforts de développement. Récemment, elle vient d'approuver les organisations de jeunesse, de femmes et des communautés dans l'effort de régionalisation en Afrique de l'ouest. C'est en gros une approche d'intégration basée sur le bon voisinage et le développement partagé par les Etats de l'Afrique de l'ouest.

F.B.KEITA : Quels sont les enjeux de la dynamique d'intégration UFM ?

Mr DIALLO: ils sont nombreux, car la question de développement est un concept englobant. Mais depuis sa création, je peux dire que les principaux enjeux touchent la question de commerce communautaire, la question des infrastructures, la production agricole, industrielle, la communication et les transports, l'éducation, la santé, et la paix en Afrique de l'ouest. Ceci est une liste non exhaustive d'enjeux. Prenons la question d'Ebola qui est d'actualité aujourd'hui, tout le monde sait que la région UFM est touchée par cette épidémie, mais avant tout, c'est l'organisation communautaire qui a pris en charge ce dossier brûlant. Le

président en exercice le Pr Alpha condé est entrain de mobiliser tout le monde pour circonscrire et bouter la maladie hors de la communauté. Il existe des rapports des sommets organisés à cet effet à Conakry. Quand il y a eu les conflits, c'est l'UFM qui, n'ayant pas à ce jour une force militaire de cessez-le feu à interpellé la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest, l'union Africaine et l'ONU pour l'envoi d'une force militaire. C'est ainsi ECOMOG a été formé et déployer sur le terrain. Ensuite, la gestion de la crise post-conflit est revenue à l'union qui a mis en place des réseaux de femmes, de jeunes, de communicateurs traditionnels pour arriver à la consolidation de la paix dans la sous-région.

Merci

Annexe 2 : Entretien avec Ahmed Tidiane SACKO, Conakry, le 10 mai 2014 à 14h, au Ministère des affaires étrangères, durée 1h 05 mn.

F.B.KEITA : Vous êtes le représentant résident sortant de Mano River Union en Guinée. C'est à ce titre que j'ai voulu enregistrer vos impressions dans cet entretien. Je vous rassure par avance que ces informations sont destinées à une recherche doctorale en cours en France.

Commençons avec l'historique de l'organisation : A votre avis pourquoi et comment la dynamique UFM a été mise en place en Afrique de l'ouest ?

Mr SACKO : Bon, vous savez, c'est en Afrique de l'ouest où il y a la pléthore d'organisation internationale. En 2014 là, on n'en dénombre pas moins de 42 qui fonctionnent normalement. Mais il y a seulement trois organisations d'intégration ce sont : la CEDEAO, UEMOA, et UFM. Cela dit, les relations tumultueuses des années postindépendances ne permettaient pas aux pays d'aller grouper dans la même lancée. Certains sont socialistes, d'autres capitalistes. Les uns sont francophones, d'autres anglophones. Les problèmes personnels entre les chefs d'Etat, ne permettaient pas de définir un schéma clair de structuration sous-régionale unique.

Chacun partait de son côté, avec les amis ou parfois quelques voisins. Vous connaissez bien les multiples initiatives qui ont échouées depuis 1960 dans ce sens. Quant à l'UFM, dans le contexte de dépassement de tout cloisonnement linguistique et d'appartenance politique que les chefs d'Etat du Libéria et de la Sierra-Léone ont signé le 3 octobre 1973 l'acte constitutif de l'UFM, sous la dénomination de « Mano river déclaration ». Cet acte établissait l'Union Douanière entre ces deux pays qui ont voulu harmoniser les tarifs extérieurs communs en facilitant les entrées et les sorties des personnes et de leurs biens.

Aux termes de cette déclaration, les deux pays se sont engagés à établir cette Union Douanière en 2 étapes : la première d'abord s'achever le 1er janvier 1997 et la deuxième par la suite. La déclaration est assortie de 15 protocoles d'accord avec lesquels elle constitue les textes de base de l'UFM. En octobre 1980, la Guinée a adhéré à l'organisation conformément aux dispositions en la matière faisant de l'union un groupement tripartite comprenant le Libéria, la Guinée et la Sierra-Léone.

F.B.KEITA: Quels sont les buts et objectifs de cette structuration ?

Mr SACKO : Les buts et objectifs de l'UFM sont énoncés dans la charte qui a créé l'organisation communautaire ce sont :

- Accroître les échanges en supprimant tous les obstacles susceptibles de freiner les flux
- Créer les conditions favorables au développement des capacités de production des Etats membres
- Assurer une bonne répartition des revenus tirés des avantages de la coopération économique.
- Pour atteindre ces buts et objectifs, le protocole 4 consolidés o la déclaration de l'union stipule les actions ci-après :
- Appliquer une politique commune de coopération et de développement dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, la pêche et de la foresterie.
- Etablir un programme commun pour le développement des transports, des communications et de la production énergétique.
- Déterminer et appliquer les programmes d'investissement ainsi que des politiques de compensation des pertes de recettes pouvant résulter de l'harmonisation des tarifs douaniers
- D définir une politique monétaire commune ainsi que les modalités de création des institutions financières requises
- Déterminer et mettre en œuvre une politique commune pour le développement de la recherche, de la formation, la santé, des arts, des sports et de la culture.
- Promouvoir la coordination des politiques extérieures des Etats membres afin de stimuler leurs efforts dans le domaine économique et dans d'autres domaines connexes au niveau international
- Entreprendre toutes activités de nature à faciliter la réalisation des buts et objectifs de l'union.

F.B.KEITA: Quelle est la structure de l'organisation communautaire UFM ?

Mr SACKO : La structure de l'organisation communautaire est définie dans le protocole à la déclaration qui porte sur la création des institutions suivantes :

1- Le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement est l'instance suprême de l'union, sa convocation n'obéit pas à une périodicité établie. Il se réunit chaque fois que cela est jugé nécessaire pour débattre des questions qui lui sont soumises par le conseil des ministres.

2- Le conseil des ministres qui s'assure du fonctionnement normal du secrétariat. Il examine et approuve le programme de travail et le budget annuel de l'union. C'est lui qui représente els gouvernement auprès des bailleurs de fonds lors de la conclusion des accords de financement des projets.

3- Les commissions techniques sont au nombre de 6, se réunissent une fois par an, ce sont :

- Commerce et industrie
- Agriculture, Eaux et foret et Pêche
- Transports et Communication
- Education, formation et recherche
- Finance et administration
- Enneige et ressources Naturelles

4- Le secrétariat général de l'union : c'est l'organe d'exécution des décisions du conseil ministériel et des sommets des chefs d'Etat. Il comprend le secrétaire général et ses adjoints, une division administrative et financière et une division de planification des projets. Ses activités principales sont :

- L'identification des projets régionaux et l'élaboration documents de projets à soumettre au financement des bailleurs de fonds.
- Assurer le suivi de l'exécution des projets financés
- Définir les politiques d'harmonisation des programmes nationaux de développement, catalyseurs d'un développement régional intégré

- Etablir des liens durables entre les programmes nationaux et les projets d'intégration nécessaire au développement soutenu de la sous-région
- Le siège su secrétariat est établi à Freetown avec des représentations à Monrovia, en guinée et en côte d'ivoire.

F.B.KEITA: selon vous l'union a-t-elle atteint ses objectifs depuis quatre décennies ?

Mr SACKO : difficile à dire oui ou non, mais dans certains domaines elle a fait des efforts louables tandis que dans d'autres de gros efforts restent à déployer. Voyons entre autres :

Dans le domaine de l'Union Douanière mise en œuvre pour la promotion du commerce inter union, des résultats sont visibles. Depuis l'entrée en vigueur des dispositions du commerce intra union en 1981, le secrétariat a noté une augmentation sensible du niveau global du commerce enregistré entre les pays.

C'est ainsi qu'entre 1981 et 1989, début de la guerre civile au Liberia, le commerce enregistré au titre des dispositions de l'union est passé de en valeur de 1,5 à 15 Millions de Dollars. Aujourd'hui, 174 produits en provenance de 76 entreprises établies dans les Etats membres figurent sur la liste des Biens d'Origine Locale.

En dépit de l'instabilité ambiante, certains de ces produits font encore l'objet d'échanges entre les pays conformément aux dispositions pertinentes des arrangements commerciaux de l'union. L'expansion du commerce intra union est tributaire de la nature des dispositions règlementaires du niveau de la production et de la situation conflictuelle qui caractérise la sous-région.

Si l'expansion se réalise, elle pourrait influencer de façon significative sur plusieurs autres facteurs dont l'emploi, l'utilisation des capacités industrielles domestiques et l'épargne de devises étrangères.

Dans le domaine de l'industrie, une importante contribution a été faite. Pour autant, la politique industrielle de l'union se fixe comme premier objectif l'identification des ressources locales pouvant contribuer à l'accroissement de la complémentarité industrielle et au développement d'une économie d'échelle.

C'est ainsi que l'union a réalisé une verrerie au Libéria qui a longtemps fourni des bouteilles aux brasseries des autres pays de la sous-région. Elle a réalisé deux phases de projets de mise à disposition des pressoirs à huile de palme. La deuxième phase financé par la BAD, a consisté à fabriquer 10 unités expérimentales au centre pilote de Conakry. Le projet vise à introduire une technologie adapté d'extraction d'huile de palme en milieu rural en vue d'élever la productivité, accroître le rendement, augmenter le revenu des bénéficiaires et améliorer leur niveau de vie. Le rendement d'extraction d'huile de palme des petites exploitations villageoises est passé de 50% à 83%.

Les pressoirs testés en Guinée et en Sierra-Léone se sont très bien adaptés au milieu rural et aux conditions géo-climatique des zones d'implantation. Leur fabrication faite sur place grâce au transfert de technologie a permis de réduire les couts de production initialement prévus par les études de faisabilités, de 8000\$ US à 3000\$ US. Le cout de réalisation est de 1.279.800 dollars US

Le centre pilote de Conakry, partenaire technique de HVA international de Hollande, consultant principal du projet, dispose aujourd'hui du savoir-faire technologique pour la fabrication de ces pressoirs.

Le rapport d'expert qui a sanctionné la deuxième phase du projet a été très concluante et augure de très bonnes perspectives pour le financement de la phase ultérieure qui, concerne la production à grande échelle des pressoirs à huile à des fins commerciales.

Ainsi dans le cadre de la seconde décennie du développement industriel des Nations unies pour l'Afrique, le secrétariat a élaboré des documents de projets et envisagé la promotion de certains projets notamment :

- Les petites industries de bois
- Le développement des plantes médicinales locales par la promotion du projet SEQUINA de sérédou en Guinée
- La transformation de fruits et de produits alimentaires
- Le projet intégré de fabrique d'aliment de bétail.

Dans le domaine de l'élevage, l'union s'emploie à faire du centre de sélection et de multiplication de la race N'Dama de Boké en Guinée, un centre sous-régional qui servirait de

base de développement de l'élevage du bétail trypano tolérant dans les Etats membres. A ce titre, ce centre doit aider à la mise en place de politiques adéquates d'élevage en Sierra-Léone et au Libéria. Il doit aussi servir de point de dissémination du bétail en vue de reconstituer le cheptel de ces 2 pays qui a été quasiment décimé du fait de la guerre civile.

En raison de la vocation qui lui a été conférée, le centre de Boké a déjà organisé un séminaire à l'intention des agents de l'élevage de la sierra-Léone et du Libéria sur le financement de la FAO et avec l'appui technique du centre international de trypano tolérance basé à Banjul. En raison de mon calendrier chargé, on peut arrêter l'entretien d'aujourd'hui à ce niveau.

Je vous remercie

Annexe 3 : Entretien avec Mr Ahmed Tidiane SACKO (suite), représentant pays sortant de l'UFM à Conakry, directeur des organisations internationales aux affaires étrangères. Conakry, le 25 juin 2014, durée 1h 25 mn. (Suite)

F.B.KEITA: Bonjour Mr SACKO, lors du dernier entretien, vous parliez des résultats, pourriez-vous continuer dans ce sens?

Mr SACKO : oui, bien sûr. Aujourd'hui, je prends l'exemple sur le domaine des transports et télécommunications qui sont également l'un des domaines prioritaires de développement des pays de l'UFM.

Dans ce domaine, l'une des actions prioritaires de l'union étaient de développer les réseaux de communication en vue de faciliter la libre circulation des biens et des personnes au sein de la structuration, ce qui est tant recherchée par les peuples et les Etats depuis des années. Pour réussir cela, le secrétariat a fourni des efforts considérables, grâce au soutien technique et financier des bailleurs de fonds pour mettre en œuvre des projets routiers suivants : les projets routiers Freetown-Monrovia et Freetown-Conakry, le projet de cabotage maritime et le projet de compagnie aérienne.

S'agissant du projet routier, la construite du tronçon Freetown –Monrovia sur 121 km a été achevé pour un cout global de 57 Millions de Dollars US. Pour les tronçons restants et la construction du pont sur le fleuve Moa, la BAD s'est engagé à financer les études de réévaluation et organiser une rencontre de bailleurs de fonds en temps opportun. Pour ce qui est du projet routier Freetown-Conakry, l'union européenne a accepté de le financer pour un coût de 30 Millions d'Euros au titre de fonds régionaux de Lomé IV. Outre le bitumage des tronçons non encore goudronnés, ce projet se propose d'agrandir les ouvrages d'art et de construire des infrastructures frontalières communes pour l'accomplissement de toutes les formalités en un seul lieu. Ce qui sera de nature à fluidifier le transport inter Etats renforçant du coup la libre circulation des personnes et des biens.

En ce qui concerne la liaison maritime, l'union a pu promouvoir et lancer la phase pilote d'un service régulier de cabotage maritime entre Freetown et Conakry, qui a facilité le mouvement des passagers et du cargo entre les deux capitales. Aujourd'hui, plusieurs opérateurs privés exercent librement dans ce domaine.

Concernant le transport aérien, l'union a créé une compagnie aérienne dénommée «Air Mano» dont l'objectif est d'assurer une desserte régulière entre les pays de toute la zone ouest-africaine. Le lancement de ce projet avait été différé pour raison de restructuration des compagnies nationales et plus tard pour cause de guerre.

F.B.KEITA: Alors, concrètement, quelles sont les réalisations de l'UFM en Afrique de l'ouest?

Mr SACKO : ces réalisations sont nombreuses mêmes si d'autres restent encore en phase de projet à court et moyen terme. Ce sont entre autres :

- la construction d'un pont sur le fleuve Mano
- La construction de 121 km de route standard internationale entre Freetown et Monrovia
- Obtention de financement pour la réalisation d'une route entre Conakry et Freetown
- Lancement de la phase pilote de projet de cabotage maritime dont les résultats sont très concluants.
- La création d'une compagnie aérienne dénommé Air Mano
- La construction d'une verrerie au Libéria
- Fabrication et installation des pressoirs à huile de palme sur financement de la BAD.
- Lancement des dispositions préférentielles du commerce intra union
- Evaluation des ressources du sol de l'union
- Organisation de séminaire sur la lutte contre les maladies des plantes et les pertes après -récoltes.
- Renforcement des capacités des ressources humaines des services d'élevage
- Formation des cadres de l'union dans les domaines de la foresterie, de la Marine, des T P, dans les écoles spécialisées de l'union.
- Echanges d'étudiant pour l'apprentissage des langues anglaises et françaises.
- Etc.

F.B.KEITA: Quel est le contexte actuel de la structuration ? Fonctionne-t-elle normalement ?

Mr SACKO : l'organisation a été durement éprouvée par les crises au Libéria, sierra Léone, en côte d'ivoire et quelques instabilités politiques en Guinée. Mais ces instabilités n'ont pas fermé l'institution. Elles ont cependant joué négativement sur ses activités dans la durée.

La guerre civile a déstabilisé les frontières guinéennes avec ces pays de la sous-région. Ces guerres ont provoqués des conséquences aux plans économiques, sociales, sécuritaires et environnementales. Elle a provoqué la déstabilisation des économies, la désintégration des populations, la destruction de l'environnement et la paralysie des activités de production en maints endroits.

Au niveau du secrétariat de l'union, le fonctionnement de l'institution et la mise en œuvre des projets communautaires ont été sérieusement entravés par la situation déplorable de cash-flow, fortement amenuisé à cause des réductions drastiques des contributions des Etats du fait de l'effort de guerre. Face à cette situation préoccupante, des efforts louables ont été fournis pour la restauration de la paix et la stabilité. C'est ainsi que les conférences au sommets des chefs d'Etat de l'union de 1992 à Freetown, juin 1998 à Conakry, novembre 1998 à Conakry, mars 2000 à Bamako, et de mai 2000 à Conakry, ainsi que les différents mini-sommets de la CEDEAO ont tous appelés à l'arrêt des hostilités, au désarmement général des combattants, à leur démobilisation et leur réinsertion sociale en vue de mettre un terme aux conflits.

Ces différentes concertations ont abouti à la signature des accords de paix de Lomé et d'Abuja, qui, quoique souvent mis à rude épreuve par les belligérants, constituent une plateforme de référence dans le processus de la paix. Aujourd'hui, un vent de paix souffle sur la sous-région.

Mais les efforts doivent se poursuivre et s'intensifier en vue de consolider la paix encore fragile. Ceci a été entrepris par le réseau des femmes de la Mano river union pour la paix, qui s'investi au niveau des plus hautes autorités des pays pour renouer le fil du dialogue en vue de donner une réelle chance à la paix.

Les démarches hardies de ce réseau ont abouti à la reprise des dialogues et à la convocation du prochain sommet des chefs d'Etat de l'union, session qui a ratifié le protocole

sur la paix et la sécurité. Tous les efforts de paix de la société civile ont été appuyés par l'ONU et la communauté internationale.

F.B.KEITA: à cette reprise des activités, quel et place peut-elle avoir l'UFM dans la dynamique régionale en Afrique de l'ouest ?

Mr SACKO : vous le savez déjà, l'UFM regroupe 4 pays de la sous-région en Afrique de l'ouest. La mise en place de cette institution tient son origine dans la reconstitution des liens historiques, géographiques, ethniques et culturels qui unissent les populations des pays membres.

Ces populations sont composées essentiellement de groupement ethnique commun dont les activités se complètent à travers de courants intenses et réguliers d'échanges de tous ordres, se traduisant sur le terrain par les mouvements ininterrompus de personnes, biens et services.

Aussi, l'ampleur et la complexité des problèmes de développement auxquels sont confrontés ces pays, exigent immédiatement une démarche commune susceptible de déboucher à terme sur une intégration régionale. Rien qu'au plan commercial, la suppression des barrières douanières des pays et la création d'un marché de plus de 12 millions d'habitants, stimulent les échanges, favorisent le développement de la production et entraînent l'éclosion d'une économie d'échelle.

Il ne faut le perdre de vue, l'UFM n'est pas une simple communauté économique, mais une véritable communauté de destin des populations unies par les liens séculaires très vivaces. C'est la preuve du fait que les flux migratoires des libériens, sierra-léonais, et Ivoiriens contraints à l'exile, se sont dirigés sur la Guinée pour y trouver refuge. Ils étaient tellement nombreux que la Guinée a été considérée à juste raison comme un des pays les plus hospitaliers au monde. Si ces guerres et les mouvements de population ont déstabilisés la sous-région, elles ont donné la juste mesure de l'interdépendance des pays UFM et du rôle de cette institution.

La coordination à l'échelle sous-régionale des actions de restauration de la paix, plus qu'une nécessité, est devenue un besoin incontournable pour assoir le fondement minimum de la stabilité et de la reconstruction des pays dévastés par la guerre. A ce titre, l'UFM s'impose comme l'outil institutionnel capable de jouer le rôle catalyseur de premier plan pour accompagner les efforts de paix, de reconstruction et de relance des économies.

C'est pourquoi, les chefs d'Etat de l'UFM ont décidé d'imprimer une nouvelle dynamique à l'organisation et ont signé le 15ème protocole à la déclaration portant sur la coopération dans les domaines de la défense, de la sécurité, de l'administration du territoire et des affaires étrangères. Il a été assigné au secrétariat par la même occasion, le mandat de requérir l'assistance extérieure en vue de la mise en œuvre du 15ème protocole. Récemment, ce secrétariat a fait rapport au conseil des ministres sur les démarches déjà effectuées ainsi que les résultats auxquels elles ont abouti. Ce rapport met en exergue l'engagement des partenaires à soutenir le secrétariat dans le processus de restauration de la paix.

De par sa vocation, ses idéaux, ses buts et objectifs, son expérience et la nouvelle dimension qui lui est conféré, l'UFM apparait comme un instrument efficace pour assurer la régularisation des activités politiques, économiques, et sociales pour la paix et le développement de la sous-région.

F.B.KEITA: Avec cette nouvelle dynamique, quels sont les perspectives avenir de l'organisation ?

Mr SACKO : A mon avis, les perspectives sont nombreuses, dont les principaux sont entre autres :

- Le rétablissement et la consolidation de la paix, la sécurité en Afrique de l'ouest.
- La mise en œuvre du protocole 15 portant sur la coopération dans les domaines de la défense, de la sécurité, de l'Administration du territoire et des Affaires Etrangères
- Le renforcement des capacités institutionnelles du secrétariat de l'union
- La facilitation du retour et de la réinsertion sociale des réfugiés et des personnes déplacées par la mise à disposition des pressoirs à huile de palme susceptibles de relancer progressivement les activités de production
- Relance des projets communautaires arrêtés du fait de la guerre.
- L'élaboration et la mise en œuvre des projets susceptibles de réinsérer les populations dans le circuit de la production et de les fixer durablement dans leur terroir
- La création d'un environnement sous-régional propice à l'investissement privé par l'implication plus grande des opérateurs économiques dans la mise en œuvre des projets communautaires.

- L'organisation de manifestations économiques, sportives et culturelles au sein de l'union de manière à renforcer l'intégration socioéconomique des populations de la sous-région.
- La création d'un tissu économique favorable au développement intégré de la sous-région
- Le développement rationnel des ressources humaines et financières grâce à l'harmonisation des programmes nationaux de développement
- L'unification des politiques économiques, monétaires, fiscales et sociales des pays membres.

Je vous remercie.

Annexe 4 : Entretien avec Mme Nene YANSANE, Secrétaire de direction à la cellule Mano River de Conakry, le 03 juillet 2014 à 14h 00, durée 52mn.

F.B.KEITA: bonjour, vous êtes Assistant au sous-bureau Mano de Conakry il y a 15 ans, dites-nous ce que vous savez de l'Etat d'intégration dans le bassin du fleuve Mano.

Mme YANSANE : La Guinée, la Sierra Leone, le Liberia et la Côte D'Ivoire sont les quatre membres de l'UFM (Mano River Union), dont l'objectif est axé sur le renforcement de la coopération économique et sociale, la protection des personnes et de leur bien et le développement des infrastructures inter Etats. Mais cette structuration n'a pas véritablement fonctionné comme on le souhaitait. Durant la décennie 1970-1980, jusqu'en 1990, c'était l'âge d'or de cette structuration. Mais depuis que la génération pères fondateurs ont quitté au pouvoir dans leurs pays respectifs, tout a changé brusquement. Maintenant dès qu'on évoque cette question Mano, on renvoi soit au conflit, à la guerre, la paix, en gros, on parle moins d'enjeux de développement.

En 2001 et 2002, l'OUA et la CEDEAO étaient préoccupées par la situation dans l'UFM. L'Organe central du mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits exprimait sa "vive préoccupation" au sujet du conflit aux frontières des pays de l'UFM (Sierra Leone, Guinée et Liberia et cote d'ivoire). Le sommet des chefs d'Etat membres de cette structure a lancé un appel à toutes les parties concernées pour que la paix soit restaurée sans tarder dans la région, notamment en œuvrant à la promotion de "la politique de bon voisinage".

Pendant la guerre au Liberia et en Sierra- Léone, la réunion des chefs d'Etat Africains a également proposé que des mesures soient prises pour interdire les activités des groupes rebelles armés opérant à partir de leurs territoires respectifs, conformément au protocole de non-agression de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) du 22 avril 1978 et en procédant à l'ouverture de leurs frontières sans tarder. C'est par la suite que la force d'interposition de la CEDEAO a été déployée (l'ECOMOG) le long des frontières entre les pays de l'UFM à fin d'arrêter les agressions rebelles.

F.B.KEITA: Donc, l'UFM n'a pas œuvré dans le domaine socioéconomique depuis tout ce temps ?

Mme YANSANE: Depuis la fin de ces séries de crises dans le bassin du fleuve Mano, c'est seulement au sommet de Conakry en 2008 qu'on parle véritablement de reprise de l'union et de ses activités, accentuée par l'arrivée de la Côte d'Ivoire au sein de la structuration. Donc périodiquement, ils se retrouvaient pour discuter des programmes de développement communautaire. Même récemment en 2014, Les chefs d'Etat de l'UFM se réunissaient à Conakry. Les discussions entre les chefs d'Etat portaient sur des questions liées à l'intégration sous-régionale, au renforcement de la sécurité transfrontalière, à la promotion de la paix et de la démocratie au sein des Etats.

A Monrovia en Avril 2014, ils parlaient également de Paix, sécurité et solidarité au sein de l'union. Ensuite, la rencontre ambitionnait une organisation commune dans le domaine des infrastructures et du renforcement des échanges sur les questions politiques et diplomatiques. Le sommet a ensuite insisté sur l'atteinte de la sécurité alimentaire, le renforcement de la sécurité aux frontières, le développement du secteur privé et des infrastructures au sein de cet espace communautaire. S'agissant des infrastructures, S.E. Mme. Ellen Johnson Sirleaf a relevé la nécessité de renforcer la coopération énergétique entre les Etats de l'Afrique de l'Ouest ainsi que l'interconnexion routière au sein de notre sous-région.

Concernant le volet sécuritaire, la Présidente du Libéria a salué les efforts continus du Président Alassane Ouattara, Président en exercice de la CEDEAO, pour le renforcement de la sécurité aux frontières des différents Etats de l'UFM.

F.B.KEITA: En géopolitique la question maritime est essentielle, qu'elle est la politique maritime de la structuration étant donné qu'ils sont tous des pays côtiers ?

Mme YANSANE : Une rencontre des Chefs d'Etat de l'UFM en 2014 évoquait la question de la piraterie maritime au centre des activités. Elle soulignait également la nécessité de poursuivre la lutte engagée contre la criminalité transfrontalière, la circulation illicite des armes légères et de petit calibre, le trafic de drogues et d'enfants, le vol de bétail et la piraterie maritime. Cette question de piraterie a poussé les pays UFM à créer des préfectures maritimes et à commencer des patrouilles en mer pour dissuader les pirates.

F.B.KEITA: Qu'en est-il pour l'importante question énergétique ?

Mme YANSANE : Énergie ? Il existe un projet pionnier pour électrifier les pays de l'UFM, une Interconnexion des réseaux électriques de Côte d'Ivoire, du Liberia, de Sierra

Leone et de Guinée. Le Conseil d'administration du groupe de la Banque africaine de développement (BAD) a approuvé le projet d'interconnexion des réseaux électriques de Côte d'Ivoire, du Liberia, de Sierra Leone et de Guinée. Le financement total du Groupe de la BAD (impliquant le Fonds africain de développement, la Facilité des Etats fragiles et le Fonds spécial du Nigeria) s'élève à 145 Millions d'Euros, soit 40 % environ du coût total du projet. Cette interconnexion, qui permettra de sécuriser l'approvisionnement en énergie des quatre pays de l'UFM, sera mise en œuvre entre 2014 et 2017.

Ce projet implique la construction d'une ligne à haute tension (225 kV) de quelque 1 400 km de long pour connecter les réseaux domestiques des quatre pays, de 11 sous-stations électriques et deux postes régionaux de répartition. Dans un premier temps, ce projet structurant permettra au Liberia, à la Sierra Leone et à la Guinée d'importer de l'électricité en provenance de Côte d'Ivoire.

Le secteur de l'électricité fait face à de nombreux défis dans les pays de l'UFM en raison d'un faible taux d'électrification, un déficit dans l'approvisionnement en électricité, une prépondérance thermique dans le mix énergétique, et des compagnies nationales d'électricité aux faibles capacités financières et institutionnelles. Ce projet devrait améliorer le taux d'accès à l'électricité dans les quatre pays, le faisant passer de 28 % à 33 %, en raccordant à l'électricité 125 villages le long de la ligne à haute tension, 70 écoles, 30 centres de santé et quelque 1 500 petites entreprises artisanales, commerciales et industrielles (dont 25 % gérées par des femmes). Au total, près de 24 millions d'habitants bénéficieront directement du projet, avec un accès à une énergie fiable et à un coût compétitif.

La construction de la ligne formera la dorsale des pays de l'UFM, l'un des projets prioritaires du plan directeur du Système d'échanges d'énergie électrique ouest-africain, une initiative de coopération qui lie les sociétés d'électricité nationales en Afrique de l'ouest. Ce projet de connexion est la première initiative de l'UFM en Matière de projet électrique d'envergure. L'idée d'une dorsale électrique a été répliquée dans la conception du projet d'autoroute transafricaine. Le projet a aussi introduit l'idée d'un fonds dédié au renforcement des capacités des Etats fragiles, afin de préparer des projets dans des délais raisonnables. Ce projet compte également une composante dédiée au renforcement des capacités, pour assurer un transfert des connaissances aux structures nationales, et améliorer la gestion des futures interconnexions en Afrique de l'Ouest. Plusieurs études de planification et de faisabilité de centrales hydro-électriques sont aussi prévues afin d'améliorer les échanges d'énergie. Les

pays de l'UFM sont fragiles et sortent de longues crises sociopolitiques. Les faibles investissements dans le secteur des infrastructures électriques ont rendu celles-ci obsolètes, avec pour corollaire un niveau de service très faible. Le coût de la production d'énergie par kWh demeure très élevé dans ces pays, qui affichent des taux d'accès à l'énergie parmi les plus bas au monde (2 % au Liberia et en Sierra Leone, 10 % en Guinée). La construction de cette ligne favorisera le développement du potentiel hydroélectrique de la sous-région, en permettant l'échange d'énergie électrique entre les pays au sein du grand marché ouest-africain et en contribuant ainsi à l'intégration régionale.

Je vous remercie.

Annexe 5 : Interview de Mr Angui ASSOUAKON, Représentant Pays de l'Union pour la Côte d'Ivoire, Propos recueilli par RFI, modoblog, « Frontière Ivoir-libérienne : la sécurité une priorité pour l'UFM», le 15 juin 2013.

L'UFM (UFM) est le regroupement de quatre pays d'Afrique de l'Ouest à des fins de coopération et d'intégration régionale. Créée en 1973 entre le Libéria et la Sierra Leone, l'Union fut rejointe en 1980 par la Guinée. La Côte d'Ivoire fut le dernier pays à faire son entrée au sein de l'Union. L'UFM s'intéresse à toutes les questions touchant le développement économique, la paix et la sécurité des Etats membres. C'est principalement sur ce dernier point que l'organisation s'est prononcée le 15 juin à Conakry à propos du climat de violence à la frontière Ivoir-libérienne. Nous sommes allés à la rencontre du Représentant Pays de l'Union pour la Côte d'Ivoire. M. Angui ASSOUAKON dans cette interview revient sur les principales décisions arrêtées lors des assises de Conakry et leur portée pour les populations à la base.

Eburnietoday : l'UFM est une organisation sous régionale qui est encore frappé par une nouvelle crise celle de l'insécurité à la frontière Ivoir-libérienne. Les Chefs d'Etats et de Gouvernement se sont réunis à Conakry, qu'est ce qui ressort de ces assises et que doit-on espérer pour les pays concernés sur le terrain ?

Angui ASSOUAKON : A l'occasion du dernier sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UFM qui s'est tenu à Conakry le 15 juin 2012, un certain nombre de mesures et de décisions ont été prises bien sûr au niveau de la paix et de la sécurité. Vous savez que depuis juillet 2011 la Côte d'Ivoire a été le théâtre de plusieurs incidents à la frontière Ivoir-libérienne au cours desquels il y a eu beaucoup de pertes en vies humaines. Le dernier incident qui a vraiment ému l'opinion publique c'est celui au cours duquel il y a eu la mort de sept casques bleus. Les chefs d'Etat au cours du sommet du 15 juin ont évoqué la question sécuritaire. Vous savez l'Union dispose en son sein d'un mécanisme qu'on appelle le 15ème protocole qui est simplement le cadre institutionnel de coopération au niveau des questions de sécurité, de paix et de défense. Ce mécanisme au sein de notre Union prévoit un ensemble de mesure pour prévenir les crises et pour les gérer quand elles surviennent. Les Chefs d'Etat ont validé ce mécanisme et qui pour l'espèce prévoit l'installation de ce qu'on appelle des unités conjointes de sécurité et de restauration de la confiance. C'est une initiative qui est très louable parce qu'elle est locale. Dans ces unités vous avez aussi bien l'autorité

administrative, militaire et policière que les populations. Ces unités ont une mission qui est toute simple : c'est de contribuer à préserver l'entente cordiale entre les autorités que j'ai cité plus haut, de faire des patrouilles conjointes et puis d'essayer de régler certains problèmes mineurs qui se posent à leur niveau. Voici donc la mission première de ces unités et nous pensons au sein de l'Union que ces unités auront un mot à dire dans ce processus de sécurisation de la frontière.

ET : Quand est-il des attaques ?

AA : Vous savez le problème auquel nous sommes confrontés dans cette partie de l'Afrique de l'Ouest est la résultante de toutes les crises que nous avons connu ces 20 dernières années. Aujourd'hui malheureusement nous avons des mercenaires qui ont combattu au Libéria et en Sierra Léone. Ces derniers sont prêts à offrir "leurs services" pour déstabiliser des régimes ou poser des actes de subversion. Nous avons aussi le problème de circulation des armes légères et de petits calibres. Ces deux problèmes rendent difficile la gestion du problème sécuritaire. Concernant les attaques que la Côte d'Ivoire a subit, je dois dire que depuis l'installation des unités conjointes de sécurité à Touleupleu et Danané ces localités n'ont pas été le théâtre d'incidents. La formule fonctionne donc déjà bien !

ET : On note également de part et d'autre de la frontière un certain déploiement de troupes. D'un côté la MINUL qui soutient les Forces Armées Libériennes et les FRCI du côté ivoirien soutenu par l'ONUCI. L'UFM étend donc collaborer avec toutes les organisations qui peuvent l'aider à instaurer la paix ?

AA : l'UFM n'a pas d'autre choix que de collaborer avec les autres institutions. Nous avons de très bonnes relations avec toutes les institutions et organisations qui accompagnent ce pays notamment la CEDEAO et l'ONU à travers son bureau pour la l'Afrique de l'Ouest (ONUWA). Vous savez l'approche militaire peut être une réponse à la situation de crise que nous avons vécu mais nous pensons que la solution à long terme c'est de s'intéresser aux problèmes de fond et d'adopter plutôt une approche qui prend en compte les préoccupations des populations à la base. C'est pourquoi les unités de sécurisation conjointes prennent en compte cet aspect des choses et cela va contribuer à l'apaisement de la situation. Ces mouvements de troupes qu'on observe de part et d'autre de la frontière sont effectués pour rassurer les populations et les inciter au retour : l'UFM adhère à toutes ces initiatives.

ET : On remarque également que cette zone ouest du pays victime des attaques est une zone qui souffre également d'un manque d'infrastructures économiques notamment les routes. Leur absence ne facilite pas les mouvements de troupes et celles des populations pour ce qui est de leurs activités économiques. Quelle est la position de l'UFM sur la question des voies de communication à la frontière Ivoirio-libérienne ?

AA : L'état des infrastructures routières dans cette zone de l'Afrique de l'Ouest n'est pas du tout reluisant et cela ne facilite pas la tâche à nos armées dans leurs opérations de sécurisation de la frontière. C'est la raison pour laquelle les chefs d'Etat de l'UFM lors des assises de Conakry ont décidé de mettre en place un ambitieux projet au niveau des infrastructures routières. Nous avons identifié des routes qu'on appelle transfrontalières et qui relient un pays à son voisin. Ces routes doivent être réhabilitées et je suis fier de vous dire que les études sont avancées et bouclées. Nos chefs d'Etat et les experts ont validé les routes qui seront prises en compte dans le cadre de ce projet de réhabilitation des routes inter-états.

ET : Nous remarquons qu'avec ce climat d'insécurité qui s'est installé les mouvements de population sont devenus très importants. Cela peut représenter un véritable manque à gagner pour nos économies dans la mesure où cette zone de forêt est une importante zone de production agricole. L'Union a-t-elle des craintes concernant un prolongement de la crise humanitaire ?

AA : La crise humanitaire est déjà là et selon le coordonnateur humanitaire des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire, N'dolamb Gokwey ce n'est pas moins de 13.000 personnes qui ont été recensés comme déplacés internes. Une crise de cette ampleur a forcément une incidence sur les activités agricoles et économiques. Cette partie ouest de la Côte d'Ivoire est une zone où il y a d'importantes cultures : le cacao, le café, l'hévéa et bien d'autres. Ces mouvements de population entraînent donc une perturbation au niveau des activités agricoles et par conséquent un manque à gagner. C'est pourquoi l'UFM estime que la priorité doit être au retour au calme et à la sécurité par une meilleure collaboration entre les pays membres pour le cas précis entre la Côte d'Ivoire et le Libéria.

ET : Pour finir avez-vous des échos du terrain ?

AA : La dernière mission (20 juin 2012 NDLR) dans l'ouest du coordonnateur humanitaire des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire, N'dolamb Gokwey a permis d'avoir une idée claire de l'évolution de la situation sur le terrain. Les récents rapports soulignent qu'il y a

un mouvement de retour des populations mais une préoccupation demeure. La crise humanitaire s'est installée et il faut donc apporter une réponse à tous les niveaux. Il faut aussi que le retour vers les villages d'origine qui se fait très lentement à cause de l'état des routes puisse être accéléré par une normalisation de la situation sécuritaire.

ET : Merci Monsieur ASSOUAKON

AA : Je vous remercie, SUY Kahofi

Annexe 6 : Interview de Dr. Abdourahamane BOURE, secrétaire général sortant de l'UFM, réalisé par Kibarou.com, propos recueillis par Ibrahima Capi Camara, à l'occasion du 36ème anniversaire de l'organisation octobre 2009.

Question : Excellence Monsieur le Secrétaire Général, Bonsoir et bienvenue à notre journal.

SG : Bonsoir! Monsieur. Je vous remercie pour l'intérêt que vous manifestez à l'égard de l'UFM, ainsi que pour l'occasion que vous accordez aux actions que nous menons. Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Question : Merci Excellence. L'UFM, l'Organisation que vous avez l'honneur de diriger depuis janvier 2008, a 36 ans cette année. Que vous inspire cet anniversaire ?

SG : En effet, l'UFM fait partie des plus anciennes Organisations africaines d'intégration sous-régionale. En cette période de commémoration, je voudrais exprimer mes sentiments de forte admiration et de profond respect aux Pères Fondateurs de cette Organisation, leurs Excellences les Présidents Siaka Stevens de Sierra Leone et William Tolbert Junior du Libéria, qui ont adopté la Convention Internationale de Malima en République de Sierra Leone le 3 octobre 1973. Mes sentiments de respect vont également à l'endroit de ceux qui, partageant les idéaux de paix, de sécurité et de développement solidaire contenus dans la Déclaration de Malima, ont œuvré à l'adhésion de leurs pays à l'Union. Je veux parler de leurs Excellences les Présidents Ahmed Sékou Touré de la Guinée et Laurent Gbagbo de la Côte d'Ivoire.

Ces leaders avaient très tôt compris que les défis internes et externes du développement des pays africains les obligent à s'unir, car aucun d'entre eux, individuellement, ne pourra y faire face efficacement. Ces défis seront donc surmontés ensemble dans l'unité ou ne le seront jamais. C'est en cela que l'intégration sous-régionale s'impose comme une voie incontournable pour le développement des pays africains. Seule l'intégration pourra leur permettre d'exploiter les économies d'échelle, de disposer de marchés plus vastes capables d'absorber les flux et gérer l'exclusion charriée par la globalisation. Elle permet aussi de minimiser les risques de marginalisation des pays et promouvoir un partage juste et équitable entre eux et les pays industrialisés. Elle permet

surtout de définir les bases d'une coopération juste et profitable entre les pays de la sous-région.

Question : Mais, Excellence, au-delà des déclarations de bonne intention, la sous-région de l'UFM a connu des conflits armés parmi les plus cruels d'Afrique. Comment l'expliquez-vous ?

SG : Comme nous le savons, des contingences historiques malheureuses ont plongé les pays du Bassin du Fleuve Mano dans une profonde crise qui a culminé avec l'éclatement de conflits armés d'une rare violence. Aujourd'hui, nos pensées intimes vont nécessairement à tous ceux qui ont perdu leur vie, ou ont été transformés en réfugiés ou déplacés, aux nombreux enfants qui ont été enrôlés de force par les groupes armés, aux filles et femmes, transformées en esclaves sexuelles.

Nous n'oublions pas également qu'à toutes ces victimes directes s'ajoutent les victimes indirectes qui ont souffert des perturbations des efforts de développement et d'intégration économique. Les maigres ressources des Etats ont été prioritairement utilisées dans l'achat d'armements, la formation et l'entretien des combattants au détriment de la construction d'écoles et de centres de santé, du développement de l'agriculture en vue de la réalisation de la sécurité alimentaire, de la construction d'infrastructures énergétiques, de transport et de communication pour favoriser la connectivité des économies de la sous-région. Voilà pourquoi nous disons haut et fort plus jamais ça dans notre sous-région !

Question : Monsieur le Secrétaire Général, à votre avis, pourquoi ces 14 années de conflits particulièrement violents qui ont ravagé la sous-région n'ont pas eu raison de l'Union qui en a survécu ?

SG : Je vous remercie de me poser une question aussi pertinente. Comme vous le savez, les conflits déclenchés au Libéria et qui ont en quelques temps gagné la Sierra Léone d'abord, puis la Guinée ensuite et la cote d'Ivoire, ont créé une situation d'instabilité généralisée dans la sous-région. Un climat de suspicion et de méfiance s'est instauré entre les dirigeants des Etats qui s'accusaient mutuellement de soutenir les rebellions et de nourrir des velléités de déstabilisation. Cependant, ceux-ci ont gardé présent à l'esprit le caractère indissoluble des relations multiformes et séculaires entre les populations du bassin, unies par l'histoire, la géographie, l'économie et la culture. C'est pourquoi, en dépit de l'atmosphère délétère de cette période, aucun leader d'Etat n'a souhaité le retrait de son pays de l'Union.

Tous sont restés convaincus que l'avenir de la sous-région est dans l'unité des pays qui la composent.

C'est cette attitude positive par rapport à l'Union qui a servi de base à l'approche sous-régionale adoptée par les partenaires au développement et les organisations de la société civile dans la recherche de solutions à la crise, la prévention de conflits ultérieurs et la reconstruction socio-économique post- conflit des pays. Cette approche s'est avérée très rationnelle dans la mesure où elle permet une optimisation des coûts et des résultats pour un maximum de population-cible.

Question : Excellence, en mai 2008, la République de Côte d'Ivoire a adhéré à l'UFM. Quels ont été vos sentiments par rapport à cette adhésion ?

SG : Ce sont naturellement des sentiments de grande satisfaction. Cette adhésion confirme, une fois de plus, s'il en était besoin, la pertinence de la vision des fondateurs de l'Union. La Côte d'Ivoire est un grand pays aux potentialités énormes. Son adhésion renforce l'Union et accroît ses responsabilités dans l'espace ouest-africain. Elle impulsera les programmes en cours et favorisera la mise en chantier de nouveaux programmes. Cette adhésion doit être comprise comme une reconnaissance de la communauté de destin et l'expression d'une solidarité active de la Côte d'Ivoire à l'endroit des pays de l'Union dans le combat qu'ils mènent contre l'insécurité et l'instabilité et pour le progrès économique et social des populations de la sous-région.

Question : Excellence, Mr. le Secrétaire Général, vous êtes arrivé à la tête d'une Organisation dont la situation n'était pas du tout enviable. Pouvez-vous expliquer sommairement à nos lecteurs, les actions que vous avez entreprises depuis, pour la redynamisation de l'Union, et les résultats auxquels vous êtes parvenus ?

SG: Avant l'éclatement des conflits, les Etats membres payaient leurs contributions statutaires à l'Union et cette dernière exécutait normalement ses projets et programmes d'intégration. Après les conflits, nous avons hérité d'une Organisation dont l'environnement physique était totalement délabré. Ses capacités humaines et institutionnelles elles-mêmes étaient très fortement détériorées avec le départ massif du personnel, faute de salaire. L'exécution des projets et programmes était suspendue.

En réalité, nous avons pris service alors que l'Organisation était moribonde. Notre défi majeur était de la ressusciter et de la redynamiser. Les grandes lignes de notre action dans cette direction ont porté sur :

La réhabilitation et du Siège, l'acquisition de véhicules et de l'équipement partiels, matériels de travail avec l'aide de partenaires, ainsi que l'obtention auprès des Gouvernements de locaux pour abriter les Coordinations résidentes de Côte d'Ivoire, du Libéria et de la Guinée.

La réforme touche le recrutement du personnel et la structuration du secrétariat qui ont permis des changements institutionnels dans la mise en place d'une structure allégée mais opérationnelle.

La campagne soutenue de sensibilisation et de plaidoyer auprès des Etats pour la mobilisation des contributions par une prise en charge de la question des arriérés de contribution. L'union a formulée des requêtes pour le règlement partiel de la dette sociale des arriérés de salaires et autres émoluments dus aux personnels. L'union a fait des efforts dans l'appui au développement, à travers des mobilisations, l'appui des partenaires, des visites, des négociations et des requêtes de financement auprès de pays amis et d'Institutions internationales. Tous les projets de l'Union ont bénéficié de cet appui et des engagements dignes de confiance ont été notifiés au Secrétariat par de nombreux partenaires.

Les programmes sont axés sur le développement économique et l'intégration sous-régionale, la formulation de nouveaux projets avenir basés sur un plan stratégique qui servira le lancement du processus d'élaboration d'un cadre de référence pour toutes les activités de l'Union et les appuis des partenaires pour les cinq (5) ans à venir. Il comprend 4 axes qui sont la Redynamisation institutionnelle, la Consolidation de la paix et de la Sécurité, le Développement économique, l'Intégration régionale et le Développement social. La recherche d'un mécanisme alternatif permettant à l'Union de disposer de ressources pour le financement sûres et pérennes en vue du fonctionnement et les investissements. La réforme concerne aussi la gestion financière et comptable garantissant la transparence des opérations, l'introduction d'un système performant de l'organisation (Réunions du Comité technique des Experts, des réunions statutaires Réunions ministérielles Sectorielles, Conseil des Ministres et Sommets des Chefs d'Etat et de Gouvernement)...

Question : Excellence, Monsieur le Secrétaire Général, l'un des axes stratégiques de l'Union est le développement économique et l'intégration régionale. Qu'est-ce que le Secrétariat a entrepris dans ce domaine depuis votre prise de service ?

SG : Je voudrais rappeler que l'une des missions fondamentales de l'UFM est de promouvoir le développement économique de la sous-région par la formulation, la recherche de financement et le suivi de la mise en œuvre de projets et programmes communautaires, susceptibles de lutter contre la pauvreté et améliorer le niveau de vie des populations. Dans ce cadre, les secteurs suivants sont sur la ligne de mire du Secrétariat :

- **Agriculture** : Vous vous souviendrez que notre prise de service est intervenue à un moment où sévissait une très forte crise alimentaire, marquée par la flambée des prix des denrées alimentaires. Face à cette situation, le Secrétariat a concentré son action sur la formulation d'un Projet Rizicole de l'Union et la recherche de financement pour sa mise en œuvre rapide. La Banque Mondiale et la JICA (Japon) ont accepté de soutenir le Projet qui est en bonne voie.

- **Mines**: Les potentialités minières de la sous-région sont énormes. Mais les retombées économiques et financières de l'exploitation de celles-ci sont insignifiantes à cause souvent de contrats mal négociés et de la corruption qui gangrène le secteur. Le Secrétariat de l'Union travaille au renforcement des capacités de négociations des structures nationales et à l'établissement d'un cadre d'échange d'expériences et de meilleures pratiques, notamment en matière de régulation et d'encadrement de la petite exploitation minière.

- **Transport** : Le secteur du transport est extrêmement important pour assurer la connectivité des pays et faciliter la fluidité des échanges. En collaboration avec les Etats membres, le Secrétariat cherche à relancer les projets d'infrastructures routières et le Projet de création de la compagnie aérienne de l'Union (Air Mano). Il a également initié et soumis aux partenaires une note conceptuelle pour le développement du transport maritime sous-régional. Il cherche aussi à promouvoir la sécurité maritime dans la sous-région.

- **Environnement** : Un Programme de Gestion Forestière a été élaboré et soumis à la BAD pour financement.

- **Energie** : En l'absence d'énergie électrique suffisante, aucun développement industriel n'est possible. C'est pourquoi le Secrétariat travaille en synergie avec la CEDEAO dans le cadre du Programme Energétique Ouest-Africain (West African Power Pool) en vue d'une

harmonisation bénéfique avec le Projet de Développement du Bassin du Fleuve Mano (Mano River Union Basin Développement Project).

- Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) : Cette initiative ouvrira la voie à la réalisation de projets structurants d'hydroélectricité et d'agriculture irriguée dans le cadre d'une vision partagée du développement du bassin. Avec l'appui des partenaires, le Secrétariat élabore les documents qui permettront le lancement du processus devant aboutir à la définition d'un cadre de planification stratégique pour un développement durable et concerté du bassin.

- Réduction de la pauvreté : Le Secrétariat suscite et soutient la formulation de projets de création d'activités génératrices de revenus en faveur des plus démunis, notamment au niveau des femmes et des jeunes sans emplois.

Question : Excellence, la paix et la sécurité sont des facteurs indispensables pour tout développement économique et social. Quelles sont les perspectives de l'Union pour la consolidation de ces facteurs somme toute encore fragiles ?

SG : Connaissant parfaitement les méfaits de la guerre et les conséquences horribles de l'insécurité pour les avoir longtemps vécues, l'UFM attache une importance particulière au maintien et à la consolidation de la paix et de la sécurité au sein de la sous-région. Le Quinzième Protocole consolidé à la Déclaration de l'Union consacre la création d'un Comité Conjoint de Paix et de Sécurité et définit clairement les fonctions et attributions de cette structure. Aussi, les Chefs d'Etat et de Gouvernement inscrivent régulièrement ces questions dans les agendas de leurs Conférences et prennent les décisions importantes.

Les deux derniers Sommets de l'Union, tenus respectivement à Monrovia en mai 2008 et à Freetown en décembre 2008, les leaders de l'Union ont instruit les autorités compétentes de leurs pays respectifs à intensifier leur coopération dans la lutte contre la criminalité transfrontalière (trafic de drogue, trafic humain, circulation de bandes armées, etc....) à travers notamment l'établissement d'unités conjointes de sécurité frontalière, le partage de renseignements, les enquêtes communes, le renforcement de la coopération militaire et paramilitaire, l'institution d'une unité sécuritaire au Secrétariat de l'UFM.

Le Secrétariat de l'Union assure le suivi de la mise en œuvre de toutes ces décisions et poursuit la formulation et la recherche de financement de Projets visant le renforcement de la paix et de la sécurité.

Question : L'UFM se veut être une véritable Organisation d'intégration sous-régionale. Mais aujourd'hui le voyageur au sein de l'Union est désagréablement surpris par la pléthore de barrages routiers et le racket organisé par des agents de sécurité. Pourquoi cette situation et que faites-vous pour y remédier ?

SG : Cette situation est réelle. Mais il faut comprendre que l'intégration économique est aussi un processus, c'est-à-dire une succession d'étapes graduellement franchies, conduisant à l'établissement d'un espace effectivement intégré, dans lequel il n'y aura plus d'entraves à la circulation des personnes et des biens. C'est l'objectif ultime de tous les efforts des Etats membres et du Secrétariat de l'UFM. Il faut noter que la situation que vous décrivez n'est pas propre à l'UFM seulement. Elle caractérise presque toutes les Organisations d'Intégration en Afrique, telle que la CEDEAO, l'UEMOA, etc. Elle est imputable principalement à deux phénomènes :

1-La non-application des protocoles et des décisions des instances communautaires par les Etats, ceci, soit par ignorance, soit par simples réticences à cause du fait que leur application compromet certains intérêts égoïstes des agents postés sur les routes. Si la formation et l'information peuvent venir à bout de l'ignorance, il faudra une plus forte dose de volonté politique pour venir à bout des réticences. L'Union mène une campagne d'information, de sensibilisation et de plaidoyer auprès des autorités des Etats membres pour une application correcte des décisions communautaires.

2-La circulation transfrontalière des armes, le trafic de drogues et le trafic humain demeurent encore des fléaux réels dans l'espace ouest-africain en général et dans la sous-région de l'Union en particulier. Ils font peser une réelle menace sur la stabilité, la paix et la sécurité encore très fragiles en cette période post-conflit. Le seul moyen de contrer la criminalité transfrontalière reste le contrôle sur les routes et au niveau des postes-frontières. Encore faut-il que ce contrôle soit exercé correctement sans porter atteinte à la liberté des citoyens de voyager et faire des affaires. C'est pour atteindre cet objectif que diverses instances de l'Union ont pris des décisions relatives notamment à l'Institution d'unités conjointes pour la sécurité transfrontalière, le partage de renseignements entre les agences de sécurité des Etats, l'institution d'une unité sécuritaire au sein du Secrétariat, etc.... Le Secrétariat veille à la mise en œuvre de ces décisions.

Question : Les événements survenus le 28 septembre 2009 en Guinée entre le Pouvoir Militaire et l'Opposition politique se sont soldés par d'énormes pertes en vies humaines et une

forte détérioration du climat politique et sécuritaire. Ils ont ravivé les inquiétudes de la Communauté Internationale sur les risques d'un nouvel embrasement de la sous-région. Quelles dispositions envisagent l'UFM pour écarter cette inquiétante éventualité ?

SG : Je voudrais, avant de répondre à votre question, commencer par m'incliner devant la mémoire des victimes, adresser mes condoléances les plus attristées aux familles éplorées et au peuple de Guinée. Que Dieu ait leur âme.

Effectivement, pour revenir à votre question, ces événements affectent sérieusement tous les pays membres de l'Union ainsi que le Secrétariat qui se souvient de la tragique période des conflits récents. Le brassage poussé des populations de la sous-région fait que tout trouble dans un des pays membres aura immédiatement des répercussions fâcheuses dans les autres pays. L'UFM est donc tout à fait consciente des défis qui l'interpellent face à la situation en Guinée, et c'est pourquoi elle s'implique activement dans la recherche des voies et moyens pour un retour rapide à la normale de la situation politique et sécuritaire dans ce pays.

Au nom de ses Pairs, les Chefs d'Etat de l'Union, la Présidente en exercice, Mme Ellen Johnson Sirleaf a demandé la tenue urgente d'un Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat de la CEDEAO consacré à la situation guinéenne. Cette Organisation a dépêché à Conakry, un Médiateur en la personne de son Président en exercice, Son Excellence le Président Blaise Compaoré. De son côté, le Secrétariat a, déjà, été affecté. Des partenaires qui avaient notifié leur accord pour soutenir financièrement l'Organisation des réunions ministérielles sectorielles de l'Union dans le courant du 4ème trimestre de 2009 se rétractent, estimant que les circonstances n'étaient plus favorables après les événements tragiques de Conakry. Aussi, faute de ressources, le Secrétariat est-il obligé de reporter certaines de ces réunions.

Le Secrétariat de l'Union adhère entièrement aux programmes relatifs à la Paix et à la Sécurité de la CEDEAO, qui préconisent le renforcement du processus démocratique, la prévention des conflits par la mise en œuvre rapide du système d'alerte précoce, le dialogue politique et la médiation. Il œuvre de concert avec toutes les institutions régionales et internationales dans la recherche des solutions négociées à la situation guinéenne.

Question : Excellence, Merci pour vos réponses et informations fort intéressantes. Nous sommes maintenant au terme de notre interview. Quel est votre mot de fin ?

SG : Naturellement, ce mot est tout d'abord l'expression de la gratitude de tout le personnel du Secrétariat à l'endroit des Gouvernements des Etats membres et particulièrement aux Chefs d'Etat et de Gouvernement qui ont su préserver l'Union et qui ont engagé le processus de sa redynamisation. Je voudrais leur réitérer l'engagement sans faille du personnel à ne ménager aucun effort en vue de permettre à l'Union d'atteindre les objectifs qu'ils lui ont assignés, à savoir, réaliser des programmes de développement économique et d'intégration, de sauvegarde et de renforcement de la paix et de la sécurité au sein de l'espace Mano.

Je voudrais ensuite adresser à nos partenaires au développement nos remerciements chaleureux pour leur engagement à soutenir l'Union, engagement qu'ils ont concrétisé à travers des appuis techniques et financiers significatifs à plusieurs projets de l'Union. Qu'ils sachent que les défis auxquels l'Union est confrontée restent encore énormes. Leur soutien reste donc nécessaire pour maîtriser les contraintes et valoriser les potentiels de paix, de sécurité et de développement économique et social de la sous-région.

Je voudrais enfin dire joyeux anniversaire à tous les peuples de notre espace sous régionale et les appeler à soutenir leur Organisation commune qui sera sous peu de temps un véritable instrument de développement économique et social à leur disposition. Je vous remercie.

Pour Kibarou.com, propos recueillis

II- Discours et déclarations

Annexe 7 : Discours du Président Dr Siaka Stevens de la Sierra-Léone à l'occasion de la cérémonie de l'adhésion de la Guinée à l'UFM en 1980.

Mes chers frères et amis,

Je suis très heureux de vous accueillir en Sierra Léone pour cette importante occasion que l'on peut considérer comme une étape importante dans l'histoire et les relations amicales entre les trois pays.

Il est à noter que c'est la première fois que nous, en Sierra Léone, jouissant de l'honneur et du plaisir rares de tendre les bras à vous deux en même temps et pour une même mission.

Il va sans dire que les liens fraternels qui ont toujours donné l'expression à nos pensées et à nos sentiments sont maintenant plus évidents que jamais.

Nous ne devons pas nous attacher aux cérémonies, car les frères ne peuvent pas être des étrangers chez eux. Cette rencontre, comme vous savez, mes frères, a pour but d'agrandir l'union qui existe depuis quelques temps, qui doit exister comme base solide sur laquelle nous devons construire le progrès et le bien être futur de nos peuples.

Prenons donc cet engagement d'aller en avant les mains dans les mains, avec dévouement pour le plus grand bien de nos trois pays. Tenant compte de ce fait, mes chers frères, je vous souhaite un séjour fructueux et agréable.

Vivent les relations entre la Sierra Léone, le Libéria et la Guinée.

Vive l'amitié et la coopération entre nos trois Etats.

Merci beaucoup.

Annexe 8 : Discours du Président Sékou Touré de la Guinée à l'occasion de la cérémonie de l'adhésion de la Guinée à l'UFM en 1980.

Excellence Mr le Président de la République de Sierra Léone

Excellence Mr. Le Président du Libéria

Très chers frères et sœurs,

Nous sommes très heureux de nous trouver à vos côtés pour décider ensemble d'un facteur de renforcement de l'unité d'action entre nos trois pays, nos trois peuples, nos trois gouvernements ;

Vous l'avez rappelé l'un et l'autre avec justesse, le passé commun qui a uni dans les épreuves de l'histoire, trois pays africains que sont : le Libéria, la Sierra Léone et la Guinée.

Ce passé dépend des capacités de lutte de nos ancêtres, le présent dépend de nous, le futur dépendra de nos enfants et petits enfants.

Dans le passé, nos ancêtres ont maintenu en bases de leur unité et ont défendu la liberté, la souveraineté, malheureusement avec la faiblesse de nos moyens de défense, nos pays conquis et non vaincus, ont connu la colonisation. L'occupation coloniale et la domination étrangère en Guinée, en Sierra Léone ont engendré la séparation des deux pays, la Guinée cessait d'avoir des biens communs avec le Libéria ; mais Dieu merci, les trois pays sont aujourd'hui libres.

Ils ont eu raison de l'impérialisme et du colonialisme. Mais il faut qu'ils aient finalement raison de leur égoïsme, il est plus facile de dominer un voisin que de se dominer soi-même. Il est plus facile de critiquer son voisin, que de se critiquer soi-même.

Ce colonialisme a fait beaucoup de mal en Afrique, mais l'égoïsme fait encore plus mal à l'Afrique. Il faut que nous envisageons l'avenir avec une unité renforcée entre nos trois pays ; il ne s'agit pas du tout de faire perdre aux trois pays leurs institutions propres, leur personnalité, leur pouvoir politique, il n'y a pas de grands pays, pas de petits pays ; chaque Etat qui existe, a le droit d'exercer son pouvoir en tant qu'Etat.

Il faut que chacun des trois Etats exerce librement sa souveraineté, que les deux autres ne s'émissent pas dans les affaires intérieures du troisième. Qu'en réunion, ce soit la règle de l'égalité qui serve dans les concertations. Chacun est libre chez soi, il se dote du régime qui

lui convient. Mais il y a des problèmes communs que nous pourrions résoudre ensemble en nous soumettant à une discipline commune. C'est ainsi que nous pourrions préparer l'avenir de nos enfants.

Nous avons en exemple, la République populaire de Chine qui, deux fois plus peuplée que l'Afrique réunie, constitue un seul Etat. C'est un exemple de volonté politique, autrement, elle pouvait créer cent ou deux cents petits Etats. Il en est de même de l'Inde qui est plus peuplée, elle seule que tout le continent africain, mais il y a un Etat indien qui exprime une volonté politique de l'Inde.

Ainsi il y a l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques constituée de 15 Etats ; c'est une volonté politique qui se manifeste dans l'existence de l'URSS.

Il y a les Etats-Unis d'Amérique qui traduisent la même volonté politique de rester unis et de construire l'avenir ensemble.

Les Européens ont créé la Communauté Economique Européenne (la C.E.E). Chaque Nation Européenne utilise sa structure propre, c'est dire sa langue propre, elle a ses institutions propres. Elle vote ses lois indépendamment de la volonté des autres, elle gère ses affaires. Mais l'ensemble des Nations européennes acceptent de créer une communauté pour mieux préserver les intérêts communs, c'est la voie que dicte la volonté politique qui veut dominer l'espace et le temps et garantir l'avenir pour les générations futures.

Nous avons bien écouté le rappel que vous avez bien voulu faire des objectifs que vous étiez assigné d'atteindre en créant l'UFM. Ces objectifs sont nobles, justes et doivent mobiliser nos intelligences et nos efforts physiques. C'est pourquoi, nous adhérons sans réserve à ces objectifs, et qu'à vos côtés nous allons apporter notre modeste contribution à la réalisation au profit du bonheur de nos trois peuples.

Ainsi par une commune volonté politique tendant à la sauvegarde des acquis de nos Nations, à l'accroissement des moyens pour le bonheur de nos populations, nous allons travailler ensemble, accepter une même discipline et réaliser ce qui manque aujourd'hui.

Notre Union, donc demeure un domaine de réalisation concrète qui viendrait s'ajouter au patrimoine propre à chacune des trois Nations. C'est bien là un objectif noble puisqu'il va cimenter notre fraternité naturelle, il va concrétiser notre volonté de solidarité, il va permettre aussi à notre ensemble d'apporter une contribution de qualité à la réalisation concrète de

l'unité africaine, car pour que l'Afrique soit unie, les pays voisins doivent avoir des rapports serrés d'unités d'action.

Nos trois Etats sont des pays voisins. Tout comme au-delà du Libéria, il y a la Côte d'Ivoire, au-delà de la Guinée, il y a la Guinée Bissau, Sénégal, le Mali. Donc dans notre sous région, nous nous retrouvons déjà dans la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (la CEDEAO) qui vient harmonieusement compléter à l'échelle de l'Ouest Africain, ce que, en intimité nous entendons réaliser à l'échelle de nos trois pays.

Nous souhaitons une très grande prospérité aux peuples de Sierra Léone et du Libéria et nous leur donnons l'assurance de l'adhésion intime du peuple guinéen à l'UFM, l'assurance de la volonté du gouvernement guinéen de demeurer aux côtés des deux autres gouvernements : le gouvernement libérien et le gouvernement sierra léonais. En fin nous tenons la promesse qu'avant notre prochaine réunion, nous étudierons davantage les objectifs, et peut être, nous serons à même de leur faire des suggestions en vue d'enrichir d'avantage notre programme et de nous mobiliser avec plus de dynamisme dans la construction de nos devenirs communs.

Vive l'UFM

Vive l'unité Africaine

Vive la République de Libéria

Vive la République de Sierra Léone

Vive la République Populaire et Révolutionnaire de Guinée ; né dans un cadre de fraternité
unité d'action !

Prêt pour la Révolution

Ahmed Sékou Touré

Conakry, Dee – Freetown

Le jeudi 31 Janvier 1980.

Annexe 9 : Discours du Président Dr Siaka Stevens de la Sierra-Léone à l'occasion de la cérémonie de l'adhésion de la Guinée à l'UFM en 1980.

Excellences et chers frères des Républiques de Guinée et du Libéria

Honorables Vices Présidents

Honorables Ministres,

Mesdames et Messieurs,

Au nom de mon gouvernement et de mon peuple, je suis particulièrement heureux de vous accueillir, mes chers frères le président Ahmed Sékou Touré et le Président William Tolbert Junior en ce site balnéaire de la Sierra Léone qui a notre intention porte le nom significatif de Conakry Dee – Conakry Du dans le terme Bagga, signifie « Petit Conakry », ce qui prouve

Qu'avant l'ère coloniale, nous vivions tous ensemble, partageant une même histoire, un même héritage et une destinée commune. Nous nous rencontrons ici aujourd'hui pour prendre une action courageuse et positive, bien que préliminaire à ce stade, en vue de compléter et accroître nos efforts dans une coopération économique et technologique.

La recherche de ce genre de coopération ou d'intégration n'a pas été facile. L'une des institutions sous régionales qui a peut être réussi à éviter de tels problèmes, est l'union du fleuve man. A tout prendre, nous sommes satisfaits du progrès et du niveau de succès que nous avons réalisé au sein de l'union du fleuve man et en Sierra Léone, pensons que les relations que nous auront développées avec la République de Guinée au fil des ans, surtout depuis que nous avons normalisé les mêmes relations institutionnelles que le Libéria et la Guinée, d'autre part, ont également développé entre eux, compléteront et renforceront les efforts de la Sierra Léone et du Libéria au sein de l'UFM.

L'admission de la Guinée au sein de l'UFM, a certainement des avantages, étant donné que l'union économique élargie permettra aux trois Etats de faire le meilleur usage de leur identité fondamentale d'intérêts, et de profiter du fait que leur situation géographique surtout le partage des frontières communes, réduira au minimum les difficultés de communications qui, autrement pourraient exister entre eux. L'administration de la Guinée, tout en créant un marché plus grand de l'union permettra également une meilleure utilisation de leur ressource et les aidera à tirer profit des grandes économies leur accordant une meilleure position dans les négociations internationales.

Le développement de l'industrie est un autre domaine important qui semblerait offrir les plus grands bénéfices potentiels aux Etats économiques telle l'UFM. Cependant, les dimensions relativement petites du marché de l'union comme constitué par le passé ont été l'un des plus grands obstacles dans nos efforts vers l'industrialisation.

La création d'un marché élargi de l'union grâce à l'adhésion de la Guinée rendra possible un certain nombre de projets industriels. Qui, autrement ne seraient mise en exécution ni au niveau nation, ni par la Sierra Léone et le Libéria à eux seuls.

Nous sommes encouragés par le fait que la communauté internationale met actuellement l'accent sur la nécessité pour les Etats de poursuivre des projets en commun avec leurs voisins immédiats. Les besoins de coopération de ce genre se fait évidemment sentir dans les domaines de la médecine, de la santé publique, de la désertification et du contrôle de l'environnement. Mais au-delà de ces domaines évidents, il devient de plus en plus clair que les efforts communs de coopération entre Etats sont impérieux ; si nous devons atteindre l'efficacité optimale dans les domaines des télécommunications, de la construction des routes, l'exploitation des ressources minières et énergétiques, l'irrigation et les grands projets agricoles. Nous sommes heureux aujourd'hui de noter que des modestes objectifs qui ont inspirés le Président Tolbert et moi-même, il y a six ans ont attiré notre frère, le Président Ahmed Sékou Touré. En effet, nous avons envisagé la possibilité pour d'autres Etats de notre région d'adhérer à l'UFM et un autre Etat ne nous aurait pas autant fait plaisir que la Guinée dans son vœux indépendant qui est mutuellement acceptable de devenir membre de l'Union. En nous retrouvant ici, je ne sous-estime pas les problèmes que nous allons rencontrés dans les années à venir. A la lumière de l'expérience, nous savons que c'est les hommes qui créent les institutions et si les hommes échouent, les institutions échouent, aussi idéalement conçues qu'auraient pu être les instruments fondant ces institutions. Nous sommes convaincus, cependant, qu'avec la volonté politique de tous les côtés, nous réussirons dans notre entreprise à rapprocher plus étroitement nos trois peuples. Je suis sûr que vous mes frères des Républiques sœurs de Guinée et du Libéria partagez les mêmes expériences et aspirations et que nous ouvrirons tous à tous à la réalisation de ces objectifs, dont la poursuite nous a amenés à nous rencontrer ici aujourd'hui dans le but d'élargir l'union. Les marques que nous laisserons sur les sables du temps inspireront sans doute nos successeurs à faire de plus grands pas en avant pour l'intégration totale d'une union encore plus grande. Vive l'UFM, Vive la solidarité des peuples de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Léone.

Annexe 10 : Discours du Président Williams Tolbert junior du Libéria à l'occasion de la cérémonie de l'adhésion de la Guinée à l'UFM en 1980.

Excellences,

Distingués Dames et Messieurs,

Chers Amis.

Nous sommes aujourd'hui à vrai dire très heureux de retrouver encore parmi nos sœurs et frères dans ce beau et symbolique village maritime de Conakry Dee, et nous sommes profondément reconnaissants pour l'accueil toujours chaleureux et sincère que le Gouvernement et le peuple Sierra Léonais nous ont toujours exprimés d'une manière si traditionnellement africaine.

Ce jour est une occasion historique dans la vie de l'union du fleuve mana, c'est un jour de renforcement, un jour plein d'expansion et d'inclusion fraternelle. Nous nous souvenons, lorsque mon ami et frère le Président Dr. Siaka Stevens et moi-même avons signé la déclaration établissant l'UFM le 3 Octobre 1973 à Malima ici en Sierra Léone, nous avons exprimé le vœu, à vrai dire, l'espoir que d'autres pays Ouest Africains se joindraient à l'union dans l'avenir. Nous avons prouvé le sérieux de nos intentions et de nos espérances lorsque nous avons donné une expression pratique à ces sentiments en signant le 7ème protocole de la déclaration. Ce protocole, comme vous le savez, lance une invitation ouverte à tous et à n'importe quel Etat Ouest Africain souhaitant se joindre à l'UFM. Nos cœurs sont pleins de joie par le fait que le grand peuple de Guinée, la dynamique direction de son vénérable Président, patriarche de l'Unité Africaine ait exprimé son désir de se joindre à nous dans nos efforts ardents pour la cause de nos peuples et de notre cher continent.

L'adhésion anticipée de la Guinée à l'UFM doit être considérée comme un hommage aux peuples du Libéria et de la Sierra Léone, et du Secrétariat, et au personnel de l'union, qui ont rendu une grande cause assez attrayante pour que nos frères et sœurs puissent penser à se joindre à nous. Nous espérons que l'exemple qui est ainsi donné sera suivi par d'autres Etats Africains.

D'aucuns pourraient penser que l'adhésion à l'UFM par la Guinée ou d'autres Etats Ouest Africains est une duplication inutile du Mouvement d'intégration en Afrique de l'Ouest, étant donné l'existence de la CEDEAO. A ces gens je vais rappeler que l'Unité Africaine est

semblable au mur d'une maison dans lequel chaque brique doit jouer son rôle. C'est le principe du Directeur qui doit nous guider. En effet, nous devons rappeler que le traité de Lagos créant la CEDEAO reconnaît que non seulement les groupes sous régionaux comme étant nécessaires aux objectifs de l'Unité économique Africaine toute entière, mais que de tels mouvement n'étaient pas incompatibles avec l'existence de la CEDEAO ou d'autres groupements régionaux africains.

Mes chers frères et amis

En nous rappelant nos humbles débuts au sein de l'UFM, et en passant en revue les problèmes très difficiles mais non insurmontables de développement de notre continent, nous sommes contraints par notre humilité de reconnaître nos modestes succès. Aujourd'hui l'UFM est saluée en Afrique et à l'étranger, comme un exemple de coopération effective et fructueuse entre Etats voisins. Elle est également saluée comme l'instrument la plus efficace pour traduire les projets et programmes régionaux en action pratique au niveau sous régional. Dans sa brève existence, l'union a fait une importante contribution aux programmes de l'Afrique en inaugurant le pont du fleuve Mano en février 1976 et maintenant, en projetant la construction d'autoroute Monrovia – Freetown comme une partie de l'autoroute trans. Ouest africaine. C'est une contribution à la décennie des transports et télécommunication 1978-1988 pour l'Afrique proclamée par la communauté internationale. Une autre contribution a cette décennie des transports et télécommunication est non seulement l'existence de union postale du fleuve Mano et l'harmonisation de certains problèmes des services postaux au sein de l'union, mais c'est aussi le fait que le son existence facilite même les activités de l'union postale africaine récemment fondée en matière de télécommunication et services portaux. Il y a des projets et programmes de l'union facilitant son rôle pour la mobilisation effective des ressources et la mise en exécution des projets qui seraient au delà des ressources d'un pays ou qui ne pourraient être mis en exécution sans l'accord et la considération d'un autre.

Des programmes ont été également élaborés avec des procédures permettant une plus grande expansion du commerce entre les membres. Egalement important est l'existence de mesures qui confèrent un statut préférentiel à ces industries privées et autres investisseurs souhaitant exploiter le marché tout entier.

Nous avons déjà tracé des lignes et pris des mesures pour le contrôle et la réglementation du commerce à travers les frontières des Etats, la reconnaissance réciproque des permis de conduire des chauffeurs, y compris les essais de véhicules ainsi que la standardisation des

assurances automobiles et des questions relatives aux dommages intérêts dans les accidents et l'exécution de réclamations qui pourraient en résulter. Dans le domaine de l'éducation, il n'y a pas seulement un programme entier concentré sur un programme approprié mais aussi le développement des livres appropriés et d'une reconnaissance mutuelle de qualifications et de diplômes académiques. L'UFM ne traite pas seulement de la formation comme moyen de pouvoir l'éducation et l'élévation des capacités administratives de ses Etats membres mais aussi dans le but d'exploiter totalement une grande variété de ressources naturelles disponibles. Un institut de formation forestières et en fonctionnement, en plus de la formation des postes et télécommunications. A ceux-ci, ajoutons l'école des douanes et l'école marine.

Mes chers frères, Mesdames et Messieurs, l'admission de la Guinée à l'UFM donnera certainement dans un avenir très prochain un nouveau bail de vie à l'union, un nouveau défi, de nouvelles aspirations et de nouvelles espérances. Nous ferons cela dans une décennie suivant une période de grandes incertitudes et de soucis dans le monde. L'admission de la Guinée au sein de l'union est un acte de défi que nous lançons aux ténèbres qui nous environnaient et une démonstration de notre détermination commune de nous attaquer aux problèmes qui nous préoccupent en tant que peuples et qui doivent être résolus par notre peuple.

Nous avons dans l'UFM un instrument plus puissant de développement régional qui est aujourd'hui en train d'étendre son domaine du champ d'application géographique. Quand la Guinée est admise, le défi ne retournera pas sur le peuple libérien seulement, le peuple guinéen et le peuple sierra léonais, mais aussi sur le peuple d'Afrique et de la communauté internationale pour déployer cet instrument et leur permettre d'atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés et qui doivent être poursuivis. C'est vraiment le travail de nous tous qui sommes ici à cette réunion aujourd'hui, à cette rencontre historique de traduire nos actions en de concrètes actions et d'élaborer les modalités requises qui doivent à présent suivre ces actions.

Chers frères ;

Nous nous voyons comme partie intégrante d'un mouvement global pour la coopération. Au moment même où nous délibérons ici, le Conseil des Ministres des Nations Africaines, des Caraïbes et du Pacifique va tenir sa 23ème réunion à Monrovia. Comme ils pris des mesures préliminaires pour l'exécution de la seconde convention de Lomé II elle-même étant une limite historique de la coopération globale plutôt qu'une confrontation d'Afrique peut prendre un soulagement dans les récentes actions positives du gouvernement Britannique dans

l'observation stricte de l'accord du Lancaster House sur le Zimbabwe, surtout dans le retrait des troupes d'Afrique du sud de ce pays, de ce fait assurant une transition paisible au gouvernement de la majorité. Une condition première et indispensable à l'indépendance économique et une autre étape indispensable à l'expansion de l'interdépendance. L'Afrique doit demeurer intransigeante dans son instance sur le fait que toutes les clauses de l'accord de Londres soient strictement respectées par toutes les parties pour que l'intimidation, la violence et la confrontation puissent être éliminées par l'accommodement et la coopération.

Mes chers frères, Mesdames et Messieurs,

Chers Amis,

La foi et la conviction du Libéria dans l'UFM demeure aussi ferme et inébranlable que jamais. En effet, au cours des années, nous avons été plus convaincus encore qu'il n'y a pas d'alternative à son expansion et à son développement toujours ascendant et au progrès de l'Afrique, notre mère Patrie. Nous embrassons certainement et saluons l'intention des frères de Guinée dirigée par notre dynamique frère et président Ahmed Sékou Touré.

Vive la République Sierra Léone !

Vive la République de Guinée !

Vive l'U.F. Mano !

Vie l'Union africaine

Que Dieu le tout puissant apporte la paix à notre monde !

Annexe 11 : Réunion des experts de la Santé de l'Union du fleuve Mano sur la Fièvre Hémorragique à Virus Ebola, Conakry, le 31 juillet 2014.

La réunion des experts et des ministres de la Santé de l'UFM sur la Fièvre Hémorragique Ebola s'est tenue ce jeudi, 31 juillet 2014 dans la salle de conférence de l'Hôtel Millénium suite à Conakry.

Ont participé à cette rencontre, les Ministres de la Santé et les Experts des pays de l'Union du fleuve Mano (La république de Côte d'Ivoire, la république de Sierra-Léone, la république du Libéria et la république de Guinée).

La rencontre a pour objectifs :

- Faire une évaluation exhaustive de la situation de l'épidémie de la Fièvre Hémorragique à Virus Ebola dans les différents pays ;
- Harmoniser les stratégies d'intervention au niveau sous-régional ;

Déroulement :

Les présentations faites par les experts des pays ont porté sur les points suivants :

- La situation épidémiologique dans les pays ;
- Les dispositions prises pour la riposte contre l'épidémie par les pays ;
- La gestion transfrontalière des cas (aéroports, frontières terrestres et maritimes) ;
- La prise en charge des cas dans les différents pays ;
- La sensibilisation dans les communautés ;
- Le diagnostic de confirmation dans les laboratoires ;
- La disponibilité des ressources humaines qualifiées ;
- L'insuffisance des ressources financières ;

Il ressort de ces présentations les constats suivants :

- Engagement des gouvernements et des partenaires ;
- Mise en place des structures de coordination dans les différents pays ;
- Renforcement de la surveillance ;
- Elaboration d'un plan de riposte ;
- Mise en place des centres de traitement des cas d'Ebola ;

- Renforcement es outils et moyens diagnostics (Guinée trois laboratoires, sierra-Léone un laboratoire et le Libéria, un laboratoire) ;
- Renforcement des capacités de recherches scientifiques sur les fièvres hémorragiques en générale ;
- Mobilisation sociale, sensibilisation et communication des communautés ;
- Tenue des réunions des ministres de la santé de l'union du fleuve Mano à Conakry et des ministres de la santé de la CEDEAO à Accra ;
- Elaboration d'un plan stratégique de riposte contre l'épidémie ;
- La mise en place d'un centre régional de coordination contre le virus Ebola à Conakry ;

A la lumière de ces constats, des défis suivants ont été relevés :

- La non maîtrise des mouvements des malades et des contacts le long des frontières ;
- La réticence des communautés et de certaines familles aux interventions de riposte ;
- L'insuffisance de kits d'hygiène ;
- L'insuffisance de ressources humaines qualifiées ;
- L'insuffisance de matériels de prélèvement et de transport ;
- L'insuffisance de prévention des infections nosocomiales dans les formations sanitaires ;
- Le faible niveau de financement des activités de ripostes ;

Après les échanges d'expériences, les experts de l'OMS et de l'CDC ont relevé que les mesures de restriction prises par certains pays notamment, la fermeture des frontières, des marchés, des écoles, la limitation des mouvements des personnes ne sont certainement pas efficaces et non conformes à la réglementation sanitaire internationale.

Ils se sont également appesantis sur le renforcement du suivi des contacts, de la participation communautaire à la mise en œuvre des différentes mesures en de rompre les chaines de transmission de la maladie.

Ils ont invité les membres de l'Union du fleuve Mano à suivre les directives de l'OMS assorties de la gestion de seize (16) épidémies antérieures de fièvre hémorragique à virus Ebola survenues en Afrique.

En conclusion, la réunion a adopté le projet de Déclaration finale ainsi que les plans d'action de riposte accélérée élaboré par les différents pays.

Annexe 12 : Plan de réponse a l'épidémie de la Fièvre Hémorragique à Virus Ebola, juillet 2014. Ministère de la Santé de la Guinée.

1- Evaluation du risque/interpénétration de la situation épidémiologique

La persistance de l'épidémie dans certains districts du pays (Conakry, Guéckédou, Boffa,...) et la résurgence dans des nouveaux districts, de même que la proximité de ces districts avec des pays frontaliers, constituent des facteurs de risque tant au niveau national al que régional.

L'analyse de la situation épidémiologique à la date du 26 juillet 2014 indique que 56% des personnes touchées sont des femmes contre 44% pour les hommes. La tranche d'âge de 30 ans et plus est la plus touchée.

2- Résumé des actions entreprises à ce jour :

a)- Coordination :

- La mise en place d'un comité national de gestion de l'épidémie au niveau central et sur le terrain ;
- Tenue régulière des réunions de coordination (comité de crise, commission interministérielle, réunions transfrontalières, réunions préfectorales et régionales des comités de crise et réunions des commissions de gestion de l'épidémie)

b)- Technique :

- Déploiement d'experts nationaux et internationaux dans les districts affectés et à haut risque
- Prise en charge des cas dans les centres de traitement d'Ebola
- Gestion sécurisée des enterrements et désinfection (habitations, moyens de transport et effets des malades...)
- Mise en place des laboratoires et formation du personnel local
- distribution des kits de protection individuelle et d'hygiène dans toutes les structures sanitaires di pays
- Renforcement de la communication et de la mobilisation sociale avec divers supports (affiches, spots publicitaires, dépliants, boites à images, flyers...)

Appui logistique (réception, stockage et distribution.)

c)- Financiers :

Depuis la confirmation de l'épidémie d'Ebola, la Guinée a bénéficié de ses partenaires bi et multilatéraux d'un accompagnement matériel et financier qui a permis d'assurer la réponse jus 'à ce jour.

d) Défis et analyse des gaps :

Malgré les gros efforts entrepris par le gouvernement et ses partenaires, il reste encore des défis à relever et des besoins à couvrir :

- La résistance communautaire et l'attachement aux rites funéraires
- L'identification et le suivi des contacts
- Besoins de plus en plus accrus des ressources humaines, matérielles et financiers

3- Plan opérationnel :

Le processus de révision du plan opérationnel national piloté par le Ministère de la Santé à travers les équipes des sous commissions a retenu les axes stratégiques suivants :

- Coordination /finance et logistique
- Epidémiologie et laboratoire
- Prise en charge/contrôle de l'infection et soutien psychosociale
- Mobilisation sociale/information et communication

4- Suivi et évaluation

Le suivi et évaluation des activités de réponse seront menés par l'ensemble des partenaires sous la supervision du Ministère de la santé et de l'hygiène publique.

Sur la base de la réunion d'Accra, les objectifs de la riposte reposent sur les piliers suivants :

- Les interventions immédiates de riposte à l'épidémie de la maladie à virus Ebola
- Une coordination et collaboration renforcée
- L'intensification de la mobilisation des ressources humaines et financières

Objectifs du plan :

- Interrompre la transmission du virus dans les pays affectés grâce à la mise à échelle des mesures de contrôle de l'épidémie efficaces et reposant sur des bases factuelles

- Prévenir la propagation de la maladie à virus Ebola dans les pays voisins à risque par le renforcement des actions de préparation et d'intervention en cas d'épidémie

5- Contenu du plan :

- 1- Coordination Finance et logistique :
 - Réunions de coordination au niveau central, régional et préfectoral
 - Appuyer 38 districts et 8 régions sanitaires en carburant pour les activités de supervision
 - Appuyer 15 districts affectés et à haut risque en matériel informatique et roulant (Motos, ordinateurs, imprimantes multi système et accessoires....)
 - Mise en place de deux équipes de réponse d'urgence composées de spécialistes (épidémiologistes, laborantins, clinicien, hygiéniste et anthropologue) pour investiguer et gérer les cas d'infection dans de nouveaux foyers.
- 2- Epidémiologie et laboratoire :
 - Investiguer autour des cas suspects et décès communautaires
 - Assurer le suivi des contacts et former les agents communautaires
 - Assurer un prélèvement sécurisé des échantillons et rembourser les frais de transport
 - Former les gestionnaires des données dans les 15 districts en épidémie et à haut risque
- 3- Prise en charge, contrôle de l'infection et soutien psychosociale
 - Formation des formateurs en PI
 - Relancer les comités d'hygiène et de sécurité dans les formations sanitaires (HP, GS
 - Appui à la gestion des déchets (incinération)
 - Former les agents chargés de la prise en charge
 - Assurer une gestion sécurisée des corps
 - Préparer une salle d'isolement des cas suspects
 - Prise en charge alimentaire et psychosociale des malades
 - Appui à la sensibilisation dans les lieux publics (gare routière, marchés, lieux de culte)
 - Achat de matériels de communication, (15 mégaphones)
 - Appui à la diffusion des messages dans la radio rurale
 - Appui aux procédures coutumières pour la sensibilisation dans les villages
 - Sensibilisation des leaders communautaires, des chasseurs, des leaders du foret sacré et des traditionnalistes.

Annexe 13 : Déclaration conjoint des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union du fleuve Mano pour la lutte contre l'épidémie de la fièvre hémorragique à virus Ebola en Afrique de l'Ouest. 1er aout 2014.

Les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres de l'Union du fleuve Mano (la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Libéria et la Sierra-Léone) et leurs partenaires au développement se sont réunis en session extraordinaire à Conakry, le 1^{er} Aout 2014, pour revoir la situation de l'épidémie d'Ebola et adopter des stratégies communes en vue de la riposte dans leur espace.

Les Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union du fleuve Mano et leurs partenaires :

- Considérant que l'épidémie de la fièvre à Virus Ebola, confirmée dans les trois pays membres (Guinée, Libéria et Sierra-Léone) et qui se distingue par le nombre élevé de victimes, y compris le personnel soignant ;
- Considérant que les Etats membres, pris individuellement ne disposent pas de capacités de réponse suffisantes pour venir à bout de cette épidémie sans une intervention concertée ;
- Considérant le caractère transfrontalier de l'épidémie et le risque de propagation au-delà des Etats membres de l'Union du fleuve Mano, si des mesures drastiques ne sont pas prises ;
- Conscient que l'impact socioéconomique engendré par cette épidémie freine le développement dans les trois Etats membres qui partagent les mêmes frontières ;
- Reconnaissant que l'épidémie de fièvre Ebola soit une menace pour la sécurité sanitaire au niveau national et international ;
- Reconnaissant tous les efforts consentis par les différents Etats membres avec l'appui des partenaires au développement ;
- Prenant acte des recommandations issues de la réunion des Ministres de la Santé de l'Union du fleuve Mano tenue le 20 juin 2014 à Conakry et celles des Ministres de la Santé de l'Afrique de l'Ouest sur l'épidémie d'Ebola tenue du 2 au 3 juillet 2014 à Accra ;
- Tenant compte des défis majeurs auxquels son confrontés les Etats membres de la sous-région, le sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union du fleuve Mano recommande :

I- Aux partenaires :

- 1- La mobilisation des secteurs public et des autorités communautaires, religieuses et politiques pour qu'ils travaillent en synergie afin d'accroître la sensibilisation pour la compréhension de l'épidémie à virus Ebola par les communautés en vue d'une réponse plus efficace ;
- 2- L'implication de tous les secteurs de développement dans la mise en œuvre immédiate des interventions définies dans les plans nationaux de riposte contre l'épidémie ;
- 3- L'harmonisation et la coordination des mesures de lutte entre les différents Etats membres ;
- 4- Le déploiement des ressources humaines nationales et internationales complémentaires ayant les qualifications adéquates pour renforcer la lutte dans les principaux foyers épidémiques ;
- 5- La mobilisation et l'allocation de ressources financières adéquates pour appuyer la riposte à l'épidémie ;
- 6- Le renforcement des capacités des Etats membres pour la surveillance, la recherche des cas, la notification et le suivi des contacts ainsi que le partage d'informations sur l'épidémie à Virus Ebola avec l'OMS et les autres partenaires en temps réel ;
- 7- La poursuite du processus de versement de la part contributive des Etats membres au Fonds Africain pour les urgences de Santé Publique (FAUSP), en vue de soutenir la riposte aux épidémies et autres urgences de santé publique ;
- 8- L'amélioration du système d'information et de communication en faveur des communautés sur les questions relatives à l'épidémie d'Ebola, en respectant les différents contextes culturels, afin de renforcer la sensibilisation et promouvoir la participation communautaire dans les interventions de prise en charge, de prévention et de promotion de la santé.

II- Aux partenaires :

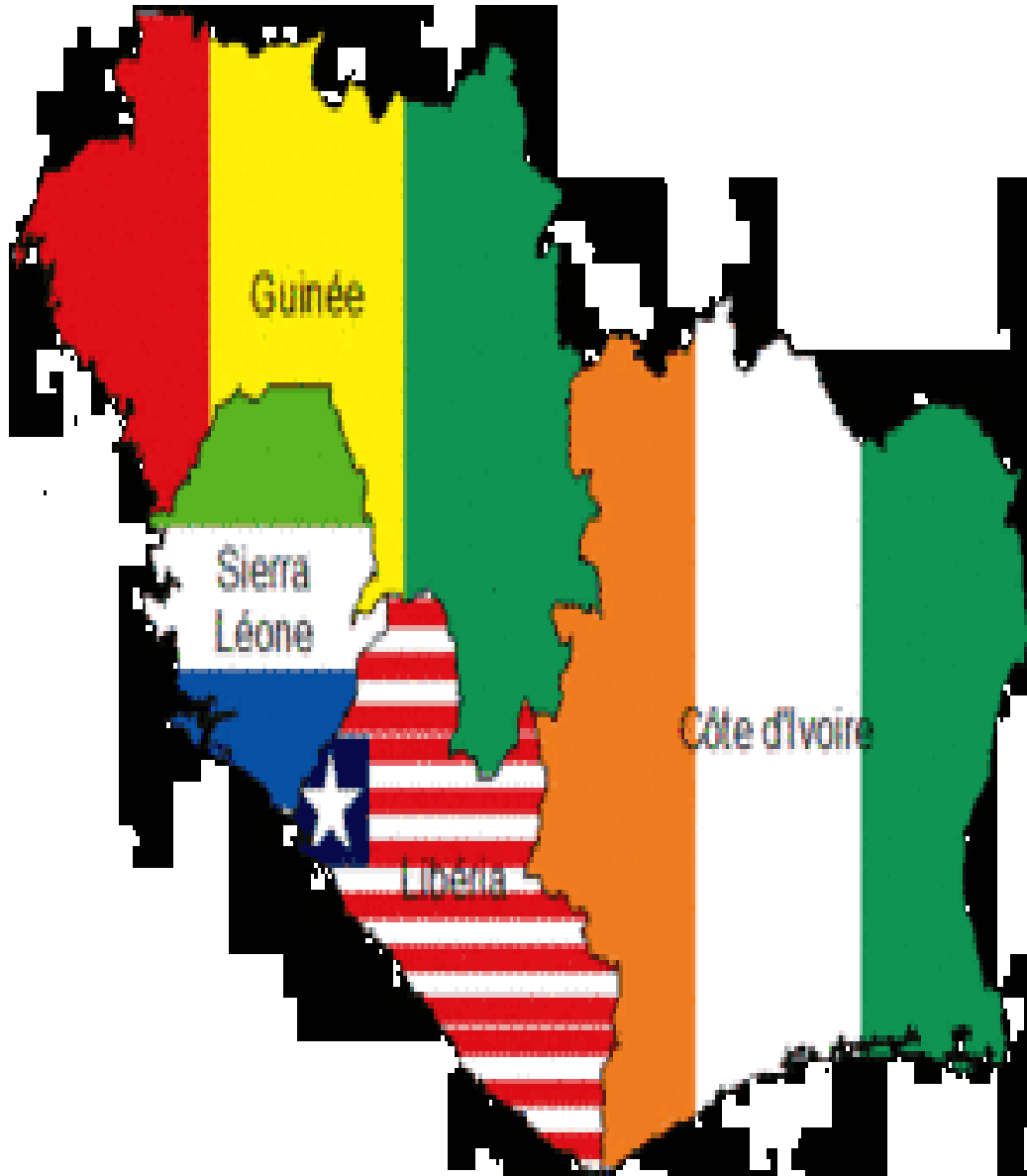
- 1- La fourniture d'appuis techniques, financiers et matériels nécessaires pour soutenir les interventions de riposte à l'épidémie à virus Ebola dans les Etats membres à risque ;
- 2- Les Chefs d'Etat et de gouvernement remercient sincèrement les partenaires au développement et la communauté internationale pour leur mobilisation en vue du contrôle de cette maladie
- 3- Les chefs d'Etat et de gouvernement remercient Madame la Directrice Générale et le Directeur Régional de l'OMS pour l'Afrique pour leur soutien aux efforts des gouvernements de l'Union ;

- 4- Les Chefs d'Etat et de gouvernement félicitent et encouragent madame l'ambassadeur, secrétaire général de l'Union du fleuve Mano pour les efforts quelle ne cesse d'entreprendre pour la lutte contre cette maladie ;
- 5- Enfin, les chefs d'Etat remercient son Excellence Monsieur le Pr Alpha CONDE, président de la république, son gouvernement et le peuple de guinée pour l'accueil chaleureux et fraternel réservé aux hôtes lors de la présente rencontre.

Fait à Conakry, le 1^{er} Aout 2014.

III- Images

Annexe 14 : La carte politique des pays membres de l'UFM.



Source: <http://www.integration.gouv.ci>. Mano River Union. Consulté le 16 octobre 2014.

Annexe 15 : Ahmed Sékou Touré lors de l'adhésion de la Guinée à l'UFM en 1980.



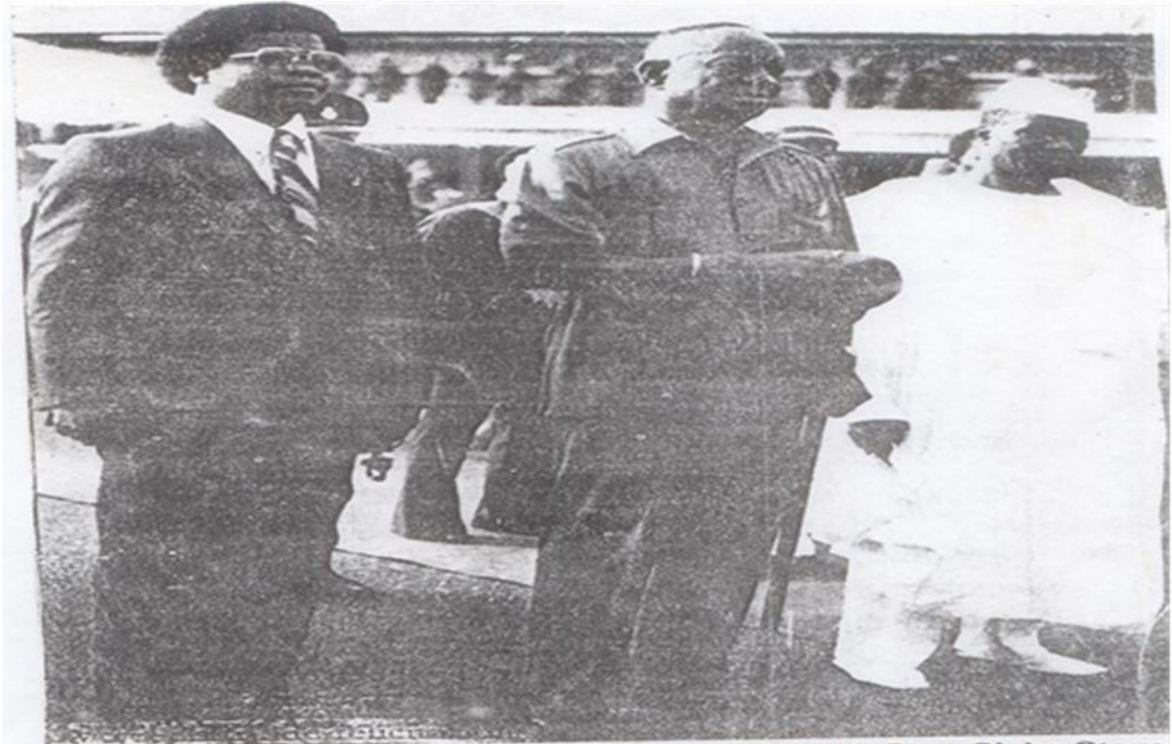
Source : TRAORE Fodé, «La Guinée adhère à l'UFM», *Horoya* 1980, p. 5.

Annexe 16 : Photo de Sékou TOURE prise lors de la signature du traité relatif au commerce intra-union, le 1er janvier 1981.



Source : Keita Fodé Bangaly, «Contribution à l'histoire de l'UFM de 1973 à nos jours», Mémoire de Maitrise, UGLCS, 2005, p.70.

Annexe 17 : De la droite vers la gauche, Sékou Toure, Siaka Stevens et Samuel Canyon Doe, lors du sommet des Chefs d'Etat de l'UFM à Freetown en 1982.



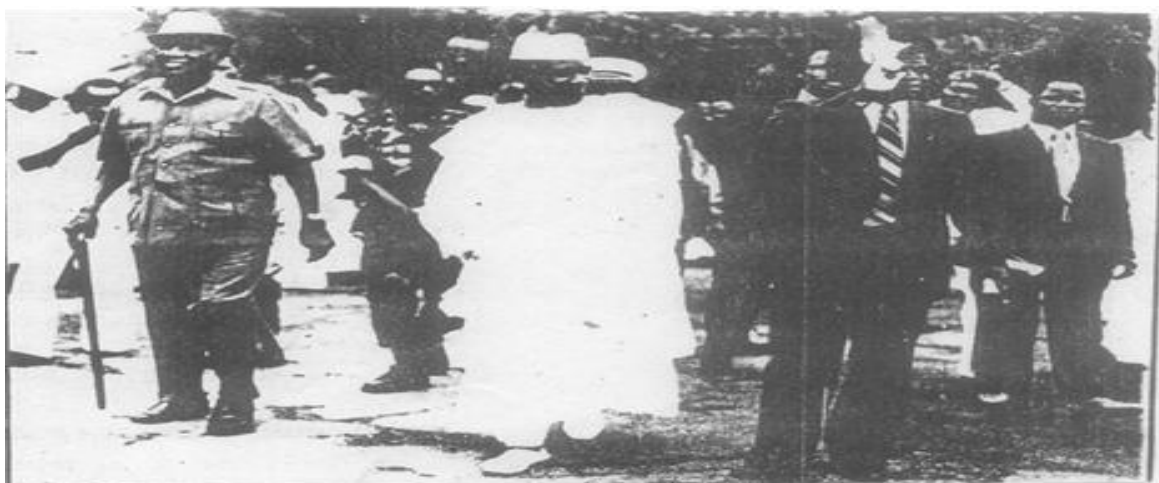
Source : Keita Fodé Bangaly, «Contribution à l'histoire de l'UFM de 1973 à nos jours»,
Mémoire de Maitrise, UGLCS, 2005, p.70.

Annexe 18 : Lors du sommet des Chefs d'Etat de l'UFM en 1983.



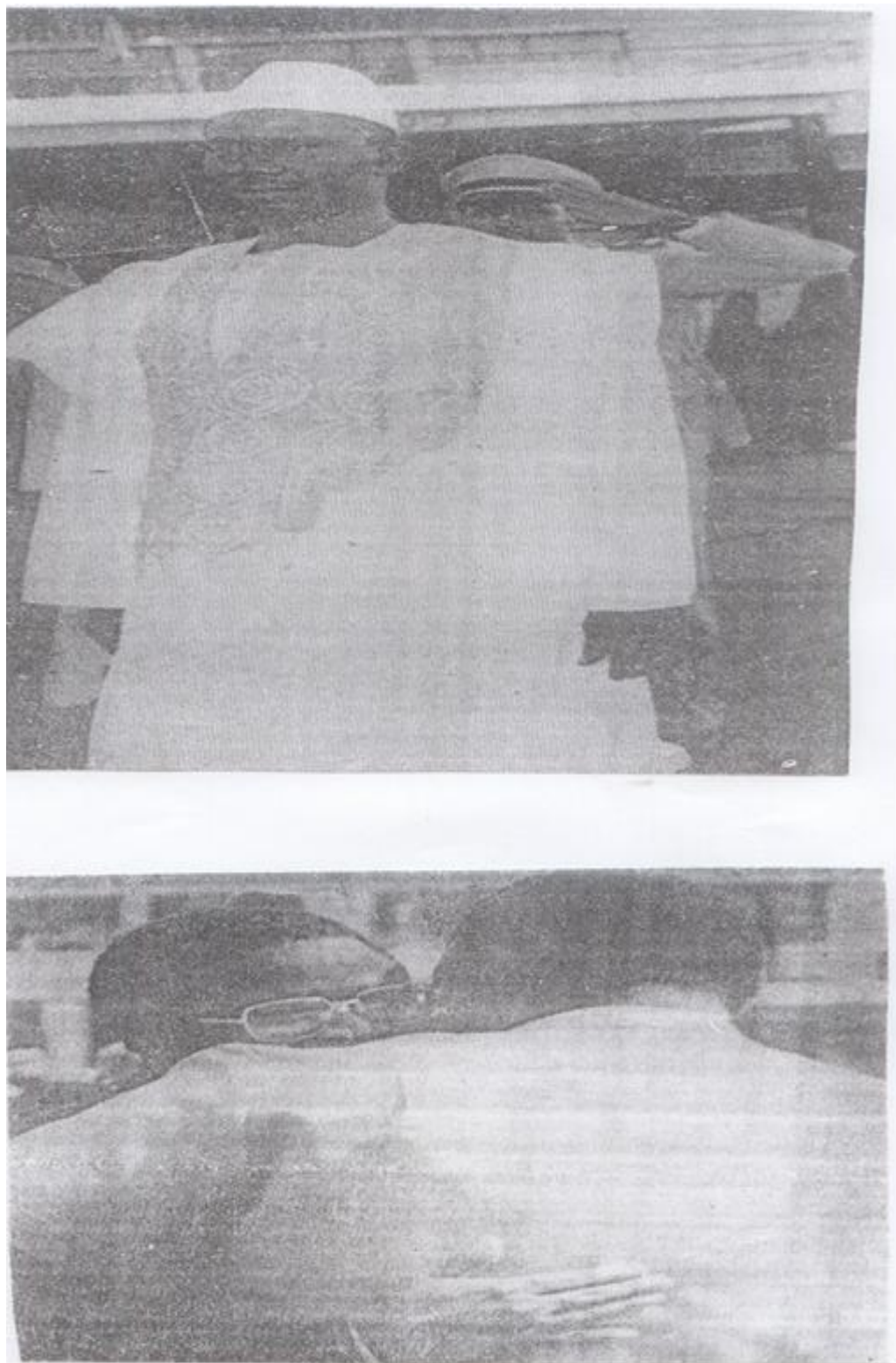
Source : Keita Fodé Bangaly, «Contribution à l'histoire de l'UFM de 1973 à nos jours»,
Mémoire de Maitrise, UGLCS, 2005, p.70.

Annexe 19 : Lors du sommet des Chefs d'Etat de l'UFM en 1984.



Source : Keita Fodé Bangaly, «Contribution à l'histoire de l'UFM de 1973 à nos jours»,
Mémoire de Maitrise, UGLCS, 2005, p.70.

Annexe 20 : Lansana Conté, lors du sommet des Chefs d'Etat de l'UFM en 1985.



Source : Keita Fodé Bangaly, «Contribution à l'histoire de l'UFM de 1973 à nos jours»,
Mémoire de Maitrise, UGLCS, 2005, p.70.

Annexe 21: Lansana Conté et Saidou MOMO, lors du sommet des Chefs d'Etat de l'UFM en 1986.



Source : Keita Fodé Bangaly, «Contribution à l'histoire de l'UFM de 1973 à nos jours»,
Mémoire de Maitrise, UGLCS, 2005, p.70.

Annexe 22 : Lansana Conté, Saidou MOMO et Amos Sawyer, lors du sommet des Chefs d'Etat de l'UFM en 1987.



Général Lansana Conté



Général Saidou Momoh



Dr Amos Sawyer



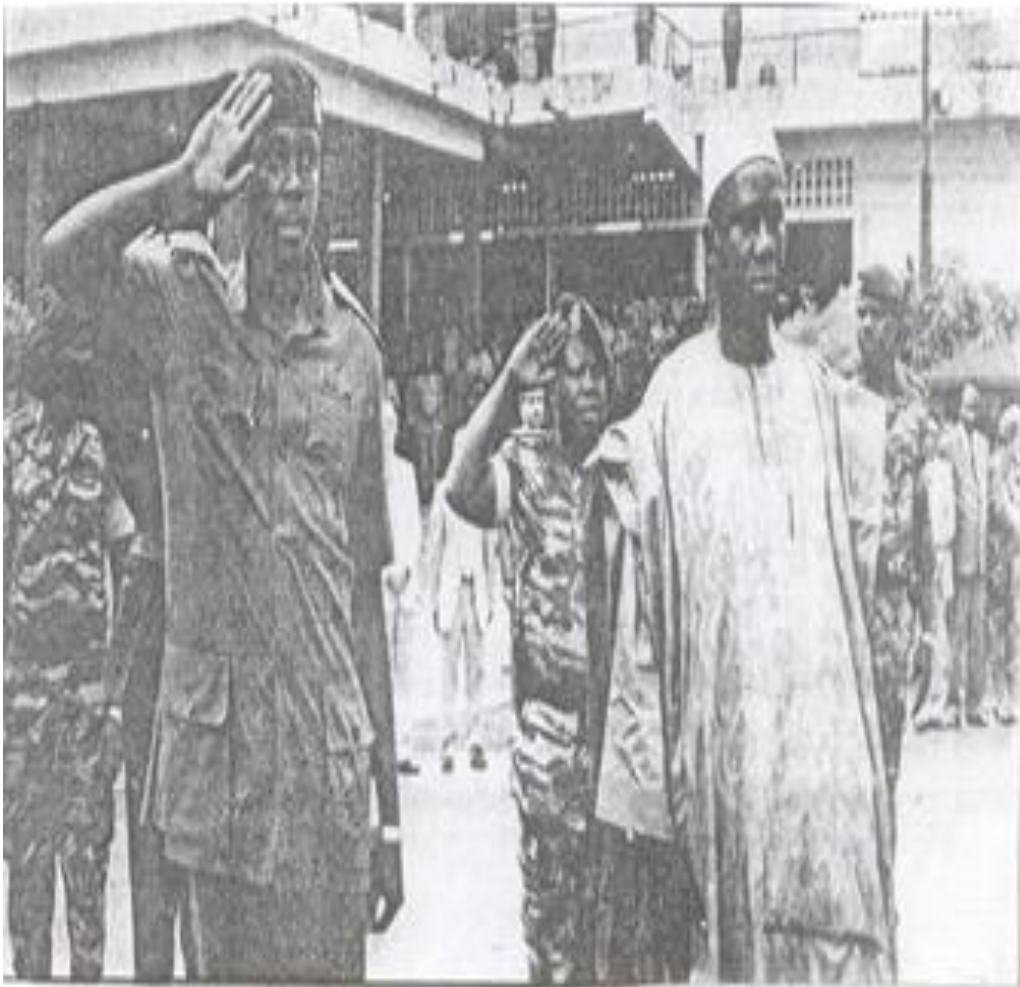
Source : Keita Fodé Bangaly, «Contribution à l'histoire de l'UFM de 1973 à nos jours»,
Mémoire de Maitrise, UGLCS, 2005, p.70.

Annexe 23: Lansana Conté, Strasser et Kpomakpor lors du sommet des Chefs d'Etat de l'UFM en 1994.



Source : Keita Fodé Bangaly, «Contribution à l'histoire de l'UFM de 1973 à nos jours»,
Mémoire de Maitrise, UGLCS, 2005, p.70.

Annexe 24: Lansana Conté et Strasser lors du sommet des Chefs d'Etat de l'UFM en 1996.



Source : Keita Fodé Bangaly, «Contribution à l'histoire de l'UFM de 1973 à nos jours»,
Mémoire de Maitrise, UGLCS, 2005, p.70.

Annexe 25: Alassane Ouattara à gauche, Ernest Baye KROMA au milieu et E. J. SARLEF à droite, lors de la 22^{ème} session ordinaire des chefs d'Etats et de gouvernements des pays membres de l'Union du fleuve Mano, mardi 30 avril 2013.



Source : www.Infos Abidjan.net., consulté le 15 octobre 2014.

Annexe 26 : Le REFEMAP lors d'une assemblée générale.



Source : Direction du REFEMAP, Intégrer la perspective du genre dans le processus de paix en Afrique de l'Ouest, 2002.

Annexe 27 : Des élèves suivent une séance de causerie du REFEMAP.



Source : Direction du REFEMAP, Intégrer la perspective du genre du genre dans le processus de paix en Afrique de l'Ouest, 2002.

Annexe 28 : Le RENACOT lors d'une activité de résolution de conflit à Kissidougou.



Source : Direction du REFEMAP, Intégrer la perspective du genre du genre dans le processus de paix en Afrique de l'Ouest, 2002.

IV- Tableaux :

Annexe 29 : Quelques données géographiques des pays membres de l'UFM.

Pays	Superficie	Pop. en M.	Crois. D.	Espér de Vie	IDH	B.C.I en MD
Libéria	111 370	4.2	2.68	57.3	0.388	-2886
S.Léone	71 740	6	1.91	48.1	0.359	-1358
Guinée	246860	11.5	2.56	54.5	0.355	-673
C. Ivoire	322 460	19.8	2.29	56	0.432	5822

Tableau réalisé par l'auteur à partir de Jeune Afrique, «Classement exclusif des 54 pays Africains», *Hors Série*, n°35, 2014, pp : 112-183.

Annexe 30 : Coûts estimatifs du programme de viabilisation des réseaux routiers de l'UFM dans les années 2000.

Phases installation et travaux	Danané-guinée	Bloléquin-Toulépleu	Tabou-Libéria	Montant en FCFA
Vérification des choix des aires destinées à l'usage de l'entreprise	7 616 000	10 355 618	4 460 881	22 400 000
Etablissement de l'état des lieux contradictoire initial sur des sections critiques (avant travaux) par un consultant indépendant	10 200 000	13 869 132	5 974 395	30 000 000
Mesures de protection de l'air	9 520 000	12 944 523	5 576 102	28 000 000
Mesures de protection des eaux et des sols	34 000 000	46 230 440	19 914 651	100 000 000
Mesures de protection de la flore et de la faune et de gestion de la biodiversité	60 800 000	35 476 529	23 897 581	120 000 000
Sensibilisation à la protection de l'environnement, la sécurité routière et la protection contre les MST/VIH et le virus Ebola	68 000 000	92 460 881	39 829 302	200 000 000
Mesures de protection/valorisation	51 000 000	69 345 661	29 871 977	150 000 000

des sites sacrés et culturels y compris les besoins d'investigations complémentaires				
Mesures de protection de la santé humaine et sécurité routière	17 000 000	23 115 220	9 957 325	50 000 000
Gestion et remise en état des emprunts/gites	51 000 000	69 345 661	29 871 977	150 000 000
Provision pour des études/investigations complémentaires sur le volet environnemental et social	17 000 000	23 115 220	9 957 325	50 000 000
Plan de gestion des ressources en eau et sols pour le pont sur le Cavally	25 000 000	25 000 000		
Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication	10 200 000	13 869 132	5 974 395	30 000 000
Les aménagements connexes et bonifications				
SOUS-TOTAL A	326 136 000	396 258 890	204 311 522	900 400 000
SOUS-TOTAL B				2 858 984 324
Mise en œuvre du plan de réinstallation				
SOUS-TOTAL C	66 292 855	582 629 540	159 893 500	808 815 895
Appui institutionnel				
Appui à l'élaboration d'une évaluation environnementale et sociale stratégique du secteur des transports en CI				200 000 000
SOUS-TOTAL D				200 000 000
Suivi de la Mise en Œuvre du projet	51 000 000	69 345 661	29 871 977	150 000 000
SOUS-TOTAL D	51 000 000	69 345 661	29 871 977	150 000 000
TOTAL GENERAL	443 428 855	1 048 234 092	394 076 999	4 918 200 219

Source : BAD, *programme d'aménagement des routes et de facilitation des transports au sein de l'UFM : (Cote d'Ivoire, Guinée, Libéria), 2015-2017.*

Annexe 31 : Cadre stratégique de coopération pour la sécurisation des frontières UFM.

N°	Activités	Approche stratégique	Résultats Attendus	Institutions responsables	Dates Butoirs
1	Réunions conjointes sur la sécurité Frontalière	Les réunions seront organisées conformément aux stipulations du protocole 15	Faciliter la coordination effective des questions de sécurité entre les Etats	Ministère de la défense et les bureaux de la sécurité nationale	Court terme
2	Collecte et échange de renseignements entre les Etats	Assurés par les institutions mises en place par les Etats de façon journalière	Développer une compréhension commune sur toutes les questions de sécurité	Les agences et services de renseignements des Etats	Court terme
3	Echanges de renseignements et de communication entre les Etats membres	Des lignes de communications consacrées sont mises en place pour les Etats pour les échanges de renseignements	Faciliter l'alerte précoce et la prompte réponse sur la sécurité dans l'union	Police nationale des Etats, les agences de renseignements, les ministères des affaires étrangères	Court terme
4	Coopération dans le cadre de la lutte contre la prolifération des armes	Sensibilisation des populations des zones frontalières sur les armes (radio)	Connaissance de la communauté locale sur les dangers des armes	Commission nationale sur les armes légères des Etats membres.	Court terme
5	Coopération sur le trafic de drogue	Harmoniser les politiques sur la lutte contre la drogue.	Veiller à ce que le trafic et la consommation de la drogue soient réduits	Unités transnationales des crimes organisés	Court terme

6	Élimination ou réduction du trafic de l'être humain	Harmoniser les politiques sur la lutte contre le trafic de l'être humain	Élimination ou réduction du trafic de l'être humain est accomplie	Police, Affaires sociales, du genre et de l'enfance. le Ministère de l'information	Court terme
7	Lutte contre le braconnage des espèces en voie de disparition	Les sociétés de conservation doivent identifier ces espèces et protéger les forêts	Amélioration de l'écosystème forestier et touristique et protection des animaux.	Département de la forêt, la société de conservation, la police, l'armée et la gendarmerie	Court terme
8	Protection des droits de l'homme	Éducation des agents de sécurité aux points de passage frontaliers	Veiller à ce que la sécurité humaine soit améliorée	La police, la commission nationale sur les droits de l'homme	Court terme
9	Pêche illégale, non réglementée et non déclarée	Examen des politiques existantes sur les activités de pêche	Protection des espèces halieutiques contre les pratiques illégales	Ministère de la pêche, des ressources maritimes, la marine et la police de mer	Court terme
10	Patrouille conjointe de sécurité frontalière	Points frontaliers devant être identifiés pour une patrouille efficace.	Réduction de l'immigration illégale et la prévention des activités illégales transfrontalières	La police l'armée et la gendarmerie	Courte moyen et long termes
11	Formation conjointe du personnel	Identification des besoins de formations.	Amélioration de la base de connaissances.	Armée, police, les agences des renseignements.	Moyen et long terme.
12	Lutte contre le	Développement et	Réduction au	Le ministère des	Terme

	trafic des matières précieuses dans le bassin de l'UFM.	application de la politique commune sur les matières premières dans le bassin de l'UFM.	minimum du trafic des matières premières dans le bassin de l'UFM	ressources minières, la police, le département de l'immigration.	immédiat
13	Evaluation conjointe	la menace de la sécurité faites par la sécurité.	envisager et élaborer une feuille de route pour de sécurité	La police, l'armée	Moyen et long termes
14	Utilisation conjointe des avoirs du Bassin de l'UFM	Suivis de la mise en œuvre des plans d'opération	Assurer effectivement les activités opérationnelles du personnel de sécurité.	Le bureau national de coordination sur la catastrophe, la police, l'armée, société croix rouge et les collectivités locales.	Terme immédiat
15	Piraterie, vol à mains armée en mer	Elaborer une loi commune anti piraterie dans tous les Etats et assurer sa mise en œuvre.	Assurer la sécurité en mer pour améliorer le commerce et la sécurité humaine	Port autonome des Etats membres, la marine, la garde côtière et la branche maritime police	Terme immédiat et long terme
16	Mise en place de postes frontaliers conjoints	Identification des points de passages frontaliers	Améliorer le commerce dans tous les points de passages	La police, l'armée, la douane.	Moyen et long terme
17	Sécurité/reforme	Entreprendre ce	Renforcer les	Acteurs de	Court,

	du système SRS	travail dans toutes les régions de l'UFM,	systèmes de sécurité reformés	sécurité et justice	moyen et long terme
18	Intégration du genre	Intégrer le genre à tous les niveaux des systèmes de sécurité	Permettre la participation équitable du genre féminin	Les institutions nationales du développement du genre	Court, long terme
19	Emploi jeune	Création des opportunités d'emploi.	une augmentation des jeunes compétents.	Le ministre chargé des jeunes et des emplois.	Court, moyen terme
20	Communication	Introduction de la couverture de communication par cellulaire au niveau de toutes les régions frontalières.	Développer des échanges faciles et rapides de l'information, de l'alerte précoce pour empêcher la menace.	Les autorités locales	Court terme

Source : Ministère de la Coopération Internationale de la Guinée, sous-bureau UFM de Conakry, document de stratégie de sécurisation des frontières, 2012.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

I- SOURCES :

1-Textes officiels et rapports d'activités:

BARRY Moussa et CAMARA Fodé Louncény, stratégie environnementale pour les zones d'accueil des réfugiés, rapport conjoint de mission du HCR et de la DNE, Guinée, juin 1999, p.31.

Commission de la CEDEAO, cadre de prévention des conflits, janvier 2008.

Direction du REFEMAP, formation des formateurs de l'ARC sur les techniques de résolution de conflits et de culture de la paix, coordination nationale du REFEMAP/Guinée, Conakry, novembre 2005, p.36.

Direction du REFEMAP, intégrer la perspective du genre dans le processus de paix en Afrique de l'Ouest, Abuja, 2002, p.52.

Direction du REFEMAP, la résolution 1325 du conseil de sécurité de l'ONU, Etats Unis d'Amérique, 31 octobre 2000, p.9.

Direction du REFEMAP, le processus de la paix en Afrique de l'Ouest, réseau des femmes du fleuve Mano pour la paix, Dakar, mai 2002, p.115.

Direction du REFEMAP, les acquis d'une organisation de femmes militantes pour la paix, Nigéria, janvier 2006, p.126.

Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture (FAO), synthèse de la 1^{ère} et 2^{ème} phase de l'étude de la sécurité alimentaire dans les zones de la Guinée forestière, rapport de mission, février 2000, p.40.

GRUNWALD François, étude de la sécurité alimentaire dans la zone de la Guinée forestière par les afflux de réfugiés libériens et sierra-léonais, FAO, Conakry, décembre 1999, p.10.

Haut Commissariat des Réfugiés, Statistiques des réfugiés et aperçu géographique (1989-2004), 2005, pp : 1-7.

Haut Commissariat des Réfugiés, statistiques des réfugiés des préfectures de Guéckédou, Macenta, Lola, Yomou et N'zérékoré, Guinée, 2004.

Ministère de la Coopération Internationale de la Guinée, document stratégique de riposte à la MVE, rapport d'activité, Conakry, juillet 2014.

Ministère de la Coopération Internationale, à la très attention la très haute attention de son Excellence le Président de la république de Guinée, Conakry, le 13 juin 2012, p.12.

Ministère de la Coopération Ivoirienne, l'adhésion de la Côte d'Ivoire à l'UFM, Abidjan, le 30 novembre 2009, p.5.

MONNOU, D., exposé sur l'expérience du projet de réinstallation de réfugiés au Benin, Kofi Annan International Peacekeeping Training Center, Accra, p.12.

NASREDDINE, N. problème des réfugiés en Afrique: l'inéluctable choix entre universalisme et spécificités, Orléans, 2005, p.9.

P. DIMANCHE, document d'exécution de projet pour la réhabilitation des zones affectées par les réfugiés en Guinée forestière, aout, 1996, p.12.

Union du Fleuve Mano, la coopération dans le domaine de l'Education, la Recherche et la Formation, Freetown, 1980, p.53.

Union du Fleuve Mano, le commerce intra-union et le commerce inter-union avec les autres pays, Freetown, 1980, p.82.

Union du Fleuve Mano, participation d'un Etat tiers à l'organisation, Freetown, 1980, p.30.

Union du Fleuve Mano, cadre de coopération transfrontalière dans les Etats membres de l'UFM, le 23 janvier 2012, p.6.

Union du Fleuve Mano, coopération dans le domaine de la paix, la sécurité et la défense, Conakry, 2008, p.6.

Union du Fleuve Mano, l'adhésion de la République de Guinée à l'UFM, Freetown, 1980, p.4.

Union du Fleuve Mano, l'adoption, la ratification, le dépôt et l'enregistrement des déclarations du fleuve Mano et les protocoles additionnels, Freetown, 1983, p.2.

Union du Fleuve Mano, l'assurance responsabilité civile à l'égard des tiers, Conakry, 1980, p.104.

Union du Fleuve Mano, le commerce et l'industrie dans la région du fleuve Mano, Freetown, 1980, p.57.

Union du Fleuve Mano, le transport et les communications, 1980, Monrovia, p.98.

Union du Fleuve Mano, politiques d'harmonisation de la législation douanière, Monrovia, 1980, p.88.

Union du Fleuve Mano, principes et politiques pour la promotion industrielle, 1980, Conakry, p.72.

Union du Fleuve Mano, Protocole Annexe sur les principes et politiques concernant l'harmonisation de la législation douanière, Freetown, 1983, p.63.

Union du Fleuve Mano, règlements amendés pour l'administration du commerce des marchandises d'origine locale dans les Etats membres, Freetown, 1983, p.14.

UNHCR, les 50 ans du HCR : l'aventure devait durer 3 ans, New York, 2002, p.5.

UNHCR, recherche de solutions durables, HCR, 2007, p.7.

2- Sites web :

<http://www.who.int/ebola/Generic-Presentation-EVD-fr.pdf?ua=1>, le PDF.

<http://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/ébola-virus-disease>.

<http://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/ébola-virus-disease>.

<http://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/ébola-virus-disease>.

<http://www.cgeci.org>, ; <http://www.cgeci.org>, ; <http://www.cgeci.org>,

www.CICR.org, délégation d'Abidjan, Rapport d'activité 1995, p.25.

www.CICR.org, délégation d'Abidjan, Rapport d'activité 1996, p.37.

www.CICR.org, délégation d'Abidjan, rapport d'activité 1997, p.35.

www.CICR.org, délégation d'Abidjan, rapport d'activité 1998, p.35.

www.CICR.org, délégation d'Abidjan, rapport d'activité 1999, p.25.

www.commission-refugies.fr/.../pdf/Sierra_leone_2004.pdf

www.ladocumentationfrancaise.fr/.../sierra-leone/effondrement.shtml

impacttransform.org/.../2002-Nov-Guerre-et...iere-libanaise.pdf

www.universalis.fr/.../4-la-politique-mon...ole-de-l-inflation

3- Sources Orales (Entretiens et interviews):

Angui ASSOUAKON, représentant-pays de l'UFM pour la Côte d'Ivoire, frontière Ivoir-Libérienne : la sécurité, une priorité pour l'UFM, propos recueillis par RFI, modoblog, Conakry, 2013.

Abdourahane BOURE, ex-secrétaire général de l'UFM, réalisée par Kibarou.com, propos recueillis par Ibrahima Kapi CAMARA, à l'occasion des festivités du 36^{ème} Anniversaire de l'organisation en octobre 2009.

Ahmed Tidiane SACKO, ex-secrétaire général de l'UFM, ambassadeur au ministère des affaires étrangères, Conakry, le 10 mai 2014 à 14h, durée 2 heures 05 mn.

Ahmed Tidiane SACKO, ex-secrétaire général de l'UFM, ambassadeur au ministère des affaires étrangères, Conakry le 25 juin 2014, durée 3 heures 25.

Angui ASSOUAKON, représentant-pays de l'UFM pour la Côte d'Ivoire, propos recueillis par RFI modoblog «Frontière Ivoir-libériennes : la sécurité, une priorité pour l'UFM», le 15 juin 2013.

Mabinty CAMARA, Commerçante des produits de brasserie évoluant entre la Guinée et la Sierra-Léone, Kindia, le 20 juin 2015, durée 1h 20mn.

Noumoukè SIDIME, réalisé par Doussou Amara CAMARA, «La rébellion Libérienne et son impact sous-régional (1989-2003)», Mémoire de Maitrise, Université de Sonfonia, 2011, p.77.

Fodé Louncény CAMARA, directeur national de l'Environnement, Conakry, 25 aout 2004, réalisé par Jen Emmanuel DRAMOU.

Herman KETEL, consultant en environnement, Conakry 07 juillet 2004, réalisé par Jen Emmanuel DRAMOU.

Mabinty CAMARA, commerçante des produits de brasserie évoluant entre la Guinée et la Sierra-Léone, Kindia, le 20 juin 2015, durée 1 heure 20mn.

Madame Nene YANSANE, secrétaire de direction au sous-bureau UFM de Conakry, le 03 juillet 2014 à 14 heures, durée 52 mn.

Mamadi BERETE, syndicat des transporteurs à la gare-voiture de Kindia, aout 2015, durée 45 mn.

Mamadou Tchapato DIALLO, représentant-pays de l'UFM à Conakry, le 15 avril 2014 à 14 heures au ministère de la coopération internationale, durée 45 mn.

Mato TOURE, Directeur du projet 'réhabilitation des zones affectées par les réfugiés, Conakry, le 9 octobre 2003, réalisé par Jen Emmanuel DRAMOU.

Mohamed CAMARA, directeur de la Bibliothèque de la Jeunesse de N'zérékoré, N'zérékoré 05 décembre 2004

Yalamon HABA, Directrice du groupement agricole de la sous préfecture de Palé, N'zérékoré, 27 novembre 2004, réalisé par Jen Emmanuel DRAMOU.

II- BIBLIOGRAPHIE :

1- Ouvrages généraux et spécifiques.

A -Méthodologie.

BARREA, J., *Théories des Relations Internationales*, éd. Cioa, Louvain-la-Neuve, 1978.

BEAUD M., *l'Art de la thèse*, Paris, la Découverte, 1990.

BLOM, A. et Cie, *Théories et concepts de Relations internationales*, Paris, Ed. Hachette, 2001.

BOUKONGOU J. D., *Techniques et méthodes de recherche*, professeur titulaire de droit international, cours dispensé en Master I gouvernance et politiques publiques, Institut catholique de Yaoundé, décembre 2008.

CAPUL J. Y., GARNIER O., *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*, Paris : Hatier, juin 2002, p.542.

CRIVELLO M., *Concurrences des passés*, Aix en Provence, PUF, coll. Le Temps de L'histoire, 2006.

GRAWITZ M., *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1984, p.1974.

GRAWITZ M., *Méthodes des sciences sociales*, 8e édition, Paris, Dalloz, 1990, p. 1139.

GRAWITZ M., *Méthodes en sciences sociales*, Paris ,8e éd. Dalloz, p.698.

GUILLAUME P., *Initiation à l'histoire sociale contemporaine*, Paris, Ed. Nathan, Col. Histoire, 1992, p.128.

KADONY, N.K., *Une introduction aux relations internationales africaines*, collection Compte Rendu, Paris, l'Harmattan, 2007.

LE GOFF J. et NORA P., (Dir.), *Faire l'histoire*, Paris, Ed. Gallimard, Col. Folio, 1986 (1974).

LOUBET DEL BAYLE J.-L., *Introduction aux méthodes des sciences sociales*, Toulouse, Privat, 1989, p.240.

MARROU H.-I., *De la connaissance historique*, Paris, Seuil, coll. Point Histoire, 1975 (1954), p.319.

NOIRIEL, G., *Qu'est-ce que l'histoire contemporaine ?*, Paris, Hachette supérieur, Coll. Carré Histoire, 1998, p.255.

PROST A., *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, Coll. Points Histoire, 1996, p.335.

B - Intégration régionale.

Adebajo, A., *Building Peace in West Africa: Liberia, Sierra-Leone and Guinea-Bissau*, Londres, 2002.

AISIWAJU A.I., *Artificial Boundaries: Les frontières artificielles*, New York, Civiletis International, 1990.

GOEH-AKUE Michel., *les Etats-nations face à l'intégration en Afrique de l'ouest : cas du Togo*, Paris, Karthala, 2009.

ALMEIDA-TOPOR H., *L'Afrique au XXe siècle*, Armand Colin, Paris, 1993.

AMIN, S., *La déconnexion pour sortir du système mondial*, éd. Découverte, Paris, 1986.

ATTISSO F.S., *De l'unité africaine de Nkrumah à l'Union africaine de Kadhafi*, L'Harmattan, 2008, p.215.

BACH D., (dir), *Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*, Paris : Karthala, 1998, 368 p.

BACH, D. et SINDJOUN, L. Cie, *Introduction générale : ordre et désordre en Afrique*, SL, janvier 2011.

BAH M et (All). *Coopération et intégration régionales en Afrique de l'Ouest*, Paris, OCDE, Club du Sahel, (SAHID 93, 401).

BALENCIA J.M., LAGRAGE A., et RUFIN J.C., *Mondes rebelles : acteurs, conflits et violences politiques Amériques-Afriques*, T1, éd. Michalon, 1996, p.523.

BALENCIE, J M. et DE LA GRANGE, A., *Mondes rebelles, version réactualisée*, éd. MICHALON PAIS, 1999.

BARGUES, J-G, *Historique sur l'opération de la MINUL*, Réseau Francophone de recherche sur les Opérations de Paix(ROP), Université de Montréal, 30 Septembre 2011.

BARRY A.M., *La prévention des conflits en Afrique de l'Ouest : mythes ou réalités*, éd. Karthala, 1997, p.207.

BAYART J. F., *Itinéraires d'accumulation au Cameroun*, Paris, Karthala, 1989, p.128.

BELAOUANE-GHERARI S. et GHERARI H., *Les organisations régionales africaines*, Recueil de textes et documents, Paris, 1988.

BELOLO-EBBE B. *Intégration régionale en Afrique : caractéristiques, contraintes et perspectives*, actes du séminaire, 17^{ème} journée de l'Association tiers-monde, 2001, p.163.

BENOIT Y., *Indépendances africaines, idéologies et réalités*, Vol. 1 et 2. Petite collections Maspero. Paris.

BENOT Y., *Indépendances africaine : Idéologies et réalités*, volume 2, Maspero, 1975, p.250.

BERNIER J. et VUILLET A., *Géopolitique de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest: cadre d'analyse et thèmes de réflexion*, Abidjan, 1992.

BIAYA T.K., *Acteurs et médiations dans la résolution et la prévention des conflits en Afrique de l'Ouest*, Codesnia et Clingendael, 1999, p.137.

BOUTROS B.G., *Agenda pour la paix*, New York, Nations Unies, 1992, p.55. DAILLIER P, et PELLET A., *Droit International Public*, L.G.D.J. 6^e éd, 1999, p.1455.

BOUTROS B.G., *Agenda pour la paix*, New York, Nations Unies, 1995, p.174.

CERRUTI P. et HUGON P., *La coopération monétaire et l'ajustement structurel en Afrique Subsaharienne*, Paris, LAREA, Université de Paris X, 1993.

COLLECTIF, *Dynamiques d'intégration régionale en Afrique centrale*, Tome 1, Yaoundé : Presses universitaires de Yaoundé, Novembre 2001, p.467.

COLLIARD, C.A., et DUBOIS, L., *Institutions internationales*, 10e éd. DALLOZ, Paris, 1995.

COUSSY J., HUGON P. (dir.), *Intégration régionale et ajustement structurel en Afrique subsaharienne*, Paris : La Documentation française 1991. p.307.

DELAGE A. et MASSIERA A., *le franc CFA, bilan et perspectives*, Paris : l'Harmattan 1994, p.187.

DIALLO A. M., *les Etats-nations face à l'intégration en Afrique de l'ouest: cas de la Guinée*, Paris, Karthala, 2010.

DIOP A., et DIENE A., *les Etats-nations face à l'intégration en Afrique de l'Ouest : cas du Sénégal*, Paris, Karthala, 2007.

DIOP M. C. et LAVERGNE R., *L'intégration régionale en Afrique de l'Ouest*, Dakar, 1993.

DIOUF S. *l'intégration juridique en Afrique : l'exemple de l'UEMOA et de l'OHADA* sur <http://WWW.memoireonline.com>, 05/01/2013.

Enda Diaopol, *les dynamiques transfrontalières en Afrique de l'ouest*, Paris, Karthala, 2007, p. 199.

FES, *a la découverte de la CEDEAO paix et sécurité dans une CEDEAO des peuples*, FES, Abuja, 05-13 octobre 2010.

- FODOUOP J., et IGUE., J., *Frontières, espaces de développement partagé*, Karthala, 2010, p.209.
- FOREST, D., *causes et motivations de la guerre civile au Liberia (1989-1997)*, Institut québécois des hautes études internationales, Université Laval, Avril 2004.
- FOUCHER M., *Un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard, nouvelle édition revue et augmentée, 1991.
- GHYMERS C., *Note de présentation du traité de l'Union économique et monétaire Ouest-Africaine*, Belgique, 1994.
- GONIDEC, P., F., *les relations internationales Africaines*, Paris, 2004.
- GONIDEC, P., F., *les relations internationales Africaines*, Paris, 1998.
- GONIDEC, P., F., *Les relations internationales*, Paris, 1977.
- GONIDEC, P., F., *les systèmes politiques africains*, tome 55, 3^e édition, paris, 1997.
- GRAMIZZI, C. et DAMIEN, M., *La crise ivoirienne : De la tentative de coup d'état au gouvernement de réconciliation nationale*, Bruxelles, GRIP.
- HIBOU B., *Contradictions de l'intégration régionale en Afrique centrale*, Université de Versailles, 1994, p.80.
- IGUE, O. J., *L'Afrique de l'Ouest, entre espace, pouvoir et société*, Karthala, 547 p.
- IGUE., J. *Les Etats-nations face à l'intégration en Afrique de l'Ouest : cas du Bénin*, Paris, Karthala, 2006, p.243.
- JOSSERAND. H., et SIDIBÉ, S., *Échanges de produits de l'élevage: problématique et contribution de plusieurs initiatives actuelles à l'intégration régionale*, Dakar, 1993.
- KABA, L. *N'Nkrumah et le rêve de l'unité Africaine*, collection Afrique contemporaine, vol. 11, édition Chaka, Paris, 1991.
- KANE, S., O. *les Etats-nations face à l'intégration en Afrique de l'Ouest : cas du Burkina Faso*, Paris, Karthala, 2008.
- KONADJE, J-J., *les initiatives de la CEDEAO en matière de sécurité, de prévention des conflits et de maintien de la paix dans la zone Sahélienne Ouest-africaine*, Réseau francophone des opérations de paix, Université du Québec, Montréal, s.d.
- KWAME, N., *L'Afrique doit s'unir, traduit de l'anglais par L. Jospin*, Paris, 1994.
- LAVERGNE, R., *Intégration et Coopération régionales en Afrique de l'Ouest*, Karthala et CRDI, 1996.

LAVERGNE, R., *Intégration et Coopération régionales en Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala et CRDI, 1996.

MARSHAL, R., *système de conflits en Afrique de l'Ouest, C.S.A.O, Atelier de la CEDEAO sur les systèmes des conflits et l'évaluation des risques en Afrique de l'Ouest*, Conakry-Guinée), 18 décembre 2008.

MARSHAL, R., *Liberia, Sierra Leone, Guinée: la régionalisation de la guerre*, CERI, Paris, 2000.

MATO, M W., *les Etats-nations face à l'intégration en Afrique de l'Ouest : cas du Niger*, Paris, Karthala, 2007.

MULUMBATI, N., *Introduction à la science politique*, Lubumbashi, 1997, p. 36.

NYONGO, P.A., *Afrique : la longue marche vers la démocratie*, éd. Publisud- FTM-ONUP, 1988.

OLAKOUNLE, G., *le rôle de la CEDEAO dans la gestion des crises politiques et des conflits : cas de la Guinée et de la Guinée Bissau*, Abuja, Nigeria, FES, septembre 2010.

Samir A., *Géopolitique de l'intégration en Afrique noire*, Paris, harmattan, 1994, p.236.

SANAKOUNA, B., *les Etats-nations face à l'intégration en Afrique de l'ouest : cas du Mali*, Paris, Karthala, 2007.

SCHULDERS G., *S'unir, le défi des Etats de l'Afrique centrale*, Paris : l'Harmattan, 1990, p.269.

SOUARE, I. K., *Regard critique sur l'intégration Africaine Comment relever les défis ?*, ISS, Juin 2007

WEISS, P., *L'opération Licorne en Côte d'Ivoire : Banc d'essai de la nouvelle politique française de sécurité en Afrique*, Université de Reims, France.

2 - Articles de revues.

Adewoye, O., « Constitutionnalisme et l'intégration économique », in Réal Lavergne (dir.), *Intégration et coopération régionales en Afrique de l'Ouest*. Paris, Karthala, 1996, pp. 371-384.

AHANDA T.M., «Les problèmes juridiques des étrangers de la CEMAC au Cameroun », in *Enjeux*, n°26, Janvier-mars 2006, p.1.

Anonyme, «La Côte d'Ivoire est toujours dans "l'impasse"», *Le monde*, 4 Janvier 2011, www.lemonde.fr

Anonyme, « Ces chiffres qui parlent » in Jeune Afrique l'Intelligent, n°2195, du 2 au 8 Février 2003.

Anonyme, « Côte d'Ivoire : Gbagbo déclaré vainqueur » in Le figaro 3 Décembre 2013, www.lefigaro.fr.

Anonyme, « L'Eléphant d'Afrique va mal ! » in Jeune Afrique l'Intelligent hors-série, n°6, l'Etat de l'Afrique 2004, pp. 167-168.

Anonyme, « Ouattara vainqueur de l'élection présidentielle selon l'ONU, l'UE et Guillaume Soro » in Jeune Afrique, 3 décembre 2013, www.Jeuneafrique.com

Anonyme, « présidentielle ivoirienne : Ouattara, vainqueur avec 54,1% contre 45,9% pour Gbagbo, selon la CEI » in Jeune Afrique, 2 Décembre 2010, www.jeuneafrique.com

AYISSI A., « Crises et rébellion dans le pré-carré français : Ordre militaire et désordre politique en Afrique », Le Monde Diplomatique, Janvier 2003, pp.20-21.

AYISSI A., « Crises et rébellion dans le « pré-carré » français ; ordre militaire et désordre politique en Afrique », Monde diplomatique, Janvier 2003, p.20-21.

BA A.Y., « Fléaux des conflits et défi sécuritaire en Afrique », R.J.P.I.C, n°1, Janvier-Avril 2001, pp.9-24.

BACH D., « régionalisme, régionalisation et mondialisation en Afrique de l'Ouest », in : Mamoudou Gozibo et Céline Thirot, dirs. L'Afrique en Sciences politiques, Paris, Karthala, 2009, pp. 61-243.

BACH D., VALLEE O., « L'intégration régionale : espaces politiques et marchés parallèles », Centre des Etudes d'Afrique Noire, 1992, p.11.

BACH, D. « crise des institutions et recherche de nouveaux modèles », in Intégration et coopération régionale en Afrique de l'Ouest, Paris, Karthala-CRDI, 1996, PP. 95-122.

BAH Alhassane Tougué « L'optimisme est-il encore permis ? », Journal Horoya, n°331 du 3 septembre 1986, pp. 1-4

BARRY Amirou « Communiqué sur l'adhésion de la Guinée à l'UFM », Journal Horoya, n°022 du samedi 2 février 1980, pp.1-7

BARRY B, « Histoire et perception des frontières au XIXe siècle : le problème de l'intégration africaine » : in des frontières en Afrique du XIIème au XXème siècle, UNESCO, p.313.

BEKOLO-EBE B., « L'intégration régionale en Afrique : caractéristiques, contraintes et perspectives », XVIIème journées de l'Association Tiers-Monde, Mai 2001, p.4.

BIERZANEK R., « Quelques remarques sur l'application du droit humanitaire des conflits armés aux conflits internes internationalisés », in méf. PICTET Jean, 1984, pp. 281-290.

Bourenane, N., « Des fondements théoriques et stratégiques de la construction communautaire », in Réal Lavergne (dir.), Intégration et coopération régionales en Afrique de l'Ouest., Paris, Karthala, 1996, pp.41-63.

BRAECKMAN, C., « Aux sources de la crise ivoirienne », Manière de voir, n° 79, Février-Mars 2005, ISSN, pp.1241-6290

BRITTAIN, V., « le Libéria, de l'implosion au chaos » in Monde Diplomatique, 1990

BUNDU A., « La CEDEAO et l'avenir de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest », in Réal Lavergne (dir.), Intégration et coopération régionales en Afrique de l'Ouest. Paris, Karthala, 1996.

CAMARA Jean Paul « La rencontre tripartite de Conakry Dee », Journal Horoya, n°024 du mardi 5 février 1980, pp.1-5

CHOUALA Y.A., « La prise d'otages aux confins du Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad une : nouvelle modalité du banditisme transfrontalier », in Polis., Vol. 13, Numéros 1 - 2, 2006, pp. 9-12.

CHOUALA Y.A., « Puissance, résolution des conflits et sécurité collective à l'ère de l'Union africaine. Théorie et pratique », Afrique, 2005, volume VI. Bruxelles : Editions Bruylant, p.20.

DERBIE J. ; ELIOT E. et STECK B., « Mondialisation des réseaux de circulation en Afrique de l'Ouest », in Mappemonde, n°71 de Mars 2003.

DIALLO Alpha Bacar «La MANO et la Paix», Journal Horoya, n°3634 du 23 février 1992, pp.1-2.

DIENG Ibrahima Sory et DIALLO Alpha Bacar «Consolider l'axe Conakry-Freetown», Journal Horoya, n°558 du jeudi 28 mars 1991, pp. 1-2

DJEDJRO M., «La guerre au Libéria et la question de l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats», R.B.D.I., 1993/2, pp.393-436.

DJIENA W., «A propos du nouveau mécanisme de l'O.U.A sur les conflits», R.G.D.I.P., Tom.2, 1994, pp.377-386.

DOUMBOUYA Sékou « l'heure de la métamorphose », Journal Horoya, n°280 du 23 au 29 août 1981, pp.1-24.

Doussou D. «infrastructures et transports dans l'UEMOA», in L'ESSOR de Ouagadougou, n°16208 du 30 Mai 2008.

EDOUARD B. «La paix, un préalable», bulletin de l'Ouest africain, n°3, Juin, 1995, p.1.

FER MAGAZINE, «bulletin d'information des fonds d'entretien routier», FER MAGAZINE, n°204, 205, du 19 au 25 mai 2008, et du 03 au 09 Aout 2009.

GONIDEC P.F., «Conflits internes et question nationale en Afrique : le droit à l'autodétermination interne», R.A.D.I.C., p. 543-572.

HAMID B., « Les aspects juridiques de la prévention et du règlement des conflits en Afrique : le défi du renouveau » S.A.D.I.C., actes du 10e congrès annuel, 1998, pp. 327-354.

HARSCH, E., «l'Afrique se dote de force de maintien de la paix : face au désengagement des grandes puissances, l'Afrique renforce ses capacités» in Afrique Relance, vol.17, Oct. 2003

HUGON P., « L'intégration régionale dans les économies en développement au regard des nouvelles théories de la régionalisation », CERED/FORUM, Université Paris X Nanterre, 2001.

KABA Ibrahima «Conférence au sommet des Chefs d'Etats», Journal Horoya, n°954 RPRG 1983, pp. 1-12

KABA Ibrahima «Une même volonté de bâtir une aire commune de prospérité», Journal Horoya, n°992 RPRG, 1983, pp. 1-5

KABA Ibrahima «Une délégation de la MANO-RIVER en Guinée», Journal Horoya, n°040 du mardi 17 juin 1984, pp.3-4

KOUFAN. M. J. ; TCHUDJING C., «Un exemple de blocage du processus d'intégration en Afrique centrale : la persistance des facteurs conflictuels entre la Guinée équatoriale et ses voisins francophones depuis 1979», in Dynamiques d'intégration régionale en Afrique centrale, Tome 1, Yaoundé : Presses universitaires de Yaoundé, novembre 2001, pp.375-385.

LAHO Mouctar Slim «Entretenir le souffle nouveau», Journal Horoya, n°474 du 28 Octobre 1989, pp.1-15

LANDAU A., «Multilatéralisme et régionalisme dans les relations économiques internationales», in BACH Daniel (sous la dir), régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne, Paris, Karthala, 1999, pp.25-41.

LE MONDE, «Bilan du monde 2007, l'Atlas de 174 pays, la situation économique internationale», hors série, 184 p.

LEYMARIE P., «Débauches d'armes, crise d'intégration nationale : l'Ouest africain rongé par ses abcès régionaux», Monde diplomatique, Janvier 1996, pp. 26-27.

LEYMARIE P., «Des guerres toujours... », Manière de voir, n°51, Mai-Juin 2000, p.17.

MBAYE S. «Souhaitable union des économies Africaines», in Le Monde diplomatique, Septembre 1995.

MBEMBE A., «Les frontières mouvantes du continent», Le Monde Diplomatique, Janvier 1999, pp.22-23.

MIERE SOTIMA, A. «Le refus de droit de cité aux réfugiés : le Bénin cesse d'être une terre d'hospitalité», le quotidien l'Avenir, n°204 du 20 septembre 2004, 1-7pp.

MOKAM D., «Les peuples traits d'union et l'intégration régionale en Afrique centrale : le cas des Gbaya et des Moundang», in Dynamiques d'intégration régionale en Afrique centrale, Tome 1, Yaoundé : Presses universitaires de Yaoundé, Novembre 2001, pp.125-141.

MOUAFO D., «Les difficultés de l'intégration économique interrégionale en Afrique noire : l'exemple de la zone UDÉAC», in cahiers de l'outre mer, n° 44, Avril-Juin 1991. pp.167-186.

NANKANI. G, «Des infrastructures pour le développement», in Jeune Afrique, l'Etat de l'Afrique en 2006, 53 pays à la loupe !, hors série n° 12, p. 75

NIZESETE B. D., «Patrimoine culturel de l'Afrique centrale : fondement d'une intégration régionale véritable », in Dynamiques d'intégration régionale en Afrique centrale, Tome 1, Yaoundé : Presses universitaires de Yaoundé, novembre 2001, pp. 31-73.

NKOA F.C., «Le leadership économique du Cameroun en zone CEMAC : obstacle ou atout à l'intégration régionale ?» in Enjeux, n°22, Janvier-Mars 2005, pp.21-26.

NTUDA EBODE J. V., «La redistribution de la puissance en Afrique médiane CEMAC : la nouvelle configuration des alliances sous-régionales», in Enjeux, n°22, Janvier-Mars 2005, pp.34-38.

NYOLA Z., « Omar BONGO ONDIMBA: l'année du médiateur », Africa International, n°372, Janvier 2004, pp.20-25.

PAUL RICHARDS, “Young men and gender in war and post-war reconstruction: some comparative findings from Liberia and Sierra Leone”, In I. Bannon and Maria Correia, eds., *The other half of gender: men's issues in development*, Washington, World Bank, pp. 195-218.

PAUL RICHARDS, «La terre ou le fusil? Les racines agraires des conflits de la région du fleuve Mano», *Afrique Contemporaine*, n°214, 2005-37-57.

PIARROUX, R., «des services de santé des forces armées», revue internationale, 2004, p. 45.

POURTIER R., «La rénovation de l'UDEAC : sens et non sens de l'intégration en Afrique centrale » in BACH Daniel (sous la dir), *Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*, Paris : Karthala, 1999, pp.185-199.

PRISO-ESSAWE S. J., « L'intégration économique en Afrique centrale est-elle otage des querelles de leadership ? », in Enjeux, n°22, Janvier-Mars 2005, pp.27-31.

ROPIVIA M. L., « Institutions déliquescents et espace éclaté : quelle intégration en Afrique centrale ? », in BACH Daniel (sous la dir), Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne, Paris : Karthala, 1999, pp.75-185.

ROSENHLATT, R. « Les réfugiés, une question humanitaire ? Non, politique », courrier international, n°450 du 17 au 23 juin 1999, pp : 36-37.

SALIM A. S., « Le prix de la paix », bulletin de l'ouest africain, n°3 juin 1995, p.3.

SAMNICK E. G., « De la difficulté de circuler librement en Afrique Centrale », in Enjeux, n°24, Juillet-Septembre 2005, pp. 20-23.

SAMPIL Saliou « Mission accompli pour Lansana Conté », Journal Horoya, n°420 du 12 Juillet 1986, pp. 1-2

SANDOUNO Emmanuel « La relance des activités de la MANO-RIVER », Journal Horoya, n°318 du 11 juillet 1986, p.3

SOUDAN F., « Où va l'Afrique centrale ? », in Jeune Afrique, n°2518, du 12 au 19 Avril 2009, pp.24-31.

SOUDAN, F. « Côte d'Ivoire, onde de choc sur l'Afrique de l'ouest » in Jeune Afrique l'Intelligent, n°2187 du 8 au 14 décembre 2002

SOUMAH Abdoulaye « Le 10ème Sommet de l'union », Journal Horoya, n°420 du 20 mai 1988, pp.1-5.

SOUMAH Benoît C. « La recherche d'une direction efficace », Journal Horoya, n°421 du vendredi 11 Mars 1988, pp.1-3

SOUMAH Benoît C. « Vers l'harmonisation des stratégies », Journal Horoya, n°465 du samedi 26 août 1989, pp.1-21

Tanguy J-M, « L'ambassade d'Abidjan a été envahie » in Le Mamouth, 27 avril 2011

TEDGA P.J.M. « La troisième session conjointe de l'Union MANO », Journal Horoya, n°482 du 1er janvier 1990, pp.1-2.

TEDGA P.J.M. « Vers une nouvelle stratégie en Afrique », Journal Horoya, n°461 du 29 juillet 1989, pp.1-18

TRAORE Fodé « La Guinée adhère à l'Union MANO », Journal Horoya, n°021 du mercredi 32 février 1980, pp.1-5

TRAORE Fodé « Sékou Touré au sommet tripartite : Guinée-Sierra-Léone-Libéria », Journal Horoya, n°023 du lundi 4 février 1980, pp.1-8

VIDAL, C., « La brutalisation du champ politique ivoirien, 1990-2003 » in Revue africaine de sociologie, n°7, vol. 2, 2003.

WEISSMAN F., «Libéria: derrière le chaos, crises et interventions internationales», Relations internationales et stratégiques, n°23, Automne 1996.

WILKLISON, R. «Populations déplacées: une approche humanitaire», réfugiés, n°141, vol4, 2005, pp : 4-6.

WILKLISON, R. « L'Afrique sur la brèche : le bilan humain est terrifiant...des jours meilleurs se profilent-ils à l'horizon ? », réfugiés, n°131, vol2, 2003, pp : 12-14.

WILLY J., «La marche contrariée vers l'Union économique », le Monde diplomatique, mars 1996.

YAMEOGO P., « Le mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits et du maintien de la paix de la C.E.D.E.A.O. », Echo des armées, n°11, 2003, P.25-27.

YOROMS G., « Les mécanismes de gestion des conflits de la C.E.D.E.A.O. », Accord, umhlango Rocks, 1999.

ZAKANE V., «Contrôle du commerce des armes et maintien de la paix en Afrique » S.A.D.I.C., Actes du 10e congrès annuel, 1998, pp. 309-318.

ZOUMOU Roger Goto «La jeunesse de la MANO-RIVER UNION », Journal Horoya, n°473 du 21 Octobre 1989, pp. 1-12.

3-Thèses et mémoires.

A-Thèses de doctorat:

BOGUIKOUMA Martin, «L'intégration régionale en Afrique Centrale comme stratégie d'insertion dans le nouveau contexte de mondialisation», thèse de sciences politiques, Université d'Ottawa, octobre 1999, p.117.

DAKPO, C. P., «Dynamique politique et sportive au Bénin : le mouvement sportif ou les enjeux de pouvoir (1960-2001)», thèse de doctorat unique des Universités, 2003, 565p.

MAHOUNON, M., «la CEDEAO dans les crises et conflits Ouest-africains, Sans Papier, Cornelluniversity», Thèse de doctorat en sciences politiques soutenue à l'IRERIE (Institut de Recherches et d'Études en Relations Internationales et Européennes), Avril 2009.

NOYOULEWA Tchoou Adong, «transports routiers et intégration des Etats de l'UEMOA», thèse de doctorat, TOGO, 2009, p. 178.

B-Masters, DEA, DESS:

AGBADJE, O. E. A., «La protection internationale des personnes déplacées à l'intérieur du territoire», Mémoire de Maîtrise Es-Sciences juridiques, 2005, 62p.

DAGO LEGBRE, A., «Intégration sous-régionale CEDEAO: structures et obstacles», CERAP- INADES- DESS 2010.

DIALLO Souleymane, «dynamiques frontalières et développement locale urbain dans le contexte de la décentralisation : le cas de la commune de Rosso Sénégal», Mémoire de DEA, 2006, p.75.

DOUKA, A.M., «Le rôle des acteurs sous-régionaux dans l'intégration économique et politique : l'étude de cas de la CEDEAO», institut d'études politiques de Toulouse, Master 2 recherche de Géopolitique et Relations Internationales, 2006.

HARERIMANA, J.D., «L'organisation des Nations-Unies face aux conflits armés en Afrique: contribution à une culture de prévention», Université de Liège- DEA en relations internationales et intégration européenne, 2007.

LAFATIME SENE, P., «Les initiatives d'intégration en Afrique», Université Pierre Mendès-France, GRENOBLE II, 2005-2006.

MUHIWA L., «De la problématique de prise en charge des femmes et filles victimes de violence sexuelle en Utiarie», Mémoire de Master, Université de Kinshasa, 2005.

NDEKO, S. F. «L'Action du Haut Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés aux enfants réfugiés au Bénin», Mémoire de Maîtrise Es-Sciences juridiques, 2005, p.71.

Philippe HUGON, «Les différentes formes d'intégration régionale en Afrique subsaharienne et les programmes d'ajustement structurel», Nanterre (France), LAREA, Université de Paris X.

SANA AZIZ, A., « Les entraves au développement du commerce entre les Etats membres de la CEDEAO», Ecole nationale des régies financières - Administrateur des services financiers, Mars 2008.

SANCHEZ. P., «Les enjeux de l'intégration régionale: le cas de la CEAO», Memoire de DEA, Talence, 1993.

YAKPA, R. O. «Contribution des ONG à la fourniture de l'assistance humanitaire aux réfugiés: cas du Bénin», Mémoire de fin de formation du 1er cycle, ENAM, 2004, p.67.

C-Mémoires de DES et DESS :

BAH Kadiatou Safiatou, «Le rôle du réseau des femmes de la Mano River Union dans la résolution des conflits de la région», Mémoire de Maitrise, UGLC-CS, 2006.

CAMARA Doussou Amara, «la rébellion Libérienne et son impact sous-régional (1989-2003)», Mémoire de Maitrise Université de Sonfonia, 2011, p.77.

CAMARA Mohamed Nasir, «Contribution a l'étude des conflits dans la région des grands lacs : le cas de la république démocratique de Congo», Mémoire de Maitrise, UGLC, 2005.

CAMARA Naman, «Approche socioéconomique de quelques problèmes liés à la coopération interafricaine : application Mano River Union», Mémoire de Maitrise, Université Gamal, 1989, p.45.

DIALLO Thierno Amadou Ciré, «Les conflits dans l'espace CEDEAO: cas de la Sierra-Léone de 1991 à 2002», Mémoire de Maitrise, UGLCS, 2008.

DRAMOU Jean Emmanuel, «le conflit Libérien et la dégradation de l'environnement en Guinée forestière», Mémoire de Maitrise, Université de Sonfonia, 2006, p.55.

FOREST David, « Causes et motivations de la guerre civile au Liberia : 1989-1997, Essai de la Maitrise en Relations Internationales, Avril 2004.

HABA Henriette Joëlle, «les conséquences des attaques rebelles sur les femmes déportées de Guinée : cas des femmes déportées de Macenta», Mémoire de Maitrise, Université de Sonfonia, 2010, p.50.

HABA Rosalie Noel, «Les conflits dans l'espace CEDEAO: cas du Liberia», Mémoire de Maitrise, US, 2005.

KASANKIDI, Timothée M'bombo, «la problématique de l'intégration de l'Afrique face à la multiplicité des organisations sous-régionales», Mémoire de Maitrise, Kinshasa, 2011, p.62.

KOUYATE Mohamed, «La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, réalités et perspectives», Mémoire de Maîtrise, U.C 1991.

MONZALA Wenceslas Sacré Cœur, «les initiatives d'intégration régionale en Afrique de l'ouest : Analyse du cadre institutionnel de la CEDEAO», Mémoire de Maitrise, Congo, 2009, p.41.

SAMAKE Moussa, «ressemblances et dissemblances des conflits Sierra-Léonais et Libériens», Mémoire de Maitrise, Université de Sonfonia, 2010, p.30.

SAVANE Souleymane, «le rôle des femmes dans la prévention et résolution de conflits en Afrique de l'ouest : le cas de REFEMAP de 2000 à nos jours», Mémoire de Maitrise, Université de Sonfonia, 2011, p.30.

SOUMAH Mohamed, «L'organisation de l'unité africaine, (l'OUA), mérites et faiblesses», Mémoire de Maîtrise, U C, 1990.

WATANGA Thierry Katanga, «le nouveau partenariat pour le développement», Mémoire de Maitrise, Kinshasa, 2008, p.72

YAMEOGO Salamane, «la prévention, gestion et le règlement de conflits armés en Afrique de l'Ouest», Mémoire de Maitrise, Burkina Faso, 2004.

TABLE DES ILLUSTRATIONS.

I- Tableaux :

Tableau n°1 : Quelques sessions ordinaires de l'UFM de 1976 à 2008.....	65
Tableau n°2: La densité de la population au sein de l'Union.....	75
Tableau n° 3: Réseau routier bitumé en Km pour 1000 habitants.....	77
Tableau n° 4: Les postes de contrôle routier au sein de l'Union.....	79
Tableau n°5 : La perte de temps et ses implications financières.....	79
Tableau n°6 : Les routes bitumées reliant la Guinée à la Sierra-Léone:.....	83
Tableau n°7 : Les routes bitumées reliant le Libéria à la Guinée.....	83
Tableau n°8 : Les routes bitumées reliant la Côte d'Ivoire à la Guinée.....	84
Tableau n°9: Evolution des échanges de 1981 à 1989.....	95
Tableau n°10 : Recommandations de la commission des experts de l'Union.....	100
Tableau n°11: Répartition des réfugiés par Préfecture d'accueil en Guinée.....	204
Tableau n°12: Sous-préfectures suivant le nombre des réfugiés ruraux accueillis.....	206
Tableau n°13: Augmentation de la population à Guéckédou.....	207
Tableau n°14: Augmentation de la population à Macenta.....	207
Tableau n°15: Augmentation de la population à Yomou.	208
Tableau n°16: Augmentation de la population à Nzérékoré et à Lola.....	208
Tableau n°17: Structure de la population d'étude selon les âges.....	212
Tableau n°18: Répartition de la population d'étude selon le nombre d'enfants.....	213
Tableau n°19: Répartition de la population d'étude selon la période de déportation.....	213

Tableau n°20: Répartition de la population d'étude selon la situation matrimoniale.....	214
Tableau n°21: Répartition de la population d'étude selon les occupations.....	214
Tableau n°22: Répartition de la population d'étude selon les villages d'origine.....	215
Tableau n°23 : Reboisement réalisé par le PROGERFOR de 1992 à 1994.....	250
Tableau n°24: Reboisement réalisé par le PROGERFOR de 1995 à 1996.....	250.
Tableau n°25: Superficie des aménagements des bas-fonds dans la zone Est de N'zérékoré de 1991 à 1996.....	254
Tableau n°26: Superficie de bas-fonds aménagés dans la zone Ouest.....	254
Tableau n°27: La réalisation des actions dans le domaine rural.....	257
Tableau n° 28: Chronologie des épidémies à virus Ebola en Afrique.....	262
Tableau n° 29 : Plan de Réponse à l'Epidémie de la Fièvre Hémorragique à Virus Ebola.....	265
Tableau n°30 : Budget alloué par l'Etat guinéen et l'OMS dans la riposte à Ebola.....	272

II- Figures.

Figure n° 1: La Densité de la population dans l'espace UFM.....	76
Figure n°2 : Réseau routier bitumé en km pour 100 km ²	76
Figure n°3 : La densité du réseau routier en km pour 1000hab.....	77
Figure n°4: Evolution des échanges de 1981 à 1989.....	95
Figure n°5: La répartition des réfugiés en guinée forestière.....	204

TABLE DES ANNEXES

1- Entretiens et interviews:

Annexe 1 : Entretien avec Mr Tchapato DIALLO, Conakry, le 15 avril 2014 à 14h, au ministère de la coopération internationale, durée 45 mn.....	285
Annexe 2 : Entretien avec Ahmed Tidiane SACKO, Conakry, le 10 mai 2014 à 14h, au Ministère des affaires étrangères, durée 1h 05 mn.....	289
Annexe 3 : Entretien avec Mr Ahmed Tidiane SACKO (suite), représentant pays sortant de l'UFM à Conakry, directeur des organisations internationales aux affaires étrangères. Conakry, le 25 juin 2014, durée 1h 25 mn. (suite).....	295
Annexe 4 : Entretien avec Mme Nene YANSANE, Secrétaire de direction à la cellule Mano River de Conakry, le 03 juillet 2014 à 14h 00, durée 52mn.....	301
Annexe 5 : Interview de Mr Angui ASSOUAKON, Représentant Pays de l'Union pour la Côte d'Ivoire, Propos recueilli par RFI, modoblog, « Frontière Ivoir-libérienne : la sécurité une priorité pour l'UFM», le 15 juin 2013.....	305
Annexe 6 : Interview de Dr. Abdourahamane BOURE, secrétaire général sortant de l'UFM, réalisé par Kibarou.com, propos recueillis par Ibrahima Capi Camara, à l'occasion du 36ème anniversaire de l'organisation octobre 2009.....	309

2- Discours et déclarations

Annexe 7 : Discours du Président Dr Siaka Stevens de la Sierra-Léone.....	318
Annexe 8 : Discours du Président Sékou Touré de la Guinée.....	319
Annexe 9 : Discours du Président Dr Siaka Stevens de la Sierra-Léone.....	322
Annexe 10 : Discours du Président Williams Tolbert juniore du Libéria.....	324
Annexe 11 : Réunion des experts de la Santé de l'Union du fleuve Mano sur la Fièvre Hémorragique à Virus Ebola, Conakry, le 31 juillet 2014.....	328
Annexe 12 : Plan de réponse a l'épidémie de la Fièvre Hémorragique à Virus Ebola, juillet 2014. Ministère de la Santé de la Guinée.	330

Annexe 13 : Déclaration conjoint des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union du fleuve Mano pour la lutte contre l'épidémie de la fièvre hémorragique à virus Ebola en Afrique de l'Ouest. 1er Aout 2014.....333

3- Images

Annexe 14 : La carte politique des pays membres de l'UFM.....336

Annexe 15 : Ahmed Sékou Touré lors de l'adhésion de la Guinée à l'UFM en 1980.....337

Annexe 16 : Photo de Sékou TOURE prise lors de la signature du traité relatif au commerce intra-union, le 1er janvier 1981.....337

Annexe 17 : De la droite vers la gauche, Sékou Toure, Siaka Stevens et Samuel Canyon Doe, lors du sommet des Chefs d'Etat de l'UFM à Freetown en 1982.....338

Annexe 18 : Lors du sommet des Chefs d'Etat de l'UFM en 1983.....338

Annexe 19 : Lors du sommet des Chefs d'Etat de l'UFM en 1984.....339

Annexe 20 : Lansana CONTE, lors du sommet des Chefs d'Etat de l'UFM en 1985.....340

Annexe 21 : Lansana CONTE et Saidou Momo, lors du sommet des Chefs d'Etat de l'UFM en 1986.....341

Annexe 22 : Lansana CONTE, Saidou Momo et Amos SAWYER, lors du sommet des Chefs d'Etat de l'UFM en 1987.....342

Annexe 23: Lansana Conté, Strasser et Kpomakpor lors du sommet des Chefs d'Etat de l'UFM en 1994.....343

Annexe 24: Lansana Conté et Strasser lors du sommet des Chefs d'Etat de l'UFM en 1996.....344

Annexe 25: Alassane Ouattara à gauche, Ernest Baye KROMA au milieu et E. J. SARLEF à droite, lors de la 22^{ème} session ordinaire des chefs d'Etats et de gouvernements des pays membres de l'Union du fleuve Mano, mardi 30 avril 2013.....345

Annexe 26 : Le REFEMAP lors d'une assemblée générale.....345

Annexe 27 : Le RENACOT lors d'une activité de résolution de conflit à Kissidougou.....346

4- Tableaux :

Annexe 28 : Quelques données géographiques des pays membres de l'UFM.....346

Annexe 29: Coûts estimatifs du programme de viabilisation des réseaux routiers de l'UFM dans les années 2000.....348

Annexe 30 : Cadre stratégique de coopération pour la sécurisation des frontières UFM...348

TABLE DES MATIERES.

Page de garde	1
Résumé.....	2
Dédicace.....	3
Dissertation.....	4
Sommaire.....	7
Remerciements.....	9
Table des sigles.....	10
Introduction générale.....	13
Problématique et hypothèses.....	18
Bilan des travaux existants.....	18
Brève présentation des sources.....	28
Difficultés rencontrées.....	31
Plan.....	32
1^{ère} Partie: Des premiers organismes d'intégration a l'émergence de l'UFM en Afrique de l'Ouest de 1959 à 2008.....	34
Chapitre 1: Historique des regroupements d'Etats en Afrique de l'Ouest de 1959 à 1975.....	35
1-Le contexte des regroupements d'Etats.....	35
2-La fédération du mali.....	37
3- L'union Guinée-Ghana puis Mali.....	40
4- L'union Sahel-Benin ou le conseil de l'entente.....	41
5- La Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest.....	43

Chapitre 2 : L’UFM dans la perspective de l’intégration régionale en Afrique de l’Ouest de 1973 à 2014.....47

1- Les étapes de la création de l’UFM.....47

A- L’adhésion de la Guinée en 1980.....50

B- L’adhésion de la Côte d’Ivoire en 2008.....53

2-Les buts et objectifs de l’UFM.56

3-Structure, fonctionnement et faiblesses de l’UFM.....58

A- La structure.....58

a)- Le Sommet des chefs d’Etat.....58

b)- Les Conseils des ministres et les commissions techniques.....59

c)- Le Secrétariat Général.....60

d)- Le personnel de l’UFM.....61

e)- Les faiblesses de structure de l’UFM.....62

B- Le fonctionnement de l’UFM.....63

Conclusion partielle.....66

2^{ème} Partie: Les enjeux de l’UFM de 1973 à 2014.....68

Chapitre 3: Les transports, enjeux de l’UFM de 1973 à 2014.....67

1-L’état des transports et infrastructures routières.....67

A- L’harmonisation des règlements nationaux des transports routiers.....70

B- La construction des infrastructures routières.....73

C- La mauvaise répartition des routes dans la région du fleuve Mano.....74

2- La multiplicité des barrages routiers et ses conséquences.....78

3- La relance du secteur des transports dans les années 2000.....82

Chapitre 4: Les échanges, enjeux de l'UFM de 1973 à 2014.....	88
1-L'approche institutionnelle des Etats.....	88
A- La zone de libre échange.....	91
B- La mise en œuvre de l'union douanière de 1980 à 2002.....	94
C- La recherche de marché commun.....	98
2- L'approche transfrontalière des populations.....	101
A- Le dynamisme des espaces frontaliers.....	101
B- Les échanges transfrontaliers des produits céréaliers.....	104
3-La coordination des programmes de la CEDEAO, de la CEAO et de l'UFM.....	108
Chapitre 5: Autres enjeux de l'UFM de 1980 à 2014.....	112
1- La prise en compte d'un vaste domaine socioéconomique.....	112
2- Sur le plan sociopolitique.....	121
2- Dans le domaine socioculturel.....	128
Conclusion partielle.....	134
3^{ème} Partie: Les pays membres de l'UFM bousculés par les crises et la réaction des organismes régionaux et internationaux de 1989 à 2014.....	139
Chapitre 6: La crise libérienne et son impact dans la région du fleuve Mano de 1989 à 2003.....	140
1-Causes et motivations.....	140
2- Les étapes de la crise libérienne.....	142
3- L'impact de la crise libérienne dans la région du fleuve Mano.....	150
A- Sur les plans socioéconomiques et culturels.....	150
B- Sur le plan environnemental.....	164

Chapitre 7: La crise sierra-léonaise et son impact dans la région du fleuve Mano de 1991 à 2003.....172

- 1- Causes et motivations.....172
- 2- Les étapes de la crise dans la région du fleuve Mano.....178

3-L'impact de la crise sierra-léonaise dans la région du fleuve Mano.....193

Chapitre 8: L'intégration des réfugiés et personnes déplacées dans la région du fleuve Mano de 1989 a 2003: le cas des libériens installés en Guinée forestière (Guéckédou, Lola, Macenta, n'zérékoré et Yomou).....203

- 1- La situation des réfugiés et personnes déplacées dans la région du fleuve Mano.....203
 - A- Une présence massive des réfugiés et personnes déplacées en Guinée forestière.....203
 - B- L'intégration des réfugiés en Guinée forestière.....209
- 2- Les femmes victimes de déportation à Macenta.....212
- 3- Le rôle du CICR dans la prise en charge des réfugiés..... 222
- 4- Le rôle du réseau des femmes du fleuve Mano (REFEMAP) dans la résolution des crises et la restauration de la paix.....232
 - A- Bilan des crises, prélude à la mise en place du REFMAP.....232
 - B- Buts, objectifs et réalisations du REFMAP.....234

Chapitre 9: La réhabilitation environnementale en Guinée forestière dans les années 1990.....243

- 1- Rôle du HCR dans le processus de réhabilitation environnementale.....243
 - A- La relance des activités de réhabilitation environnementale en Guinée forestière.....249
 - B- B- La reforestation à N'zérékoré.....251

2- Les projets de reforestation lancés par la GTZ et la KFW.....	252
3- Les projets d'appui aux réfugiés et personnes déplacées par le HCR.....	253
4- Le programme alimentaire dans les zones d'accueil des réfugiés.....	255
Chapitre 10: La crise de l'épidémie a virus Ebola et la nécessité de coordination régionale dans le domaine de la sante en 2014.....	261
1-Historique du virus Ebola en Afrique.....	261
2-Les stratégies préventives des Etats.....	263
3-La lutte contre la MVE dans les établissements de soins dans la région du fleuve Mano.....	267
4-Les actions de l'OMS dans la région du fleuve Mano.....	271
Conclusion partielle:.....	273
Conclusion générale :.....	279
4^{ème} Partie : Annexes, sources et bibliographie	283
Annexes.....	284
1-Entretiens et interviews.....	285
2-Discours et déclarations.....	318
3-Images.....	336
4-Tableaux.....	348
Sources et Bibliographie.....	353
1-Sources.....	354
Bibliographie.....	359
Table des illustrations.....	375
Table des annexes.....	377

Table des matières.....380